DYNAMIQUES, INTERDÉPENDANCE ET COHÉSION DES TERRITOIRES

Rapport de l'Observatoire des territoires 2011

Datar

Sommaire

Avant-propos 5

SYNTHÈSE 9

1 DYNAMIQUES, DISPARITÉS ET INTERDÉPENDANCE DES TERRITOIRES 24

A Les dynamiques et disparités démographiques des territoires 26

1 | Les tendances récentes des évolutions de population et les perspectives à l'horizon 2040 26
2 | Les effets différenciés du vieillissement dans les territoires 35
3 | L'évolution du peuplement des espaces ruraux 41

B L'évolution de la concentration et des disparités économiques 50

1 | Le positionnement des régions françaises au sein de l'Union européenne 50
2 | L'évolution des disparités entre régions françaises 54
3 | Les effets de la crise de 2008 sur les disparités 66

C Les flux et systèmes qui structurent les territoires 74

1 | L'insertion de la France dans des systèmes d'échanges de longue portée 74
2 | Identification de systèmes urbains infranationaux de différentes portées 80
3 | Interdépendance entre espaces urbains et espaces ruraux 83
4 | Le transfrontalier : au croisement des logiques nationales, régionales et locales 86
5 | Les DOM et leur intégration en Europe et dans leurs voisinages géographiques entre 2001 et 2006 88

2 DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS 92

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008 94

1 | Les évolutions structurelles et la redistribution spatiale de l'emploi en France 94
2 | Les mécanismes territoriaux de diffusion de la crise 100

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires 110

1 | Concilier les performances économiques et environnementales 110
2 | Les principales évolutions des vingt dernières années 112
3 | Vulnérabilité et nouvelle gouvernance 116

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale 120

1 | Présence des services à la population et cohésion territoriale 120
2 | La santé et l'éducation : des services essentiels 125
3 | Transport et télécommunications : offre et usages 134

D Évolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales 142

1 | L'évolution de la mobilité des Français 142
2 | Les disparités territoriales induites par les mobilités des Français 145
3 | La cohésion territoriale mise en jeu par les disparités de mobilités, facteurs d'inégalités environnementales et d'accès aux ressources urbaines 151

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles 156

1 | L'identification des phénomènes de décroissance des villes 156
2 | Les zones urbaines sensibles dans leur environnement économique 160
3 | L'émergence de systèmes productivo-résidentiels 165
4 | Les espaces transfrontaliers : des territoires d'intégration fonctionnelle et politique diversifiés 169

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie 174

1 | Incidences territoriales des atteintes à l'environnement 174
2 | Préserver la biodiversité et adapter les besoins en eau 182
3 | Consommation et production d'énergie reflètent les structures socio-économiques et dispositions physiques des régions françaises 187

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation 192

1 | Positionnement des régions françaises dans le contexte européen en matière d'innovation 192
2 | Des potentiels différenciés dans les régions françaises pour innover 196
3 | Les logiques d'acteurs pour innover : coopérations et entrepreneuriat 200
4 | Le capital humain : un facteur d'adaptation à l'économie et d'insertion sociale 204

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires 210

1 | Croissance nationale et croissance régionale 210
2 | Des modèles différenciés de développement des territoires 213

Les axes de travail de l'Observatoire des territoires 2012-2013 222
Table des figures 224
Liste des sigles utilisés 228
Le décret relatif à l'Observatoire des territoires 230

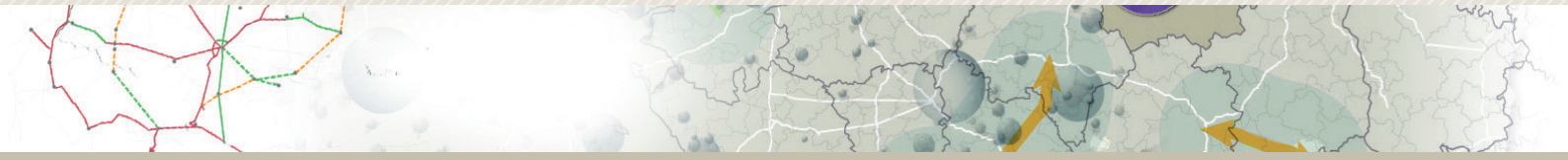

Synthèse

1 Recomposition et interdépendances au sein de l'espace national

Concentration accrue de la population dans le Sud et l'Ouest, sur les littoraux et autour des grandes agglomérations

La population française a augmenté de 4,2 millions entre 1999 et 2009, passant de 60,1 à 64,3 millions d'habitants. Elle a augmenté dans toutes les régions, sauf en Champagne-Ardenne. Sous l'effet des migrations, les écarts de dynamisme se creusent entre les régions du Sud et de l'Ouest, qui affichent toutes une croissance de population supérieure à la moyenne nationale (+ 0,7 %), et les autres régions, en particulier celles du quart Nord-Est. Entre 1999 et 2009, sept régions (Rhône-Alpes, Paca, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne) ont contribué pour près de 60 % à la croissance de la population nationale, et la région capitale pour près de 20 %. Elles représentent en 2009 respectivement 40 % et 20 % de la population française.

Au-delà des grandes tendances régionales, deux types d'espaces concentrent de plus en plus de population : les littoraux, particulièrement ceux de l'Atlantique et de la Méditerranée, et les grandes aires urbaines. Les 241 grandes aires urbaines, au sens du nouveau zonage défini en 2011 par l'Insee, représentent 80 % de la population française et comptent 3 millions d'habitants supplémentaires par rapport à 1999. Leur emprise s'est considérablement renforcée : elles occupent aujourd'hui un tiers de la superficie du territoire national, contre 20 % il y a dix ans.

Les systèmes urbains articulent les échanges aux différentes échelles

Les grandes aires urbaines sont particulièrement structurantes pour le fonctionnement du territoire national. Celle de Paris compte près de 12 millions d'habitants et la région Ile-de-France représente plus du quart du produit intérieur brut du pays. Hormis celle de Paris, aucune aire urbaine française n'a à la fois une taille, une diversité de fonctions et un degré d'intégration dans les réseaux de longue portée suffisants pour être considérée comme métropolitaine à l'échelle mondiale ou européenne. Comme dans les autres pays dotés d'une grande métropole, en particulier le Royaume-Uni, les grandes aires urbaines françaises ont relativement peu de connexions avec l'Europe et le reste du monde, à l'exception de la capitale et, dans une moindre mesure, de Lyon.

Cartes 1 et 2 ▸ Des flux qui structurent les territoires aux différentes échelles

Les relations transversales entre aires urbaines

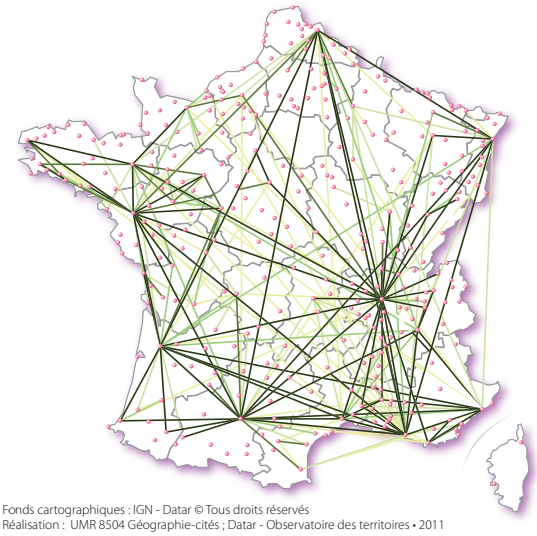

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : UMR 8504 Géographie-cités ; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Intensité des liens entre les aires urbaines (hors Paris)

Forte — Moins forte

Lecture : L'intensité des liens entre les aires urbaines françaises (hors Paris) est mesurée à partir de indicateurs de flux.
Seules sont retenus les liens entre deux aires urbaines qui concernent au moins trois indicateurs.
A chacun de ces liens est attribué une note qui croit avec le nombre de flux observés.
L'intensité est le total des notes attribuées.

Source : UMR Géographie-Cités, 2011, Systèmes urbains et métropolitains, Rapport pour la Datar, tome 1, avril 2011

Les réseaux de recherche dans le domaine des technologies convergentes

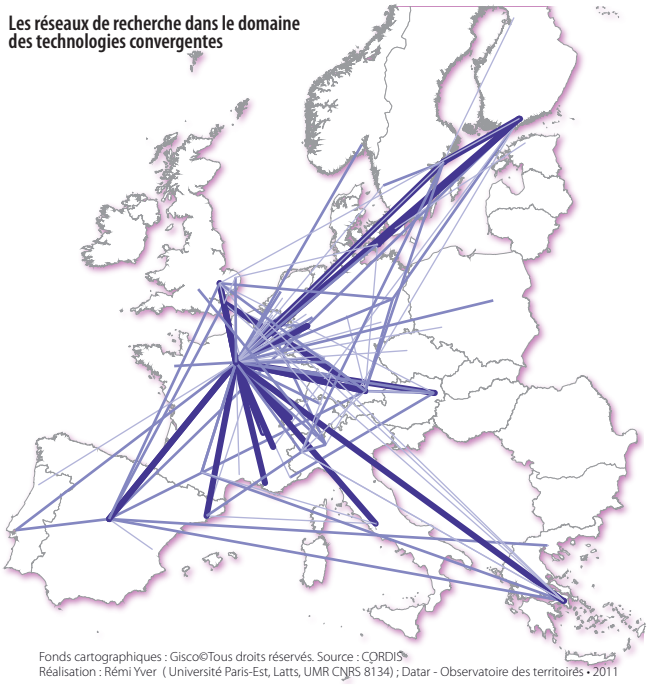

Fonds cartographiques : Gisco©Tous droits réservés. Source : CORDIS
Réalisation : Rémi Yver (Université Paris-Est, Latts, UMR CNRS 8134) ; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Liens de partenariat entre les aires urbaines fonctionnelles étudiées

- supérieur à 9 (max 56)
- 6 à 9
- 5

Seuls les liens supérieurs à 5 projets sont représentés.

Source : LATTS, Géographie-Cités, IGEAT, IGUL, LVMT, 2011, Analyse comparée des métropoles européennes, Rapport pour la Datar, juin 2011

Le territoire national est fortement polarisé par la capitale. Les aires urbaines de toutes tailles développent des liens avec Paris, qui constitue un pivot d'échanges avec l'international, en particulier avec l'Europe dans le cadre de programmes européens de recherche et de coopération technologique. Parallèlement, plusieurs des plus grandes agglomérations françaises, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, développent également des relations de longue portée entre elles. Lyon se singularise par une variété et une intensité nettement plus élevée de flux (migrations d'actifs, offre de transports à grande vitesse, liens établissements-siège, partenariats scientifiques), et des connexions avec d'autres régions européennes.

Enfin, à côté de ces échanges de longue portée, l'analyse des multiples flux qui relient l'ensemble des aires urbaines permet d'identifier 26 systèmes urbains de proximité, souvent inscrits dans les contours des régions, mais s'en affranchissant aussi dans plusieurs cas. Ces systèmes urbains de portée régionale (ou interrégionale) s'arriment aux réseaux de portée nationale, souvent par l'intermédiaire de la principale aire urbaine, qui constitue le pivot des échanges.

Regain démographique des espaces ruraux et interdépendance avec les espaces urbains

Si l'essentiel de la croissance démographique de la dernière décennie est due aux grandes aires urbaines, cette période est néanmoins marquée par l'inflexion des tendances d'évolution de population des espaces qualifiés de ruraux.

Tableau 1 ▸ La population par type d'espace (1999-2008)

Type d'espace (au sens du zonage en aires urbaines 2010)	Population 2008	Part dans la population totale (en %)	Part dans la superficie totale (en %)	Evolution annuelle moyenne de la population 1999-2008 (en %)	Due au solde naturel (en %)	Due au solde migratoire (en %)
Grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois)	37 836 276	59,2	7,3	0,50	0,58	-0,09
Couronne des grands pôles	11 679 705	18,3	25,5	1,34	0,46	0,88
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	3 295 652	5,2	8,2	1,15	0,26	0,88
Pôles moyens (5 000 à 10 000 emplois)	1 924 141	3,0	2,6	0,45	0,15	0,30
Couronne des pôles moyens	349 572	0,5	1,8	1,00	0,23	0,76
Petits pôles (moins de 5 000 emplois)	2 363 821	3,7	5,8	0,24	-0,16	0,40
Couronne des petits pôles	167 145	0,3	1,2	0,62	0,06	0,57
Autres communes multipolarisées	3 337 968	5,2	16,3	0,91	0,05	0,86
Communes isolées hors influence des pôles	3 007 579	4,7	31,2	0,37	-0,37	0,74
Total général	**63 961 859**	**100,0**	**100,0**	**0,68**	**0,43**	**0,26**

Champ : France

Source : Insee, RP 1999 et 2008

L'amélioration est sensible dans la quasi-totalité du pays, cependant le mouvement ne suffit pas à enrayer la baisse de population des territoires les plus éloignés des villes, notamment en Champagne-Ardenne, Limousin et Bourgogne.

C'est plus précisément dans les espaces que l'on peut qualifier d'intermédiaires, entre ville et campagne, que se concentre la croissance de la population vivant en dehors des aires urbaines. Ces communes « multipolarisées », c'est-à-dire hors des couronnes périurbaines, mais dont plus de 40 % des actifs se déplacent pour travailler dans l'une ou l'autre des aires urbaines situées à proximité, représentent 10 % de la population en 2008. Elles ont contribué pour 15 % à la croissance nationale depuis 1999 et comptent 600 000 habitants supplémentaires. Dans ces espaces à l'articulation de l'urbain et du rural coexistent, à la faveur du moindre coût du foncier et du logement, fonctions résidentielles, pôles de services, fonctions de production, agricoles surtout, mais aussi industrielles.

Les mobilités et les nouvelles technologies favorisent le rapprochement des modes de vie

Les modes de vie des populations des différents types d'espaces tendent à converger, notamment à la faveur de l'augmentation des mobilités résidentielles et quotidiennes et grâce au recours aux technologies de l'information et de la communication, de plus en plus fréquent.

Les études menées sur les migrations résidentielles, les déplacements domicile-travail et la localisation des résidences secondaires renforcent le constat d'interdépendance des territoires urbains et ruraux. Le phénomène va croissant, si l'on en juge par l'évolution des mobilités : augmentation des déplacements domicile-étude, de ceux effectués pour des achats, et plus encore des trajets domicile-travail. Ceux-ci continuent de s'allonger (de 12 à 14,7 km entre 1994 et 2008), plus particulièrement pour les résidents des zones peu denses. L'analyse des soldes des échanges migratoires entre les différents espaces confirme la tendance des actifs, notamment des ouvriers et des professions intermédiaires, à s'installer de plus en plus loin des villes.

Dans les zones intermédiaires et dans celles les moins denses, la proportion de ménages ayant accès au haut débit est plus faible que dans les zones densément peuplées (respectivement 57 % et 50 % contre 60 %), mais l'écart est moins élevé en France que dans l'ensemble de l'Union européenne (56 %, 46 % et 61 %). Le recours à internet

Carte 3 ▸ Les navetteurs, par commune (2008)

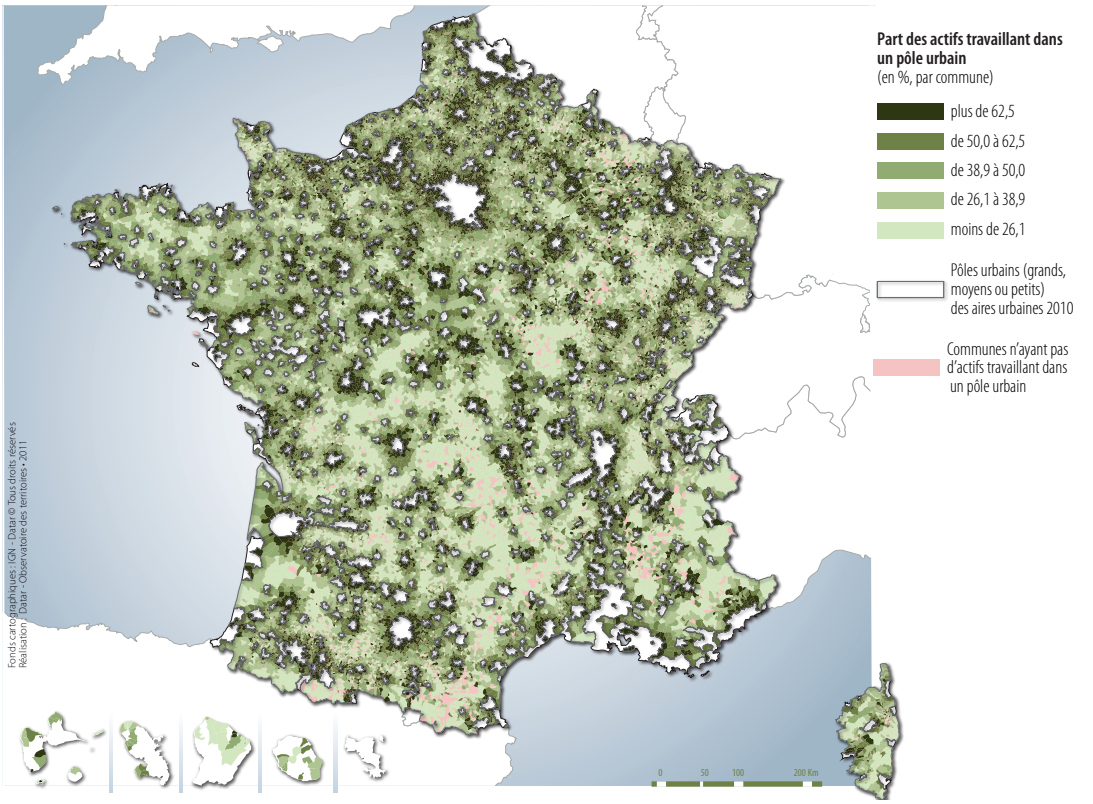

Source : Insee, RP 2008

pour les différents usages est un peu plus faible dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants) que dans les agglomérations, sauf pour l'e-commerce qui y apparait aussi développé que dans les grandes villes (à partir de 100 000 habitants) : près de 50 % d'e-acheteurs contre moins de 40 % dans les autres agglomérations. Les technologies de l'information et de la télécommunication permettent également d'améliorer les conditions pédagogiques dans les espaces ruraux.

Ces constats rendent obsolète le clivage urbain-rural qui a servi de grille d'analyse des évolutions de population depuis 20 ans.

Artificialisation accélérée et dépendance à l'automobile accrue : conséquences du peuplement des territoires peu denses

L'attrait pour les territoires éloignés des grands centres urbains procure des avantages aux ménages, mais présente des risques sociaux et environnementaux. Dans les zones peu denses, l'offre de transport en commun est faible, voire inexistante, en direction des pôles d'emploi. En outre, ces territoires ne bénéficient pas d'une grande diversité d'offre de services, déficit qui occasionne également des déplacements vers des pôles mieux équipés. L'accès à l'emploi et aux services repose donc essentiellement sur des déplacements quotidiens en voiture. Alors que le recours aux transports en commun augmente en centre-ville depuis les années 2000, la part modale de la voiture dans les déplacements a continué d'augmenter nettement entre 1999 et 2006 dans les zones les moins denses, comme dans les couronnes périurbaines. Le trafic automobile y a crû de 30 % en 14 ans. Désormais plus des trois quarts des déplacements se font

en voiture. L'absence de moyen de locomotion, ou les coûts y afférant, en particulier dans un contexte de renchérissement de l'énergie, fragilisent ainsi la situation sociale et économique des ménages à faible revenu.

L'attractivité des espaces éloignés des villes a aussi un impact sur l'artificialisation du territoire. La construction de maisons individuelles en est le principal moteur (400 000 hectares entre 1982 et 2004), avec le développement des infrastructures routières, des zones industrielles et commerciales. Ainsi, l'extension d'un tissu urbain discontinu se poursuit dans toutes les régions, contribuant à fragmenter et cloisonner les milieux naturels et constituant une menace pour la biodiversité.

2 Convergences et divergences des trajectoires de croissance des régions

Des écarts de richesse qui se réduisent entre régions de France métropolitaine et s'accentuent avec les DOM

En 2007, le revenu disponible brut (RDB) annuel par habitant, revenu après transferts et prélèvements, est d'environ 20 000 euros. Il varie du simple au double, de 12 000 euros en moyenne dans les DOM à 24 000 euros en Ile-de-France. Si l'écart de PIB par habitant entre la métropole et les DOM, à l'exception de la Guyane, se réduit, l'écart de RDB par habitant entre les DOM et le reste du pays s'est légèrement creusé. Les DOM se situent nettement en tête des régions françaises pour la progression du PIB par habitant entre 2000 et 2008, mais les taux de chômage élevés (plus de 20 %) y pèsent sur le niveau du RDB par habitant, malgré une contribution élevée des mécanismes de redistribution.

A l'inverse, les écarts de RDB par habitant entre les régions de métropole se sont resserrés, sous l'effet de mécanismes qui agissent différemment selon les régions : gains de productivité qui se traduisent par une hausse des revenus d'activité ;

Graphique 1 ▸ Le revenu disponible brut par habitant des régions françaises (2001-2008)

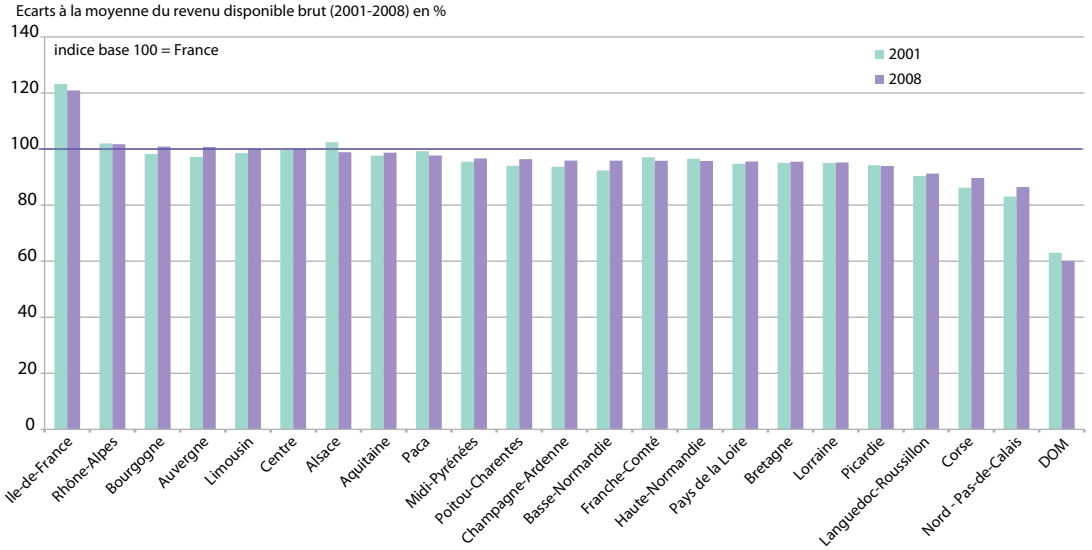

Source : INSEE, comptes régionaux des ménages provisoires - base 2000

contribution accrue des revenus tirés de la redistribution (notamment les retraites) ; dissociation croissante entre les lieux de création de richesse (mesurée par le PIB par habitant) et les lieux de résidence et de consommation.

L'Ile-de-France conserve sa singularité, mais plusieurs régions convergent vers un modèle de développement à forte valeur ajoutée

Mesurée à l'aune du PIB par habitant, la convergence est moins nette que celle des revenus, notamment du fait de la singularité de l'Ile-de-France. En termes de RDB par habitant, l'écart de la région capitale avec les autres regions de métropole s'est atténué, alors que, grâce à des gains de productivité élevés entre 2000 et 2008, elle renforce son avantage en termes de PIB par habitant. Elle confirme son positionnement sur les activités à tres forte valeur ajoutée, comme les services aux entreprises, les activites financières et immobilières, ainsi que le commerce, tandis que la part des activités à plus faible valeur ajoutée telles que l'administration, les services non marchands, recule. La part des revenus d'activités atteint 93 % et a peu diminué entre 2001 et 2008. La région contribue à hauteur de 6 % de son revenu primaire (avant redistribution) à la formation du RDB des autres régions françaises par le jeu des transferts de revenus. Ceux tirés des activités localisées en Ile-de-France bénéficient aussi aux territoires en bordure immédiate de la région grâce aux navettes quotidiennes de leurs actifs, en progression.

Les régions Paca et Rhône-Alpes se distinguent également avec une forte concentration d'activités, un niveau de PIB par habitant et une productivité nettement supérieurs à la moyenne des régions de province. Mais en dynamique, elles sont devancées par quelques régions où les gains de productivité sont plus élevés que la moyenne, (Midi-Pyrénées, Bretagne, Aquitaine, Pays de la Loire et Nord-Pas de Calais. Ces évolutions contribuent à la réduction des écarts de PIB et de RDB par habitant entre les régions. En termes de revenu, les quatre premières sont en outre favorisées par leur attractivité, notamment pour les retraites.

Les disparités entre régions s'atténuent, mais les régions de tradition industrielle sont en retrait des dynamiques nationales

Le système de retraites constitue un puissant mécanisme de redistribution qui a bénéficié à l'économie de nombreuses régions entre 2001 et 2008, favorisant le développement d'une économie résidentielle. Dans les régions rurales les plus attractives pour les personnes de 60 ans ou plus, les revenus des retraites, plus élevés que celui des générations précédentes de retraités vivant dans la région, ont d'une part généré une demande de services et contribué à maintenir ou créer de l'activité économique, d'autre part influé à la hausse sur le niveau du RDB par habitant. C'est le cas en Auvergne, Limousin, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, où la part des revenus d'activités diminue (de 3 points environ) au profit de celle des transferts. Les deux premières régions figurent désormais parmi celles où le RDB par habitant est le plus élevé, alors que le niveau du PIB par habitant reste bien en deçà de la moyenne des régions de province.

Globalement, les disparités de PIB et de RDB par habitant entre les régions de province se sont atténuées, sous l'effet de ces évolutions favorables. Il n'en reste pas moins que plusieurs régions restent à l'écart de ces dynamiques. Parmi celles-ci, le Languedoc-Roussillon est atypique, avec une structure d'activité très marquée par la construction et de faibles gains de productivité. Le PIB et le RDB par habitant y restent à un niveau très faible. Les autres sont des régions de tradition industrielles, la Picardie, la Lorraine, la Champagne-Ardenne, la Picardie, la Franche-Comté, l'Alsace, qui accusent un recul par rapport à la moyenne, à la fois en termes de PIB et de RDB par habitant. Elles pâtissent des conséquences des restructurations de l'activité économique intervenues depuis plus de 30 ans, qui se sont faites au détriment des activités industrielles. Le PIB par emploi est en recul par rapport à la moyenne nationale, et le taux d'emploi se dégrade. Leur faible attractivité résidentielle aggrave leur situation, faisant obstacle à la croissance des activités tertiaires qui se concentrent dans les grandes agglomérations du Sud et de l'Ouest. Le recours au travail transfrontalier, en Lorraine en particulier, contribue à limiter les effets de la diminution de l'activité économique sur les revenus. Au-delà des effets locaux bénéfiques à court terme, la dépendance à des emplois situés au-delà des frontières constitue néanmoins un facteur de fragilité.

Cartes 4 et 5 ▸ Les trajectoires départementales d'évolution de l'emploi (2001-2007, 2007-2010)

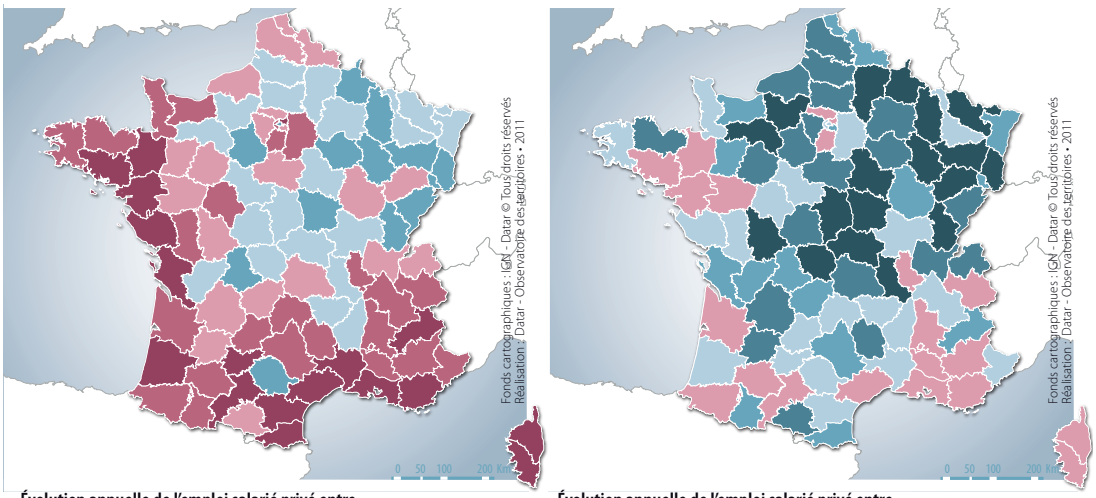

Source : Insee, estimations localisées d'emploi (2001-2007-2010)

La crise de 2008 a d'abord affecté le secteur industriel, qui a vu le nombre de ses emplois diminuer encore plus fortement qu'au cours des années précédentes (plus de 300 000 emplois supprimés entre fin 2007 et début 2011). Les régions industrielles ont donc été les plus touchées. La dimension financière de la crise, qui s'est traduite notamment par un frein au développement de la construction et des activités immobilières, a aussi révélé la fragilité des économies locales fondées essentiellement sur les activités liées aux populations, notamment la construction de logements, en Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes par exemple.

3 Diversité des modèles de développement, opportunités et défis

Diversité des modèles et facteurs de développement

Entre 2000 et 2008, les trois plus grandes régions urbaines (Ile-de-France, Paca et Rhône-Alpes) ont contribué pour plus de moitié (53 %) à la croissance nationale, alors qu'elles ne représentent qu'un tiers de la population de France métropolitaine. Les six régions suivantes contribuent à hauteur de leur poids démographique : 30 % de la croissance entre 2000 et 2008, pour 30 % de la population. Le poids des treize autres régions est de 17 %. La contribution des plus petites régions est globalement en recul par rapport à la période 1993-2000. Pourtant, quelques départements

ruraux ont connu une croissance du PIB par habitant supérieure à la moyenne nationale, comme l'Aveyron, la Lozère, le Lot ou la Corrèze, montrant que le modèle de type « métropolitain » n'est pas le seul permettant la croissance et le développement.

Les évolutions de longue période, comme la crise, ont montré l'intérêt de la diversité des modèles de développement, aux différents échelons géographiques. A l'échelle des zones d'emploi, les spécificités des trajectoires de croissance de l'emploi sont très marquées. Elles sont en partie déterminées par les caractéristiques structurelles, héritées de leur histoire et des grands bouleversements de l'économie intervenus depuis plusieurs décennies. Même si, au cours des 25 dernières années, les modèles fondés sur le développement d'activités de type métropolitain et ceux induits par l'attractivité résidentielle ou touristique se sont souvent montrés plus performants du point de vue de la création d'emplois, il existe des zones d'emploi dynamiques dans toutes les catégories de zones d'emploi.

La formation, un des facteurs de dynamisme de l'emploi

Certains facteurs favorisent le développement, au premier rang desquels le niveau de formation. Les disparités de niveau de formation entre les régions et au sein des régions sont très élevées. La plupart des régions du quart Nord-Est sont pénalisées par un niveau de formation inférieur à la moyenne, avec une part de diplômés du supérieur faible et une forte proportion de sortants du système scolaire sans diplôme. Aux grands clivages régionaux, s'ajoutent les écarts entre les grandes agglomérations et les zones moins denses. Les zones d'emploi des grandes aires urbaines sont marquées par des parts élevées de diplômés du supérieur et de faibles taux de sans diplôme, facteur qui contribue à leur dynamisme.

Carte 6 ▸ La population des 25-34 ans diplômée du supérieur (2008)

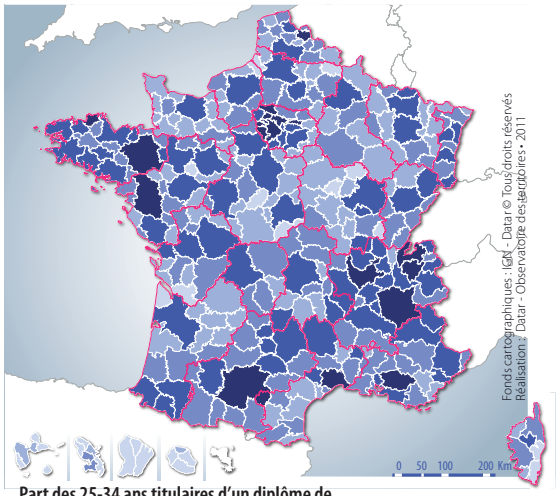

Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, en 2008
(en %, par zone d'emploi 2010)

- plus de 41,8
- de 35,1 à 41,8
- de 30,2 à 35,1
- de 24,6 à 30,2
- moins de 24,6

France : 39,1 %
France métropolitaine : 39,6 %

Source : Insee RP 2008

Carte 7 ▸ La dépendance économique des personnes âgées (2007-2040)

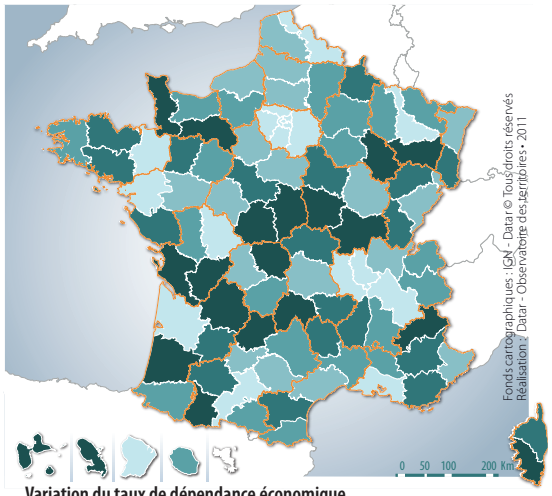

Variation du taux de dépendance économique projeté des personnes âgées *, entre 2007 et 2040
(en points de %, par département)

- plus de 26,7
- de 26,3 à 26,7
- de 23,2 à 26,3
- de 19,9 à 23,2
- moins de 19,9

* Rapport entre les 65 ans et plus et les 20-64 ans

Taux de dépendance 2007		Taux de dépendance projeté 2040		Variation 2007-2040	
France	28,0 %	France	49,9 %	France	21,9 points de %
France métropolitaine	28,3 %	France métropolitaine	50,0 %	France métropolitaine	21,7 points de %

Source : Insee, Omphale 2010 scénario central

Les autres catégories de zones d'emploi ont en moyenne un niveau de formation peu élevé, notamment une faible part de diplômés du supérieur, avec des disparités néanmoins marquées. Or, qu'il s'agisse de zones d'emploi spécialisées dans un type d'activité, industrielle, agricole ou touristique, ou de zones d'emploi peu spécialisées, le dynamisme de l'emploi est lié au niveau de formation.

D'autres facteurs sont associés à des trajectoires de croissance, comme l'accessibilité aux infrastructures de transport, les aménités, la présence de services, le patrimoine. Le développement de l'activité touristique est une voie de développement, mais plus généralement le défi consiste à valoriser des ressources pour une économie verte. De nouvelles sources de croissance sont à rechercher notamment à partir des enjeux liés aux changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et au développement des énergies renouvelables. Cette voie implique des efforts en termes d'innovation, les enquêtes menées auprès des entreprises ont d'ailleurs montré combien l'économie verte était porteuse d'innovation.

Les régions du Nord-Est et les territoires ruraux fragilisés par le vieillissement

La France est confrontée, comme l'ensemble des pays européens, aux enjeux du vieillissement de la population. Néanmoins, sa fécondité élevée (elle contribue pour 90 % au solde naturel de l'UE entre 1999 et 2008) lui confère un avantage sur la plupart d'entre eux en termes de ressource potentielle en main d'œuvre. A l'horizon 2040, la population française passerait de 65 à plus de 70 millions d'habitants. Cette croissance permettrait à la France de renforcer sa position dans l'UE et de conserver un poids stable au sein des pays Euro-méditerranéens, autour de 6,2 %.

Au plan national, les écarts entre les régions très attractives du Sud et de l'Ouest et celles du Nord et de l'Est continueraient de se creuser. Dans un contexte où le solde naturel se réduira puisque le nombre de décès augmentera avec l'arrivée des générations du baby-boom aux âges élevés, les migrations joueront un rôle accru dans les évolutions de population. Les régions du Nord-Est qui ont aujourd'hui l'avantage d'une structure de population jeune, le perdraient d'autant plus rapidement que le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants se réduirait sous l'effet des migrations. Ces régions seraient ainsi privées d'une partie de leur ressource potentielle en main d'œuvre et connaitraient un vieillissement accéléré.

Le vieillissement constitue aussi une menace pour les territoires ruraux, en particulier ceux dont le développement s'appuie exclusivement sur l'accueil des séniors : le vieillissement de la population et les migrations de retraités altèrent déjà les structures par âge de nombreux bassins de vie et cette tendance générale s'accentuera à l'horizon 2040. Les arrivées de jeunes retraités sont à moyen terme un atout, mais elles obligeront rapidement l'offre actuelle de services à s'ajuster dans un contexte d'augmentation de la dépendance économique des 65 ans et plus. Le rapport entre les plus âgés et les personnes en âge d'activité ira en s'accroissant : pour la moitié des départements, ce ratio augmenterait de plus de 25 points entre 2006 et 2040. Cette augmentation serait particulièrement sensible dans les départements à dominante rurale, comme la Nièvre (+ 37 pts), le Cantal, la Dordogne ou le Lot (+ 35 pts chacun).

Le défi est d'anticiper cette inévitable réorganisation du réseau de services et de commerces, et de répondre aux besoins d'une population vieillissante, tout en veillant à maintenir des services attractifs pour attirer ou simplement retenir les jeunes générations. Plus que leur nombre, il s'agit bien de la question de la diversité des services et de leur accessibilité en zone rurale qui est posée. L'enjeu est de trouver la voie d'un développement pérenne qui soutienne les potentiels de capital humain des territoires.

COHÉSION TERRITORIALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Historique : à la recherche d'une définition

Etroitement associé à l'histoire de la construction de l'Europe – le traité de Rome évoque déjà son « développement harmonieux » –, l'objectif de cohésion économique et sociale apparait officiellement pour la première fois en 1986 dans l'Acte Unique ; il correspond à l'idée d'une solidarité qui s'exprime via la mise en œuvre de la politique régionale, et plus largement de l'ensemble des politiques européennes et nationales, qui sont censées y contribuer. La diminution des disparités entre les Etats et entre les régions européennes est affirmée comme le pendant de la participation de tous les citoyens et de leurs territoires au développement du marché intérieur.

L'objectif de cohésion territoriale apparait en 1997 avec le traité d'Amsterdam, dans un article consacré aux « services d'intérêt général » : l'accès aux services dans les territoires doit assurer la qualité de vie des citoyens européens.

Une nouvelle étape a été franchie avec l'article 174 sur le fonctionnement de l'Union européenne, tel que modifié par le traité de Lisbonne (2007) : « Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale. En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées. Parmi les régions concernées, une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne ».

Le concept de cohésion territoriale a été élaboré d'abord dans un contexte intergouvernemental, avec le Schéma de développement de l'espace communautaire en 1999 (SDEC) et l'agenda territorial (2007, 2011), puis communautaire avec les rapports sur la cohésion, le Livre vert (2008) [1], et enfin la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive [1] [2].

Avec les travaux de Stiglitz, Sen, Fitoussi (2009) la question du bien-être et du progrès est ajoutée aux autres objectifs [3] et la cohésion économique, sociale et territoriale peut se concevoir aujourd'hui comme une déclinaison territoriale du développement durable.

La cohésion territoriale a d'abord été perçue sous l'angle des handicaps présentés par certains territoires, qui justifie des politiques spécifiques, voire des compensations et péréquations. L'accent est mis aujourd'hui sur la prise en compte de la diversité des territoires et de leurs atouts (le « capital territorial »), dont on cherche à favoriser la valorisation par la « mise en capacité » des territoires, et sur l'intégration territoriale résultant notamment de la mobilité (par exemple à l'échelle de territoires métropolitains) [4] [5]).

La mise en œuvre de la cohésion territoriale nécessite la coordination horizontale des politiques à chaque échelle, leur coordination verticale dans le cadre d'une gouvernance multi niveaux, et la coopération aux travers des frontières administratives au sein d'espaces fonctionnels (urbain- rural, régions transfrontalières, macro régions comme l'espace baltique ou danubien) [1] [2].

Une approche multidimensionnelle et des thématiques nouvelles [6]

1°) La réduction des écarts de richesse entre les territoires concerne en particulier l'inégale répartition spatiale des risques de pauvreté et de chômage, ce qui suppose de concentrer l'attention sur certains territoires fragiles où réside une forte proportion de populations défavorisées, souvent moins mobiles.

2°) Un développement territorial équilibré implique que les régions les plus périphériques doivent disposer des mêmes chances de développement que les régions centrales, afin que chaque territoire soit en mesure de valoriser ses ressources spécifiques et ses avantages comparatifs grâce à des dotations en infrastructures de transports et de télécommunications, au renforcement du capital humain et des capacités d'innovation.

3°) Le principe d'égalité des citoyens dans leurs droits fondamentaux et leur droit à une qualité de cadre de vie nécessite d'assurer un accès équitable des populations aux services d'intérêt général (notamment l'éducation, la santé), en palliant les carences des marchés privés, pour que chacun puisse bénéficier des mêmes opportunités quel que soit son lieu de vie.

4°) Les périmètres d'action doivent pouvoir s'affranchir de limites administratives lorsque cela est nécessaire et tenir compte de périmètres fonctionnels. L'organisation de coopérations entre acteurs du développement régional et local devient alors nécessaire pour rendre l'action publique plus cohérente. En particulier pour les espaces frontaliers, l'une de leurs caractéristiques tient à la différence de développement de part et d'autre de la frontière et à la difficulté de surmonter les obstacles administratifs et politiques pour construire des espaces de vie intégrés.

5°) La dimension environnementale du développement durable, maintenant reconnue, revêt des spécificités territoriales. En particulier, la protection de l'environnement, la menace du changement climatique, et l'objectif d'une augmentation radicale de la production des énergies renouvelables accentuent la nécessité de coordonner les actions à différents niveaux tant pour faire face aux menaces que pour saisir des opportunités de développement.

[1] **Union européenne**, 2008. « Faire de la diversité territoriale un atout », Livre vert sur la cohésion territoriale, octobre.
[2] **Jean Peyrony**, 2010. « L'avenir de la politique de cohésion », in *Territoire 2040* n° 2.
[3] **ESPON**, 2011. « INTERCO project, Indicators of territorial cohesion ».
[4] **OCDE**, 2001. « Perspectives territoriales »
[5] **Union européenne**, 2011. « Agenda territorial de l'union européenne 2020 », adopté le 19 mai 2011 à Gödöllo, Hongrie.
[6] **Union européenne**, 2010. « Investir dans l'avenir de l'Europe », cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, pages 24-25, novembre.

4 La croissance des régions françaises dans le contexte européen

Le défi de la production de richesse dans un contexte démographique favorable

Entre 2000 et 2010, le poids démographique de la France au sein de l'Union européenne est passé de 12,6 % à 12,9 %, tandis que sa contribution au produit intérieur brut (PIB) s'établit en 2010 au même niveau qu'en 2000, à 16 %. Elle avait un peu diminué entre 2000 et 2008, la période précédant la crise ayant été plus favorable aux régions en « objectif convergence », dont les régions des nouveaux Etats membres, et aux grandes régions irlandaises, espagnoles et grecques. La crise, dont les effets sont particulièrement persistants dans ces dernières, a un peu rebattu les cartes au sein de l'Union européenne et la contribution de la France est en progression.

Sur la période précédant la crise, entre 2000 et 2008, alors que la croissance de la France était un peu ralentie par rapport à la moyenne européenne (3,2 % contre 3,9 %, en parité de pouvoir d'achat), les neuf régions françaises figurant parmi les cinquante plus grandes de l'Union européenne ont conservé, voire amélioré leur position. En 2008, leur production représentait 11 % de la richesse produite dans l'UE, en légère augmentation par rapport à 2000. L'Ile-de-France reste de loin la première des 271 régions européennes en termes de contribution au PIB. Elle représentait, en 2008, 4,5 % de la production européenne.

Mais, dans le contexte de croissance démographique élevée et de croissance du PIB modérée, la quasi-totalité des régions françaises accusent entre 2000 et 2008 un recul en termes de PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE. En 2008, trois régions françaises seulement (Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont un niveau de PIB par habitant supérieur à la moyenne européenne, ce qui donne une mesure de l'enjeu de mobilisation des facteurs de croissance économique des régions.

L'innovation et la mobilisation de la main d'œuvre, sources de croissance

L'accroissement de la productivité et l'amélioration de la mobilisation de la ressource en main d'œuvre sont deux voies de progression du niveau de PIB par habitant. Il existe dans toutes les régions des marges de progrès pour permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la nouvelle stratégie Europe 2020, qui vise une « croissance intelligente, inclusive et durable ».

L'innovation constitue une voie pour accroître la productivité et permettre l'adaptation de l'économie aux nouveaux enjeux de durabilité. La contribution de la France aux dépenses de recherche au niveau européen est élevée grâce notamment à l'Ile-de France, première région européenne en termes de dépenses de R&D du fait de sa taille, avec 6,8 % du total de l'UE en 2007. Quelques autres régions sont bien positionnées en matière d'effort de recherche. Mais avec une seule région, Midi-Pyrénées, au-dessus de 3 % du PIB consacré à la dépense de R&D, et une moyenne nationale de 2,21 % en 2009, la France n'atteint pas l'objectif européen de 3 %.

Si les activités de R&D sont très concentrées en France, la tendance est cependant à la déconcentration. Le poids de l'Ile-de-France est passé de 49 % des dépenses de R&D en 1990 à 40 % en 2007. Toutes les régions, y compris celles dont le poids économique est le plus faible participent à l'effort de recherche national, avec leurs caractéristiques propres. La singularité de quelques régions, la Franche-Comté, la Haute-Normandie, la Picardie, se manifeste par une forte contribution du secteur privé qui atteint 80 % alors qu'elle est en moyenne de deux tiers en France. Si on prend en compte un ensemble de caractéristiques concernant les acteurs et les activités de recherche, ainsi que les logiques de coopération entre acteurs, les profils régionaux sont très variés. Les déterminants de la propension des entreprises à innover sont également variables selon les régions, les facteurs structurels (taille, secteur) apparaissant néanmoins comme une constante.

Carte 8 ▸ Le produit intérieur brut par habitant des régions de l'Union européenne (2008)

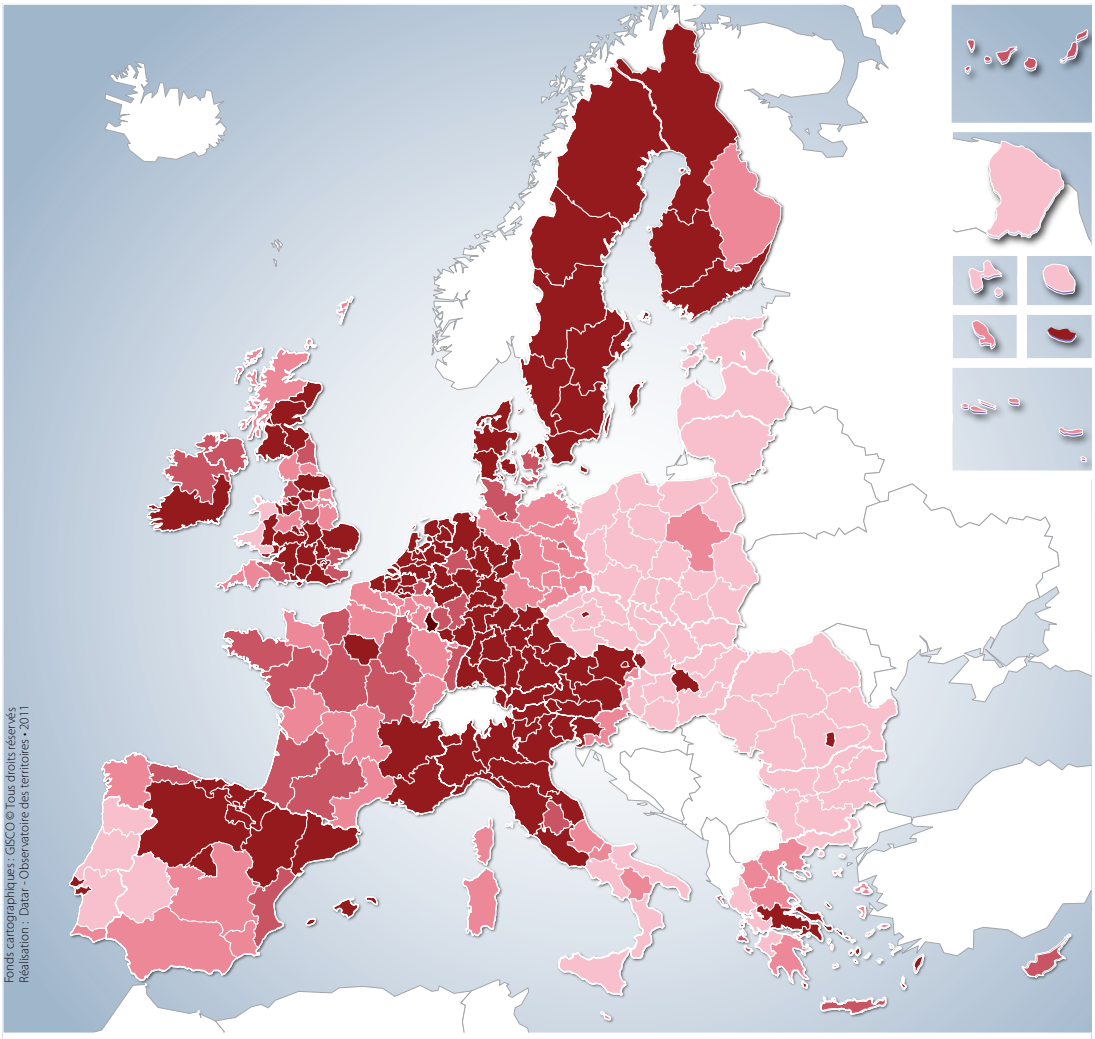

Source : Eurostat, 2008

Mobiliser les ressources humaines, pour une croissance intelligente et inclusive

Dans la perspective de renforcer les capacités d'innovation des régions, le niveau de formation est un facteur déterminant. Grâce à l'excellence de quelques régions, la France est bien positionnée dans l'ensemble des pays de l'UE en termes de développement de la connaissance, en témoigne une part importante de diplômés du supérieur parmi les jeunes (43,5 % des 30-34 ans), dépassant même l'objectif européen (40 %). Les disparités territoriales sont fortes. L'Ile-de-France, comme la plupart des régions capitales de l'UE, se distingue, avec une part de diplômés du supérieur de 50 %. D'autres régions se positionnent favorablement, à la fois par un ratio élevé et

Carte 9 ▸ Les taux d'emploi des régions de l'Union européenne (2010)

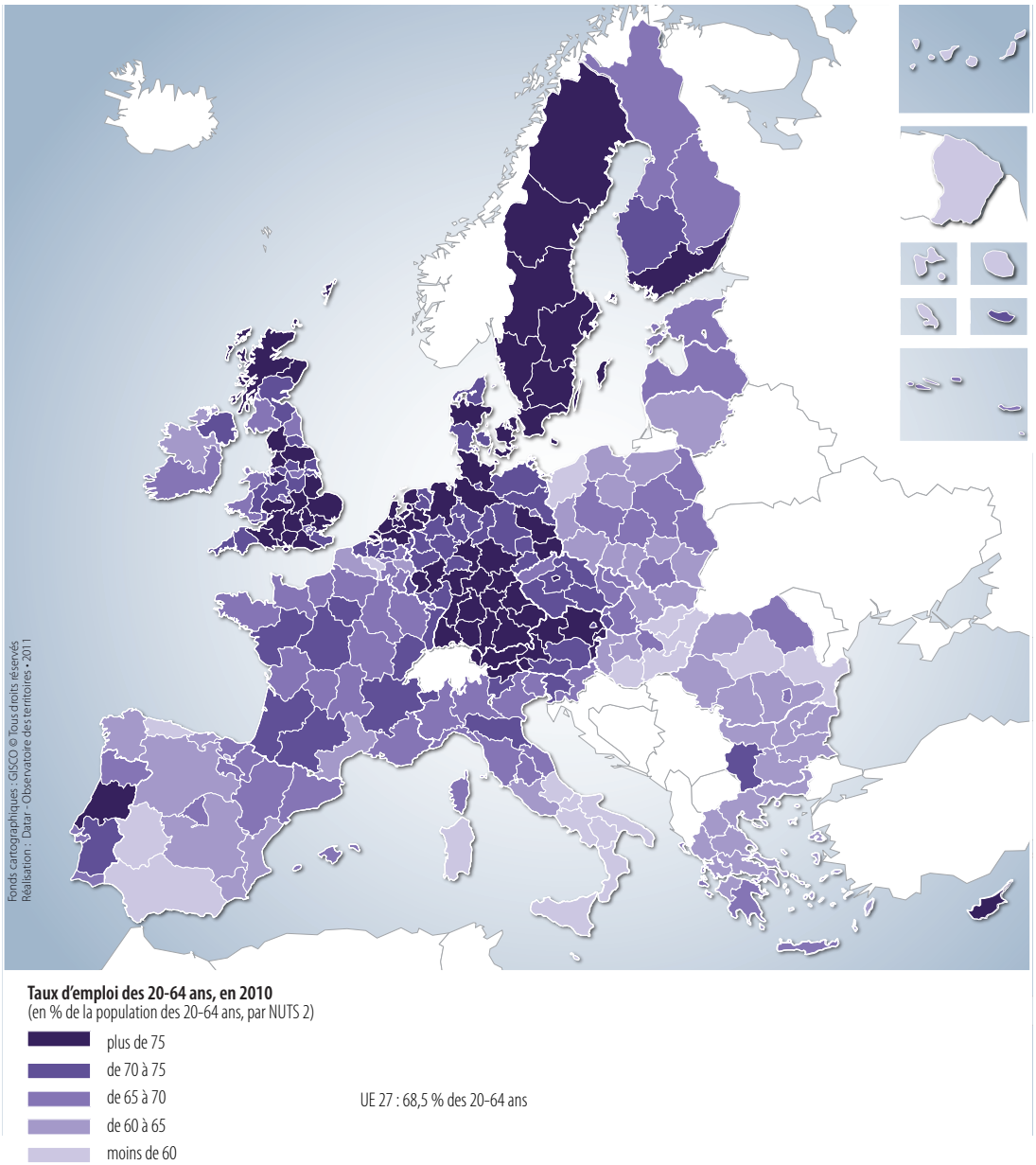

Source : Eurostat, 2010

une progression significative, comme Midi-Pyrénées, Bretagne, Rhône-Alpes et Pays de la Loire. D'autres régions sont en retrait : les régions limitrophes de l'Ile-de-France, hormis le Centre ; à l'Est, la Lorraine ; au Centre-Ouest, le Limousin et Poitou-Charentes. La proportion de leurs diplômés du supérieur s'avère modeste, entre 30 et 35 %, et progresse faiblement.

La part des jeunes sans diplôme est un indicateur de difficultés potentielles à entrer dans l'économie de la connaissance. La part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire et la formation s'élevait à 12,8 % en France en 2010, loin de l'objectif européen fixé à 10 %.

Améliorer le niveau de formation favorise la mobilisation de la main d'œuvre, source de croissance en complément des gains de productivité. Bien que le taux d'emploi de la France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE (69,2 % contre 68,5 %, en 2010), il reste en deçà de l'objectif européen de 75 %. Au niveau régional, quelques régions sont particulièrement concernées par un faible taux d'emploi, notamment le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais.

La hausse du taux d'emploi constitue également un enjeu de cohésion sociale. L'accès à l'emploi de toutes les personnes en âge de travailler est un facteur de réduction de la pauvreté, autre objectif de la stratégie Europe 2020. Globalement la France peut se prévaloir d'un taux de pauvreté contenu grâce aux mécanismes de redistribution (12,9 % en 2009, contre 16,3 % en moyenne dans l'UE), mais les disparités territoriales sont élevées.

La lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie pour une croissance durable

La durabilité de la croissance passe par la lutte contre le changement climatique. Selon les dernières données disponibles, le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre est plus faible en France qu'en moyenne dans l'UE. Les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont certes globalement plus optimistes pour la France, qui enregistrerait à l'horizon 2100 une hausse des températures de l'ordre de 2,5 °C contre une hausse comprise entre 3 et 5 °C au niveau européen, mais le réchauffement climatique affectera différemment les territoires selon leur situation géographique et leur niveau de développement économique. Le pourtour méditerranéen (plusieurs régions du Portugal, d'Espagne, de France, d'Italie et de Grèce) connaîtrait une forte augmentation des températures et du nombre de jours de forte chaleur par an ainsi qu'une importante diminution des précipitations et des jours de gel. Le nord-ouest de l'Europe (Royaume-Uni, Irlande, nord-ouest de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas) devrait faire face à davantage de fortes pluies et des températures annuelles moyennes plus élevées.

Un autre enjeu est celui de l'augmentation de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables pour une production plus durable. La France affiche des performances meilleures que la moyenne européenne, mais moindres que la plupart des pays du nord de l'Europe. En matière d'intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB), il existe d'importantes marges de progrès dans la plupart des régions, dont la structure et le niveau de consommation sont fortement déterminées par les caractéristiques de l'appareil productif. Quelques-unes ont néanmoins réduit leur niveau d'intensité énergétique d'un quart environ entre 1990 et 2009 : Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie ou Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La France devra, par ailleurs, atteindre l'objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale à l'horizon 2020 alors qu'en 2008 la proportion n'était que de 11 %.

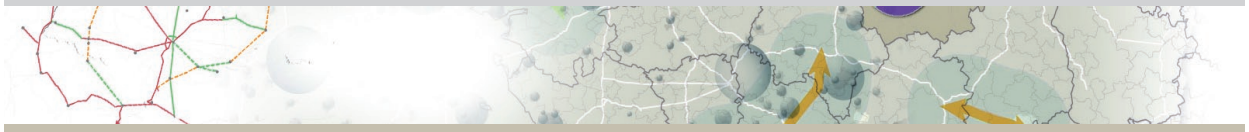

Partie 1

DYNAMIQUES, DISPARITÉS ET INTERDÉPENDANCE DES TERRITOIRES

A Les dynamiques et disparités démographiques des territoires

B L'évolution de la concentration et des disparités économiques

C Les flux et systèmes qui structurent les territoires

A Les dynamiques et disparités démographiques des territoires

La France conserve son dynamisme démographique à l'échelle européenne, et la quasi-totalité des régions françaises devraient accroître leur poids en Europe à l'horizon 2040. En France, les écarts de dynamisme entre régions se creusent et continueraient de se creuser, selon les projections démographiques. Ces projections soulèvent la question des politiques à mettre en œuvre pour enrayer le processus de dévitalisation des régions les plus fragiles du nord et de l'est du pays, qui perdraient l'avantage de leur jeunesse.

Les enjeux de dévitalisation et de vieillissement se posent aussi à un échelon plus fin, pour les territoires ruraux les plus éloignés des villes. Si la croissance démographique française est tirée par la densification et l'extension des espaces urbains, le regain démographique des espaces ruraux est néanmoins avéré. Certains territoires restent cependant à l'écart de cette tendance. Pour d'autres, la progression de la population tient pour une grande part à l'arrivée de retraités, avec des effets vertueux à moyen terme, mais des perspectives de vieillissement accéléré.

1 Les tendances récentes des évolutions de population et les perspectives à l'horizon 2040

La France conserve son dynamisme à l'échelle européenne

Un écart de croissance démographique entre la France et l'Union européenne élevé, qui tend à s'amoindrir

La population des 27 Etats membres de l'Union européenne atteint 501 millions d'habitants au 1er janvier 2010. Avec 64,7 millions d'habitants et 13 % de la population de l'UE27, la France est le deuxième pays le plus peuplé, derrière l'Allemagne. Deux autres pays dépassent les 60 millions d'habitants, le Royaume-Uni et l'Italie ; viennent ensuite l'Espagne (46 millions d'habitants) et la Pologne (38 millions de personnes). Trois régions françaises figurent parmi les vingt régions les plus peuplées de l'UE : l'Ile-de-France, première région européenne en termes de population, Rhône-Alpes et Paca.

Entre 1999 et 2010, la population de l'UE a progressé de 0,36 % par an, celle de la France de 0,67 %. Le rythme de croissance de la population de l'UE a été un peu plus soutenu sur la deuxième moitié de la décennie. L'écart entre les taux d'accroissement européen (0,40 % entre 2005 et 2010 après 0,34 % entre 1999 et 2005) et français (0,63 % par an après 0,71 %) s'est réduit mais la France reste beaucoup plus dynamique que l'Union européenne dans son ensemble.

Le Luxembourg et l'Irlande, avec une progression de 1,7 % par an, Chypre (1,4 %) et l'Espagne (1,3 %) affichent les taux d'accroissement les plus élevés entre 2005 et 2010, comme sur les dix dernières années. Grâce à la combinaison d'une population nombreuse et d'un accroissement supérieur à la moyenne de l'UE, l'Espagne, avec le Royaume-Uni, la France, et l'Italie sont les moteurs de la croissance démographique .

Carte 1 ▸ La population des régions européennes et son évolution (2000-2008)

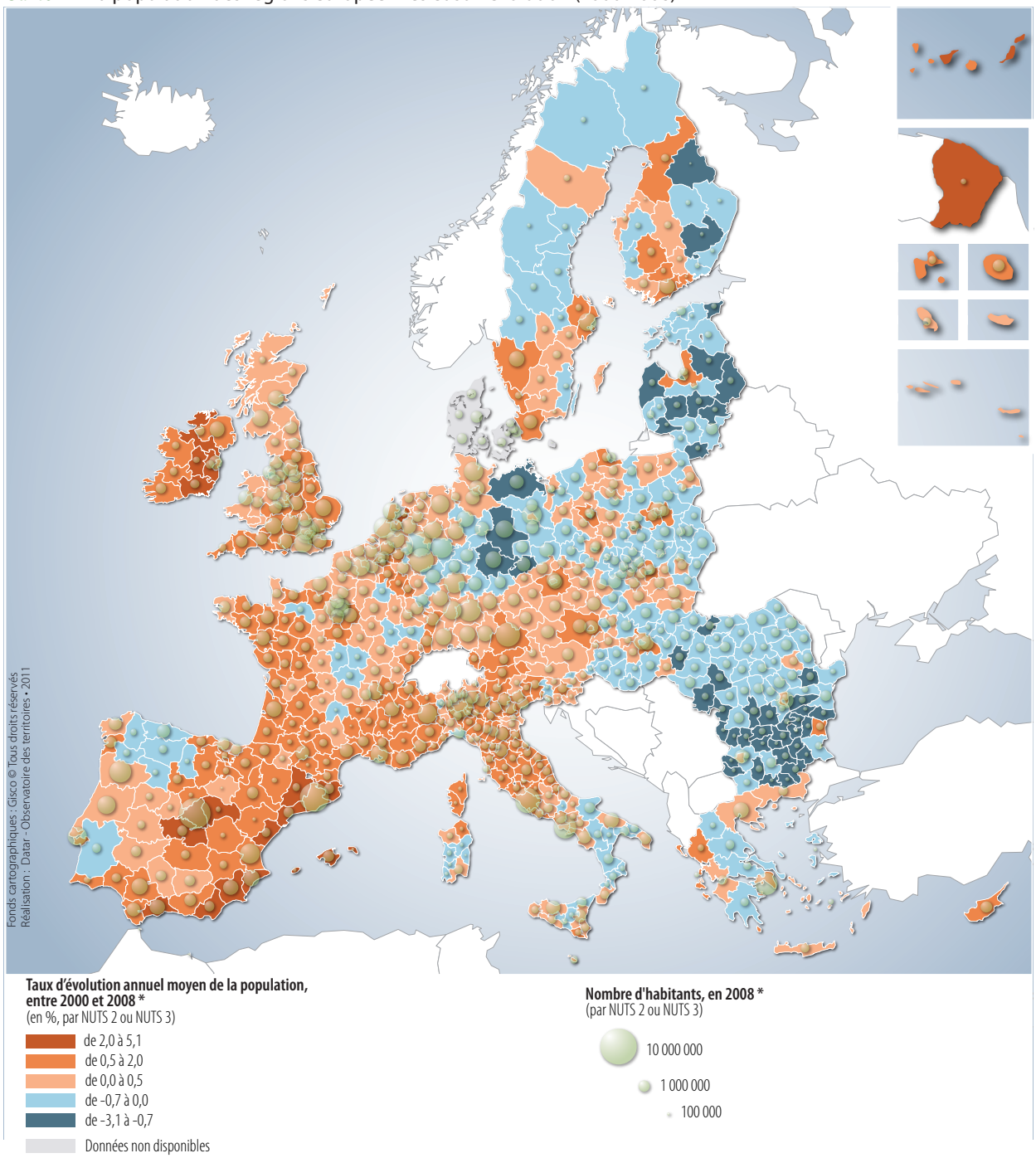

* Les deux indicateurs sont calculés à partir de la population moyenne en 2000 et 2008.

NUTS 2: Allemagne, Autriche, Belgique, Grèce, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni

NUTS 3: Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

Note de lecture : La représentation cartographique est réalisée sur la base d'un découpage régional combinant les niveaux NUTS 2 et NUTS 3, adopté par l'OCDE et par les auteurs de la base de données économiques historiques des régions européennes (IGEAT, 2008). Ce découpage permet un meilleur suivi des dynamiques territoriales que les niveaux officiels NUTS 2 (trop large) ou NUTS 3 (trop hétérogène).

Source : Eurostat

ZOOM SUR

Scénarii démographiques multiscalaires

Selon le niveau et l'échelle d'analyse, les perspectives démographiques du territoire français changent considérablement. Si le poids de la France apparaît stable à l'intérieur de l'espace Euro-méditerranéen, plusieurs régions françaises devraient connaître une croissance plus rapide que la moyenne européenne. Mais des déséquilibres importants demeureraient à l'intérieur du territoire national entre les départements en croissance du sud-ouest et les départements en stagnation ou déclin démographique du nord-est.

Carte 1 ▸ Dynamique démographique des pays euroméditerranéens (2010-2040)

Source : Scénario médian des Nations Unies (UNPP, The 2010 Revision)

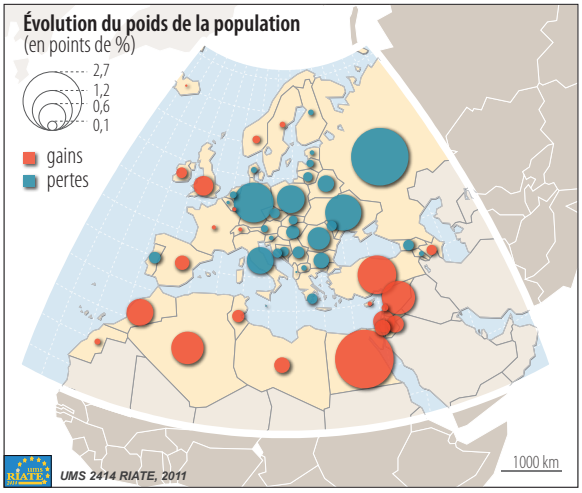

Selon les prévisions des Nations-Unies, les 55 pays de l'espace Euro-méditerranéen devraient voir leur population passer de 1042 millions d'habitants en 2010 à 1124 millions d'habitants en 2040, soit une hausse moyenne de 8%. Cette croissance serait toutefois très inégalement répartie et d'importantes modifications du poids démographique des pays devraient se produire à l'intérieur de cet ensemble.

La plus forte réduction de poids démographique concernerait la Russie qui passerait de 140 millions d'habitants à 122 millions d'habitants, soit de 13,5 % à 10,9 % de la population de l'ensemble des pays euroméditerranéens. L'Allemagne diminuerait également de 7,9 % à 6,6 %, tout comme l'Ukraine, la Pologne, l'Italie. A contrario, l'Egypte passerait de 8,1 % à 10,8 % de la population euroméditerranéenne, et la Turquie de 7,3 % à 8,4 %.

La France quant à elle augmenterait de 65 à 70 millions d'habitants ce qui lui permettrait de garder une position stable autour de 6,2 % de l'ensemble des pays euroméditerranéens.

Carte 2 ▸ Dynamique démographique des régions de l'Union européenne (2005-2050)

Source : Projet ESPON DEMIFER, Scénario - Europe Sociale limitée (ESPON 2013 Program, 2010)

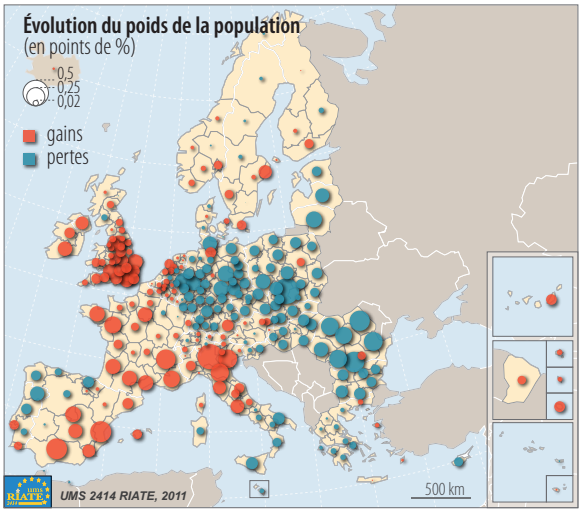

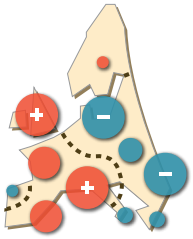

L'ensemble constitué par les 27 pays de l'Union européenne plus la Suisse, la Norvège et l'Islande devrait voir sa population se maintenir aux alentours de 500 millions d'habitants de 2005 à 2050, selon la plus vraisemblable des quatre projections réalisées par le projet DEMIFER pour le programme ORATE. Ce maintien de la population totale serait toutefois accompagné de profondes redistributions de population entre les pays et les régions. Les plus fortes pertes de poids démographique seraient enregistrées en Europe centrale et orientale, notamment en Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne et dans la plus grande partie de l'Allemagne. Les gains relatifs seraient au contraire enregistrés en Espagne, Italie du Nord, Royaume-Uni. En France, les régions méditerranéennes et atlantiques verraient leur poids augmenté, en particulier Rhône-Alpes.

GAINS : croissance plus rapide que l'espace d'étude
PERTES : croissance moins rapide que l'espace d'étude

Carte 3 ▸ Dynamiques démographiques des départements francais (2009-2040)

Source : Estimation Omphale 2010 – Scénario central (INSEE, 2010)

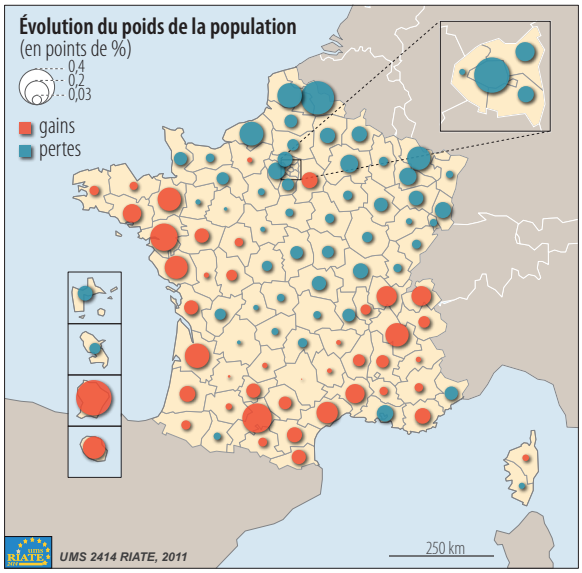

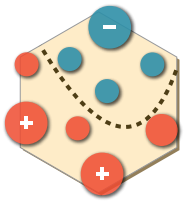

D'après les projections Omphale réalisées par l'INSEE en 2010, la population française (Métropole + DOM-TOM) devrait passer de 64,3 à 73,2 millions d'habitants entre 2009 et 2040. Cette augmentation globale d'environ 9 millions d'habitants serait toutefois inégalement répartie entre les départements. Même si peu d'entre eux connaîtraient une baisse absolue du nombre d'habitants, beaucoup verraient leur part de la population nationale réduite.

Les baisses les plus fortes concerneraient les départements de Paris (3,5 % à 3 % du total national), du Nord (4 % à 3,6 %), du Pas-de-Calais, de Seine-Maritime, de Moselle et de Seine-Saint-Denis. Les hausses les plus fortes concerneraient au contraire la Guyane (0,4 % à 0,8 % du total national), la Haute-Garonne (1,9 % à 2,2 %), la Loire-Atlantique, la Gironde, l'Isère.

Au total, on assisterait à un véritable transfert démographique du centre-est et du nord du pays vers les Alpes et les régions littorales du sud et de l'ouest.

GAINS : croissance plus rapide que l'espace d'étude
PERTES : croissance moins rapide que l'espace d'étude

Comment lire les cartes de dynamique démographique ?

Chacune des cartes présente l'évolution prévisible de la population à l'intérieur d'un espace de référence (Euroméditerranée, Europe, France) découpé en unités territoriales (Pays, Régions, Départements). L'objectif est d'étudier l'évolution du poids relatif de chacune des unités spatiales à l'intérieur de leur espace de référence, afin de repérer les lieux qui concentrent une part croissante de la population de l'espace de référence (cercles rouges) et ceux qui voient au contraire leur part diminuer (cercles bleus).

Ces évolutions en termes de poids relatifs ne coïncident pas nécessairement avec des gains ou des pertes absolues d'habitants. Par exemple, les Nations-Unies prévoient une augmentation de la population autrichienne de 8,4 à 8,6 millions d'habitants entre 2010 et 2040. Il y aura donc bien un gain net de 200 000 habitants et un accroissement de population de +3 %. Mais dans le même temps, l'espace Euroméditerranéen – qui sert de référence – voit sa population passer de 1042 à 1124 millions d'habitants, soit un accroissement de près de 8 %, beaucoup plus rapide que celui de l'Autriche. En fait, le poids relatif de l'Autriche va diminuer à l'intérieur de l'espace Euroméditerranéen puisqu'il passera de 0,81 % de la population euroméditerranéenne en 2010 à 0,77 % en 2040. C'est cette différence de pourcentage mesurée en points (0,77-0,81 =-0,04) qui est cartographiée sous la forme d'un cercle bleu indiquant la baisse de poids de l'Autriche à l'intérieur de l'ensemble Euroméditerranéen.

Les cartes sont élaborées avec l'ESPON ***HyperAtlas V2***
http://www.espon.eu/main/Menu_ScientificTools/ESPONHyperAtlas/

Cinq régions françaises figurent parmi les 50 régions européennes les plus dynamiques entre 2005 et 2009 : trois régions métropolitaines, la Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et deux régions d'Outre-Mer, la Guyane – première région européenne pour la croissance démographique – et La Réunion.

À l'échelle des régions européennes, la concentration de la population, mesurée par l'indice de Gini, s'accroît légèrement depuis 1999, malgré une tendance à la réduction des écarts de taux de croissance sur la période récente. Une vingtaine de régions en décroissance entre 1999 et 2005, telles que le nord du Royaume-Uni, certaines régions grecques et tchèques, ont inversé la tendance entre 2005 et 2009. L'ouest polonais et roumain, le nord suédois, et l'Estonie ont également freiné le déclin de leur population. Par ailleurs, davantage de régions affichent des taux supérieurs à 1 %, notamment des régions roumaines, belges et suédoises. Néanmoins, la plupart des régions d'Allemagne, de Pologne, des pays Baltes, et des Balkans sont en déprise démographique et freinent la croissance de la population européenne.

Grâce à sa fécondité élevée la France conserve une position originale dans l'Union européenne

Les écarts de dynamisme démographique entre pays ou régions tiennent aux poids respectifs de la composante naturelle et de la composante migratoire dans l'évolution de la population. L'accroissement de la population européenne est principalement

Graphiques 1 et 2 ▸ L'évolution de la population due au solde migratoire et au solde naturel dans les pays européens et dans les régions françaises (1999-2008)

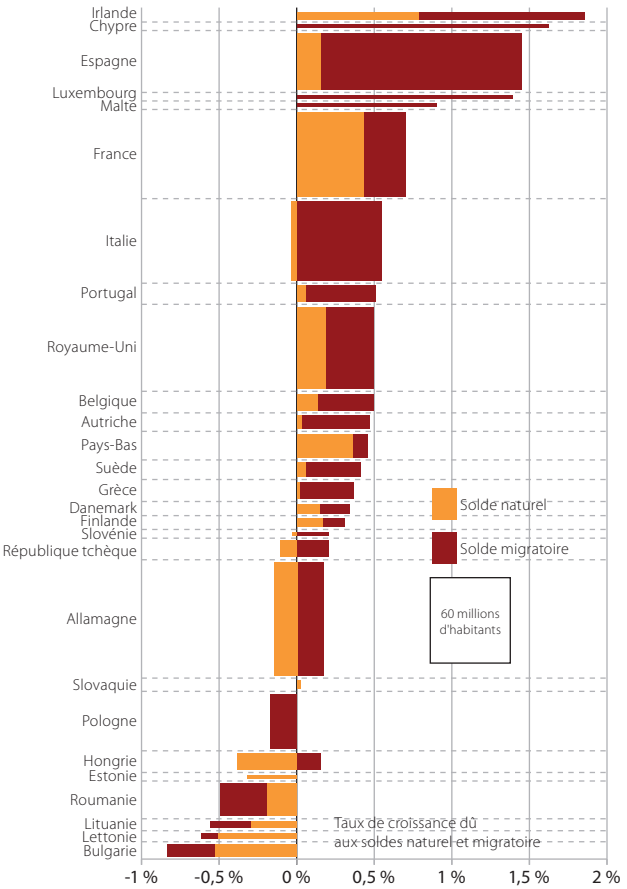

Source : Eurostat

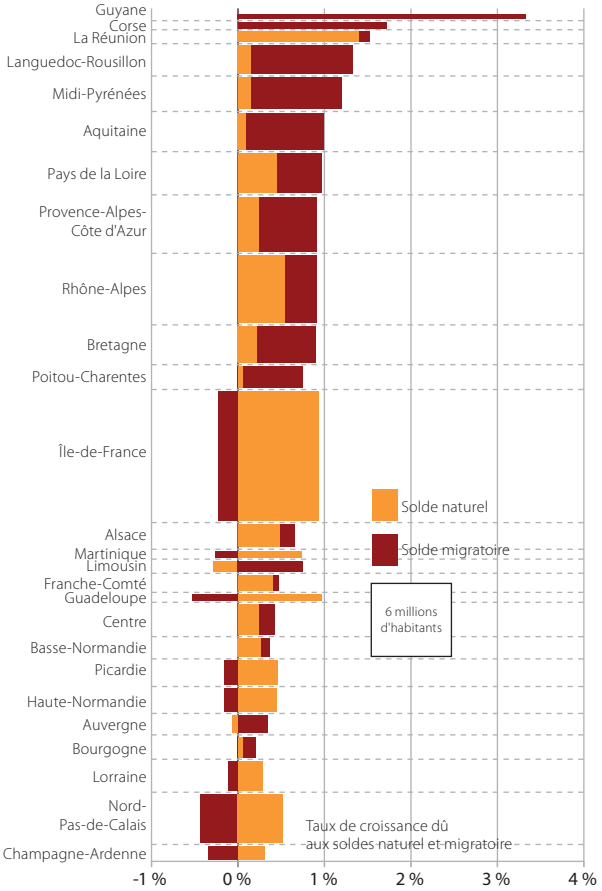

Source : Insee, RP 1999 et 2008

Note de lecture : Au Royaume-Uni, le taux de croissance annuel moyen de la population atteint 0,49 % entre 1999 et 2008, dont 0,30% dû au solde migratoire et 0,19% au solde naturel. Les superficies sont proportionnelles à la population de 1999.

soutenu par les migrations. Entre 1999 et 2008, la population européenne a augmenté à un rythme de 0,37 % en moyenne par an, dont 0,31 % imputable au solde migratoire avec les pays extra-communautaires. Autrement dit 84 % de l'accroissement de la population est dû au solde migratoire et seulement 16 % au solde naturel. Dans deux pays seulement, les Pays-Bas et la France, la contribution du solde naturel (respectivement 80 % et 62 %) est supérieure à celle du solde migratoire. La contribution de la France revêt un caractère exceptionnel, puisque son solde naturel sur la période 1999-2008 représente à lui seul 90 % du solde naturel des pays de l'UE. Malgré un taux de solde migratoire relativement modeste, la France figure également, en raison de son poids démographique, parmi les pays qui ont le plus contribué à l'excédent migratoire de l'UE, après l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et avant l'Allemagne.

Le solde naturel se contracte dans tous les pays et sa contribution à la croissance de la population diminue. La dégradation du solde naturel est pour une grande part due à la diminution du nombre des naissances. La baisse du nombre d'enfants par femme en est une première cause. Actuellement, la France, ainsi que l'Irlande fait figure d'exception dans ce domaine, avec plus de deux enfants par femme en moyenne, contre 1,6 enfant par femme en moyenne dans l'UE, un taux nettement inférieur au seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). La baisse des naissances s'explique aussi par la diminution de la population des femmes en âge de procréer. L'effectif des femmes de 20 à 40 ans, âge de forte fécondité, décroît en raison du vieillissement de la génération des baby-boomers. Ces femmes nées entre 1945 et 1970 sont progressivement remplacées par les générations moins nombreuses, nées après 1970.

Parmi les pays où le solde naturel reste positif, les trois quarts ont au moins une région en déficit naturel : le nord de l'Espagne, l'est du Royaume-Uni, le sud de la Grèce, le nord de la Suède et une partie de la Slovaquie. En France, sur l'ensemble de la période 1999-2008, le poids de la composante naturelle dans l'accroissement total est de 62,4 % alors qu'il était de 75,5 % entre 1968 et

Tableau 1 ▸ La population des régions françaises et son évolution (1999-2009)

Régions	Population			Part dans la population totale (en %)		Taux de croissance annuel moyen (en %)
	1999	2005	2009	1999	2009	1999-2009
Ile-de-France	10 946 012	11 442 143	11 729 613	18,2	18,2	0,7
Rhône-Alpes	5 640 234	5 963 736	6 165 126	9,4	9,6	0,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 502 385	4 768 564	4 918 050	7,5	7,6	0,9
Nord - Pas-de-Calais	3 997 467	4 015 613	4 025 344	6,6	6,3	0,1
Pays de la Loire	3 219 960	3 415 391	3 538 033	5,4	5,5	0,9
Aquitaine	2 906 748	3 088 196	3 202 717	4,8	5,0	1,0
Bretagne	2 904 075	3 066 585	3 173 044	4,8	4,9	0,9
Midi-Pyrénées	2 550 275	2 743 073	2 865 975	4,2	4,5	1,2
Languedoc-Roussillon	2 292 405	2 497 718	2 608 095	3,8	4,1	1,3
Centre	2 440 295	2 507 246	2 539 010	4,1	3,9	0,4
Lorraine	2 311 655	2 332 468	2 348 384	3,8	3,7	0,2
Picardie	1 857 981	1 889 028	1 910 234	3,1	3,0	0,3
Alsace	1 732 588	1 803 402	1 846 865	2,9	2,9	0,6
Haute-Normandie	1 780 502	1 806 677	1 829 525	3,0	2,8	0,3
Poitou-Charentes	1 639 735	1 711 307	1 763 521	2,7	2,7	0,7
Bourgogne	1 610 833	1 626 190	1 640 733	2,7	2,6	0,2
Basse-Normandie	1 421 947	1 452 425	1 470 669	2,4	2,3	0,3
Auvergne	1 309 374	1 331 779	1 343 760	2,2	2,1	0,3
Champagne-Ardenne	1 343 266	1 339 400	1 336 217	2,2	2,1	-0,1
Franche-Comté	1 117 253	1 145 744	1 168 790	1,9	1,8	0,5
La Réunion	703 820	772 907	821 168	1,2	1,3	1,6
Limousin	711 471	727 487	743 265	1,2	1,2	0,4
Guadeloupe	385 609	399 178	403 257	0,6	0,6	0,4
Martinique	380 863	395 982	398 733	0,6	0,6	0,5
Corse	260 152	289 092	306 906	0,4	0,5	1,7
Guyane	155 760	199 206	225 751	0,3	0,4	3,8
France métropolitaine	**58 496 613**	**60 963 264**	**62 473 876**	**97,3**	**97,1**	**0,7**
DOM	**1 626 052**	**1 767 273**	**1 848 909**	**2,7**	**2,9**	**1,3**
France	**60 122 665**	**62 730 537**	**64 322 785**	**100,0**	**100,0**	**0,7**

Source : Insee, RP 1999, estimations de population au 1er janvier 2005 et 1er janvier 2009

1975. Le solde naturel se contractant, les migrations interrégionales façonneront davantage les dynamiques démographiques [1].

Au 1er janvier 2011, la population française atteint 65 millions d'habitants selon les premières estimations de l'Insee, en augmentation de 0,5 % sur les deux dernières années. Elle était de 64,3 millions d'habitants au premier janvier 2009, dont 62,8 millions en métropole. La concentration de la population française – mesurée par l'indice de Gini – augmente modérément mais régulièrement depuis le début des années 2000. Bien que le poids démographique de l'Ile-de-France reste constant, la part des cinq premières régions et la part des cinq suivantes dans la population française augmentent, du fait de la croissance rapide des régions du sud et de l'ouest du pays.

En France, la croissance est toujours plus favorable aux régions du Sud et de l'Ouest

Les écarts de dynamisme entre régions françaises restent très marqués

Sur la période 1999-2009, toutes les régions méditerranéennes et atlantiques, ainsi que Rhône-Alpes, la Guyane et La Réunion ont une croissance supérieure à la moyenne nationale (+0,7 % par an). Le dynamisme démographique dont font preuve ces régions ne se dément pas, même si la tendance y serait, selon les données récentes publiées par l'Insee, à une légère décélération. Malgré les inflexions qui semblent s'amorcer, en Limousin par exemple où le regain de croissance démographique se confirme, les écarts de dynamisme entre les régions françaises restent très marqués. La région Champagne-Ardenne affiche toujours un bilan négatif, les autres régions du nord, de l'est et du centre de la France restent en deçà de la croissance moyenne.

Carte 2 ▸ Les trajectoires d'évolution départementales de population (1990-2009)

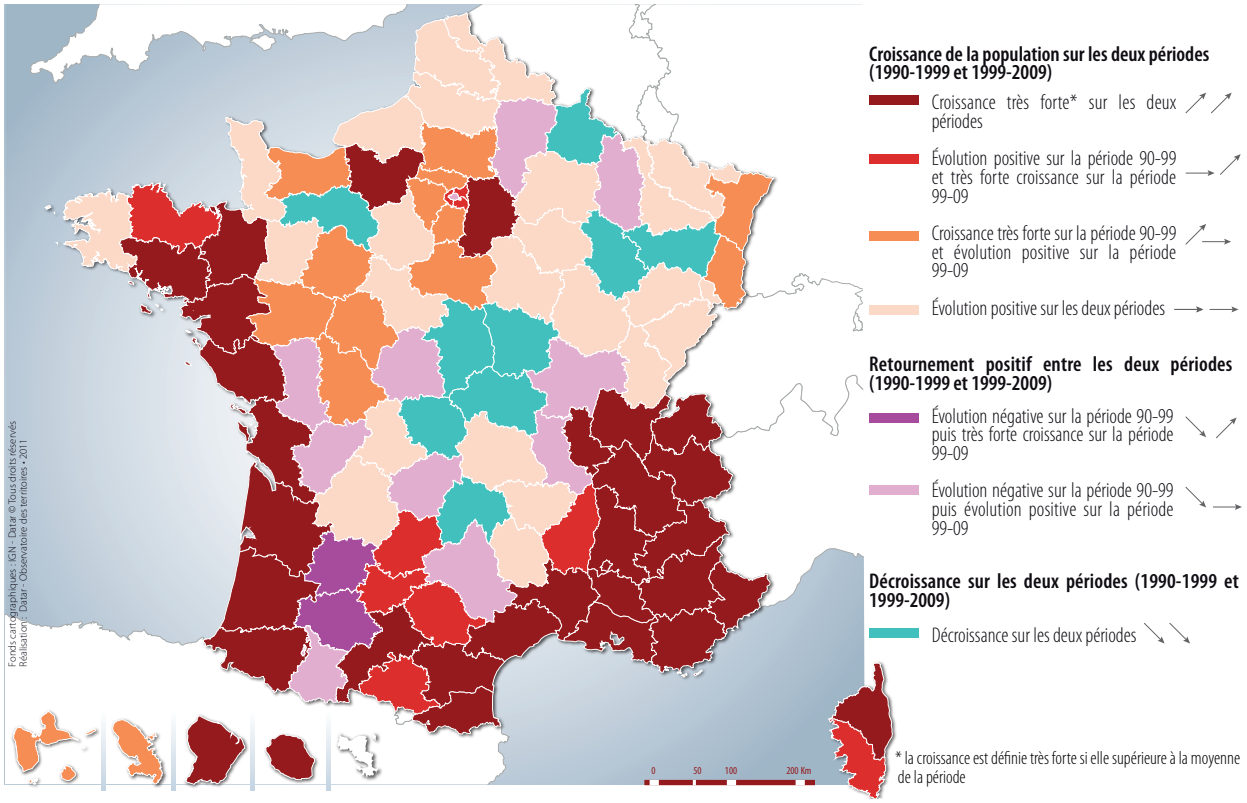

Source : Insee, estimations de population 1990, 1999, 2009

L'analyse de l'évolution démographique à l'échelon départemental entre 1999 et 2009 confirme avant tout les divergences de dynamisme observées au niveau régional. Si quelques disparités intra régionales subsistent du fait de l'avantage des départements sièges des capitales régionales et des départements littoraux, elles sont moins fortes que les disparités interrégionales.

La population est en baisse dans neuf départements entre 1999 et 2009

Entre 1999 et 2009, selon les données les plus récentes publiées par l'Insee, neuf départements – situés essentiellement dans l'est et le centre de la France – accusent une baisse de leur population, la Haute-Marne, la Nièvre, les Ardennes, le Cantal, l'Allier, la Creuse, le Cher, les Vosges et l'Orne. Ces départements perdaient déjà des habitants entre 1990 et 1999. Sauf dans la Haute-Marne et les Ardennes, la baisse est moins accentuée sur les dix dernières années.

Les départements de métropole les plus dynamiques se situent tous dans le sud et l'ouest du pays, ou en Ile-de-France. Paris et la Seine-Saint-Denis font partie des départements où l'évolution de la population s'est infléchie à la hausse sur les dix dernières années ; la Seine-et-Marne conserve une progression largement supérieure à la moyenne nationale. Un autre fait marquant de la dernière décennie est le regain de croissance de plusieurs départements ruraux comme le Gers et le Lot-et-Garonne, et de quelques départements situés dans les massifs montagneux (Corrèze, Aveyron, Hautes-Pyrénées, Ariège, etc.). Le dynamisme de ces départements ne semble pas se démentir sur les dernières années.

Ces inflexions dans les départements ruraux tiennent à l'évolution de leur solde migratoire. Ces départements, parmi les plus âgés du centre et du sud-ouest de la France, affichent les taux d'évolution de population dus au solde naturel les plus fortement négatifs, avec la Creuse, la Nièvre, le Cantal, l'Indre, l'Allier. Mais contrairement à ces derniers, l'excédent migratoire vient compenser le déficit naturel, très largement même pour le Gers et l'Ariège.

À l'horizon 2040, les régions atlantiques et méditerranéennes resteraient les plus dynamiques, grâce à leur attractivité

Le solde naturel de toutes les régions se dégraderait

Selon l'Insee, si les tendances démographiques récentes perdurent, la France sera peuplée de 73 millions d'habitants au 1er janvier 2040, dont près de 71 millions en France métropolitaine. La France compterait alors 15 % d'habitants de plus qu'en 2007. Entre 1999 et 2007, la composante naturelle contribuait pour plus de la moitié à l'accroissement de l'ensemble de la population. La contribution du solde naturel à la croissance, aujourd'hui positive dans toutes les régions hormis l'Auvergne et le Limousin, diminuera à l'horizon 2040, puisque le nombre de décès augmentera avec l'arrivée des générations de baby-boomers aux âges élevés. La dégradation du solde naturel serait ainsi très marquée dans les régions les plus attractives du Sud et de l'Ouest. Le solde naturel deviendrait négatif en Poitou-Charentes dès 2012, en Aquitaine en 2020, en Bretagne, Midi-Pyrénées, et Corse vers 2035 [2].

De plus, à fécondité constante, le nombre de naissances diminuera en raison de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer. Cette baisse serait amplifiée dans les régions touchées par les départs massifs d'actifs, comme celles du nord et de l'est de la France. Alors que leur croissance démographique est due exclusivement au solde naturel sur la dernière décennie, celui-ci ne suffirait plus à maintenir le niveau de population dans la plupart d'entre elles. La Champagne-Ardenne et la Lorraine

Carte 3 ▸ La population des départements français à l'horizon 2040 (2007-2040)

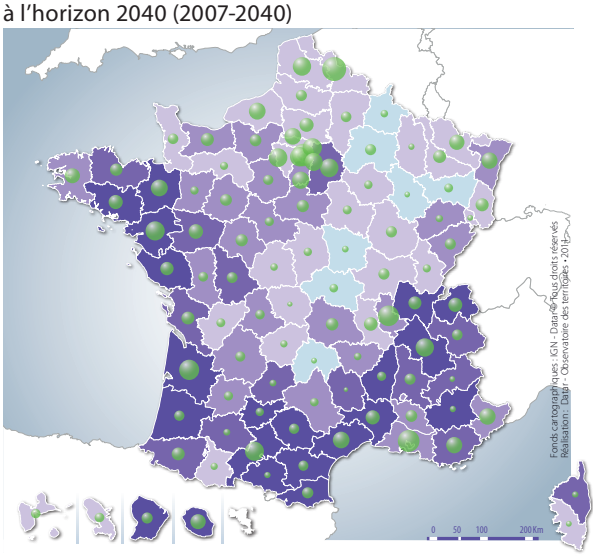

Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central

cumuleraient déficit migratoire et solde naturel négatif. L'accroissement naturel resterait positif en Nord-Pas-de-Calais mais diminuerait fortement, malgré une forte fécondité. Cinq départements (les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne, les Vosges et la Nièvre) seraient en décroissance.

Les régions les plus attractives vont conforter leur avantage

Grâce à leur attractivité, les régions du littoral atlantique et du Sud méditerranéen seraient, comme entre 1999 et 2007, les régions les plus dynamiques. Cependant, le retournement du solde naturel en limiterait la progression, confirmant les tendances récentes. Le taux d'accroissement dû au solde migratoire y serait supérieur à 0,6 % par an. Il atteindrait même 0,75 % par an en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. La région Rhône-Alpes se distinguerait des autres régions du Sud et de l'Ouest par un solde naturel et migratoire positif et par une relativement faible attractivité résidentielle. Des conditions climatiques plus rudes et une moindre accessibilité des territoires éloignés des villes en limitent l'attrait pour les retraités.

La période de 2007-2040 serait marquée par le regain confirmé de dynamisme démographique des régions rurales du centre de la France, comme le Limousin. Ces régions ainsi que la Basse-Normandie devraient leur croissance à leur solde migratoire, alors que l'accroissement naturel y serait négatif. A l'inverse, l'Ile-de-France, l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie auraient un solde naturel fortement positif qui compenserait le déficit migratoire.

Les départements d'Outre-Mer sont très hétérogènes en termes de dynamisme démographique. Entre 2007 et 2040, la Guadeloupe et la Martinique connaîtraient une phase de croissance

Tableau 2 ▸ La population des régions françaises et sa structure par âge et leurs évolutions à l'horizon 2040 (2007-2040)

Régions	Population en milliers		Variation annuelle entre 2007 et 2040 (en %)			Part des moins de 20 ans en %		Part des 65 ans et plus en %		Part des 80 ans et plus en %	
	2007	2040	des moins de 20 ans	des 65 ans et plus	des 80 ans et plus	2007	2040	2007	2040	2007	2040
Guadeloupe	401	404	-1,0	3,1	4,0	30,6	21,8	12,5	34,3	3,4	12,3
Martinique	398	423	-0,9	2,7	3,7	28,6	20,8	14,0	34,0	3,7	12,2
Guyane	213	574	-0,3	2,6	3,2	44,3	40,5	3,9	9,0	0,9	2,4
La Réunion	794	1 061	-0,8	3,0	3,9	35,1	27,3	7,9	20,7	1,7	5,9
Ile-de-France	11 599	12 765	-0,2	1,4	2,2	25,9	24,1	12,3	19,7	3,5	7,3
Champagne-Ardenne	1 339	1 312	-0,4	1,5	2,4	24,9	21,9	16,7	27,6	4,9	10,8
Picardie	1 900	2 041	-0,3	1,6	2,4	26,6	23,8	14,8	24,7	4,2	9,1
Haute-Normandie	1 817	1 946	-0,3	1,5	2,4	26,2	23,5	15,5	25,5	4,5	9,8
Centre	2 527	2 807	-0,3	1,3	2,1	24,3	22,3	18,3	28,1	5,6	11,0
Basse-Normandie	1 461	1 573	-0,4	1,5	2,4	24,8	21,6	18,5	30,0	5,4	11,8
Bourgogne	1 634	1 725	-0,3	1,3	2,1	23,2	20,8	19,7	30,4	6,1	12,0
Nord-Pas-de-Calais	4 022	4 149	-0,4	1,5	2,3	27,4	24,3	14,3	23,1	3,9	8,4
Lorraine	2 340	2 386	-0,4	1,5	2,5	24,3	21,1	16,5	26,7	4,4	9,9
Alsace	1 827	2 023	-0,4	1,7	2,6	24,7	21,4	15,1	25,9	4,0	9,4
Franche-Comté	1 159	1 269	-0,3	1,4	2,3	25,1	22,6	16,7	26,6	4,8	10,1
Pays de la Loire	3 483	4 389	-0,2	1,3	2,1	25,7	23,7	16,9	26,0	5,0	9,8
Bretagne	3 120	3 873	-0,3	1,2	2,0	24,5	22,4	18,4	27,6	5,3	10,2
Poitou-Charentes	1 740	2 062	-0,3	1,3	2,0	22,7	20,7	20,3	30,7	6,3	12,0
Aquitaine	3 151	3 878	-0,3	1,3	1,9	22,7	20,4	19,2	28,9	5,9	11,1
Midi-Pyrénées	2 810	3 596	-0,3	1,1	1,7	22,8	21,0	18,9	27,2	5,9	10,2
Limousin	737	812	-0,2	1,0	1,6	20,5	19,1	22,8	31,5	7,5	12,6
Rhône-Alpes	6 066	7 451	-0,3	1,3	2,1	25,6	23,5	15,6	24,2	4,5	9,0
Auvergne	1 339	1 448	-0,2	1,2	1,9	21,9	20,3	20,1	29,7	6,2	11,6
Languedoc-Roussillon	2 561	3 291	-0,3	1,3	1,9	23,6	21,0	19,1	29,0	5,7	10,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 864	5 589	-0,4	1,2	2,0	23,6	21,0	18,9	28,3	5,7	10,8
Corse	299	351	-0,7	1,5	2,5	21,2	16,9	19,9	32,8	5,6	12,6
France métropolitaine	**61 795**	**70 736**	**-0,3**	**1,3**	**2,1**	**24,8**	**22,4**	**16,5**	**25,7**	**4,9**	**9,7**
France entière	**63 601**	**73 198**	**-0,3**	**1,4**	**2,1**	**25,0**	**22,6**	**16,3**	**25,6**	**4,8**	**9,6**

Source : Insee, modèle Omphale 2010 scénario central

jusqu'en 2030 puis une phase de décroissance. Sur l'ensemble de la période, la croissance serait nulle ou faible. En Guadeloupe, le solde migratoire resterait négatif et le solde naturel diminuerait très fortement malgré une très forte fécondité. En Martinique, le solde migratoire redeviendrait positif, contrairement à ce qui avait été observé avant 2007. La Réunion verrait sa croissance freinée par un déficit migratoire, mais serait soutenue par un fort accroissement naturel. La Guyane aurait toujours la plus forte croissance de la France grâce à un solde naturel et migratoire très positif.

2 Les effets différenciés du vieillissement dans les territoires

Vers l'homogénéisation des profils démographiques au sein de l'Union européenne

Les écarts d'espérance de vie entre pays se réduisent

Une société vieillit lorsque l'âge moyen de sa population ou la proportion de personnes âgées (plus de 60 ou 65 ans selon les seuils adoptés pour définir le 3ème âge) s'accroît. Le vieillissement démographique des pays européens, qui paraît inéluctable, procède de deux évolutions structurelles observables sur leurs pyramides des âges. Le vieillissement « par le haut » de la population totale d'un pays est dû au progrès continu de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation du nombre de personnes âgées dans la population totale. Dans les pays d'Europe, l'arrivée aux âges élevés des générations de baby-boomers (nés entre 1945 et 1965) accentue le poids de ce vieillissement par le haut. Le vieillissement « par le bas » découle d'une réduction du taux de natalité du fait de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme et/ou de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer.

L'espérance de vie continue de progresser dans tous les pays de l'Union européenne et s'élève aujourd'hui à 78,8 ans (hommes et femmes confondus). Partout les femmes ont une espérance de vie moyenne supérieure à celle des hommes. En France, l'espérance de vie masculine est la septième d'Europe (77,8 ans) et celle des femmes la première (84,8 ans). Dans les Etats de l'Est en revanche, l'espérance de vie demeure plus faible : un enfant né en 2009 vivra en moyenne entre 73,2 ans (en Lituanie) et 77,4 ans (en République Tchèque).

Le rythme d'évolution de l'espérance de vie est différencié entre les pays de l'Est et les autres pays européens. Elle croît rapidement en ex-RDA, en Pologne et en République Tchèque, pays déjà avancés dans leur transition démographique avant la chute du rideau de fer. Dans les autres pays d'Europe, elle augmente

Graphique 3 ▸ L'âge médian de la population des pays de l'Union européenne (2010)

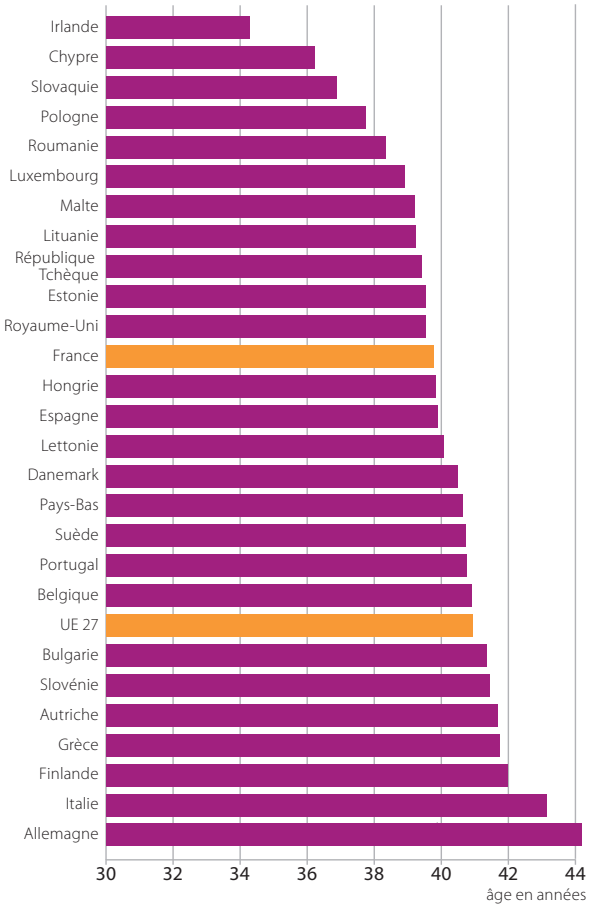

Source : Eurostat, 2010

ZOOM SUR

La croissance des départements du littoral contribuerait pour près de la moitié à la croissance démographique de la France

Les zones côtières figurent parmi les lieux les plus dynamiques de la planète. Elles concentrent près des deux tiers de la population mondiale, leur niveau d'occupation est cinq fois plus élevé que la densité moyenne des terres habitées et elles comptent huit des dix plus grandes agglomérations du globe. D'ici trente ans, on estime que les trois quarts de l'humanité vivront dans des zones proches du rivage. Le contexte mondial de forte démographie littorale vaut pour de nombreuses côtes européennes.

La France métropolitaine compte 26 départements littoraux et 11 régions littorales, auxquels viennent s'ajouter les cinq départements d'Outre-Mer. Les 885 communes littorales métropolitaines et les 89 ultramarines hébergent plus de 7,6 millions d'habitants en 2007. Cette population a tendance à augmenter du fait, notamment, de soldes migratoires très souvent positifs. Ces espaces sont en effet très attractifs. Depuis 1975, la population y a augmenté de plus de 20 %, soit plus d'un million de résidents supplémentaires.

La croissance de la population des départements littoraux constatée jusqu'à présent ne devrait pas s'essouffler. Selon l'analyse faite par l'Observatoire du littoral d'après les projections de population de l'Insee, en prenant comme hypothèse le maintien des tendances démographiques récentes, la population des départements littoraux devrait davantage croître que celle des départements non littoraux entre 2007 et 2040, avec des hausses respectives de 19 % et 13 %. Elle devrait ainsi augmenter de 4,5 millions d'habitants : 3,9 millions en métropole, soit une hausse de 17 %, et 660 000 en Outre-Mer, soit + 36 %. Selon ce scénario, les départements littoraux concentreraient près de 40 % de la population française en 2040 et leur contribution à l'accroissement de la population française serait de 47 % sur l'intervalle étudié.

Entre 1999 et 2006, les communes littorales ont représenté à elles seules 30,7 % de la croissance démographique des départements littoraux. Si ce ratio se maintient durant la période 2007-2040, la population des communes littorales pourrait augmenter de 1,4 million d'habitants suivant le scénario central et atteindre plus de 9 millions d'habitants en 2040.

En métropole, la croissance de la population ne serait pas homogène sur les façades maritimes métropolitaines entre 2007 et 2040. La population des départements littoraux de la façade Manche - mer du Nord n'augmenterait que de 4,2 % alors que la hausse serait très forte dans les départements de la façade atlantique (+ 26,8 %) et du pourtour méditerranéen (+ 19,3 %). A eux seuls, les dix départements littoraux de la façade atlantique absorberaient près du quart (22,3 %) de la croissance démographique de la France de 2007 à 2040, avec 2,1 millions de nouveaux habitants. Dans le détail, la croissance estimée de la population dépasserait 20 % en Ille-et-Vilaine, du Morbihan aux Landes, des Pyrénées-Orientales au Gard et en Haute-Corse.

La population des départements littoraux devrait assez fortement vieillir en métropole et en Outre-Mer de 2007 à 2040. En 2040, près du tiers (32,1 %) des habitants des départements littoraux aura plus de 60 ans, ce ratio sera un peu plus faible dans le reste du territoire, 30,1 %. La part des plus de 60 ans serait plus élevée dans les départements littoraux métropolitains (32,5 %) que dans ceux d'Outre-Mer (27,4 %) où elle devrait cependant plus que doubler sur la période étudiée.

Tableau 1 ▸ La population des départements du littoral à l'horizon 2040

Départements littoraux des façades littorales	Population en milliers		Evolution entre 2007 et 2040		
	2007	2040	Absolue, en milliers	Relative, en %	Contribution à la croissance de la population, en %
Façade Manche - mer du Nord	7 574	7 981	407	5,4	4,2
Façade atlantique	7 998	10 139	2 141	26,8	22,3
Façade méditerranéenne	6 820	8 139	1 319	19,3	13,7
Départements littoraux métropolitains	22 392	26 259	3 867	17,3	40,3
Départements littoraux d'outre-mer	1 806	2 462	656	36,3	6,8
Ensemble des départements littoraux	24 198	28 721	4 523	18,7	47,1
Départements non littoraux	39 402	44 479	5 077	12,9	52,9
France entière	**63 600**	**73 200**	**9 600**	**15,1**	**100,0**

Traitement : SOeS (Observatoire du littoral)

Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central

MEDDTL, SOeS, 2011. « Perspectives d'évolution de la population des départements littoraux à l'horizon 2040 », in *site Observatoire du littoral*, février.

moins vite et converge vers 80 ans (hommes et femmes confondus). Depuis 1945, ces gains d'espérance de vie sont dus à la baisse de la mortalité aux âges élevés. Ainsi en France, l'espérance de vie à partir de 60 ans en 2004 était de 21,5 ans pour les hommes et de 26,5 ans pour les femmes, soit respectivement 6 ans et 7,7 ans de plus qu'en 1954. Les personnes de plus de 60 ans vivent donc plus longtemps, ce qui contribue à accroître leur nombre et leur part dans la population totale.

Les pays à structure de population plus jeune vieillissent plus vite

Le vieillissement de la population européenne s'explique aussi par l'arrivée des baby-boomers à l'âge de 60 ans et plus. Nombreuses, ces générations ont accru l'effectif de tous les groupes d'âge qu'elles ont traversés. Durant les 20 prochaines années, le vieillissement des pays de l'Union européenne dépendra en partie de l'ampleur du baby-boom, c'est-à-dire de la différence d'effectifs entre les générations de baby-boomers et les générations suivantes. A ce titre, la variété des profils démographiques est grande en Europe. En Irlande et dans la plupart des pays de l'Est, moins d'un cinquième de la population a plus de 60 ans, alors que cette proportion dépasse le quart de la population totale de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal, de la Grèce ainsi que des pays scandinaves.

La mortalité au sein d'un même pays peut s'avérer très hétérogène selon les régions, comme au Royaume-Uni, en Finlande ou au Portugal, où l'âge moyen au décès varie de 6 ans entre les régions. En France, cet âge moyen est de 74,5 ans dans le Nord-Pas-de-Calais alors qu'il est supérieur d'environ 5 ans en Ile-de-France et dans le sud de la France.

Le rythme du vieillissement est actuellement plus rapide dans des pays à structure de population relativement plus jeune comme l'Irlande et la France : le nombre de personnes âgées y a augmenté de plus de 10 % entre 2005 et 2009. En revanche, il a augmenté de moins de 2,5 % en Allemagne (un des pays d'Europe les plus vieux), Estonie, Bulgarie et Hongrie, et a même diminué au Portugal et en Lettonie. D'une manière générale, les progrès de l'espérance de vie partout en Europe et l'arrivée des générations du baby-boom au seuil des 65 ans entraînent une homogénéisation des profils démographiques des Etats membres de l'UE.

Les rythmes de vieillissement différenciés effritent peu à peu l'avantage des territoires les plus jeunes, surtout des territoires en déprise

Des contrastes hérités entre régions du nord et du sud de la France

En 2009, la France compte 10 600 000 habitants de 65 ans et plus, soit 16,5 % de la population totale. Ce pourcentage, légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'Union européenne (17,4 %), se rapproche de celui de la Hongrie, de la Slovénie, du Royaume-Uni et de l'Espagne.

Les régions françaises les plus vieilles sont le Limousin, 13ème région la plus âgée d'Europe, Poitou-Charentes (37ème), l'Auvergne (60ème), la Bourgogne (64ème), et la Corse (70ème). Au sein des régions, de forts contrastes existent aussi entre les départements. Quelques départements, sièges de grandes agglomérations dynamiques sont encore jeunes, comme la Haute-Garonne et l'Ille-et-Vilaine, avec un âge médian de 37 ans. D'autres connaissent un vieillissement déjà très prononcé de leurs habitants : l'Indre, le Gers, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, l'Ariège, la Lozère, le Lot-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées, où plus de la moitié de la population a 45 ans au moins. A l'opposé, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de-France, ainsi que Rhône-Alpes et les départements d'Outre-Mer ont la structure par âge la plus jeune.

Entre 1999 et 2009, pour l'ensemble de la France, le nombre des 65 ans et plus a augmenté assez fortement (1,20 % par an) et la croissance des moins de 20 ans a été modeste (0,23 % par an). C'est l'écart entre ces taux qui explique le vieillissement de la population.

Les régions françaises les plus jeunes vieillissent plus vite sous l'effet des nombreux départs de jeunes actifs

Au niveau des régions ou des départements, les effets des mouvements migratoires aux grands âges, mais aussi des actifs se combinent au vieillissement naturel (c'est-à-dire découlant de la structure par âge) de la population et en modifient les rythmes de vieillissement. Le contraste de long terme entre régions du Nord relativement plus « jeunes » et régions du Sud plus « âgées » s'atténue sous l'effet des profils migratoires différenciés entre régions. Le sud de la France accueille davantage de personnes d'âge actif que d'inactifs potentiels. En Languedoc-Roussillon, et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le solde migratoire des 20-59 ans est 2 à 3 fois plus grand que celui des 60 ans et

plus. A l'inverse, dans le nord de la France, les échanges migratoires sont déficitaires : les sorties des 20-59 ans sont entre 1,5 et 18 fois plus importantes que les sorties des plus de 60 ans. Ainsi, les régions attirant des personnes âgées ou qui perdent leur population jeune subissent un vieillissement plus rapide que celles qui accueillent des personnes jeunes.

L'Ile-de-France, Rhône-Alpes et la Guyane, conservent leur spécificité de région jeune malgré l'augmentation de leur population âgée de 65 ans et plus, du fait de l'arrivée d'une population plus jeune. La Guyane connaît même un léger recul de l'âge médian de sa population entre 1999 et 2009, tandis que les autres DOM voient leur âge médian augmenter considérablement sous l'effet de la forte augmentation du nombre des 65 ans et plus. Les DOM (hors Guyane) vieillissent ainsi du fait de l'augmentation rapide des personnes âgées. La Corse et l'Alsace sont dans le même cas. Dans les autres régions relativement jeunes, comme la Lorraine, la Normandie, la Champagne-Ardenne, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Franche-Comté, l'écart entre le taux d'évolution de la population des 65 ans et plus et celui des moins de 20 ans entre 1999 et 2009 est plus marqué que la moyenne nationale, sous l'effet des départs d'actifs et de leurs enfants. Malgré une proportion de moins de 20 ans qui reste élevée grâce à une forte fécondité, elles vieillissent plus vite que la moyenne du fait du déficit migratoire de jeunes actifs.

Dans le Sud, à l'inverse, de nombreuses régions, historiquement parmi les plus âgées, ont un vieillissement moins rapide. Le Limousin et Midi-Pyrénées se démarquent avec une évolution presque nulle du poids des plus de 65 ans et des moins de 20 ans entre 1999 et 2009, et en conséquence un rythme de vieillissement nettement ralenti. Dans les départements de la Creuse, Corrèze, Ariège, Tarn-et-Garonne, l'augmentation des moins

Tableau 3 ▸ L'âge médian de la population des régions françaises et son évolution (1999-2009)

Régions	1999	2009
Limousin	43,1	45,4
Corse	40,4	43,6
Auvergne	40,8	43,5
Poitou-Charentes	40,4	43,4
Bourgogne	39,7	43,1
Aquitaine	40,0	42,4
Languedoc-Roussillon	39,7	42,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39,4	41,9
Basse-Normandie	37,8	41,7
Midi-Pyrénées	39,9	41,6
Centre	38,7	41,5
Bretagne	38,4	41,1
Lorraine	36,9	40,3
Champagne-Ardenne	36,8	40,3
Franche-Comté	37,1	40,0
Pays de la Loire	37,0	39,6
Martinique	33,3	39,5
Alsace	36,1	39,4
Haute-Normandie	36,0	39,1
Rhône-Alpes	36,5	38,8
Picardie	35,8	38,6
Guadeloupe	31,6	37,6
Nord-Pas-de-Calais	34,4	37,2
Ile-de-France	34,9	36,2
La Réunion	27,8	31,9
Guyane	24,0	23,9
France métropolitaine	**37,3**	**39,7**
DOM	**29,7**	**33,7**
France entière	**37,1**	**39,6**

Source : Insee, estimations de population au 1er janvier 1999 et 2009

Graphique 4 ▸ L'évolution de la population des moins de 20 ans et des 65 ans et plus dans les régions françaises (1999-2009)

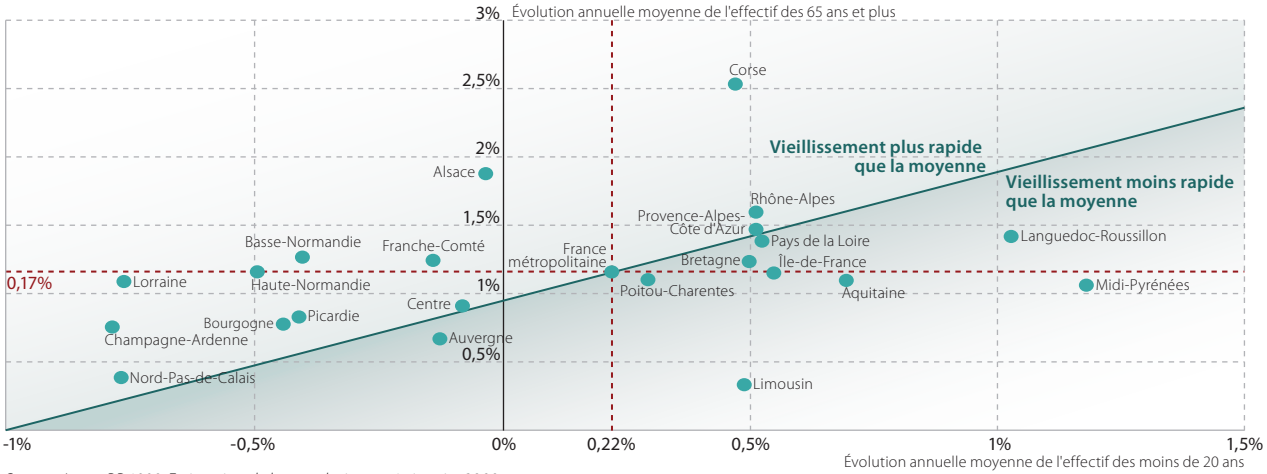

Source : Insee, RP 1999, Estimation de la population au 1er janvier 2009

UNE AUTRE MESURE DU VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS

Un ouvrage publié en 2010 propose d'appréhender les conséquences du vieillissement en calculant le potentiel d'activité de la population déjà consommé par un territoire. Il est mesuré par le rapport entre l'âge moyen d'une population et son espérance de vie en bonne santé. Il change l'image habituelle du vieillissement puisqu'il prend en compte les conditions de mortalité. Des pays, dont la population est pourtant jeune comme la Lituanie, la Lettonie, la Slovaquie, la Hongrie, l'Estonie, ont consommé presque les trois quarts du potentiel d'activité de leur population en raison d'une espérance de vie en bonne santé plutôt faible (inférieure à 60 ans). Inversement, grâce à une espérance de vie en bonne santé élevée (supérieure à 63 ans), des pays à la population âgée (Grèce, Suède, Roumanie, Espagne, Belgique) ont plus de ressources démographiques. L'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Slovénie et le Portugal ont une structure de la population âgée conjuguée à une espérance de vie en bonne santé moyenne (entre 55 et 60 ans), impliquant une consommation de plus de 70% du potentiel d'activité. La France, comme le Royaume-Uni, l'Irlande, Malte ou Chypre, a utilisé moins de 65% de son potentiel d'activité en raison de la combinaison d'une population jeune et d'une haute espérance de vie en bonne santé. A l'échelle des régions françaises, on ne dispose pas de données sur l'espérance de vie en bonne santé. On peut néanmoins calculer un indicateur proche à partir de l'espérance de vie. Cet indicateur n'introduit pas une nouvelle vision du vieillissement. Les régions âgées du Centre et Sud de la France ont davantage consommé leur potentiel de vie que les régions jeunes du Nord. L'écart entre l'espérance de vie la plus élevée et la plus basse à l'échelle des régions ou des départements est de quatre ans alors que l'écart entre les âges moyens minimal et maximal est de 8 ans (hors Guyane). Entre les pays européens, la situation est inverse : l'écart entre les niveaux de vieillissement est de 7 ans et l'écart entre les espérances de vie en bonne santé est de 20 ans. Les disparités sont donc bien plus marquées entre pays européens qu'entre régions françaises.

En revanche, le passage d'un indicateur calculé à partir de l'espérance de vie à un indicateur calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance modifie la hiérarchie hommes-femmes en France. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes et les femmes est fort en France (presque 7 ans), tandis que l'écart d'espérance de vie en bonne santé est faible (moins de 2 ans). Le potentiel d'activité déjà consommé des femmes, qui sont en moyenne plus âgées, serait donc plus élevé que celui des hommes, alors que le potentiel de vie déjà consommé est plus faible.

Graphique 1 ▸ Le potentiel d'activité déjà consommé dans les pays européens (2008)

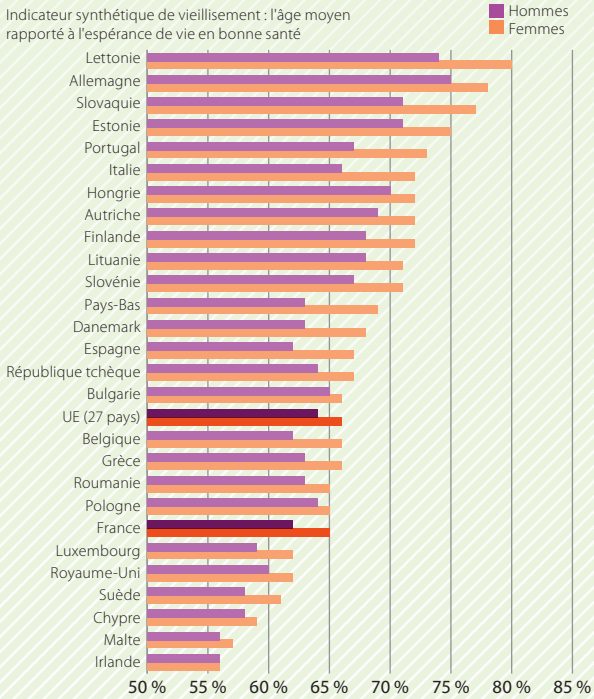

Source : Eurostat, population 2010 et espérance de vie en bonne santé 2009

Graphique 2 ▸ Le potentiel de vie déjà consommé dans les régions françaises (2008)

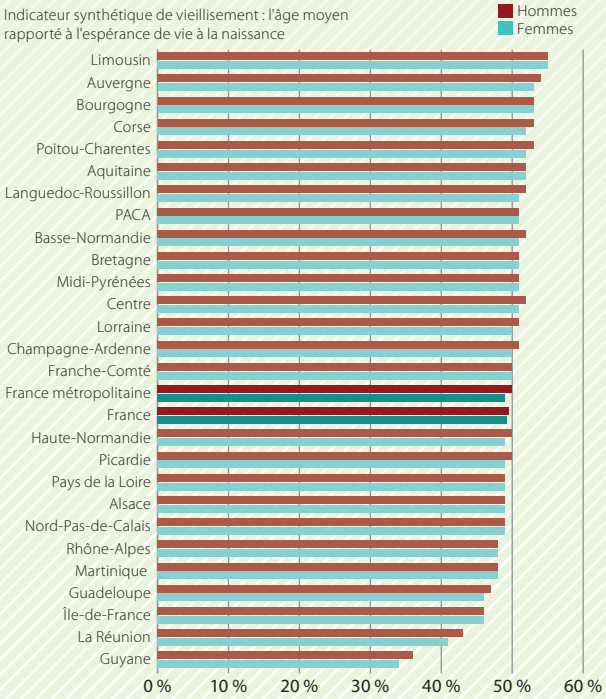

Source : Insee, estimation de la population au 1er janvier 2009 et espérance de vie à la naissance 2008

BARON Myriam, CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle, GRASLAND Claude, RIVIERE Dominique, VAN HAMME Gilles, 2010. « Villes et régions européennes en décroissance Maintenir la cohésion territoriale ? », Paris, Lavoisier (pp 103-107).

de 20 ans a même été supérieure à celle des plus de 65 ans. En Auvergne, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes et Bretagne, le rythme de vieillissement est également moins rapide que la moyenne nationale, grâce à la progression modérée des 65 ans et plus pour l'Auvergne, à la forte croissance du nombre de moins de 20 ans pour les quatre autres régions, sous l'effet des arrivées nombreuses d'actifs et de leurs enfants.

A l'horizon 2040, le taux de dépendance économique des personnes âgées va doubler ou tripler dans les régions françaises

L'originalité de la structure de la population française réside aussi dans son taux de natalité sensiblement plus élevé que celui d'autres pays de l'Union européenne, qui atténue le poids relatif des générations issues du baby-boom dans la population totale.

Cela n'empêchera pas la proportion des plus de 65 ans d'augmenter de manière importante à l'horizon 2040, en raison d'une diminution des effectifs de population de moins de 20 ans, d'un allongement prévisible de l'espérance de vie à 60 ans, et surtout de l'arrivée aux grands âges des générations nées entre 1945 et 1973. Alors que les 65-90 ans de 2000 sont nés entre 1910 et 1935, période ayant compté environ 14 millions de naissances, 21 millions de personnes sont nées en France dans les années du baby-boom et auront 65 à 90 ans à l'horizon 2040.

L'accroissement de l'effectif de la population des 65 ans et plus influe sur la prise en charge des pensions de retraites et de la dépendance par les plus jeunes générations et sur la demande de services. On peut appréhender les conséquences du vieillissement à partir du taux de dépendance économique des personnes âgées, défini comme le rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des 15-64 ans. Dans l'Union européenne, ce taux moyen s'élève à 25,9 %, c'est-à-dire que pour 100 actifs potentiels, on compte 26 personnes de 65 ans et plus. En Allemagne, Italie, Suède et Grèce, les plus de 65 ans pèsent davantage sur les générations qui les suivent : on y compte de 28 à 31 retraités éventuels pour 100 actifs. Inversement, les pays dont la structure démographique est plus jeune, comme l'Irlande, la Slovaquie et la Pologne, ont moins de 20 personnes âgées pour un même nombre de 15-64 ans. En France, en 2007, l'indicateur de dépendance économique des personnes âgées est 28 %. Il varie selon

Cartes 4 et 5 ▸ Le taux de dépendance économique des personnes âgées et son évolution à l'horizon 2040 (2007-2040)

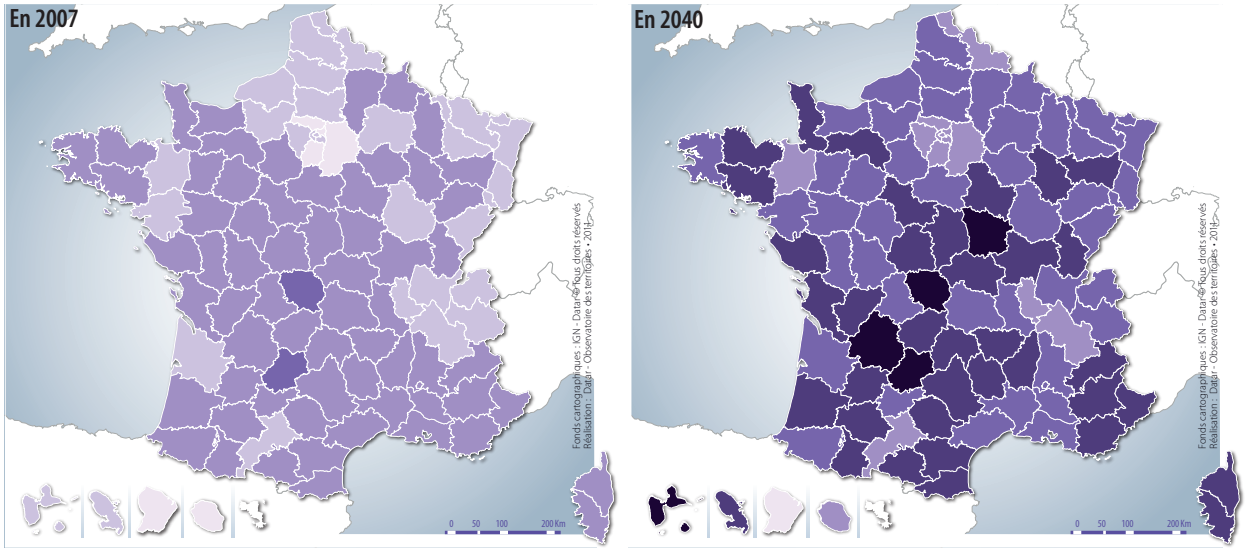

Source : Insee, modèle Omphale 2010, scénario central

les régions : de 33 à 40 pour les régions vieillissantes du centre de la France (Limousin, Poitou-Charentes, Auvergne, Bourgogne) et du Sud (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine), et de 7 à 25 pour le Nord de la France et les départements d'Outre-Mer. Si les tendances démographiques se poursuivent, le poids des 65 ans et plus passera de 16,3 % en 2007 à 25,6 % en 2040. A l'inverse, la proportion des 20-64 ans et des moins de 20 ans diminuerait. Le déséquilibre entre la population des actifs potentiels (20-65 ans) et des retraités (plus de 65 ans) s'accentuerait en 2040. Pour 100 personnes âgées entre 20 et 65 ans, il y aurait 50 personnes de plus de 65 ans en France (soit près du double de la situation actuelle). Dans tous les départements, le taux de dépendance économique des personnes âgées augmenterait en 2040.

La part des plus de 80 ans dans la population, de 4,9 % en 2007, doublerait à l'horizon 2040. Elle triplerait même dans les DOM. Dans 16 régions, elle dépasserait 10 % et resterait nettement inférieure en Ile-de-France et Rhône-Alpes, régions plus attractives pour les jeunes actifs que pour les retraités.

3 L'évolution du peuplement des espaces ruraux

La prépondérance des territoires sous influence urbaine et leur dynamisme

Un tiers de la population européenne et plus de la moitié de la population française vivent dans des territoires dits « intermédiaires », entre urbain et rural

Au niveau européen, les territoires désignés sous le nom de « régions à dominante urbaine » (« *predominantly urban regions* » au sens de la typologie des régions de niveau NUTS 3 – correspondant aux départements français – établie par l'OCDE et Eurostat [3]) occupent moins de 10 % du territoire, mais concentrent près de la moitié de la population (régions ultramarines comprises, sauf Mayotte). Les « régions à dominante rurale » représentent plus de la moitié du territoire, mais à peine 20 % de la population. Les « régions intermédiaires » regroupent les 40 % restant de la superficie et un tiers de la population de l'UE27.

Graphique 5 ▸ Le poids des quatre types de régions en France et dans l'UE et leur contribution à la croissance de la population (2000-2008)

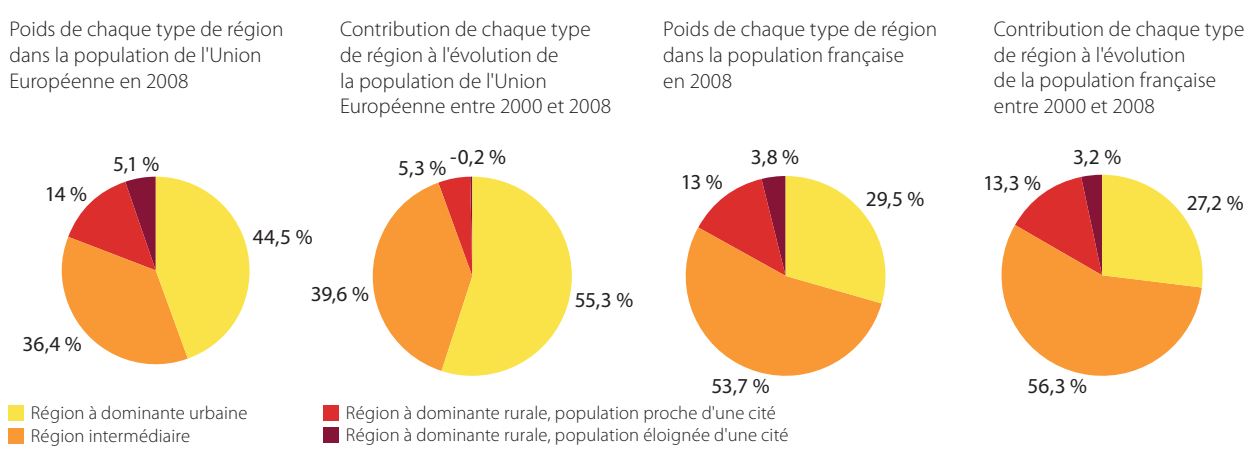

Source : Eurostat, population 1er janvier 2000 et 2008, données 2007 pour le Royaume Uni

TERRITOIRES RURAUX, TERRITOIRES URBAINS : QUELLE(S) DÉFINITION(S) ?

« La notion de ruralité est entrée dans une phase d'indétermination et a perdu son caractère d'évidence » selon l'Inra. De nombreux autres travaux contemporains montrent la difficulté à définir les espaces ruraux. Par le passé, ceux-ci étaient appréhendés au travers de l'économie rurale, notamment les activités agricoles et artisanales, et par rapport aux sociétés rurales, c'est-à-dire des organisations collectives attachées à la terre et au territoire. Sous l'effet de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la tertiarisation, les espaces ruraux sont aujourd'hui intégrés dans un système sociopolitique et économique unifié qui bouleverse les rapports ville-campagne.

La définition du caractère urbain ou rural d'un territoire dépend aujourd'hui du niveau et de l'enjeu de gouvernance auxquels elle s'attache. Plusieurs nomenclatures des espaces ou des unités qui les composent coexistent ainsi, établies à des niveaux géographiques différents, à des périodes différentes et en réponse à des préoccupations en constante évolution. Leur bonne utilisation implique d'en bien comprendre la construction.

La typologie urbain-rural des « régions » européennes (NUTS 3) : une approche qui permet les comparaisons internationales

Cette typologie mise au point par l'OCDE à partir de données fournies par Eurostat, vise à classer les régions européennes (au niveau NUTS 3, ce qui correspond en France aux départements) selon la densité de la population, son degré de concentration dans les villes et la distance aux villes d'au moins 50 000 habitants. Elle définit quatre classes : les régions à dominante urbaine, les régions intermédiaires, les régions à dominante rurale proche d'un centre urbain, et les régions rurales éloignées des villes.

Cette nomenclature permet de faire des comparaisons entre territoires au niveau international, sur les grandes questions démographiques et économiques, notamment de mesurer les disparités et d'en suivre l'évolution. Elle manque néanmoins de finesse pour l'étude de la cohésion à des échelles plus fines.

Les unités urbaines (ou agglomérations) et les communes rurales : une approche morphologique du caractère urbain et rural des communes

La différence entre les unités urbaines et les communes rurales repose sur un double critère : la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Est considéré comme urbain (ou unité urbaine) un ensemble de communes (qui peut être réduit à une seule commune) sur lequel on trouve une zone de bâti continu, c'est-à-dire un espace au sein duquel il n'y a pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et dans lequel résident au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont les communes qui n'entrent pas dans la composition d'une unité urbaine.

Ces seuils (200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population) sont conformes aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. Cette nomenclature qualifie les briques de base que constituent les communes pour la définition de territoires plus larges. Elle permet d'identifier des « agglomérations », que l'Insee appelle villes, et qui correspondent à leur acception la plus restreinte. Elle ne permet pas d'identifier des « territoires » ni même des « espaces ruraux », dans la mesure où sa construction ne garantit aucun caractère de continuité. Tout territoire peut en effet être composé de la juxtaposition de communes rurales et d'unités urbaines. Qualifier un territoire à partir de cette nomenclature – pour autant que l'on convienne d'apprécier le caractère rural à partir de ce seul critère – nécessiterait de retenir un seuil pour juger son degré de « ruralité ».

L'espace à dominante rurale et l'espace à dominante urbaine : une approche fonctionnelle de l'urbain et du rural

L'Insee a défini le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) à partir de l'observation des déplacements domicile-travail observés au recensement de 1999. Dans ce zonage, l'espace à dominante urbaine est défini comme un ensemble de communes sous influence des pôles urbains d'emploi (unités urbaines comptant au moins 5 000 emplois au lieu de travail). Il regroupe, avec les pôles urbains, les communes sous influence de ces pôles, les couronnes périurbaines et les communes multi polarisées (attirées par deux ou plusieurs aires urbaines). L'espace à dominante rurale regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.

Les bassins de vie urbains, périurbains, rurbains, ruraux : une approche plus fine du territoire

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé en 2004 pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace rural. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

Le territoire de la France métropolitaine est découpé en 1 916 unités, soit 1 745 bassins de vie des petites villes et des bourgs et 171 bassins de vie des grandes agglomérations, malgré le caractère inapproprié de cette dernière appellation dans les zones urbaines, et ce d'autant plus qu'elles sont grandes. Il est clair que la totalité de l'unité urbaine de Paris, ou de celle de Lyon, ne constitue pas en réalité un seul bassin de vie.

L'analyse de l'évolution du peuplement des espaces ruraux a ici été menée à partir d'une typologie qui croise ce zonage avec le zonage en aires urbaines. Ce croisement permet d'avoir une approche plus fine des différents espaces, et de s'affranchir de l'effet des limites des aires urbaines de 1999.

Cinq types de bassins de vie ont été définis, pour la France métropolitaine :

- les bassins de vie des grandes villes, centrés sur une unité urbaine d'au moins 30 000 habitants en 1999 et incluant leur première couronne ;
- les bassins de vie « périurbains », bassins de vie dont au moins 80 % de la population vivait en 1999 dans les couronnes périurbaines (au sens du ZAUER 99) des grandes agglomérations ;
- les bassins de vie « ruraux », dont au moins 80 % de la population vivait en 1999 dans l'espace à dominante rurale (au sens du ZAUER 99) ;
- les bassins de vie « rurbains », dont la totalité de la population vivait en 1999 dans l'espace à dominante rurale ou les couronnes périurbaines, et plus de 20 % dans chacun de ces espaces (au sens du ZAUER 99);
- les bassins de vie des petites et moyennes villes, qui regroupent de la population urbaine, périurbaine et rurale, et sont de fait les bassins de vie des pôles des petites et moyennes aires urbaines.

La France se distingue par la forte proportion de sa population vivant dans des départements intermédiaires. Ceux-ci représentent la moitié des départements (hors Mayotte). Ils occupent la même superficie que les départements ruraux, mais regroupent 53,7 % de la population en 2008 et contribuent pour 56 % à sa croissance entre 2000 et 2008. Les 13 départements urbains contribuent à l'accroissement de la population à hauteur de 27 %. Parmi les 37 départements ruraux, 13 sont considérés « éloignés des centres urbains ». Ils regroupent à peine 4 % de la population, une part un peu plus faible qu'en Espagne par exemple. Les 24 départements ruraux « proches des villes » regroupent 13 % de la population en 2008.

L'autre particularité de la France réside dans la contribution relativement élevée des régions dites « rurales » au sens de la typologie OCDE à la croissance de la population, et plus encore des départements ruraux éloignés des villes. La contribution de ces régions est en effet négative à l'échelon européen. La France enregistre une augmentation régulière de la population des départements ruraux depuis 1990. Cette hausse place la France au même niveau que l'Espagne et l'Autriche, derrière l'Irlande, en termes de contribution de la population « rurale » dans l'évolution totale de la population entre 2000 et 2008.

L'emprise et l'influence des villes s'étendent

Le constat de l'Insee établi à partir de l'évolution des agglomérations (unités urbaines) met en évidence l'augmentation de leur emprise sur le territoire métropolitain et de leur population, au détriment des communes rurales, au sens morphologique du terme [4]. En 10 ans, depuis 1999, la superficie de l'ensemble des agglomérations a progressé de 19 %. De nouvelles petites unités urbaines sont apparues, et le périmètre de certaines grandes unités urbaines s'est agrandi. Les villes occupent désormais 22 % du territoire et abritent 47,9 millions d'habitants, soit 77,5 % de la population.

Selon la définition fonctionnelle des espaces à dominante urbaine et à dominante rurale, établie par l'Insee lors de la constitution du zonage en aires urbaines de 1999, la répartition de la population en France métropolitaine est respectivement de 82 % et 18 %. Pour la première fois, la progression de la population de l'espace à dominante rurale a été comparable à celle de l'espace à dominante urbaine entre les derniers recensements, de 0,7 % en moyenne annuelle [5]. Si la croissance démographique reste à plus de 80 % imputable à l'urbain, la rupture de tendance est néanmoins manifeste.

La population des espaces ruraux est passée de 10,5 millions d'habitants en 1999 à plus de 11 millions en 2006. Cette croissance est globalement due au solde migratoire (+ 600 000 habitants) alors que le solde naturel se dégrade, sous l'effet du vieillissement (- 100 000 habitants). Selon cette définition, les espaces ruraux pris globalement dans chacune des régions de métropole sont en croissance démographique.

La définition même de l'espace rural dans ce zonage en limite la pertinence pour l'analyse de son évolution démographique. Le contour des espaces urbains étant figé, la croissance de la population aux marges des aires urbaines est attribuée à l'espace rural, alors qu'elle est en général due à la progression de la périurbanisation [6]. Le constat de l'extension de l'influence urbaine entre 1990 et 1999 [7] avait d'ailleurs conduit à réviser la délimitation des espaces urbains et de l'espace rural. Sous l'effet de la périurbanisation, à définition identique, le nombre de communes de l'espace rural avait alors été réduit, passant de 23 300

Tableau 4 ▸ Evolution et répartition de la population par type de bassin de vie 1999-2006

Type de bassin de vie	Population en 2006		Evolution entre 1999 et 2006					
	Population	en %	Variation totale de population	Solde naturel	Solde migratoire	Evolution annuelle moyenne de la population en %	Due au solde naturel en %	Due au solde migratoire en %
Bassins de vie des grandes villes	38 919 553	63,4	1 621 885	1 461 975	159 910	0,61	0,55	0,06
Bassins de vie des petites et moyennes villes	6 421 736	10,5	277 635	70 355	207 280	0,63	0,16	0,47
Bassins de vie périurbains	5 619 909	9,2	452 567	164 036	288 531	1,21	0,44	0,77
Bassins de vie rurbains	2 225 274	3,6	181 310	26 858	154 452	1,22	0,18	1,04
Bassins de vie ruraux	8 213 069	13,4	345 456	-88 404	433 860	0,62	-0,16	0,77
France métropolitaine	**61 399 541**	**100,0**	**2 878 853**	**1 634 820**	**1 244 033**	**0,69**	**0,39**	**0,30**

Source : Insee, RP 1999 et 2006

à 18 500, et la population correspondante en 1999 de 13 400 000 à 10 550 000. La poursuite de cette tendance entre 1999 et 2006 a conduit l'Insee à réviser de nouveau le zonage en aires urbaines, révision qui confirme l'hypothèse de l'influence grandissante des villes, mesurée par les flux domicile-travail.

Une croissance démographique toujours très vive dans les secondes couronnes périurbaines, et dans leurs marges

Une analyse des évolutions démographiques menée à l'échelle des bassins de vie permet d'avoir une approche plus fine et de nuancer les constats sur les espaces ruraux, en faisant abstraction des limites des aires urbaines [8]. La croissance de la population est particulièrement forte dans les bassins de vie périurbains, inclus dans les secondes couronnes des grandes agglomérations, et dans les bassins de vie « rurbains » qui sont juste à la frontière entre ce périurbain et les espaces ruraux avoisinants. Ces espaces représentent 12,8 % de la population de France métropolitaine en 2006, la croissance de la population y atteint 1,2 % par an, contre 0,7 % en moyenne nationale. Dans presque toutes les régions, la population de ces bassins de vie croît plus rapidement que la population de la région à laquelle ils appartiennent.

Ces bassins de vie bénéficient à la fois d'un solde naturel et d'un solde migratoire positifs. La contribution du solde naturel est néanmoins plus forte dans les bassins de vie périurbains, la contribution du solde migratoire est plus élevée dans les bassins de vie rurbains. Ces évolutions correspondent à l'élargissement des couronnes périurbaines des grandes agglomérations, à l'installation des actifs notamment des jeunes ménages de plus en plus loin des pôles d'emploi. Dans les bassins de vie périurbains, la croissance démographique est pour une plus grande part due aux naissances dans les ménages déjà installés.

La croissance de la population des bassins de vie des grandes villes, (c'est-à-dire les unités urbaines de plus de 30 000 habitants et leur proche périphérie) est moitié moindre que celle du périurbain, de 0,6 % seulement, comme dans les bassins de vie des petites et moyennes villes. Dans les premiers, la croissance est essentiellement due au solde naturel, dans les seconds, le solde naturel est faiblement positif, mais la croissance y est davantage due au solde migratoire. Ces deux types de bassins de vie, les plus « urbains », représentent près des trois quarts de la population en 2006.

Carte 6 ▸ L'évolution de la population due au solde naturel et au solde migratoire dans les bassins de vie (1999-2006)

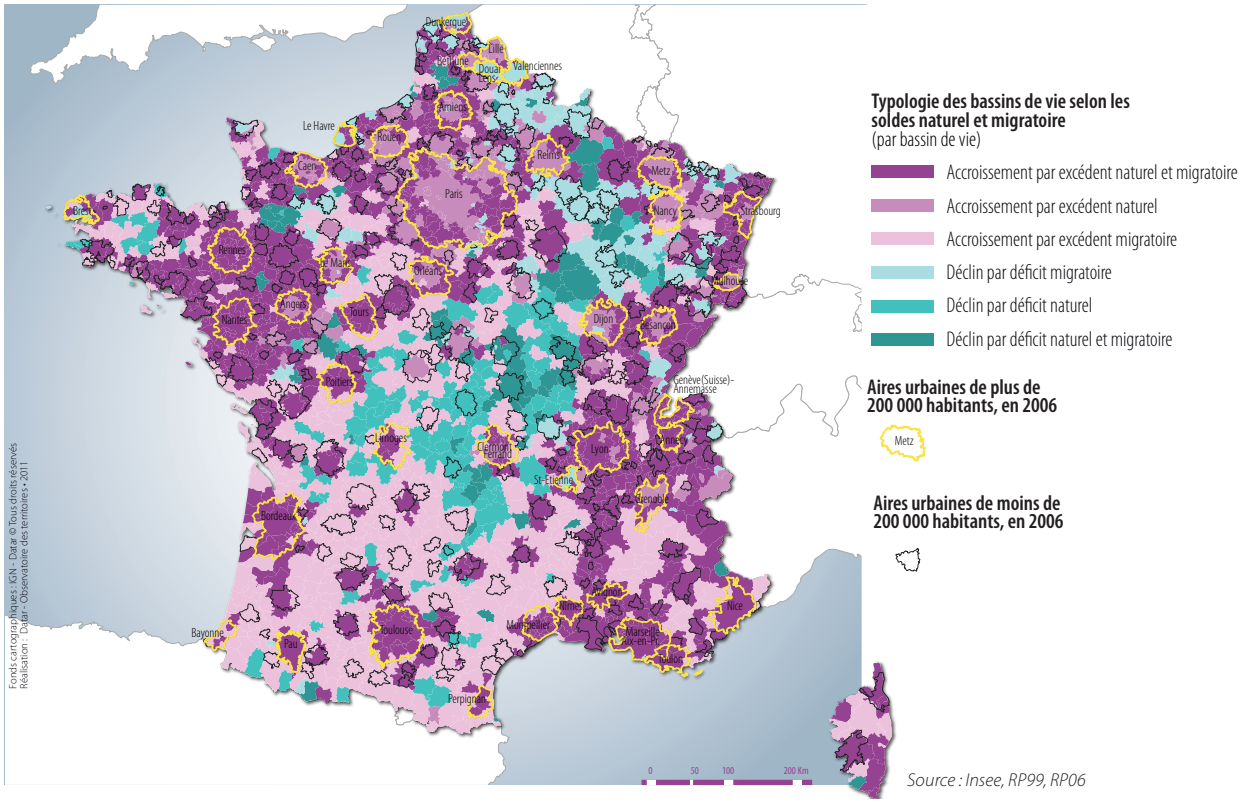

Source : Insee, RP99, RP06

La démographie du rural s'améliore dans toutes les régions, mais davantage dans les plus dynamiques

Dans les bassins de vie que l'on peut qualifier de « ruraux », qui regroupent les 13,4% de la population les plus éloignés des villes, grandes ou moyennes, la croissance est du même ordre (0,6%) que dans les bassins de vie urbains. Elle est due au solde migratoire, tandis que le solde naturel y est généralement négatif. Ces bassins de vie contribuent pour 12% à la croissance démographique de l'ensemble de la France métropolitaine entre 1999 et 2006. Cette contribution reste modeste au regard de celle des bassins de vie périurbains (22% si on y ajoute les bassins de vie rurbains) mais témoigne d'une réelle rupture par rapport à la période intercensitaire précédente, ou la progression de population dans ces mêmes bassins de vie était quasi nulle.

L'amélioration est sensible dans la quasi-totalité des régions, hormis l'Alsace où le rythme de croissance demeure identique. Certains territoires ruraux restent néanmoins en déprise démographique, en Champagne-Ardenne, Limousin, Bourgogne, même si la baisse

Tableau 5 ▸ La population des catégories de bassins de vie par région et son évolution (1999-2006)

Régions	Bassins de vie des grandes villes		Bassins de vie des petites et moyennes villes		Bassins de vie périurbains		Bassins de vie rurbains		Bassins de vie ruraux		Total	
	Population 2006	évolution annuelle entre 1999 et 2006 (en%)	Population 2006	évolution annuelle entre 1999 et 2006 (en%)	Population 2006	évolution annuelle entre 1999 et 2006 (en%)	Population 2006	évolution annuelle entre 1999 et 2006 (en%)	Population 2006	évolution annuelle entre 1999 et 2006 (en%)	Population 2006	évolution annuelle entre 1999 et 2006 (en%)
Ile-de-France	10 545 724	0,7	109 186	0,3	883 197	0,9	13 815	0,0			11 551 922	0,7
Champagne-Ardenne	748 826	0,0	253 201	0,0	27 377	-0,3	27 155	1,0	293 941	-0,1	1 350 500	0,0
Picardie	705 325	0,2	365 293	0,3	332 236	0,4	135 697	0,6	303 547	0,2	1 842 098	0,3
Haute-Normandie	1 049 237	0,0	262 351	0,3	297 362	0,8	118 263	0,9	118 917	0,3	1 846 130	0,2
Centre	1 272 952	0,4	297 131	0,4	232 497	1,0	209 148	1,0	484 656	0,3	2 496 384	0,5
Basse-Normandie	442 464	0,2	433 846	0,4	100 353	0,9	92 964	0,6	394 172	0,3	1 463 799	0,3
Bourgogne	814 012	0,1	221 274	0,1	135 492	0,9	128 390	0,7	360 719	-0,1	1 659 887	0,2
Nord - Pas-de-Calais	3 198 284	0,0	213 492	0,3	391 403	0,5	91 311	0,3	124 476	0,0	4 018 966	0,1
Lorraine	1 277 413	0,1	424 025	0,1	235 103	0,7	113 304	0,4	288 068	0,0	2 337 913	0,2
Alsace	1 000 649	0,5	260 030	0,8	409 339	1,0	70 232	0,8	72 155	0,4	1 812 405	0,7
Franche-Comté	488 156	0,2	267 543	0,5	119 352	0,9	71 147	0,7	199 290	0,4	1 145 488	0,4
Pays-de-la-Loire	1 712 514	0,6	483 350	1,3	277 043	2,0	145 830	2,0	808 774	1,2	3 427 511	1,0
Bretagne	1 155 600	0,5	735 515	0,8	450 887	1,8	206 192	1,9	562 064	0,8	3 110 258	0,9
Poitou-Charentes	772 307	0,8	201 596	0,5	73 813	1,8	150 643	1,1	529 738	0,4	1 728 097	0,7
Aquitaine	1 840 611	1,0	252 440	0,9	201 124	2,1	61 677	1,2	758 482	0,8	3 114 334	1,0
Midi-Pyrénées	1 343 996	1,4	430 225	0,7	210 645	3,0	89 389	1,9	712 205	0,7	2 786 460	1,2
Limousin	316 270	0,6	132 680	0,3	37 737	1,0	33 010	0,8	215 575	0,0	735 272	0,4
Rhône-Alpes	4 126 509	0,7	471 629	1,2	557 137	1,6	192 586	1,8	656 424	1,1	6 004 285	0,9
Auvergne	698 079	0,2	56 516	0,5	151 601	1,1	37 547	0,7	366 810	0,1	1 310 553	0,3
Languedoc-Roussillon	1 341 048	1,4	233 684	1,1	219 036	1,5	172 385	2,3	546 179	1,3	2 512 332	1,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 897 936	0,8	316 729	1,4	265 222	1,4	52 770	1,9	318 379	1,4	4 851 036	1,0
Corse	171 641	2,3			11 953	2,7	12 026	1,6	98 498	0,9	294 118	1,8
Total	**38 919 553**	**0,6**	**6 421 736**	**0,6**	**5 619 909**	**1,2**	**2 225 481**	**1,2**	**8 213 069**	**0,6**	**61 399 748**	**0,7**

NB : les bassins de vie appartenant à deux régions ont été affectés à la région où habite la majorité de la population : les totaux régionaux peuvent donc différer des populations régionales

Source : Insee, RP 1999 et 2006

LE ZONAGE EN AIRES URBAINES 2010 : L'EXTENSION DE L'INFLUENCE DES VILLES

Carte 1 ▸ Nouvelles et anciennes aires urbaines

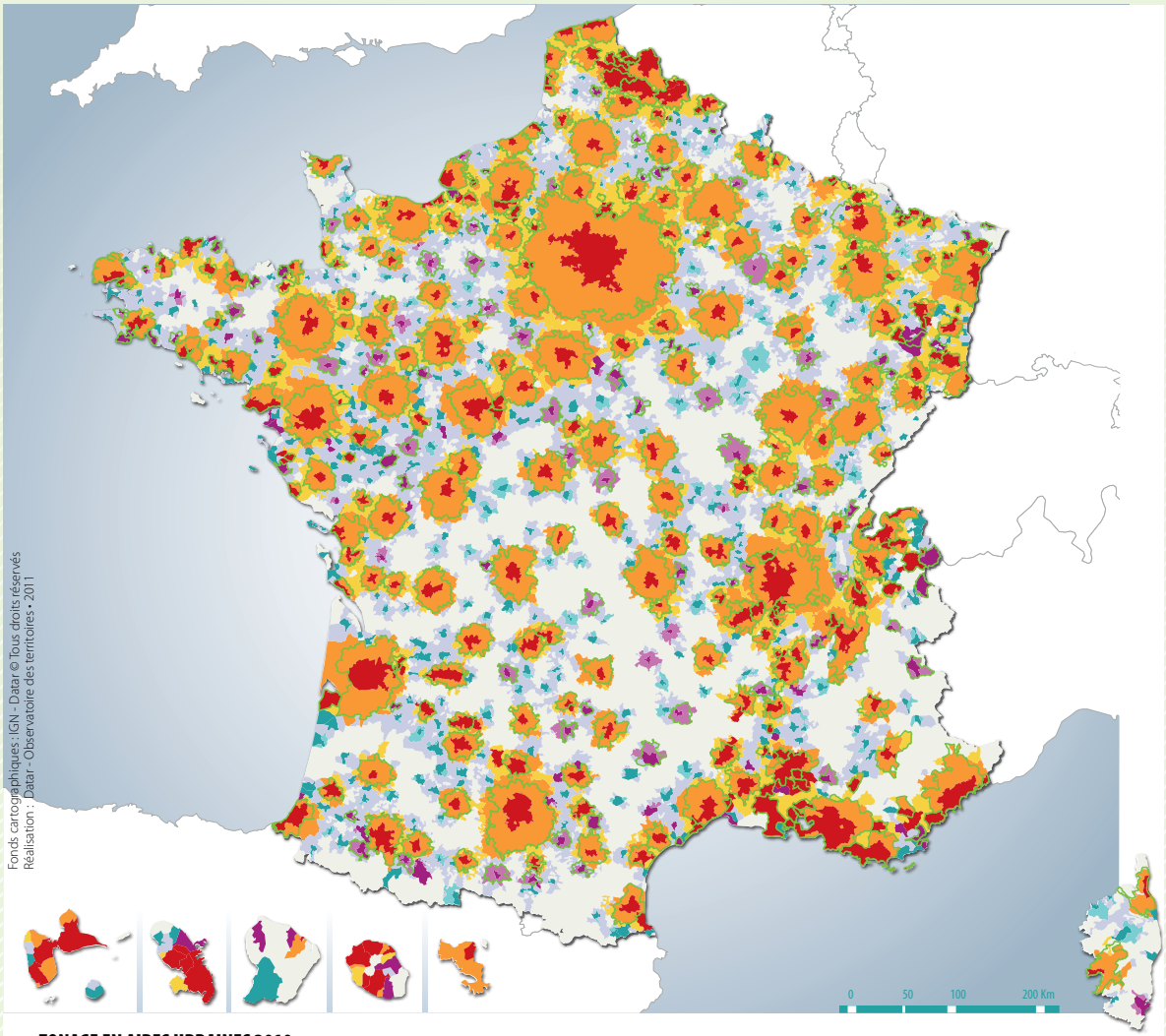

ZONAGE EN AIRES URBAINES 2010

Espace des grandes aires urbaines

Grandes aires urbaines

- **Grands pôles** - *3 257 communes*
- **Couronnes des grands pôles** - *12 305 communes*

Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - *3 980 communes*

Espace des autres aires

Aires moyennes

- **Pôles moyens** - *447 communes*
- **Couronnes des pôles moyens** - *803 communes*

Petites aires

- **Petits pôles** - *873 communes*
- **Couronnes des petits pôles** - *587 communes*

Autres communes multipolarisées

Communes isolées, hors influence des pôles

AIRES URBAINES 1999

Source : Insee 1999, 2010

Etabli pour la première fois après le recensement de 1990, le zonage en aires urbaines avait été révisé à définition constante après le recensement de 1999 et complété d'une partition de l'espace rural, d'où son changement d'appellation en Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER). La révision de 2010 a été l'occasion de clarifier l'objectif de ce zonage : décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire, sans pour autant partitionner l'espace entre urbain et rural. Le nouveau découpage est, comme le précédent, fondé sur l'identification de pôles. Les pôles sont les unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, la délimitation de leurs aires d'influence s'appuie comme précédemment sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti. 792 aires structurent ainsi le territoire français, 85 % de la population y réside. Avec les espaces multi polarisés, c'est 95 % de la population qui vit dans des communes sous influence des villes.

Trois catégories d'aires ont été définies, en fonction de la taille des pôles à partir desquels elles sont construites. Seules les aires basées sur les 241 grands pôles urbains sont qualifiées d'urbaines. Ces pôles concentrent 60 % de la population et 71 % des emplois ; ils constituent le cœur de l'urbain. Les caractéristiques des grandes aires urbaines sont très différentes des autres aires, que ce soit en termes de densité de population, de nature des emplois, de prix des logements ou de profil sociodémographique des habitants.

De 1999 à 2008, l'espace des grandes aires urbaines s'est fortement étendu. Il représente aujourd'hui près de la moitié du territoire contre un tiers dix ans auparavant ; il englobe plus de 80 % de la population et des emplois. La surface des grands pôles urbains s'est accrue, mais la croissance est encore plus élevée aux périphéries qu'aux centres. Les couronnes des grandes aires constituent désormais la catégorie la plus étendue du zonage. Au total, l'espace périurbain (couronnes des grands pôles et communes multi polarisées) représente à présent plus du tiers du territoire métropolitain et presque un quart de la population.

La très grande majorité des grandes aires urbaines étendent leur superficie : seules deux d'entre elles perdent en surface et une vingtaine conservent le même périmètre. Pour les autres, l'expansion suit des rythmes et des formes très variés. Selon les cas, la croissance territoriale est plutôt isotrope ou fait apparaître des directions privilégiées, souvent dans l'axe des grandes voies de communication. Lorsque le maillage territorial est serré, comme le long de la frontière du Nord, les aires urbaines se touchent ou ne sont séparées que par un faible espace multi polarisé et s'étendent moins. Les contraintes naturelles (relief, littoral) ont beaucoup d'influence sur l'évolution des aires. La combinaison de ces contraintes est particulièrement sensible sur le pourtour méditerranéen.

L'extension territoriale n'explique pas à elle seule la croissance démographique de l'espace des grandes aires urbaines. La population augmente également à périmètre constant parce que de nouveaux habitants viennent s'y installer. Ainsi, la densité de la population s'accroît dans les territoires qui appartiennent aux couronnes des grandes aires à la fois en 1999 et en 2008 : elle passe de 72,7 à 81,7 habitants par km^2.

L'évolution de population entre 1999 et 2008 de ces espaces peut être décomposée en un effet de densification (croissance de la population à périmètre constant) et un effet d'extension territoriale. L'augmentation totale de la population des grandes aires urbaines est de 6,2 millions d'habitants : 54 % par extension territoriale et 46 % par densification de la population à périmètre constant.

Tableau 1 ▸ Le zonage en aires urbaines et ses évolutions entre 1999 et 2008

Catégorie du zonage 2010	2008							Évolutions (en %)		
	Population		Surface		Densité	Emploi		Population	Surface	Emploi
		en %		en %			en %			
Grands pôles urbains (1)	36 513 532	58,8	43 362	8,0	842,1	17 945 057	70,0	8,8	21,7	16,8
Couronnes des grands pôles urbains (2)	11 566 682	18,6	155 817	28,6	74,2	2 856 676	11,2	39,1	41,5	48,5
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (3)	3 207 765	5,2	51 451	9,5	62,3	862 783	3,4	45,3	50,1	60,6
Espace périurbain (2+3)	14 774 447	23,8	207 268	38,1	71,3	3 719 459	14,5	40,4	43,5	51,2
Espace des grandes aires urbaines (1+2+3)	51 287 979	82,6	250 631	46,1	204,6	21 664 516	84,5	16,3	39,2	21,5
Autres catégories	10 846 887	17,4	293 316	54,0	37,0	3 931 413	15,4	-24,8	-19,4	-21,0
France métropolitaine	**62 134 866**	**100,0**	**543 947**	**100,0**	**114,2**	**25 595 929**	**100,0**	**6,2**	**–**	**12,3**

Population et emploi en effectif ; surface en km^2 ; densité en habitants par km^2
Champ : France métropolitaine

Source : Insee, recensements de la population de 1999 et 2008.

BRUTEL Chantal, LEVY David, 2011. « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, 95 % de la population vit sous l'influence des villes », in *Insee Première* n° 1 374, octobre.
FLOCH Jean-Michel, LEVY David, 2011. « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », in *Insee Première* n° 1 375, octobre.

Carte 7 ▸ L'effet des migrations sur les structures de la population - retraités (2001-2006)

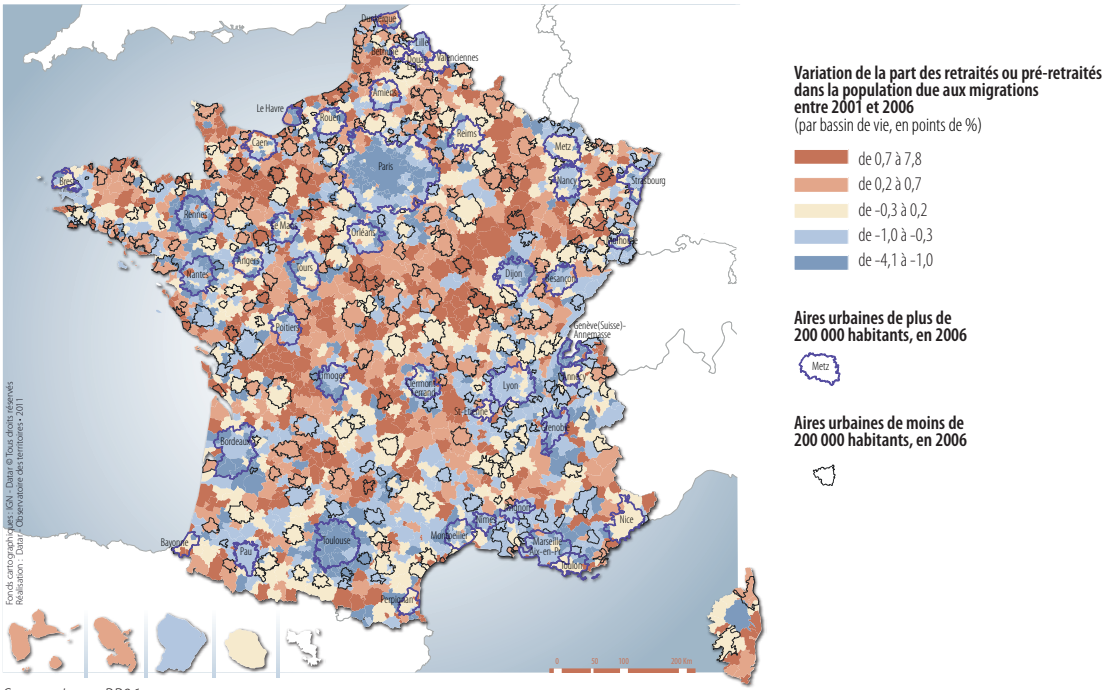

Source : Insee, RP06

est moins accentuée. Le niveau de population parvient juste à se stabiliser dans les bassins de vie ruraux de Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Auvergne. La tendance en revanche s'inverse à la hausse dans le Centre, en Franche-Comté, Poitou-Charentes, Bretagne et Midi-Pyrénées, de façon marquée pour ces deux dernières. Pour les autres régions la croissance s'accélère, fortement même en Paca, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Pays-de-la-Loire.

Les bassins de vie ruraux sont bénéficiaires dans les échanges migratoires avec tous les types de bassins de vie sur les cinq années précédant 2006. Le solde positif est dû pour les trois quarts aux échanges avec les bassins de vie des grandes villes, et pour 20% aux échanges avec les bassins de vie de leurs couronnes. L'analyse des contributions aux soldes migratoires des différents types de bassins de vie confirme la tendance des ménages à s'installer de plus en plus loin des grandes agglomérations.

C'est pour les 25-39 ans que les échanges entre les différents types de bassins de vie sont les plus nombreux. Cette tranche d'âge contribue pour près de la moitié au solde migratoire des bassins de vie ruraux. Cette contribution est sous-estimée, puisque les mouvements des enfants de moins de cinq ans ne sont pas comptabilisés et qu'ils viennent pour partie gonfler le bilan migratoire de cette tranche d'âge. A partir de 40 ans, le volume des échanges diminue. La contribution des 40-54 ans au solde migratoire du rural est nettement plus faible. Celle des 55 ans en revanche est plus importante que celle des jeunes adultes, alors que la mobilité diminue considérablement pour cette tranche d'âge.

Le solde migratoire des bassins de vie ruraux avec les autres catégories est positif pour toutes les tranches d'âge hormis celle des 15-24 ans, qui correspond à la tranche d'âge des lycéens et étudiants. Il reste positif, jusqu'à la tranche des 70 ans et plus. Globalement les actifs contribuent pour plus de la moitié à l'excédent migratoire des bassins de vie ruraux, les retraités pour près de 40%, alors qu'ils représentent à peine plus de 20% de la population (hors enfants de moins de 5 ans). Le reste est dû essentiellement aux enfants de 5 à 14 ans, indirectement aux actifs donc.

Parmi les actifs, les employés sont relativement moins enclins à s'installer dans les bassins de vie ruraux que les ouvriers et les professions intermédiaires. Ils ne représentent que 20% de l'excédent migratoire des bassins de vie ruraux, contre 30% dans la population active. Ce sont bien les ouvriers et les professions intermédiaires qui alimentent le plus la croissance de ces bassins de vie, mais la contribution des cadres et des non-salariés, professions libérales, artisans et commerçants n'est pas négligeable. Pour ces derniers, cette contribution est plus du double de leur part dans la population active.

Les migrations influent sensiblement sur les structures de la population. Les effets en sont très différenciés suivant les régions. Dans les régions attractives pour les actifs, les migrations ont pour résultat de faire baisser légèrement la proportion de retraités dans la plupart des

Carte 8 ▸ L'effet des migrations sur les structures de la population - actifs (2001-2006)

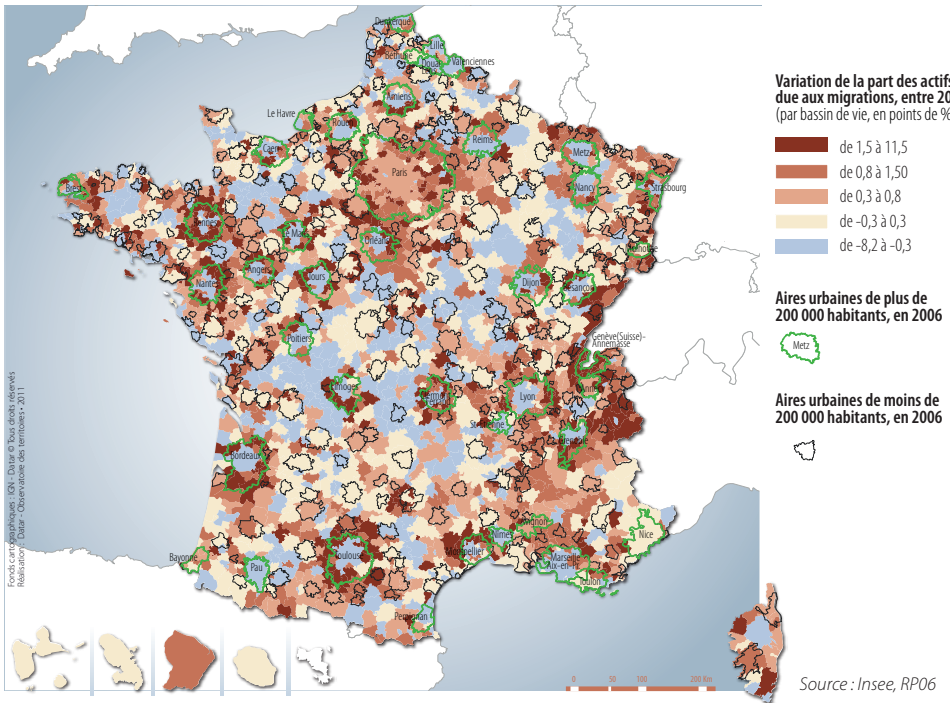

Source : Insee, RP06

bassins de vie ruraux, au profit des actifs. A l'inverse, le déséquilibre entre actifs et retraités va s'accentuant dans les bassins de vie ruraux de la diagonale nord-est sud-ouest du pays, en centre-Bretagne et aux confins de la Manche, de la Mayenne et de l'Orne.

C'est néanmoins sur les bassins de vie du grand périurbain, dans le bassin parisien, autour de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier que les effets des migrations sont les plus sensibles. Le départ des retraités et l'arrivée d'actifs se conjuguent pour rajeunir la structure de la population. L'excédent des arrivées sur les départs entraîne une augmentation du poids des actifs. Les bassins de vie des grandes agglomérations bénéficient quant à eux de l'arrivée des jeunes, étudiants ou actifs, alors que la part des actifs et retraités diminue. ■

Bibliographie

[1] **INED**, 2007. « Soldes naturel et migratoire des Quinze » in *Graphique du mois*, n° 15, octobre.

[2] **LEON Olivier**, 2010. « La population des régions en 2040-Les écarts de croissance démographique pourraient se resserrer », in *Insee Première* n° 1 326, décembre.

[3] **Eurostat**, *Annuaire régional d'Eurostat 2010*

[4] **CLANCHE François, RASCOL Odile**, 2011. « Le découpage en unités urbaines de 2010 : L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », in *Insee Première* n° 1 364, août.

[5] **LAGANIER Jean, VIENNE Dalila**, 2009. « Recensement de la population de 2006 : La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », in *Insee Première* n° 1 218, janvier.

[6] **BACCAINI Brigitte, SEMECURBE François**, 2009. « La croissance périurbaine depuis 45 ans : Extension et densification » in *Insee Première* n° 1 240, juin.

[7] **BESSY-PIETRI Pascale, HILAL Mohamed, SCHMITT Bertrand**, 2000. « Recensement de la population 1999 : Évolutions contrastées du rural », in *Insee Première* n° 726, juillet.

[8] **JULIEN Philippe,** 2007. « La France en 1916 bassins de vie » in *Economie et Statistique* n° 402.

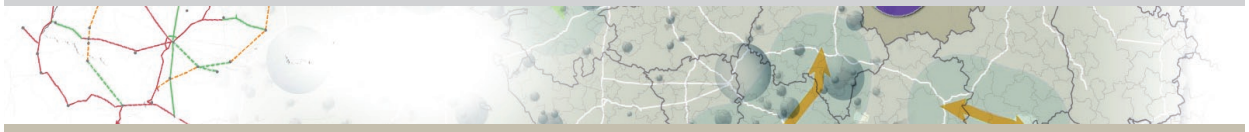

Partie 1

DYNAMIQUES, DISPARITÉS ET INTERDÉPENDANCE DES TERRITOIRES

A Les dynamiques et disparités démographiques des territoires

B L'évolution de la concentration et des disparités économiques

C Les flux et systèmes qui structurent les territoires

B L'évolution de la concentration et des disparités économiques

Avant la crise, entre 2000 et 2008, les plus grandes régions françaises ont conservé ou amélioré leur rang dans l'Union européenne, malgré des taux de croissance inférieurs à la moyenne européenne, tirée par l'Irlande, l'Espagne et les pays en objectif « convergence ». En France, malgré des écarts de croissance qui se creusent, la tendance est plutôt à la réduction des disparités régionales de PIB par habitant, sauf avec l'Ile-de-France. Les écarts de revenu par habitant diminuent notamment grâce aux pensions de retraite qui soutiennent l'emploi et les revenus de plusieurs régions à dominante rurale. Quelques régions sont néanmoins en recul par rapport à la moyenne, à l'Est, dans le Bassin parisien et dans les DOM.

La crise aura un peu rebattu les cartes au niveau européen, puisqu'elle a particulièrement affecté les grandes régions dynamiques d'Espagne et d'Irlande. Les premiers indicateurs disponibles montrent également qu'elle a accentué les difficultés des régions déjà défavorisées, renforçant l'enjeu de la cohésion territoriale.

1 Le positionnement des régions françaises au sein de l'Union européenne

Les grandes régions françaises conservent leur position en termes de contribution au PIB de l'UE27

Neuf régions françaises parmi les 50 premières régions européennes

Au début de la crise, en 2008, la production de la France est de 1 949 milliards d'euros, soit 15,6 % de la production de l'UE27 (source Eurostat). L'Ile-de-France reste de loin la première des 271 régions européennes (NUTS 2) en termes de contribution au PIB. Elle représente 4,5 % de la production européenne. Neuf régions françaises se situent parmi les 50 premières régions européennes. La seconde région française, Rhône-Alpes, contribue pour 1,5 % et se situe en 6ème position derrière Londres (Inner et Outer London réunis), la Lombardie, la Communauté autonome de Madrid et la Catalogne. La troisième région française, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe en 15ème position, alors que la suivante, Nord-Pas-de-Calais, est au 27ème rang. Cinq autres figurent parmi les 50 régions européennes les plus importantes : Pays de la Loire, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées et Centre.

Le positionnement des régions françaises et les diagnostics qui suivent sont établis sur la base des données de comptabilité régionale disponibles en base 2000 et actuellement en cours de révision. Cette révision impliquera de les réexaminer à la lumière des nouvelles séries.

Carte 1 ▸ Produit intérieur brut et évolution, par région européenne (2000-2008)

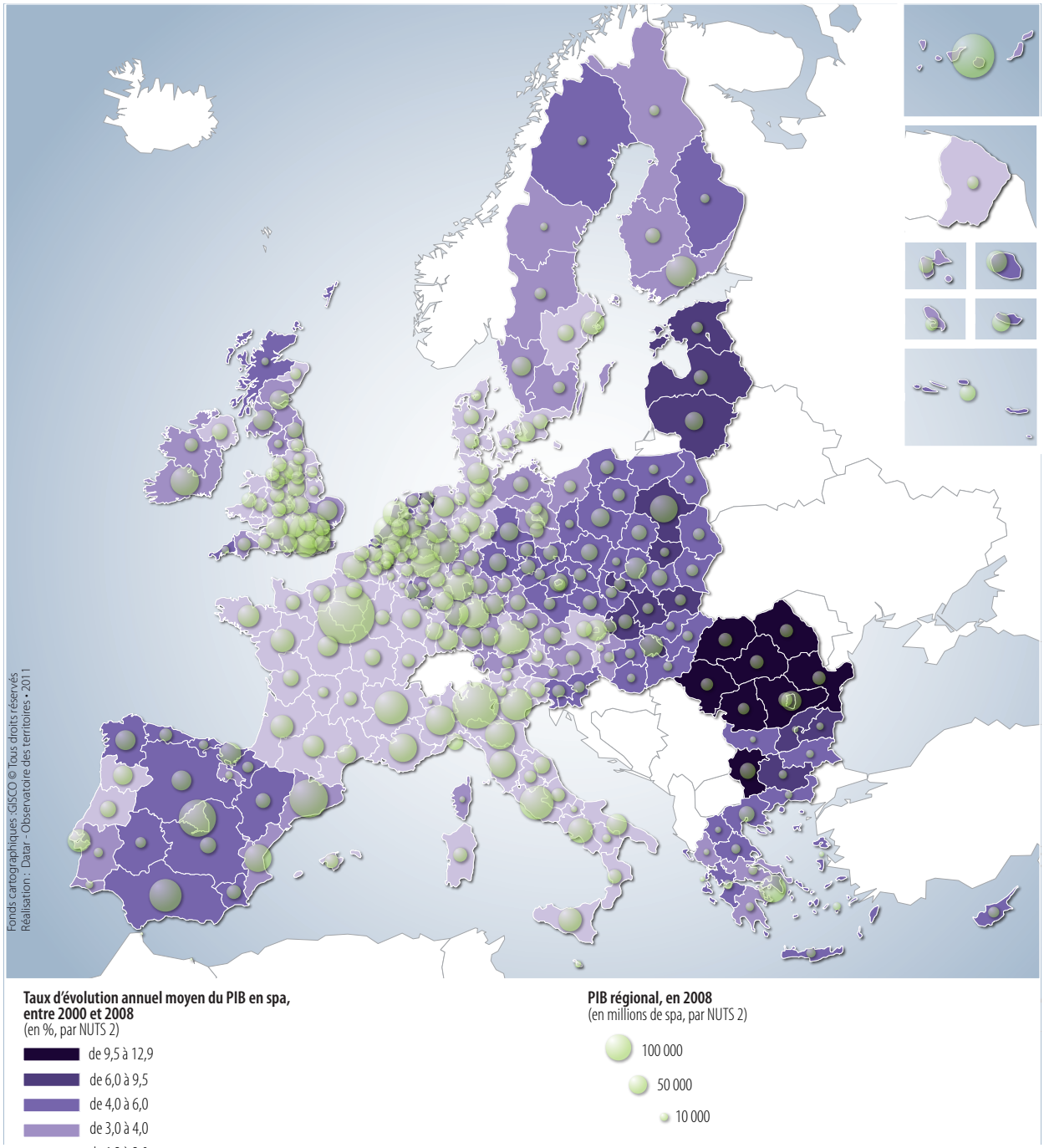

Source : Eurostat, 2000-2008

Les grandes régions françaises conservent leur rang dans l'UE

La croissance annuelle moyenne du PIB exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA) en France est comparable à celle de l'Allemagne, de 3,2 % entre 2000 et 2008. La plupart des pays de l'UE15 se situent en deçà ou à peine au-dessus de cette moyenne, en dehors de l'Irlande et de l'Espagne, dont les taux de croissance approchent des 6 % par an. Dans le même temps, les nouveaux Etats membres sont en phase de rattrapage avec des taux s'échelonnant de 5,4 % pour la Pologne à 10,7 % pour la Roumanie. Les 15 premières régions européennes en termes de croissance du PIB sont des régions roumaines, bulgares, slovaques, la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie (pour ces trois derniers pays, le niveau NUTS 2 correspond à l'ensemble du pays), avec des évolutions supérieures à 8 % en moyenne annuelle. Ces régions figuraient parmi les plus pauvres en 2000, en deçà de 50 % de la moyenne européenne du PIB par habitant.

Toutes les régions françaises figurant parmi les 50 premières régions européennes ont conservé ou amélioré leur rang depuis 2000 en termes de contribution au PIB de l'UE27. La progression la plus remarquable est celle de Midi-Pyrénées, de la 52ème à la 42ème place. Elle se situe en dixième position parmi les 50 premières régions européennes pour la croissance, avec une progression annuelle moyenne de 4 % du PIB en SPA. Entre 2000 et 2008, dix seulement des plus grandes régions européennes ont une progression du PIB supérieure à la moyenne européenne (3,9 % en SPA), celles d'Athènes, de Mazovie, les régions espagnoles d'Andalousie, de Madrid, de Valence, la Catalogne, le Pays Basque, les régions de Dublin et de Londres (Inner). Les huit autres grandes régions françaises se situent toutes en deçà de la moyenne européenne, entre 2,6 % et 3,7 %.

Le PIB par habitant de la quasi-totalité des régions françaises est en recul par rapport à la moyenne européenne

En 2008, trois régions françaises ont un niveau de PIB par habitant supérieur à la moyenne européenne

Le PIB par habitant de l'UE27 a progressé de 3,5 % en moyenne entre 2000 et 2008. En France, la croissance n'est que de 2,4 %, en raison de la croissance du PIB plus faible, conjuguée à une croissance démographique près de deux fois plus forte. Cet écart relatif entre dynamisme démographique et croissance de la production pèse directement sur l'indicateur du PIB par habitant de la France qui est passé de 115 à 107 % de la moyenne européenne [1].

En 2008, le PIB moyen par habitant de l'UE se situe à 25 100 SPA. Une vingtaine de régions européennes, dont l'Ile-de-France (en 7ème position), se situent au-dessus de 150 % de cette moyenne, plus d'une soixantaine sont en deçà de 75 %, dont les DOM français, sauf la Martinique, qui est passée juste au-dessus de ce seuil. Deux autres régions françaises se situent au-dessus de la moyenne européenne, Rhône-Alpes et Paca. L'Alsace passe en dessous en 2008 et se situe à 99 %.

LA MESURE EN SPA : AVANTAGES ET LIMITES

La mesure en unité de compte SPA (standard de pouvoir d'achat ou parité de pouvoir d'achat) est une méthode utilisée en économie pour procéder à des comparaisons internationales de données économiques exprimées dans des monnaies différentes. Elle est utilisée par les organisations internationales, notamment Eurostat, le Fonds monétaire international et l'OCDE. En effet, la solution qui consisterait à utiliser les taux de change du marché pour convertir les valeurs du PIB ou du revenu a le mérite d'être simple, mais se révèle mal adaptée à la comparaison des indicateurs tels que le Produit intérieur brut (PIB) ou le revenu disponible brut (RDB). Les taux de change du marché tendent en effet à subir des fluctuations importantes sur de courtes périodes, de sorte que leur utilisation se traduit par des évolutions relatives trop rapides pour être vraisemblables. Les SPA sont des prix relatifs, autrement dit des rapports de prix en monnaie nationale d'un même bien ou service dans différents pays.
Les comparaisons internationales sont donc généralement basées sur les SPA.
En règle générale, l'utilisation de l'unité de compte en SPA lisse les écarts de PIB par habitant ou de RDB. Les valeurs ou les indices d'évolution de ces ratios pour les nouveaux pays membres sont ainsi plus proches de ceux des pays de l'UE15 lorsqu'ils se fondent sur les SPA que lorsqu'ils s'appuient sur les taux de change. L'explication vient du fait que le niveau des prix est moins élevé dans ces pays que dans les pays plus riches.
Les limites résident dans la difficulté à définir les parités de pouvoir d'achat. Elles peuvent varier de façon très importante suivant le choix du panier de produits. Or les habitudes de consommation et les choix sont parfois très variables entre pays. Les produits consommés par les populations en dépendent et construire deux paniers équivalents est un travail très complexe, avec une part de subjectivité.

Carte 2 ▸ Ecart à la moyenne européenne du PIB par habitant, par région européenne (2008)

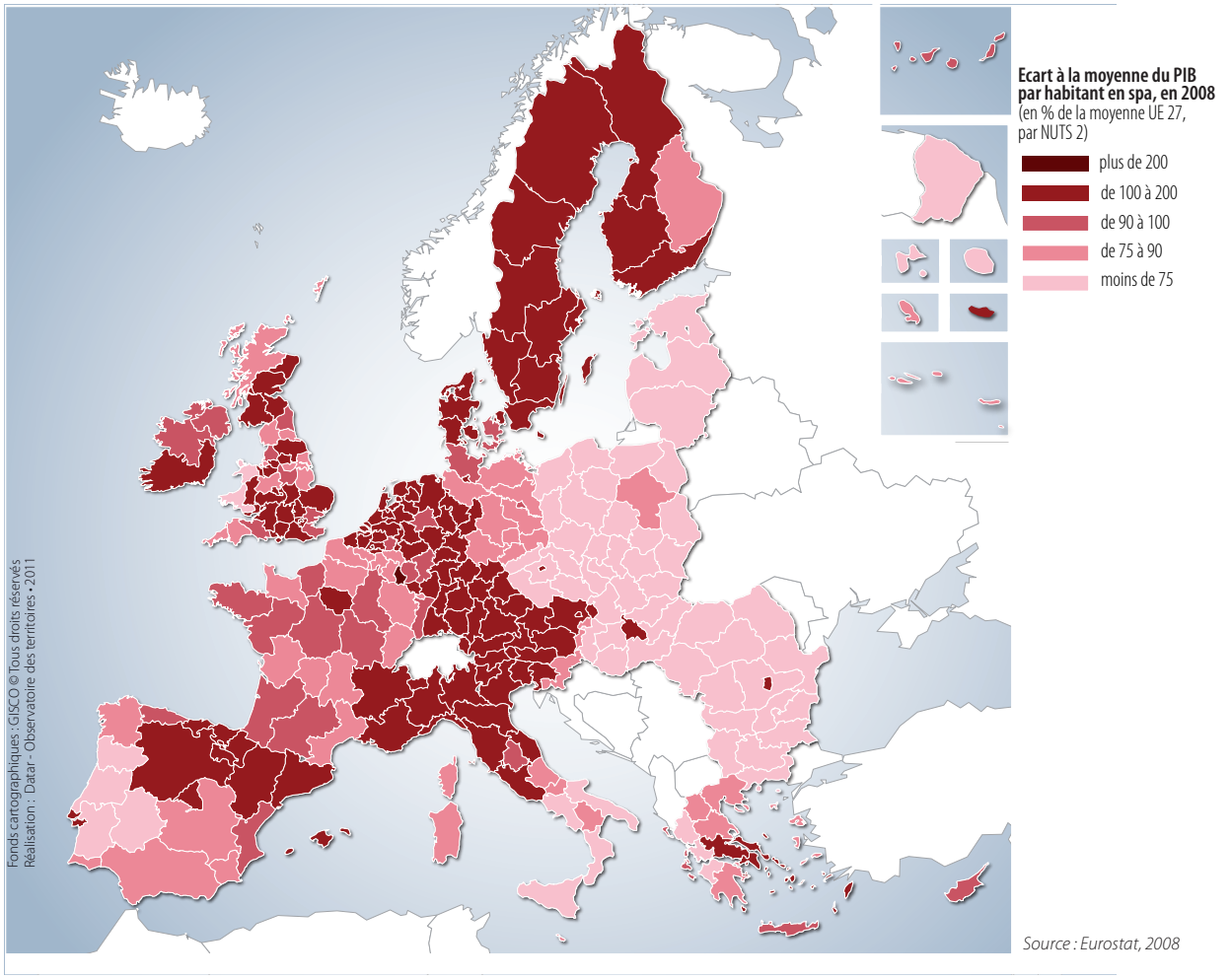

Source : Eurostat, 2008

Sur cette période, toutes les régions françaises à l'exception de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion sont en recul par rapport à la moyenne européenne. La Guyane recule encore, de 53 % à 50 %. Outre la Martinique, dix régions françaises se situent entre 75 % et 90 % de la moyenne européenne, la Picardie, la Basse-Normandie, la Lorraine, la Franche-Comté, Poitou-Charentes, le Limousin, l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon, la Corse et le Nord-Pas-de-Calais.

Si les trois régions les plus riches, Ile-de-France, Rhône-Alpes et Paca contribuent sur la période 2000-2008 pour plus de moitié à la croissance du PIB français en volume, la contribution des régions où le PIB par habitant est le plus faible est loin d'être négligeable. L'ensemble des régions qui se situent en 2008 en deçà de 90 % de la moyenne européenne contribuent pour un tiers à la croissance nationale. Les 10 régions de métropole qui se situent en 2008 entre 75 et 90 % de la moyenne européenne contribuent sur la période pour 16,5 % à la croissance nationale.

Les disparités territoriales de PIB par habitant sont relativement modérées en France

La moyenne européenne du PIB par habitant est tirée vers le haut par la croissance rapide et la faible progression démographique des régions des nouveaux Etats membres qui bénéficient des fonds européens liés à l' « objectif convergence » dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Ce processus se traduit par une réduction des disparités régionales de PIB par habitant dans l'UE27 : la dispersion des niveaux de production de richesse entre les pays et entre les régions de l'UE, mesurée par le coefficient de variation (écart relatif moyen des valeurs régionales à la moyenne) du PIB par habitant, diminue sensiblement entre 2000 et 2008, à un rythme néanmoins ralenti sur les dernières années. Pour autant, les disparités régionales au sein des Etats membres n'ont pas forcément reculé, elles ont même augmenté au sein

d'un certain nombre d'entre eux, notamment dans les pays de plus forte croissance comme la Roumanie et la Bulgarie. La progression du PIB par habitant s'y accompagne d'une augmentation des disparités territoriales, du fait d'une concentration relative de la croissance dans une ou deux régions et dans la région capitale, en particulier au cours des dernières années.

L'ampleur des disparités intra-pays de l'UE évolue différemment selon les pays. Elles varient aussi en fonction de l'échelon géographique auquel on les observe. Plus il est fin, plus les disparités sont fortes, avec des écarts plus ou moins marqués selon les pays. En France, elles sont en 2008 comparables à celles de 2000, après une diminution au milieu de la période, et les disparités entre les régions de niveau NUTS 2 et NUTS 3 sont relativement modérées par rapport à d'autres pays, comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Autriche.

Le processus de convergence aboutit à la réduction des écarts de revenu entre régions européennes

Le PIB régional par habitant rend compte, même si c'est imparfaitement, de la richesse produite sur un territoire, mais pas de la richesse des habitants dont les revenus ne sont que pour partie des revenus d'activité. Le revenu disponible brut (RDB) est la part du revenu primaire (revenu d'activité salariée ou non salariée, revenu de placement, revenu de transfert) qui reste à la disposition des ménages résidents de la région, pour la consommation et l'épargne. Il intègre les effets des mécanismes de redistribution, transferts sociaux mais aussi effets de la localisation des emplois hors de la région, voire hors du pays.

Selon Eurostat, le revenu disponible brut par habitant, exprimé en SPA est de 14 700 en 2007 dans l'UE27 [2]. La France, avec un revenu de 17 326 SPA se situe au quatrième rang. Globalement la dispersion des revenus entre régions européennes est plus faible que celle du PIB par habitant. L'intervalle entre les valeurs régionales varie de 3 575 SPA par habitant dans la région de Severozapaden en Bulgarie à 24 733 SPA dans la région d'Inner London. Parmi les 10 régions présentant les plus hauts revenus disponibles par habitant, une seule, l'Ile-de-France, se situe en France, quatre sont situées au Royaume-Uni, quatre en Allemagne et une en Italie.

On observe ces dernières années une tendance significative à un resserrement de l'intervalle entre les valeurs régionales extrêmes du revenu disponible. Entre 2000 et 2007, le facteur entre la valeur la plus élevée et la plus basse est passé de 11,1 à 6,9. Cette évolution positive s'explique en partie par le processus de convergence en Roumanie et en Bulgarie.

2 L'évolution des disparités entre régions françaises

Les écarts de dynamisme entre les régions françaises se creusent

La concentration de la production des régions françaises s'accroît

A l'échelle des régions françaises, la concentration de la production comme de la population s'accroît. Sur la période 2000-2008, le poids du PIB en valeur de l'Ile-de-France est à peu près stable et s'établit à 28,6 %. Les quatre plus grandes régions représentent toujours plus de 50 % du PIB national. Leur poids tend à augmenter, celui des 10 principales régions aussi, respectivement de 50,1 % à 50,5 % et 73,3 % à 74,8 %. Parmi les régions de taille plus modeste, la seule région de métropole dont le poids ait augmenté est Poitou-Charentes.

Par rapport à la période de 1993 à 2000, on observe entre 2000 et 2008 une augmentation des écarts annuels moyens de croissance du PIB en volume entre les régions françaises. Entre 1993 et 2000, les taux de croissance étaient relativement resserrés, de 1,7 % pour la Lorraine à 3,5 % pour les Pays de la Loire, avec une dizaine de régions proches de la moyenne nationale (2,6 %). De 2000 à 2008, on distingue nettement quatre catégories : les DOM, en rattrapage, à plus de 3 % ; les régions très dynamiques du Sud, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et la Corse à plus de 2 % ; 7 régions légèrement au-dessus de la moyenne (1,6 %), Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Paca, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Poitou-Charentes ; enfin les autres dont la croissance est inférieure à la moyenne. Ces dernières sont aussi, à l'exception de Nord-

Tableau 1 ▸ Produits intérieurs bruts, par région (2000-2008)

Régions	En millions d'€	Poids en 2000 (%)	Poids en 2008 (%)	Cumul en 2000 (%)	Cumul en 2008 (%)
Ile-de-France	557 974	28,5	28,6	28,5	28,6
Rhône-Alpes	187 205	9,6	9,6	38,1	38,2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	140 175	6,9	7,2	45,0	45,4
Nord - Pas-de-Calais	99 348	5,2	5,1	50,1	50,5
Pays de la Loire	96 409	4,9	4,9	55,0	55,5
Aquitaine	87 060	4,3	4,5	59,3	60,0
Bretagne	83 604	4,2	4,3	63,5	64,2
Midi-Pyrénées	77 663	3,7	4,0	67,2	68,2
Centre	67 170	3,6	3,4	70,8	71,7
Languedoc-Roussillon	61 791	3,0	3,2	73,8	74,8
Lorraine	57 356	3,1	2,9	77,0	77,8
Alsace	52 146	2,9	2,7	79,8	80,5
Haute-Normandie	50 244	2,7	2,6	82,5	83,0
Picardie	45 492	2,5	2,3	85,1	85,4
Poitou-Charentes	43 864	2,2	2,3	87,3	87,6
Bourgogne	43 310	2,4	2,2	89,7	89,9
Champagne-Ardenne	37 350	2,1	1,9	91,7	91,8
Basse-Normandie	35 962	1,9	1,8	93,7	93,6
Auvergne	33 910	1,8	1,7	95,5	95,4
Franche-Comté	29 011	1,6	1,5	97,1	96,8
Limousin	17 969	1,0	0,9	98,1	97,8
Corse	7 235	0,3	0,4	98,4	98,1
Métropole	**1 912 248**	**98,4**	**98,1**	–	–
DOM	**34 205**	**1,5**	**1,8**	**99,9**	**99,9**
Hors territoire	**2 058**	**0,1**	**0,1**	**100,0**	**100,0**
France	**1 948 511**	**100,0**	**100,0**	–	-

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2000, semi-définitives pour 2008, valeur estimée pour les DOM

Pas-de-Calais, les régions les moins importantes en termes de contribution au PIB. Pour la plupart, comme la Lorraine, la Picardie, le Limousin, la Basse-Normandie, elles figuraient déjà parmi les régions de faible croissance entre 1993 et 2000. Entre les deux périodes, plusieurs d'entre elles infléchissent néanmoins leur trajectoire : Nord-Pas-de-Calais, Paca et Corse dont la croissance s'accélère par rapport à la moyenne, l'Alsace, Champagne-Ardenne et Franche-Comté dont la croissance ralentit sensiblement.

Les disparités de PIB par habitant entre l'Ile-de-France et la province s'accentuent

Le Languedoc-Roussillon, qui figure parmi les régions plus dynamiques par sa démographie et sa croissance, est aussi celle qui affiche le niveau de PIB par habitant le plus faible. En 2008, le PIB par habitant (en euros) des régions de métropole varie du simple au double. Il se situe entre 23 750 € pour le Languedoc-Roussillon et 47 700 € pour l'Ile-de-France, de 78 % de la moyenne nationale (30 366 €) à 157 %. La seule autre région française au-dessus de la moyenne est Rhône-Alpes qui tend néanmoins à s'en rapprocher. Pour l'ensemble des DOM, le PIB par habitant ne dépasse pas 60 % de la moyenne nationale. Les régions où il est le plus faible sont, outre les DOM, le Languedoc-Roussillon, la Corse et la Picardie bien en deçà de 80 % de la moyenne nationale en 2008. Un autre groupe se situe entre 80 et 85 % : le Limousin, la Lorraine, la Basse-Normandie et le Nord-Pas-de-Calais. Les deux les plus proches de la moyenne, Paca et Alsace n'atteignent pas 95 %.

Sur l'ensemble des régions françaises, les disparités, mesurées par le coefficient de variation du PIB par habitant sont comparables en 2008 et en 1993, après un pic vers 2000, une phase de réduction jusqu'au milieu des années 2000, puis une remontée. Si on exclut les DOM, le constat diffère : les disparités entre régions de métropole ont tendance à s'accentuer, en raison de la progression plus rapide du PIB par habitant de l'Ile-de-France, particulièrement pendant la seconde moitié des années 2000.

Graphique 1 ▸ Evolution de la population et du PIB, par région (1993-2000)

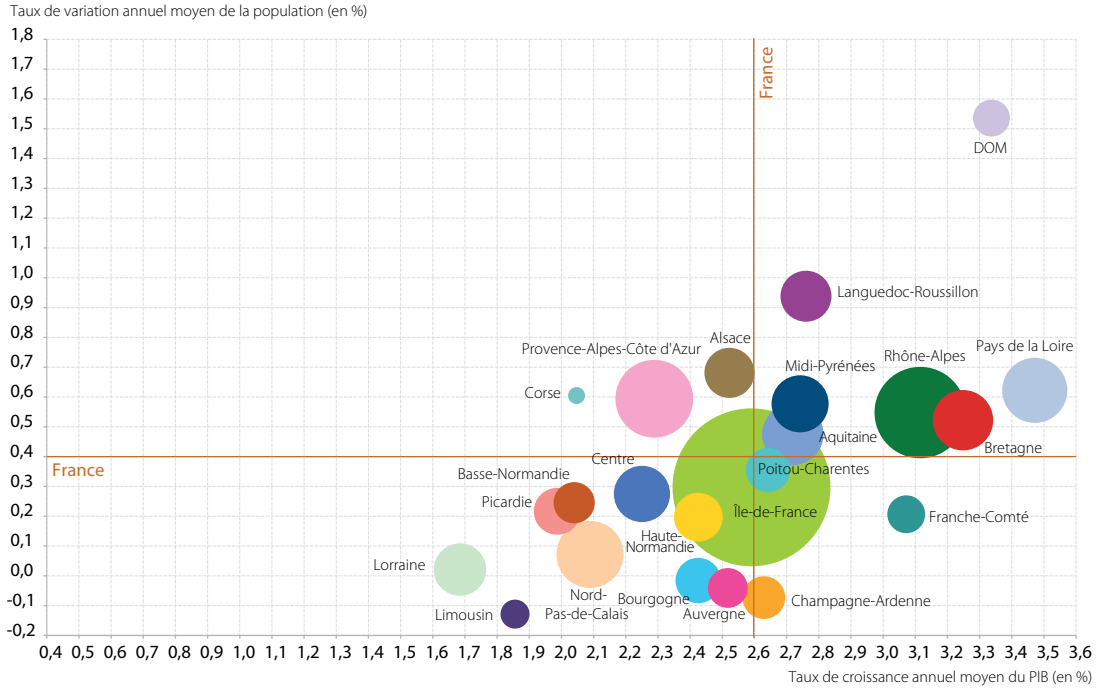

Note : Les cercles sont proportionnels au PIB des régions en 2000.

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 1993-2000 (PIB) ; Estimations de population 1993-2000

Graphique 2 ▸ Evolution de la population et du PIB, par région (2000-2008)

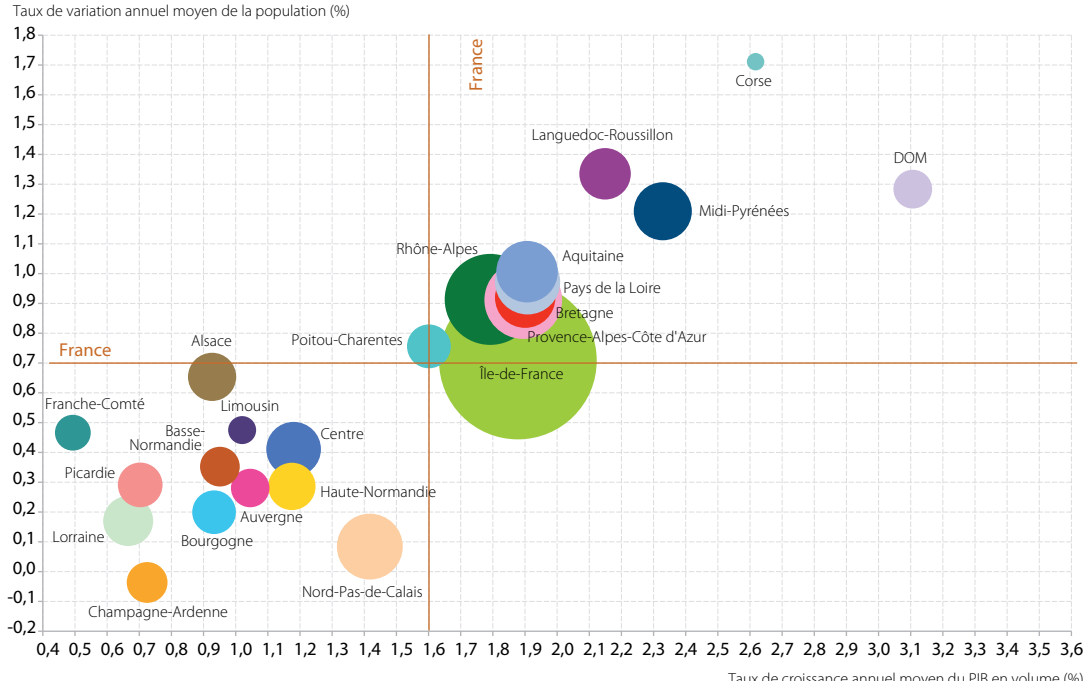

Note : les cercles sont proportionnels au PIB des régions en 2008.

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2000, semi-définitives pour 2008 (PIB) ; Estimations de population 2000-2008

La réduction des disparités de production de richesse, hors Ile-de-France, masque des trajectoires divergentes

Quelques régions en difficulté ne parviennent pas à se rapprocher de la moyenne

Les écarts de niveau de PIB par habitant entre les régions de province sont en revanche en moyenne plus faibles en 2008 qu'en 1993 et en 2000. Pour autant, on ne peut pas vraiment conclure à la convergence entre régions de province. Le terme « convergence » peut en effet avoir deux significations. Le premier type, parfois appelé « sigma-convergence », fait référence à une réduction de la dispersion statistique des niveaux de PIB par habitant entre les régions. Selon cette définition il y aurait convergence entre régions de province.

La deuxième définition, appelée « bêta-convergence » est plus restrictive, elle correspond à une uniformisation des valeurs par le haut. Elle suppose qu'il y ait un phénomène général de rattrapage et que les régions dont le PIB par habitant est le plus en deçà de la moyenne nationale croissent à un rythme plus rapide que les plus riches pour converger au final. Ce n'est vrai qu'en partie.

Tableau 2 ▸ Produit intérieur brut par habitant et par emploi, par région (1993-2008)

Régions	Produit intérieur brut par habitant				Produit intérieur brut par emploi			
	valeur en €			écart à la moyenne en %	valeur en €			écart à la moyenne en %
	1993	2000	2008	2008	1993	2000	2008	2008
Alsace	19 581	23 630	28 285	93,1	50 886	58 175	70 639	93,3
Aquitaine	16 732	21 173	27 322	90,0	45 704	54 666	70 752	93,5
Auvergne	15 404	19 900	25 260	83,2	41 929	50 891	64 433	85,1
Basse-Normandie	15 993	19 620	24 536	80,8	42 296	50 248	62 518	82,6
Bourgogne	16 515	21 008	26 459	87,1	44 559	53 170	66 315	87,6
Bretagne	15 662	20 454	26 530	87,4	42 961	52 025	66 534	87,9
Centre	17 446	21 259	26 449	87,1	46 577	53 888	67 749	89,5
Champagne-Ardenne	17 298	22 426	27 917	91,9	46 092	57 223	71 222	94,1
Corse	14 612	17 943	23 803	78,4	45 289	51 873	65 470	86,5
Franche-Comté	16 335	21 006	24 908	82,0	44 264	52 922	64 787	85,6
Haute-Normandie	17 600	21 864	27 584	90,8	47 819	57 121	70 303	92,9
Ile-de-France	29 417	37 167	47 696	157,1	64 085	77 578	99 688	131,7
Languedoc-Roussillon	14 849	18 335	23 741	78,2	45 940	54 758	68 501	90,5
Limousin	15 657	19 401	24 296	80,0	42 132	49 395	62 803	83,0
Lorraine	16 158	19 580	24 497	80,7	47 128	54 073	68 511	90,5
Midi-Pyrénées	16 572	20 745	27 254	89,8	44 487	53 228	68 743	90,8
Nord - Pas-de-Calais	14 938	18 523	24 683	81,3	46 761	53 033	67 848	89,6
Pays de la Loire	16 451	21 448	27 357	90,1	43 970	52 653	66 441	87,8
Picardie	15 990	19 399	23 872	78,6	47 477	55 142	67 977	89,8
Poitou-Charentes	15 528	19 597	25 010	82,4	43 724	51 174	65 530	86,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	17 754	21 858	28 500	93,9	51 722	60 478	74 585	98,5
Rhône-Alpes	18 905	24 094	30 513	100,5	48 990	58 699	73 980	97,7
Province	**16 734**	**20 998**	**26 770**	**88,2**	**46 442**	**54 892**	**69 139**	**91,3**
Métropole	**19 120**	**24 026**	**30 700**	**101,1**	**50 464**	**59 973**	**75 929**	**100,3**
Guadeloupe	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Guyane	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Martinique	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réunion	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dom	**10 282**	**12 853**	**18 206**	**60,0**	**37 326**	**45 470**	**61 696**	**81,5**
France	**18 906**	**23 726**	**30 366**	**100,0**	**50 255**	**59 716**	**75 702**	**100,0**

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 1993-2007, semi-définitives pour 2008, valeurs estimées pour les DOM

Graphique 3 ▸ Evolution de l'écart à la moyenne du PIB par habitant, hors Ile-de-France et DOM, par région (1991-2008) : les régions en progression

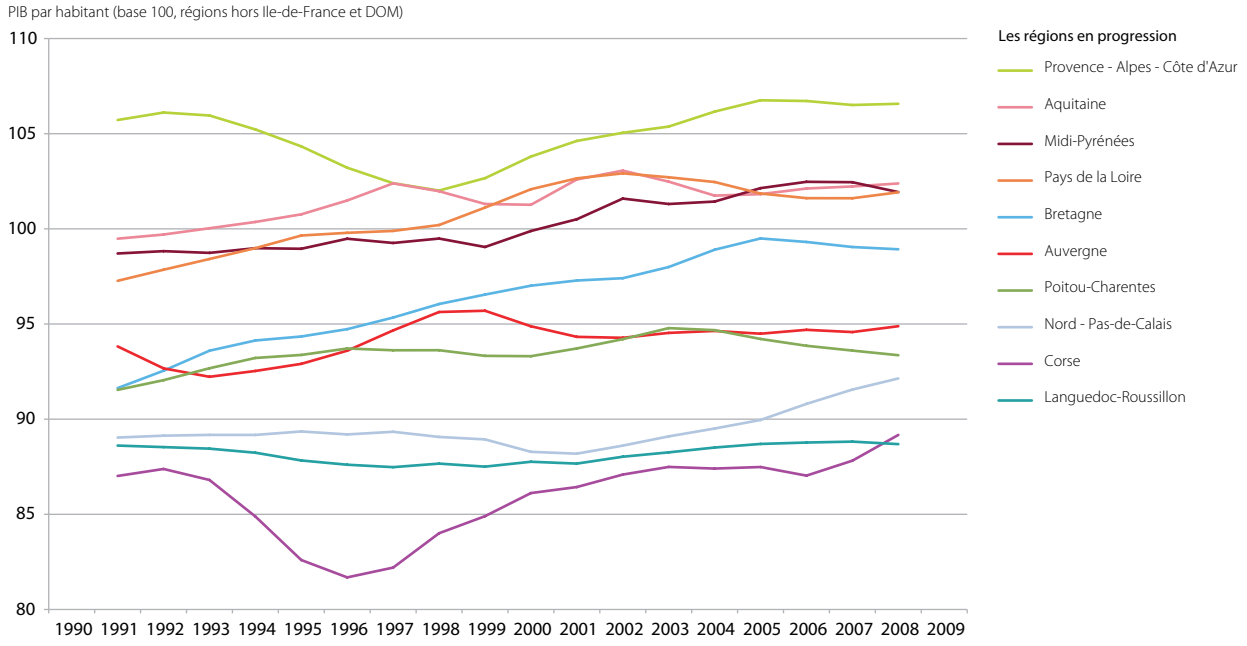

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 1990-2007, semi-définitives pour 2008 et provisoires pour 2009 (moyenne lissée sur trois ans)

Graphique 4 ▸ Evolution de l'écart à la moyenne du PIB par habitant, hors Ile-de-France et DOM, par région (1991-2008) : les régions en recul

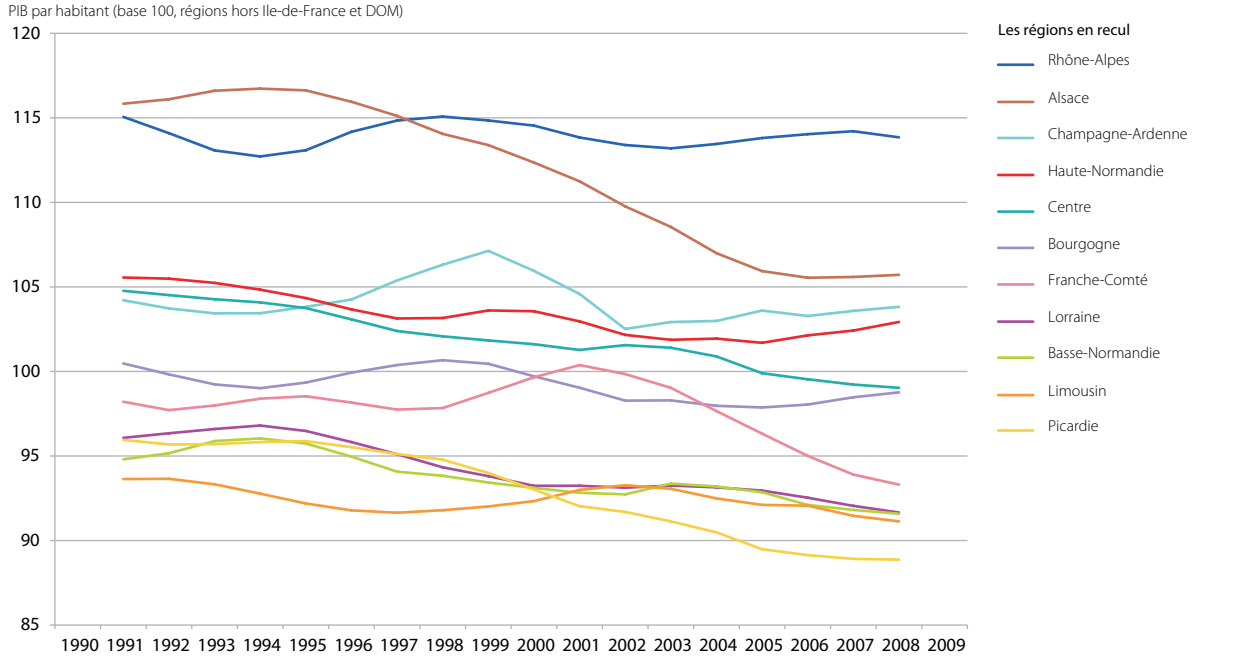

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 1990-2007, semi-définitives pour 2008 et provisoires pour 2009 (moyenne lissée sur trois ans)

Parmi les régions dont le niveau de PIB par habitant était le moins élevé au début des années 1990, quelques-unes ont effectivement progressé et continuent de se rapprocher de la moyenne : la Corse, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, l'Auvergne, Poitou-Charentes. Mais quelques autres sont en recul : la Picardie, la Lorraine, et dans une moindre mesure, le Limousin. Trois autres, après une phase de rattrapage au cours des années 1990, décrochent sur la période récente : la Champagne-Ardenne, la Bourgogne et la Franche-Comté. Cette dernière figure à nouveau parmi les régions dont le PIB par habitant est le plus éloigné de la moyenne nationale. D'autres régions stagnent, comme le Languedoc-Roussillon qui reste parmi les régions au taux le plus faible. D'autre part, quelques-unes parmi les plus performantes sont en net recul depuis le début des années 1990, la Haute-Normandie et le Centre et l'Alsace. Cette dernière était la région la plus performante après l'Ile-de-France au début des années 90, et se situait encore au-dessus de la moyenne française au début des années 2000.

On ne peut donc pas conclure à l'uniformisation par le haut parce que la réduction des disparités ne résulte pas d'une convergence de toutes les régions vers la moyenne. Elle tient au bouleversement de la hiérarchie des régions, consécutif au décrochage de quelques-unes des plus riches, sans qu'il y ait progression de toutes les régions les plus en retrait par rapport à la moyenne.

Les écarts de productivité expliquent en grande partie les écarts de PIB par habitant

Plusieurs facteurs expliquent les disparités de PIB par habitant et leur évolution [3]. La différence de productivité globale de la main d'œuvre entre les régions est le principal facteur. Les disparités de PIB par emploi entre régions françaises s'expliquent en grande partie par l'avantage de l'Ile-de-France. Le PIB par emploi y est beaucoup plus élevé en 2008 que dans les autres régions françaises, en particulier les DOM. Parmi les régions de province, celles où la productivité est la plus forte sont Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les moins bien placées étant la Basse-Normandie, le Limousin, l'Auvergne. Ces différences tiennent en grande partie à la structure sectorielle de l'activité. Le PIB par emploi d'une région est d'autant plus élevé qu'elle concentre des emplois dans des secteurs générant une forte valeur ajoutée, comme les services aux entreprises, les activités financières ou les industries de haute technologie. Il existe néanmoins des spécificités régionales pour certains secteurs comme l'agriculture où la nature de la production régionale est déterminante dans la valeur ajoutée : viticulture en Champagne-Ardenne, Alsace ou Bourgogne.

Autre facteur de disparité de PIB par habitant, le degré de mobilisation de la main d'œuvre varie fortement selon les régions [4]. Plus la mobilisation est forte, c'est-à-dire moins il y a d'inactifs et de chômeurs parmi la population en âge de travailler, plus elle contribue à la création de richesse et plus le PIB par habitant est élevé. Les disparités de PIB par habitant tiennent aussi dans une moindre mesure à la structure de la population, les inactifs et en particulier les enfants et personnes âgées ne contribuant qu'indirectement à la création de richesse, par l'effet de demande dû à leur consommation. Les taux d'emploi des personnes considérées en âge d'activité sont nettement plus élevés en Ile-de-France, en Bourgogne, dans les Pays de la Loire, en Bretagne ou dans le Limousin qu'en Nord-Pas-de-Calais, en Languedoc-Roussillon, en Corse et dans les DOM.

Les effets positifs de ces facteurs se conjuguent en Ile-de-France, de même que leurs effets négatifs en Corse et dans les DOM. Mais dans d'autres régions, ils ne jouent pas tous dans le même sens. Ainsi, comparés aux autres régions de province, les Pays de la Loire sont favorisés par leur taux d'emploi, mais défavorisés par une assez faible productivité globale de la main d'œuvre. La Picardie, la Lorraine, la Haute-Normandie sont plus défavorisées du fait des taux d'emploi qu'en termes de productivité. Le Languedoc-Roussillon pâtit d'une faible mobilisation de la main d'œuvre, alors que la productivité y est comparable à la moyenne des régions de province.

La désindustrialisation et le développement de l'économie présentielle affectent les performances relatives de nombreuses régions

La désindustrialisation et le développement de l'économie présentielle sont les principaux facteurs de recul relatif du PIB par emploi

Les mécanismes qui expliquent l'évolution du PIB par emploi au niveau des régions tiennent en grande partie à la modification de la structure par branche de la valeur ajoutée. Celles qui comme la Lorraine, la Picardie ou la Haute-Normandie ont subi les vagues successives de désindustrialisation accusent un recul de la productivité par rapport à la moyenne faute d'avoir pu se repositionner sur d'autres activités à forte valeur ajoutée. A l'inverse, la plupart des régions qui se sont rapprochées de la moyenne du PIB par habitant ont globalement gagné en productivité depuis le début des années 1990 : les DOM dans leur ensemble, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Bretagne, Poitou-

Charentes, Auvergne, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Paca et Champagne-Ardenne.

Le développement des activités liées à la présence des populations, commerces, services, construction – que l'on appellera ici activités présentielles – d'ampleur inégale selon les territoires, influe également sur le niveau du PIB par emploi. Parmi les régions les plus attractives, certaines accusent entre 2000 et 2008, un recul significatif du PIB par emploi relativement à la moyenne nationale, le Languedoc-Roussillon, la Corse, Provence-Alpes- Côte-d'Azur, Rhône-Alpes. Paradoxalement, cette baisse tient pour partie à leur forte attractivité. Le développement de l'économie présentielle, riche en emplois moins qualifiés, y est plus fort du fait de l'arrivée d'inactifs générant une demande de services, retraités et enfants d'actifs, ou de touristes.

La forte croissance du PIB par habitant d'Ile-de-France s'explique par un recentrage sur des activités à forte valeur ajoutée

Enfin, le niveau du PIB par emploi est sensible à la dissociation croissante entre les lieux de travail et les lieux de résidence des actifs. Cet effet est particulièrement visible dans les régions frontalières et dans le Bassin parisien. Selon l'Insee, alors que le solde migratoire d'actifs de l'Ile-de-France est déficitaire, la part des résidents actifs occupés du Bassin parisien – hors Ile-de-France – qui viennent y travailler quotidiennement est en augmentation. Entre 1999 et 2006, elle est ainsi passée de 4,9 % à 5,5 %, tandis que la part des Franciliens travaillant dans les autres départements du Bassin parisien est restée stable (0,7 %). Cette accentuation de la dissymétrie explique pour partie le recul du PIB par emploi des régions du Bassin parisien – hors Ile-de-France – qui prennent une orientation plus résidentielle. A l'inverse, l'Ile-de-France doit son gain de productivité au recul relatif de la part de secteurs de type présentiel dans la formation de la valeur ajoutée. Entre 2000 et 2008, la part de la valeur ajoutée des branches éducation, santé, action sociale recule alors qu'elle progresse en province. La part de la valeur ajoutée d'autres branches progresse moins qu'en province, comme le commerce et la construction.

Sur la période 2000-2008, trois régions combinent des facteurs favorables : amélioration sensible de la productivité, maintien de la ressource en main d'œuvre et de sa mobilisation, il s'agit de Midi-Pyrénées, de la Bretagne et du Nord-Pas-de-Calais. Les régions dont le PIB par habitant recule fortement par rapport à la moyenne nationale, l'Alsace, le Centre, la Picardie, et la Franche-Comté accusent à la fois un décrochage du PIB par emploi et du taux d'emploi des 20-64 ans.

Graphique 5 ▸ Evolution du PIB par habitant et du PIB par emploi, par région (2000-2008)

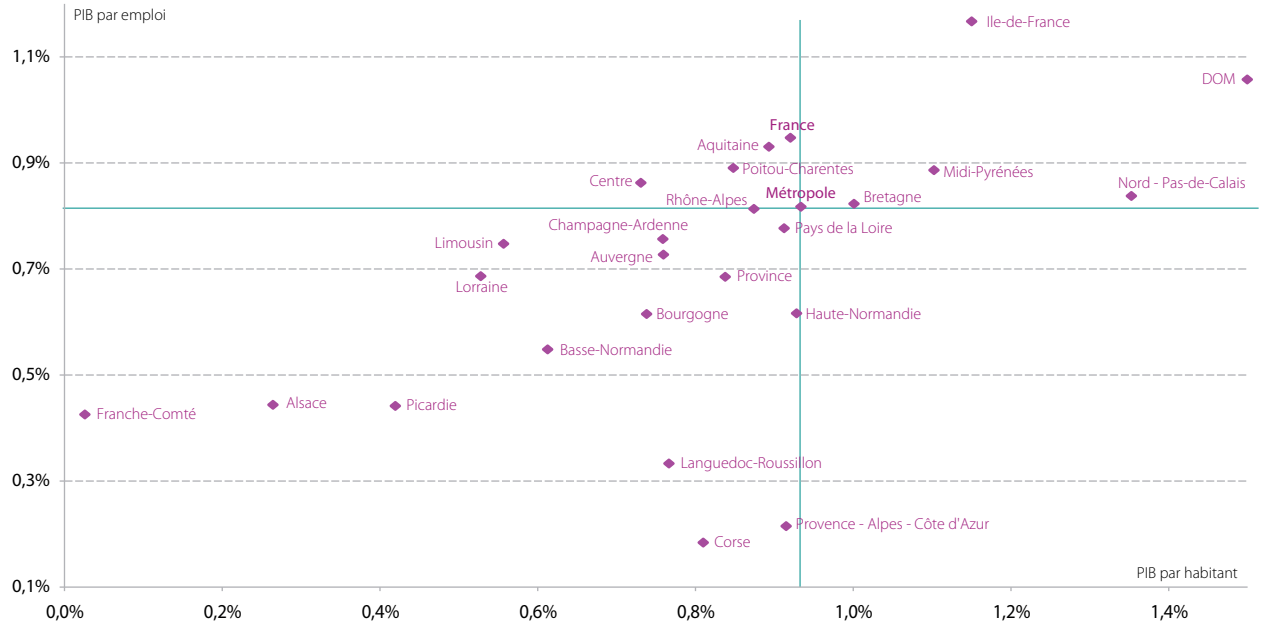

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2000-2007, semi-définitives pour 2008

GRADIENT D'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'EMPLOI ET DISCONTINUITÉS SPATIALES AUX FRONTIÈRES DE L'ILE-DE-FRANCE

Les graphiques représentant le bilan des échanges migratoires (rapport entre le solde des arrivées sur les départs et le total des flux entrants et sortants) des zones d'emploi de France métropolitaine avec l'extérieur de leur région sur les cinq années avant 2006 illustrent les gradients Nord-Sud et Est-Ouest d'attractivité des régions françaises pour les actifs, en les déclinant en coupes transversales par zone d'emploi.

Ils font en outre nettement apparaître des discontinuités fortes aux frontières de la région Ile-de-France, entre les zones d'emploi périphériques de la région, déficitaires dans les échanges migratoires d'actifs, et les zones d'emploi situées aux frontières extérieures qui affichent un bilan plus favorable. L'attractivité de ces dernières s'explique en partie par l'arrivée d'actifs franciliens, dont certains conservent leur emploi en Ile-de France.

Graphique 1 ▸ Bilan des échanges migratoires interrégionaux, par zone d'emploi (2006)

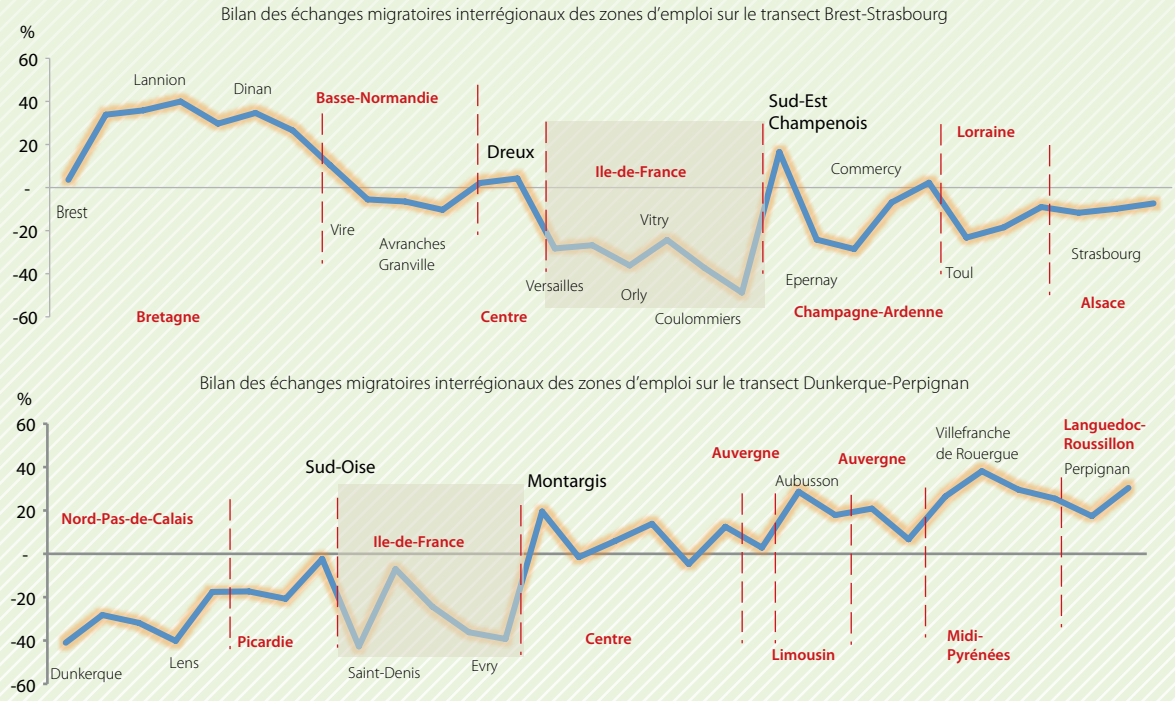

Source : Insee, RP 2006

Selon l'Insee, la part des actifs travaillant en Ile-de-France dans la population active occupée de la 3ème couronne, définie comme l'ensemble des départements limitrophes de la région Ile-de-France s'est accrue de 1999 à 2006, passant de 9,4 % à 10,6 %. Plus de la moitié de ces déplacements (98 400 sur 186 600 soit 53 %) se font vers la grande couronne, 26 % vers Paris et 21 % vers la petite couronne.

La grande majorité des déplacements de la troisième couronne vers l'Ile-de-France concernent trois départements : l'Oise (78 742 navetteurs en 2006 et 23 % de la population active), l'Eure-et-Loir (36 000 navetteurs en 2006 et 20 % de la population active) et l'Eure (25 100 navetteurs en 2006 et 10 % de la population). La part de la population active d'Eure-et-Loir allant travailler en Ile-de-France a augmenté de 3,1 points depuis 1999, celle de l'Oise de 1,8 point et celle de l'Eure de 1,3 point. La part de la population active allant travailler en Ile-de-France est aussi en augmentation, quoique plus faiblement, dans l'Yonne, l'Aisne, l'Aube, et la Marne.

Les disparités territoriales de revenu se réduisent, mais les effets de la redistribution sont insuffisants pour quelques régions en difficulté économique

Les disparités de revenu entre régions françaises se sont atténuées

En France, l'amplitude des disparités de revenu disponible brut par habitant est bien moins élevée que celle du PIB par habitant. En 2008, le rapport entre les valeurs régionales extrêmes du RDB par habitant est de 2, alors qu'il est de 2 ,6 pour le PIB par habitant ; pour les régions de province, les rapports sont respectivement de 1,2 et 1,3. Le RDB par habitant en France se situe à 19 965 euros en 2008, 20 182 euros pour la France métropolitaine, 11 999 euros en moyenne pour les DOM. Entre 2001 et 2008, il a progressé de 3,3 % en moyenne en France, 3,4 % en métropole et 2,6 % dans les DOM. Alors que ces derniers étaient déjà bien en deçà de la moyenne en 2001, l'écart avec la métropole s'est significativement creusé. Pour les régions de métropole, la dispersion des revenus mesurée par le coefficient de variation est en revanche nettement moindre qu'au début des années 2000. Les écarts se sont réduits entre régions, entre l'Ile-de-France et les autres régions métropolitaines, et entre ces dernières.

Ainsi, la progression du RDB par habitant tend-elle à se déconnecter de celle du PIB par habitant, par le jeu des transferts. La part des revenus d'activité dans le RDB par habitant a diminué entre 2001 et 2008, au profit des prestations en espèces (retraites, prestations sociales, minima sociaux), essentiellement en raison de la part croissante des revenus des retraites. En 2008, la part des revenus d'activité dans la formation du RDB par habitant est en moyenne de 81,4 % en France, de 77,9 % en province. La part des prestations en espèces est respectivement de 29,5 % et 31,5 %. Elle atteint un tiers dans les régions où la part des personnes âgées est la plus élevée, Limousin, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Poitou-Charentes, mais aussi dans celles où les taux d'emploi sont particulièrement faibles, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais. Toutes ces régions bénéficient largement de la redistribution nette (différence entre le montant des prestations en espèces et des prélèvements). A l'inverse, cette dernière entre pour une faible part dans la formation du RDB des régions où le PIB par habitant est le plus élevé : Alsace, Rhône-Alpes, Paca et Haute-Normandie. La part de la redistribution a reculé dans ces trois régions, ainsi qu'en Corse, alors qu'elle augmente dans toutes les autres régions. Elle est passée de 5,5 % à 6,5 % pour l'ensemble du pays, de 9,1 % à 10,3 % pour les régions de province. L'Ile-de-France est la seule région où la contribution de la redistribution est négative : 6 % de ses revenus primaires (revenus avant redistribution) contribuent à la formation du RDB des autres régions françaises. Cette contribution est un peu moindre en 2008 qu'en 2001, du fait du recul de la part des prélèvements (impôts et cotisations sociales).

Les mécanismes de redistribution contribuent significativement à la croissance du revenu disponible brut par habitant des régions à dominante rurale

En dépit des mécanismes de redistribution, le Nord-Pas-de-Calais, la Corse et le Languedoc-Roussillon restent les régions de métropole où le revenu disponible brut par habitant est le moins élevé, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes celles où il est le plus élevé. Mais entre ces extrêmes, le classement évolue sous l'effet de la redistribution : désormais la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin font partie des cinq régions où le RDB par habitant est le plus élevé, devant l'Alsace, le Centre et Paca.

La contribution des revenus d'activité à la progression du RDB par habitant est de 75,9 % en moyenne pour l'ensemble du pays, alors qu'ils représentent 81,4 % du RDB. Dans toutes les régions, sauf en Rhône-Alpes et en Ile-de-France, la contribution des revenus d'activités à la progression du RDB est plus faible que leur part, et celle de la redistribution nette plus élevée. Néanmoins, les évolutions du RDB par habitant et des revenus d'activités restent relativement corrélées. La redistribution a pour effet de réduire les disparités de revenu directement, mais aussi indirectement en soutenant l'économie présentielle et donc la création ou le maintien de l'emploi.

Parmi les régions à dominante rurale, celles qui sont attractives pour les retraités ont largement bénéficié des effets de la redistribution, d'une part parce que les revenus des nouvelles générations de retraités sont plus élevés que ceux des générations précédentes – pour partie des retraités agricoles –, d'autre part parce que ces revenus ont créé des emplois. L'Auvergne, la Basse-Normandie, le Limousin et Poitou-Charentes affichent ainsi une croissance élevée du RDB par habitant, les prestations en espèces y contribuant à hauteur de 40 % environ, la redistribution nette pour 25 %, contre respectivement un tiers et 15 % en moyenne en province. La Bretagne et les Pays de la Loire en bénéficient également, à un degré moindre toutefois.

La situation économique pèse sur l'évolution du revenu disponible brut de quelques régions dont les DOM

En région Centre, en Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine, la progression du RDB par habitant est relativement élevée, au regard de leur trajectoire de croissance. Les effets de la dégra-

Tableau 3 ▸ Formation et évolution du revenu disponible brut (RDB) des ménages par habitant, par région (2001-2008)

Régions	Revenu disponible brut	Part des revenus d'activité (1)	Part des prestations en espèces (2)	Part de la redistribution nette (3)	Autres (4)	Évolution annuelle moyenne 2001-2008	Contribution des revenus d'activité	Contribution des prestations en espèces	Contribution de la redistribution nette	Contribution des autres revenus
	en euros	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en %	en %
Alsace	19 740	82,0	28,5	6,0	12,0	2,8	72,6	29,9	14,4	13,0
Aquitaine	19 711	78,3	31,2	9,8	11,8	3,5	73,4	31,4	12,5	14,1
Auvergne	20 118	73,6	34,3	15,4	11,0	3,9	62,7	39,2	25,2	12,1
Basse-Normandie	19 142	73,4	34,7	15,3	11,3	3,9	60,9	41,1	27,0	12,1
Bourgogne	20 142	75,7	32,9	13,1	11,2	3,7	69,1	34,4	19,3	11,6
Bretagne	19 067	77,2	31,6	11,1	11,7	3,4	65,7	37,1	19,2	15,1
Centre	19 986	77,4	31,7	11,1	11,4	3,4	70,1	33,1	17,6	12,3
Champagne-Ardenne	19 146	78,2	31,8	10,9	10,9	3,7	69,1	32,7	20,2	10,7
Corse	17 903	76,4	31,7	10,6	13,0	3,9	74,5	28,4	9,9	15,6
Franche-Comté	19 130	77,7	30,9	11,2	11,2	3,1	70,4	32,5	17,4	12,2
Haute-Normandie	19 117	79,2	30,3	9,2	11,7	3,2	79,7	26,2	7,3	13,0
Ile-de-France	24 139	93,0	23,1	-6,7	13,7	3,1	90,5	22,4	-6,4	15,9
Languedoc-Roussillon	18 216	74,3	34,6	13,9	11,9	3,5	68,1	37,0	17,6	14,3
Limousin	19 988	72,8	35,0	16,3	10,9	3,6	62,6	39,6	24,9	12,6
Lorraine	19 009	77,5	31,3	11,1	11,3	3,4	73,8	30,1	12,8	13,5
Midi-Pyrénées	19 296	78,9	30,7	9,5	11,6	3,5	75,9	29,6	10,5	13,5
Nord - Pas-de-Calais	17 259	76,4	33,2	11,9	11,7	3,9	66,3	40,2	21,6	12,1
Pays de la Loire	19 078	77,4	32,1	11,0	11,5	3,5	69,3	36,1	17,4	13,3
Picardie	18 760	78,8	30,2	9,6	11,6	3,3	73,1	28,9	14,2	12,7
Poitou-Charentes	19 246	74,8	34,3	14,0	11,2	3,7	64,6	40,7	22,5	12,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 506	78,3	31,3	8,4	13,3	3,1	76,1	29,6	7,1	16,8
Rhône-Alpes	20 312	82,3	28,2	5,6	12,1	3,3	82,4	24,6	3,4	14,2
Métropole	**20 182**	**81,3**	**29,6**	**6,5**	**12,2**	**3,4**	**75,7**	**30,6**	**10,2**	**14,1**
Province	**19 267**	**77,9**	**31,5**	**10,3**	**11,8**	**3,4**	**71,8**	**32,8**	**14,7**	**13,5**
DOM	11 999	85,6	26,0	13,1	1,2	2,6	84,0	30,1	19,1	-3,1
France (Métropole+DOM+Hors territoire)	**19 965**	**81,4**	**29,5**	**6,6**	**12,0**	**3,3**	**75,9**	**30,6**	**10,4**	**13,8**

(1) salaires et traitements bruts, excédent brut et revenu mixte
(2) retraites, prestations sociales, minima sociaux
(3) différence entre les prestations en espèces et les prélèvements, impots et cotisations sociales
(4) autres = revenus de la propriété (intérêts, revenus des sociétés, revenus attribués aux assurés, revenus des terrains et gisements) + autres transferts courants

Source : Insee, Division Statistiques Régionales, Locales et Urbaines - comptes régionaux des ménages provisoires - base 2000, données 2008 provisoires

Graphique 6 ▸ Evolution de l'écart à la moyenne du revenu disponible brut par habitant hors Ile-de-France et DOM, par région (2002-2007) : les régions en progression

RDB par habitant (base 100, régions hors Ile-de-France et DOM)

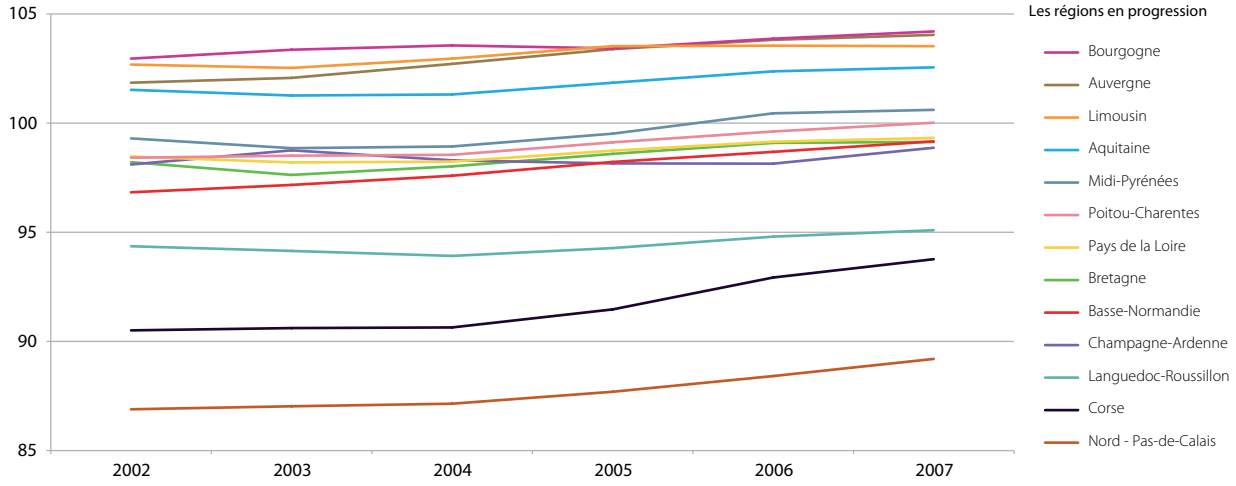

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2001-2007, semi-définitives pour 2008 (moyenne lissée sur trois ans)

Graphique 7 ▸ Evolution de l'écart à la moyenne du revenu disponible brut par habitant hors Ile-de-France et DOM, par région (2002-2007) : les régions en recul

RDB par habitant (base 100 ,régions hors Ile-de-France et DOM)

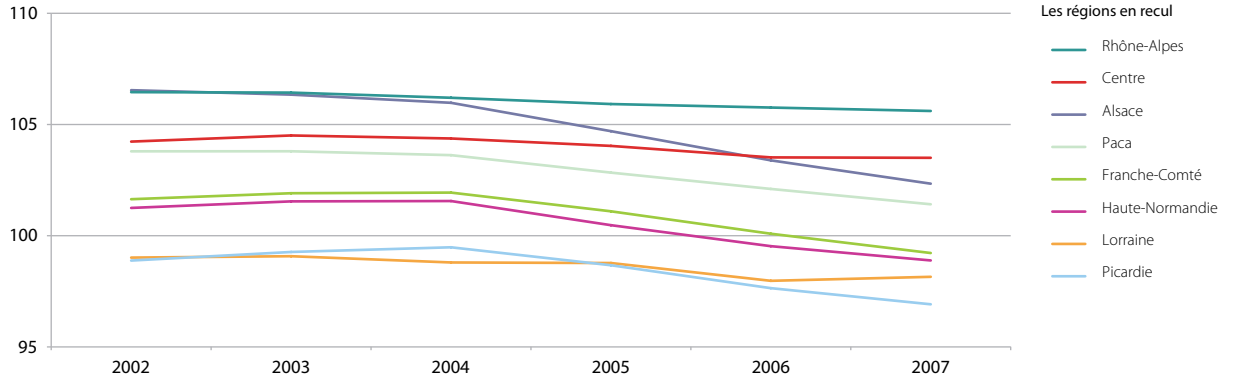

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2001-2007, semi-définitives pour 2008 (moyenne lissée sur trois ans)

dation de leur situation économique sur l'évolution des revenus d'activité sont limités, en raison des opportunités d'emploi offertes par l'Ile-de-France pour les premières, du travail transfrontalier pour la Lorraine. Par ailleurs, en région Centre et en Bourgogne, bien que la part des prestations en espèces reste stable dans la formation du RDB par habitant, leur contribution à sa croissance atteint un tiers, leur permettant au final une croissance du RDB par habitant supérieure à la moyenne. En Champagne-Ardenne, la part des prestations en espèces recule, la contribution de la redistribution nette à la progression du RDB par habitant est néanmoins élevée et tient pour partie à une baisse relativement forte de la part des prélèvements, qui contribue à maintenir une progression soutenue du RDB par habitant. La Lorraine bénéficie, quant à elle, relativement peu de la redistribution nette et la progression du RDB est juste comparable à la moyenne.

Dans quelques autres régions en difficulté économique, Alsace, Franche-Comté, Picardie, et Haute-Normandie, les revenus d'activités et le RDB sont en recul par rapport à la moyenne des régions de province, malgré les effets de la redistribution. Le constat est le même dans les DOM : bien que sur une trajectoire de rattrapage en termes de PIB par habitant, et malgré une contribution élevée de la redistribution nette, la croissance du RDB est en deçà de la moyenne de métropole.

La redistribution atténue les disparités dues aux bas revenus au sein des territoires

Les inégalités de revenu se révèlent à des échelles plus fines

Les disparités territoriales de revenu se révèlent également et même davantage à des échelles plus fines. Le RDB n'est pas disponible à l'échelon départemental, mais l'Insee calcule, à l'échelon régional et départemental, le niveau de vie médian, revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales, par unité de consommation (UC) en deçà duquel se situe la moitié de la population. Cet indicateur donne une mesure des revenus qui tient compte de la composition des ménages. Il détermine néanmoins l'accès des individus aux biens et services sans tenir compte des écarts de pouvoir d'achat entre territoires, ni des éléments non monétaires de nature à atténuer l'ampleur des disparités.

Le rapport entre les valeurs régionales extrêmes des niveaux de vie médian est de 1,24 ; à l'échelon départemental, il est de 1,4. La redistribution atténue ces disparités : avant transferts, impôts et prestations sociales, le rapport entre le département ayant le revenu fiscal déclaré par UC le plus haut et celui ayant le plus bas est de 1,6. Plus l'échelon géographique est fin, plus les écarts sont élevés. Au niveau des zones d'emploi, le rapport entre le revenu fiscal par UC le plus élevé et le plus bas atteint 2.

Les mécanismes de redistribution sont essentiellement nationaux, pour autant les enjeux de réduction des inégalités de revenus ont une dimension territoriale forte. Les inégalités de revenu au sein d'un territoire peuvent être appréhendées par l'écart inter décile, rapport entre le revenu des 10 % les plus aisés et le revenu des 10 % les plus modestes. La géographie des inégalités de niveaux de vie révélée par cet indicateur

Cartes 3 et 4 ▸ Les revenus et leur dispersion (2008)

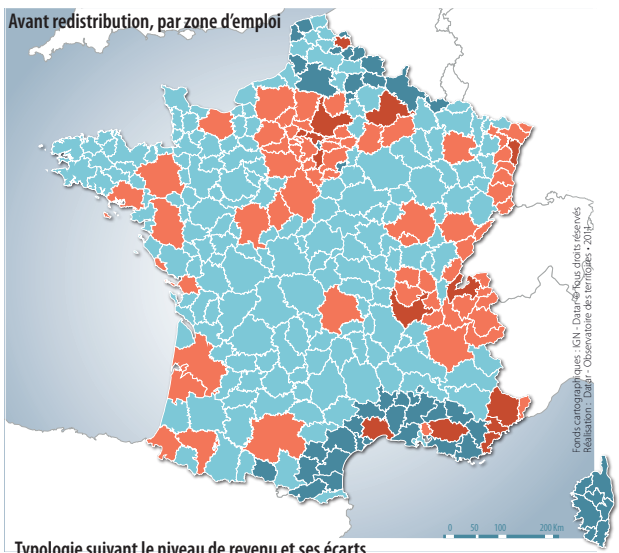

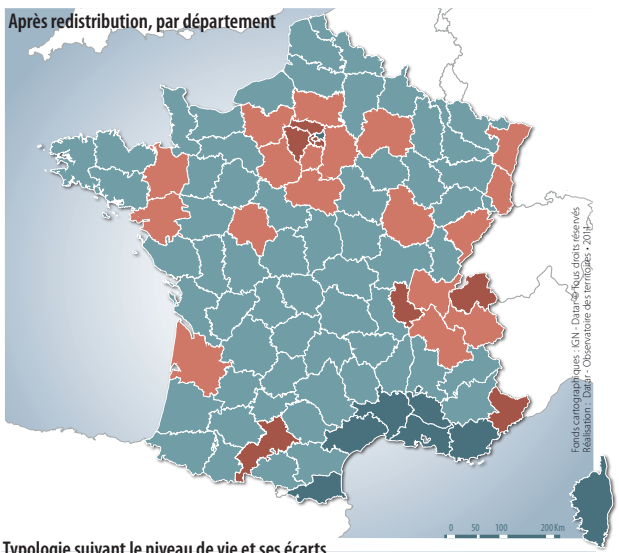

Typologie suivant le niveau de revenu et ses écarts
(par zone d'emploi 2010)

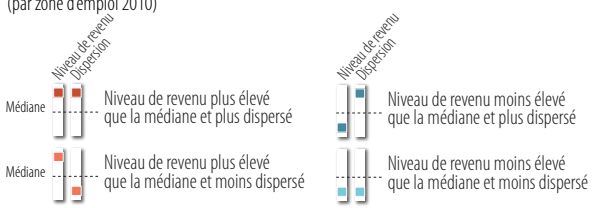

Données DOM non disponibles

Source : Insee, DGFip, RFL

Typologie suivant le niveau de vie et ses écarts
(par département)

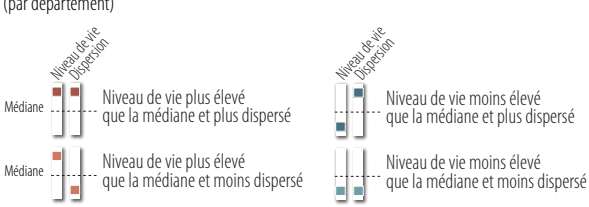

Données régionales pour la Corse, données DOM non disponibles

Source : Insee, RDL

à l'échelon départemental est différente de celle du niveau de vie médian [5]. Les inégalités de niveau de vie sont fortes à Paris, dans l'Ouest et le nord de l'Ile-de-France, dans le Rhône, près de la frontière suisse, en Haute-Savoie et sur le pourtour méditerranéen. Dans le reste du pays, la dispersion est plus modérée.

La redistribution atténue davantage les inégalités dues aux bas revenus

L'ampleur des disparités de revenus sur un territoire dépend de deux facteurs qui peuvent se combiner : la faiblesse du seuil des bas revenus ou le niveau élevé des hauts revenus. Ainsi, les régions se caractérisant par des hauts ou des bas revenus présentent les plus fortes disparités internes, à l'exception de l'Alsace où les revenus sont élevés et relativement homogènes. Après Paris où le rapport inter décile est de 5,9, c'est le département des Hauts-de-Seine qui affiche les disparités les plus fortes (4,6), puis le Val-de-Marne et les Yvelines (3,8). Ces fortes valeurs s'expliquent d'abord par les hauts revenus. A Paris, les bas revenus sont en outre plus faibles en valeur, ce qui accentue les disparités. En Haute-Savoie et dans le Rhône, l'éventail des revenus est également ouvert vers le haut, du fait de la part importante des ménages les plus aisés, parmi lesquels ceux des travailleurs frontaliers. A contrario, la forte dispersion observée dans le pourtour méditerranéen (Corse, Languedoc-Roussillon) comme dans le Nord-Pas-de-Calais tient davantage à la plus forte part de ménages à bas revenus ; l'éventail des revenus dans ces régions est ouvert vers le bas.

La distribution de l'indicateur de disparité des revenus après transferts, impôts et prestations sociales, apparaît néanmoins relativement resserrée : pour les trois quarts des départements, le rapport inter-décile se situe en deçà de la moyenne nationale (3,4). La comparaison avec la dispersion des revenus fiscaux déclarés (toujours par unité de consommation) permet d'appréhender l'effet des politiques de redistribution, en particulier sur les bas revenus. En effet, le rapport inter décile des revenus fiscaux atteint 11,4 à Paris, et avoisine 6 dans la plupart des départements méditerranéens et franciliens, ainsi que dans le Rhône et le Nord. Parmi ces départements, ceux pour lesquels la réduction du rapport inter décile est la plus sensible lorsque l'on passe du revenu fiscal au niveau de vie sont ceux dont le premier décile de revenus est le plus bas : le Gard, l'Hérault, la Corse, les Pyrénées-Orientales, le Nord, les Bouches-du-Rhône, Paris et la Seine-Saint-Denis.

3 Les effets de la crise de 2008 sur les disparités

Les pays européens les plus touchés sont les pays qui affichaient les taux de croissance les plus élevés avant la crise

L'Irlande et l'Espagne sont particulièrement touchés par la persistance de la crise

La crise qui a débuté en 2008 est venue perturber les trajectoires de croissance de nombreux pays et régions, et modifiera les diagnostics établis sur la période précédente au vu des grands agrégats économiques, sans que l'on puisse à ce stade en faire le bilan complet au niveau régional.

Les effets de la crise se sont fait sentir dans tous les pays de l'UE27. La variation annuelle moyenne du PIB par habitant en SPA est passée de 3,9 % par an entre 2000 et 2007 à -0,8 % entre 2007 et 2010. Dans l'UE15, les plus sévèrement touchés ont été l'Irlande, l'Espagne, le Luxembourg et la Grèce qui affichaient les taux de croissance parmi les plus élevés les années précédentes. Parmi les nouveaux pays membres, quelques-uns ont poursuivi leur croissance, à un rythme ralenti cependant : la Roumanie, la Bulgarie, la Slovaquie et la Pologne, alors que l'Estonie et la Lituanie, parmi les derniers à avoir adhéré et bénéficié du processus de convergence, ont décroché. La France a enregistré un recul moindre que l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède, mais s'en tire moins bien que l'Allemagne, le Portugal, l'Autriche, le Danemark ou la Belgique.

Les données récentes sur les évolutions du PIB par habitant et du RDB par habitant ne sont pas encore disponibles au niveau des régions européennes, mais l'évolution du chômage donne une première mesure des effets de la crise dans les régions.

Au plus fort de la crise, entre mi 2008 et fin 2009, le taux de chômage a progressé dans tous les pays de l'UE27, sauf au

Graphique 8 ▸ Taux de variation annuel du PIB par habitant en PPA dans l'UE, par pays (2000-2010)

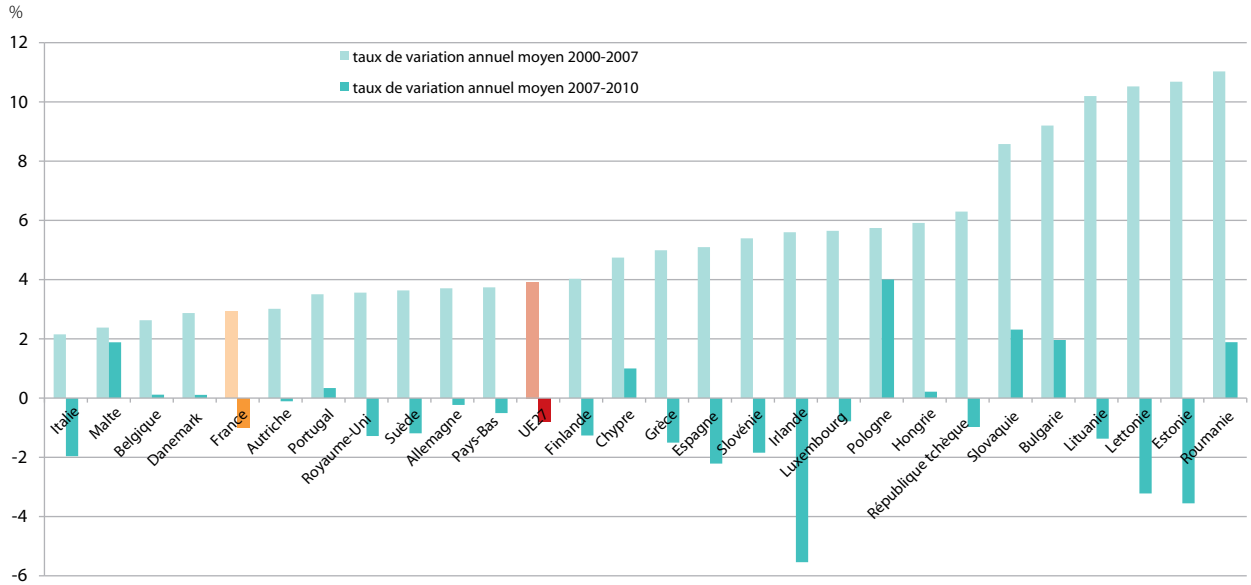

Source : Eurostat

Graphique 9 ▸ Variation des taux de chômage dans l'UE, par pays (2008-2011)

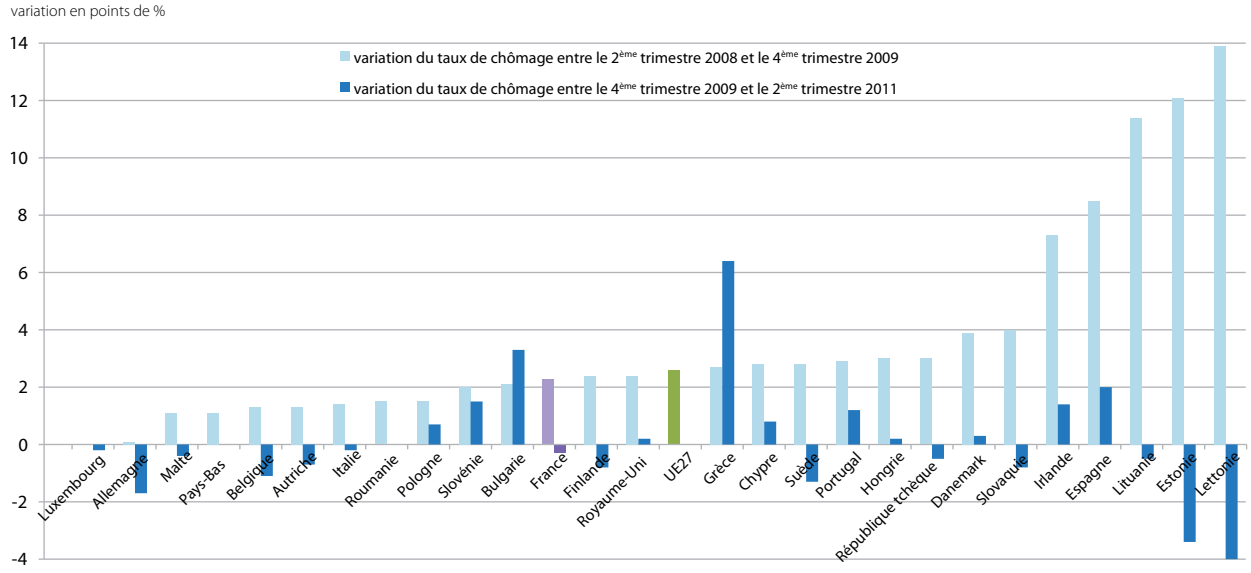

Source : Eurostat

Luxembourg, et très peu en Allemagne. L'Irlande, l'Espagne, la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie ont certes été les plus touchés, mais alors que le chômage continue de s'aggraver dans les deux premiers, il est en recul dans les derniers. Les évolutions en France sont plus favorables que la moyenne de l'UE27, mais elle se trouve dans une position médiane parmi les pays de l'UE15.

Les régions les plus fragiles ont davantage pâti des effets de la crise

Selon l'OCDE, l'aspect le plus marquant de cette crise est sans doute le degré élevé d'hétérogénéité des effets de la crise sur les marchés du travail [6]. La dispersion des évolutions de taux

de chômage a été particulièrement forte entre pays de l'OCDE, mais davantage entre les régions de plusieurs pays de l'OCDE qu'entre les différents pays. De 2008 à 2009, les taux de chômage ont davantage augmenté dans les régions où ils étaient les plus élevés, donnant à penser que la crise a aggravé les problèmes des régions les plus vulnérables, et inversement les régions les moins affectées par le chômage ont mieux résisté. Le lien entre chômage de départ élevé et augmentation forte apparaît néanmoins plus accentué dans les régions à dominante urbaine (au sens de la typologie urbain-rural de l'OCDE) et les régions rurales proches des villes. Les augmentations les plus fortes du chômage ont principalement concerné les régions à dominante urbaine (Canada, Etats-Unis, Espagne, Royaume-Uni), les régions intermédiaires (France, République Tchèque) ou les régions rurales proches des villes (Suède et Pologne). Globalement, les régions rurales semblent moins affectées.

En France, les régions déjà en difficulté sont particulièrement touchées

En France, la récession affecte essentiellement les régions industrielles en décrochage

Si l'on prend en compte les deux indicateurs d'activité économique permettant de faire un bilan des effets de la crise dans les régions que sont l'évolution du PIB et celle de l'emploi, on peut considérer que le noyau dur des régions les plus touchées par la crise regroupe les régions déjà sur des trajectoires préoccupantes, la Lorraine, la Picardie, la Franche-Comté, la Haute-Normandie, la Bourgogne et l'Alsace.

Les premiers effets de la crise de 2008 se sont fait sentir de manière inégale sur la croissance des régions françaises, et ont été plus sensibles dans les régions en situation défavorable, celles dont la croissance du PIB était la plus faible durant les années qui ont précédé la crise. A l'inverse, l'impact a été de moins grande ampleur dans les régions qui étaient sur une dynamique positive, à l'exception des régions Poitou-Charentes et Rhône-Alpes. Malgré une progression du PIB proche ou légèrement supérieure à celle du PIB français entre 2000 et 2008, ces deux régions ont connu une récession plus forte que la moyenne nationale entre 2008 et 2009. Le PIB avait déjà baissé entre 2007 et 2008 dans 10 régions, dont 8 font partie des 10 régions dans lesquelles la part de l'emploi dans l'industrie, hors IAA, est la plus élevée. Les deux autres sont le Poitou-Charentes et le Limousin.

A l'inverse, la Basse-Normandie, l'Auvergne et la Champagne-Ardenne s'en tirent plutôt mieux, alors que les évolutions du PIB y étaient moins élevées que la moyenne sur la période précédente.

Selon l'Insee, la crise économique a provoqué une baisse de 430 000 emplois entre le 1er trimestre 2008 et le 4ème trimestre 2010. Cette baisse a davantage touché les régions industrielles, situées principalement dans le Nord-Est de la France.

Tableau 4 ▸ Évolution du PIB (2000-2009) et de l'emploi salarié privé, par région (2000-2010)

Régions	Évolution annuelle moyenne du PIB en volume (%)		Évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié privé (*) (%)	
	2000 - 2008	2008 - 2009	Fin 2001 - fin 2007	Fin 2007 - fin 2010
Alsace	0,9	-3,4	-0,4	-1,4
Aquitaine	1,9	-1,7	1	-0,3
Auvergne	1	-2,3	0,1	-1,3
Basse-Normandie	0,9	-2,6	0,4	-1,2
Bourgogne	0,9	-3,4	-0,2	-1,6
Bretagne	1,9	-2,1	1,2	-0,5
Centre	1,2	-3,2	0	-1,2
Champagne-Ardenne	0,7	-2,4	-0,6	-1,8
Corse	2,6	0	3	1,7
Franche-Comté	0,5	-3,9	-0,6	-1,7
Haute-Normandie	1,2	-3,5	0,2	-1,6
Ile-de-France	1,9	-2,3	0,3	-0,7
Languedoc-Roussillon	2,1	-1,9	1,8	-0,7
Limousin	1	-2,7	-0,4	-1,3
Lorraine	0,6	-4,1	-0,5	-1,9
Midi-Pyrénées	2,3	-1,8	1,5	0,1
Nord - Pas-de-Calais	1,4	-3,3	0,1	-1,2
Pays de la Loire	1,9	-2,4	1	-0,4
Picardie	0,7	-3,9	-0,2	-1,7
Poitou-Charentes	1,6	-3,3	0,6	-1,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1,9	-2,1	1,3	-0,4
Rhône-Alpes	1,8	-3,5	0,5	-0,4
France métropolitaine	**1,6**	**-2,6**	**0,5**	**-0,8**

(*) Champ : emploi salarié des secteurs marchands hors agriculture et activité des ménages employeurs

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2000-2007, semi-définitives pour 2008, provisoires pour 2009 (PIB) ; Estimations localisées d'emploi par trimestre 2001-2010

Les régions du Sud, dont l'activité est orientée vers le tertiaire, ont été les plus préservées. Mais la région Poitou-Charentes et le Languedoc-Roussillon, jusque là dans une dynamique positive, n'ont pas pour autant été épargnés. A contrario, l'impact a été plus modéré en Ile-de-France, contrairement à ce que laissaient présager les évolutions de l'emploi avant la crise, inférieures à la moyenne nationale entre 2002 et 2006.

Les régions du quart nord-est perdent des emplois et des actifs

L'analyse des bilans régionaux de l'emploi fin 2010 conforte celle menée à partir du PIB. Les régions qui perdaient des emplois avant la crise sont celles dont l'emploi a le plus baissé depuis fin 2007. Elles se situent dans un grand quart nord-est du pays : Lorraine, Champagne-Ardenne, Picardie, Franche-Comté, Haute-Normandie, Bourgogne et Alsace. Elles figuraient déjà parmi les moins dynamiques en termes d'emploi entre 2001 et 2007. Le taux d'évolution de la population active de ces régions entre 1999 et 2008 est plus faible que celui de la France (entre 0,2 et 0,8 % par an en moyenne contre 1 %). Toutes ces régions attirent peu, voire perdent des actifs en âge de travailler dans le jeu des mobilités interrégionales.

Dans les deux régions pour lesquelles la récession a été plus prononcée que ce qui était attendu, les conséquences en termes d'emploi n'ont pas été les mêmes. En Poitou-Charentes, l'impact sur l'emploi a été important avec une baisse deux fois plus élevée qu'en France (-1,3 % par an entre 2007 et 2010, contre -0,8 % pour la France). Or, avant la crise, entre 2001 et 2007, l'emploi augmentait annuellement à un rythme légèrement supérieur à la moyenne nationale sur la même période (+0,6 % par an). La tendance au ralentissement se traduisait déjà par une baisse du PIB en volume juste avant la crise, entre 2007 et 2008. En Rhône-Alpes, la récession plus importante que prévue n'a été que partiellement répercutée sur l'emploi. Il a baissé à un rythme deux fois moins élevé qu'en moyenne nationale. Les emplois ont été sauvegardés notamment grâce à un recours important au dispositif d'activité partielle. Le recours au chômage partiel a fortement augmenté pendant la crise économique, de la fin 2008 à l'automne 2009. Ce dispositif permet aux établissements confrontés à des difficultés économiques passagères de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de leurs salariés, sans rompre leur contrat de travail et en leur assurant une indemnisation pendant cette période, en partie financée par l'Etat et, dans certains cas l'Unedic (dispositif d'activité partielle de longue durée). Le nombre d'heures de chômage partiel autorisées en Rhône-Alpes représentait 16 % du total des heures autorisées en France métropolitaine entre le dernier trimestre 2008 et la fin 2009, alors que l'emploi du secteur industriel (principal utilisateur) de la région ne représentait que 12 % du total de l'emploi industriel fin 2008. D'autres régions ont également eu un recours significatif au dispositif, mais relativement moins que Rhône-Alpes : les régions du quart Nord-Est, sauf l'Alsace, ainsi que les Pays de la Loire.

Les migrations et les retraits d'activité peuvent limiter localement les effets de la baisse d'activité sur le chômage

Le chômage s'est aggravé dans les régions où le taux était déjà élevé

Le lien entre emploi et chômage est un phénomène complexe. L'impact des suppressions d'emploi peut être amorti ou au contraire amplifié par le solde des entrées et sorties sur le marché du travail de la région concernée : jeunes nouveaux actifs, migrants, départs en retraite, frontaliers. Les personnes perdant un emploi salarié ont par ailleurs la possibilité de créer leur entreprise, dispositif simplifié par la mise en place du statut d'auto-entrepreneur ; elles ne viennent donc pas systématiquement grossir le rang des chômeurs. Ensuite, les comportements peuvent changer selon la conjoncture, par exemple en ce qui concerne l'activité des femmes. A cela s'ajoutent d'autres phénomènes jouant dans un sens ou dans l'autre : radiation de chômeurs qui renoncent à rechercher un emploi, importance de l'économie souterraine, pour ne citer que ceux-là.

Les régions qui étaient déjà les plus touchées par le chômage ont enregistré les hausses les plus importantes du taux de chômage depuis le 1er trimestre 2008. C'est notamment le cas des régions Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon qui avaient un taux de chômage très élevé début 2008 (10,4 %). Celui-ci a ensuite augmenté respectivement de 2,4 et 2,5 points.

Bien que ne faisant pas partie des régions les plus affectées par la baisse de l'activité et de l'emploi, le Languedoc-Roussillon subit une forte hausse du taux de chômage. L'augmentation tendancielle de sa population active est élevée, alimentée notamment par des migrations interrégionales importantes. En période où la région ne crée pas d'emploi, voire en détruit, cette augmentation de la population active se traduit par une hausse du taux de chômage.

En Nord-Pas-de-Calais, la baisse de l'emploi a été plus importante qu'en Languedoc-Roussillon, mais elle n'explique sans doute pas à

elle seule l'augmentation importante du taux de chômage. Celle-ci tient sans doute pour partie aux difficultés du marché du travail à absorber l'entrée dans la vie active d'une population jeune relativement nombreuse et peu diplômée, difficultés aggravantes en cette période de crise. La part des moins de 25 ans dans la population en Nord-Pas-de-Calais est en effet de 34 % en 2009, tandis qu'elle est de 31 % en moyenne nationale. Ensuite, dans le Nord-Pas-de-Calais, les jeunes non diplômés sont proportionnellement plus nombreux que dans beaucoup de régions : 24 % des 20-24 ans sont sans diplôme en 2008. La conséquence en est une part élevée des plus jeunes dans les demandeurs d'emploi : 22,6 % ont moins de 25 ans en décembre 2010 contre 17,4 % en France.

Quelques régions sont moins concernées par la hausse du chômage, parfois en raison de la diminution de la population active

En Bretagne, Ile-de-France, Alsace, et Auvergne, les évolutions sont inverses : le taux de chômage avant la crise était plus faible (6 à 6,5 %) que dans les autres régions (7,2 % en France) et il a peu augmenté (+1,7 à +1,8 point). En Bretagne et en Ile-de-France, l'explication réside dans la baisse modérée de l'emploi ; en Auvergne et en Alsace, les pertes d'emplois ont été plus importantes, sans que le taux de chômage en soit très affecté. En Auvergne, où la population est plus âgée, les départs en retraite sont plus nombreux. La population active a l'augmentation tendancielle la plus faible de France – après celle de Champagne-Ardenne – et les entrées sur le marché du travail sont plus facilement absorbées. En Alsace, l'explication tient peut-être plutôt aux sorties du marché du travail régional des personnes perdant leur emploi, pour des emplois transfrontaliers ou hors de la région : le solde migratoire d'actifs de l'Alsace avec les autres régions est tendanciellement négatif dans cette région.

En Limousin et dans le Centre, l'augmentation du taux de chômage a été plus importante (+2,3 points) alors qu'il était faible début 2008 (respectivement 5,9 % et 6,2 %). Ces deux régions ont cumulé une baisse de l'emploi plus élevée que la moyenne (respectivement -1,3 % et -1,2 %) et des flux migratoires d'actifs positifs.

Cartes 5 et 6 ▸ Taux de chômage et évolution, par région (2008-2011)

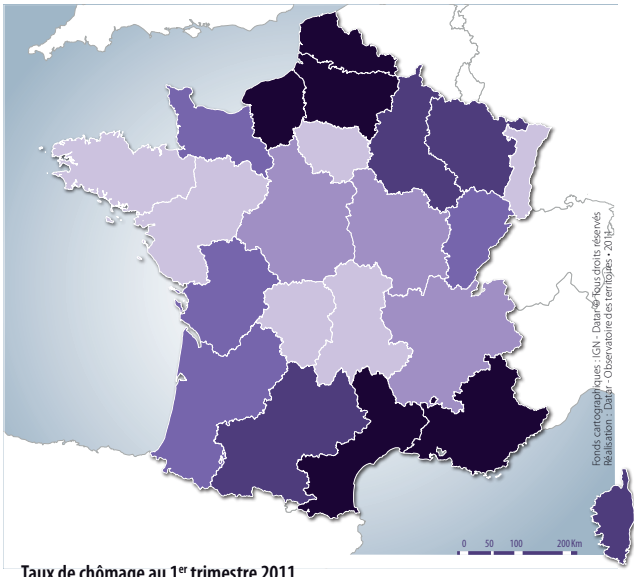

Taux de chômage au 1er trimestre 2011
(en %, par région)

- de 10,3 à 12,9
- de 9,4 à 10,3
- de 8,6 à 9,4
- de 8,3 à 8,6
- de 7,3 à 8,3

France métropolitaine : 9,2 %

Données DOM non disponibles

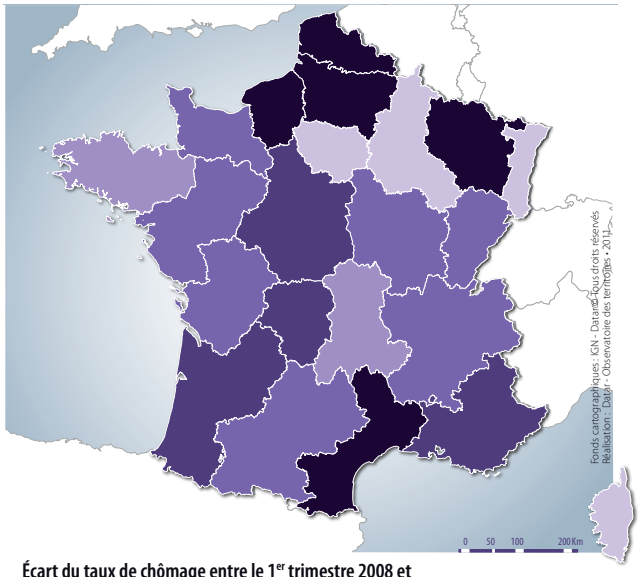

Écart du taux de chômage entre le 1er trimestre 2008 et le 1er trimestre 2011
(en points de %, par région)

- de 14,3 à 21,8
- de 7,9 à 14,3
- de 4,4 à 7,9
- de 0 à 4,4
- de -4,0 à 0

France métropolitaine : 2,0 points de %

Données DOM non disponibles

Source : Insee, taux de chômage localisés 2011

Des particularités locales qui n'invalident pas les grands constats régionaux

L'emploi s'est fortement détérioré dans les départements où il était déjà en forte baisse

A l'échelon départemental également les territoires les plus touchés par la crise faisaient déjà partie des 5 départements qui avaient la tendance à la baisse la plus marquée entre fin 2001 et fin 2007 (1 % et plus par an) : la Meuse, les Vosges et la Nièvre ont perdu plus de 2 % d'emplois par an entre fin 2007 et fin 2010. En dépit de la crise, l'emploi a augmenté dans dix départements de métropole entre fin 2007 et fin 2010, tous déjà dans une situation plutôt favorable entre 2001 et 2007 : les deux départements corses, la Haute-Garonne, la Drôme, la Loire-Atlantique, le Rhône, la Gironde, les Alpes-de-Haute-Provence, le Val d'Oise et la Savoie.

Le taux annuel de variation de l'emploi est en recul d'au moins deux points durant la période de fin 2007 à fin 2010 par rapport à la période de fin 2001 à fin 2007 dans la majorité des départements. Il a même perdu plus de 2 points dans 11 d'entre eux, 4 en Languedoc-Roussillon, les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, l'Aude et la Lozère, 2 en Poitou-Charentes, la Charente-Maritime et la Vienne ; les autres sont la Creuse, la Vendée, l'Yonne, les Côtes d'Armor et les Hautes-Alpes. A l'exception de l'Yonne, de la Creuse et de la Vienne, ils se maintiennent dans une situation plus favorable sur le plan de l'emploi que la majorité des autres départements.

Cartes 7 et 8 ▸ Variation du taux de chômage (2008-2011) et part de population couverte par le RSA socle (2010), par département

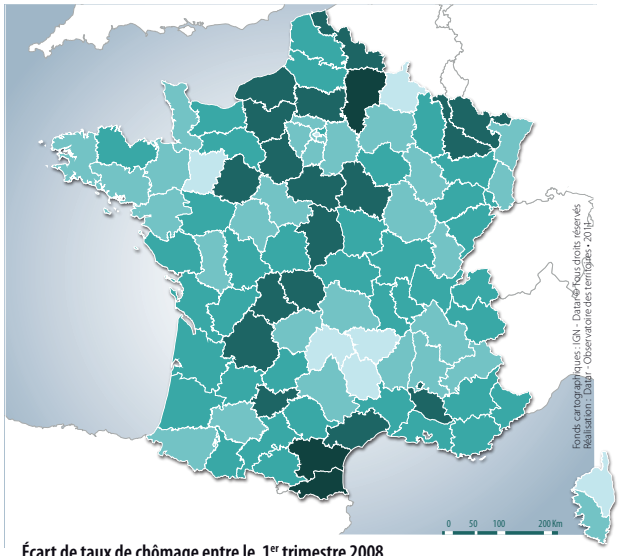

Écart de taux de chômage entre le 1er trimestre 2008 et le 1er trimestre 2011
(en points de %, par département)

- de 3,0 à 3,2
- de 2,5 à 3,0
- de 2,0 à 2,5
- de 1,5 à 2,0
- de 0,8 à 1,5

France métropolitaine :2,0 points de %

Données DOM non disponibles

Source : Insee, taux de chômage localisés 2011

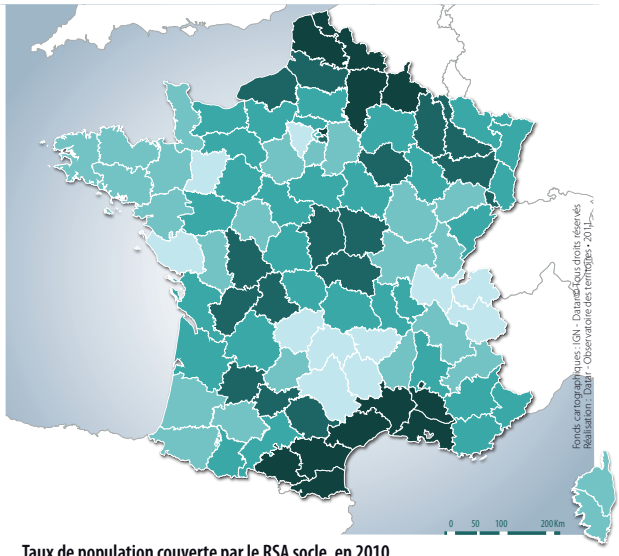

Taux de population couverte par le RSA socle, en 2010
(en %, par département)

- de 5,5 à 8,7
- de 4,5 à 5,5
- de 3,5 à 4,5
- de 2,5 à 3 5
- de 1,8 à 2,5

France métropolitaine : 4,5 %

Données DOM non disponibles

Source : CNAF, MSA; Insee, estimations de population au 1/1/2009

La progression du chômage aggrave la situation sociale de quelques départements déjà en difficulté

Entre le 1er trimestre 2008 et le 1er trimestre 2011, le taux de chômage a augmenté dans l'ensemble des départements de 0,8 à 3,2 points. En mettant en regard la variation du taux de chômage entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2011 et le taux de population couverte par le RSA socle dans les départements, échelle pertinente pour l'action sociale, on constate que la crise a eu pour effet d'accentuer les difficultés des départements les plus défavorisés du point de vue social. Six des onze départements où le taux de chômage a le plus augmenté (2,6 points et plus) sont des départements dans lesquels la pauvreté et la précarité étaient déjà élevées. C'est le cas de l'Aisne, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Vaucluse et du Nord. Ils affichaient déjà un taux de chômage élevé avant la crise (entre 9 et 11 %, contre 7,2 % en France). En 2008, entre 16,4 et 19,3 % de leur population vivait sous le seuil de pauvreté, défini comme 60 % du niveau de vie médian de la population. La part de population couverte par le RSA socle, qui correspond à l'ancien revenu minimum d'insertion (RMI), était également élevée : 5,6 à 8,3 % contre 4,5 % en France métropolitaine en 2010. Mais la géographie de la crise et celle de la pauvreté ne concordent pas forcément. Les cinq autres départements les plus touchés par l'augmentation du chômage – le Loiret, l'Eure et l'Eure-et-Loir, la Dordogne et la Haute-Vienne – étaient moins concernés par la pauvreté et le chômage.

La crise se traduit au niveau des zones d'emploi par l'aggravation du chômage

Si l'on analyse la variation du taux de chômage des 304 zones d'emploi (dans la définition 2010) de métropole durant la période de récession (du deuxième trimestre 2008 au deuxième trimestre 2009), on constate que parmi les 31 zones d'emploi (10 %) où elle a été la plus défavorable, la plupart affichaient des taux déjà supérieurs à la moyenne. On peut donc dire que la crise de 2008 s'est concentrée sur les territoires les plus fragiles,

Cartes 9 et 10 ▸ Taux de chômage et évolution, par zone d'emploi (2008-2011)

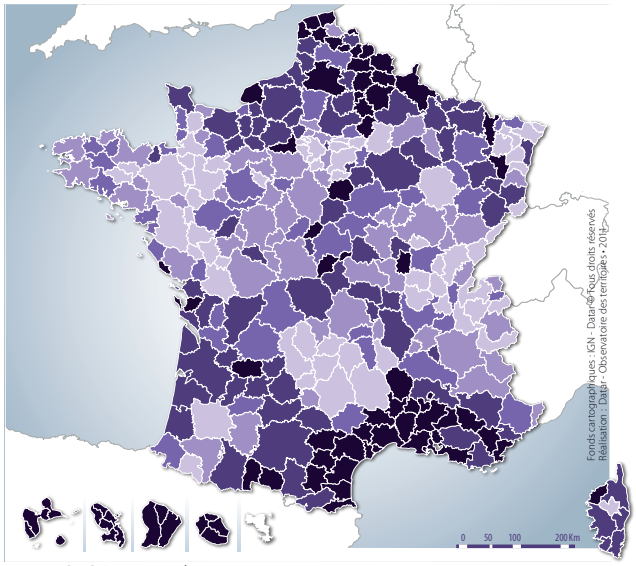

Taux de chômage au 2ème trimestre 2011
(en %, par zone d'emploi 2010)

- de 10,8 à 16,2
- de 9,1 à 10,8
- de 8,4 à 9,1
- de 7,5 à 8,4
- de 4,4 à 7,5

Données DOM : au 2ème trimestre 2010

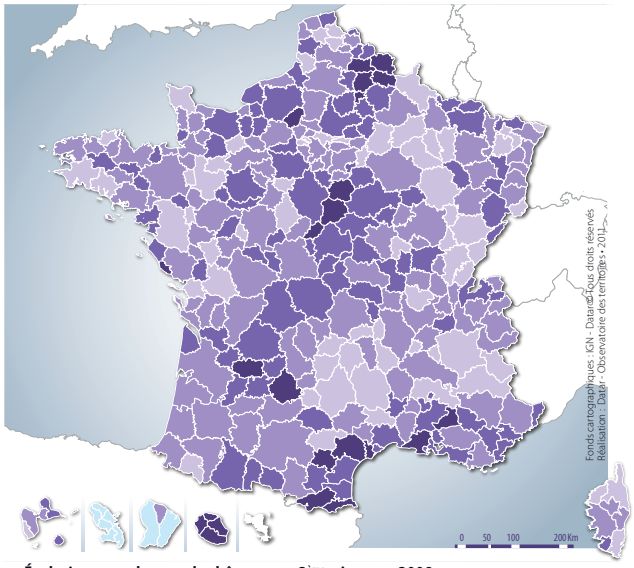

Évolution entre le taux de chômage au 2ème trimestre 2008 et le taux de chômage au 2ème trimestre 2011
(en points de %, par zone d'emploi)

- de 2,8 à 4,6
- de 2,1 à 2,8
- de 1,5 à 2,1
- de 0 à 1,5
- de -5,8 à 0

France métropolitaine : 4,7 points de %

Données DOM : au 2ème trimestre 2008 et 2010

Source : Insee, taux de chômage localisés 2011

connaissant déjà de graves difficultés. Il n'en reste pas moins que parmi les territoires ayant mieux vécu la crise figurent également des zones d'emploi où le taux de chômage était très élevé avant celle-ci et le reste.

Si l'on compare les 31 zones d'emploi dans lesquelles le taux de chômage est le plus élevé avant la récession aux 31 zones d'emploi où il est le plus élevé à l'issue de la reprise économique (au premier trimestre 2011), on constate que pour 24 d'entre elles, ce sont les mêmes, ce qui signifie que la récession n'a pas bouleversé le classement. Ces zones d'emploi appartiennent soit à un ensemble méridional (Montpellier, Nîmes, Aubenas, Marseille-Aubagne, Clermont-l'Hérault, Perpignan, Narbonne, Céret, Arles, Béziers, Sète, Alès, Agde-Pézenas), soit à un ensemble Nord-Est (Dunkerque, Saint-Dié-des-Vosges, Douai, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Saint-Quentin, Maubeuge, Lens, Hénin-Beaumont, Calais, la Thiérache), et les sept zones d'emploi qui font leur entrée dans ce neuvième décile des taux de chômage les plus élevés au premier trimestre 2011 appartiennent à ces mêmes aires géographiques (Salon-de-Provence, Carcassonne, Orange, Ganges, Soissons, Cambrai, Boulogne-sur-Mer). ■

Bibliographie

[1] **Commission européenne**, 2011, cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale

[2] **Eurostat**, *Annuaire régional d'Eurostat 2010*

[3] **SOeS, Datar**, 2011. « Le PIB par habitant », in *Indicateurs de développement durable pour les territoires, Etudes et documents* n° 57, novembre.

[4] **SOeS, Datar**, 2011. « Le taux d'emploi », in *Indicateurs de développement durable pour les territoires, Etudes et documents* n° 57, novembre.

[5] **SOeS, Datar**, 2011. « les disparités de niveau de vie », in *Indicateurs de développement durable pour les territoires, Etudes et documents* n° 57, novembre.

[6] **OCDE**, 2011. « Regional labour markets and the crisis », document de travail, novembre.

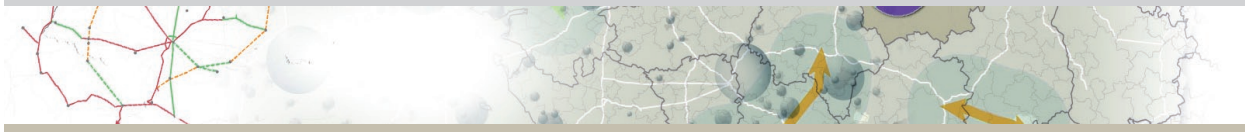

Partie 1

DYNAMIQUES, DISPARITÉS ET INTERDÉPENDANCE DES TERRITOIRES

A Les dynamiques et disparités démographiques des territoires

B L'évolution de la concentration et des disparités économiques

C Les flux et systèmes qui structurent les territoires

C Les flux et systèmes qui structurent les territoires

L'échange et la mobilité sont deux composantes essentielles de l'organisation de l'espace par les sociétés. L'accroissement et l'intensification des flux (de biens, de personnes, de capitaux, d'idées, de services) durant ces cinquante dernières années ont transformé les territoires à différentes échelles : ces derniers, interdépendants, fonctionnent de plus en plus en système et donnent lieu à des nouvelles organisations territoriales. Mieux appréhender ces circulations devrait contribuer à rendre les politiques de cohésion sociale et territoriale et de compétitivité économique plus efficaces.

Parmi les différents systèmes territoriaux, ceux qui découlent des relations de portée mondiale et européenne, des systèmes urbains français, des espaces transfrontaliers, des relations urbain-rural, des départements d'Outre-mer sont tout particulièrement porteurs d'enjeux pour l'aménagement du territoire

1 L'insertion de la France dans des systèmes d'échanges de longue portée

La mondialisation est l'interaction généralisée des territoires au niveau mondial [1]. On observe toutefois une inégale intégration des différentes parties du monde dans les circuits d'échanges internationaux. Certaines grandes agglomérations urbaines génèrent des échanges importants et de nature variée et deviennent à ce titre des plateformes articulant des systèmes territoriaux de différentes portées. Cette capacité à entretenir des relations simultanément avec des lieux lointains et proches est l'une des composantes essentielles de la métropolisation [2].

L'Europe occidentale constitue l'un des 3 grands pôles d'échanges de marchandises au niveau mondial

Parmi les différents types de systèmes mondiaux, celui des échanges de marchandises est révélateur de l'inégale intégration des différents territoires à la mondialisation. Un petit nombre de régions génère l'essentiel des échanges mondiaux en valeur. L'Europe occidentale constitue l'un des principaux pôles d'échanges, aux côtés de l'Amérique du Nord et de différentes régions asiatiques.

Ces grands pôles entretiennent des relations intenses entre eux et avec leurs voisinages respectifs : du Mexique vers les Etats-Unis et le Canada, de l'Europe occidentale vers les nouveaux Etats membres de l'Union européenne et vers les pays du Sud de la Méditerranée. Les pays du Golfe, la Russie, l'Amérique du Sud et l'Australie génèrent aussi des flux de marchandises importants, mais de moindre ampleur que ceux du trinôme Amérique du Nord-Union européenne-Asie. En dehors de ces zones géographiques, les flux sont beaucoup moins importants. Les échanges sont souvent asymétriques : les flux d'exportations de l'Europe occidentale et du Japon

Cartes 1 et 2 ▸ Echanges mondiaux de marchandises sur la période 2002-2006 et évolution entre 1987-1991 et 2002-2006

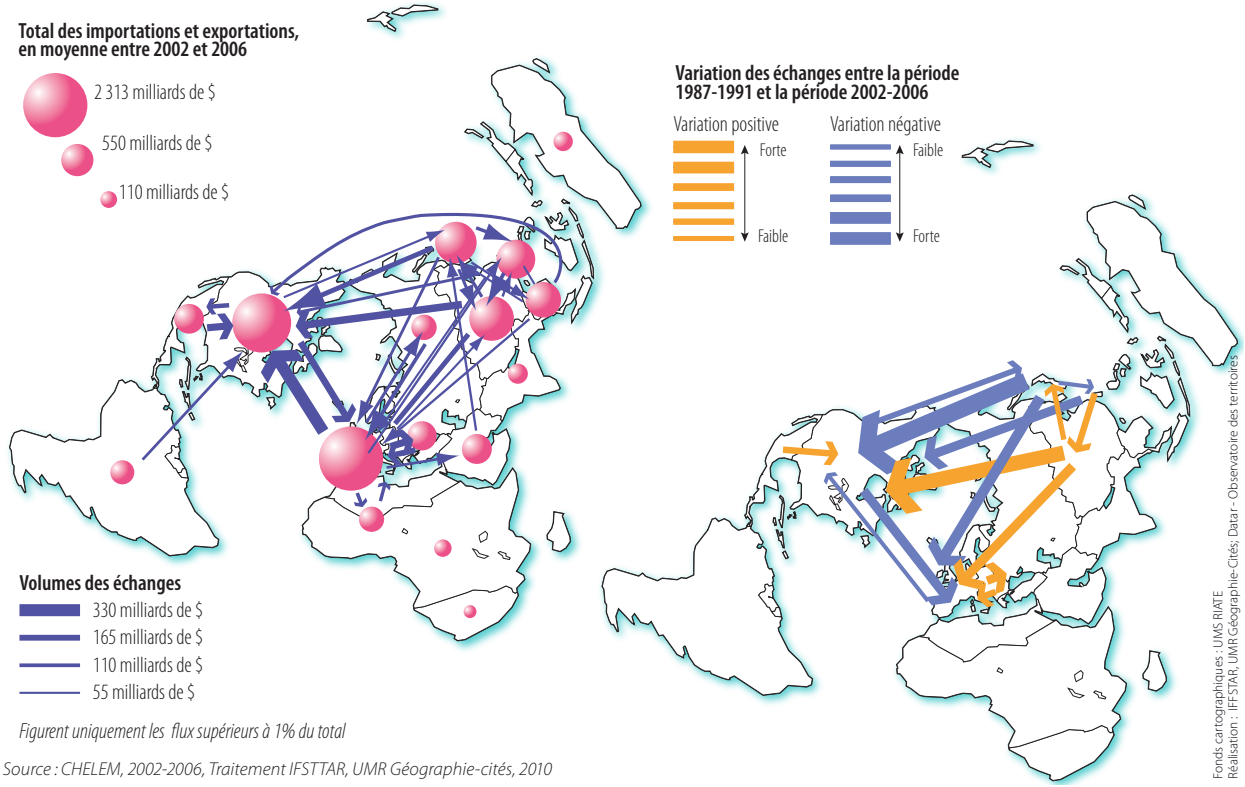

Source : CHELEM, 2002-2006, Traitement IFSTTAR, UMR Géographie-cités, 2010

vers l'Amérique du Nord étant beaucoup plus élevés que ceux des importations.

Ces échanges ont beaucoup évolué durant la période 1989-2004. Le commerce entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale demeure conséquent au niveau mondial mais sa position relative s'érode face au commerce intra-zone (Etats-Unis et Canada-Mexique, Europe occidentale-pays d'Europe centrale, intra-Asie) et à la très forte croissance des exportations de la Chine qui dépasse le Japon en tant que premier pôle exportateur asiatique.

La France échange principalement avec ses partenaires de l'Europe occidentale

Les échanges de la France se font d'abord avec les Etats d'Europe occidentale, et plus particulièrement avec l'Allemagne.

Ses échanges à longue distance sont beaucoup moins importants et ne concernent qu'un nombre limité d'Etats, aux premiers rangs desquels les Etats-Unis, la Chine et le Japon. La France échange relativement peu avec le reste du monde, même si l'Afrique, le Moyen-Orient et la Russie ont une relative importance grâce à leurs exportations de matières premières et de produits énergétiques.

Le solde commercial de la France est globalement équilibré avec l'Europe occidentale dans le domaine des produits de moyenne/haute technologie (ex. automobile, chimie, matériel de transport) et de haute technologie (ex. électronique, aérospatiale, pharmacie), mais cet équilibre est le résultat de soldes positifs (ex. Espagne, Royaume-Uni, Suède) et négatifs (ex. Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique). A l'extérieur de l'Europe occidentale, le solde commercial des produits technologiques est positif avec les Etats-Unis mais clairement négatif avec l'Asie de l'Est. La France n'a d'avantage technologique marqué que sur les Etats d'Afrique, du Moyen-Orient et sur la Russie mais ces échanges représentent des volumes relativement faibles.

Carte 3 ▸ Echanges bilatéraux de marchandises de la France en 2006-2007 et dissymétrie des échanges de produits de haute et moyenne-haute technologie

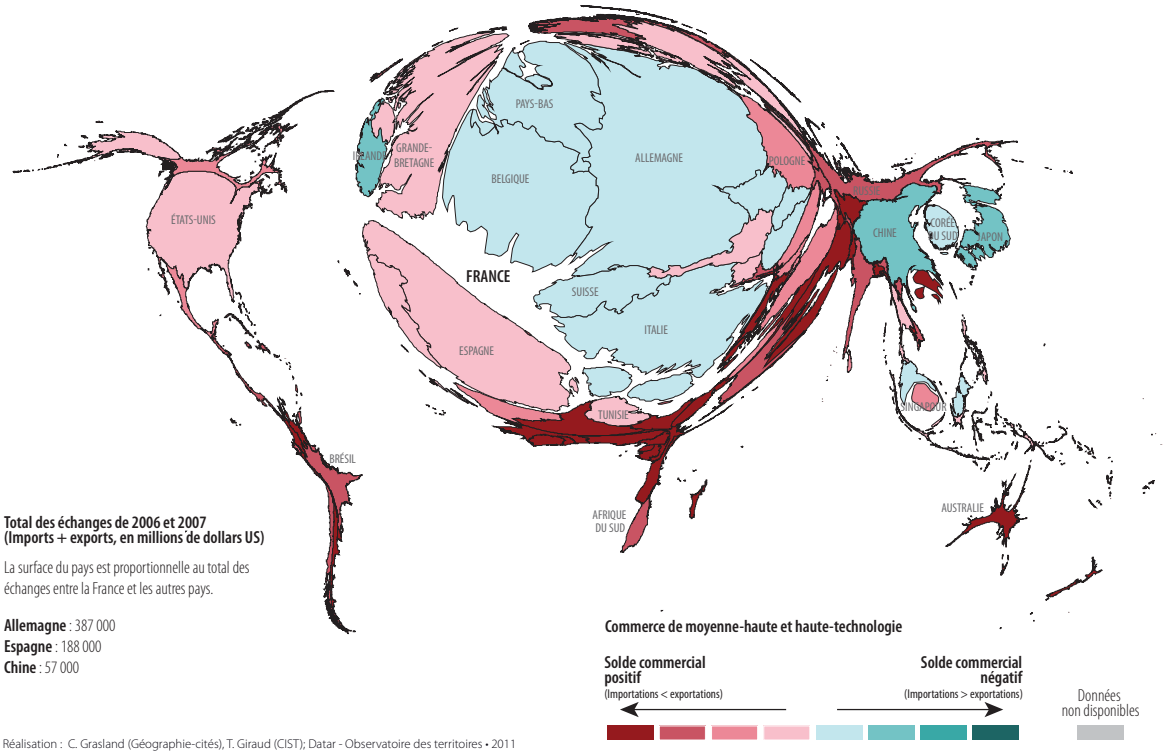

Réalisation : C. Grasland (Géographie-cités), T. Giraud (CIST); Datar - Observatoire des territoires • 2011

Note : En 2006 et 2007, le total des échanges entre la France et l'Espagne était de 188 000 millions de dollars US, la France a plus exporté qu'importé dans le domaine de la moyenne-haute et haute technologie.

Source : CHELEM 2004-2006, FMI 2006-2007

En France, la métropole parisienne demeure le principal connecteur au reste du monde

A l'échelle européenne ainsi qu'à celle des Etats, la connexion aux réseaux mondiaux est surtout assurée par de grandes concentrations urbaines, selon des modalités différentes et à des degrés divers. La réflexion sur la métropolisation essaie de saisir la capacité de certaines grandes agglomérations à mettre en connexion et à entretenir des relations diverses et simultanées avec des lieux lointains et proches. C'est l'interaction entre trois composantes : capacité d'accumulation, diversité interne des fonctions et insertion dans les réseaux de longue portée qui conduit à qualifier ces agglomérations de métropolitaines.

A l'échelle européenne, les connexions avec le reste du monde sont surtout assurées par un petit nombre d'agglomérations urbaines au caractère métropolitain très affirmé. En dépit de leurs différentes méthodes et champs d'observation, la plupart des études européennes réalisées en vue de l'identification et de la caractérisation des métropoles s'accordent sur un résultat : Paris et Londres se détachent nettement des autres grandes agglomérations européennes par leur caractère métropolitain très affirmé, d'envergure mondiale [3] [4] [5] [6].

L'analyse comparative des grandes aires urbaines fonctionnelles en Europe menée pour la Datar retient la taille démographique des villes parmi les 25 indicateurs utilisés pour constituer des classes regroupant les villes ayant le profil le plus proche. La différenciation hiérarchique, appréciée à l'aune de la population, apparait ainsi comme un facteur important dans le processus de métropolisation, très corrélé avec les fonctions de tête de réseaux.

LA MÉTROPOLISATION

Ludovic Halbert rappelle que la métropolisation est un processus ancien, qui se manifeste surtout lors des périodes d'ouverture des territoires aux échanges. Dans l'Antiquité grecque, l'étymologie du terme de métropole renvoie à la notion de « ville-mère » qui qualifiait la cité essaimant ses colonies sur le pourtour de la Méditerranée. Le capitalisme marchand qui se développe en Occident au XVIe siècle, et la révolution industrielle du XIXe siècle s'appuient sur des réseaux mondiaux d'échanges, de produits précieux pour l'un, de matières premières et de produits industriels pour l'autre. Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, la baisse des tarifs douaniers et la croissance rapide des échanges internationaux contribuent au renforcement de la dynamique de la métropolisation. Ce qui amène Peter Hall à décrire dans les années 1960 les attributs quantitatifs et qualitatifs relevant de domaines variés (politique, économique, commercial, culturel, financier) pour distinguer un nombre limité de grands centres urbains : Londres, Paris, Amsterdam, New York, Mexico et Moscou.

Nombre de travaux essayent, surtout depuis les années 1980, d'approfondir la compréhension de la dynamique de métropolisation. L'une des principales approches, d'inspiration économique, se focalise sur le déploiement spatial des grandes firmes qui dépassent le cadre de production national et s'engagent dans une stratégie reposant sur une nouvelle division internationale du travail. Quelques grandes capitales économiques concentrent les fonctions de commandement et de contrôle incarnées par les sièges sociaux et les producteurs de services avancés. Ces derniers sont d'ailleurs considérés comme les véritables moteurs de la mondialisation économique. D'autres auteurs insistent sur l'importance de l'information et du rôle de hubs des grandes agglomérations, renforcé par l'accélération de la circulation des échanges. Le point commun de ces différentes études est la grande place qu'elles accordent à un nombre réduit d'acteurs et de logiques économiques qui monopoliseraient le processus métropolitain. Certains auteurs postulent même que la cartographie des établissements des « majors » de la finance et des services avancés aux entreprises est révélatrice du réseau d'entités urbaines d'envergure mondiale.

La réduction de la question métropolitaine à une lecture économique trop étroite semble aujourd'hui dépassée. Des travaux comparatifs proposent de concevoir les dynamiques en cours, non pas comme restreintes à certaines entités urbaines dites « mondiales » ou « globales », mais de comprendre le processus de métropolisation comme une dynamique affectant tous les espaces urbains, même si c'est à des degrés divers. En proposant le terme de « globalizing cities » plutôt que de « global cities », Peter Marcuse et Ronald Van Kempen insistent sur le fait que le mouvement de mondialisation ne produit pas une entité urbaine universelle, et encore moins un modèle globalisé qu'il conviendrait de suivre.

Le débat sur la métropolisation est aujourd'hui tranché en faveur d'une double conception métropolitaine reposant à la fois sur la capacité d'accumulation et sur la position dans les réseaux. En tout cas, il est communément admis que le caractère des métropoles est multidimensionnel, et ne se résume pas à une seule composante, qu'elle soit économique, démographique ou autre.

HALBERT Ludovic, 2010, *L'avantage métropolitain*, Paris, PUF.
HALL Peter, 1966, *Les villes mondiales*, Hachette.
DICKEN Peter, 1986,*Global Shift Industrial Change in a Turbulent World*. Londres: Harper & Row .
SASSEN Saskia, 1991, *The Global City: New York, London, Tokyo*.
CASTELLS Manuel, 1996, *The Information Age, Volume 1: The Rise of the Network Society*, Oxford, Blackwell.
TAYLOR Peter, 2004, *World City Network: a Global Urban Analysis*, New York, Routledge.
MARCUSE Peter, VAN KEMPEN Ronald, 2000, *Globalizing cities: a new spatial order?* Wiley-Blackwell.
LATTS, Géographie-Cités, IGEAT, IGUL, LVMT, 2011, *Analyse comparée des métropoles européennes, Rapport final pour la Datar*, juin 2011, 331 p.
ESPON, 2011, *Future orientation for cities*, rapport, janvier.
OCDE, 2006, *Villes, compétitivité et mondialisation, Examens territoriaux de l'OCDE*.

Tableau 1 ▸ Découpages fonctionnels de l'urbain en France et en Europe

	France (INSEE)	UE27+4 (ESPON)
Critère morphologique Continuité du bâti	**Unité urbaine (UU)** ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants.	**Aire urbaine morphologique (AUM)** ensemble d'une ou plusieurs unités administratives territoriales de niveau LAU2 (communes en France) jointives et dont la densité de population est d'au moins 650 habitants/km^2 et la population minimale 20 000 habitants.
Critère fonctionnel Flux domicile-travail	**Aire urbaine (AU)** regroupement d'unités urbaines offrant au moins 5 000 emplois et les communes périurbaines, dont 40 % de la population active résidente travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par le pôle.	**Aire urbaine fonctionnelle (AUF)** ensemble d'une ou plusieurs unités administratives territoriales de niveau LAU2 jointives, constitué d'une aire urbaine morphologique (AUM) principale et d'une couronne périurbaine dont au moins 10 % de la population résidente active travaille dans l'AUM principale.

Source : Insee et LATTS, Géographie-Cités, IGEAT, IGUL, LVMT, 2011, Analyse comparée des métropoles européennes, *Rapport pour la Datar, juin 2011*

Carte 4 ▸ Typologie des aires urbaines fonctionnelles européennes (2006)

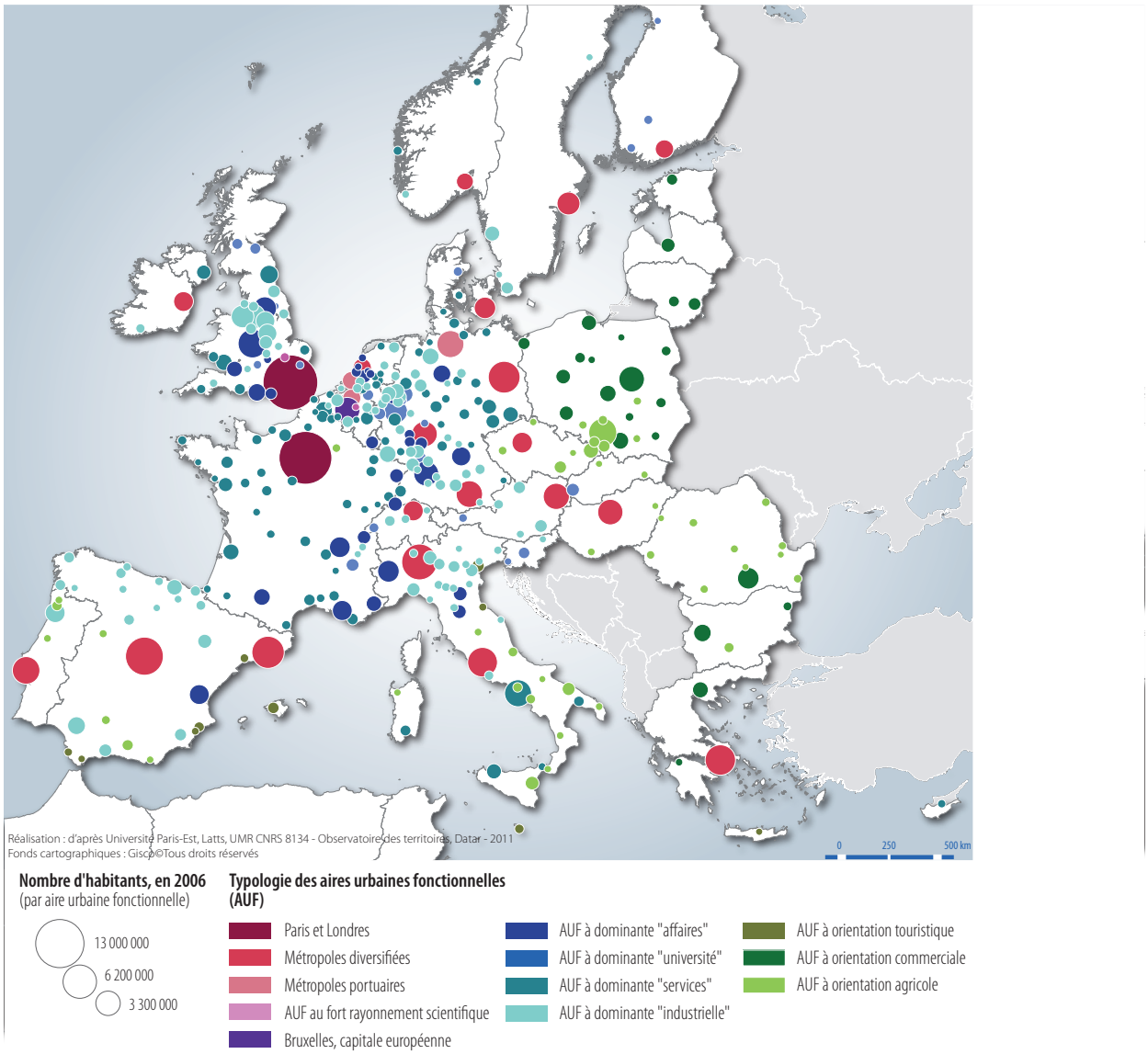

Source : D'après LATTS, Géographie-Cités, IGEAT, IGUL, LVMT, 2011, Analyse comparée des métropoles européennes, Rapport pour la Datar, juin 2011

L'étude menée par le BBSR se fonde sur une méthode différente, un scoring qui consiste à attribuer une note en fonction de la valeur de chacun des 38 indicateurs retenus pour caractériser la dimension métropolitaine des villes. La taille démographique n'entre pas dans le calcul du score, elle est mise en relation a postériori avec le résultat du scoring et permet de repérer les villes ayant une population plus élevée que celle attendue compte tenu de leur score.

Ces deux études récentes, réalisées avec des méthodes différentes aboutissent aux mêmes grands constats, tout en ayant des approches complémentaires. En conclusion, il ressort que loin derrière Paris et Londres, d'autres grandes agglomérations jouent parfois un rôle de « hub », à l'articulation des réseaux nationaux et mondial (ex. Amsterdam, Francfort, Madrid) ou européen (ex. Bruxelles, Stockholm, Berlin). Le nombre de ces autres métropoles « d'envergure européenne » est généralement compris entre vingt et trente dans la plupart des études. Un autre fait marquant des différentes typologies de territoires métropolitains à l'échelle européenne est que les pays dotés d'une grande métropole (la France et le Royaume-Uni

Carte 5 ▸ Typologie des aires métropolitaines européennes

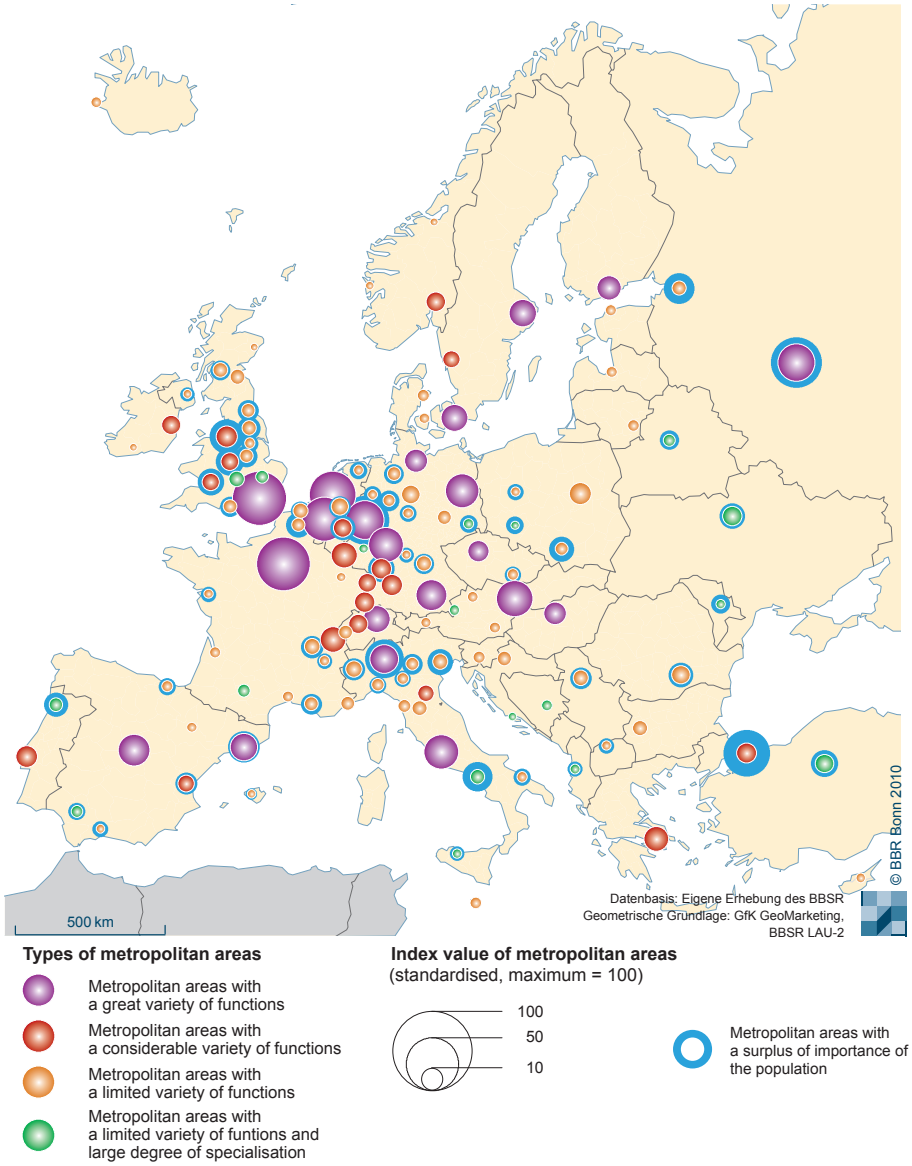

Source : BBSR- Berichte-KOMPAKT, Metropolitan areas in Europe, rapport, juillet 2010

principalement, mais aussi les Etats dotés d'une agglomération capitale puissante), n'ont, en complément, que peu de connecteurs avec l'Europe et le reste du monde. En effet, les autres aires urbaines n'ont pas une diversité et une intensité de fonctions métropolitaines suffisantes pour être considérées comme « métropolitaines » à l'échelle européenne, ce qui ne remet pas en question leur rayonnement possible dans certaines spécialisations économiques, scientifiques ou encore touristiques qui peuvent les positionner de façon remarquable. La plupart des grandes aires urbaines françaises (telles que définies au niveau européen) relève de cette famille. Leur profil, en termes de fonctions, s'écarte peu de la moyenne européenne des aires urbaines analysées : Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Strasbourg affichent une légère spécialisation dans les activités qui relèvent du monde des affaires, au même titre que Valence, Birmingham ou Turin, par exemple. Tandis que Bordeaux, Lille, Nantes ou Rennes se distinguent principalement par une spécialisation plutôt orientée services de type « avancés » et « collectifs ».

2 Identification de systèmes urbains infranationaux de différentes portées

La capacité d'articuler des réseaux à plusieurs échelles ne relève pas exclusivement d'un « club » de grandes agglomérations de type métropolitain. A d'autres niveaux, se nouent aussi des relations intenses entre des lieux qui ne sont pas nécessairement de proches voisins. L'intensification et la complexification de la mobilité des personnes dessinent en effet une autre géographie des territoires, produite par le très fort développement des transports et des télécommunications et par l'usage généralisé de ceux-ci par les sociétés. Ces flux donnent lieu à trois types de systèmes au niveau français : un système urbain national organisé par les liens que l'agglomération parisienne entretient avec les autres territoires ; des liens transversaux entre les principales aires urbaines régionales et des systèmes urbains de proximité correspondant aux réseaux de relations qu'ont développées les aires urbaines entre elles, à courte et moyenne portée, et avec leur voisinage.

Paris polarise fortement le territoire national

Dès le début des années 1990, les travaux de Félix Damette [7] sur l'armature urbaine ont rendu compte du rôle déterminant de Paris dans l'organisation des réseaux au niveau national en utilisant les flux ferroviaires ou téléphoniques comme éléments constitutifs de ces réseaux (l'aire urbaine de Paris totalisait à elle seule 45 % des flux téléphoniques par kilomètre). Compte-tenu des très fortes concentrations qui caractérisent la région francilienne dans un grand nombre de domaines, elle est, aujourd'hui

Carte 6 ▸ Flux migratoires d'actifs entre régions (hors Ile-de-France) observés au niveau des zones d'emploi (2006)

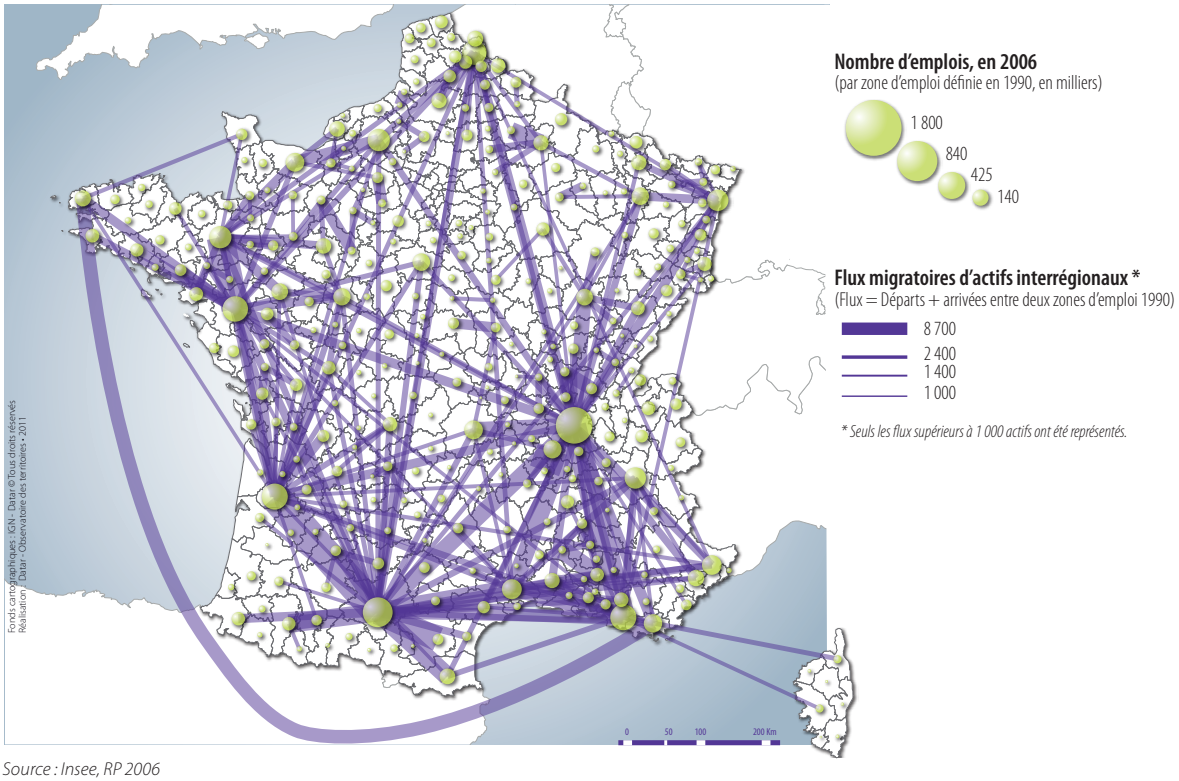

Source : Insee, RP 2006

comme hier, omniprésente dans toutes les configurations du fait urbain en France.

Parallèlement, les aires urbaines de toute taille développent des liens avec l'Ile-de-France. Il en va ainsi des aires urbaines petites ou moyennes du sillon rhodanien, de Bretagne et du Languedoc-Roussillon. Pour certaines d'entre elles, la polarisation francilienne constitue un vecteur d'intégration dans le système national ou international. Certaines, par exemple, n'auraient pas pu prétendre participer à des programmes européens sans cette locomotive centrale. Paris est ainsi un partenaire incontournable pour la plupart des aires urbaines françaises.

Lyon, Marseille et Toulouse tissent des liens intenses avec d'autres agglomérations

La forte polarisation parisienne n'empêche pas l'établissement d'intenses relations de longue portée entre des grandes agglomérations françaises entre elles. Les migrations interrégionales d'actifs entre zones d'emploi en fournissent une illustration.

Dans ce réseau de migrations d'actifs, Lyon se distingue des autres zones d'emploi par la diversité et l'intensité de ses flux interrégionaux. Très bien reliées entre elles et avec Lyon, les zones d'emploi de Toulouse, Marseille, Bordeaux et Lille génèrent aussi des migrations d'actifs interrégionales relativement intenses et variées. En dehors des capitales régionales, il y a peu de flux interrégionaux importants, si ce n'est entre zones d'emploi de régions contiguës, ou dans des domaines spécifiques comme le flux entre Toulon et Brest dont d'autres travaux rendent compte.

Les grandes capitales régionales entretiennent des relations de longue portée dans bien d'autres domaines que les migrations d'actifs (coopérations scientifiques, filiations d'entreprises, tourisme et loisirs, etc.) et parfois, dans quelques domaines précis, au niveau international. Elles constituent ainsi pour des aires urbaines de moindre importance une voie d'accès aux échanges nationaux, voire internationaux.

Carte 7 ▸ Systèmes urbains de proximité

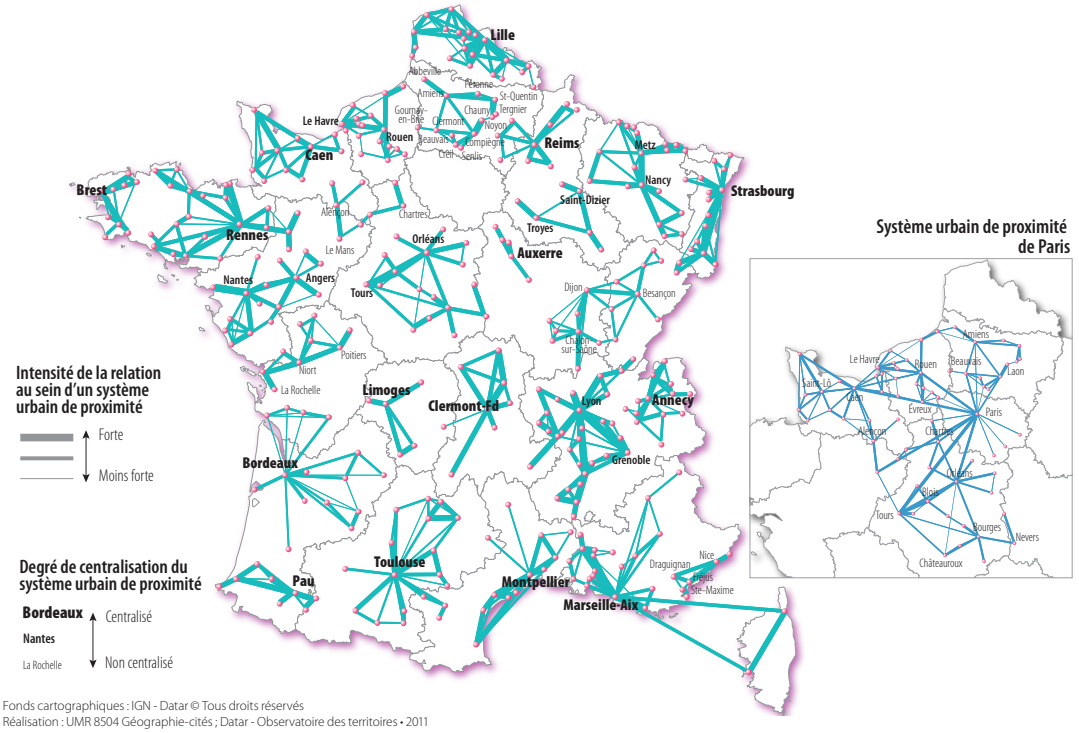

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : UMR 8504 Géographie-cités ; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Source : UMR Géographie-Cités, 2011, Systèmes urbains et métropolitains, Rapport pour la Datar, tome 1, avril 2011

ZOOM SUR

L'insertion des systèmes urbains de Toulouse et de Dijon-Chalon-sur-Saône-Besançon dans des réseaux de plus longue portée

Les systèmes urbains de portée régionale s'insèrent dans des réseaux de portée nationale, souvent par l'intermédiaire de l'aire urbaine la plus importante du système. Les systèmes urbains de Besançon-Dijon d'une part, et de Toulouse d'autre part, illustrent la diversité des formes d'intégration, sans pour autant résumer les situations mises en évidence en France à ces deux seuls types.

Le premier s'étend sur la Franche-Comté et la Bourgogne. C'est un des quelques systèmes urbains de proximité avec une dimension réellement transrégionale. Il intègre Pontarlier, Dôle, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Le Creusot. Le système est organisé autour de deux axes majeurs : celui de Besançon-Dijon et celui de Dijon-Mâcon. Il est inséré dans le réseau national par des liens avec les principales agglomérations environnantes comme Lyon, Belfort, Montbéliard, Auxerre et Nancy. Si le système de proximité est faiblement polarisé, son insertion dans les systèmes urbains nationaux se fait en particulier à travers Dijon.

Le cas du système urbain toulousain est très différent. Très polarisé par l'agglomération principale, il a une configuration en étoile au sein de la région Midi-Pyrénées qui s'étend vers le Nord jusqu'à Figeac et Rodez, vers le Sud jusqu'à Saint-Gaudens et Saint-Girons et plus à l'est, il comprend Carcassonne en région Languedoc-Roussillon. Ce système dispose de nombreux liens de longue portée à l'échelle nationale : ils sont plus intenses avec des aires urbaines situées au Sud comme Bordeaux, Lyon, Montpellier ou Marseille ou vers le Nord vers Lille, Nantes ou Strasbourg.

Cartes 1 et 2 ▸ L'arrimage des systèmes urbains de proximité de Dijon-Chalon-sur-Saône-Besançon et de Toulouse avec les autres systèmes urbains

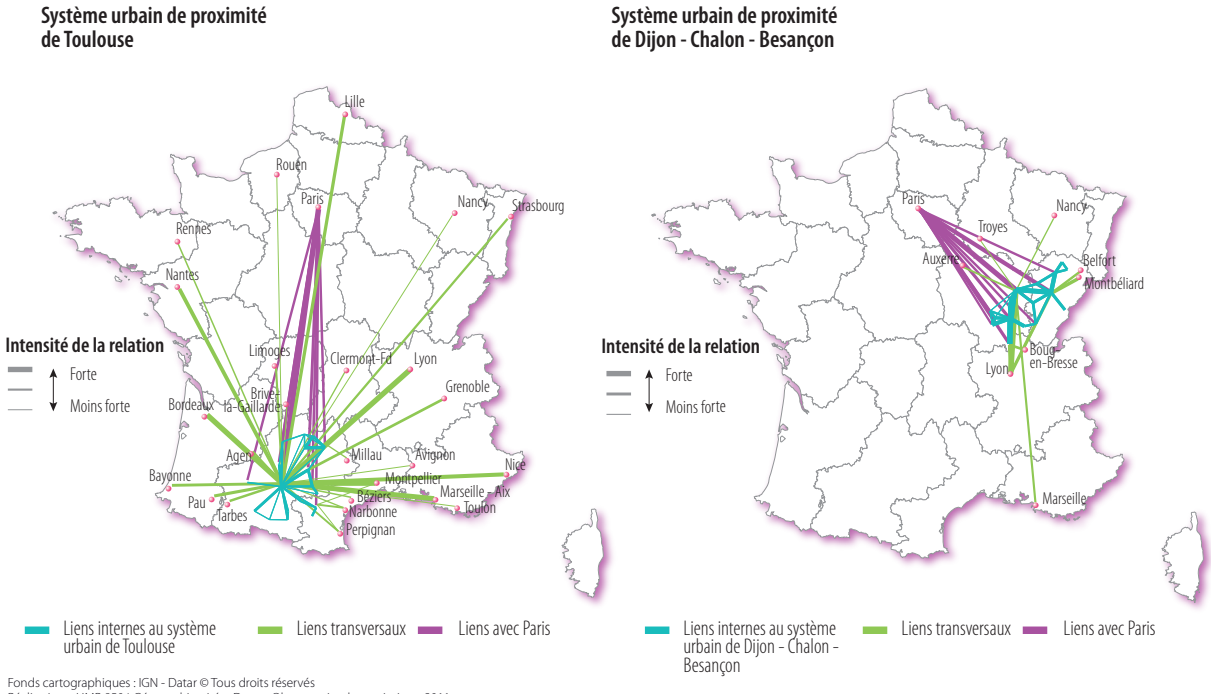

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : UMR 8504 Géographie-cités ; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Source : UMR Géographie-Cités, 2011, Systèmes urbains et métropolitains, Rapport pour la Datar, tome 1, avril 2011

Les systèmes urbains s'inscrivent majoritairement dans les périmètres des régions administratives

Une récente étude menée par le laboratoire Géographie-cités [8] pour la Datar a identifié des systèmes urbains en France métropolitaine par une approche cumulative et multiscalaire des liens dans trois domaines jugés représentatifs des flux qui animent aujourd'hui les territoires : la société mobile et de loisirs, la société de la connaissance et la société économique et mondialisée [9].

Ce travail montre notamment l'existence de systèmes urbains d'une grande robustesse à un niveau géographique qui correspond souvent à celui des régions administratives. Mais les liens fonctionnels ne s'ajustent pas toujours aux contours administratifs des régions : certaines sont en effet structurées par plusieurs systèmes urbains distincts (Paca, Rhône-Alpes, Bretagne), alors que plusieurs systèmes s'étendent parfois sur plusieurs régions (ex. Besançon-Dijon-Chalon-sur-Saône, Bordeaux-Angoulême).

Le poids démographique de ces systèmes urbains est très hétérogène : il varie entre 200 000 et 13 millions d'habitants. En dehors de Paris, trois d'entre eux se détachent nettement des autres par leur poids démographique (entre 3 et 4 millions d'habitants) : Lyon-Grenoble, Lille, Marseille-Aix.

Leurs dynamiques démographiques contribuent pour une grande part à celles des régions : au Sud et à l'Ouest des systèmes urbains dynamiques s'opposent à ceux du Nord et de l'Est, en perte de vitesse. Il faut toutefois prendre des précautions avec l'interprétation des résultats concernant les systèmes qui se trouvent sur les marges (Lille, Strasbourg, Annecy) dans la mesure où les liens avec les aires urbaines de l'autre côté de la frontière n'ont pas pu être mesurés dans le cadre de cette étude, en raison de l'absence de données étrangères.

3 Interdépendance entre espaces urbains et espaces ruraux

Des espaces urbains aux dynamiques spatiales de population et d'emploi contrastées

Depuis 40 ans, les résultats des recensements de la population confirment la poursuite d'une périurbanisation, caractérisée par le développement plus important des zones périphériques par rapport aux centres urbains.

La périurbanisation s'accompagne souvent à la fois d'une légère décroissance des centres urbains et d'une croissance modérée de la population des espaces ruraux. Les évolutions sont moins contrastées depuis 1999, et les résultats du recensement de 2006 ont révélé une croissance retrouvée des grandes aires urbaines et des espaces ruraux [10].

Le rapport entre le rural et l'urbain se trouve profondément modifié par l'accroissement des interactions entre ces différents types d'espace (mobilités résidentielles, localisation des entreprises et des équipements), la recherche d'accès aux différentes aménités, urbaines ou paysagères mais également par l'homogénéisation des modes de vie. Ces interactions font système de façon différenciée au sein du territoire national.

Les espaces urbains et ruraux sont affectés de manière différenciée par ces mobilités qui ne les concernent pas tous au même titre. Une typologie, réalisée par l'Insee, tenant compte des migrations, des déplacements domicile-travail et de l'accès aux services permet de distinguer sept profils d'espaces : 4 de type urbain et 3 de type rural [11].

L'étalement démographique et un certain polycentrisme de l'emploi caractérisent un premier type d'espace urbain qui concentre 69 % de la population urbaine. La population est dense et la périurbanisation marquée, avec des mouvements des pôles vers la couronne périurbaine, mais aussi de cette couronne vers les espaces ruraux. L'emploi tend également à s'étaler, ce qui contribue à la création de pôles secondaires, dans les banlieues et les couronnes. Une partie non négligeable des

actifs de la couronne y travaille. 74 des 354 aires urbaines relèvent de ce type, dont la très large majorité des grandes capitales régionales : Paris, Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, etc.

Un deuxième type d'espace urbain est caractérisé par un étalement résidentiel sans étalement des emplois qui demeurent fortement concentrés au sein du pôle urbain. Ces espaces recouvrent 10 % de la population urbaine et les relations entre les composantes territoriales sont assez particulières. L'étalement urbain se traduit de façon classique par des mouvements des pôles vers la couronne périurbaine, mais la croissance de celle-ci est renforcée par l'arrivée d'habitants originaires du rural, attirés par les emplois du pôle mais aussi par un meilleur accès aux équipements. Une part significative de ces arrivants continue à travailler dans le rural. Carcassonne, Niort, Amiens, Reims, Auxerre, Dieppe, Bourg-en-Bresse correspondent à ce type urbain.

La troisième configuration urbaine se traduit par un resserrement de la population comme de l'emploi de la périphérie vers le centre. Sont essentiellement concernées de petites et moyennes agglomérations qui concentrent 8 % de la population urbaine. Cette évolution résulte de migrations résidentielles de la couronne vers le pôle urbain, mais aussi des espaces ruraux vers ce pôle. Et elle se traduit par d'importantes navettes de la couronne vers le pôle urbain. Comme dans le cas précédent, l'emploi n'explique pas à lui seul ces mouvements vers le centre. Résider dans le centre urbain est une façon de limiter les temps d'accès aux équipements (supérieurs en particulier).

Le quatrième type d'espace urbain correspond à des agglomérations de petite taille, avec une forte densité de population et de nombreux actifs qui vont travailler dans une autre aire que celle où ils résident. Ces agglomérations concentrent 14 % de la population urbaine et sont soit sous l'influence des très grandes aires urbaines (Chartres, Dreux pour Paris, Villefranche-sur-Saône pour Lyon, etc.), soit elles font partie d'un réseau où l'on observe des échanges croisés quotidiens (aire lilloise et ses voisines).

Carte 8 ▸ Typologie des espaces urbains et ruraux

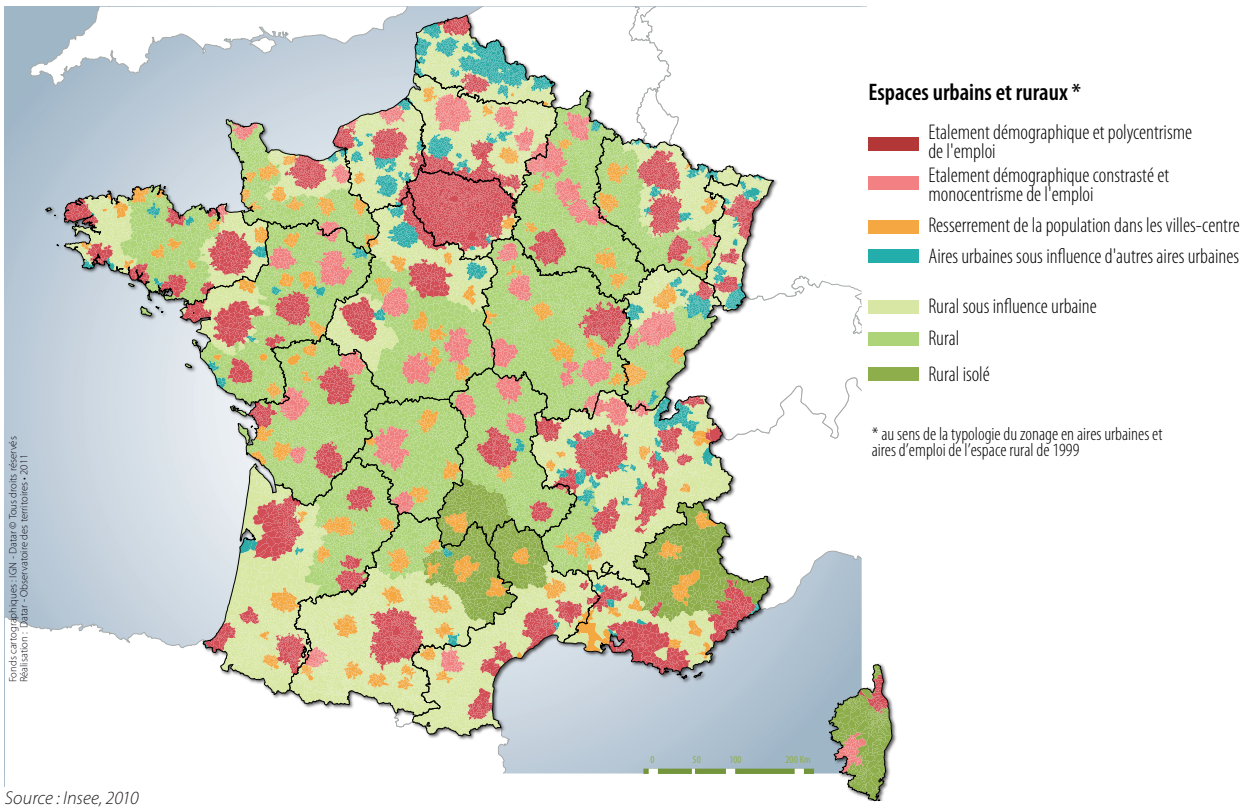

Source : Insee, 2010

Graphique 1 ▸ Modes d'organisation des flux entre types d'espaces

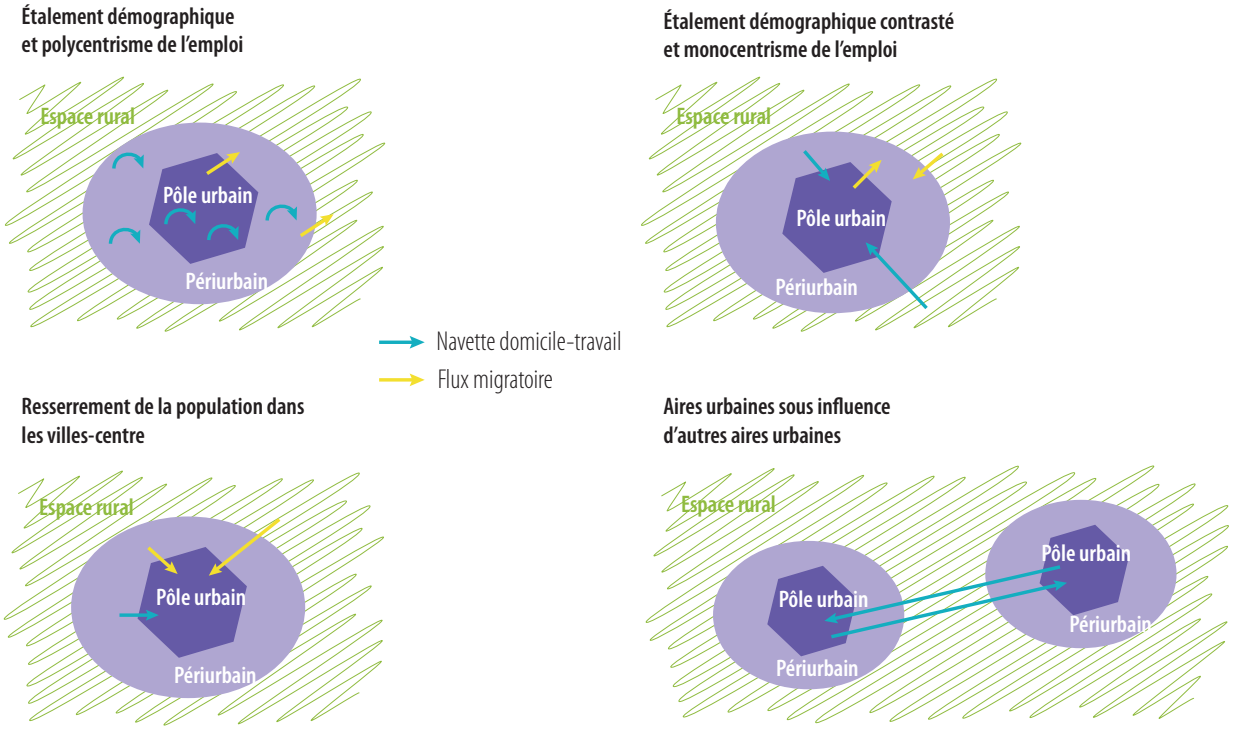

Réalisation : INSEE; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Source : Insee, 2010

Des espaces ruraux aux relations plus ou moins intenses avec les espaces urbains

A ces quatre classes « urbaines » s'ajoutent trois classes « rurales », qui rassemblent 18 % de la population française.

Le rural sous influence urbaine est la composante numériquement la plus importante : avec 54 % de la population rurale. Dans cet ensemble, 39 % des actifs vont travailler dans une aire urbaine. Les temps d'accès aux équipements supérieurs dépassent de quelques minutes ceux que l'on mesure dans les couronnes périurbaines. Les caractéristiques sociales de la population, mesurées par la part des catégories socioprofessionnelles « élevées », se rapprochent de celles que l'on rencontre dans les aires urbaines. Sont concernées une grande partie du Bassin parisien, les régions Alsace, Lorraine, Rhône-Alpes et des régions du Sud.

Le rural isolé ne concerne que 4 % de la population rurale. Les liens avec les aires urbaines sont dans ce cas très restreints. 83 % des actifs travaillent en milieu rural, et 53 % dans leur commune de résidence. Le temps d'accès aux équipements supérieurs est le double de celui des autres classes rurales alors que les communes concernées peuvent paraître surdotées pour d'autres équipements. Il s'agit essentiellement de territoires montagneux : sud du Massif central, Alpes et Corse, où un accès difficile justifie une densité de services plus importante.

La dernière classe de communes rurales est présente de manière assez marquée dans le Centre, l'Ouest et le Massif central. Ces espaces sont souvent plus proches des entités urbaines monocentriques.

A l'exception du rural isolé, les espaces ruraux entretiennent des liens forts avec les territoires urbains environnants. Le rural sous influence urbaine se trouve sur de vastes ensembles territoriaux fortement structurés par les grandes aires de type polycentrique.

4 Le transfrontalier : au croisement des logiques nationales, régionales et locales

Les territoires situés aux frontières du territoire national entretiennent des relations plus ou moins intenses avec leurs voisins situés de l'autre côté de la frontière. Ces ensembles transnationaux sont riches de potentialités diverses où les phénomènes locaux, régionaux et internationaux s'entrecroisent de manière inégale selon les situations de contact.

La compréhension des différences d'attractivité de part et d'autre de la frontière, constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire. Le repérage des principales conurbations transfrontalières permet d'appréhender indirectement les effets d'agglomération, de la présence d'une offre de services significative et aussi de la demande des habitants.

Un poids démographique inégal des espaces transfrontaliers

Afin de déterminer les principaux pôles urbains et leur emprise sur les différents espaces transfrontaliers, une dizaine d'espaces urbains transfrontaliers ont été identifiés sur les marges de l'Hexagone [12].

Les limites de ces espaces d'étude ont été établies en calculant la distance parcourue en une heure de voiture à partir du pôle d'emploi principal français ou étranger. Ce seuil temporel est représentatif des pratiques quotidiennes des populations.

Ensemble, ils concentrent 25 millions d'habitants. Leur importance démographique varie beaucoup : de 5 millions pour Lille et Bâle à moins d'un million pour le Pays basque. Entre ces deux extrêmes le sillon lorrain, et les espaces transfrontaliers autour de Strasbourg, Dunkerque et Luxembourg ont entre 2 et 3 millions d'habitants chacun. Les espaces transfrontaliers de Genève, de Nice et de l'espace catalan ont autour d'un million et demi d'habitants.

Le poids démographique de la partie française varie également beaucoup entre les espaces transfrontaliers. Les résidents dans la partie française sont largement majoritaires dans les espaces transfrontaliers niçois (83 %), lorrain (66 %) et lillois (60 %). Dans les espaces transfrontaliers de Dunkerque, de Strasbourg, de Genève et dans l'espace catalan, la partie française représente un peu moins de la moitié de la population totale (43-45 %). La population de la partie française est minoritaire dans les espaces transfrontaliers du Luxembourg (32 %), de Bâle (30 %) et du Pays basque (32 %).

Hormis la zone de Monaco, les mobilités professionnelles transfrontalières de la France se produisent essentiellement dans le segment frontalier qui va de la mer du Nord au sud de la Suisse [13].

L'espace défini sur cette bande inclut des espaces fortement urbanisés (Nord-Pas-de-Calais, Flandres, Sarre, Rhénanie-Palatinat), des axes urbains majeurs (sillon mosellan, sillon alsacien), des agglomérations importantes et des espaces ruraux, marqués par la dépopulation (sud de la Wallonie, Ardennes, Franche-Comté). Cependant, le phénomène d'urbanisation apparaît plus diffus du côté de la France en raison de son morcellement communal. Une dizaine de foyers de population importants peuvent être clairement identifiés le long de la frontière qui s'étale de la mer du Nord au sud de la Suisse : Lille-Valenciennes-Courtrai, Mons-Charleroi, Metz-Thionville-Luxembourg, Sarrebruck, Karlsruhe, Strasbourg, Fribourg-Colmar, Bâle-Mulhouse, Genève, grâce à la représentation cartographique lissée.

Graphique 2 ▸ Populations des résidents en France et à l'étranger des périmètres fonctionnels des agglomérations transfrontalières, en 2010

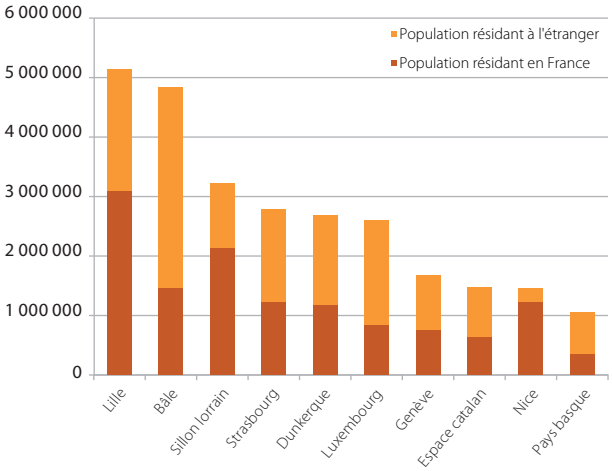

Note : Par convention, les périmètres fonctionnels englobent les territoires situés dans un isochrone d'une heure maximum en voiture, calculés à partir du centre de l'agglomération concernée.

Source : Datar, (à paraître en 2012), Etude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières, MOT-FNAU

Des structures et des dynamiques démographiques différentes de part et d'autre des frontières

L'observation de la structure par âge de la population de part et d'autre de la frontière met en exergue des différences significatives qui lui sont liées. Comme les indices de jeunesse l'illustrent : le côté français est globalement plus jeune que l'autre côté de la frontière. En dehors de quelques grandes agglomérations urbaines étrangères (ex. Genève, Luxembourg) les territoires sont globalement âgés, notamment côté mer du Nord et Allemagne.

Cette coexistence de structures de population très différentes à proximité peut être une source de complémentarités entre territoires, comme par exemple une meilleure adéquation entre la main d'œuvre disponible et les besoins du marché du travail.

Carte 9 ▸ Potentiel de population sur une bande de 60 km allant de la mer du Nord au sud de la Suisse

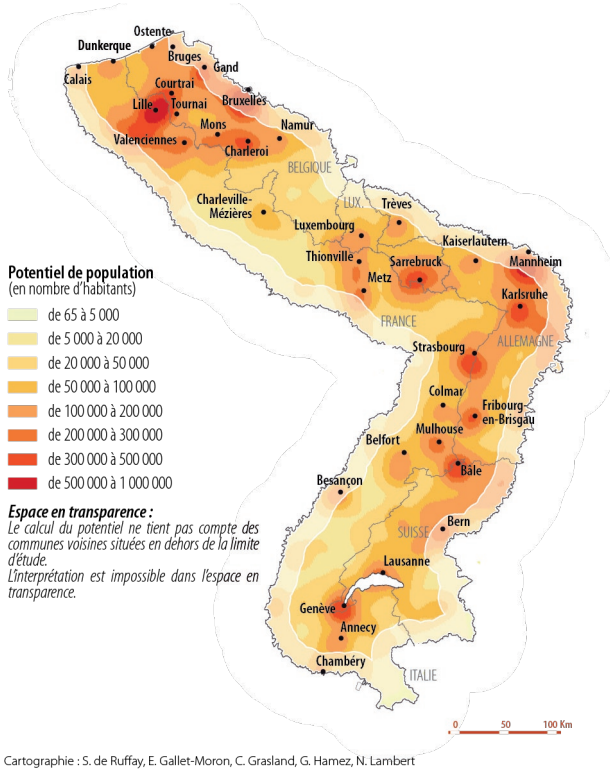

Cartographie : S. de Ruffay, E. Gallet-Moron, C. Grasland, G. Hamez, N. Lambert

Carte 10 ▸ Potentiel de l'indice de jeunesse sur une bande de 60 km allant de la mer du Nord au sud de la Suisse

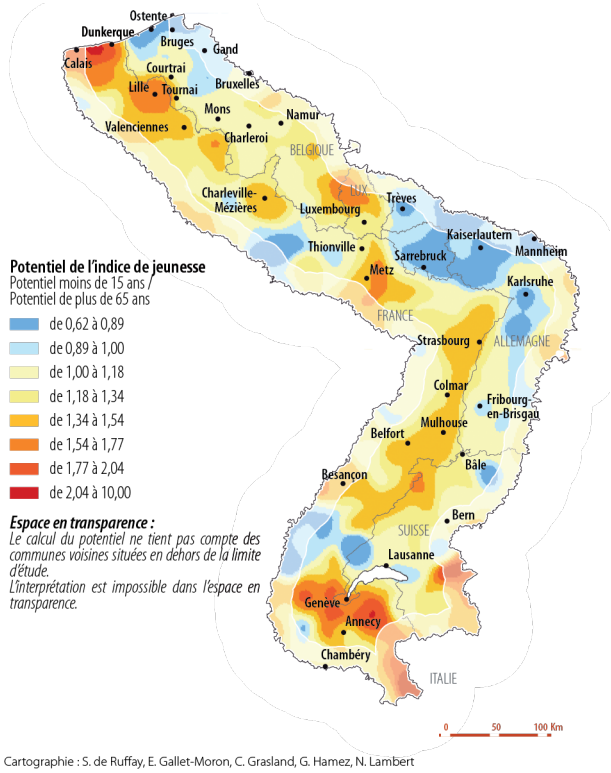

Cartographie : S. de Ruffay, E. Gallet-Moron, C. Grasland, G. Hamez, N. Lambert

Note de lecture : Ces cartes sont des représentations lissées au niveau local de la localisation de la population et de l'indice de jeunesse (rapport entre la population de moins de 15 ans et celle de plus de 65 ans).

Source : Bases de données SIRE - Eurostat, Insee, Office statistique Suisse ; Datar, (à paraître en 2012), « Enjeux des territoires frontaliers à l'échelle nationale : Vers la détermination et la délimitation des pôles transfrontaliers », UMR IDEES – CEGUM – UMS RIATE

5 Les DOM et leur intégration en Europe et dans leurs voisinages géographiques entre 2001 et 2006

Diversité de situations des DOM : le cas des flux démographiques

Un système de migrations de longue distance centré sur la métropole

Les échanges migratoires des départements d'Outre-mer se font essentiellement avec la France métropolitaine.

En Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion, les arrivées de métropole représentent respectivement 78 %, 81 % et 83 % de l'ensemble des entrées entre 2001 et 2006. Dans le cas de la Guyane, l'importance des échanges avec la métropole est plus nuancée : seulement 51,7 % des arrivées en sont issues.

Le flux migratoire le plus important a lieu entre La Réunion et la métropole, avec environ 35 000 migrants dans chaque sens par an. Les autres relations entre les DOM et la métropole sont déséquilibrées en faveur de cette dernière : environ 18 000 personnes quittent la métropole pour rejoindre la Guadeloupe, de même pour la Martinique, tandis que 24 100 Guadeloupéens et 22 300 Martiniquais font le trajet inverse. Les flux migratoires avec la Guyane sont deux à trois fois inférieurs aux autres flux (11 700 entrants et 13 600 sortants).

L'Ile-de-France tient une place majeure dans les échanges avec les DOM, notamment avec les Antilles

Les échanges migratoires entre les départements d'Outre-mer et la métropole sont structurés autour de la région Ile-de-France.

En 2006, presque 50 % des flux entre la métropole et la Guadeloupe et 40 % de ceux avec la Martinique concernent la région francilienne, contre 34 % pour l'ensemble des DOM. La grande place que tiennent les Antilles dans les échanges domiens de l'Ile-de-France est à mettre en relation avec les politiques

Graphique 3 ▸ Migrations entre les DOM et la métropole, entre 2001 et 2006

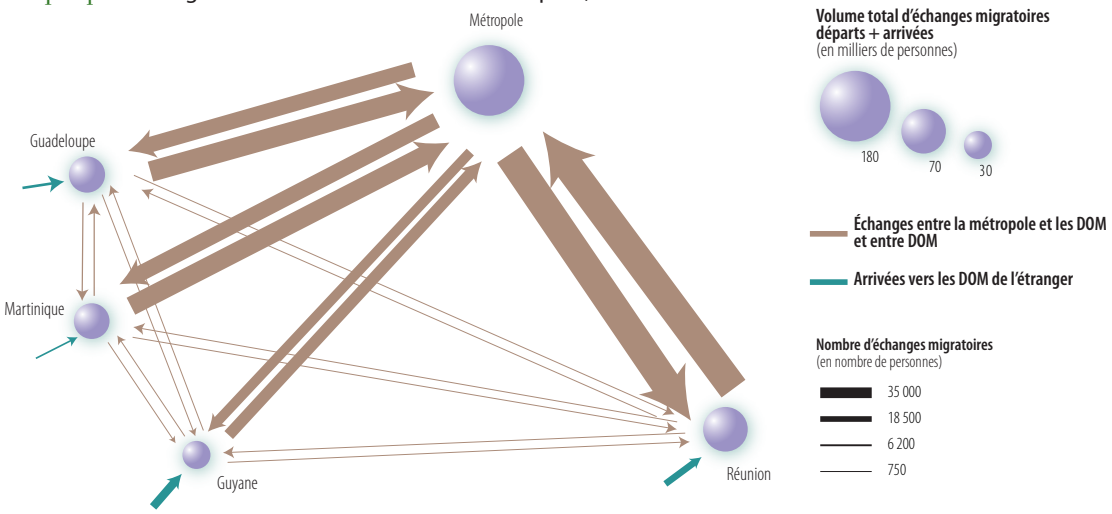

Réalisation : Datar - Observatoire des territoires • 2011

Note de lecture : Entre 2001 et 2006, 34 910 personnes se sont installées sur l'île de la Réunion en provenance de la métropole, en flux inverse 34 774 Réunionnais se sont installés en métropole.

Source : Insee, RP 2006

publiques en faveur des migrations de travail des années 1960 et 1970 pour répondre aux besoins de personnel des administrations publiques et de la santé, particulièrement forts dans la région capitale [14]. Par ailleurs, la part de l'Ile-de-France est moins importante dans les échanges de la métropole avec La Réunion (24 % des flux) et la Guyane (26 % des flux).

Les DOM échangent davantage avec le sud et l'ouest qu'avec le nord et l'est de la métropole

Les régions du sud de la France (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Rhône-Alpes) entretiennent, elles aussi, des relations intenses avec les DOM : chacune d'entre elles génère 5 % des flux avec les Antilles (autour de 2 200 personnes), et de 7 à 10 % des échanges réunionnais et guyanais (entre 1 800 et 2 500 Guyanais et 4500 et 7 800 Réunionnais). Les régions de l'ouest de la France (Bretagne, Poitou-Charentes, et Pays de la Loire) participent chacune à 3 % des flux antillais (soit autour de 1 300 personnes) et 5 % des flux guyanais et réunionnais (soit 1 200 personnes pour les flux guyanais et 3 000 personnes pour les flux réunionnais). Des régions à croissance démographique modeste attirent aussi des flux domiens, mais globalement moins importants. Parmi les échanges entre les départements d'Outre-mer et la métropole, 3,8 % ont lieu avec le Centre (6 808 migrants), 2,4 % avec la Lorraine (4 198 migrants), 2,1 % avec le Nord-Pas-de-Calais (3 684 migrants) et 2 % avec l'Alsace (3 543 migrants). Les échanges métropolitains avec la Réunion et la Guyane sont mieux répartis entre les différentes régions françaises que ceux avec les Antilles. Les régions du Sud, Poitou-Charentes et Lorraine entretiennent des relations préférentielles avec la Guyane. Les régions ayant des liens privilégiés avec la Réunion sont plus nombreuses et se trouvent surtout dans la moitié est de la France.

Le solde migratoire des départements d'Outre-mer est négatif avec presque toutes les régions métropolitaines, hormis avec Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Carte 11 ▸ Echanges migratoires des régions métropolitaines avec les départements d'Outre-mer, entre 2001 et 2006

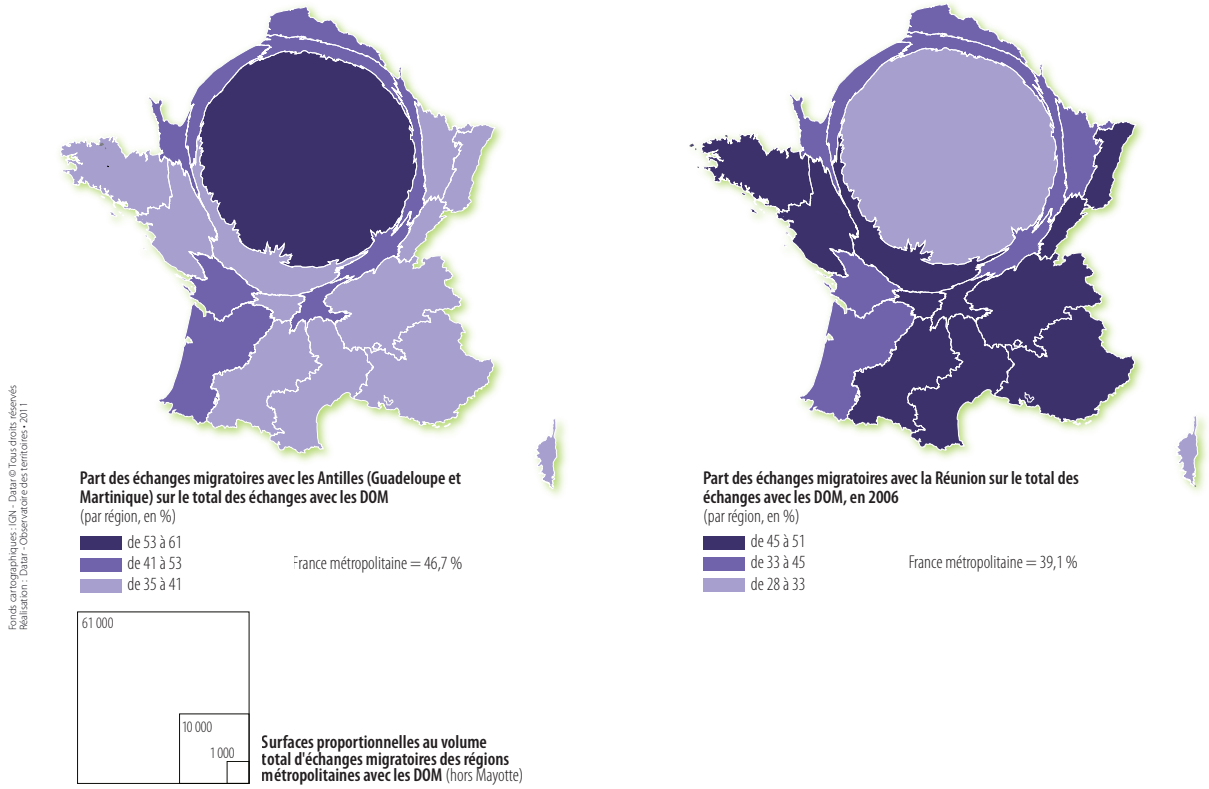

Note de lecture : Entre 2001 et 2006, 61 % des échanges migratoires entre l'Ile-de-France et les DOM ont eu lieux avec les Antilles (37 400 personnes), 28 % avec la Réunion (16 800 personnes).

Source : Insee, RP 2006

Les migrations des départements d'Outre-mer vers la métropole sont essentiellement composées d'étudiants et de jeunes actifs [15]. Ils enregistrent tous un solde migratoire négatif pour ces populations. Inversement, le groupe des retraités constitue une grande part des flux de la métropole vers les DOM. Ce départ massif des jeunes combiné à l'arrivée de personnes âgées accentue le vieillissement de la population domienne. L'immigration réunionnaise n'a commencé qu'à partir de 1970, c'est pourquoi le retour des retraités vers La Réunion n'a pas encore eu lieu [16]. Les mouvements migratoires impliquent également une perte de population active pour les DOM, à l'exception de la Guyane qui a un solde migratoire légèrement positif pour cette catégorie. Les DOM sont attractifs pour les cadres ou professions intermédiaires, tandis que les ouvriers et les employés sont plutôt amenés à les quitter.

Leur intégration dans des systèmes internationaux de courte portée est très variable

La Guyane est le département d'Outre-mer qui attire le plus de migrants étrangers

La structure migratoire de la Guyane est très différente de celles des autres départements d'Outre-mer en raison de l'ampleur de l'immigration étrangère : 43 % des entrants sont originaires des pays voisins (principalement Brésil, Haïti et Surinam), soit environ 9 750 personnes, et de la faiblesse relative de ses échanges avec les autres départements d'Outre-mer (5 % de ses flux, essentiellement concentrés sur la Martinique). Dans les autres DOM, la place des échanges avec l'étranger est moins importante : 13 % à 15 % des arrivées à La Réunion (soit 6 220 entrées) et en Guadeloupe (soit 3 082 entrées) émanent d'un autre Etat. En général, ce sont des résidents d'Etats proches qui s'installent dans les départements d'Outre-mer : à La Réunion, les étrangers viennent de Madagascar ou des Comores. Ces données sur l'immigration devraient être comparées avec celles sur l'émigration vers d'autres pays, mais celles du recensement ne permettent pas de mesurer ce flux. Le lien entre la Guadeloupe et la Martinique est très fort et concentre 6 % des échanges, concernant 6 000 personnes par an. Les migrations entre La Réunion et les autres départements d'Outre-mer impliquent souvent une période intermédiaire de séjour en métropole.

Une population venue de l'étranger aux caractéristiques différentes selon les départements d'Outre-mer

Dans la mesure où seulement la moitié des entrants dans les DOM sont de nationalité française, il est utile d'analyser également l'arrivée de population étrangère. Dans les départements français d'Amérique, la population venue de l'étranger est dans une situation plus fragile que celle arrivée de métropole : leur niveau de formation est plus faible leur accès à un emploi plus difficile [17]. La Réunion connaît une situation inverse puisque les arrivées de l'étranger contribuent à l'augmentation de la part des plus diplômés. La Guyane attire aussi une population jeune, tandis qu'elle est plutôt âgée à La Réunion. Ces migrations sont aussi beaucoup plus féminines que celles de la métropole avec les DOM. ■

Bibliographie

[1] **DOLLFUS Olivier**, 2001, *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po.

[2] **HALBERT Ludovic**, 2010, *L'avantage métropolitain*, Paris, PUF.

[3] **CATTAN Nadine, PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse, ROZENBLAT Céline**, 1994, *Le système des villes européennes*, Paris, Anthropos, coll. Villes.

[4] **ROZENBLAT Céline, CICILLE Patricia**, 2003, *Les villes européennes. Analyse comparative*, Paris, La Documentation Française.

[5] **LATTS, Géographie-Cités, IGEAT, IGUL, LVMT**, 2011, *Analyse comparée des métropoles européennes, Rapport final pour la Datar*, juin 2011, 331 p.

[6] **BBSR**, 2011, *Metropolitan areas in Europe*, rapport, janvier.

[7] **DAMETTE Félix**, 1994, *La France en villes*, Paris, Datar, La Documentation Française.

[8] **UMR Géographie-Cités**, 2011, *Systèmes urbains et métropolitains, Rapport final pour la Datar*, tome 1, avril 2011, 111 p.

[9] **CATTAN Nadine, FRETIGNY Jean-Baptiste**, 2011, « Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux – processus et scénarios », *Territoires 2040*, Revue d'études et de prospective n° 4. Datar, La Documentation Française.

[10] **LAGANIER Jean, VIENNE Dalila**, 2009, *Recensement de la population de 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes*, Insee Première n° 1 218, janvier.

[11] **BIGARD Mélanie, DURIEUX Eric**, 2010, « Occupation du territoire et mobilités : une typologie des aires urbaines et du rural », *La France et ses régions*, INSEE.

[12] **DATAR**, (à paraître en 2012), *Etude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières*, MOT-FNAU, rapport.

[13] **DATAR**, 2011, « Enjeux des territoires frontaliers à l'échelle nationale : vers la détermination et la délimitation des pôles transfrontaliers », *UMR IDEES* – CEGUM – UMS RIATE.

[14] **QUALITE Lionel et MARIE Claude-Valentin**, 2002, « Un quart des personnes nées aux Antilles vit dans l'Hexagone », in *Antiane* n° 52, pp 15-18.

[15] **HORATIUS-CLOVIS Hugues**, 2010, « Guadeloupe : migrations résidentielles avec l'extérieur. Les arrivées de retraités ne compensent pas les départs des jeunes », « Martinique : migrations résidentielles. Départs d'employés et d'étudiants, arrivées de cadres et de retraités », et « Guyane : migrations résidentielles. Des échanges soutenus avec la France métropolitaine », in *Antiane* n° 72, pp 20-31.

[16] et [17] **MONTEIL Christian, Rallu Jean-Louis**, 2010, « Migrations : l'impact démographique et économique », in *Economie de La Réunion* n° 136, pp. 11-14.

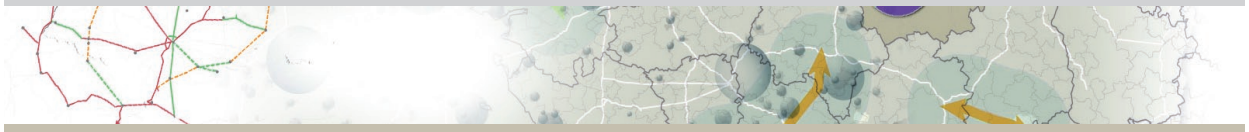

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

Les mécanismes de diffusion de la crise de 2008 s'inscrivent dans le processus de mutation économique des territoires à l'œuvre depuis des décennies. La montée du tertiaire a modifié la nature de la spécialisation fonctionnelle des territoires, hier fondée sur la densité industrielle, aujourd'hui sur la composition du tissu tertiaire. Ce mouvement s'est accompagné d'une redistribution spatiale des emplois sur le territoire national, qui a davantage bénéficié aux territoires du Sud et de l'Ouest, notamment en raison de leur dynamisme démographique.

La majorité des territoires qui ont conservé une spécialisation industrielle ont peu bénéficié du développement du tertiaire supérieur. Leur vulnérabilité aux retournements conjoncturels leur vaut d'être les premières victimes de la crise. Les territoires à vocation résidentielle ont mieux résisté, mais en touchant les secteurs de la construction, de l'immobilier ou du tourisme, la crise a également fragilisé le modèle de développement fondé sur l'économie résidentielle. Les territoires de type « métropolitain » ont mieux tiré leur épingle du jeu au plus fort de la crise et rebondissent plus vite.

1 Les évolutions structurelles et la redistribution spatiale de l'emploi en France

La tertiarisation de l'économie dans les régions françaises

La transition vers les activités tertiaires

La crise de 2008 a accentué les difficultés des régions déjà très fragilisées par les mutations de l'appareil productif français, en particulier les territoires de tradition industrielle. Elle a accéléré un processus de mutation économique engagé depuis plusieurs décennies. Les grandes évolutions de la répartition géographique de l'emploi avant la crise et la spécialisation fonctionnelle des territoires qui en est issue permettent de mieux comprendre les mécanismes territoriaux de diffusion de la crise.

Alors que le nombre d'emplois en France métropolitaine est passé de 20,8 à 25,3 millions entre 1975 et 2006, selon l'étude réalisée par l'Insee [1] à partir des données des recensements de la population, on compte 8,1 millions d'emplois supplémentaires dans les activités tertiaires (services aux entreprises, transports, commerce de gros, activités financières ou immobilières) et respectivement 2,1 et 1,2 millions d'emplois en moins dans l'industrie et l'agriculture. En 2006, le secteur tertiaire concentre 75 % de l'emploi en métropole contre 52 % en 1975. La part de l'industrie a, quant à elle, pratiquement diminué de moitié, passant de 28 % à 15 %, celle de l'agriculture a été divisée par trois, de 10 % à 3,5 %, et la construction représente désormais 6 % des emplois contre 9 % en 1975.

Tableau 1 ▸ Emploi par grande sphère d'activité en France métropolitaine (1975-2006)

	Effectifs				Evolutions (en %)				
	1975	%	2006	%	75-82	82-90	90-99	99-2006	75-2006
Agriculture	2 108 000	10,1	882 000	3,5	-16	-27	-26	-7	-58
Industrie	5 928 000	28,4	3 839 000	15,2	-11	-11	-12	-7	-35
Construction	1 896 000	9,1	1 622 000	6,4	-7	-12	-15	23	-14
Tertiaire productif	1 892 000	9,1	4 524 000	17,9	15	54	14	18	139
Tertiaire résidentiel	5 268 000	25,3	6 403 000	25,3	4	-1	5	13	22
Education, santé, action sociale	2 182 000	10,5	5 086 000	20,1	42	16	20	18	133
Administration	1 574 000	7,5	2 905 000	11,5	17	19	19	12	85
Total	**20 848 000**	**100**	**25 261 000**	**100**	**2**	**3**	**3**	**11**	**21**

Source : Insee, RP 1975 à 2006, emploi au lieu de travail selon l'activité principale de l'établissement

La baisse de l'emploi industriel a davantage affecté les régions du Nord-Est

La baisse de l'emploi industriel a été particulièrement forte dans les régions du Nord-Est durant les années quatre-vingt où la plupart des industries des biens intermédiaires (sidérurgie, métallurgie, chimie, textile, bois et papier) furent sévèrement touchées. Au niveau national, l'industrie a perdu plus de 2 millions d'emplois entre 1975 et 2006. Cette diminution doit néanmoins être relativisée car une partie résulte de l'externalisation de fonctions assurées précédemment au sein des entreprises industrielles (cantine, nettoyage, transports, recherche-développement). La diminution de l'emploi agricole a particulièrement touché les régions du Sud et de l'Ouest où il était le plus élevé. Après un fort recul, le secteur de la construction est redevenu créateur d'emplois à partir des années 2000 (256 000 entre 2000 et 2006). A l'exception du petit commerce alimentaire, de la poste, des transports ferroviaires et fluviaux, toutes les activités tertiaires ont enregistré une hausse de leurs emplois entre 1975 et 2006.

La pression croissante de l'innovation, l'impératif de flexibilité, la réduction des délais de production et l'intensification des échanges ont engendré le doublement du poids du tertiaire productif (transport de marchandises, commerce de gros, services aux entreprises, dont l'intérim), par rapport aux autres secteurs d'activité, passant de 9 à 18 % des emplois. Sur cette même période, le poids du tertiaire présentiel (commerce de détail, services rendus aux particuliers et transport de personnes) stagne autour de 25 % des emplois totaux même si les secteurs du tourisme et des loisirs explosent avec des hausses d'effectifs de 66 % pour les hôtels, cafés, restaurants et de 75 % pour les activités culturelles et récréatives.

Enfin, ce sont les emplois publics et ceux financés principalement par la protection sociale qui se sont le plus développés. Les emplois des administrations sont passés de 7,5 % à 11,5 % du total, ceux du secteur regroupant l'éducation, la santé et l'action sociale de 10 à 20 %. L'action sociale est le secteur qui a connu la plus forte croissance. Ces services recouvrent l'accueil des personnes âgées, l'accueil des handicapés, l'aide à domicile, les crèches et garderies d'enfants, l'action sociale des administrations comme les Centres communaux d'action sociale (CCAS). Le nombre d'emplois y est passé de 110 000 en 1975 à 1,51 million en 2006.

La spécialisation, hier fondée sur la densité industrielle, repose à présent principalement sur la composition du tissu tertiaire

En 1975, la géographie française de la structure sectorielle de l'emploi résultait des écarts de densité industrielle entre les régions. La typologie des structures d'emploi régionales à cette date fait ressortir la spécialisation industrielle des régions du Nord-Est et de Rhône-Alpes. L'Ile-de-France avait également en 1975 une forte densité industrielle mais sa structure productive demeurait majoritairement tertiaire, la distinguant avec Paca des autres régions. Le reste du territoire formait un ensemble caractérisé par de plus fortes proportions d'emploi dans la filière agricole et la construction.

En 2006, les activités tertiaires sont largement majoritaires dans chaque région et chaque département. Entre régions de province, la tertiarisation de l'emploi a réduit les écarts de structure productive. Dans chacune, les diminutions d'effectifs les plus significatives ont été enregistrées dans les secteurs les plus représentés (les restructurations industrielles ont été plus fortes dans les régions du Nord-Est que dans les régions du Centre et de l'Ouest) opérant ainsi un rapprochement des structures d'activités.

L'emploi industriel est néanmoins toujours surreprésenté au nord d'une ligne Nantes-Valence au sein d'un espace compre-

nant le Bassin parisien, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace, la Lorraine, Rhône-Alpes et la Franche-Comté. Mais la densité industrielle n'est plus le seul critère de distinction entre les territoires. La densité et la diversité du tissu tertiaire départagent aujourd'hui les régions à forte densité industrielle. Les régions Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine et Haute-Normandie se démarquent des autres régions de province à forte densité industrielle par leur surreprésentation d'activités tertiaires. Elles ont en commun de compter une ou plusieurs grandes agglomérations ce qui les différencie des autres régions à forte densité industrielle qui, dépourvues d'agglomération comparable, ont un tissu tertiaire bien moins développé et diversifié : Picardie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Centre et Bourgogne. Une forte orientation vers l'emploi public et les activités touristiques et résidentielles rapproche désormais les trois régions méditerranéennes, qui ont connu une chute prononcée de l'emploi agricole et, parallèlement, un vif essor de l'emploi dans la construction, le tertiaire résidentiel et les administrations publiques. Les DOM ont désormais une structure d'activités qui les rapproche de cette catégorie.

L'Ile-de-France conserve une structure atypique puisque la région capitale a perdu plus de la moitié de ses emplois industriels mais a connu parallèlement un essor remarquable de ses activités tertiaires, dont le poids était déjà important en 1975. Leur part est passée de 63 % en 1975 à 84,3 % en 2006, pourcentage aujourd'hui le plus élevé de toutes les régions françaises, DOM inclus. Le tertiaire francilien est avant tout marchand, avec une part d'activités financières et de services aux entreprises deux fois plus élevée qu'en province. Dans une moindre mesure, les services aux particuliers et les transports sont eux aussi concentrés en Ile-de-France, en position dominante avec plusieurs grands établissements (aéroports, audiovisuel, activités culturelles, parcs d'attraction). En 2006, l'Ile-de-France concentre toujours les industries à haute valeur ajoutée. Elle se distingue également par la faiblesse relative des emplois dans les activités liées à la présence des populations (commerce de détail, éducation, santé, etc.).

Une classification au niveau des départements confirme cette évolution des espaces. En 1975, les départements étaient pour

Cartes 1 et 2 ▸ Typologies des départements selon la structure de l'emploi, en 1975 et en 2006

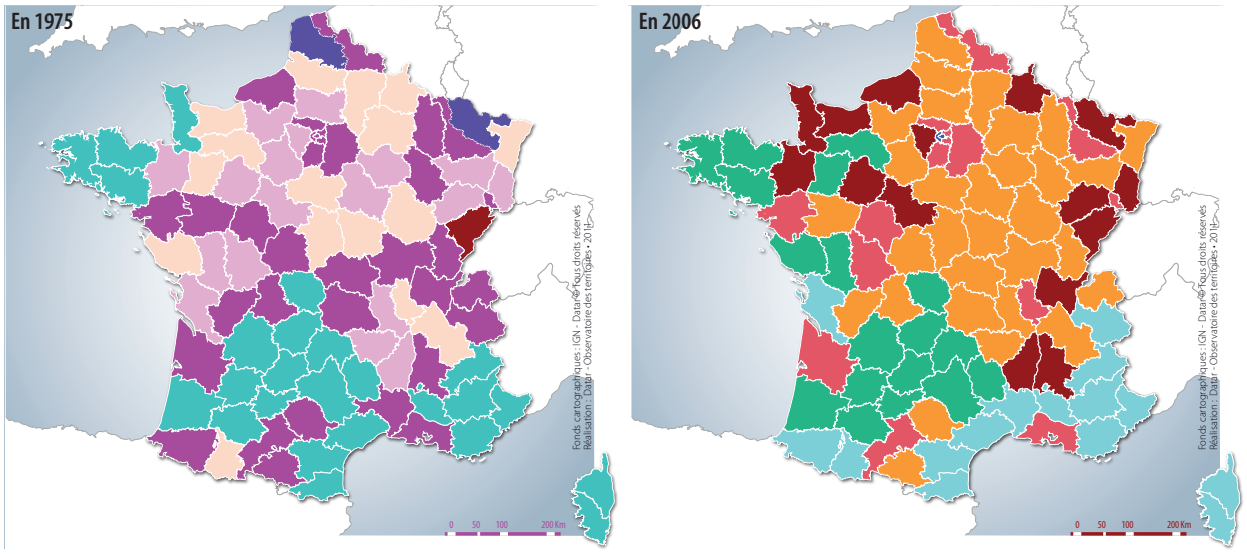

Note : ces deux typologies résultent d'une méthode statistique appelée classification automatique qui vise à regrouper au sein d'une même classe les individus ayant des profils similaires. Les profils des départements sont ici définis à partir de la répartition des emplois par secteur d'activité, selon la nomenclature française d'activité en 16 postes. Les départements ayant le même type de tissu productif sont donc regroupés dans la même classe, les classes étant qualifiées par les activités dominantes des départements qui les composent.

Source : Insee, RP 1975 et 2006, emploi au lieu de travail

une grande part caractérisés par la nature de leur production industrielle. Les départements franciliens ou ceux abritant une grande métropole étaient caractérisés par leur tissu tertiaire, mais aussi par la présence d'industries diversifiées. Les mines distinguaient le Pas-de-Calais et la Moselle. Dans l'espace rural, plusieurs départements combinaient agriculture et industrie (Aisne, Somme, Hautes-Pyrénées). D'autres reposaient avant tout sur la filière productive agricole (agriculture et IAA), la Bretagne, l'espace du Massif central, mais aussi à cette date les trois régions méditerranéennes.

En 2006, on distingue désormais trois catégories dominées par les activités tertiaires. Le tertiaire de type résidentiel caractérise la plupart des départements des régions méditerranéennes mais aussi désormais les Pyrénées. Avec une orientation exceptionnelle dans la finance, les services et l'immobilier, Paris et les Hauts-de Seine se singularisent. Suite aux phases successives de désindustrialisation et de tertiarisation, le Nord et la Meurthe-et-Moselle ont rejoint le groupe des départements abritant les principales grandes villes, qui se caractérisent par leurs fonctions urbaines (commerce, services aux entreprises).

La redistribution spatiale de l'emploi et des grandes fonctions de la production révèle l'évolution des systèmes productifs territoriaux

Les fonctions de fabrication industrielle et les fonctions métropolitaines spécifient les territoires

L'approche de la géographie des fonctions de production agricole, de fabrication industrielle, des fonctions métropolitaines, permet de dissocier les activités de production des activités support et d'isoler les fonctions stratégiques du tertiaire. Elle montre comment les grandes évolutions structurelles de l'emploi se sont traduites dans les territoires jusqu'à un niveau très fin, celui des zones d'emploi.

En 2006, ces trois grands types de fonctions regroupent respectivement 3,1 %, 8,5 %, 24,7 % des emplois de France métropolitaine. Le degré de concentration de l'emploi varie beaucoup d'une fonction à l'autre. Les fonctions métropolitaines sont les plus concentrées : la moitié des emplois des fonctions métropolitaines sont regroupés dans 21 zones d'emploi (6 %), celles des grandes agglomérations, plus particulièrement Paris et celles du Sud et de l'Ouest. Les emplois de la fabrication industrielle le sont un peu moins, avec la moitié des emplois dans 18 % des zones d'emploi. Elles sont plus présentes dans le quart nord-ouest du pays, en Rhône-Alpes et dans le sillon rhodanien, et dans les zones d'emploi de quelques grandes agglomérations comme Toulouse. Cette géographie est différente de celle, plus connue, de la spécialisation industrielle, qui montre la surreprésentation de l'industrie dans l'emploi du quart nord-est. La différence tient à la plus grande diversification du tissu productif des régions de l'Ouest ou des zones d'emploi sièges des grandes agglomérations, qui bénéficient également de la forte présence des autres fonctions, lesquelles regroupent la construction, le commerce, les transports, la logistique, les autres services. Celles-ci représentent 63,6 % de l'emploi et sont très corrélées à la présence de la population, alors que la fabrication industrielle et les fonctions métropolitaines identifient des spécialisations économiques. Elles sont plus dispersées : 50 % des zones d'emploi concentrent 85 % de l'emploi de ces autres fonctions. Enfin, la fonction agricole est également concentrée, avec 50 % des emplois dans 16 % des zones d'emploi, mais compte tenu de son faible poids, elle a aujourd'hui un impact moindre sur la différentiation des territoires.

Tableau 2 ▸ Répartition de l'emploi et évolution par grande fonction (1982-2006)

	Effectifs			Part dans l'emploi total (%)		
	1982	2006	Evolution annuelle moyenne (en %)	1982	2006	Variation (en pts)
Agriculture et pêche	1 753 000	794 000	-3,2	8,2	3,1	-5,1
Fonctions métropolitaines	4 227 000	6 240 000	1,6	19,8	24,7	4,9
Fabrication industrielle	3 365 000	2 152 000	-1,8	15,7	8,5	-7,2
Autres fonctions	12 022 000	16 075 000	1,2	56,3	63,6	7,4
Total France métropolitaine	**21 367 000**	**25 261 000**	**0,7**	**100**	**100**	

Source : Insee, RP 1982 et 2006

La redistribution spatiale des activités de fabrication industrielle a bénéficié aux zones d'emploi de l'Ouest et du Sud

Entre 1982 et 2006, les emplois de la fabrication industrielle ont diminué d'un tiers, les emplois de l'agriculture de moitié. Dans le même temps, les emplois des fonctions métropolitaines ont progressé de moitié et ceux des autres fonctions d'un tiers. L'évolution de l'emploi dans ces grandes fonctions s'est accompagnée d'une redistribution spatiale, qui permet notamment de mieux comprendre les mécanismes territoriaux de diffusion des effets de la crise de 2008.

La diminution des emplois de fabrication industrielle, notamment la baisse des industries de biens intermédiaires depuis le début des années 80, a particulièrement affecté les zones d'emploi de tradition industrielle du Nord et de l'Est (sauf l'Alsace). Dans le même temps, les Pays de la Loire, la Bretagne, Midi-Pyrénées au départ peu industrialisées ont été relativement épargnées par les crises successives et ont développé leur tissu industriel dans des activités nouvelles, notamment les industries agroalimentaires, l'électronique, l'aéronautique. L'Alsace et Rhône-Alpes ont également renforcé leur poids en termes d'emploi industriel. Fortes d'un capital humain au niveau de formation relativement élevé et d'une attractivité résidentielle avérée, la plupart des zones d'emploi sièges des capitales régio-

Carte 3 ▸ Répartition et redistribution spatiale des emplois entre les zones d'emploi, par grande fonction (1982-2006)

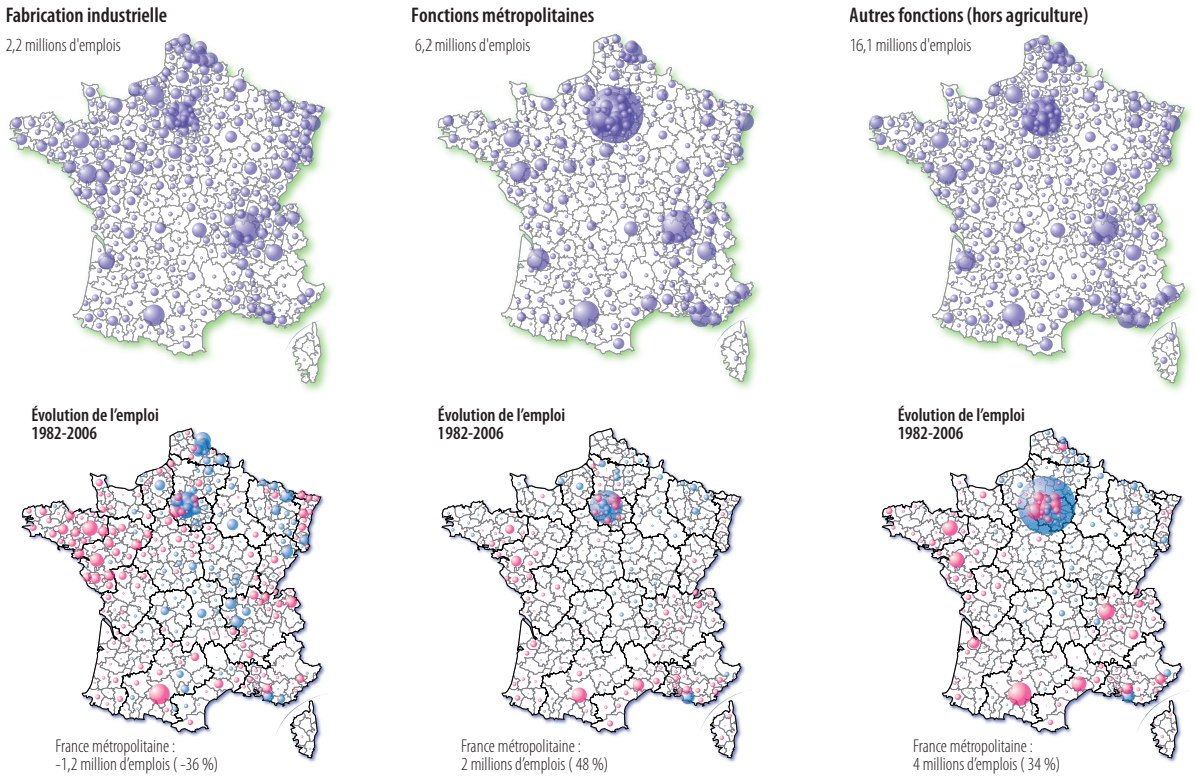

Contribution de chaque zone d'emploi à l'emploi total de la France métropolitaine, en 2006
(en ‰ de l'emploi total de chaque région, par zone d'emploi 1990)

62 30 12 1

Note : Ces trois types de fonctions représentent 97 % de l'emploi total.
Données DOM non disponibles

Contribution de chaque zone d'emploi à l'évolution de l'emploi total de la France métropolitaine, entre 1982 et 2006
(en ‰ de l'emploi total de chaque région, par zone d'emploi 1990)

60 10 5 3

Évolution positive
Évolution négative

Composition des types de fonctions
Fabrication industrielle : Fabrication hors artisanat
Fonctions métropolitaines : Commerce inter-entreprises, conception-recherche, prestations intellectuelles, gestion
Autres fonctions : Education-formation, santé et action sociale, distribution, services de proximité, entretien-réparation, BTP, administration publique, transport-logistique, culture-loisirs, artisanat

Source : Insee, RP 1982 et 2006

▸ L'APPROCHE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI

La répartition de l'emploi est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activités. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises et des groupes, en particulier pour les services, souvent externalisés. La nomenclature fonctionnelle des activités économiques établie par l'Insee, à partir notamment des travaux de Félix Damette et Pierre Beckouche consiste en une approche du rôle économique d'un territoire par les métiers exercés dans les établissements installés sur le territoire, approche différente de celle des activités principales des établissements : dans l'analyse par fonctions, les emplois d'une entreprise industrielle seront répartis selon l'activité réelle des salariés suivant qu'ils travaillent dans la production, la gestion administrative ou encore l'encadrement. L'Insee répartit l'ensemble des emplois à partir de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles détaillée (PCS) en 15 grandes fonctions. Les fonctions sont distinguées selon leur rôle dans le processus de production, ce qui permet notamment de mettre en évidence l'évolution, à la fois dans le temps et dans l'espace, de l'organisation du système productif.
Pour cette analyse, les 15 fonctions définies par l'Insee ont été regroupées et croisées avec la nomenclature séparant les activités relevant de la sphère présentielle de celles relevant de la sphère non présentielle (au sens de l'Insee), dans le but d'isoler les activités de fabrication industrielle.

Quatre groupes de fonctions ont ainsi été constitués :

- **la fonction agriculture et pêche ;**
- **la fabrication industrielle** qui regroupe les métiers de la fabrication hors activités relevant de l'économie présentielle ;
- **les fonctions métropolitaines** qui regroupent les fonctions conception-recherche, commerce inter-entreprises, gestion, prestations intellectuelles, et culture-loisirs ;
- **les autres fonctions** qui englobent les métiers de la sphère présentielle (commerce de détail et services aux particuliers, transport de voyageurs, etc.) et ceux des activités annexes à la production, hors fonctions métropolitaines (logistique, commerce de gros, etc.)

Pour appréhender les fonctions stratégiques, l'Insee définit également la catégorie des cadres des fonctions métropolitaines (CFM), en retenant parmi les PCS des fonctions métropolitaines celles des cadres. Ils se substituent aux « emplois métropolitains supérieurs » (EMS).

BECKOUCHE Pierre, DAMETTE Félix, 1993. « Une grille d'analyse de l'emploi : une analyse fonctionnelle des activités pour remplacer la répartition primaire, secondaire, tertiaire », in *Economie et statistique*, n° 270.
VAN PUYMBROECK Cyrille, REYNARD Robert, 2010. « Répartition géographique des emplois : les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », in *Insee Première* n° 1 278, février.

Carte 4 ▸ Evolution de l'emploi par zone d'emploi (1982-2006)

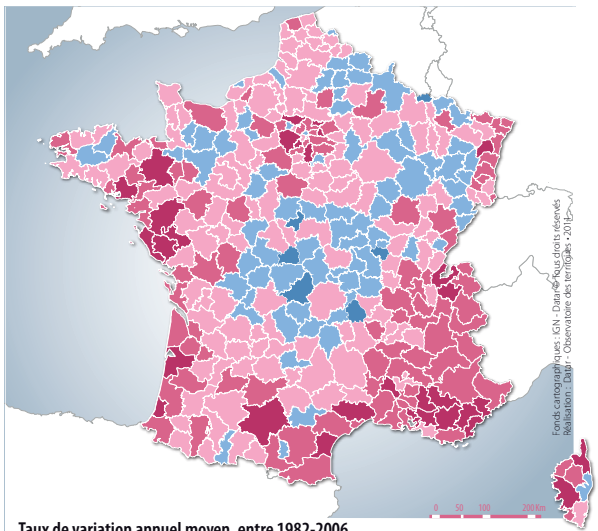

Taux de variation annuel moyen, entre 1982-2006
(en %, par zone d'emploi 1990)
- de 1,4 à 5,3
- de 0,7 à 1,4
- de 0,0 à 0,7
- de -0,7 à 0
- de -1,3 à -0,7

Données DOM non disponibles

France métropolitaine : 0,7 %

Source : Insee, RP 1982 et 2006

Carte 5 ▸ Redistribution spatiale de l'emploi au niveau national (1982-2006)

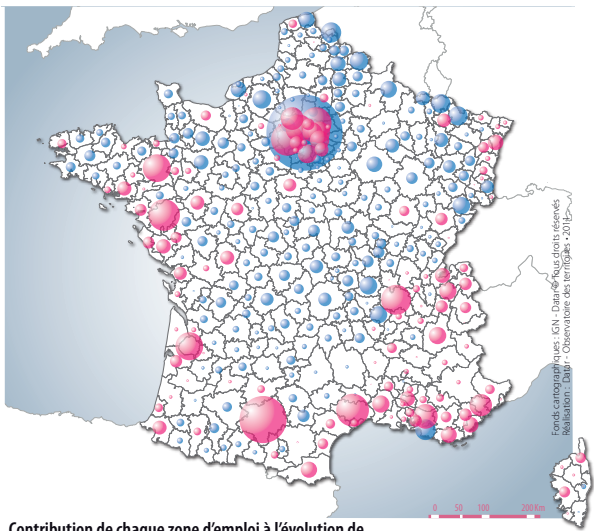

Contribution de chaque zone d'emploi à l'évolution de l'emploi total en France métropolitaine, entre 1982 et 2006
(en ‰ de l'emploi total métropolitain, par zone d'emploi 1990)

10
1
0,5
0,1

Évolution positive
Évolution négative

Données DOM non disponibles

Source : Insee, RP 1982 et 2006

nales du Sud et de la façade atlantique ont développé les fonctions métropolitaines, ce qu'ont moins réussi celles du Nord-Est, pourtant relativement bien dotées au départ [2].

La redistribution des emplois accompagnant la croissance de la population et la mutation des activités a bénéficié à la quasi-totalité des zones d'emploi des régions attractives du Sud et de la façade atlantique.

Outre ces grands mouvements de population et d'entreprises, on assiste également entre 1982 et 2006, avec le développement des grandes agglomérations et l'augmentation de leur rayon d'influence due à la poursuite de la périurbanisation, à un mouvement de concentration et de redistribution spatiale de l'emploi entre les zones d'emploi de la plupart des régions. Ces reconfigurations infrarégionales trouvent leur origine dans un jeu combiné de redistribution de l'emploi au sein des régions et de mouvements migratoires entre régions. Le poids de la principale ou des deux principales zones d'emploi des régions, en général sièges de préfectures a augmenté. Seules l'Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur suivent une tendance inverse, avec entre 1982 et 2006 une diminution du poids respectif des zones de Paris et de Marseille et corollairement de la concentration de l'emploi. Quatre régions ont un degré de concentration comparable à celui de 1982, après une réorganisation plus ou moins importante de la géographie de l'emploi sur leur territoire régional : Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais, Alsace et Rhône-Alpes.

Carte 6 ▸ Redistribution spatiale des emplois au sein des régions (1982-2006)

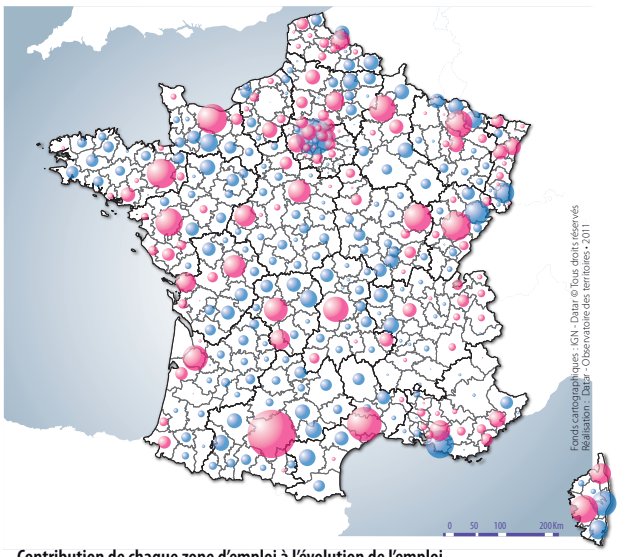

Contribution de chaque zone d'emploi à l'évolution de l'emploi total de sa région d'appartenance, entre 1982 et 2006
(en % de l'emploi total de chaque région, par zone d'emploi 1990)

10 1 0,5 0,1

Évolution positive
Évolution négative

Données DOM non disponibles

Source : Insee, RP 1982 et 2006

2 Les mécanismes territoriaux de diffusion de la crise

La crise accélérateur des changements structurels

La crise de 2008, combinaison d'un choc industriel et d'un choc financier

De nombreux économistes s'accordent à fixer le début de la crise au second trimestre 2008 en France. Si on s'en tient aux variations du PIB à l'échelle nationale, le retournement de conjoncture négatif s'est produit au début de l'année 2008 (entre le premier et le deuxième trimestre) et la récession a duré jusqu'au milieu de l'année 2009. Les évolutions du PIB sont redevenues positives au deuxième trimestre 2009, et jusqu'au début 2011. Globalement, dans les études des impacts territoriaux de la crise proposées à ce jour, la période 2008-2009 est identifiée à celle de la « crise », prise au sens de récession. Cette crise s'est ouverte à la suite de deux chocs, un premier choc, industriel, à l'été 2007 (matérialisé par les hausses du cours des matières premières) et un second choc, financier, à l'hiver 2007-2008. Les conséquences de ces deux chocs se sont additionnées et combinées, produisant des effets divers selon les territoires et occasionnant une période de récession

LA RÉVISION DU DÉCOUPAGE EN ZONES D'EMPLOI

Les zones d'emploi sont communément définies comme des espaces dans lesquels les établissements trouvent l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Leurs contours sont délimités à partir des déplacements domicile-travail établis pour la première fois en 1983-1984 et révisés à la marge, après le recensement de 1990. Conformément aux recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS), le zonage a été redéfini et publié le 1er juillet 2011, à l'issue d'une concertation aux échelons national et régional avec les acteurs publics utilisateurs du zonage.

Le nouveau zonage prend en compte les grandes évolutions qui ont redessiné la géographie des marchés locaux du travail depuis plus de vingt ans : l'allongement des déplacements domicile-travail, le rayonnement croissant des grandes villes et la diminution de l'activité des territoires les moins dynamiques.

Le nombre de zones d'emploi de France métropolitaine est passé de 348 pour le zonage 1990 à 304 pour le zonage 2010. La taille moyenne a également augmenté, en nombre de communes (de 106 à 120), en population (de 178 500 à 204 400), en population active (de 83 200 à 92 600) et en nombre d'emplois (de 75 000 à 85 900). Mais ces augmentations tiennent uniquement à l'accroissement de la taille des plus grandes zones, en général au détriment des zones limitrophes. Les valeurs médianes de la distribution ont peu évolué, de même que les valeurs des 10 % de zones d'emploi les plus petites. Le découpage conserve des zones d'emploi de taille réduite : 10 % d'entre elles regroupent moins de 9 000 emplois. Certaines petites zones d'emploi ont en effet été conservées, souvent dans des contours resserrés, pour tenir compte de particularités locales, micromarchés du travail, enclavement, etc.

Le nouveau découpage s'affranchit des limites administratives, départementales et, pour la première fois, régionales : onze zones d'emploi interrégionales ont été définies pour tenir compte des déplacements quotidiens des actifs.

Carte 1 ▸ Les zones d'emploi 2010

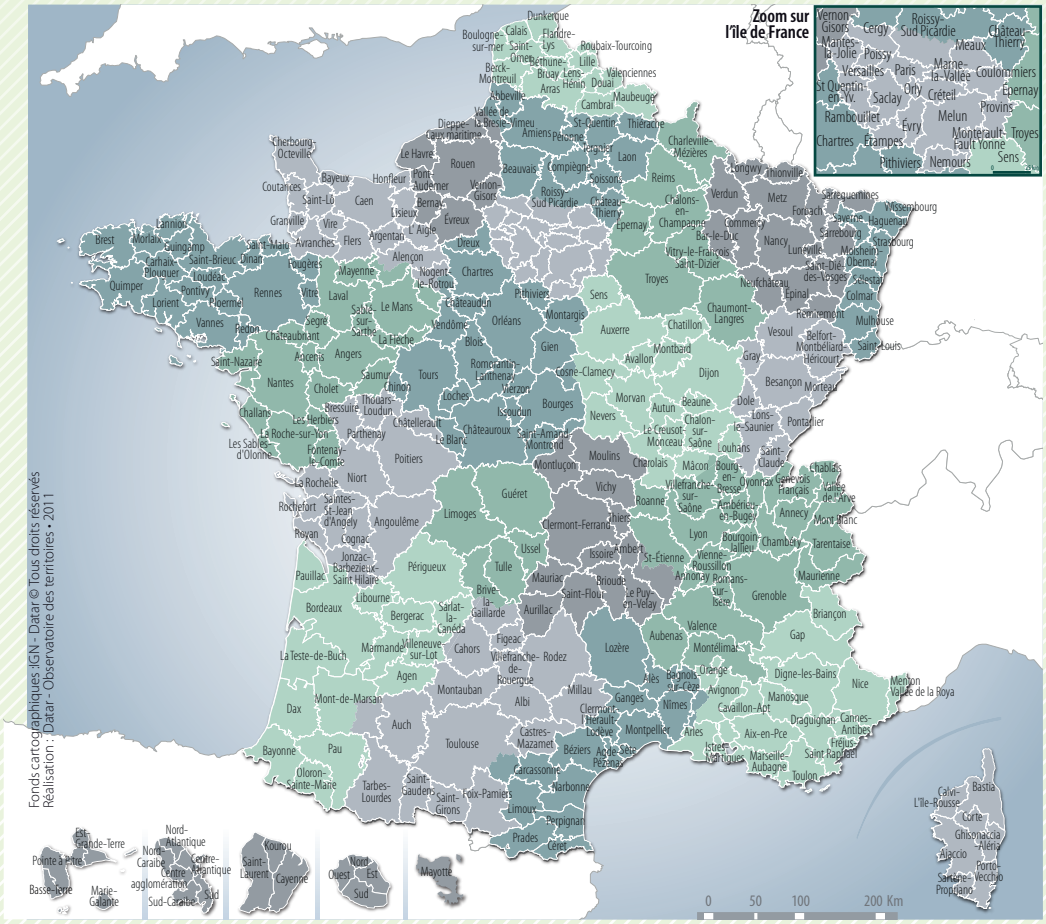

Source : Insee, Dares, Datar - 2011

Dares, Insee, Datar. *Atlas des zones d'emploi 2010*, à paraître.

d'un an, du second trimestre 2008 au second trimestre 2009. Les différents secteurs de l'économie ont été touchés avec une intensité variable par ces deux chocs économiques, certains ont été surexposés (industrie, intérim, construction, activités immobilières) et d'autres protégés (tertiaire supérieur, secteur médico-social, industrie agroalimentaire). Ces trois aspects de la crise de 2008, choc industriel, choc financier et combinaison des effets, sont à prendre en compte pour comprendre comment elle s'est déroulée dans les territoires : le choc industriel est venu rappeler douloureusement aux territoires industriels leur vulnérabilité face aux retournements de conjoncture ; le choc financier a révélé l'exposition des territoires de consommation aux chocs externes en affectant certains de leurs moteurs économiques (la construction en particulier). Malgré des avantages diminués par l'impact du choc conjoncturel ou financier sur certains secteurs d'activité, les territoires de type métropolitain ont mieux résisté à la crise.

Accélération de la désindustrialisation et retournement de conjoncture dans la construction et les services

Le graphique décrivant l'évolution de l'emploi salarié des secteurs concurrentiels depuis 2000, montre très nettement le retournement intervenu au deuxième trimestre de 2008, qui a aussi affecté la construction et les services, pourtant créateurs d'emploi depuis 2000. L'évolution la plus marquante demeure cependant celle de l'industrie qui voit le nombre de ses emplois diminuer encore plus fortement entre la fin de l'année 2008 et la fin 2009. Sur les trois dernières années, la diminution de l'emploi dans ce secteur représente un quart des pertes enregistrées depuis 20 ans. Le rythme annuel moyen de la baisse est ainsi passé de 1,3 % à 2,8 %.

A l'échelle des régions, on constate sans grande surprise que les secteurs de l'industrie et de l'intérim représentent dans quasiment toutes les régions les deux secteurs ayant subi le plus grand nombre de diminutions d'emplois, notamment dans les régions où la récession a été forte : Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine. Certaines régions du Sud et de l'Ouest de la France ont également enregistré d'importantes baisses d'emplois dans le secteur de la construction (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, et dans une moindre mesure Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Poitou-Charentes et Bretagne). Enfin, un autre groupe (Alsace, Auvergne, Ile-de-France, et Provence-Alpes-Côte d'Azur) a connu d'importantes pertes d'emplois dans le secteur des services marchands. Plusieurs mouvements sectoriels différents sont à l'œuvre au cours de la récession et se combinent dans les territoires de façon différenciée. On peut néanmoins identifier trois modèles : baisse de l'industrie, baisse de la construction et de l'intérim, baisse des services marchands. Il n'y a que dans la région Poitou-Charentes que la récession concerne tous les secteurs.

Graphique 1 ▸ Evolution de l'emploi salarié marchand par grand secteur en France (2000-2011)

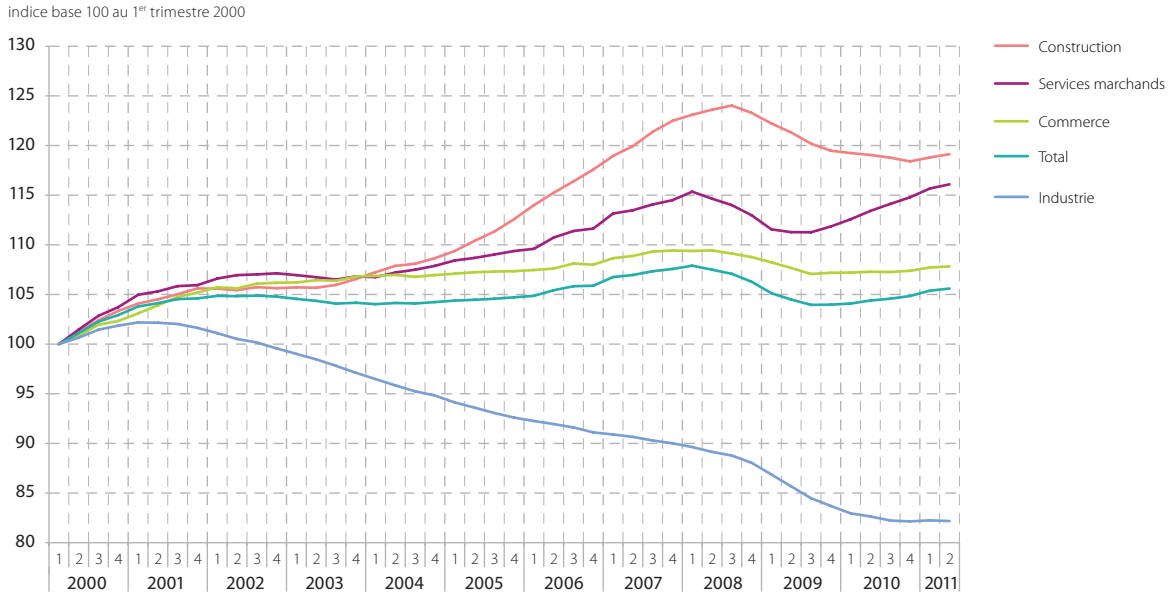

Source : Insee, estimations localisées d'emploi par trimestre 2000-2011

Graphique 2 ▸ Répartition des baisses d'emploi par grand secteur, par région (1er trimestre 2008 - 4ème trimestre 2009)

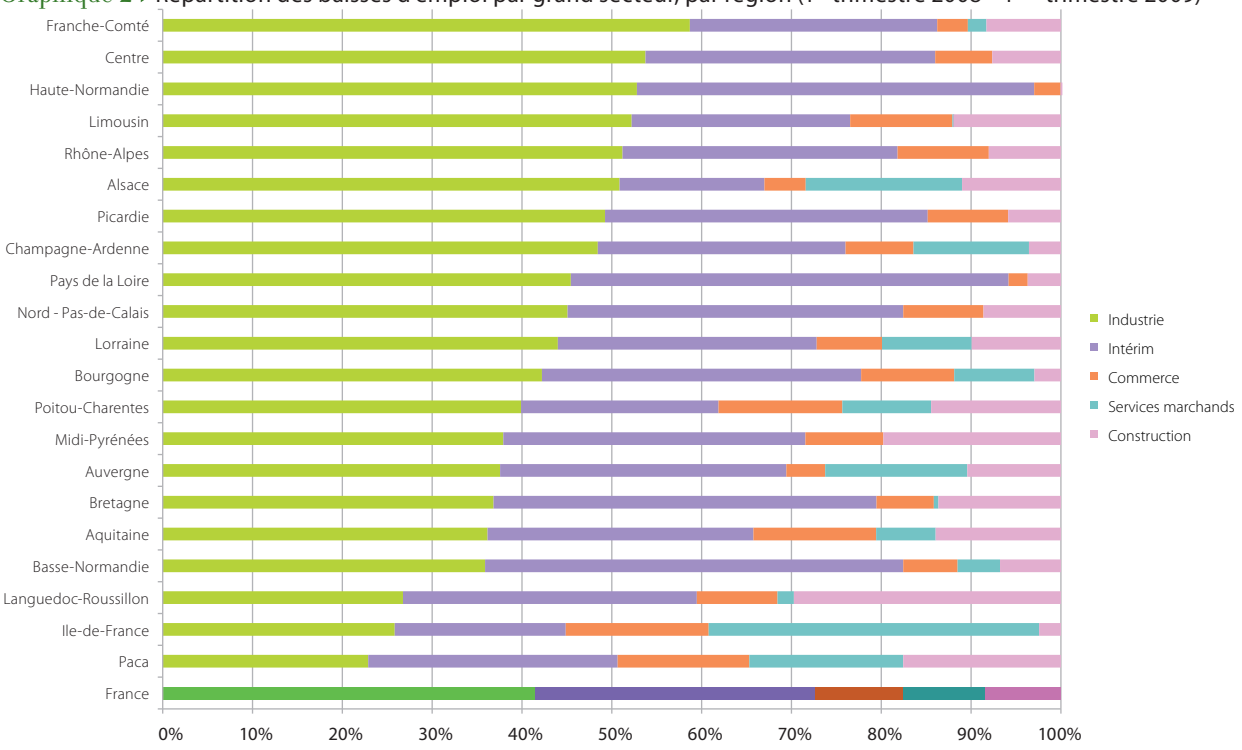

Champ : salariés hors secteur agricole et services non marchands ; régions de métropole hors Corse
Note : les grands secteurs concernés dans la région sont ceux qui ont connu une baisse nette d'emplois sur la période

Source : Insee, estimations localisées d'emploi par trimestre 2008-2009

La vulnérabilité des territoires industriels aux retournements de conjoncture

La moitié des pertes d'emplois sont supportées par le secteur de l'industrie

Entre le 4ème trimestre 2007 et le 1er trimestre 2011, l'industrie française a perdu plus de 300 000 emplois. Les activités de main d'œuvre ont été les plus touchées : la métallurgie (57 000 emplois), l'industrie automobile (38 000), l'industrie du « caoutchouc et plastique » (36 000), l'industrie du « bois, papier, imprimerie » (34 000), l'industrie textile (30 000). La construction compte 50 000 emplois en moins, le commerce également, les activités les plus touchées étant le commerce de gros et le secteur du commerce et de la réparation d'auto-moto (50 000 emplois). Le secteur des transports a supprimé 39 000 emplois, celui de l'intérim 50 000 emplois, mais le bilan du secteur des services marchands est au final globalement positif et a permis de limiter les pertes d'emploi à 300 000 pour l'ensemble des secteurs.

En revanche, durant la période de récession, entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009, tous les grands secteurs ont réduit leurs effectifs, y compris le tertiaire marchand qui s'est nettement redressé depuis. La baisse de l'intérim a dépassé 150 000 emplois, servant de variable d'ajustement notamment pour l'industrie et la construction. Si l'emploi dans le secteur de la construction s'infléchit à la hausse depuis la mi-2010, l'industrie continue quant à elle de perdre des emplois.

Les territoires industriels particulièrement vulnérables

Si l'industrie est le secteur de l'économie le plus destructeur d'emploi, il n'est pas surprenant que les territoires dans lesquels ce secteur occupe une part importante soient les principaux concernés par les effets de la crise, diminution de l'emploi et montée du

chômage. A l'échelle régionale, il existe une forte corrélation entre la part de l'industrie dans l'emploi salarié et la baisse de l'emploi au cours de la période de récession entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009. Les régions Franche-Comté, Haute-Normandie, Alsace, Lorraine, Picardie, Champagne-Ardenne où la part de l'industrie est la plus élevée, ont perdu entre 5 et 6 % de leurs emplois au cours de cette période. A l'inverse, en Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, la baisse de l'emploi a été inférieure à la moyenne.

Compte tenu des particularités locales, la corrélation est moins forte à l'échelon des zones d'emploi. Néanmoins les résultats des études menées sur le sujet aboutissent à la conclusion d'un impact fort de la crise sur les zones d'emploi à forte spécialisation industrielle, plutôt situées dans le quart nord-est du pays. Ainsi, dans un large échantillon de zones d'emploi (composé des 161 zones d'emploi les plus grandes, représentant 82 % du total national de l'emploi salarié privé) étudié par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), les territoires spécialisés dans les activités industrielles (plus de 17 % de l'emploi salarié privé total) connaissent une évolution « favorable » de l'emploi salarié privé (hausse ou baisse inférieure à 1 %) au cours des deux années 2008 et 2009, dans seulement 13 % des cas, alors qu'ils connaissent une évolution « défavorable » (baisse supérieure à 3 %) dans 64 % des cas [3].

L'industrie est par nature sensible aux cycles économiques (activité fortement exportatrice et tributaire d'une demande fluctuante, concurrence internationale, phénomènes de stockage et de déstockage, etc.), c'est donc elle qui a enregistré les plus fortes baisses d'emploi au cours de la crise de 2008. A titre d'exemple, l'industrie automobile a perdu près de 32 000 emplois salariés privés en deux ans (2008-2009), dont 1 000 à 1 500 dans les zones d'emploi de Nanterre, Poissy et Rennes, plus de 1 500 à Saint-Denis et plus de 2 000 au Havre. Aux pertes propres au secteur industriel s'ajoutent celles du secteur de l'intérim dont une très grande partie des salariés travaillaient pour l'industrie. Les évolutions négatives dans le secteur industriel sont donc amplifiées dans les territoires par le secteur de l'intérim, dont les pertes peuvent parfois multiplier les pertes d'emploi par deux voire plus.

Graphique 3 ▸ Relation entre la part d'emploi industriel dans l'emploi des régions (2009) et la variation de l'emploi salarié marchand (2008-2009)

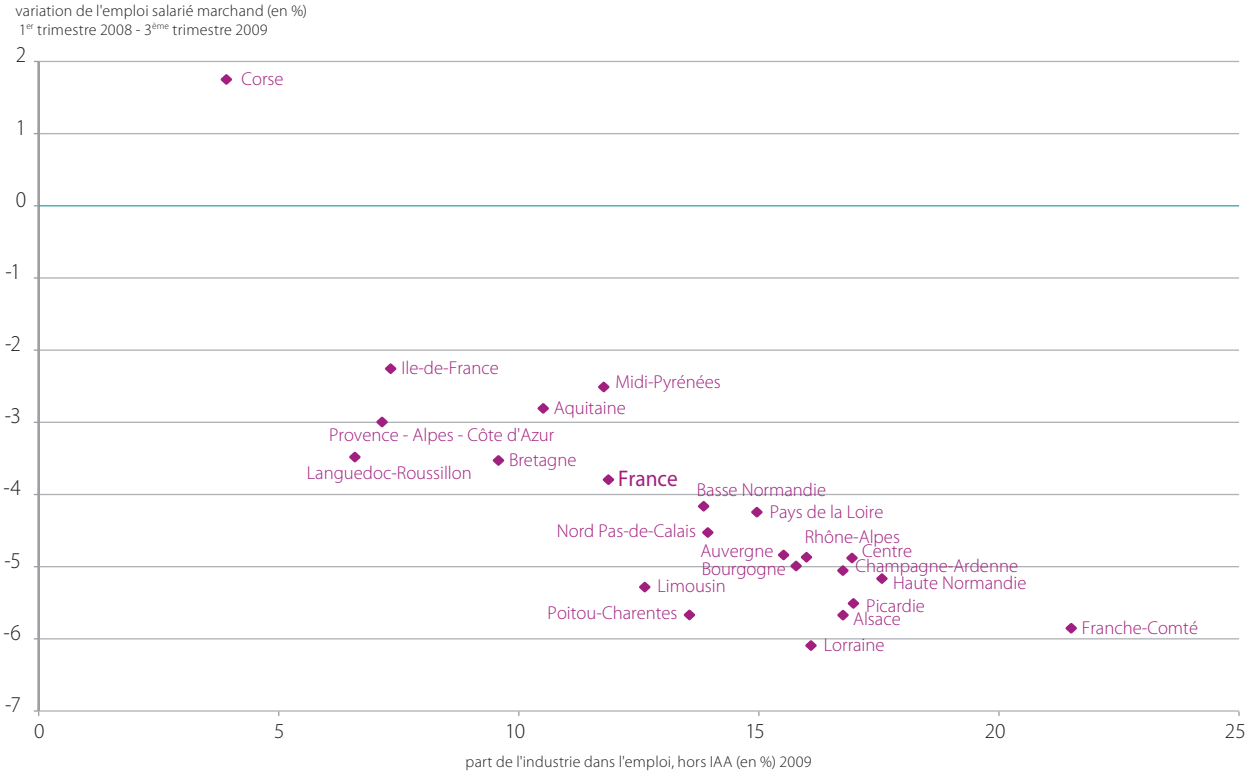

Champ : France métropolitaine, emploi salarié dans les secteurs essentiellement marchands (hors agriculture et particuliers employeurs)

Source : Insee, estimations localisées d'emploi par trimestre 2008-2009, CLAP 2009

Carte 7 ▸ Evolution de l'emploi salarié privé, par zone d'emploi (2007-2009)

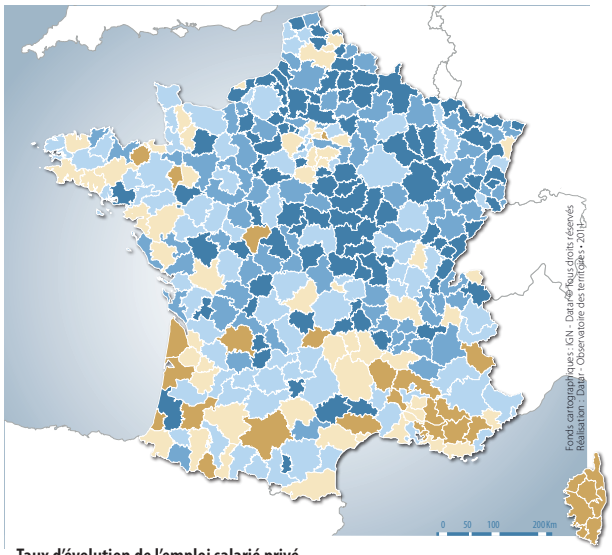

Taux d'évolution de l'emploi salarié privé, entre 2007 et 2009
(en %, par zone d'emploi 1990)

- plus de 10,0
- de -1,0 à 1,0
- de -3,0 à -1,0
- de -5,0 à -3,0
- moins de -5,0

Données DOM non disponibles

Source : Pôle emploi, traitement Audelor pour la Fnau

Carte 8 ▸ Part des emplois dans l'industrie hors industrie agroalimentaire, par zone d'emploi (2009)

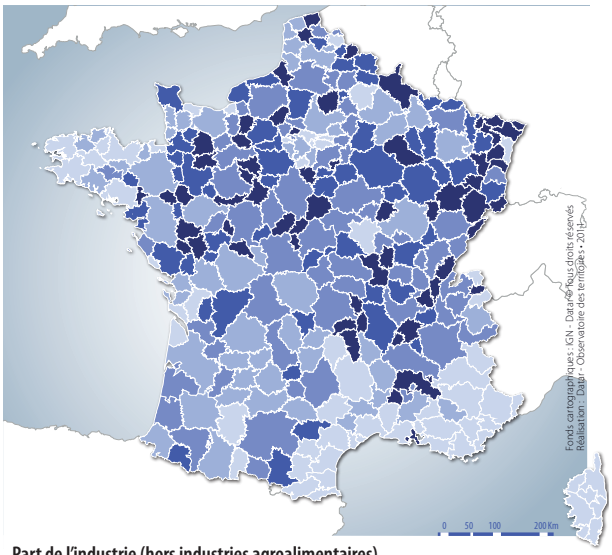

Part de l'industrie (hors industries agroalimentaires) dans l'emploi total
(en %, par région)

- de 21,9 à 42,7
- de 16,5 à 21,9
- de 11,9 à 16,5
- de 8,5 à 11,9
- de 2,3 à 8,5

France métropolitaine : 11,9 %

Données DOM non disponibles

Champ : établissements actifs au 31/12/2009, industrie hors industrie agroalimentaire

Source : Insee, CLAP 2009

L'intérim, variable d'ajustement des entreprises

Dans l'échantillon de 161 zones d'emploi de la Fnau, celles qui ont résisté à la crise parmi les zones d'emploi industrielles sont spécialisées dans des secteurs moins touchées par la crise, comme l'agroalimentaire ou la construction navale dont l'activité est restée soutenue, et celles où le recours à l'intérim est moins développé. Elles sont presque toutes situées dans l'Ouest.

Le retournement de tendance lors de la crise de 2008 a été très violent pour le secteur de l'intérim, qui est passé d'une création moyenne de 4 000 emplois par an sur sept ans (2000-2007), à une destruction moyenne de 77 000 emplois par an sur deux ans (2008-2009). L'année 2009 a toutefois enregistré une réduction de ces pertes. Au final, du quatrième trimestre 2007 au premier trimestre 2011, l'intérim a baissé de 44 000 emplois. Selon la Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique (Dares) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 55 % des emplois intérimaires supprimés sur la période considérée correspondaient à des postes dans l'industrie, 21 % dans la construction et 24 % dans le tertiaire. Les pertes d'emploi se chiffrent respectivement à 23 %, 19 % et 9 %.

Entre le début de l'impact de la crise (1er trimestre 2008) et le début de la reprise de l'emploi au niveau national (3ème trimestre 2009), l'intérim a représenté 40 % de la baisse totale d'emplois. Dans les Pays de la Loire et en Haute-Normandie, plus de 45 % des pertes d'emplois s'y rapportaient, contre 26 % en Poitou-Charentes, 23 % en Paca et 19 % en Alsace. L'intérim a joué un rôle moindre d'amortisseur de la crise dans ces régions que dans d'autres. Celles dans lesquelles la part des destructions d'emplois intérimaires a été la plus élevée avaient toutes au moins 5 % de leur emploi dans l'intérim début 2008, à l'exception de Rhône-Alpes (4,8 %), Auvergne (4,3 %) et Midi-Pyrénées (4,2 %). Ce sont également des régions dans lesquelles, lors de la reprise économique, la croissance de l'emploi a été dynamique.

Le développement fondé sur les activités liées à la population est freiné

Les effets des difficultés du secteur de la construction sur les économies locales

Les territoires spécialisés dans les activités liées à la présence des populations tirent mieux leur épingle du jeu que les territoires industriels. Ainsi, 42 % des 50 territoires qualifiés de « présentiels » (au moins deux tiers d'emplois dans la sphère présentielle au sens de l'Insee) dans l'échantillon de la Fnau ont connu une évolution favorable de l'emploi salarié privé, contre 32 % en moyenne nationale.

La consommation des ménages a plutôt bien résisté à la crise et la sphère présentielle a globalement continué à créer des emplois (73 000 en deux ans), notamment dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Mais la spécialisation des territoires dans ces activités ne constitue pas un bouclier à toute épreuve. Le choc financier de l'hiver 2008-2009 et les mesures de restriction d'une offre de crédit à l'origine même de ce choc, décidées par les acteurs du secteur bancaire à la fin de l'hiver 2008, ont fortement nui au commerce automobile, ainsi qu'aux secteurs liés à la construction et au commerce immobilier qui ont perdu respectivement 60 000 et 17 000 emplois en deux ans. Au total, 8 des 22 secteurs de la sphère présentielle ont perdu des emplois : outre ceux cités plus haut, le commerce de détail, les services financiers et l'hôtellerie.

Dans les zones d'emploi où la construction occupait une place importante (plus de 12 % de l'emploi salarié privé total) et était fortement pourvoyeuse d'emplois pour l'intérim, la plongée de ces deux secteurs a pu entraîner l'ensemble de la zone d'emploi, comme à Tours, en Saintonge Maritime, à Dax, Vannes, en Vendée Ouest, à Saint-Brieuc, Bourgoin - La Tour du Pin, La Réunion ou en Martinique.

ECONOMIE RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Bien que récent, le concept d'« économie résidentielle » s'est imposé comme une des clés de lecture et d'action du développement territorial. Formulée initialement en termes de revenus venant, de l'extérieur, irriguer les économies locales, la base économique des territoires a progressivement été assimilée à leur « base exportatrice », mesurée en nombre d'emplois considérés comme « basiques » car produisant localement des biens et services vendus à l'extérieur du territoire considéré.

Reprenant la théorie de la base, Laurent Davezies a élargi la notion de moteur du développement, au-delà de la simple acception productive marchande, à l'ensemble des revenus marchands et non marchands qui viennent irriguer l'économie des territoires, revenant en cela à une application « fondamentaliste » des premières formulations de cette théorie. Dans ses travaux, il désigne donc par la notion de « base résidentielle », que d'autres ont qualifié « d'économie résidentielle », l'ensemble des richesses captées par les territoires grâce à leur offre résidentielle et touristique, indépendamment de leur capacité productive.

Dans un contexte de mobilité croissante où les différents revenus de transferts ont un poids grandissant, la part des revenus productifs, définis comme la contrepartie des biens et services produits localement et vendus à l'extérieur, est souvent moins importante que celle des autres sources de revenus : salaires associés aux emplois publics, pensions de retraite, prestations sociales, ou encore revenus des « résidents non recensés » (résidents secondaires, touristes). Ces revenus mobiles jouent, au même titre que les premiers, un rôle puissant de moteur de développement sur les territoires. Ces revenus constituent également une demande potentielle en cela qu'une partie d'entre eux sera dépensée sur place. Ils stimulent l'« économie présentielle » du territoire, c'est-à-dire les entreprises dont la production de biens et services est essentiellement destinée à satisfaire des besoins des ménages localisés sur le territoire ou des touristes.

Faisant un travail de repérage de ces entreprises à partir de la nomenclature d'activités économiques, l'Insee a réalisé une partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle, applicable à des niveaux géographiques fins, qui permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle fournit aussi une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentielles sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

DAVEZIES Laurent, 2009. « L'économie locale 'résidentielle' », in *Géographie Economie Société* 2009/1, Volume 11, pp. 47-53.
DAVEZIES Laurent, 2008. « La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses ». Collection La République des Idées, Le Seuil.
TALANDIER Magali, DAVEZIES Laurent, 2009. « Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels ». Editions du PUCA.
Insee, 2010. « Sphère présentielle et sphère non-présentielle », in *Document de travail en ligne*, juillet.

Une grande hétérogénéité des territoires résidentiels

L'approche par l'origine des revenus de Laurent Davezies [4] aboutissait à ces conclusions, en affinant le constat. Il existe en effet une grande hétérogénéité des territoires à forte composante résidentielle, et des degrés de vulnérabilité différents. Ainsi les territoires résidentiels périurbains ou frontaliers, qui tirent une part de leur revenu d'activités exercées hors de la zone d'emploi, enregistrent parfois d'importantes pertes d'emploi et un fort accroissement du chômage (Genevois français, Molsheim, Gisors, Santerre-Oise, etc.). Les territoires dont l'économie est alimentée principalement par les revenus des retraites enregistrent une baisse de leur emploi plus rapide que la moyenne nationale (Dax, Coutances, Cosne-sur-Loire, Crest-Die, Ganges-le Vigan, Saint-Girons). Ce sont des territoires de moindre attractivité, touristique en particulier, et les pertes d'emploi dans les secteurs vulnérables n'y sont pas compensées par une économie résidentielle dynamique.

Seuls semblent protégés les territoires résidentiels touristiques ou associant attractivité pour les retraités et les touristes. Ils sont essentiellement situés dans le Sud, en Corse notamment. Néanmoins, dans le domaine du tourisme marchand international, l'attractivité touristique peut parfois constituer un accélérateur de choc en période de récession, comme à Nice ou à Cannes.

Une plus grande résistance des territoires à dimension métropolitaine

Les grandes villes résistent mieux grâce à un tissu plus diversifié

Parmi les facteurs qui jouent un rôle d'amortisseur de la crise figurent la taille des villes, qui favorise une plus grande diversification des activités et un niveau élevé de qualification de la main d'œuvre. Dans les régions fortement affectées par les destructions d'emploi, les zones d'emploi sièges des villes les plus importantes s'en sortent généralement plutôt bien, comme Nancy en Lorraine, Strasbourg en Alsace, Auxerre en Bourgogne, Angoulême en Poitou-Charentes, Rouen et Caen en Normandie. Certaines n'ont cependant pas été épargnées, comme Grenoble et Orléans, Reims, Amiens et Saint-Etienne qui figurent parmi les zones d'emploi les plus touchées par la crise. Elles ont chacune subi de lourdes pertes dans l'un ou l'autre de leurs secteurs d'activité. Leur taille moindre et leur activité moins diversifiée diminuent leur capacité à absorber ces chocs. La plupart de ces zones d'emploi bénéficient en outre d'une faible attractivité démographique.

Selon la Fnau, la croissance démographique a joué un rôle d'amortisseur de crise. Parmi les territoires très dynamiques démographiquement, la moitié a enregistré des évolutions relativement favorables de l'emploi salarié privé de fin 2007 à fin 2009, contre un tiers pour l'ensemble des territoires de l'échantillon étudié. Les territoires en déprise démographique ont au contraire très mal résisté. L'étude économétrique menée pour mesurer l'impact de chaque facteur montre que l'effet démographique est avéré, indépendamment des autres facteurs auxquels il est associé, métropolisation ou résidentialisation.

L'avantage métropolitain : des activités à forte valeur ajoutée, un haut niveau de qualification et de revenus

L'ensemble des travaux s'accordent pour affirmer la résistance à la crise des territoires de type métropolitain. Ainsi, selon l'Insee, la résistance des villes telles que Lyon, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Montpellier, a bénéficié à l'ensemble de leur département siège. Ces départements ont en particulier une progression de l'emploi plus favorable que celle de leur région respective. Dans la classification établie par l'Insee [5], ces villes sont répertoriées comme ayant « une dynamique de type métropolitain, tirée par les activités à forte valeur ajoutée, et associant les croissances de l'emploi, des qualifications et des revenus ». Les réductions d'emploi y ont été limitées et se sont portées dans une proportion élevée, voire intégralement, sur les emplois intérimaires.

L'étude de la Fnau pointe également le lien entre la dimension métropolitaine, caractérisée par la forte présence du tertiaire supérieur, ici définie par la part élevée des cadres des fonctions métropolitaines (CFM), et la résistance à la crise. Le degré de résistance à la crise diminue corrélativement à la diminution de la part des cadres de fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi. Parmi les zones d'emploi de l'échantillon bien dotées en CFM, la moitié connaissent une évolution favorable de l'emploi salarié contre un tiers seulement en moyenne. Seulement 20 % des zones d'emploi les moins pourvues en CFM enregistrent une évolution favorable de l'emploi salarié.

La période de reprise nuance le bilan de la période de récession

La reprise bénéficie aux régions les moins touchées par la crise, mais aussi à quelques autres

A l'issue de la période de récession, neuf régions affichent des variations du PIB et de l'emploi salarié privé supérieures à la moyenne métropolitaine, et neuf autres des variations contraires, quatre régions se trouvant dans une situation intermédiaire.

L'analyse des évolutions de l'emploi au cours de la phase de reprise permet de nuancer ces résultats. La récession a provoqué une baisse continue de l'emploi salarié privé en France entre le 1er trimestre 2008 et le 3ème trimestre 2009. On enregistre une baisse de 550 000 emplois sur cette période, soit une perte de 3,4 % des emplois en moyenne nationale. L'emploi salarié privé a ensuite augmenté chaque trimestre, la hausse entre le 3ème trimestre 2009 et le 1er trimestre 2011 est de 1,3 %, soit 200 000 créations d'emplois. La comparaison des évolutions de l'emploi au cours de ces deux périodes permet de voir dans quelles régions la récession a été la plus profonde ou la moins profonde, et dans lesquelles la reprise a été la plus forte ou la moins forte.

A l'exception de la Corse, l'emploi a baissé dans toutes les régions entre le 1er trimestre 2008 et le 3ème trimestre 2009, puis a augmenté dans toutes les régions pendant la 2ème période. La majorité des régions les plus fortement touchées dans un premier temps sont celles pour lesquelles la reprise de l'emploi jusqu'au début 2011 est la plus molle, et inversement. Toutefois, certaines régions font exception. Les régions Franche-Comté, Rhône-Alpes et Alsace connaissent une reprise de l'emploi égale ou plus élevée que la moyenne française alors qu'en début de crise la baisse avait été plus forte ou égale à la moyenne nationale. Ce sont donc trois régions, appartenant précédemment au groupe de celles qui ont connu la récession la plus accentuée, qui enregistrent une reprise

LES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

En France, les dépenses des administrations publiques locales représentent plus de 10 % du PIB. Les collectivités locales assurent plus de 71 % de l'investissement public en 2010. Ces dépenses sont engagées très majoritairement par l'échelon communal et intercommunal (communes et groupements de communes à fiscalité propre). Principalement constituées de dépenses d'équipement direct, elles sont aussi co-financées par des subventions provenant des départements et des régions.

En 2008, première année de mandat municipal, les communes ne sont pas dans une phase d'accroissement des dépenses d'investissement. Le poids du secteur communal (communes et groupements de communes) dans l'ensemble des dépenses d'équipement des collectivités est légèrement en retrait face aux investissements croissants des départements et des régions. Les dépenses réelles d'investissement (hors gestion active de la dette) des communes et des groupements à fiscalité propre sont passées de 41 milliards d'euros en 2007 à 38,6 milliards en 2008, soit une baisse de 5,9 %.

La crise survenue à l'automne 2008 s'est traduite par des difficultés d'accès au crédit ainsi que par la crainte d'un renchérissement durable du coût de la dette. Le plan de relance de l'économie a incité les collectivités locales à ne pas réduire leurs dépenses d'équipement. Une partie des dépenses a été financée grâce au versement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Cette avance de l'Etat, accordée en échange d'un engagement à maintenir les dépenses d'équipement à un niveau conforme à celui des années antérieures, a permis aux collectivités de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics sans recourir massivement à l'emprunt, voire en le réduisant. Ainsi, le secteur communal a maintenu les dépenses d'investissements à un niveau élevé, alors qu'elles auraient pu chuter sensiblement avec la crise économique. Les dépenses réelles d'investissement du secteur communal ont progressé de 1,7 % entre 2008 et 2009.

Le cycle électoral classique, qui se traduit en général par une baisse des investissements l'année des élections municipales et l'année suivante, avant une reprise 2 ans après, s'est donc trouvé chahuté. Les communes, après avoir anticipé des investissements en 2009, ont réduit nettement leurs dépenses en 2010 (-5,2 %). Les dépenses d'investissement des groupements ont légèrement progressé (+1 %), mais globalement, le secteur communal a réduit ses investissements de 3,7 %. Cette réduction est liée à l'effet d'anticipation du plan de relance, mais elle traduit aussi l'incertitude dans laquelle se trouvent les collectivités.

En 2011, les dépenses d'investissement sont dynamiques dans les communes et dans les groupements à fiscalité propre. Elles progressent respectivement de 4,1 % et de 7,7 %. Globalement dans un contexte instable, les collectivités locales font un effort sur l'investissement tout en ayant un recours limité à l'emprunt.

Observatoire des finances locales. « Les finances des collectivités locales en 2011 : état des lieux ».
DEXIA, 2011. « Finances locales en France. Grandes Tendances 2011 ». in *Note de conjoncture*, novembre.

forte de l'emploi salarié privé. A l'inverse, les régions Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes qui avaient connu la récession la plus accentuée, connaissent une faible reprise de l'emploi. En Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse de l'emploi avait été moindre que la moyenne française mais la reprise y est plus faible.

Parmi les vingt départements les plus affectés par la récession, sept peinent à rebondir

La maille départementale permet d'établir des nuances intra régionales, et confirme la résilience des territoires de type métropolitain. Un certain nombre de départements parmi ceux qui ont bien résisté durant la période de récession rebondissent mieux depuis le 3ème trimestre 2009. Parmi eux se trouvent ceux de quelques-unes des grandes métropoles régionales dynamiques : Toulouse, Nantes, Bordeaux, Lyon, Montpellier.

A l'inverse, quelques départements sont plus profondément et plus durablement touchés par la crise. Parmi les vingt départements dans lesquels les évolutions de l'emploi salarié privé ont été les plus négatives entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009 (au-delà de 6 %), sept figurent encore en bas du tableau sur la période de fin 2009 à début 2011 : l'Allier, les Hautes-Pyrénées, la Creuse, l'Yonne, les Vosges, la Nièvre et la Meuse. D'autres départements, un peu moins touchés dans un premier temps en font également partie : l'Eure, l'Aisne, l'Orne, le Cher, l'Indre et le Nord. Ces départements sont essentiellement ruraux ou ruraux à vocation industrielle.

Mais les mécanismes et le calendrier de diffusion des effets de la crise sont complexes et quelques trajectoires sont paradoxales, combinant de nombreux effets croisés des évolutions sectorielles et de leur répercussion sur les revenus des populations, ainsi que de l'intervention publique, notamment en matière d'investissement. On trouve en effet parmi les départements où l'évolution de l'emploi sur la période la plus récente est négative, un certain nombre d'entre eux qui avaient bien résisté au cours de la période de récession, des départements méridionaux notamment (Lozère, Alpes-de-Haute-Provence), ou des départements sièges de grandes villes ou de villes moyennes (Metz-Nancy, Saint-Brieuc, Troyes, Belfort) jusque-là relativement préservés. ■

Bibliographie

[1] **HECQUET Vincent**, 2012. « Emploi et territoires de 1975 à 2006 : tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive », in *Economie et Statistique*, à paraître.

[2] **SOeS, Datar**, 2011. « Le potentiel de développement », in *Indicateurs de développement durable pour les territoires, Etudes et documents*, n° 57, novembre.

[3] **Fnau**, 2011. « L'emploi local face à la crise 2008-2009 : Un révélateur des divergences territoriales ».

[4] **DAVEZIES Laurent**, 2010. « La crise et nos territoires : premiers impacts, rapport pour l'ADCF, la caisse des dépôts et l'Institut CDC pour la recherche ».

[5] **REDOR Patrick**, 2010. « Dynamiques régionales, dynamiques urbaines », in *La France et ses régions*, collection Insee référence.

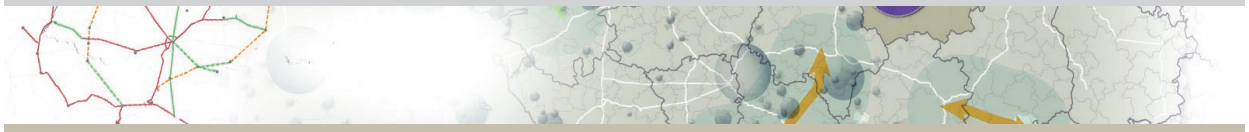

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

L'enjeu d'une production alimentaire adaptée aux demandes futures confronte les différents pays soumis à des aléas économiques et écologiques déstabilisants, et de façon inégale d'un territoire à l'autre, à de nombreux défis. L'agriculture française, comme les industries agroalimentaires, suit depuis plusieurs décennies des évolutions tendancielles qui spécifient et différencient les filières comme les régions, les rendant plus ou moins réactives et innovantes pour faire face à des défis. Les changements en cours dans les exploitations agricoles et dans les entreprises de transformation et de distribution sont intenses. Le degré de spécialisation ainsi que les structures de marché constituent les dimensions les plus marquantes de ces mutations économiques et géographiques. L'adéquation de ces caractéristiques structurelles aux enjeux de demain passe par la recherche de nouveaux modes d'organisation des unités économiques, en diversifiant et valorisant les ressources et les interdépendances locales avec un souci de cohérence aux différents échelons d'organisation des filières et des territoires.

1 Concilier les performances économiques et environnementales

La sécurité alimentaire reste une question essentielle pour la communauté internationale comme l'a mis en avant la déclaration ministérielle du G20 de l'Agriculture, les 22 et 23 juin 2011. En effet « la nécessité d'augmenter la production agricole et la productivité dans une approche durable [...] vise à relever trois défis : atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, s'adapter au changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture ». Ceci nécessite « des améliorations dans la gestion de l'eau et des sols, des technologies améliorées et un environnement adapté et propice [...], des marchés qui fonctionnent bien et des moyens permettant d'atténuer et de gérer les risques liés à la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles » [1]. Si ces défis sont de plus grande ampleur pour les pays en développement en raison de leur situation préoccupante, les pays européens sont, eux aussi, confrontés aux mêmes enjeux. Certes, l'économie alimentaire dans les pays de la zone OCDE ne se réduit pas à l'agriculture en raison du fort développement des produits transformés par les industries agroalimentaires, mais au sein de ces filières complexes le maillon amont, à savoir l'agriculture, occupe une place stratégique.

Tant au plan social, économique qu'environnemental, l'agriculture suit des évolutions tendancielles, plus ou moins prévisibles et compatibles avec les modèles de production existants, mais elle est également soumise à des variations plus ponctuelles voire à des ruptures en réponse à des évènements soudains (fortes fluctuations des prix, crises sanitaires). Ces instabilités, tout comme la trajectoire tendancielle, sont plus ou moins encadrées et compensées par les interventions publiques dans le domaine agricole. Interventions qui participent, ou non, à la valorisation des facteurs qui définissent la compétitivité agricole française. La pression des pays concurrents rend les exploitations d'autant plus sensibles à l'instabilité des prix des matières premières agricoles que les outils classiques de stabilisation des marchés s'affaiblissent au fil des négociations commerciales internationales. Cette nouvelle situation « renforce les oligopoles bilatéraux (un petit nombre de distributeurs et quelques grands industriels) aux dépens d'un monde agricole atomisé et de tout un tissu de PME régionales [...] et remet à l'ordre du jour la logique contractuelle dans les filières agricoles et alimentaires » [2]. Autre facteur de complexité sur le plan économique, la diversification des

marchés et des circuits de commercialisation de produits alimentaires : grande distribution traditionnelle, circuits courts, augmentation de la restauration hors domicile, avec une attention de plus en plus précise aux conditions de production en raison de l'exigence de sécurité sanitaire et d'impact environnemental.

Compte tenu de l'importance des conditions pédo-climatiques – qualité du sol, relief, climat – parmi les facteurs de productivité, la tendance au réchauffement climatique accroît de manière structurelle et inégale d'un territoire à l'autre, la vulnérabilité de l'agriculture aux épisodes plus ponctuels d'aléas (sécheresse, inondations). Des réglementations environnementales – directive cadre sur l'eau, directives nitrates, directives habitat – tendent à introduire des éléments supplémentaires de cadrage de cette activité et appellent au développement d'une performance environnementale en cohérence avec la compétitivité économique. L'agriculture occupant plus de la moitié de la surface de la France, son évolution conditionne non seulement l'activité des territoires ruraux mais aussi leur situation environnementale. Son importance en matière de développement durable a été mise en évidence lors du Grenelle de l'Environnement. La certification environnementale des exploitations, en couvrant les domaines de la biodiversité, de la gestion phytosanitaire, de la fertilisation et de l'irrigation, constitue à la fois un élément supplémentaire de ce cadrage de l'activité agricole et une opportunité pour le secteur.

La nouvelle réforme de la PAC en 2013 prendra en compte ces évolutions, en intégrant la dimension environnementale de plus en plus assignée à l'agriculture en raison de sa couverture géographique. Cependant, l'enjeu majeur réside dans la capacité de l'agriculture à répondre « aux défis corrélés que constituent d'une part, l'augmentation de la production alimentaire pour répondre à la demande future et d'autre part, l'excessive volatilité des prix à court terme » [3]. Par ailleurs, un champ diversifié de compétences des agriculteurs sera déterminant dans leur capacité à appréhender les enjeux de production durable de leur activité [4].

▶ FONCIER AGRICOLE 2020 : RÉDUIRE DE MOITIÉ SA CONSOMMATION

La progression des sols artificialisés (sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés, jardins, chantiers, etc.) se développe principalement aux dépens des espaces agricoles. En 2010, selon l'enquête Teruti-Lucas ces sols occupent 9 % du territoire, plus fortement en Ile-de-France (31 %) et en Nord-Pas-de-Calais (17 %), dans les autres régions, ils oscillent entre 4 % en Corse et 13 % en Alsace. Au cours des quatre dernières années, les terres agricoles ont perdu 339 000 hectares au profit des sols artificialisés et 570 000 hectares au bénéfice des sols naturels (landes, friches ou espaces boisés). Inversement, l'agriculture récupère 156 000 hectares de sols artificialisés et gagne 427 000 hectares sur les sols naturels. En bilan net, la surface agricole diminue de 327 000 hectares, ce qui correspond à une baisse moyenne annuelle de 82 000 hectares (ou 0,3 % par an). En comparaison, les sols artificialisés progressent de 1,7 % par an. Le rythme de cette consommation des espaces agricoles semble s'être accéléré depuis une décennie.

C'est la raison pour laquelle la lutte contre la consommation du foncier agricole et la banalisation des paysages est l'un des objectifs de la stratégie nationale de développement durable. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche votée en 2010 trace la vision française de ce que devrait être à terme une consommation mieux maîtrisée de l'espace agricole en la quantifiant et en assignant des objectifs d'évolution. Cette loi prévoit, en particulier, la création dans chaque département, à l'initiative du préfet, d'une commission spécialisée avec les différents acteurs afin d'endiguer toute consommation excessive de foncier agricole, en donnant son avis sur les documents d'urbanisme. Parallèlement, est créé un Observatoire national de la consommation des terres agricoles. L'objectif national est de réduire de moitié la perte de surface agricole d'ici 2020.

JEAN René, MOREL Michel-Paul, 2011. « L'utilisation du territoire en 2010, les paysages agricoles dominent toujours le territoire français », in *Agreste Primeur*, n° 260, avril.

2 Les principales évolutions des vingt dernières années

Une croissance de la production très concentrée sur quatre régions

Depuis 1990, au niveau national, le volume de la production agricole s'est accru en moyenne de + 0,5 % par an, avec une croissance trois fois plus forte pour la production végétale (+ 0,6 %) que pour la production animale (+ 0,2 %). Le nombre d'exploitations de polyculture, polyélevage ou mixtes recule des deux tiers sur la période. Au cours de ces vingt années, l'élevage de bovins laitiers, la viticulture autre que de qualité et le maraîchage-horticulture ont été plutôt délaissés. En revanche, les orientations « grandes cultures » et « bovins viande » progressent sur la période. Les exploitations de grandes cultures sont aujourd'hui les plus nombreuses et représentent une exploitation sur quatre.

Les élevages de bovins pour la viande dépassent en nombre les élevages bovins laitiers alors qu'ils étaient presque moitié moins nombreux en 1988.

Au niveau régional, seules quatre régions ont eu un taux de croissance du volume de la production supérieur à 1 % : Champagne-Ardenne, Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire. A l'inverse, les régions à forte composante viticole ont vu le volume global de leur production régresser (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse). Il en est de même pour le Limousin dont la production totale diminue tendanciellement comme celle des bovins au niveau national.

La croissance de la production végétale semble ainsi plus résulter d'un lent glissement vers les productions végétales dans les zones de productions animales que d'un renforcement de zones déjà fortement céréalières.

Des territoires agricoles fragiles malgré les aides

Au cours des vingt dernières années, l'évolution de la valeur de la production agricole française a été comprise entre + 1 et + 2 % par an, ce qui, compte tenu de la hausse générale des prix sur la même période, correspond à une quasi stabilité en termes réels dans presque toutes les régions. Deux régions à production viticole importante sortent du lot : Champagne-Ardenne (+ 3,3 %) et Languedoc-Roussillon (+ 0,2 %).

Les plus fortes hausses de revenus agricoles ont concerné les régions à dominante de grandes cultures, surtout en raison des résultats exceptionnellement élevés en 2007. Ces évolutions tendancielles sont toutefois à nuancer selon les périodes. Jusqu'en 2000, l'amélioration du revenu a été générale et en moyenne plus forte dans les zones d'élevage extensif. Après 2000, le phénomène général de stagnation des volumes produits et d'essoufflement de la productivité a eu des effets sur le revenu avec de fortes disparités selon les régions. Le revenu a diminué dans les régions d'élevage bovin, à viande ou laitier, et dans une majorité des régions les plus viticoles. Il a progressé dans les zones de grandes cultures, mais surtout en 2007, après une lente dégradation depuis une dizaine d'années. Les revenus moyens les plus élevés se retrouvent sur les années récentes dans les départements où dominent les grandes cultures. Les plus faibles concernent les zones d'élevage bovin à viande et ovin, de même que des départements parmi les plus spécialisés en viticulture malgré la présence de productions sous signe d'appellation d'origine protégée (AOP).

En 2010, la réorientation des aides aux exploitations agricoles suite au bilan de santé de la PAC conduit à une diminution des dispositifs traditionnels (aides aux produits ou de maîtrise de l'offre) au profit du régime de paiement unique. En moyenne sur les années 2007 à 2009, la part des aides dans le « chiffre d'affaires » de l'agriculture (valeur de la production + ensemble des aides directes) est de 14 % pour la France métropolitaine.

Ce rapport dépasse 20 % dans 23 départements, essentiellement les départements d'élevage extensif (bovins à viande et ovins) ou dans les zones défavorisées du fait de l'ajout d'aides compensant les handicaps naturels ou socio-économiques. Il est inférieur à 10 % dans les départements viticoles ou comportant des élevages hors sol (porcs et volailles), peu soutenus dès l'origine par la politique agricole commune. Cette part est également importante dans les départements de grandes cultures où elle dépasse la plupart du temps 15 % du chiffre d'affaires.

ZOOM SUR

Exploitations agricoles et industries agroalimentaires

Le noyau dur de l'économie alimentaire intègre l'agriculture et l'industrie alimentaire ; ces deux secteurs ont une importance stratégique qui dépasse leur importance relative dans l'économie (4 % du PIB, 6 % de l'emploi). Il n'en demeure pas moins que leur contribution économique n'est pas négligeable avec 1,3 million d'emplois en France pour ces deux secteurs. Par ailleurs, la production agricole française (64 milliards d'euros) contribue pour 19 % à la production européenne, en tête devant l'Allemagne (41 milliards d'euros) et la France se situe en seconde position pour les industries alimentaires avec un chiffre d'affaires de 144 milliards d'euros (153 milliards d'euros en Allemagne).

En vingt ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié. On en comptait plus d'un million en 1988, pour un peu plus de 500 000 actuellement avec une baisse annuelle de 3,6 % à un rythme à peu près régulier au cours de la période.

Si leur nombre diminue, la taille moyenne des exploitations française s'accroît, passant de 28 hectares en 1988 à près de 54 en 2007. En dépit d'un accroissement général, les écarts de dimension entre les grandes exploitations des plaines céréalières du nord de la France et les petites exploitations de polyculture du Sud-Ouest se maintiennent.

Avec l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie, les industries agroalimentaires disposent d'un tissu étendu d'entreprises (60 000 environ au total) présentes partout en France. En dépit du grand nombre d'acteurs du secteur agroalimentaire, environ 95 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des industries agroalimentaires reposent sur 3 000 entreprises employant au moins 20 salariés ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Cinq régions sont à l'origine de près de 45 % de la valeur ajoutée produite en 2009 par les IAA : Ile-de-France (10,6 %), Bretagne (10,1 %), Pays de la Loire (8,9 %), Rhône-Alpes (7,9 %) et Nord-Pas-de-Calais (7,0 %). Les contributions des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Picardie qui au début des années quatre-vingt-dix dépassaient régulièrement les 5 % se sont réduites avec l'évolution des lieux de transformation de certaines productions.

Graphique 1 ▸ Répartition régionale de la valeur ajoutée des IAA (en %)

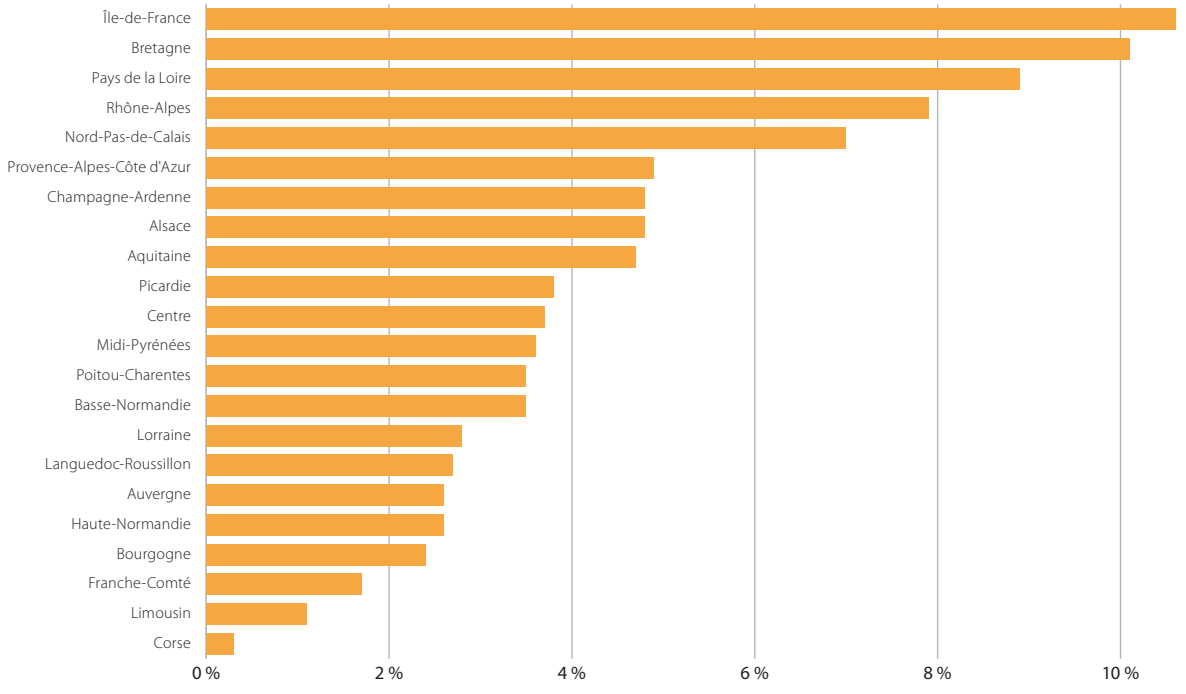

Source : Insee, Comptes régionaux 2009

Graphique 1 ▸ Part des aides directes dans le revenu des exploitations par région, moyenne 2008-2009-2010

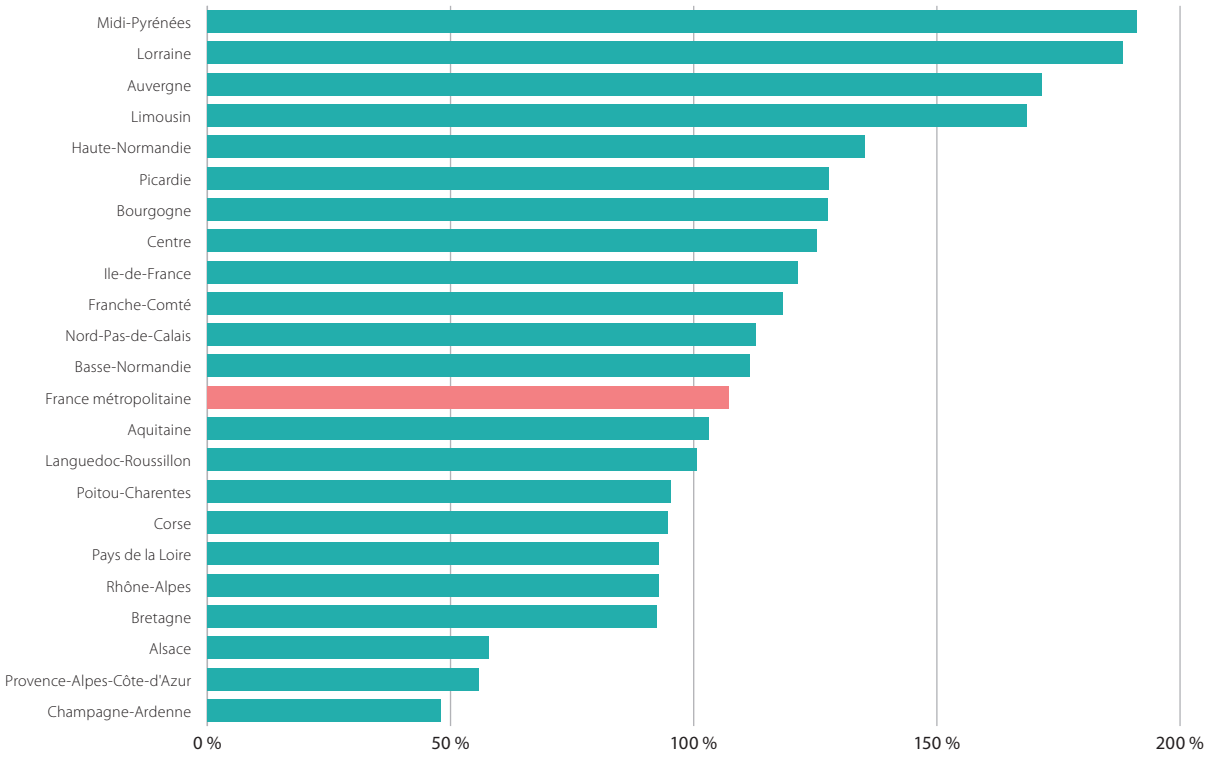

Source : MAAPRAT, SG-SSP, RICA, Indicateurs de revenus régionaux, moyenne 2008-2009-2010

Depuis l'origine de la PAC, le revenu des exploitations agricoles est fortement conditionné par les soutiens publics. Avant 1992, ce soutien prenait essentiellement la forme d'intervention sur les marchés et son incidence sur les revenus était difficilement mesurable. Après la réforme de la PAC de 1992, il a pris la forme d'aides directes qui, après 2006, sont devenues de plus en plus indépendantes de la production (aides « découplées »). Les aides directes de la PAC aux exploitations jouent ainsi, désormais, un rôle déterminant dans la formation du revenu agricole. En moyenne, de 2007 à 2009, les aides directes représentent plus de 100 % du résultat courant avant impôts des exploitations professionnelles au niveau national. Cette part est particulièrement élevée dans les régions de grandes cultures et d'élevage bovin extensif, notamment du fait de la redistribution assurée par certaines aides du deuxième pilier. Elle dépasse 150 % en Limousin et en Auvergne, elle est supérieure à 120 % dans les régions de grandes cultures (Ile-de-France, Centre, Picardie), mais elle est la plupart du temps inférieure à 100 % dans les régions comportant une production viticole, légumière ou fruitière importante, ou dans celles qui hébergent des élevages hors sol (porcs ou volailles).

Industries agroalimentaires : un ancrage dépendant de l'approvisionnement local

Le noyau dur de l'économie alimentaire associe aux exploitations agricoles les entreprises des industries agroalimentaires. A la différence des autres domaines industriels généralement implantés sur quelques sites, les IAA se distinguent par un maillage plus régulier du territoire national. Toutefois, ce sont principalement les fonctions de transformation et de conservation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en aliments et boissons pour l'homme ou l'animal, qui expliquent cette présence sur une grande partie du territoire.

PAC ET CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE

Compatibilité avec les accords commerciaux internationaux : découplage entre les aides et la production agricole

Les concours publics à l'agriculture qui recouvrent les dépenses inscrites au budget de l'État, les dépenses européennes versées dans le cadre de la PAC, s'élèvent à 16,1 milliards d'euros (hors celles des collectivités locales) en 2009. Parmi elles, les concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux s'élèvent à 12 milliards d'euros. Ce montant comprend les dépenses de soutien des marchés et des revenus agricoles – 1er pilier PAC (10 milliards), pour le développement rural – 2ème pilier PAC (1,5 milliard) et pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (0,4 milliard). Les financements communautaires en représentent environ 80 %. Après la forte progression liée à la mise en œuvre de la réforme de la PAC en 1992, le montant total des concours publics à l'agriculture n'a que peu progressé et a tendance à se réduire depuis 2006.

Cependant, la structure des dépenses de soutien des marchés et des revenus a beaucoup évolué avec les réformes de la PAC de 1992 puis de 2000. Les dépenses de régulation des marchés représentaient 73 % du total en 1990 ; elles sont tombées à moins de 5 % en 2009. Jusqu'en 2005, l'essentiel était constitué par les aides directes aux produits ou à la maîtrise de l'offre.

A partir de 2006, les paiements uniques à l'exploitation (montant forfaitaire par hectare sur une base historique), découplés de la production, en représentent 60 %. Les aides agroenvironnentales progressent régulièrement et représentent en 2009 plus du quart des aides au développement rural.

Montée en puissance des aides en faveur du développement rural

Alors qu'ils déclinaient depuis 2006, les concours publics au développement rural augmentent en 2010 passant de 1,486 milliard en 2009 à 1,601 milliard en 2010, soit une hausse de 7,7 % avec la montée en régime des dispositifs du plan de développement rural de la période 2007-2013. Le financement national diminue de 4,8 % (-39,2 millions) alors que le financement européen augmente de 23,1 % (+154 millions). Cette augmentation est la conséquence du bilan de santé de la PAC en 2010, mais aussi du plan européen de relance économique (abondement du développement rural décidé dans un paquet mi-2009 pour relancer l'économie). L'année 2010 a également connu une montée en puissance du Plan de développement rural dans les DOM avec les premiers paiements sur un certain nombre de mesures. La hausse des concours publics au développement rural est essentiellement due à l'augmentation des enveloppes allouées aux aides participant à un processus de redistribution spatiale : Prime Herbagère Agro Environnementale : + 70 millions ; mesures de compensation de handicaps naturels : + 40 millions ; et aux mesures agro-environnementales : + 12 millions.

Partout, sous l'effet des évolutions démographiques et de la tertiarisation des économies, la contribution des industries agroalimentaires à la formation des valeurs ajoutées régionales s'est amenuisée en vingt ans. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes, Picardie, mais aussi Nord-Pas-de-Calais et Lorraine sont plus particulièrement touchées par l'effacement des activités agroalimentaires. En revanche ce secteur renforce sa part relative en Champagne-Ardenne sous l'effet du développement des activités de fabrication de boissons, alors que dans d'autres régions on assiste plutôt à un maintien de la contribution des IAA dans l'économie régionale, comme en Alsace, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon.

A la différence d'autres industries, le déclin des IAA sur le territoire reste cependant toujours mesuré. Ces dernières, qui sont des entreprises de taille plutôt petite et moyenne, ont pour un quart d'entre elles une activité principale de transformation de la viande. Très implantées en Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, les unités concernées sont à l'origine de près de 20 % de la valeur ajoutée considérée. La fabrication d'autres produits alimentaires (sucre, chocolat, thé, café, confiserie, aliments pour l'enfant, plats cuisinés, etc.) et celle de boissons rassemblent chacune environ 15 % des unités et constituent 21 % de la valeur ajoutée. Les régions de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie) renforcent leur position dans les IAA avec une augmentation de leur valeur ajoutée respective de l'ordre de 15 % en 10 ans grâce à des activités de transformation des produits agricoles locaux alors que de grandes régions urbaines voient la part de leur valeur ajoutée dans les IAA régresser (Paca, Ile-de-France).

Globalement, le critère de proximité des approvisionnements agricoles est plus déterminant pour l'implantation des entreprises agroalimentaires que celui d'une intégration dans un bassin de consommation. Les coûts de transport, en valeur réelle, ont permis une telle répartition pour les productions alimentaires de masse, mais si la prise en compte de l'empreinte environnementale des produits, y compris alimentaires, se développe, cette situation pourrait être remise en cause, ou tout au moins infléchie.

3 Vulnérabilité et nouvelle gouvernance

Un équilibre délicat entre filières et territoires dans lequel l'exploitation agricole joue un rôle charnière

L'analyse de la spécialisation/diversification de l'agriculture au sein des territoires fait apparaître des situations régionales très contrastées.

Certaines régions présentent un profil relativement homogène comme la Bretagne, le Centre ou la Picardie, tandis que d'autres comme Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées ou l'Auvergne laissent apparaître une mosaïque de productions. Cette analyse peut être en partie reproduite à d'autres niveaux géographiques. Si la diversification des productions à l'échelle locale permet aux territoires de mieux résister en cas de crise conjoncturelle dans une filière particulière, elle peut néanmoins compliquer le regroupement de producteurs autour d'un même type de produit ou induire un désengagement de l'aval de la filière vis-à-vis de la production primaire si la collecte est trop éparse. Un haut niveau de spécialisation n'est toutefois pas toujours synonyme de vulnérabilité. En effet, certains territoires font l'objet d'une production agricole à forte valeur ajoutée – produits transformés ou sous label de qualité – et bénéficient d'une meilleure situation économique. Un lien géographique étroit entre l'agriculture et la transformation en aval permet d'ancrer localement des emplois et de capter une partie de la valeur ajoutée. La création de signes officiels d'origine et de qualité faisant référence à l'origine géographique ou à la qualité intrinsèque des produits contribue à conforter une forme d'autonomie des territoires qui les portent. L'exemple de la mise en place de l'AOC Rocamadour, analysée dans une étude conduite pour le compte de l'Institut régional de la qualité alimentaire Midi-Pyrénées [5] est un bon exemple de récupération de valeur ajoutée et de réimplantation locale d'emplois liés à la transformation, auparavant délocalisée dans une autre région. Mais ce système n'est pas généralisable à l'ensemble de la France sans une remise en cause du lien avec l'aval.

Les échelles d'organisation de la production, de la transformation et de la commercialisation ne sont pas les mêmes. L'analyse de la production arboricole en moyenne vallée du Rhône réalisée par Cécile Praly [6] montre que les territoires sont soumis à des forces contradictoires, centripètes et centrifuges. Les premières poussent les producteurs à se regrouper et à s'organiser à des échelles locales plus ou moins fines tandis que les secondes tendent à repousser les frontières des territoires pour sécuriser les approvisionnements en élargissant les bassins de collecte. L'articulation au sein des filières entre production, transformation et commercialisation résulte d'une recherche d'équilibres à chaque étape entre maîtrise des approvisionnements et des débouchés, en prix et en volumes.

Les travaux cités précédemment ont montré que, dans cette recherche d'articulation entre filières et territoires et de valorisation des ressources territoriales, le rôle joué par les agriculteurs au travers de leurs projets d'exploitation est déterminant. Qu'elle réponde à un souhait de mieux valoriser la diversité de leur production en matière de qualité ou qu'elle vise à une meilleure gestion du risque lié aux fluctuations des volumes produits et des prix de vente, la diversification des modes de valorisation et de commercialisation de la production, via des circuits courts ou des circuits plus classiques, sous label de qualité ou sous forme de produits « génériques », et la diversification des sources de revenus qu'elle implique restent des éléments d'une stratégie pilotée par l'exploitant agricole qui se trouve régulièrement en situation d'arbitrage. En effet, un agriculteur souhaitant valoriser au mieux sa production, avec ou sans référence au territoire sur lequel il exploite, peut rapidement se trouver en tension entre une logique collective de filière qui tend à normaliser les volumes et la qualité des produits, au travers de la contractualisation, et sa volonté de conserver une souplesse dans la maîtrise de son outil de production, pour mieux s'adapter aux variations de productions, subies ou choisies.

Le développement des modes complémentaires de valorisation et de commercialisation des produits agricoles s'étend aujourd'hui à des productions qui étaient traditionnellement destinées à l'exportation. Des initiatives de regroupement de céréaliers du bassin parisien en vue de transformer et de commercialiser directement leur production sous forme de pain, notamment auprès de la restauration collective privée ou publique, voient le jour et montrent que des démarches collectives à caractère territorial peuvent se mettre en place dans pratiquement tous les contextes régionaux.

Carte 1 ▸ Orientation technico-économique agricole par commune en 2010

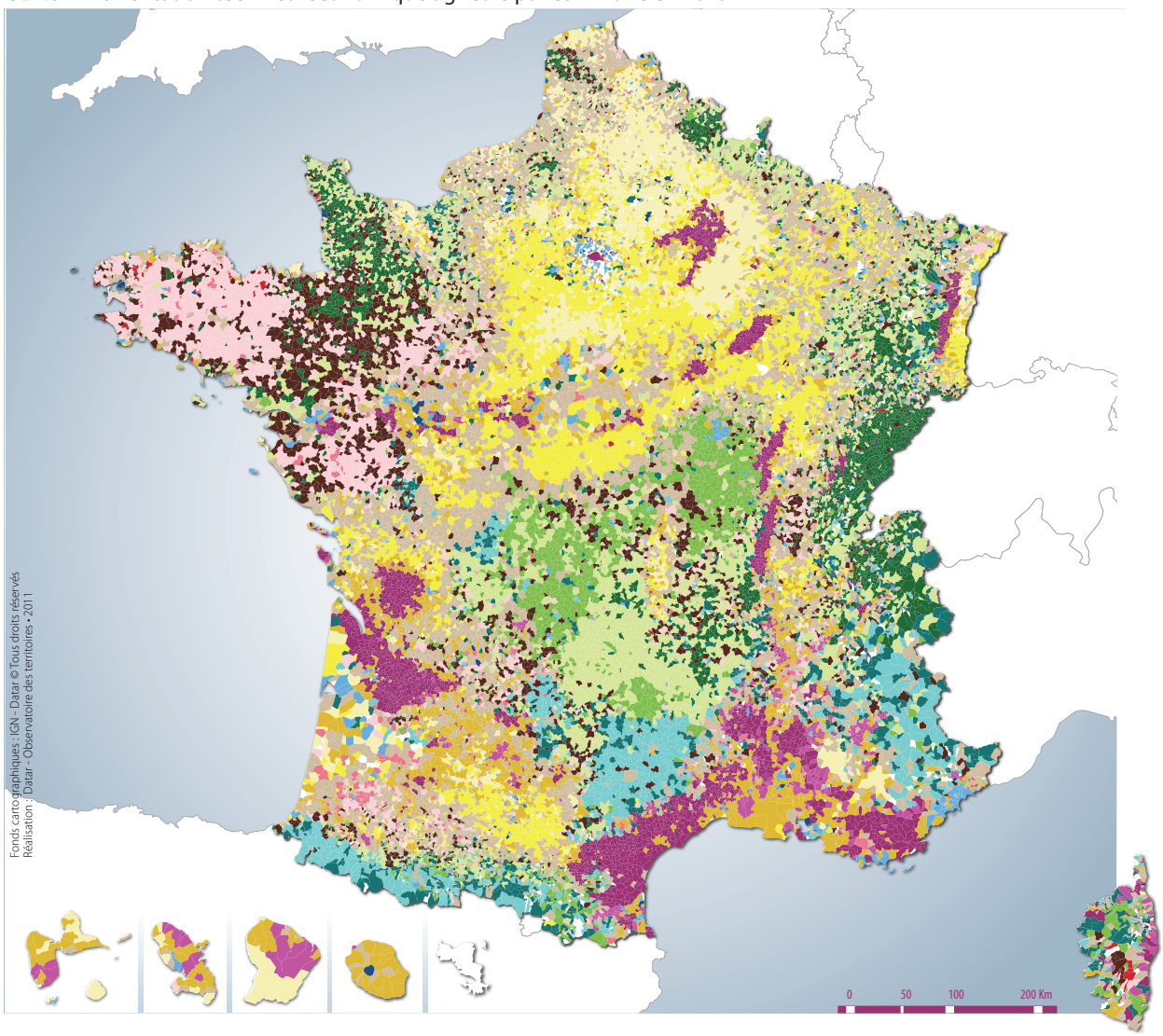

Orientation technico-économique
(par commune)

- Céréales et oléoprotagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominante
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Communes sans exploitation

Source : Recensement agricole 2010

Nouveaux enjeux, nouvelles formes de gouvernance

Du point de vue de l'approvisionnement alimentaire local, la forte spécialisation de certains espaces de production agricole rend difficile l'approvisionnement diversifié des espaces de consommation avoisinants, tandis que d'autres jouissent d'une grande diversité interne. L'emboîtement des échelles est donc bien une réalité des systèmes alimentaires français : il concerne l'agriculture, les secteurs de la transformation et de la distribution ainsi que la consommation. L'échelle optimale d'organisation de circuits courts de distribution n'est par conséquent pas unique et différentes formes de complémentarités, entre filières et entre territoires, sont à trouver en vue de répondre à la préférence des consommateurs pour la diversité de l'offre alimentaire. Ce phénomène peut constituer une véritable force pour ce secteur, à condition de trouver les modes de gouvernance capables d'articuler au mieux et de manière flexible les différents échelons de la filière et les différentes échelles géographiques concernées. Pour des territoires fortement diversifiés en termes de productions, les complémentarités entre différentes filières à des échelles fines constituent certainement une piste à explorer en matière de développement local. La multiplication des points collectifs de vente directe observée le long des axes de communication et aux abords des villes en constitue une illustration concrète. Ce mode de regroupement offre un aspect pratique au consommateur qui peut s'approvisionner de manière complète et diversifiée sur un seul point de vente. En revanche, pour des territoires plus spécialisés dans leurs productions, il reste indispensable de jouer la carte de la relation entre territoires.

Un autre aspect souvent mis en avant est le besoin d'établir une relation de confiance entre acteurs de la chaîne reliant la production et la consommation. Le succès de la notion de circuit de proximité est emblématique de cette attente. Les deux études citées précédemment mettent en avant le fait que ces relations de confiance servent souvent de garant de la qualité des produits échangés lorsque ceux-ci ne font pas l'objet d'une labellisation particulière. Ce phénomène constitue une traduction concrète et peu coûteuse du principe de traçabilité. La référence à un signe de qualité – label rouge, agriculture biologique – ou à une origine géographique prend le relais en matière de garantie de la qualité lorsque le rapport de confiance ne peut pas s'établir sur des relations directes entre personnes.

De nouvelles catégories d'acteurs interviennent de plus en plus dans la gouvernance locale des questions agricoles. La définition territorialisée de certaines mesures agroenvironnementales depuis la réforme de la PAC de 1992 témoigne de ce phénomène, tout comme l'intervention croissante des collectivités locales dans la structuration de l'approvisionnement local de la restauration collective [7]. Certaines de ces démarches témoignent d'une réelle capacité d'intégration des différents intérêts parfois initialement perçus comme divergents. La ville de Lons-le-Saunier, par exemple, s'est lancée dans une démarche d'incitation à la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique en leur proposant de participer à l'approvisionnement de la restauration collective gérée par la ville. Cette démarche s'inscrit à la suite d'un accompagnement des agriculteurs situés sur la zone de captage d'eau potable en vue de l'adoption de pratiques protégeant la ressource en eau. Cette initiative visait au départ à limiter les coûts de traitement par la municipalité de l'eau destinée à la consommation humaine. Ces approches intégratrices de la gestion de l'activité agricole et de ses impacts à l'échelle territoriale font également intervenir des structures privées, comme le montre l'exemple de la gestion des captages de Vittel et Contrex, ou encore des associations telles que Terres de lien ou Terres en villes. Le champ des actions conduites s'élargit également de manière significative avec le compostage des déchets ménagers alimentaires, le contrôle de la consommation de foncier agricole ou encore l'aide à la création de petites unités de transformation et à la mise en place de circuits courts. Ainsi on assiste à une réelle évolution des modes de production pour prendre en compte d'autres enjeux tels que la qualité de l'environnement et les conséquences sociales et économiques qui en découlent – qualité de vie préservée, coûts de traitement de l'eau potable évités, sécurité sanitaire et traçabilité améliorées, etc. Cette évolution des pratiques passe par une meilleure articulation des différentes échelles auxquelles s'expriment les problématiques agricoles, alimentaires, sociales et environnementales et par un renforcement et un élargissement des liens entre agriculture et société, tant par des partenariats institutionnels que par des voies plus informelles. ■

Bibliographie

[1], [3] **MAAPRAT, FranceAgriMer**, 2011. « Construction de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires », Rapport au Parlement, Juin.

[2] **Déclaration ministérielle G20 Agriculture**, 2011. « Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture », juin.

[4] **LANCIANO Emilie, SALEILLES Séverine**, 2010. « Le développement des circuits courts alimentaires : un nouveau souffle entrepreneurial dans l'agriculture ? » PSDR INRA -Université de Lyon, Liproco, octobre.

[5] **FRAYSSIGNES Julien**, 2009. « L'impact économique et territorial des signes d'identification de la qualité et de l'origine », rapports d'étude IRQUALIM Midi-Pyrénées, septembre.

[6] **PRALY Cécile**, 2010. *Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l'arboriculture de la moyenne vallée du Rhône*, thèse de doctorat en géographie, aménagement, urbanisme. Université Lyon 2.

[7] **MILLOT Guillaume, SOYEUX Annie**. MAAPRAT-SSP-CEP, 2011. *Agriculture biologique et circuits courts en restauration collective.*

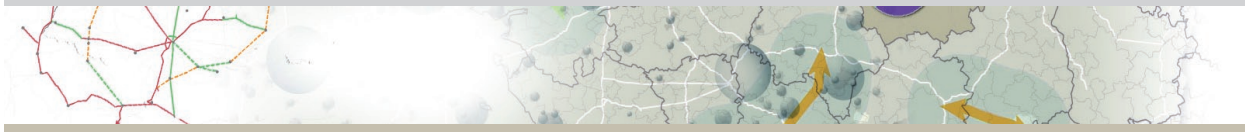

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

L'accessibilité, la densité et la diversité des services essentiels à la population tels que les services marchands, les commerces, le service postal, la santé, l'éducation mais aussi l'existence de réseaux d'infrastructure bien connectés ou encore l'accès aux technologies de l'information, sont des éléments de qualité de la vie et des conditions reconnues pour le développement économique des territoires et leur attractivité.

La grande majorité des bassins de vie est bien pourvue en services puisqu'en moyenne 96 % de la population accède à un ensemble de services fondamentaux en moins de 20 minutes. Il existe des offres de services différenciées et innovantes pour s'adapter à des conditions géographiques particulières, comme les zones de montagne ou de faible densité en général. Toutefois, des inégalités territoriales persistent au regard de certains besoins spécifiques, notamment aux franges d'un certain nombre de départements et dans les marges orientales du Bassin parisien pour un ensemble de services, le long d'un arc nord-ouest pour les besoins de santé ou encore dans les petites villes et communes isolées pour l'usage d'Internet.

1 Présence des services à la population et cohésion territoriale

Une présence des services d'usage quotidien très variable selon les types d'espace

La répartition spatiale des services varie beaucoup selon leur type et leur fréquence d'usage. Elle reflète souvent l'attractivité d'un territoire, structure la mobilité et conditionne le développement local. La présence de ces services détermine la qualité de vie de ses habitants et le maintien d'activités dans les zones peu denses.

Magali Talandier qui étudie l'impact des services à la population sur le développement territorial, introduit la notion de « centralité des quotidiens » [1]. Elle désigne par là les points de convergence et d'ancrage des mobilités régulières des populations. Sa grille d'analyse des services, qui recouvre en partie les gammes de proximité et intermédiaire de l'Insee (voir encadré), et qu'il est convenu d'appeler ici « d'usage quotidien » afin de les distinguer des appellations de l'Insee, privilégie une approche territoriale de la question, puisque les services d'usage quotidien sont définis par leur plus ou moins grande présence sur le territoire national. Ils se différencient des autres services par leur niveau de couverture territoriale, soit une présence dans plus d'un quart des communes métropolitaines. Ainsi, par exemple, 76 % des communes françaises sont équipées d'un restaurant, 75 % d'un maçon, 62 % d'un coiffeur, 59 % d'une boulangerie.

Des services d'usage quotidien qui se distinguent par la mobilité du fournisseur ou de l'usager

Deux types de services d'usage quotidien sont distingués : ceux qui se caractérisent par la mobilité du fournisseur du service (onze services, tels que le plombier ou l'infirmier), et ceux qui induisent un déplacement de l'usager et peuvent être qualifiés de services fixes (vingt et un services, comme l'école élémentaire, le boulanger ou la banque). C'est cette dernière catégorie qui retiendra ici notre attention, dans la mesure où se concentrant dans les villes et les bourgs, les services fixes peuvent contribuer à l'ancrage des populations et constituer un facteur d'attractivité auprès de nouvelles populations.

Une densité de services d'usage quotidien plus élevée dans le rural et particulièrement faible dans le périurbain

On dénombre en moyenne 13 services fixes d'usage quotidien pour mille habitants au niveau national, avec de fortes variations selon les types d'espace.

Ce taux est plus élevé dans les pôles ruraux et dans le rural isolé (17 ‰) et plus faible dans le périurbain (10 ‰), selon la typologie du Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural de 1999 (ZAUER). Entre les deux extrêmes, les pôles urbains et le rural sous faible influence urbaine ont des taux de services par habitant proches de la moyenne nationale. Certains auteurs imputent la faible densité de services dans le périurbain à deux facteurs principaux : d'une part à la forte attraction exercée par les grands pôles urbains, d'autre part au décalage temporel entre la croissance démographique rapide et l'installation de nouveaux services.

Tableau 1 ▸ Intensité et variété de services d'usage quotidien par type d'espace (2009)

Type d'espace	Taux d'équipement pour 1000 habitants	Nombre moyen d'équipements différents par commune
Pôle urbain	12,9	15,6
Périurbain	10,4	5,7
Pôle rural	17,1	8,8
Rural sous faible influence urbaine	13,0	4,5
Rural isolé	16,6	4,1
Total France	**12,8**	**6,1**

Note de lecture :
Taux d'équipement pour 1000 habitants : nombre total d'équipements par catégorie/population 2007 * 1 000. En moyenne, en France, on compte 12,8 équipements de centralité des quotidiens pour 1 000 habitants.
Diversité des équipements : nombre d'équipements différents au sein d'une même catégorie. Les communes françaises sont, en moyenne, équipées de 6,1 services de centralité des quotidiens sur 21 recensés (soit plus d'un équipement sur trois en moyenne).

Source : Insee - Base permanente des équipements 2009, RP 2007, traitements Magali Talandier

La variété de services d'usage quotidien est moins importante dans le rural que dans le périurbain

L'auteure insiste sur un autre aspect, celui de la diversité des équipements. L'indicateur de diversité tient compte du nombre de services d'usage quotidien différents dans une même commune. Les communes françaises disposent ainsi en moyenne de six services fixes différents d'usage quotidien. Les différences entre types d'espace sont ici encore plus prononcées que pour la densité. Elles démarquent fortement les pôles urbains et ruraux des autres espaces, avec des taux respectifs de variété de 15,6 et de 8,8. Les communes du rural isolé, avec une densité d'équipements élevée, ont en revanche une gamme de services très limitée (4 services différents contre 5,7 dans le périurbain). La variété est également réduite dans les communes rurales sous faible influence urbaine (4,5). Ce qui oblige les habitants de ces types d'espace à se déplacer vers d'autres communes pour accéder à une gamme élargie de services d'usage quotidien.

ZOOM SUR

La densité des services mesurée par la Base permanente des équipements

La Base permanente des équipements (BPE) mise à disposition par l'Insee fournit le niveau d'équipement et de services rendus à la population sur le territoire. Son champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme. Environ 1,95 million d'équipements sont ainsi répertoriés.

Cette base distingue trois gammes de services différentes. La gamme de proximité réunit les services les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste. La gamme intermédiaire regroupe des services qui correspondent à des déplacements des consommateurs moins fréquents ou qui nécessitent une « aire d'approvisionnement plus large », comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales. Enfin, la gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve, par exemple, le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital. L'intensité de la présence des services peut être mesurée par un taux d'équipement, à un échelon territorial donné, c'est-à-dire un nombre de services pour 1 000 habitants.

Au niveau national, on dénombre en moyenne pour 1 000 habitants 22 services de proximité, 5 de la gamme intermédiaire et seulement 1,8 de la gamme supérieure. Cette intensité moyenne varie beaucoup d'un territoire à l'autre. Celle des services de proximité est plus élevée dans les bassins de vie de la moitié sud de la France, dans des lieux touristiques (littoraux, zones de montagne) où la demande est supérieure à celle générée par la seule population résidente, et dans des espaces enclavés où les difficultés d'accès et la moyenne d'âge élevée peuvent justifier une présence physique de plus grande proximité.

Concernant les services de la gamme intermédiaire, les bassins de vie où leur densité est forte sont moins nombreux et se trouvent dans les territoires faiblement peuplés, notamment des zones de montagne, le long du littoral atlantique, en Corse ou encore dans certains territoires situés en bordure de départements.

Cartes 1 et 2 ▸ Nombre de services de proximité et de services de gamme intermédiaire (2010)

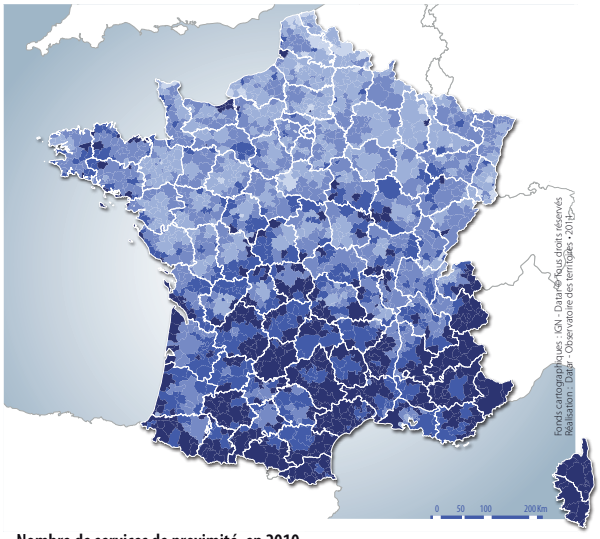

Nombre de services de proximité, en 2010
(pour 1 000 habitants, par bassin de vie)

- plus de 28
- de 24 à 28
- de 20 à 24
- de 16 à 20
- de 12 à 16

France métropolitaine : 22 services de proximité pour 1 000 habitants

Données DOM non disponibles

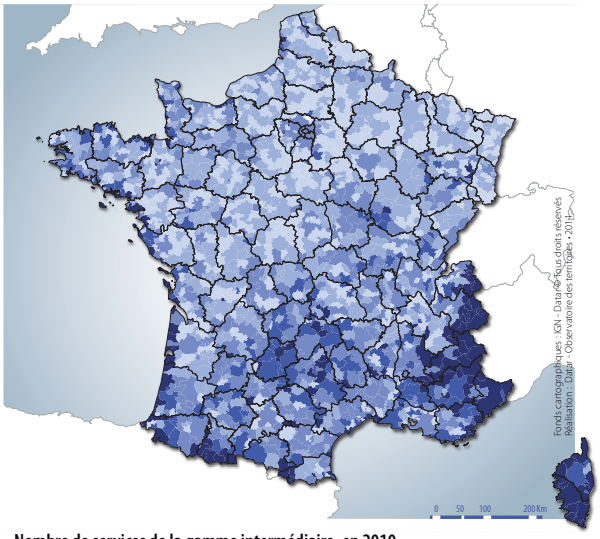

Nombre de services de la gamme intermédiaire, en 2010
(pour 1 000 habitants, par bassin de vie)

- plus de 7
- de 6 à 7
- de 5 à 6
- de 4 à 5
- de 1 à 4

France métropolitaine : 5 services de la gamme intermédiaire pour 1 000 habitants

Données DOM non disponibles

Source : Insee - BPE 2010, RP 2007

L'éloignement des populations vis-à-vis des services de la gamme intermédiaire varie beaucoup selon les territoires

Des temps d'accès aux services intermédiaires plus élevés dans les zones de montagne et les périphéries départementales

La localisation des services tant privés que publics évolue au cours du temps de même que celle des habitants. S'il y a absence physique d'un service à la population dans une localité, la qualité de vie des habitants ne s'en trouve pas forcément affectée si ce service est présent à une distance-temps jugée raisonnable pour répondre aux besoins quotidiens ou réguliers de la population. Le temps d'accès aux services pour les habitants d'un bassin de vie depuis leur lieu de résidence a été calculé, à partir d'une méthode mise au point par Mohamed Hilal [2]. Il est élevé dans les zones de montagne : Corse, Alpes, Massif central, Pyrénées.

Dans les départements où le réseau de villes est peu dense, les services d'usage courant sont concentrés dans le chef-lieu (Gers, Dordogne, Allier, Cher, Nièvre, Côte-d'Or).

La présence de services de la gamme intermédiaire sur les trajets domicile-travail des actifs engendre des gains de temps dans la plupart des bassins de vie. En effet, les actifs peuvent parfois accéder plus facilement aux services de la gamme intermédiaire lors de leurs déplacements domicile-travail.

Ces gains de temps sont plus importants dans les marges du Bassin parisien, en Corse, et dans d'autres bassins de vie situés en périphérie des départements du Massif central et des Alpes, en raison d'une relative rareté de services à proximité dans les lieux de résidence des navetteurs.

Carte 1 ▸ Temps moyens d'accès aux services de la gamme intermédiaire dans les bassins de vie au plus proche du domicile aux heures creuses (2006)

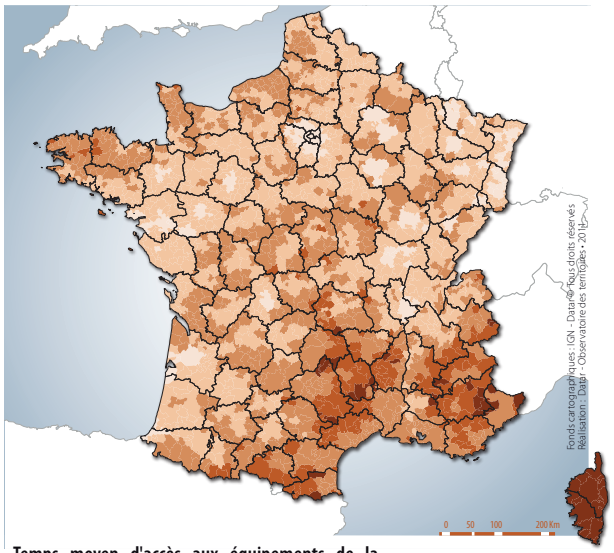

Temps moyen d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire au plus proche du domicile en heures creuses, en 2006
(en minutes, par bassin de vie)

- plus de 45 min
- de 30 à 45 min
- de 20 à 30 min
- de 10 à 20 min
- moins de 10 min

France métropolitaine : 16 minutes
(moyenne pondérée par la population)

Données DOM non disponibles
Note : par convention, les temps d'accès au sein d'une commune sont nuls.

Source : Insee - BPE 2006, RP 2006 ; Distancier Odomatrix - INRA UMR1041 CESAER

Carte 2 ▸ Gains de temps engendrés par la présence des services de la gamme intermédiaire dans les trajets domicile-travail (2006)

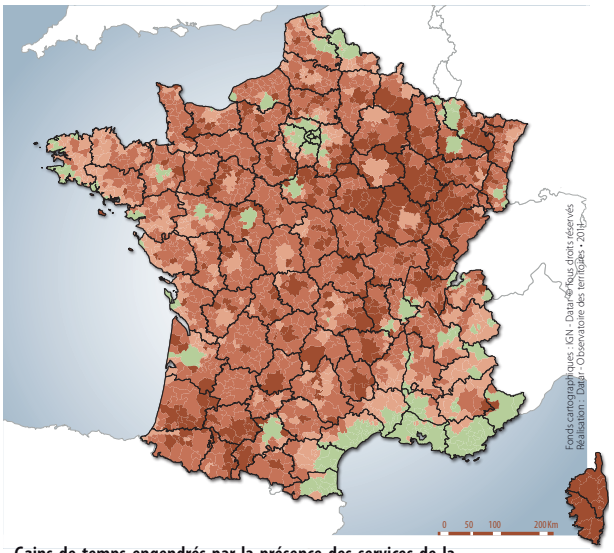

Gains de temps engendrés par la présence des services de la gamme intermédiaire dans les trajets domicile-travail, en 2006
(en minutes, par bassin de vie)

Faibles — Plus élevés

Bassins de vie mieux pourvus en services de la gamme intermédiaire, et où les trajets domicile/travail ne génèrent donc pas de gains de temps

Données DOM non disponibles

Source : Insee - BPE 2006, RP 2006 ; Distancier Odomatrix - INRA UMR1041 CESAER

DES PARTENARIATS POUR MAINTENIR LA PRÉSENCE DES SERVICES À LA POPULATION : LE CAS DE LA POSTE

La Poste fait partie des quatre services de proximité les plus attendus par les habitants, sur l'ensemble du territoire national, avec les commerces, la pharmacie et les stations-service. La Poste contribue, au moyen de son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire national, en complément de ses obligations de service universel. La loi du 9 février 2010 impose la présence d'au moins 17 000 points de contact postaux sur l'ensemble du territoire national situés à moins de 5 km et 20 minutes pour 90 % de la population concernée. Le fonds postal national de péréquation territoriale contribue à la mise en œuvre de cette mission.

Comme la plupart des opérateurs postaux européens, la Poste a établi des partenariats avec les mairies, pour le développement d'agences postales communales et intercommunales (APC), et avec des commerçants ou artisans, pour le développement des relais-poste (RP). Au total, sur les dix-sept mille points de contact de la Poste, 41 % de la présence postale est assurée par des structures autres que des bureaux de poste. Les agences postales communales et intercommunales représentent environ 29 % et les relais-poste 11 % de l'ensemble des points de contact, mais ces proportions varient beaucoup d'un département à l'autre.

Il convient de souligner l'extraordinaire hétérogénéité des points de contact du réseau postal en termes d'activité. Les 2 000 plus gros points de contact concentrent environ 50 % de l'activité. Dans ce contexte, les partenariats permettent à la Poste d'assurer la présence du service postal, en mutualisant les moyens (employés, locaux) avec la mairie ou la communauté de communes dans le cas d'agence postale communale ou intercommunale, en proposant des horaires d'ouverture étendus dans le cas des relais-poste. Ces points de contact réalisent l'essentiel des opérations relevant du service postal universel (achat de timbres, dépôt de courriers et de lettres recommandées, retrait de lettres ou de colis en instance) ainsi que des opérations financières de dépannage.

Une dizaine de départements, essentiellement situés dans la moitié nord de la France, se distingue par une proportion élevée de relais-poste. Le profil de présence postale le plus répandu est caractérisé par une proportion élevée d'agences postales communales (48 départements). Un troisième profil de présence postale est celui des départements où les formes partenariales sont un peu moins importantes que dans le profil national moyen. Ces départements se trouvent dans le quart nord-ouest de la France, en Rhône-Alpes, Paca, Corse, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Une grande partie des départements rattachés à ce profil accueillent des agglomérations urbaines importantes.

Un dernier profil rassemble des départements très urbanisés (Nord-Pas-de-Calais, centre d'Ile-de-France, Bouches-du-Rhône, Var) qui se différencient des autres par une présence postale reposant quasi uniquement sur les bureaux de poste. Même s'ils sont moins urbanisés, Martinique, Guadeloupe et La Réunion relèvent également de ce profil.

La généralisation des formes de présence postale partenariale : une diffusion par vagues

Avec un nombre total de points de contact similaire entre les deux dates, la part de points de contact en partenariat a presque doublé entre 2006 et 2010, passant de 22 à 41 %. Mais cette intensification n'a pas touché simultanément tous les territoires : elle s'est déroulée en plusieurs vagues.

En 2006, la proportion de points de contact partenariaux est de moins de 30 % sur l'ensemble du territoire national. Seuls quelques départements de l'ouest et du centre-sud de la France font figure d'exception, avec une part de points de contact partenariaux de plus de 40 %. En 2008, la mise en place de partenariats s'intensifie à l'Ouest et se diffuse vers l'Est et le Sud. En même temps, la proportion de points de contact partenariaux augmente dans tous les départements en France, à l'exception des plus urbanisés. En 2010, leur part est élevée dans la plupart des départements, notamment dans les régions de Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.

Institut CSA, 2009, Enquête sur les services, pour le compte de la Datar.
ARCEP, 2011, *Quel avenir pour le secteur postal ? Présence postale et aménagement du territoire*, Les Cahiers de l'ARCEP, n° 5, janvier-février-mars 2011, p. 37.
GROUPE LA POSTE, 2010, *Bilan annuel relatif à la présence postale.*

Carte 1 ▸ Profils des départements établis en fonction des types de présence postale (2010)

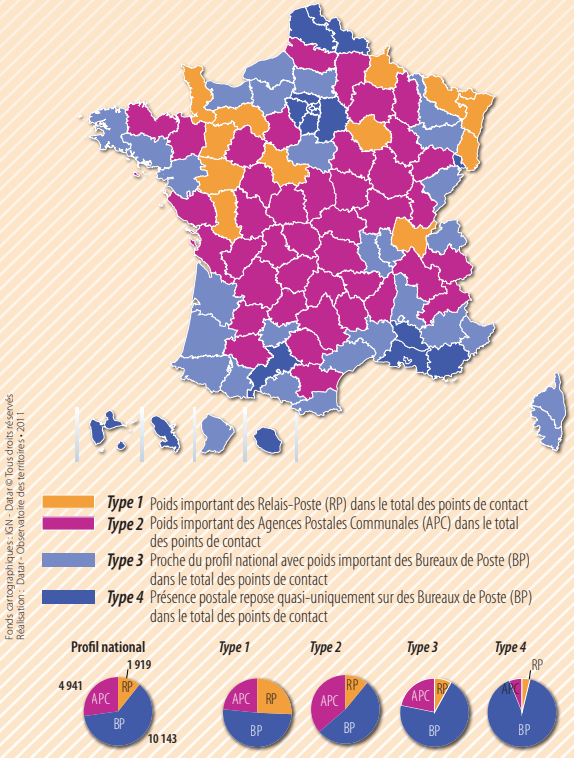

Source : La Poste, Observatoire de la présence postale, 2011

2 La santé et l'éducation : des services essentiels

Santé: une inégale répartition géographique des besoins et de l'offre de soins

Des temps d'accès aux soins de proximité plus élevés dans les zones de montagne et sur les marges orientale et méridionale du Bassin parisien

L'accès aux services de santé dans des conditions satisfaisantes est nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie et la santé des habitants sur un territoire, pour permettre l'accueil de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (retraités, enfants). Un enjeu de politique publique est d'identifier les territoires où l'accès aux soins est le plus difficile. C'est le cas, en particulier, des soins de premier recours pour les personnes âgées et des maternités pour les jeunes couples.

En 2006, 96 % de la population de France métropolitaine habite à moins de 20 minutes de l'ensemble des services de santé de proximité : médecins généralistes, infirmiers libéraux, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et pharmacies. Les bassins de vie dont la part de population éloignée d'au moins un de ces services est élevée (plus de 25 %) se situent principalement dans les zones de montagne et dans les marges orientale et méridionale du Bassin parisien.

Carte 3 ▸ Part de la population des bassins de vie éloignée de plus de 20 minutes des services de santé de proximité (2006)

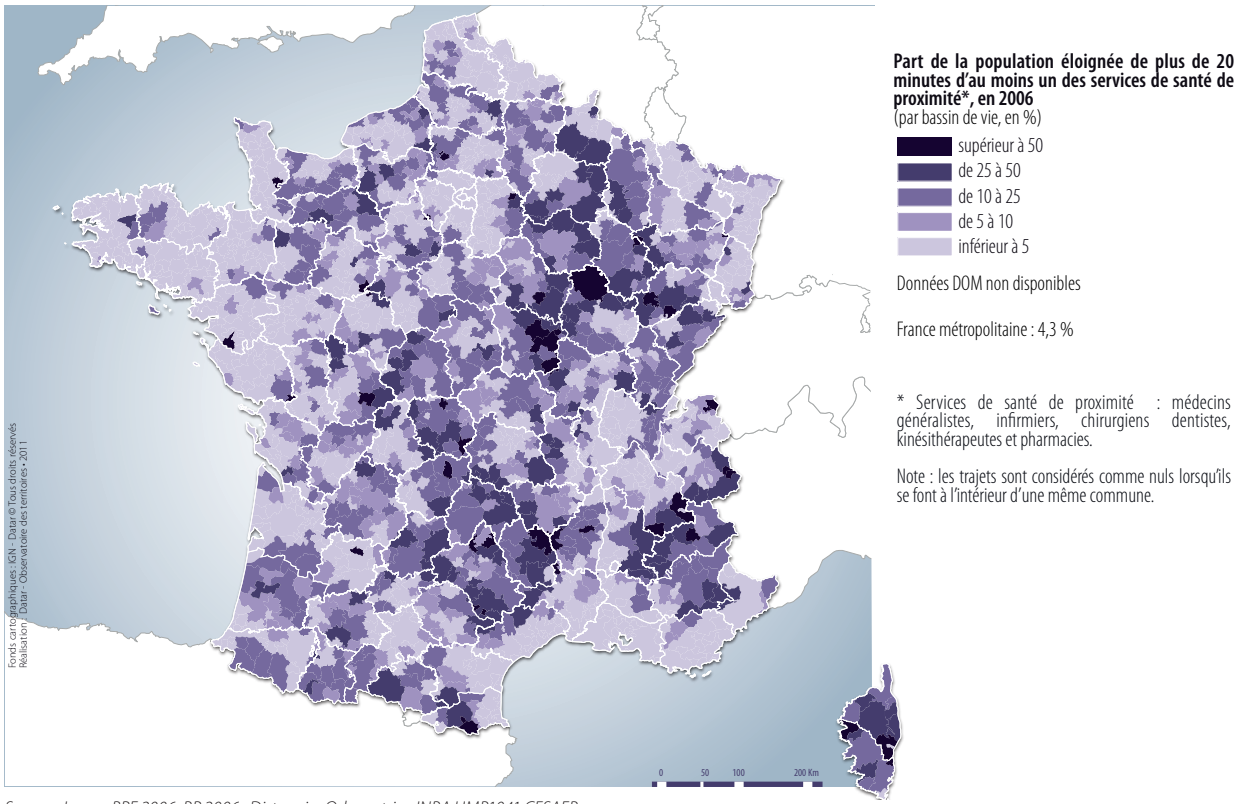

Source : Insee - BPE 2006, RP 2006 ; Distancier Odomatrix - INRA UMR1041 CESAER

Carte 4 ▸ Communes éloignées de plus de 45 minutes d'une maternité (2006)

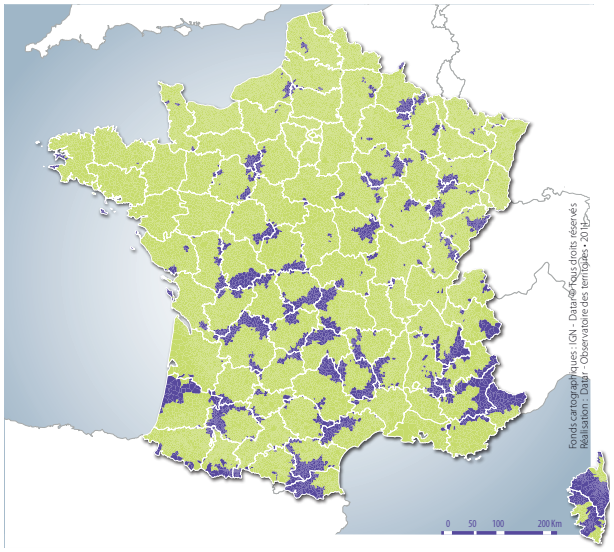

Accessibilité en moins de 45 minutes, à une maternité tous niveaux confondus, en 2006

Communes couvertes
Communes non couvertes

Données DOM non disponibles

Source : Drees, SAE, IRDES - 2010

Carte 5 ▸ Nombre de naissances dans les bassins de vie (période 2006-2010)

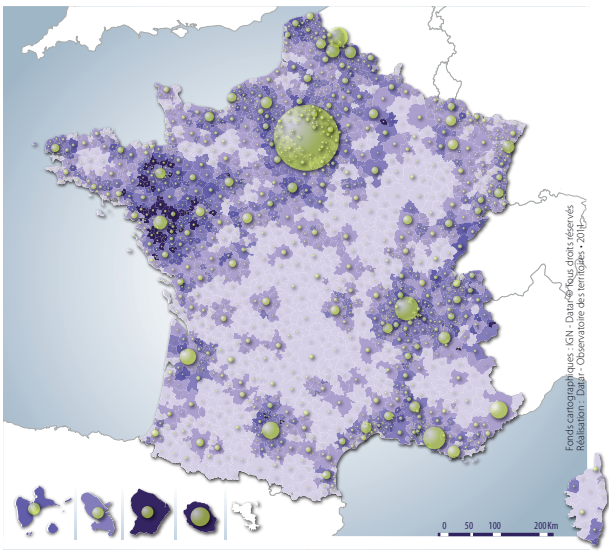

Valeur annuelle du nombre de naissances sur la période 2006-2010
(pour 1 000 habitants, par bassin de vie)

de 16 à 28
de 14 à 16
de 12 à 14
de10 à 12
de 2 à 10

France : 13 naissances pour 1 000 hab.
France métropolitaine : 13 naissances pour 1 000 hab.

Valeur annuelle du nombre de naissances sur la période 2006-2010
(par bassin de vie)

100 000
10 000
1 000

France : 812 220 naissances en moyenne par an
France métropolitaine : 780 450 naissances en moyenne par an

Source: Insee, Etat civil 2006

Les départements de la Meuse au nord-est et des Landes au sud-ouest délimitent une vaste diagonale intérieure composée de bassins de vie dans lesquels plus de 10 % de la population est éloigné d'au moins un des services de santé de proximité. Au niveau régional, les territoires où la part de population éloignée est la plus importante sont la Corse, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Limousin et l'Auvergne. A l'opposé, se trouvent des régions où la part d'habitants éloignés d'au moins un de ces services de santé de proximité est bien moindre : l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Bretagne. Les trois premières sont des régions à forte densité de population ; la Bretagne, quant à elle, bénéficie d'un maillage urbain spécifique, avec de nombreuses petites agglomérations urbaines reliées par un bon réseau routier, deux facteurs qui améliorent l'accessibilité.

L'accès aux maternités est plus difficile dans les franges départementales, dans les zones de montagne et en Corse

Le cas des maternités illustre la difficile équation entre qualité des soins et proximité. D'après une étude menée par l'Institut de recherche et documentation sur la santé (IRDES) à l'échelle de la France, seulement 2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans sont éloignées de plus de 45 minutes d'une maternité quel que soit son niveau de technicité [3]. Mais cette proportion varie beaucoup entre régions : elle est très élevée en Corse (31 %) et reste importante en Limousin (11 %), en Franche-Comté (8 %) et en Poitou-Charentes (7 %). Ces femmes éloignées de plus de 45 minutes des maternités se trouvent dans certaines zones de montagne (Alpes du Sud) et dans les bordures de certains départements : Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Lozère, Aveyron, Cantal, Creuse, Dordogne, Gers, Landes, Vienne, Indre, Orne, Ardennes, Vosges et Doubs.

Des densités de professionnels de santé faibles relativement aux besoins de santé dans le Nord-Ouest

Une grande zone continue de bassins de vie à basse densité corrigée de médecins généralistes libéraux s'étend sur la moitié nord de la France. Dans les autres régions se trouvent des bassins de vie où la densité corrigée de médecins

ZOOM SUR

La mortalité prématurée : une composante de l'expression du besoin en soins

Comme tous les pays de développement comparable, la France a connu depuis plusieurs décennies une diminution continue de la mortalité, tous âges confondus.

Par rapport à cette mesure générale, la mortalité prématurée est définie comme celle intervenant avant 65 ans et liée à des comportements à risque, à la consommation d'alcool, aux comportements alimentaires, au tabagisme, aux expositions professionnelles.

Elle peut donc être considérée comme une des composantes de l'évaluation du besoin de soins d'une population. Elle permet aussi de mettre en évidence les inégalités sociales de santé qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socioprofessionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants. Il faut toutefois relativiser l'influence de la structure sociale sur la mortalité : des travaux réalisés au niveau des zones d'emploi montrent que des catégories socioprofessionnelles équivalentes ont des taux de mortalité très différents selon les territoires : la mortalité des ouvriers, par exemple, est beaucoup plus forte en Bretagne que dans les autres régions.

Comme la mortalité générale, le taux de mortalité prématurée a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie, passant de 266 décès pour 100 000 habitants sur la période 1991-1997, à 215 pour la période 2001-2007. La mortalité prématurée se singularise par une disparité territoriale plus marquée que la mortalité globale. Les taux des différentes régions vont de 185 décès pour 100 000 habitants en Rhône-Alpes à 300 en Guyane.

La rupture nord/sud de la France, habituellement observée dans l'étude de la mortalité générale, prend une forme différente sur la carte des taux de mortalité prématurée : Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et La Réunion connaissent les taux de mortalité prématurée les plus élevés ; mais des régions comme Paca, Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Guadeloupe et Martinique, présentent des niveaux de mortalité prématurée médiocres que dissimulent des taux de mortalité générale peu élevés. A l'inverse, certaines régions où la mortalité est élevée, comme la Lorraine et l'Alsace, se trouvent dans une meilleure situation pour la mortalité prématurée. Sur la période récente, ces deux régions ont tiré parti de l'ouverture européenne favorisant à la fois l'activité de résidents frontaliers et une certaine vitalité démographique (implantation de populations luxembourgeoise, belge ou allemande). Au sein des régions, la distribution spatiale de la mortalité prématurée apparaît assez corrélée avec celle de la mortalité générale, sauf pour quelques régions du centre et de l'est de la France. En Bourgogne par exemple, les indices sont particulièrement élevés au centre de la région et dans quelques cantons périphériques.

Carte 1 ▸ Mortalité des moins de 65 ans (2001-2007)

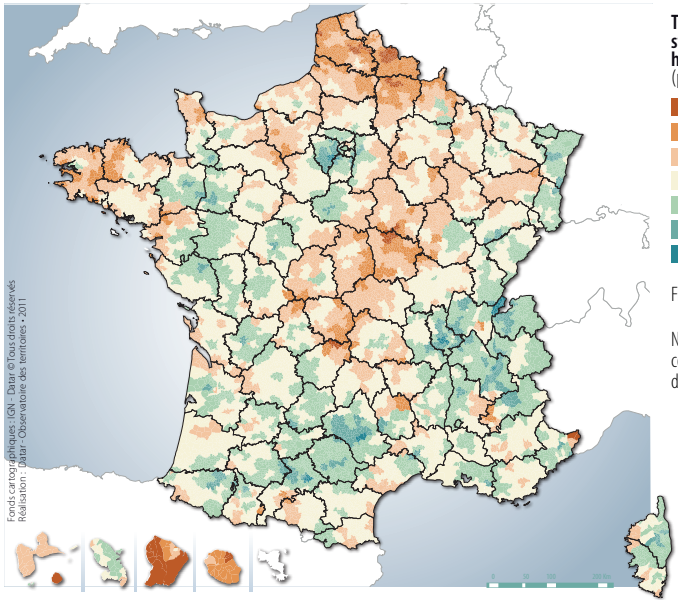

Taux de mortalité des moins de 65 ans standardisé sur l'âge et le sexe pour 100 000 habitants, en moyenne sur 2001-2007
(par canton FNORS)

- de 319,4 à 413,5
- de 274,2 à 319,4
- de 235,3 à 274,2
- de 202,0 à 235,3
- de 173,4 à 202,0
- de 148,8 à 173,4
- de 114,6 à 148,8

France : 216,7

Note : les données pour Paris, Lyon et Marseille correspondent à la médiane des arrondissements de ces communes.

Source : Inserm, CépiDc, Insee Etat Civil 2001-2007, Exploitation Fnors « Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton » © 2010, Elsevier Masson SAS

RICAN Stéphane, JOUGLA Eric, SALEM Gérard, 2003, « Inégalités socio-spatiales de mortalité en France » Bull Epidemiol Hebd, pp. 30-31et 142-145.
Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS), TRUGEON Alain, THOMAS Nadège, LEMERY Bernadette, MICHELOT François, 2010, « Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton », 2ème édition. Copyright © 2010, Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

est également basse : Deux-Sèvres, Allier, est du Cantal, centre de la Lozère, Rhône, Ain, Haute-Savoie. A l'intérieur des départements où la densité corrigée est basse, les bassins de vie des chefs-lieux sont généralement en meilleure situation que ceux de la périphérie : ressortent par exemple les densités élevées de Vannes (Morbihan), Angers (Maine-et-Loire) et Amiens (Somme).

D'autres régions se trouvent dans une situation plus nuancée, avec des bassins de vie dont la densité de médecins, au regard des besoins, avoisine la moyenne nationale : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Auvergne, et l'ouest de Rhône-Alpes. Il y a aussi des disparités intra-départementales entre les chefs-lieux des départements et les périphéries : (Strasbourg [Bas-Rhin], Besançon [Doubs], Limoges [Haute-Vienne]).

Carte 6 ▸ Densité de médecins généralistes rapportée aux besoins estimés des populations, au niveau des bassins de vie (2006)

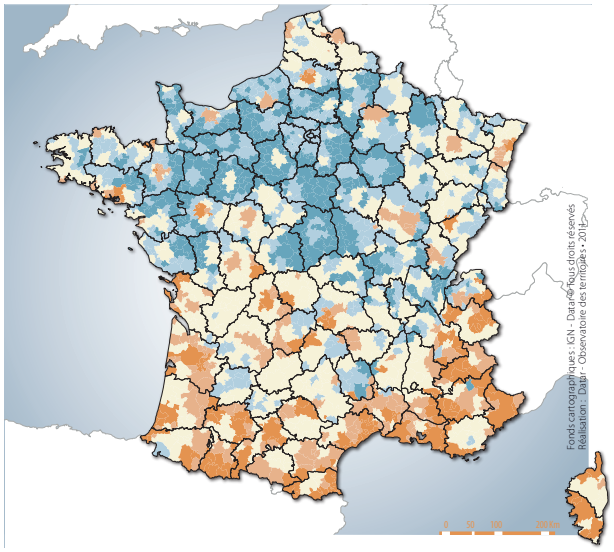

Densité de médecins généralistes rapportée aux besoins estimés des populations, en 2006
(par bassin de vie)

Moyenne France métropolitaine : 1,1

Très inférieure à la moyenne | Inférieure à la moyenne | Proche de la moyenne | Supérieure à la moyenne | Très supérieure à la moyenne

Données DOM non disponibles

Note : La densité corrigée, calculée au niveau des bassins de vie, est le rapport entre le nombre de professionnels de santé et la population pondérée par ses besoins estimés de santé. Cinq facteurs prédictifs ont permis d'estimer les besoins de santé des populations : la pression démographique, la morbidité, la mortalité, le vieillissement et la dépendance.

Source : Insee, RP 2006 et DGOS-ATIH

LA DENSITÉ CORRIGÉE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'approche classique de la densité de professionnels de santé consiste à calculer le nombre de professionnels par rapport à la population totale dans un territoire. Elle permet d'avoir un aperçu global des disparités territoriales, mais à condition que l'échelle utilisée ne soit pas celle des Etats ou des régions. Plus l'échelon est fin (département, bassin de vie, commune), plus il y a de chance que les structures de population des unités spatiales soient hétérogènes entre elles en termes d'âge, de natalité, et de mortalité. Afin de dépasser cette limite, une nouvelle méthode de mesure de la densité de professionnels de santé a été mise au point par Jean-Pierre Marissal et Sabine Kazmierczak dans le cadre d'une étude réalisée pour la Datar. Elle consiste à introduire la notion de « besoins estimés », en synthétisant dans le calcul de l'indicateur de densité les déterminants de ces besoins que sont la pression démographique, la morbidité, la mortalité, le vieillissement et la dépendance. Les cartes de densité appelée « densité corrigée » tiennent compte des besoins de santé plus ou moins importants des populations des bassins de vie.

MARISSAL Jean-Pierre, KAZMIERCZAK Sabine, à paraître en 2012. « Stratégie territoriale d'accessibilité aux services de santé : une application aux soins de premier recours », étude réalisée pour la Datar, CRESGE, université Catholique de Lille.

Les bassins de vie dont les densités corrigées de médecins libéraux sont les plus élevées ne constituent pas une zone aussi continue que celle des basses densités. Ils se situent principalement dans des régions du Sud : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Paca, Corse et l'est de Rhône-Alpes. Ces bassins de vie à haute densité de médecins se trouvent sur les littoraux atlantique (Landes, Pyrénées-Atlantiques) et méditerranéen, dans certaines zones de montagne (Pyrénées, Alpes) et aussi dans les chefs-lieux des départements. La situation de ces bassins de vie peut s'expliquer par l'apport de population occasionnelle lié à l'activité touristique et peut-être également à l'attractivité résidentielle de ces territoires et les aménités que peuvent convoiter ces professions.

A l'horizon 2030, la densité de médecins diminuerait dans toutes les régions, mais à des rythmes différents

En janvier 2007, la France comptait 208 000 médecins, un maximum historique, que l'on considère les effectifs ou la densité de praticiens par habitant. Selon le scénario tendanciel des projections récentes réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le nombre de médecins (toutes spécialités confondues) serait appelé

Carte 7 ▸ Densité régionale de médecins en 2006 et projections pour 2019 et 2030 selon un scénario tendanciel

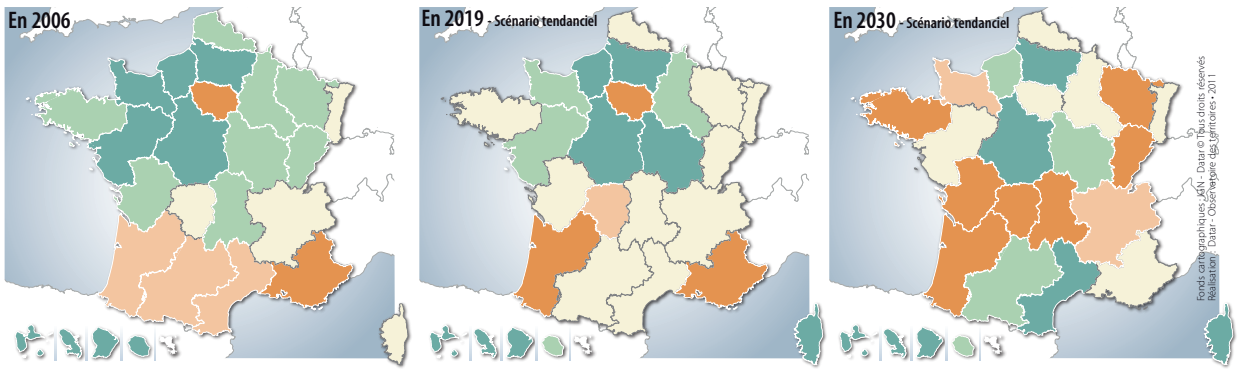

Écarts à la moyenne de la densité de médecins *
(en %, par région)

- plus de 10
- de 5 à 10
- de -5 à 5
- de -15 à -5
- moins de -15

* Médecins en activité régulière ou remplaçants, hors médecins en cessation temporaire d'activité

Source : Fichier 2006 du Conseil national de l'Ordre des médecins, traitement Drees ; projections de population Insee ; projections Drees

MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ET ACCÈS AUX SOINS

La loi « Hôpital, patients, santé, territoire » du 21 juillet 2009 a pour objectif de proposer à tous une offre de santé de proximité de qualité, en tenant compte du vieillissement de la population qui entraîne une augmentation des besoins plus marquée dans certains territoires ainsi qu'une nécessaire coordination des professionnels pour les personnes souffrant de maladies chroniques. La désaffection des jeunes professionnels pour certains territoires incite aussi à une autre organisation des soins de premier recours et à des dispositions spécifiques. Le Comité interministériel de l'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 édicte des mesures visant à favoriser l'installation de professionnels de santé en milieu rural, notamment un plan de développement de 250 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Celles-ci combinent regroupement, mutualisation de moyens, utilisation du numérique, coordination et continuité des soins. Elles doivent a minima regrouper des médecins généralistes et des paramédicaux, mais peuvent associer d'autres partenaires : services médico-sociaux ou pharmacie par exemple. Ces regroupements, basés sur l'implication des professionnels dans l'élaboration d'un projet médical, sont la cheville ouvrière d'une nouvelle organisation sanitaire. Le projet médical mis en place prend en compte la coordination des professionnels au sein de la structure mais aussi avec les partenaires extérieurs : pharmacie, services sociaux et médico-sociaux (prise en charge des personnes âgées notamment) lorsqu'ils ne font pas partie de la maison de santé, et les services hospitaliers. Il intègre aussi des actions de prévention, doit permettre la continuité des soins et la prise en charge coordonnée des patients.

L'utilisation du numérique favorise les contacts entre professionnels et contribue à l'accès aux soins à distance. Selon une enquête menée auprès des Agences régionales de santé (ARS) en juin 2011, on dénombre 193 structures MSP en fonctionnement, chiffre qui devrait être porté à 231 au 31 décembre 2011. Majoritairement implantées en milieu rural (82 %), ces structures revêtent un caractère réellement pluri professionnel (3,2 médecins contre 8,3 paramédicaux et pharmaciens).

Par ailleurs, 274 nouveaux projets ont été sélectionnés dont la mise en œuvre effective devrait intervenir postérieurement au 31 décembre 2011. Parmi ceux-ci, 84 vont bénéficier sur 2011 d'un financement d'investissement au titre du plan 250 maisons de santé, pour un démarrage effectif en 2012 ou 2013.

Une première reconnaissance légale des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) a été apportée par la loi 2007-1786 du 19/12/2007 (art. 44), avec la création de l'article L. 6323-3 du code de la santé publique : « *les maisons de santé assurent des activités de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales* ».

Décision de CIADT du 11 mai 2010, dossier de presse, p. 19.

Circulaire NOR EATV1018866C : lancement d'un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural.

LE MODÈLE DE PROJECTION ET SES HYPOTHÈSES

Le modèle de projection présenté ici produit des effectifs estimés de médecins en activité au cours de chaque année, sur la période 2007-2030. Ces effectifs sont ventilés par spécialité, âge, sexe, région, mode et zone d'exercice.

Le champ retenu est celui des médecins actifs y compris les remplaçants. En revanche, les médecins ayant cessé temporairement leur activité ne sont pas comptabilisés.

Le modèle simule l'évolution des effectifs de médecins actifs, année après année, jusqu'en 2030, de façon agrégée jusqu'à l'entrée en troisième cycle d'études médicales, puis individuellement.

Le scénario tendanciel retenu ici repose principalement sur l'hypothèse de comportements constants des médecins. Par exemple, les comportements des étudiants en médecine lors des épreuves nationales (redoublement, absence, abandon, etc.) ou encore les comportements des jeunes médecins à l'entrée dans la vie active en ce qui concerne le choix de leur région, de leur mode ou de leur zone d'exercice sont supposés identiques à ceux observés au cours des années précédant la projection. Il en est de même en ce qui concerne les décisions de régulation portant sur les répartitions des postes ouverts aux épreuves classantes nationales.

Le numerus clausus passe progressivement de 7 100 à 8 000 de 2011 à 2020 avant de retomber à 7 000 en 2030. Ce profil correspond à celui envisagé par les pouvoirs publics à l'été 2008 au moment de la construction du modèle.

Les flux internationaux de médecins actifs, entrants et sortants, sont supposés nuls ; en revanche on comptabilise les flux d'étudiants de médecine entre la France et l'étranger, les départs vers l'étranger de jeunes médecins diplômés en France, avant leur entrée dans la vie active et les médecins diplômés à l'étranger et inscrits à l'Ordre des médecins au 31 décembre 2006.

Les résultats issus du modèle de projection des médecins, trouvent ainsi leur origine dans la démographie actuelle et dans le pilotage réglementaire des effectifs d'étudiants en médecine et des postes ouverts à l'internat par spécialité et par région.

BARLET Muriel, FAUVET Laurent, GUILLAUMAT-TAILLIET François, OLIER Lucile, 2010. « Quelles perspectives pour la démographie médicale ? », La France et ses régions, Insee.

à diminuer de 10 % jusqu'en 2019 avant de revenir à son niveau actuel en 2030. La population française devrait, elle, croître d'environ 10 % entre 2006 et 2030. Ainsi, la densité médicale (au sens classique, sans tenir compte des besoins estimés) serait durablement inférieure à son niveau actuel. Ce résultat moyen est le fruit d'évolutions contrastées entre régions.

Selon ce scénario, la répartition des médecins sur le territoire serait fortement modifiée entre 2006 et 2030 : plusieurs types de régions peuvent être définis selon l'évolution estimée de leur densité médicale entre 2006, 2019 et 2030 par rapport à la moyenne nationale.

La densité médicale de certaines régions régresserait plus vite que la moyenne nationale. Certaines d'entre elles régresseraient sur les deux périodes (2006-2019, 2019-2030) : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées. D'autres régresseraient seulement sur l'une des deux périodes : la Corse entre 2006 et 2019, l'Ile-de-France et Paca entre 2019 et 2030.

La densité médicale d'un grand nombre de régions suivrait la même tendance que la moyenne nationale : Alsace, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Centre, Picardie. La Bourgogne se maintiendrait, suite à des périodes de diminution plus rapide (2006-2019) et de rattrapage (2019-2030) de sa densité médicale par rapport à la tendance nationale.

Un troisième type de régions serait caractérisé par une baisse de leur densité de médecins moins accentuée que la tendance nationale. Les densités de médecins d'Auvergne, Poitou-Charentes, Bretagne, Franche-Comté, Limousin et Basse-Normandie augmenteraient par rapport à la moyenne nationale durant les deux périodes considérées. D'autres régions progresseraient seulement durant l'une des deux périodes : soit entre 2006 et 2019 (Aquitaine, Réunion, Nord-Pas-de-Calais), soit entre 2019 et 2030 (Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Haute-Normandie).

Des régions actuellement bien dotées en médecins (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) connaîtraient une forte baisse de leur densité médicale. Cette baisse serait moins forte dans d'autres régions où la densité actuelle est moyenne ou basse : Auvergne, Poitou-Charentes, Bretagne, Franche-Comté, Limousin, Lorraine, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes et Basse-Normandie.

En 2030, les régions à plus forte densité de médecins seraient Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Bretagne, Franche-Comté, Lorraine et dans une moindre mesure Basse-Normandie et Rhône-Alpes. Les régions aux plus basses densités seraient Picardie, Centre, Languedoc-Roussillon, Corse, Martinique, Guadeloupe, Guyane, et dans une moindre mesure Haute-Normandie, Bourgogne et Midi-Pyrénées.

Offre éducative : des disparités territoriales

Les établissements de petite taille sont plus nombreux dans les territoires les moins denses

Plus de 13 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en activité en 2006 et les disparités territoriales sont très marquées. Pour mémoire, la loi d'orientation de l'éducation de 1989 comprend une dimension territoriale forte : l'un de ses principes est d'assurer à tous les jeunes l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue, quelle que soit leur origine géographique. Pour y parvenir les services d'enseignement prennent des formes différentes selon les territoires.

En 2010, les écoles accueillent 6,4 millions d'élèves en France métropolitaine et scolarisent en moyenne 122 élèves par école (209 dans les DOM). Le nombre d'écoles décroît en France métropolitaine : 52 500 à la rentrée 2010, contre 58 000 en 1999, soit 5 500 en moins. La situation des DOM est plutôt stable sur la période (environ 1 300 écoles).

En l'espace de dix ans, le nombre d'établissements à classe unique a diminué tandis que celui des écoles d'au moins huit classes a légèrement progressé, en conséquence la taille des écoles tend à augmenter régulièrement.

D'un côté les grands établissements, de huit classes et plus, plus nombreux en zone urbaine, proposent souvent une gamme élargie voire complète de formation, mais l'importance des effectifs peut excéder la capacité théorique d'accueil et réduire les chances de réussite scolaire [4]. La part d'écoles de huit classes et plus est particulièrement élevée dans les départements plutôt urbanisés et faible dans les départements appartenant à la diagonale des faibles densités.

D'un autre côté, les petits établissements témoignent des efforts consentis pour maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment en milieu rural, mais ils ne procurent pas toujours la richesse éducative souhaitée. La proportion d'écoles à classe unique est particulièrement élevée dans certaines zones rurales et de montagne.

Cartes 8 et 9 ▸ Proportion d'écoles de 8 classes ou plus et d'écoles à classe unique (2010)

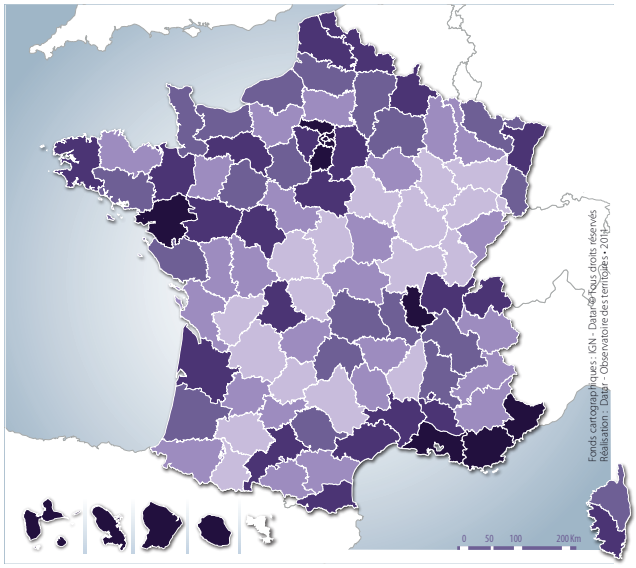

Part des écoles de 8 classes ou plus à la rentrée 2010
(en %, par département)

- de 30 à 75
- de 18 à 30
- de 12 à 18
- de 8 à 12
- de 2 à 8

France : 21,4 %
France métropolitaine : 20,5 %

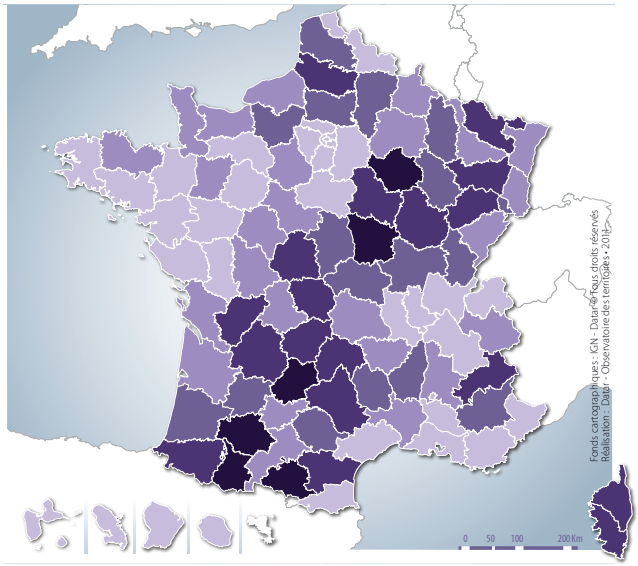

Part des écoles à classe unique à la rentrée 2010
(en %, par département)

- de 24 à 35
- de 19 à 24
- de 13 à 19
- de 5 à 13
- de 0 à 5

France : 9,3 %
France métropolitaine : 9,5 %

Source : Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, 2011

Dans les Hautes-Pyrénées, le Gers, la Nièvre, le Lot, l'Ariège et l'Aube, une école sur quatre n'a qu'une seule classe. A l'opposé, dans les DOM et dans certaines zones très urbanisées (départements centraux d'Ile-de-France, Loire-Atlantique et Bouches-du-Rhône) la proportion des écoles à classe unique est de moins de 1 %.

Les taux d'encadrement par élève sont plus importants dans les espaces moins densément peuplés

Entre 2000 et 2010 le taux d'encadrement des élèves du premier degré public (nombre de postes d'enseignants en équivalent temps-plein, pour cent élèves) s'est maintenu stable, à 5,3 enseignants pour 100 élèves. Il faut noter que le taux d'encadrement ne permet pas de calculer le nombre moyen d'élèves par classe.

La répartition géographique des moyens tient compte des contraintes structurelles, territoriales et sociales rencontrées à des niveaux très variables selon le type d'académie ou de département. Ainsi, les départements ruraux bénéficient d'une dotation pour 1 000 habitants plus importante dans la mesure où ils sont confrontés à un réseau scolaire plus dispersé que dans les départements à dominante urbaine. La présence de zones d'éducation prioritaire, souvent en zone urbaine, peut justifier, par ailleurs, l'attribution à ce titre de moyens spécifiques supplémentaires.

Au niveau territorial on retrouve une opposition forte entre la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest des faibles densités et le reste du territoire où la densité de la population scolaire permet d'avoir davantage de marges de manœuvre dans l'allocation des moyens.

Les moyens alloués aux écoles sont plus élevés aussi en Corse, dans les DOM et dans d'autres départements ruraux (Orne) ou de montagne (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence). Ils sont inférieurs à la moyenne nationale en Ile-de-France, à l'exception des départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, et dans les départements accueillant des grandes agglomérations urbaines (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Gironde, Rhône, Isère) ainsi que dans le Loiret et la Haute-Savoie.

Entre 2000 et 2010 les moyens en personnel par élève augmentent dans la plupart des départements de l'Est, en particulier dans le Sud-Est et le Nord-Est, dans les départements

Cartes 10 et 11 ▸ Nombre de postes d'enseignants du premier degré public et son évolution (2000-2010)

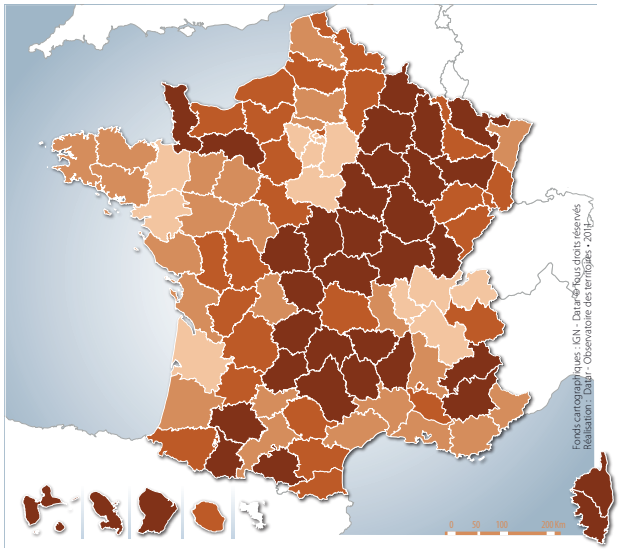

Nombre de postes d'enseignants à la rentrée 2010
(pour 100 élèves du premier degré public, par département)

- de 5,5 à 8,7
- de 5,3 à 5,5
- de 5,1 à 5,3
- de 4,9 à 5,1

France : 5,3 %
France métropolitaine : 5,3 %

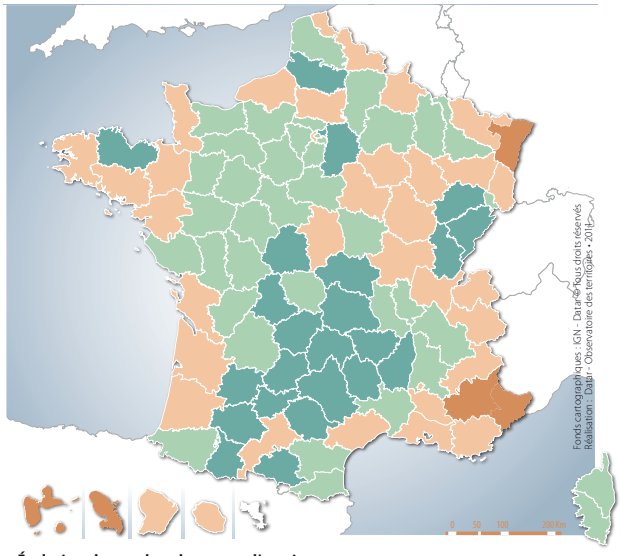

Évolution du nombre de postes d'enseignants, entre 2000 et 2010
(pour 100 élèves du premier degré public, par département)

- de 0,2 à 0,8
- de 0 à 0,2
- de -0,2 à 0
- de -0,7 à -0,2

France : 0,0 %
France métropolitaine : 0,0 %

Source : Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, 2011

littoraux de l'Atlantique et d'une partie de la Manche, et les départements des Antilles. En revanche l'évolution est inverse dans certains départements à dominante rurale, notamment dans le Massif central, au centre des Pyrénées, en Haute-Saône, Jura, Côtes d'Armor et Somme. Les départements de peuplement dispersé, donc à plus faible densité démographique, nécessitent, pour des raisons d'équité, des structures d'accueil plus petites, un nombre d'enseignants plus important afin de permettre à chaque enfant et famille de minimiser des temps et coûts de transports.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION À L'ÉCOLE

Les technologies de l'information et de la télécommunication permettent d'améliorer les conditions pédagogiques, notamment dans les espaces ruraux. Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Dans le premier degré, en 2011, le nombre moyen d'écoliers par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 24 pour les écoles maternelles, 10 pour les élémentaires et 5,4 pour les écoles élémentaires participant au plan « École Numérique Rurale » (ENR). On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent. En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à 4,5 pour 1 000 élèves dans le second degré (au lieu de 3,5 en 2010) ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR (11,8 ‰).

Tableau 1 ▸ Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics (France métropolitaine et DOM, 2011)

Etablissements du premier degré	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	dont écoles numérique rurales
Nombre d'écoles existantes	16 085	32 468	6 035
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	8 431	19 179	3 648
Equipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	34 899	248 310	58 996
Nombre d'écoliers par ordinateur	24,1	10,0	5,4
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	67,6	18,3	7,5
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 écoliers	0,4	2,9	11,8

Etablissements du deuxième degré	Collèges	Lycée d'enseignement général et technologique	Lycée professionnel
Nombre d'établissements existants	5 253	1 575	974
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	3 169	841	474
Equipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	257 479	261 110	80 055
Nombre d'élèves par ordinateur	5,2	2,7	2,3
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,8	4,3	3,7
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1000 élèves	4,1	4,5	7,2

Sources : MENJVA-MESR DEPP et DGESCO / Enquête 2011 sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés

3 Transport et télécommunications : offre et usages

Amélioration de l'accessibilité potentielle multimodale dans la plupart des territoires de l'Union européenne

L'accessibilité et la qualité des infrastructures de transport contribuent à la cohésion des territoires. L'accessibilité physique est une préoccupation majeure dans les régions éloignées et faiblement peuplées. Elle doit être appréciée à différentes échelles territoriales dans la mesure où les connexions aux principaux réseaux de communication ont une influence importante sur l'accessibilité intra et interrégionale.

A l'échelle européenne, en combinant les différents modes de transport (route, fer, air) l'accessibilité multimodale met en évidence un arc où l'accessibilité est la plus élevée (voir encadré) révélant également de fortes disparités entre les régions centrales et périphériques. Les régions de la dorsale européenne entre Londres et Milan ont des niveaux d'accessibilité potentielle très supérieurs à la moyenne européenne en 2006 (UE27=100).

Ceci s'explique d'une part par l'importance de la population qui se concentre en un espace relativement réduit et d'autre part, par la forte densité des réseaux de transport routier et ferroviaire. Les niveaux d'accessibilité décroissent à mesure que l'on s'éloigne du cœur économique de l'Europe. En dehors de la dorsale, seules quelques capitales ou grandes agglomérations urbaines bénéficient de niveaux d'accessibilité très au-dessus de la moyenne (Paris, Barcelone, Hambourg, Copenhague, Berlin, Prague, Vienne). Cette forte accessibilité multimodale s'explique notamment par la présence d'aéroports internationaux importants, où la fréquence et la diversité des liaisons aériennes avec les agglomérations du cœur économique de l'Union européenne sont très élevées. Au sein du territoire français, les départements d'Ile-de-France, du Rhône (Lyon), du Bas-Rhin (Strasbourg) et des Alpes-Maritimes (Nice) ont des niveaux d'accessibilité multimodale aux régions européennes très élevés (indices compris entre 130 et 190). Une petite vingtaine de départements bénéficie aussi de niveaux supérieurs à la moyenne européenne mais moins importants, en raison de leur proximité vis-à-vis des grandes masses de population de la dorsale médio-européenne (Nord, Moselle, Bas-Rhin), de la présence d'un aéroport important (Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône, Oise), d'une liaison ferroviaire à grande vitesse (Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire) ou de plusieurs facteurs combinés (Loire-Atlantique, Jura, Saône-et-Loire).

A l'opposé, d'autres départements français apparaissent particulièrement enclavés, dans le cadre du calcul de l'accessibilité aux régions européennes, avec des niveaux inférieurs à 75 % de la moyenne européenne : ils se trouvent dans les zones de montagne du Massif central, des Pyrénées et de Haute-Corse, sur les littoraux et dans d'autres zones plus reculées (Gers, Haute-Marne, Orne).

Au niveau de l'ensemble de l'Union européenne, l'amélioration globale de l'accessibilité entre 2001 et 2006 a surtout bénéficié aux régions des marges Est et Sud-Ouest.

Des régions grecques, bulgares, roumaines, tchèques, polonaises et celles des Républiques baltes connaissent le plus fort accroissement de l'accessibilité multimodale, en raison notamment des aménagements autoroutiers et de l'amélioration des infrastructures et services aéroportuaires. Les niveaux d'accessibilité de certaines régions lituaniennes et grecques sont en 2006 deux fois supérieurs à ceux de 2001. A l'ouest, les régions connaissant une forte augmentation de leur accessibilité se trouvent en Espagne, en Islande, dans le sud-est de l'Irlande et dans le Devonshire au Royaume-Uni. En France aussi, on constate une progression de l'accessibilité multimodale de la plupart des départements français, en raison de l'amélioration de leur desserte aérienne (Vienne, Aude, et Hautes-Pyrénées) ou ferroviaire (Deux-Sèvres et Charente).

Il y a également des régions dont le niveau d'accessibilité se dégrade suite à l'affaiblissement de leur niveau de desserte aérienne ou ferroviaire (sud-est de la Suède, sud de la Sardaigne [Italie], Saragosse [Espagne], Alto-Tras-Os-Montes [Portugal], Iasi [Roumanie]). C'est aussi le cas de quelques départements français (Dordogne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Ardèche, Gard, Charente-Maritime, Côte-d'Or).

Carte 12 ▸ Potentiel d'accessibilité multimodale à la population, dans l'UE27 (2006)

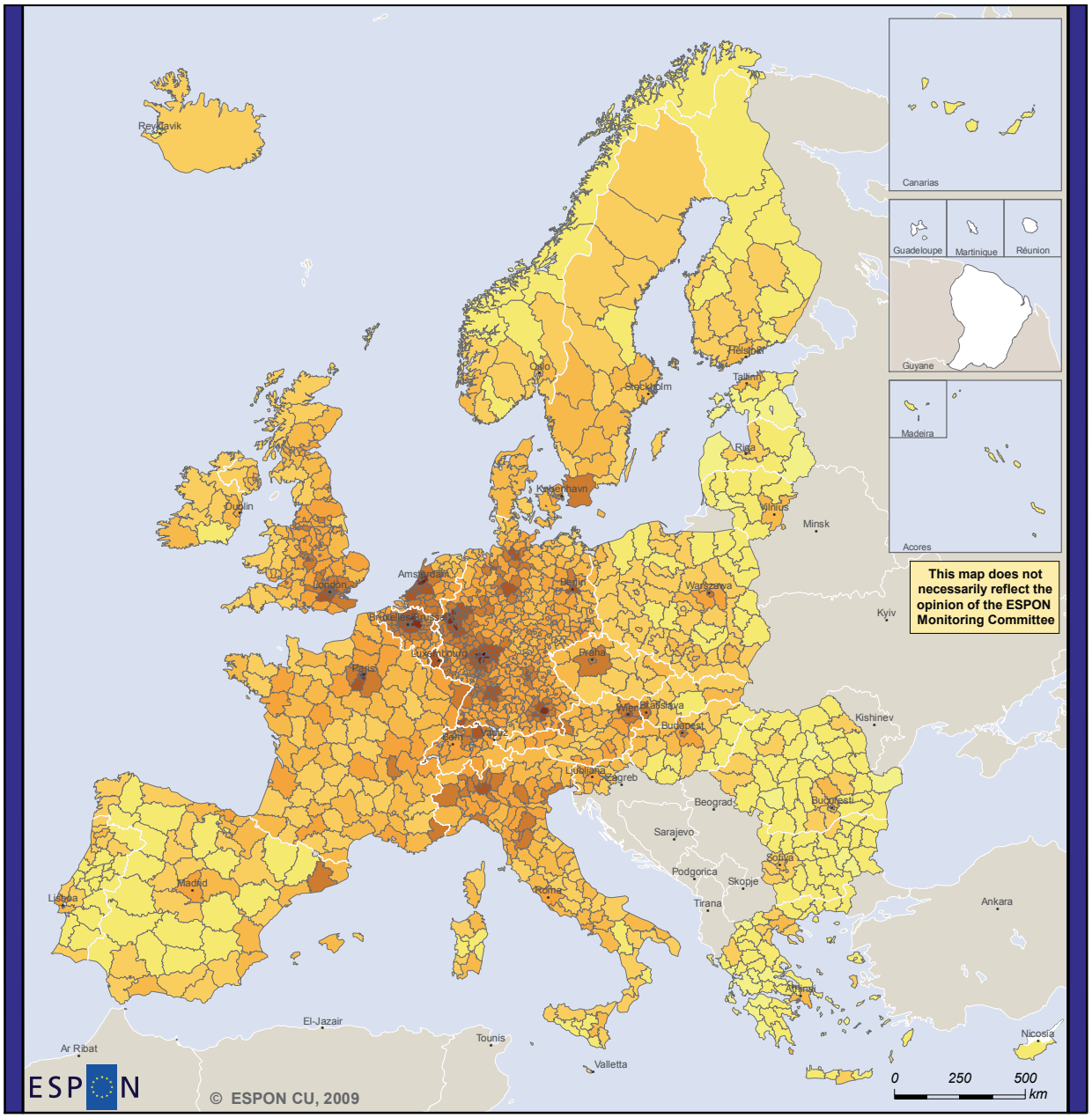

EUROPEAN UNION
Part-financed by the European Regional Development Fund
INVESTING IN YOUR FUTURE

Potential accessibility, multimodal (2006, EU27 = 100)

... - 25,0	125,1 - 150,0
25,1 - 50,0	150,1 - 175,0
50,1 - 75,0	175,1 - 200,0
75,1 - 100,0	200,1 - ...
100,1 - 125,0	no data

© EuroGeographics Association for administrative boundaries
Regional level: NUTS 3
Origin of data: ESPON Accessbility update, 2009
Sources: RRG GIS Database, S&W Flight Network, S&W Accessibility Model

Source : ESPON, 2009

Désenclavement du centre de la Bourgogne et de territoires à relief difficile, grâce à la mise en service de nouveaux tronçons autoroutiers

A un niveau plus fin de l'échelle, en France, il est possible d'observer l'évolution de l'accessibilité de courte et moyenne portées en comparant les communes éloignées de moins de 45 minutes d'un échangeur autoroutier à différentes dates, à partir des calculs effectués par le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) du Sud-Ouest. Entre 2000 et 2009, différents aménagements ont permis le désenclavement des territoires les moins bien desservis. Déjà en 2000, la quasi-totalité du territoire était à moins de 45 minutes d'un échangeur d'autoroute, les communes de moindre accessibilité étant concentrées dans des zones au relief difficile (Corse, Sud-Ouest, Massif central, zone frontalière intérieure des Pyrénées, Alpes du Sud) et au centre de la Bourgogne.

Le développement du réseau autoroutier et de routes entre 2000 et 2009 tend à réduire significativement ces disparités. On peut noter que les mises en service qui ont eu lieu avant 2004 (A89, A77, A75) ont nettement plus contribué au désenclavement des zones mal desservies que les portions mises en service depuis cette date : est de la Manche, nord de l'Orne, Eure, frontière des Ardennes, Nièvre, Charente, Dordogne, Creuse, une partie du Gard et de la Lozère et sud de l'Ariège.

Carte 13 ▸ Territoires éloignés de plus de 45 minutes d'un échangeur autoroutier (2000-2004-2009)

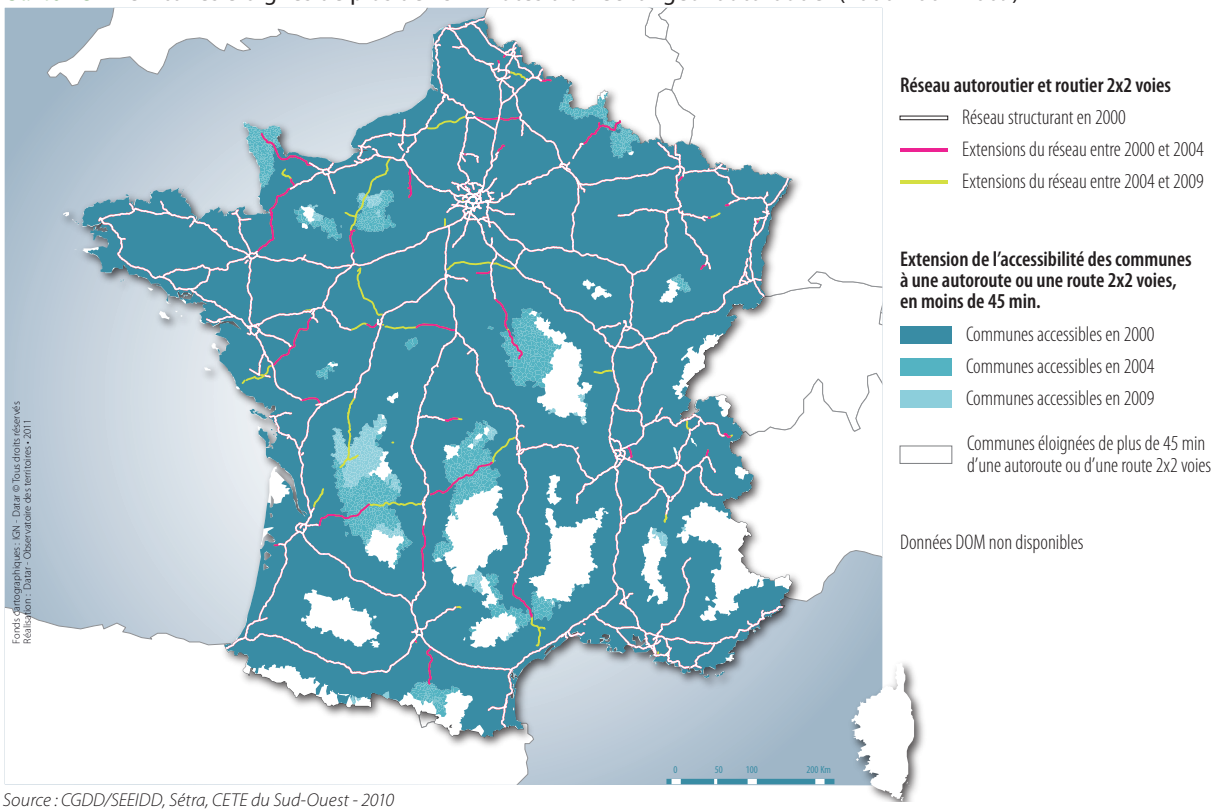

Source : CGDD/SEEIDD, Sétra, CETE du Sud-Ouest - 2010

L'INDICATEUR D'ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE À LA POPULATION

L'accessibilité potentielle nous indique ce que pourrait être les marchés et les populations accessibles, suivant les choix de calculs retenus, quotidiennement en voiture, en train ou par avion ou par la combinaison de ces modes de transport. Pour cela, une hypothèse est faite sur le temps acceptable de trajet aller et retour. La conjonction des vitesses moyennes et de ce temps considéré comme acceptable débouche sur des espaces accessibles. Il faut ensuite croiser ces derniers avec la densité des indicateurs étudiés (population, PIB, etc.). Plus l'accessibilité d'une zone de destination est importante à partir d'une zone origine, plus les individus localisés dans cette dernière étendent leurs champs d'activités possibles et par conséquent leur satisfaction. En résumé, l'indicateur d'accessibilité potentielle décrit comment la population d'une région peut accéder aux populations de toutes les autres régions.

L'indicateur d'accessibilité multimodale potentielle présenté ici est une mesure synthétique de l'éloignement de la population des régions NUTS 3 européennes (départements en France) entre elles, mise au point dans le cadre de différents projets de l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ORATE). L'éloignement est mesuré par la distance-temps la plus courte entre régions NUTS 3 en combinant les modes de transport aérien, routier et ferroviaire. La notion d'accessibilité potentielle retient l'idée selon laquelle l'attractivité d'un territoire serait proportionnelle à sa population et décroîtrait avec la distance (km, temps, coût) qu'il faut parcourir pour l'atteindre. Mais il faut définir au préalable la manière dont l'attractivité décroît avec la distance. Selon le modèle utilisé au niveau européen, le score d'accessibilité d'une région NUTS 3 est l'addition de sa population et de celles des autres régions européennes pondérée par la distance qui les sépare. Ainsi, les populations des régions situées à 1 heure comptent 75 %, celles des régions situées à 2 heures et 20 minutes 50 %, celles des régions situées à 5 heures et 20 minutes 20 % et ainsi de suite. D'autres formes de pondération de la population en fonction de la distance pourraient être retenues pour les adapter à l'analyse de l'accessibilité à des niveaux géographiques différents, par exemple aux niveaux national ou mondial.

L'indicateur présenté ici met l'accent sur l'accès aux grandes agglomérations urbaines européennes, notamment celles qui peuvent être atteintes en moins de 6 heures par avion. C'est aussi pour cette raison que les gains d'accessibilité engendrés par l'extension du réseau ferroviaire à grande vitesse au niveau français ressortent peu en comparaison avec les gains engendrés par l'avion dans l'ensemble de l'UE27. Une analyse de l'accessibilité ciblée sur les agglomérations urbaines françaises nécessiterait une approche adaptée au contexte français et qui tiendrait surtout compte de la population éloignée de moins de 3 heures, temps permettant d'effectuer un aller-retour dans la journée.

Les mesures d'accessibilité potentielle ont été calculées par Klaus Spiekermann et Michael Wegener (S&W) ou par Carsten Schürmann (RRG) dans divers projets ESPON, notamment : SPIEKERMANN Klaus, 2009, Update of Air and Multimodal Potential Accessibility Indicators, ESPON, Spiekermann & Wegener, Urban and Regional Research ESPON Monitoring Committee, ESPON Project 1.2.1, Transport Services and Networks: Territorial Trends and Basic Supply of Infrastructure for Territorial Cohesion, 2004.

L'équipement et l'usage des technologies de l'information progressent à des vitesses variables selon les territoires

Forte progression de l'accès à internet haut débit en France comme en Europe

En dix ans, la part de la population des 12 ans et plus, disposant d'un micro-ordinateur à domicile a plus que doublé : 76 % en 2010, contre 34 % seulement en 2000, d'après l'enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) [5]. Il est maintenant devenu d'usage courant d'utiliser Internet : près des trois quarts de la population (71 %) disposent d'une connexion à domicile, alors que cette situation était encore exceptionnelle en 2000 (14 %).

Au niveau européen, l'utilisation effective d'internet par les ménages a également augmenté depuis quelques années : de 10 % par an, et de 30 % via le haut débit, entre 2004 et 2009, selon Eurostat [6].

Ainsi, en 2009, près des deux tiers (65 %) des ménages européens comprenant des membres âgés de 16 à 74 ans avaient accès à internet à domicile et plus de la moitié (56 %) via le haut débit. Cependant, on constate des fortes différences entre les Etats en matière d'accès au haut débit. La France se situe dans une position intermédiaire en 2009, entre les pays du nord de l'Europe (plus des trois quarts des ménages équipés en Suède, aux Pays-Bas ou au Danemark), et ceux du sud et de l'est de l'Europe (jusqu'à moins d'un tiers des ménages équipés comme en Grèce, en Bulgarie ou en Roumanie).

Un autre type de fracture numérique existe à l'échelle européenne : les taux de connexions au haut débit sont généralement plus élevés en zones urbaines (61 %) que dans les zones faiblement peuplées (38 %). Les écarts entre types d'espace varient suivant les Etats : ils sont très importants dans les Etats de l'Est et du Sud et plutôt faibles dans les pays du Nord, qui sont ceux qui bénéficient aussi des meilleurs taux d'équipement.

Graphique 1 ▸ Part des ménages équipés de connexion internet haut débit par type d'espace, dans les Etats de l'Union européenne (2009)

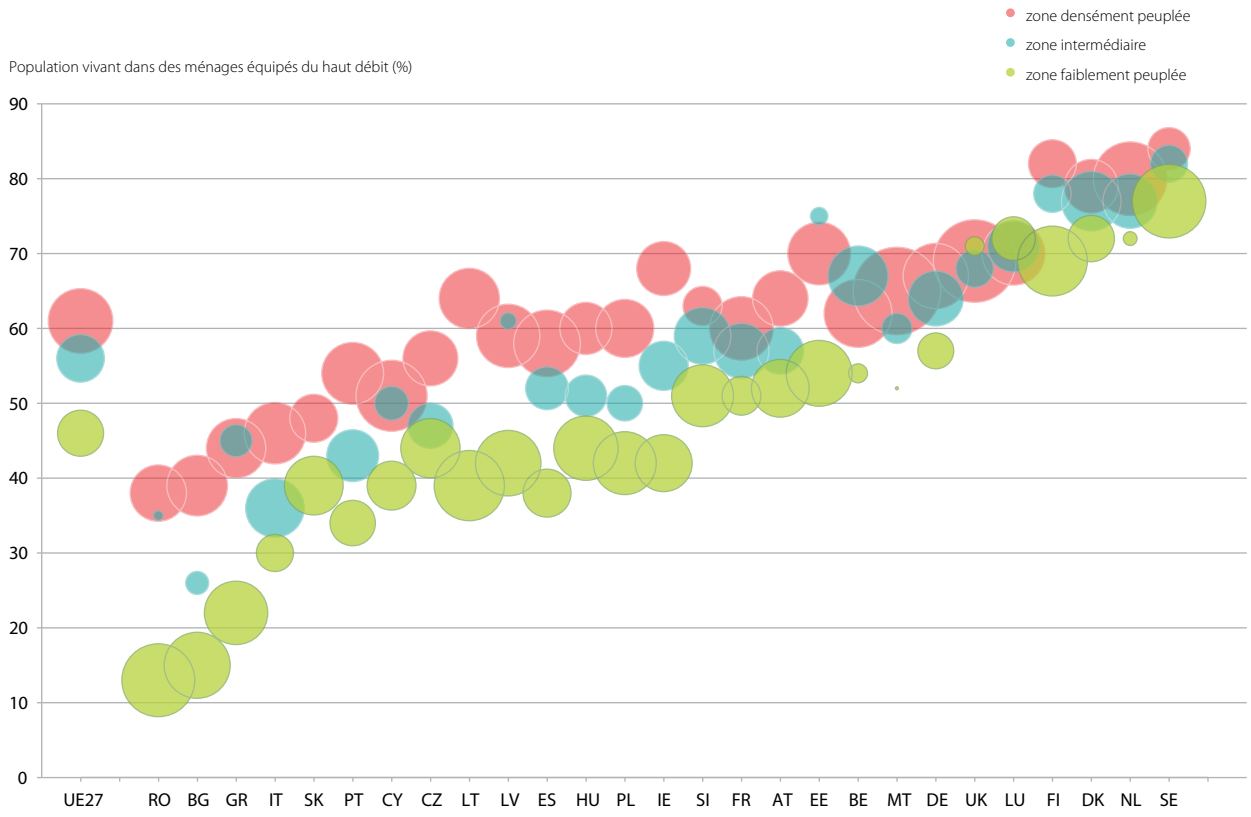

Note : Pays classés en fonction de la proportion de la population ayant accès au haut débit.

Note de lecture : Dans l'UE, 46 % de la population des ménages vivant en zone faiblement peuplée a accès au haut débit. La taille du cercle correspond à la part de chaque zone dans la population totale. Ainsi 25 % de la population de l'UE vit en zone faiblement peuplée, 27 % en zone intermédiaire et 49 % en zone densément peuplée.

Source : Commission européenne, TNS, Eurobaromètre, Enquête sur les communications électroniques auprès des ménages. Données Eurostat, traitement Observatoire des territoires, d'après le 5ème Rapport de cohésion 2010.

Les taux globalement élevés d'équipement des ménages européens ne doivent pas cacher le fait qu'une partie importante des Européens du sud et de l'est n'ont jamais utilisé internet (30 % en moyenne de la population âgée de 16 à 74 ans de l'UE27, en 2009).

Près de la moitié de la population des régions de l'ouest de la péninsule ibérique, du sud de l'Italie, de la Grèce, de la Bulgarie et de la Turquie n'a jamais eu accès à internet. A l'opposé, dans les régions scandinaves, finlandaises et néerlandaises moins de 15 % de la population n'a jamais eu accès à internet. En France, la proportion de personnes n'ayant jamais utilisé internet est de moins de 15 % en Ile-de-France, mais elle reste élevée dans le Nord-Pas-de-Calais et dans l'Ouest (entre 35 et 45 % de la population).

En dépit des progrès, des écarts subsistent entre types d'espace en France

L'accès à internet haut débit varie encore sensiblement entre les différents types d'espace. L'enquête annuelle du Crédoc montre que les trois quarts des habitants de l'agglomération parisienne ont accès à internet haut débit contre 63 % des habitants des zones les moins denses (communes de moins de 2 000 habitants).

Les Parisiens sont aussi plus nombreux à naviguer sur internet avec leur téléphone mobile (19 % contre 12 % pour l'ensemble des Français).

Carte 14 ▸ Part de la population n'ayant jamais utilisé internet, dans les régions de l'Union européenne (2009)

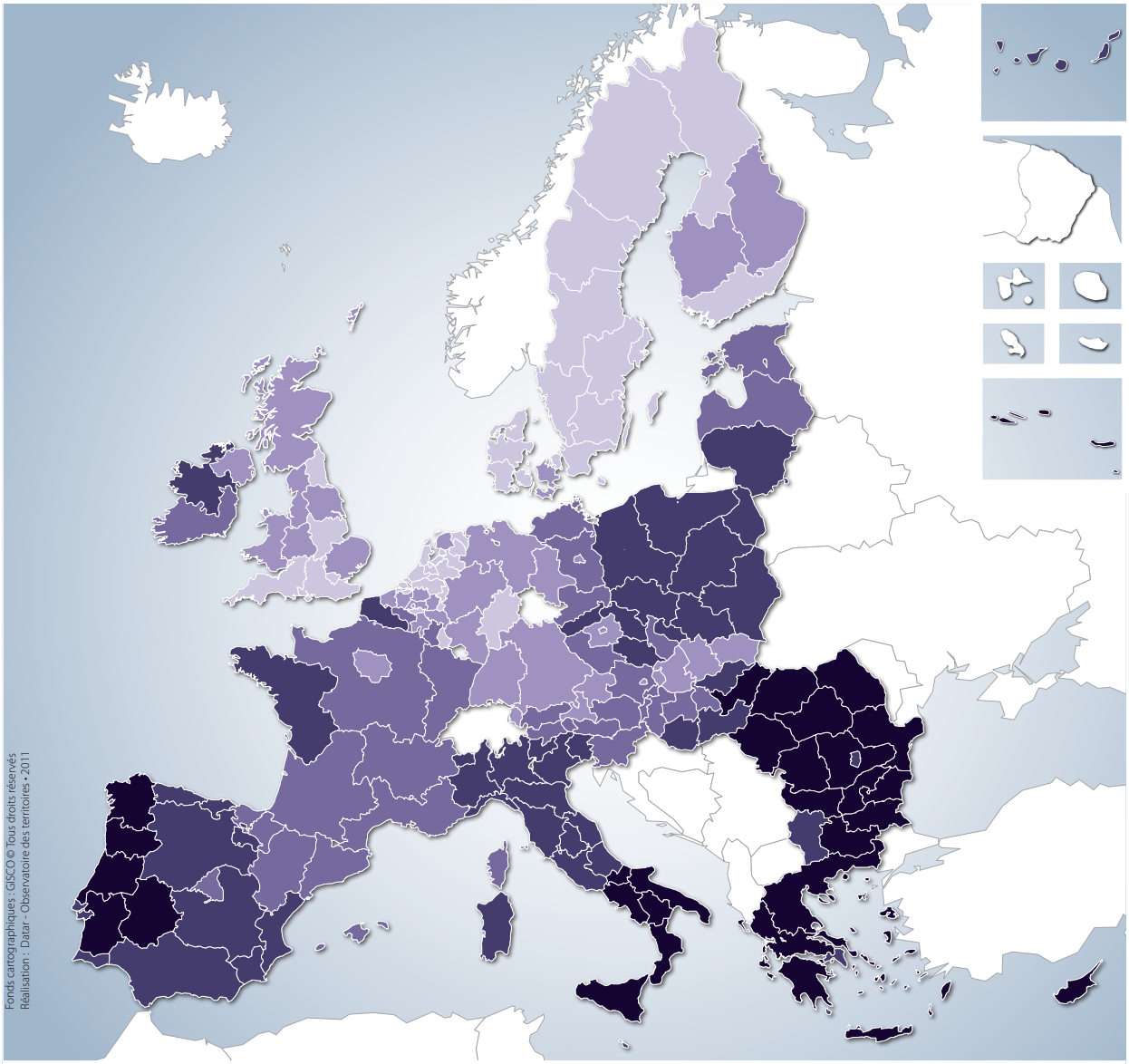

Part de la population n'ayant jamais utilisé Internet
(en %, par NUTS 2 ou NUTS 1 *)

- supérieur à 45
- de 35 à 45
- de 25 à 35
- de 15 à 25
- inférieur à 15

Données DOM non disponibles

* NUTS 1 : Allemagne, France, Grèce, Pologne et Royaume-Uni, Slovénie, République Tchèque

Note : Seuls les pays de l'UE 27 sont représentés.

Source : Eurostat 2011, Annuaire des régions

Les raisons qui poussent les populations à s'équiper d'une connexion internet varient suivant les types d'espace et d'usage. Par exemple, lorsque le motif est l'exercice d'une activité professionnelle ou la poursuite d'études, les Parisiens figurent au premier rang (24 % des personnes) mais cette proportion n'est que de 17 % pour les habitants des communes de moins de 2 000 habitants.

A l'inverse, les démarches de la vie quotidienne constituent pour 17 % des habitants des petites villes la raison principale de s'équiper d'une connexion internet, contre 12 % en agglomération parisienne. Enfin, les loisirs constituent de loin la motivation principale pour s'équiper d'une connexion internet à haut débit (27 % des Français), quel que soit le type d'espace considéré.

L'agglomération parisienne se distingue aussi au niveau des usages d'internet. Les écarts sont particulièrement forts pour l'accomplissement de tâches professionnelles ou d'études à domicile (34 % des Parisiens contre 19 % des habitants des communes rurales) et pour la recherche d'emploi (27 % des Parisiens contre 16 % des habitants des zones les moins denses). ■

Tableau 2 ▸ Part de la population disposant d'un ordinateur et d'accès internet haut débit à domicile (2010)

Unités urbaines et communes de moins de 2 000 habitants	Accès à un ordinateur en %	Internet à haut débit à domicile en %
Moins de 2 000 hab.	72	63
2 000 - 20 000 hab.	73	68
20 000 - 100 000 hab.	74	68
Plus de 100 000 hab.	80	74
Paris et agglo. parisienne	83	76
Ensemble de la population	**76**	**70**

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2010

Tableau 3 ▸ Raison principale décidant les populations à s'équiper d'une connexion internet à domicile (2010)

Unités urbaines et communes de moins de 2 000 habitants	Pour activité professionnelle, études en %	Pour loisirs en %	Pour communiquer avec famille, amis en %	Pour vos enfants en %	Pour démarches vie quotidienne en %	Total (y compris non spécifié) en %
Moins de 2 000 hab.	17	26	19	18	14	100
2 000-20 000 hab.	17	26	19	16	17	100
20 000-100 000 hab.	18	29	18	16	8	100
Plus de 100 000 hab.	19	27	19	15	15	100
Paris et agglo. parisienne	24	24	20	12	12	100
Ensemble de la population concernée	**19**	**27**	**19**	**16**	**14**	**100**

Champ : personnes de 12 ans et plus disposant d'une connexion à internet à domicile

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2010

Tableau 4 ▸ Usages d'internet (2010)

Unités urbaines et communes de moins de 2 000 habitants	Réseaux sociaux en %	Films : téléchargement ou ayant regardé en streaming en %	Travail/études sur ordinateur à domicile en %	Recherche d'emploi en %	Démarches Administratives en %
Moins de 2 000 hab.	33	21	19	16	39
2 000-20 000 hab.	35	22	21	18	41
20 000-100 000 hab.	36	23	18	24	40
Plus de 100 000 hab.	37	28	25	21	45
Paris et agglo. parisienne	40	34	34	27	50
Ensemble de la population	**36**	**25**	**23**	**20**	**43**

Champ : proportion de population

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2010

ZOOM SUR

L'e-commerce dans les territoires

L'avantage majeur du commerce électronique par rapport aux achats traditionnels est que les populations peuvent commander des biens et des services quelle que soit leur localisation. Du point de vue des entreprises, la vente sur internet permet l'élargissement de leurs clientèles traditionnelles et l'ouverture à de nouveaux marchés à l'international.

D'après une enquête européenne récente menée par Eurostat, les biens ou services les plus populaires auprès des e-acheteurs sont les services liés aux voyages et à l'hébergement (51 %), suivis des vêtements et articles de sport (46 %) et des produits ménagers (37 %). Ce sont les secteurs ayant connu la plus forte croissance entre 2005 et 2009. Les services liés aux voyages et à l'hébergement ont gagné 17 % au cours des cinq dernières années, contre 14 % pour les vêtements et articles de sport. En revanche, seuls 18 % des acheteurs en ligne acquièrent du matériel informatique et 29 % commandent ou téléchargent des logiciels.

En matière de commerce électronique, on observe les mêmes lignes de différenciation spatiales au sein de l'Union européenne que pour l'accès au haut débit : le Nord et le Centre s'opposent au Sud et à l'Est. Dans presque toutes les régions des États membres du sud et de l'est, la part d'e-acheteurs est inférieure à un quart. A l'exception de l'Espagne, les écarts entre les régions dans ces États membres sont assez faibles. A l'opposé, la Finlande, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, et le Luxembourg comptent une proportion d'e-acheteurs supérieure à 45 % de l'ensemble de la population.

En France, la proportion d'e-acheteurs varie sensiblement entre types d'espace. D'après une enquête réalisée en 2011 par Ipsos pour Coliposte, deux Français sur cinq ont recours au commerce électronique.

Cette proportion atteint un habitant sur deux aussi bien dans les grandes agglomérations urbaines (de plus de 100 000 habitants) que dans les zones les moins denses (communes de moins de 2 000 habitants). Dans les autres agglomérations urbaines (entre 2 000 et 100 000 habitants) la proportion d'e-acheteurs est moins importante : elle ne concerne qu'un habitant sur trois. Ces e-acheteurs habitent dans les grandes agglomérations, mais aussi dans des territoires où la variété de commerces est faible et l'accès physique plus difficile.

Tableau 1 ▸ Taux d'e-acheteurs par type d'espace en France (2011)

Taux d'e-acheteurs	en %
Moins de 2 000 hab.	48
2 000 - 20 000 hab.	37
20 000 - 100 000 hab.	34
Plus de 100 000 hab.	49

Source : Coliposte, d'après Ipsos, 2011

Bibliographie

[1] **TALANDIER Magali**, « La centralité des quotidiens : quelle place pour les petites villes ? », colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé », Tours les 9 et 10 décembre 2010, article à paraître.

[2] **HILAL Mohamed**, 2007, « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », in *Economie et Statistique*, n° 402.

[3] **COLDEFY Magali, COM-RUELLE Laure, LUCAS-GABRIELLI Véronique**, juin 2011, « Distances et temps d'accès aux soins en France métropolitaine », in *Etudes et résultats*, n° 764, DREES-IRDES.

[4] **Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative**, 2011, *Géographie de l'école*, n° 10, mai.

[5] **Credoc**, 2010, Enquête *Conditions de vie et aspirations des Français*, décembre.

[6] **Eurostat**, 2010, « Annuaire des régions Eurostat », Office des publications de l'Union européenne.

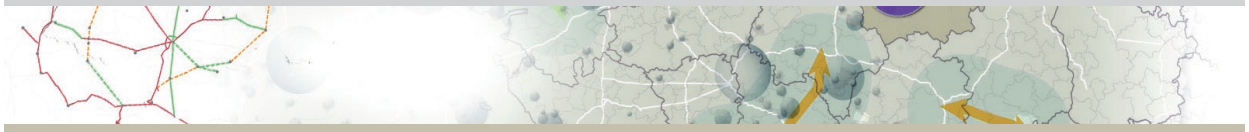

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

D Évolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

La mobilité des Français a crû à un rythme plus modéré entre 1994 et 2008 qu'entre 1982 et 1994. Cette tendance masque toutefois des contrastes territoriaux importants, avec le recours inégal à différents modes de transport à l'intérieur des aires urbaines d'une part, entre les aires urbaines et régions du territoire métropolitain d'autre part. La localisation résidentielle introduit de fortes variations dans l'existence et l'utilisation d'alternatives à l'automobile pour les trajets domicile-travail, qui restent le motif structurant de la mobilité des Français. Si l'automobile reste le véhicule adapté aux zones moins denses, où elle est vectrice d'une homogénéisation relative des pratiques de mobilité, la dépendance à l'automobile soulève en revanche d'importants enjeux de cohésion sociale. Les populations éloignées des ressources urbaines et limitées dans leurs possibilités de déplacement (personnes âgées, handicapées, mineures, à revenus modestes) sont particulièrement concernées.

1 L'évolution de la mobilité des Français

La mobilité a continué de croître, mais à un rythme ralenti depuis 1994

La mobilité des résidents français a continué d'augmenter entre 1994 et 2008. Mais comparativement à la période antérieure (1982-1994), l'enquête nationale de 2008 sur les transports et déplacements montre que son rythme de croissance s'est considérablement ralenti, même si la hausse spectaculaire de la période précédente se situait dans la moyenne des pays européens [1]. Un retournement de tendance apparaît même aux alentours de 2005 : pour la première fois depuis 1974, la circulation automobile a baissé dans les grandes agglomérations comme Lille et Lyon. Il est donc vraisemblable que la croissance de la mobilité en France ait connu un maximum entre les deux dernières enquêtes nationales et que son évolution à court terme soit aujourd'hui davantage orientée à la baisse que ne l'indiquent les points de mesure de 1994 et 2008 [2].

Chaque jour de semaine ouvrée, les Français de 6 ans et plus effectuent au total 177 millions de déplacements locaux en 2008, contre 168 en 1994 : cette progression de 5,3 % de la mobilité en nombre est en fait majoritairement due à la croissance démographique. L'allongement des distances est l'autre facteur de progression des mobilités sur le territoire national : les trajets au quotidien sont toujours plus longs, en particulier pour se rendre au lieu d'emploi. Tous motifs confondus, les individus parcouraient en moyenne chaque jour de semaine 17,4 km en 1982, 23,1 km en 1994, 25,2 km en 2008. La hausse n'est pas négligeable sur les années récentes (+0,7 % par an de 1994 à 2008), mais elle était nettement plus élevée auparavant (+2,3 % par an entre 1982 et 1994).

MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La mobilité retenue ici, au sens des déplacements des individus, est déterminée, entre autres, par différents paramètres et des valeurs sociales. La mobilité spatiale constitue en effet « un concept englobant dont il importe de décliner toutes les notions qui en découlent (déplacement, transport, migration, etc.) […]. Parce qu'il y a de l'espace, les individus et les groupes humains sont confrontés à l'exigence de maîtrise de la distance par la mobilité. Celle-ci ne se limite pas au déplacement physique et à ses techniques […], mais embrasse les idéologies et les technologies en cours dans une société ». L'analyse de la mobilité permet la lecture des processus territoriaux, elle rend compte en particulier des formes d'organisation des territoires.

Mobilité avérée, mobilité potentielle et accessibilité : des relations complexes

La mobilité se mesure le plus souvent à l'aune de mouvements réels, bien qu'ils ne forment pas nécessairement un indicateur précis de la possibilité de se mouvoir, « premièrement, parce que les mouvements potentiels peuvent dépasser les mouvements réels […]. Deuxièmement, parce que l'augmentation du nombre de mouvements réels peut entraîner une diminution du nombre de mouvements potentiels », comme c'est le cas lorsque des réseaux de transport sont saturés.

Pour chaque acteur, la mobilité est influencée par la possibilité d'accéder aux lieux qui motivent le déplacement. La mesure de l'accessibilité comporte un facteur de coût ou de temps nécessaire pour atteindre une destination, et un facteur d'attractivité, reflétant les qualités des destinations potentielles. Plus le choix est large en destinations et modes de transport, plus l'accessibilité générale sera importante. Ainsi, les politiques qui visent à améliorer la mobilité améliorent aussi l'accessibilité par la réduction des difficultés à atteindre une destination. Pourtant, à une bonne accessibilité ne correspond pas nécessairement une bonne mobilité : l'exemple en est donné par des quartiers embouteillés mais à proximité de pôles d'emploi ou de services. A l'inverse, des quartiers bien desservis par des réseaux routiers de qualité, peuvent être faiblement pourvus en équipements ou dotés de destinations « inadéquates » par rapport à celles recherchées par leur population.

Depuis 1850, le nombre d'individus, d'objets matériels et immatériels en mouvement croît à un rythme exponentiel, car les sociétés industrielles ont modifié les conditions de vitesse des déplacements, imposant des logistiques de plus en plus sophistiquées. Mais plus la vitesse devient un enjeu pour faciliter les échanges entre des espaces différents, et plus cette croissance des mobilités s'accompagne dans le même temps d'une augmentation des disparités d'accessibilité. La mobilité des personnes est dès lors discriminée par la répartition des lieux d'habitat, d'emplois, d'équipements ou de services, parallèlement à des déterminants démographiques, sociaux et économiques.

Jean-Pierre Orfeuil souligne qu'en France comme dans d'autres pays d'Europe, « l'accord entre les pouvoirs publics […] et un certain consentement à payer pour la vitesse de la part des couches moyennes et supérieures de la population » ont contribué à l'efficacité des systèmes de transport et encouragé l'accès d'une proportion croissante des ménages à l'automobile. Ces évolutions se traduisent par une amélioration de l'accessibilité en temps de parcours, au moins pour la partie de la population qui peut utiliser une automobile régulièrement. Dans le même temps, les grands acteurs privés de l'urbain ont intégré cette accessibilité et sa composante automobile dominante dans leur stratégie de maillage du territoire. « C'est pourquoi le diagnostic de progrès, peu discutable pour les classes moyennes et supérieures si l'on excepte les questions d'environnement, peut-être plus réservé pour certaines parties de la population : personnes âgées à mobilité progressivement réduite, ménages dont le revenu ne permet pas de posséder une voiture. Au-delà des aspects économiques, l'aptitude culturelle à la mobilité peut être invoquée ».

L'Enquête nationale sur les transports et déplacements (ENTD), réalisée régulièrement (1982, 1994, 2008) auprès des ménages, par le Service de l'Observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Ecologie, l'Insee et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), est l'une des principales sources de connaissance des mobilités des Français, avec le recensement de la population. Cette enquête fournit un panorama des différents aspects de leur mobilité. On y distingue deux types principaux de mobilité, la mobilité locale et la mobilité à longue distance. La mobilité locale est définie comme l'ensemble des déplacements que les individus réalisent dans un rayon de 80 kilomètres autour de leur domicile et sur le territoire national. Elle concerne essentiellement les déplacements quotidiens pour aller travailler, étudier, faire ses courses, ses démarches administratives, accompagner quelqu'un, se rendre sur un lieu de loisir, etc. La mobilité à longue distance comprend des voyages à plus de 80 kilomètres du domicile, à titre professionnel ou personnel.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), 2003. « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés ».
Conférence européenne des ministres des transports, 2002. « Politiques spatiales et transports : le rôle des incitations réglementaires et fiscales », Rapport de la 124e table ronde d'économie des transports, conférence européenne des ministres des Transports, 7-8 novembre.
ORFEUIL Jean-Pierre (dir.), 2004. « Accessibilité, mobilité, inégalité : regards sur la question en France aujourd'hui », in *Transports, pauvretés, exclusions*.
MEDDTL – CGDD, 2010. « Introduction in La mobilité des Français : panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements », Revue du CGDD, décembre.

Tableau 1 ▸ Evolution de la population et du volume des déplacements locaux (moyenne jour ouvrable de semaine : 1982-1994-2008)

	1982	1994	2008	Evolution moyenne (en % et par an)	
				82-94	94-08
Population (6 ans ou plus en millions)	49	53,1	56,2	0,6	0,4
Déplacements (millions) jour de semaine, mobilité locale	163,6	167,7	176,7	0,2	0,4
Déplacements quotidiens par personne (*)	3,3	3,2	3,2	-0,4	0
Temps quotidien passé en déplacement par personne (en min)	54,8	54,7	56,3	0	0,2
Distances quotidiennes parcourues par personne (en km)	17,4	23,1	25,2	2,3	0,6
Durée moyenne d'un déplacement (en min)	16,4	17,3	17,9	0,4	0,2

Champ : individus âgés de 6 ans ou plus résidant en France métropolitaine
* calculé sur l'ensemble des individus mobiles ou non le jour ouvrable de référence

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquêtes nationales transports et déplacements 1982, 1994, 2008

En outre, le temps consacré aux déplacements gagne 1,6 minute en moyenne nationale de 1994 à 2008. Face à l'allongement des distances parcourues en mobilité locale, la hausse des vitesses moyennes pratiquées sur un déplacement (de 19 à 25 km/h) avait permis entre 1982 et 1994 de maintenir constant le temps passé en transports à 54,7 minutes par jour. Mais lors de la dernière période, la vitesse moyenne a augmenté moins rapidement que les distances, passant à 26,5 km/h en 2008. A nombre de déplacements constants, il en résulte donc un léger accroissement de la durée quotidienne passée dans les transports, qui atteint 56,3 minutes en 2008.

En revanche, en 2008, chaque personne effectue quotidiennement autant de déplacements locaux qu'en 1994, soit en moyenne 3,15 déplacements par jour. Cette stabilité intervient après une baisse, le nombre de déplacements par individu étant de 3,34 en 1982 [3].

L'augmentation des mobilités à longue distance se fait en revanche en nombre plutôt qu'en distance. Chaque année, les Français réalisent 358 millions de voyages à plus de 80 km de leur domicile, contre 293 millions en 1994, soit un rythme d'augmentation de 1,5 % par an, porté par la hausse de la population française et celle du nombre moyen de déplacements de plus de 80 km par individu (6,4 voyages par personne en 2008 contre 5,5 en 1994). Entre 1982 et 1994 cependant, cette croissance s'élevait à 4,2 % en moyenne annuelle. En revanche, la distance moyenne des déplacements à longue distance s'avère remarquablement stable : 944 km en 2008, contre 947 km en 1994. 40 % des voyages longs effectués pour des motifs privés sont réalisés sur des distances de moins de 400 km, aller et retour (60 % vont au-delà), et plus de 50 % des voyages d'ordre professionnel se situent également en-dessous du seuil des 400 km aller et retour.

Enfin, les Français font plus de voyages que par le passé, mais de plus courte durée : la durée moyenne d'un voyage en 2008 est de 4,16 nuitées hors du domicile, contre 4,95 en 1994. Le temps annuel moyen passé hors du domicile par un individu se stabilise autour de 27 nuitées en 2008, comme en 1994. Les navettes domicile-travail de plus de 80 km et les voyages professionnels, représentant 20 % de l'ensemble des déplacements de longue distance, consistent de plus en plus en des allers-retours dans la journée (66 % en 2008, 59 % en 1994), grâce au recours au TGV et au développement des liaisons aériennes entre les grandes villes.

Le rôle toujours structurant de l'emploi, des études et des achats dans les déplacements quotidiens

Alors qu'entre 1982 et 1994, l'ensemble des motifs de déplacements concourait à l'accroissement des distances parcourues, seuls les déplacements contraints domicile-travail et domicile-étude continuent aujourd'hui de s'allonger de manière conséquente sur tout le territoire. Ils contribuent substantiellement, par l'intermédiaire de la population scolaire ou active, à l'augmentation des distances parcourues en zone peu dense, tandis qu'ils limitent la baisse en zone dense. Les distances des autres déplacements ont tendance à se stabiliser, surtout dans les plus grandes agglomérations.

Le travail et les achats constituent toujours les principaux motifs de déplacement des Français : 46 % du total en 2008 contre 44 % en 1994. Si la part des courses augmente de près

de deux points, celle du travail est stable à 27 %. Or, durant les années 1982-1994, le poids de la mobilité liée au travail avait tendance à baisser, en raison de la forte croissance des trajets locaux pour loisirs ou affaires personnelles. Cela pouvait laisser penser que le travail ne serait plus un motif structurant de la mobilité. Entre 1994 et 2008, la mobilité contrainte par le travail progresse en raison de l'augmentation de la part des actifs occupés dans la population (41 % en 1994, 45 % en 2008). Or la distance moyenne pour se rendre au travail a augmenté de 2,7 km par rapport à 1994 pour atteindre 14,7 km en 2008. Et comme la longueur des déplacements domicile-travail est plus élevée que la moyenne des autres motifs de déplacement, ces derniers représentent un cinquième du total des déplacements et 41 % des distances parcourues.

Quant aux déplacements domicile-étude, les croissances les plus fortes observées entre 1994 et 2008 concernent les plus jeunes (collégiens, lycéens), alors que la longueur moyenne des déplacements effectués par les étudiants tend à baisser, bien qu'ils continuent de parcourir environ trois fois plus de distance que les enfants en primaire. La part des activités de loisirs ou visites diminue légèrement [4].

2 Les disparités territoriales induites par les mobilités des Français

Divergences des comportements de mobilité au sein des aires urbaines

Tableau 2 ▸ Déplacements quotidiens par personne et répartition modale selon le lieu de résidence (2008)

Type d'espace	Voiture (en %)	Deux-roues motorisés (en %)	Transports en commun (en %)	Vélo (en %)	Autre (en %)	Marche (en %)	Nombre de déplacements locaux quotidiens	Population (en milliers)
Espace à dominante rurale	75	1	3	3	0	17	3,0	10 078
Communes polarisées d'aires urbaines < 100 000 habitants	85	1	4	1	0	9	2,9	2 337
Pôles urbains d'aires urbaines < 100 000 habitants	70	1	4	3	1	21	3,3	6 273
Communes multipolarisées	78	0	4	4	0	14	3,0	3 241
Communes polarisées d'aires urbaines ≥ 100 000 habitants (hors Paris)	78	1	5	2	1	13	3,1	5 987
Banlieue de pôles urbains d'aires urbaines ≥ 100 000 habitants (hors Paris)	70	3	6	2	0	19	3,3	9 196
Centre de pôles urbains d'aires urbaines ≥ 100 000 habitants (hors Paris)	50	2	10	4	1	34	3,4	8 459
Communes polarisées de l'aire urbaine de Paris	71	3	9	2	0	15	3,0	1 382
Banlieue parisienne	47	2	19	2	0	31	3,0	7 196
Paris	12	4	33	3	1	46	3,0	2 019
Ensemble	**65**	**2**	**8**	**3**	**1**	**22**	**3,2**	**56 172**

Champ : déplacements locaux un jour de semaine ouvré des individus âgés de 6 ans ou plus résidant en France métropolitaine

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquête nationale transports et déplacements 2008

Les différences de comportements de mobilité locale entre ménages se cristallisent sur les lieux de résidence qui procurent un accès variable aux transports en commun urbains, à des voiries non congestionnées et au stationnement des véhicules, de façon plus marquée qu'en 1994.

A l'échelle des aires urbaines, la taille et surtout la répartition spatiale et fonctionnelle des territoires les plus denses (en particulier les grands pôles d'emploi) déterminent les niveaux et les formes de la mobilité. Dans celles de plus de 100 000 habitants en effet, le nombre de déplacements par individu diminue très légèrement ; le temps quotidien passé en transport est stable et les distances parcourues progressent peu. Dans le reste de la France au contraire, le temps quotidien passé à se déplacer augmente et les distances parcourues progressent. Plus la taille de l'agglomération s'accroît, moins la voiture est employée (de 85 à 50 % en province, 12 % dans Paris).

Dans les faits, la stabilité des mobilités dans les territoires denses des aires urbaines (pôles urbains) s'explique par le recours à des transports en commun plus performants par rapport à la voiture, dont l'usage est en outre souvent dissuadé dans les centres.

C'est dans les communes des couronnes périurbaines que le recours à la voiture est prépondérant en raison de la faiblesse de l'offre de transports en commun. Si l'on s'en tient à la période 1994-2008, la part des déplacements en voiture a continué d'augmenter, sauf dans l'agglomération parisienne et dans les pôles des aires urbaines de plus de 100 000 habitants. La progression de l'automobile s'est certes infléchie, passant de + 14 points durant la période 1982-1994 à + 3,7 points entre 1994 et 2008. Mais ce mode de déplacement conserve une part de 72,3 % en 2008, loin devant les transports en commun (train, tramway, métro, bus) dont la part s'est abaissée à 13,3 %.

Entre 1999 et 2006, la part modale de la voiture a continué d'augmenter nettement dans les zones les moins denses, en premier lieu dans l'espace à dominante rurale (à l'exception de certaines petites villes ou bourgs) et dans les couronnes périurbaines : la croissance démographique s'y conjugue à l'allongement des déplacements et à la multi polarisation des flux, notamment domicile-travail, liée à la multiplication des pôles d'emploi, vers lesquels l'offre de transport en commun est faible voire inexistante. Le trafic automobile y a crû de 30 % en 14 ans, et plus des trois quarts des déplacements se font en voiture.

Cartes 1 et 2 ▸ Variation de la part des déplacements domicile-travail en voiture et en transport en commun (1999-2007)

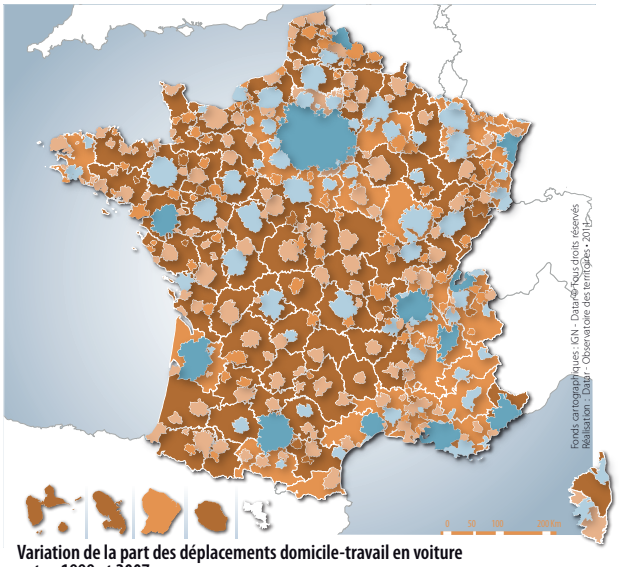

Variation de la part des déplacements domicile-travail en voiture entre 1999 et 2007
(par aire urbaine et département hors aire urbaine, en points de %)

- de 4,3 à 8,4
- de 2,0 à 4,3
- de 0 à 2,0
- de -3,8 à 0
- de -9,3 à -3,8

France : - 1,2 point de %
France métropolitaine : - 1,4 point de %

Données DOM au niveau départemental

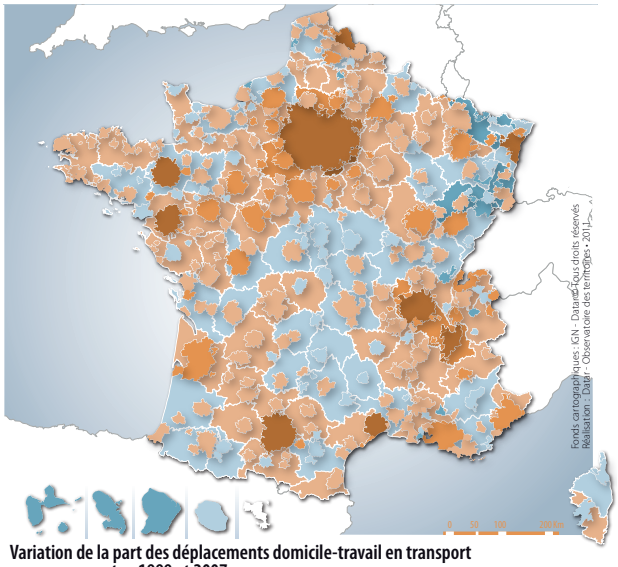

Variation de la part des déplacements domicile-travail en transport en commun entre 1999 et 2007
(par aire urbaine et département hors aire urbaine, en points de %)

- de 3,6 à 7,4
- de 1,5 à 3,6
- de 0 à 1,5
- de -1,0 à 0
- de -4,6 à -1,0

France : 2,5 points de %
France métropolitaine : 2,6 points de %

Données DOM au niveau départemental

Source : Insee, RP 1999 et 2007

A l'inverse, une tendance favorable aux modes actifs, appelés aussi modes doux, en centre-ville se confirme depuis le milieu des années 2000. Après une forte baisse de 1982 à 1994, la part de la marche à pied ou du vélo dans les déplacements quotidiens des individus se stabilise : ces modes représentent respectivement 22 % et 3 % des déplacements en semaine en 2008, et le parc de vélos pour adultes a augmenté d'un quart entre 1994 et 2008. Le vélo progresse fortement à Paris et dans les métropoles régionales entre 1994 et 2008, notamment grâce à la mise en place de systèmes de vélos en libre-service et au développement des pistes cyclables en ville. Les longs trajets en transport en commun sont aussi l'apanage des grandes villes : en province, 15 % des déplacements domicile-travail en transport en commun font plus de 15 km, alors que cette part monte à 31 % en Ile-de-France. A partir de 2 km, pour la moitié des habitants des communes les moins denses, plus de 9 trajets sur 10 sont réalisés en automobile.

En outre, en lien avec le degré d'urbanisation, la part des ménages qui ont un seul véhicule ou pas du tout s'accroît avec la proximité d'un arrêt de transport en commun autour du domicile. Alors que 71 % des ménages habitent à moins de 600 m d'un arrêt de bus, tramway, station de métro ou gare d'autocar, 85 % des ménages non motorisés se situent dans cette zone de couverture des transports en commun [5].

Différenciation des pratiques à l'échelle régionale

L'Ile-de-France se différencie nettement des autres régions françaises par les modes de déplacement que pratique sa population. Sa forte densité et son maillage en matière de transports en commun sont les deux critères qui expliquent ce clivage. Le nombre de déplacements, tout d'abord, y est légèrement inférieur à la moyenne nationale : de 2,99 à 3,02 par jour et par

Cartes 3 et 4 ▸ Nombre et temps de déplacement (2008)

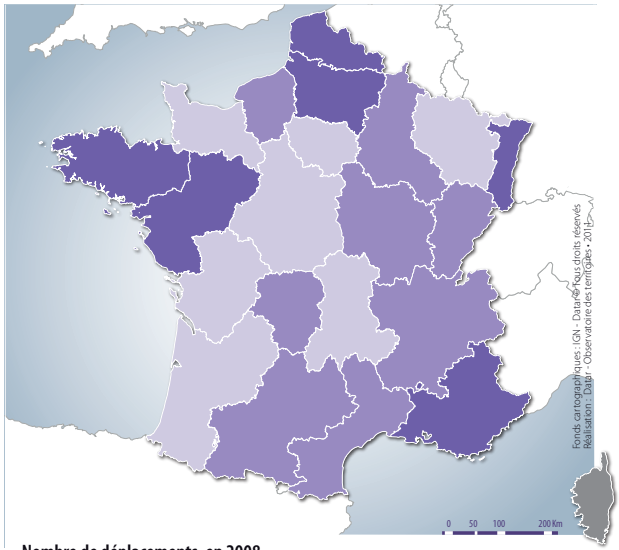

Nombre de déplacements, en 2008
(par personne et par jour, par département)
- plus de 3,3
- de 3,1 à 3,3
- moins de 3,1

France métropolitaine : 3,1 déplacements par jour/par personne
France métropolitaine hors IDF : 3,2

Résultats non significatifs pour la Corse
Données non disponibles pour les DOM

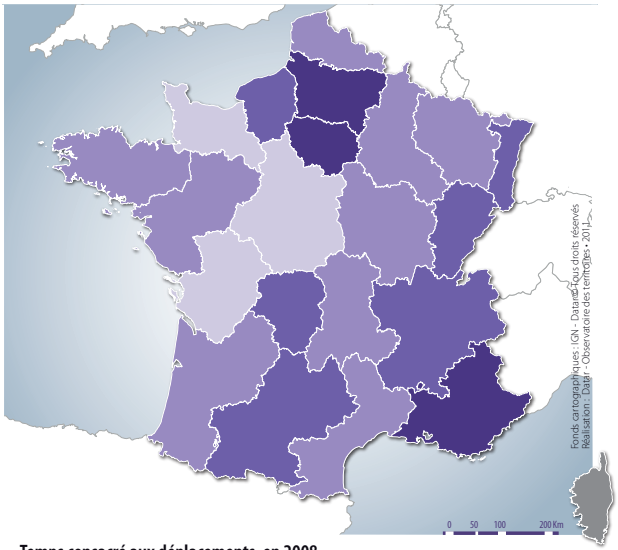

Temps consacré aux déplacements, en 2008
(par personne mobile et par jour, par département)
- plus de 68
- de 64 à 68
- de 61 à 64
- moins de 61

France métropolitaine : 66 min
France métropolitaine hors IDF : 63 min

Résultats non significatifs pour la Corse
Données non disponibles pour les DOM

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquête nationale transports et déplacements, 2008 – d'après la revue La mobilité des Français - *CGDD, SOeS – décembre 2010*

Cartes 5 et 6 ▸ Part des déplacements en voiture et en transports collectifs (2008)

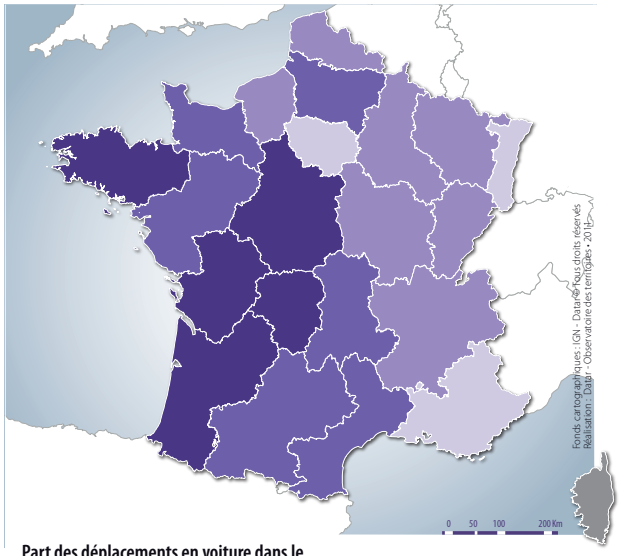

Part des déplacements en voiture dans le total des déplacements, en 2008
(en %, par département)

- plus de 72,0
- de 69,0 à 72,0
- de 65,0 à 69,0
- moins de 65,0

Résultats non significatifs pour la Corse
Données DOM non disponibles

France métropolitaine : 64,5 %
France métropolitaine hors IDF : 69,2 %

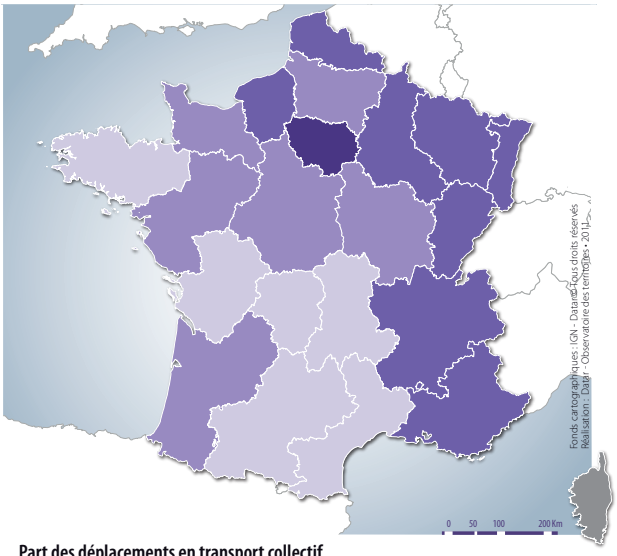

Part des déplacements en transport collectif dans le total des déplacements, en 2008
(en %, par département)

- 20,2
- de 6,5 à 8
- de 5,6 à 6,5
- moins de 5,6

Résultats non significatifs pour la Corse
Données DOM non disponibles

France métropolitaine : 8,2 %
France métropolitaine hors IDF : 5,6 %

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquête nationale transports et déplacements 2008 – d'après la revue La mobilité des Français - *CGDD, SOeS – décembre 2010*

personne, contre 3,29 à 3,99 dans les autres aires urbaines de plus de 100 000 habitants, tandis que le nombre de déplacements journaliers le plus faible se situe en zone rurale peu dense (2,98).

En Ile-de-France, la marche, le vélo, les deux-roues motorisés et surtout le transport collectif sont surreprésentés dans les déplacements totaux par rapport à la moyenne nationale : 30 % des Parisiens se déplacent exclusivement à pied et le recours aux transports en commun domine les échanges entre Paris et ses couronnes. 32 % des ménages franciliens ne disposent pas de voiture. Durant la semaine, 43 % des déplacements des Franciliens sont effectués en voiture, alors que cette proportion atteint 65 % au niveau national.

En raison de leur recours à des modes de transport relativement moins rapides et de la moindre fluidité du trafic routier, les Franciliens consacrent nettement plus de temps à leurs trajets que les autres : seulement 41 % des Franciliens consacrent moins d'une heure par jour à leur déplacement (53 % des provinciaux). Passer plus de deux heures dans les déplacements quotidiens est une réalité pour 22 % de Franciliens, soit environ deux fois plus qu'en province (12 %). C'est ce temps passé en transport qui les incite à réduire leurs déplacements en nombre, à ne pas rentrer déjeuner chez eux (ce qui est plus fréquent en province) et à enchaîner, dans le cadre d'une migration domicile-travail, des déplacements secondaires pour les achats ou d'autres démarches.

Hors Ile-de-France, le nombre moyen de déplacements quotidiens par personne varie de 2,68 à 3,55. Le maximum est atteint par l'Alsace, il est plus faible en Basse-Normandie, en Poitou-Charentes et, dans une moindre mesure, en Aquitaine. Des spécificités modales émergent : l'usage préférentiel du véhicule individuel en Bretagne, Pays de la Loire ou Limousin, s'oppose à l'usage fréquent du transport collectif dans le Nord-Pas-de-Calais et l'est du territoire français, celui-ci étant très sous-représenté dans les régions Centre, Corse et Poitou-Charentes. Outre l'Ile-de-France et l'Alsace, il est plus fréquent de marcher à pied en Rhône-Alpes, mais pas en Aquitaine, Limousin ou Poitou-Charentes.

La part plus importante des populations retraitées ou en vacances (résidences secondaires) explique en partie ces écarts modaux entre régions, tout comme la place plus ou moins structurante de l'emploi dans la mobilité quotidienne. Si le premier motif de déplacement reste d'ordre professionnel dans toutes les régions, le travail représente moins d'une raison sur trois de se déplacer en Languedoc-Roussillon [6].

Banalisation de la motorisation et homogénéisation des comportements de mobilité

La voiture est utilisée pour 65 % des déplacements réalisés, sur 83 % des distances parcourues en mobilité locale comme à longue distance. La motorisation poussée par l'extension territoriale et la croissance démographique des couronnes périurbaines, est partiellement atténuée par une propension à délaisser la voiture dans les zones urbaines denses et bien desservies en transports en commun. Ainsi, le parc d'automobiles des ménages est passé de 18,8 millions d'unités en 1982 à 26,1 millions en 1994 et 32,7 millions en 2008, soit une croissance de 1,6 % par an de 1994 à 2008, contre 2,7 % pour la période antérieure. La part des ménages non motorisés recule en valeur absolue et relative : 19 % d'entre eux ne disposent pas de véhicule en 2008 (24 % en 1994). A l'opposé, 36 % des ménages possèdent désormais au moins deux véhicules.

La poursuite de la domination de l'automobile dans les déplacements quotidiens vient de ce qu'elle représente l'outil le plus adapté aux zones moins denses, « sauf à remettre en cause l'accès à la mobilité » [7]. Les chiffres récents montrent la démocratisation de cet équipement, dont la non-possession relève plus souvent que par le passé d'un choix délibéré, en particulier dans Paris intra-muros ou au centre des métropoles régionales. Le multiéquipement, qui s'est largement accru dans les zones les moins denses, n'implique pas pour autant une hausse du kilométrage en voiture de chaque ménage. Avec 20 200 km par an et par voiture en 2008, celle-ci a même légèrement reculé depuis 1994 car chaque véhicule est moins fréquemment employé.

Conjuguée à l'urbanisation de zones situées auparavant en dehors des grandes aires urbaines, la motorisation participe d'une homogénéisation des pratiques de déplacement, grâce à la plus grande mobilité de catégories de population peu mobiles durant les périodes d'enquêtes antérieures. Elle rapproche aussi les pratiques de mobilité des zones rurales de celles des grandes agglomérations, bien que la motorisation des zones moins denses épouse une tendance opposée à celle en cours dans les pôles urbains.

Les écarts de mobilité entre générations se réduisent

Le premier indicateur de réduction des écarts concerne l'âge. 85 % des Français se déplacent en 2008, contre 84 % en 1994, cette proportion ayant fortement progressé parmi les personnes de plus de 60 ans, qui restent cependant la catégorie d'âge la moins mobile (surtout dans les régions rurales). La progression de la mobilité à longue distance pour motifs privés est particulièrement soutenue pour les individus de 55 à 74 ans : la moindre propension à voyager recule vers des âges plus élevés qu'en 1994. Les retraités effectuent 4,6 voyages annuels en 2008, contre 5,4 pour les actifs. Et à l'inverse des actifs qui s'orientent davantage vers le train et l'avion, la hausse du nombre de voyages effectués par les retraités est presque intégralement le fait de la voiture.

Tableau 3 ▸ Equipement automobile des ménages (1982-1994-2008)

	Effectif (en milliers) et ratio			Evolution			
				en % sur la période		en % par an	
	1982	1994	2008	1982-1994	1994-2008	1982-1994	1994-2008
Parc automobile à l'usage des ménages	18 844	26 183	32 718	38,9	25,0	2,7	1,6
Nombre de ménages	19 465	22 840	26 753	17,3	17,1	1,3	1,1
Nombre de voitures par ménage	1,0	1,2	1,3	18,6	8,7	1,4	0,6
Nombre d'adultes	39 738	43 946	46 998	10,6	6,9	0,8	0,5
Nombre de voitures par adulte	0,5	0,6	0,7	25,6	16,8	2,0	1,1
Nombre de ménages non motorisés	5 898	5 385	5 083	-8,7	-5,6	-0,7	-0,4
Nombre de voitures par ménage motorisé	1,4	1,5	1,6	7,9	3,3	0,6	0,2

Champ : voitures particulières (VP) et véhicules utilitaires légers roulants (VUL)

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquêtes nationales transports et déplacements 1982, 1994, 2008

Les femmes effectuent un peu plus de déplacements quotidiens que les hommes

Les écarts hommes-femmes dans l'accès aux moyens de transport se sont réduits. L'accès des femmes à l'automobile a longtemps été limité par la mainmise régulière des hommes sur l'unique véhicule du ménage et par un faible taux de possession du permis de conduire. Sans atteindre le niveau actuel des hommes, 76 % des femmes ont obtenu le permis, contre 64 % en 1994, notamment parmi les plus de 55 ans. 80 % des femmes disposant d'un permis conduisent régulièrement, contre 77 % en 1994. Dans le même temps, la part des hommes est demeurée stable (87 % de conducteurs réguliers). Désormais, elles effectuent un peu plus de déplacements quotidiens que les hommes, mais à plus courtes distances car elles habitent plus près de leur lieu d'emploi (12,9 km en moyenne contre 16,5 km pour les hommes) mais assument en contrepartie plus de déplacements liés aux tâches domestiques et familiales (comme l'accompagnement des enfants), passant au final moins de temps qu'eux dans les transports. La généralisation de l'emploi féminin est à l'origine de ce plus grand usage de la voiture, en créant un besoin de déplacement et en permettant de financer le multiéquipement [8].

Enfin, la motorisation différencie moins les catégories socio-professionnelles que par le passé. Bien que les cadres effectuent toujours les plus grandes distances en voiture, ils sont rattrapés par d'autres catégories d'actifs pour plusieurs raisons. En premier lieu, la concentration des emplois qualifiés dans des zones soumises à une plus forte congestion automobile et/ou mieux desservies par les transports en commun incite les cadres à réduire la part modale de l'automobile, surtout en Ile-de-France et dans les pôles des aires urbaines où de nouveaux modes de transport diversifiés sont proposés (métro, tramway). Ensuite, à côté de certaines professions plus enclines à utiliser la voiture en raison de leurs contraintes de déplacement (artisans, commerçants, chefs d'entreprise), les ouvriers et employés recourent préférentiellement à la voiture en raison de leur localisation dans les zones périurbaines où les coûts du logement sont plus abordables.

Cependant, des extrêmes persistent en proportion significative au sein de la population totale. Ainsi, les 25 % des individus les plus mobiles couvrent près de la moitié des déplacements et 70 % des km parcourus. Ce sont le plus souvent des femmes, des personnes de 36 à 45 ans, des actifs occupés et des personnes ayant suivi des études supérieures. A côté de ces « hypermobiles », 15 % de personnes, interrogées un jour ouvré de référence dans le cadre de l'enquête nationale de 2008 sur les transports et déplacements, ont déclaré ne pas se déplacer ce jour-là, pour des raisons liées à un handicap permanent ou provisoire (23 %) ou un problème ponctuel de santé. Une fois sur quatre, cette immobilité vient d'une absence de besoin de sortir.

Tableau 4 ▸ Kilométrage annuel moyen parcouru par les véhicules des ménages (1994-2008)

	Km annuels des véhicules en 2008		Km annuels des ménages		
	1er rang	rang inférieur	1994	2008	évolution (en %)
Agriculteurs exploitants	13 442	10 899	25 576	23 937	-6,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	16 182	14 087	32 399	27 718	-14,4
Cadres	16 290	13 291	27 539	25 387	-7,8
Professions Intermédiaires	15 422	12 746	24 751	23 719	-4,2
Employés	14 444	12 606	19 446	20 319	4,5
Ouvriers	14 414	12 752	21 457	22 458	4,7
Retraités	9 579	8 467	12 783	12 757	-0,2
Autres inactifs	12 052	10 975	16 057	14 481	-9,8
Ensemble	**13 521**	**12 080**	**20 950**	**20 186**	**-3,6**

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquêtes nationales transports et déplacements 1994, 2008

3 La cohésion territoriale mise en jeu par les disparités de mobilités, facteurs d'inégalités environnementales et d'accès aux ressources urbaines

Des temps et distances d'accès à l'emploi et aux services très variables selon les localisations résidentielles

Premiers indices d'éloignement des résidents aux ressources urbaines, l'augmentation du temps et de la distance nécessaires pour accéder à un lieu d'emploi s'est poursuivi entre 1994 et 2008.

Ainsi, un trajet domicile-travail sur deux en 2008 est d'au moins 10 km contre un trajet sur trois en 1982, tandis que ceux de 20 à 40 km ont doublé, atteignant 20 % du total. A l'inverse, les trajets de moins de 5 km, qui représentaient la moitié des déplacements en 1982, ne représentent plus que 28 % de l'ensemble.

Cet accroissement général de la distance entre lieu de travail et lieu de résidence sur le territoire français s'explique par le desserrement plus rapide de l'habitat que de l'emploi, et par la concentration persistante de 70 % des emplois (contre 58,8 % des actifs) dans les pôles des aires urbaines en 2008 [9].

Entre 1999 et 2008, les pôles urbains (dont la surface s'est étendue de 22 %) ont gagné 2 millions d'emplois et 1,3 million de population active résidente, de sorte qu'en 2008, ils concentrent 18 millions d'emplois, dont 14 millions sont occupés par leurs résidents, et 4 millions par les habitants de l'espace périurbain (couronnes et communes multipolarisées des grandes aires urbaines). Ce dernier, à l'inverse, sur 38,1 % du territoire français, rassemble 23,8 % de la population mais 14,5 % des emplois recensés.

C'est pourquoi environ trois-quarts des salariés travaillent en dehors de leur commune de résidence aujourd'hui. Ce mouvement concerne moins de 60 % des salariés vivant dans le pôle d'une aire urbaine de moins de 200 000 habitants ou dans un pôle d'emploi de l'espace à dominante rurale, mais plus de 90 % des actifs domiciliés dans l'espace périurbain.

C'est pour les résidents parisiens et des centres des pôles urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants que les distances parcourues pour se rendre au travail sont les plus courtes (moins de 10 km). A l'inverse, elles sont plus élevées dès lors que la résidence se situe dans la couronne d'un pôle urbain ou dans une commune multipolarisée [10].

La durée moyenne pour se rendre au travail sépare deux populations bien distinctes : les résidents d'Ile-de-France qui y consacrent en moyenne 31 à 36 minutes, et ceux des autres régions

Graphique 1 ▸ Répartition des actifs selon la distance du trajet pour se rendre au travail (1982-1994-2008)

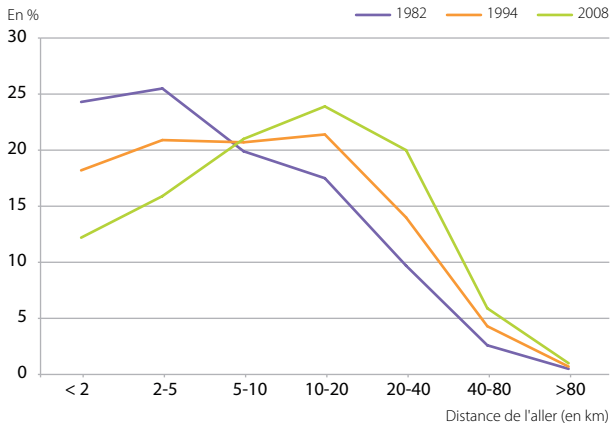

Champ : actifs ayant un lieu de travail fixe hors de leur domicile

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquêtes nationales transports et déplacements 1982, 1994, 2008

Tableau 5 ▸ Densité au centre et éloignement moyen par rapport au centre de l'aire urbaine dans les 10 plus grandes aires urbaines (1968-2007)

	Densité à moins de 5 km du centre (habitants/km²)		Eloignement moyen par rapport au centre de l'aire urbaine (en km)	
	Population		Population	
	1968	2007	1968	2007
Paris	24 580	20 807	12,9	17,1
Lyon	8 097	7 823	6,4	9,7
Marseille-Aix	3 695	3 542	6,9	11,5
Lille	5 118	5 136	7,7	8,1
Toulouse	2 781	3 354	7,5	10,1
Nice	4 158	4 520	10,1	13,0
Bordeaux	4 265	4 164	7,1	9,5
Nantes	3 397	3 813	5,9	7,9
Strasbourg	3 046	3 418	6,1	7,1
Toulon	2 853	3 069	7,2	9,5

Champ : les vingt aires urbaines les plus peuplées (dans leurs contours de 1999)

Source : Insee, RP 1968 - 2007, in « La connaissance de l'étalement urbain », revue du CGDD n°X, MEEDTL (à paraître)

qui mettent, selon les zones d'habitat, entre 18 et 23 minutes. En revanche, les communes multipolarisées de l'aire urbaine de Paris ont des durées de transport à peine plus élevées du fait de vitesses plus rapides tant pour les usagers de la voiture que des transports en commun.

Importance de la localisation des pôles secondaires

D'après les résultats des dernières enquêtes transport, le périurbain semble toutefois trouver une dynamique qui le fait évoluer vers un polycentrisme plus complexe, du fait de la densification des premières couronnes des grandes aires urbaines et de la création de pôles d'emploi secondaires en dépit de leur desserrement limité [11]. A la ville polycentrique est souvent associée une organisation plus favorable aux mobilités que dans la ville étalée. L'observation au sein des sept principales aires urbaines de France, très différentes en taille et organisation des déplacements domicile-travail, montre qu'elles expérimentent toutes un double phénomène d'étalement et de concentration dans des pôles secondaires ou le long d'axes de transport, les polarités peinant chacune à résister à la dissociation montante entre habitat et emploi [12]. Faute d'une autonomisation des pôles secondaires des grandes agglomérations, le nombre, la localisation des pôles et leur positionnement par rapport au centre se révèlent importants. L'exemple de Paris, où existent un grand nombre et une relativement bonne distribution spatiale des pôles périphériques, induit un fonctionnement en sous-marchés de l'emploi et donc des distances de migrations quotidiennes relativement réduites par rapport à la taille de l'aire urbaine. Si, ramenées au rayon de l'aire urbaine, l'aire de Lyon produit en moyenne des migrations plus courtes que celles de Lille, c'est pourtant cette dernière qui permet d'atteindre un volume global (en km) de migrations alternantes plus faible, la tripolarité avec Tourcoing et Roubaix conduisant à une meilleure maîtrise de l'étalement et à un volume total de déplacements plus faible [13].

Un temps d'accès à l'emploi plus long à Paris

Les difficultés physiques d'accès à l'emploi selon un gradient centre-périphérie – que pose l'éloignement des éventuels demandeurs résidant dans des lieux distants des zones d'emploi – peuvent être nuancées par l'étonnante surreprésentation des chômeurs au cœur de certaines agglomérations, comme Paris où le nombre de demandeurs d'emploi représente 9,1 % de la population active en 2010 (contre 8,3 % en Ile-de-France). D'après Yannick L'Horty et Florent Sari, ce phénomène touche tous les arrondissements de Paris, alors qu'il affecte peu les localités extra muros, et il concerne autant les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi que les allocataires du RSA, quels que soient leurs âge, sexe, nationalité, niveau d'éducation, situation matrimoniale, nombre d'enfants, type de contrat recherché, métier recherché et motif d'entrée en chômage. Résider à Paris ne serait pas pour eux une localisation

Graphique 2 ▸ Distance moyenne de l'aller (trajet domicile-travail) selon le type urbain du domicile de résidence (1994-2008)

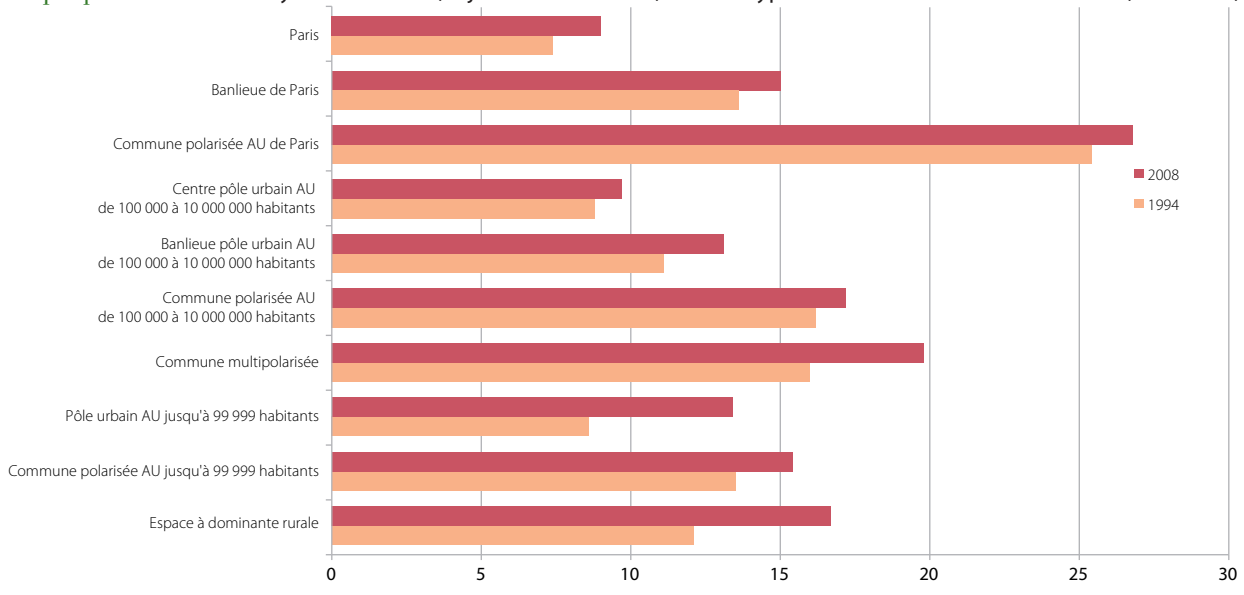

Champ : actifs ayant un lieu de travail fixe hors de leur domicile

Source : SOeS – Insee – Inrets, enquêtes nationales transports et déplacements 1994, 2008

optimale du point de vue du retour à l'emploi, malgré le dynamisme et la densité du bassin d'emploi parisien [14].

Cette situation s'explique par le fait que les caractéristiques des emplois offerts à ces chômeurs parisiens ne correspondent pas à celles des emplois demandés. En outre, les offres d'emploi qui correspondent effectivement aux caractéristiques des demandeurs sont, en règle générale, en périphérie intermédiaire de l'agglomération parisienne, c'est-à-dire assez loin de Paris intra muros. Les demandeurs parisiens subissent donc un temps de recherche d'emploi plus long que les chômeurs d'autres villes et départements. Au milieu des années 2000, la durée du chômage était de 14 mois à Paris, contre 11,5 mois dans l'ensemble de la région Ile-de-France et 10,5 mois dans la France entière.

Facteurs et formes de relégation dans les espaces éloignés des pôles d'emploi

Outre l'accès à l'emploi, l'éloignement des services de proximité fait l'objet d'une attention particulière hors des agglomérations denses. Au début des années 2000, le temps d'accès moyen des habitants des bassins de vie ruraux à l'ensemble des ressources (commerces, services, éducation, emploi), dans le bassin ou non, était de 16 minutes et supérieur à 21 minutes en moyenne pour un quart de la population [15]. Cette valeur moyenne masque néanmoins des différences notables selon l'implantation des types de commerces et services.

Si une grande majorité des services accessibles en milieu urbain existent en milieu rural, certains sont situés dans des bourgs ou à l'entrée de bourgs, comme les hypermarchés, dont l'accès depuis les villages (hors des pôles d'emploi de l'espace rural) n'est pas aisé : c'est le cas de certains commerces alimentaires, des agences de Pôles Emploi, de magasins d'équipements et d'établissements de santé de la gamme intermédiaire.

Dans les zones peu denses, l'accès à l'emploi et aux services repose sur des déplacements quotidiens en voiture, dont le coût vient grever le budget des ménages. Un ménage est dit « vulnérable » à la hausse du prix des carburants s'il dépense plus de 18 % de ses ressources à se déplacer, ce qui est le cas de 9 millions de Français en 2009 [16]. Or la part du revenu familial affectée au transport dans les années 2000, est inférieure à 10 % en zone dense mais égale à 25 % pour un locataire et à 30 % pour un propriétaire en zone moins dense. Dans certains cas, les ménages entretenant deux voitures dépensent autant dans leurs déplacements que dans le remboursement de leur emprunt immobilier. Or, si le prix des carburants a baissé en valeur réelle entre 1973 et 2007, il a augmenté en valeur nominale durant les dernières années, tout comme le prix d'entretien et de réparation des véhicules (+35 % depuis 1998).

Ce coût explique pourquoi le nombre de déplacements quotidiens par personne en voiture varie aujourd'hui de 1 à 2,4 entre les plus bas et les plus hauts revenus, abstraction faite des ménages disposant des plus hauts revenus (plus de 3 000 € par unité de consommation). Ces derniers utilisent moins la voiture, étant très concentrés en Ile-de-France et en particulier à Paris

Tableau 6 ▸ Répartition des déplacements quotidiens selon le revenu par unité de consommation (UC) du ménage et selon le mode de transport (1994-2008)

Revenus par UC du ménage (en %)	Voiture	Deux roues motorisés	Transport collectif	Vélo	Autre mode mécanisé	Marche	Ensemble
Moins de 500€	36	2	18	3	0	41	100
500 à 999€	52	2	10	3	1	32	100
1 000 à 1 499€	68	2	8	2	0	20	100
1 500 à 1 999€	70	1	7	3	0	18	100
2 000 à 2 999€	73	2	7	2	0	16	100
Plus de 3 000€	67	2	9	2	1	20	100
Ensemble	**65**	**2**	**8**	**3**	**1**	**22**	**100**

Champ : déplacements locaux un jour de semaine ouvré des individus âgés de 6 ans ou plus résidant en France métropolitaine

Source : SOeS, Insee, Inrets : enquêtes nationales transports et déplacements 1994, 2008

(38 % d'entre eux y résident, contre 19 % de la population française totale).

Face au coût des déplacements automobiles, les ménages à faibles revenus ou non motorisés circonscrivent leur mobilité à des espaces familiers en zone dense comme en zone non dense, et déploient un ensemble de pratiques pour faire face aux difficultés liées à la dépendance automobile [17]. Ils sont cependant plus exposés à la relégation sociale et à l'isolement physique dans les zones périurbaines à plus de 40 km des pôles urbains ou les zones rurales isolées. Ainsi, selon le Rapport sur l'étalement urbain et les changements climatiques, le coût de la mobilité est sous-estimé et mal évalué dans le budget des ménages vivant en milieu périurbain. « Alors que l'ADEME estime le coût de la possession d'une voiture à 330 € par mois pour une petite voiture à essence, 540 € pour un diesel moyen et 830 € pour un monospace diesel, les ménages l'évaluaient en 2008 à 185 euros par mois » [18].

En moyenne, les dépenses de carburant automobile représentent entre 3 et 4 % des dépenses de consommation des ménages. Mais des études récentes confirment les différences nettes dans l'utilisation de la voiture et donc dans le budget carburant selon la localisation du logement. Les dépenses annuelles de carburant sont ainsi beaucoup plus élevées dans l'espace périurbain que dans les banlieues et dans les villes-centres.

Il s'avère en effet que la consommation de carburant des ménages est principalement déterminée par la densité, mesurée par le nombre d'habitants par commune rapporté à la surface urbanisée. Jusqu'alors, les catégories modestes ont eu tendance à opter pour des lieux de résidence plus éloignés de leur lieu de travail, nécessitant aussi le recours à la voiture pour l'accès aux équipements et services. Ce choix, fondé sur un arbitrage entre coût du foncier et coût de la distance, pourrait dans un avenir assez proche conduire à des situations de précarité énergétique si le renchérissement de l'énergie devait s'accélérer.

Les ménages non-motorisés tendent à fuir la dépendance à l'automobile, quand ils le peuvent

Il apparaît que les ménages d'actifs non-motorisés tendent à « fuir » les territoires les plus dépendants de l'automobile, plus que les ménages retraités dont la non-motorisation recule fortement [19]. Selon Benjamin Motte-Baumvol, les ménages actifs non-motorisés changeraient plus souvent de commune de résidence que les autres actifs, pour se rapprocher des centres : près de 51 % des ménages non-motorisés qui ont quitté la grande couronne francilienne entre 1999 et 2006 sont venus s'installer à Paris ou en petite couronne. Ce constat est toutefois nuancé par la mise en évidence, dans certains territoires, des fortes disparités de mobilité que subissent les ménages modestes, pourtant motorisés, par rapport aux ménages les plus favorisés [20]. En effet, les ménages les plus aisés, face à une offre locale de commerces et de services réduite, augmentent peu leur niveau d'équipement automobile déjà relativement élevé mais ont surtout un niveau de mobilité automobile très élevé. Ce modèle est également à des degrés différents celui des ménages de retraités. Les ménages modestes, face à des ressources locales réduites, sont contraints d'augmenter leur niveau d'équipement automobile relativement bas mais n'augmentent que très faiblement la fréquence de leurs déplacements automobiles.

Dans les zones rurales isolées, certains habitants n'ont pas les moyens financiers ou physiques (personnes âgées) d'avoir une voiture et de la faire circuler, tandis que les transports en commun non urbains ou express régionaux (TER) sont éloignés, peu nombreux, lents, peu fréquents voire inexistants [21]. La pauvreté en milieu rural, de niveau similaire à celui des milieux urbains (en pourcentage de ménages vivant sous le seuil de pauvreté), est plus hétérogène : aux processus d'aggravation de disqualifications antérieures (déclin d'activités, faibles qualifications et chômage) s'ajoutent des processus de précarité résultant des interactions entre espace urbain et espace rural (migrations d'urbains que le coût de la vie a repoussé de la ville). De manière significative, des initiatives associatives comme les « Solidaribus » du Secours populaire ou les épiceries sociales mobiles y sont très appréciées. Ce type d'isolement social et culturel existe dans des départements très ruraux comme la Creuse ou l'Ariège, mais aussi dans le Cambrésis, à proximité de la métropole lilloise, ainsi que dans des secteurs de l'est de la Seine-et-Marne, à deux pas de zones d'activités et de vie de l'agglomération parisienne (Disney Paris, zone aéroportuaire, zones de logistiques, etc.). Or, pour la population concernée, cette situation est défavorable à la recherche et à la reprise d'un emploi.

Graphique 3 ▸ Dépenses de carburant en fonction de la localisation (2008)

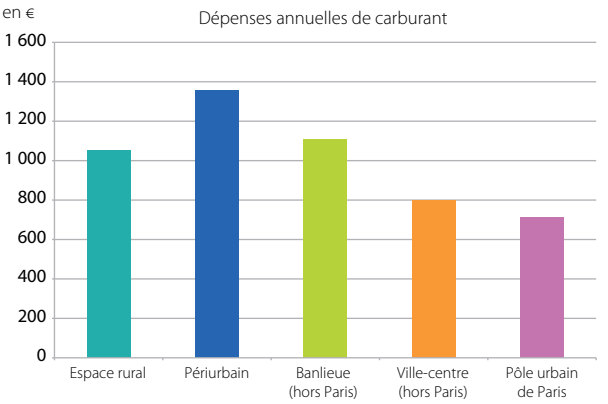

Source : Insee, enquête Budget de famille 2006 et SOeS-Insee-Inrets, enquête nationale transports et déplacements 2008, calculs CGDD

Dans son étude des mobilités des RMIstes de la Thiérache, située au nord-est du département de l'Aisne, Emmanuelle Bonerandi insiste sur le rôle joué par la disqualification spatiale sur la disqualification sociale en milieu rural isolé. L'étroitesse du marché local de l'emploi, qui s'explique de façon combinée par la ruralité et par la dégradation du système productif local, y conduit au départ des populations en recherche de qualification vers des centres urbains pourvoyeurs d'emplois. Toutefois, pour les populations les plus en difficulté, la nécessité de déménager est une solution coûteuse financièrement mais aussi en termes de rupture du lien social. « On pourrait ne considérer ici que le manque de ressources à la fois physiques, économiques et sociales, pour expliquer la faible mobilité envisagée par les allocataires du RMI. […] Le choix de la non-mobilité, du maintien sur place ou d'une mobilité limitée au territoire vécu, peut alors se lire comme la juste évaluation du rapport coût-bénéfice. » Ainsi, on assisterait à une adaptation des populations socialement disqualifiées à un contexte de disqualification spatiale. C'est pourquoi « derrière la non-mobilité apparente et effective, se cachent des stratégies positives en termes de qualité de vie, que ces stratégies soient clairement assumées ou inconsciemment construites » [22]. ■

Bibliographie

[1] **ORFEUIL Jean-Pierre** (dir.), 2004. « Accessibilité, mobilité, inégalité : regards sur la question en France aujourd'hui », in *Transports, pauvretés, exclusions*.

[2] **PAPON Francis**, 2010. « Les modes actifs : marche et vélo de retour en ville », *La mobilité des Français : panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008*, Revue du CGDD, décembre.

[3] et [8] **ARMOOGUM Jimmy, HUBERT Jean-Paul, ROUX Sophie, LE JEANNIC Thomas**, 2010. Introduction. « Plus de voyages, plus de kilomètres quotidiens : une tendance à l'homogénéisation des comportements de mobilité des Français, sauf entre ville et campagne », Revue du CGDD, décembre.

[4] **QUETELARD Bernard**, 2010. « Se rendre au travail ou faire les courses motive toujours un déplacement quotidien sur deux. Le recours à la voiture se stabilise », Revue du CGDD, décembre.

[5] **ROBIN Marina**, 2010. « La motorisation des ménages continue de s'accroître au prix du vieillissement du parc automobile », Revue du CGDD, décembre.

[6] **PALLEZ Dominique**, 2010. « Utilisation quotidienne de la voiture en Languedoc-Roussillon : entre choix et contraintes », in *La mobilité des Français : panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008*, Revue du CGDD, décembre.

[7] **PAPPALARDO Michèle**, 2010. Editorial in *La mobilité des Français : panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008*, Revue du CGDD, décembre.

[9] **FLOCH Jean-Michel, LEVY David**, 2011. « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », Insee Première n° 1 375, octobre.

[10] **FRANCOIS Dominique**, 2010. « Se rendre au travail : distances et temps de transport s'allongent », Revue du CGDD, décembre.

[11] **HUBERT Jean-Paul, DELISLE François**, 2010. « L'allongement des déplacements quotidiens contribue à l'émergence d'espaces urbains multipolaires, tandis que la mobilité baisse au centre des grandes villes », Revue du CGDD, décembre.

[12] et [13] **AGUILERA Anne *et al.***, 2006. « Formes de la croissance urbaine et mobilités : une comparaison Lille – Lyon – Marseille », rapport intermédiaire du Programme GRRT Socioéconomie, septembre.

[14] **L'HORTY Yannick et SARI Florent**, 2010. « Pourquoi tant de chômeurs à Paris ? », Centre d'Étude de l'Emploi, document de travail n° 136, décembre.

[15] **HILAL Mohamed**, 2007. « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et des petites villes », *Economie et Statistiques* n° 402.

[16] et [18] **MEEDTL – Réseau Action Climat - France**, 2011. *Rapport sur l'étalement urbain et les changements climatiques : états des lieux et proposition*, août.

[17] **COUTARD Olivier, DUPUY Gabriel, FOL Sylvie**, 2002. « La pauvreté péri-urbaine : dépendance locale ou dépendance automobile ? », *Espaces et Sociétés*, 2002, n° 108-109.

[19] et [20] **MOTTE-BAUMVOL Benjamin**, 2007. « Les populations périurbaines face à l'automobile en grande couronne francilienne », *Norois* n° 205.

[21] **IGAS**, 2009. Rapport « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », n° RM2009-102P, septembre.

[22] **BONERANDI Emmanuelle**, 2007. « Disqualification spatiale, disqualification sociale : corrélation ou renversement des valeurs à travers le rapport à la mobilité des Rmistes de Thiérache », Colloque pluridisciplinaire « Espaces hérités, espaces enjeux » Caen, 8-9-10 novembre 2007.

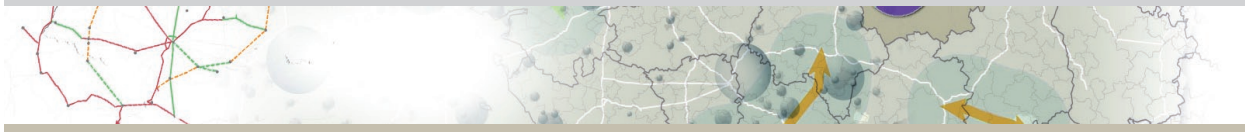

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

L'enjeu de cohésion territoriale en matière de développement se joue à différentes échelles et implique de prendre en compte l'interdépendance entre les espaces. Les bouleversements de la structure et de la géographie des populations et des activités ont modifié les grands équilibres régionaux, mais ont aussi affecté le maillage urbain du territoire, renforçant les plus grandes villes et limitant la croissance des plus modestes, entraînant même la décroissance d'une minorité d'entre elles. Les caractéristiques structurelles des zones d'emploi sont aussi héritées de ces recompositions. A une échelle plus fine, elles influent sur le niveau et l'évolution des disparités entre les zones urbaines sensibles et leur environnement économique proche.

Les flux résidentiels qui relient l'ensemble des communes françaises entre elles sont vecteurs de redistribution des richesses entre territoires et révèlent l'existence de « systèmes productivo-résidentiels » d'intensité et de portée variables. L'interdépendance est aussi la principale caractéristique des espaces transfrontaliers. Elle procède d'avantages différenciés entre les deux côtés des frontières, avec des flux d'actifs d'autant plus importants qu'ils sont polarisés par un centre économique d'envergure. Elle est aussi facteur de risque économique et soulève un enjeu de gouvernance.

1 L'identification des phénomènes de décroissance des villes

La croissance démographique des aires urbaines augmente avec leur taille

Un quart des aires urbaines des villes moyennes ou petites sont en décroissance

Au sein des pays de l'OCDE, dans un cadre démographique marqué par l'abaissement général des taux de fécondité, la stabilité des taux de mortalité et le développement de nouveaux comportements individuels (décohabitation, monoparentalité, hédonisme résidentiel, etc.) plusieurs facteurs se combinent pour créer dans certains cas des situations de décroissance démographique et économique des villes [1]. Dans un contexte de stabilisation générale de la croissance de la population, les mouvements de population jouent un rôle d'indicateur de la situation économique des territoires. La France, qui conserve un rythme élevé de croissance démographique, est moins touchée par le phénomène de décroissance qui affecte néanmoins une partie des villes de taille modeste.

Entre 1982 et 2007, à périmètre constant, la population des aires urbaines françaises (au sens du zonage en aires urbaines de

APPROCHES DU DÉCLIN URBAIN

Le thème du déclin urbain est associé au concept des « shrinking cities » (les villes « rétrécissantes »), qui présente l'intérêt de ne pas comporter de jugement de valeur contrairement à l'idée de « déclin », ainsi que d'être partagé par les chercheurs au niveau international. Ce concept est apparu en France suite à la parution d'un ouvrage dans lequel les problèmes de décroissance urbaine d'un nombre non négligeable de villes situées dans des pays de l'OCDE (Australie, Royaume-Uni, Etats-Unis, Japon, France, etc.) étaient évoqués, ainsi que l'extension au niveau mondial de ce phénomène de décroissance urbaine, qui affecte désormais les villes des pays en voie de développement (Puebla au Mexique, La Havane à Cuba, etc.), dont on pensait jusque-là la croissance suffisante pour leur épargner ce type d'évolution négative. Ainsi, selon Emmanuèle Cunningham-Sabot, « Une "ville rétrécissante" peut être définie comme une ville qui a fait l'expérience d'une décroissance démographique, d'un déclin économique et de problèmes sociaux, vécus comme les symptômes d'une crise urbaine structurelle. Le "rétrécissement urbain" est un phénomène multidimensionnel manifesté par des effets économiques, démographiques, géographiques, sociaux et physiques. »

Cette définition est très proche de celle du concept du déclin urbain, qui est cependant bien plus ancien, puisqu'il a été produit dans les années 1970-1980 pour décrire la « crise des centres » dans les pays industrialisés. Défini par l'OCDE, le déclin urbain est la concentration géographique, dans les villes, de problèmes démographiques, sociaux et économiques. C'est une crise de l'urbanisation, des facteurs à l'origine de la concentration des hommes en un point de l'espace, qui se traduit par la diminution du nombre d'emplois offerts en un lieu, la diminution du nombre des habitants, la dégradation du milieu urbain et de la situation financière des collectivités et de leurs offices de logement (vacance des logements, friches industrielles, infrastructures dégradées, etc.), l'apparition de problèmes et de coûts sociaux associés à la montée du chômage (coûts de requalification des actifs, diminution des revenus des actifs résidents ayant un impact négatif sur la consommation locale, poids croissant des budgets sociaux dans les finances locales, etc.) ; tous ces éléments étant remobilisés dans les études ultérieures consacrées aux « shrinking cities ».

PALLAGST Karina *et al.*, 2009. « The Future of Shrinking Cities: Problems, Patterns and Strategies of Urban Transformation in a Global Context », Berkeley University of California.
AUDIRAC Ivonne, 2009. « Urban Shrinkage Amid Fast Metropolitan Growth (Two Faces of Contemporary Urbanism) », in *Karina Pallagst et al., The Future of Shrinking Cities: Problems, Patterns and Strategies of Urban Transformation in a Global Context*, Berkeley University of California.
CUNNINGHAM-SABOT Emmanuèle *et al.*, 2011. « Shrinking Cities in France : Definition and Measures », in *Urbanisation et urbanité en Europe : l'Allemagne aux avant-postes ? Des trajectoires européennes de rétrécissement*, Séminaire du Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'Allemagne, Maison des sciences de l'Homme de Lyon, 22-23 mars 2011.
OCDE, 1983. « Les villes en mutation », in *Politiques et Finances*, vol. 1.

1999) a augmenté de 15 %. Dans le panorama des villes moyennes réalisé par l'Insee pour la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), l'Insee montre que le rythme de progression de la population varie selon la taille des aires urbaines : les plus grandes, à l'exception de Paris, ont en moyenne la croissance la plus soutenue [2]. Aucune des onze métropoles, selon l'acception de l'Insee, n'a connu d'épisodes de décroissance [3]. Parmi les 21 grandes aires urbaines suivantes, en termes de taille, seules deux ont vu leur population décroître : Saint-Etienne, en continu sur l'ensemble de la période et Le Havre, avec des épisodes de croissance.

Des aires urbaines en décroissance surtout dans l'Est et le Centre

Plus des trois quarts des 133 « villes moyennes » françaises, définies dans cette étude comme les aires urbaines moyennes dont les villes centre ont une population comprise entre 20 000 et 100 000 habitants, sont en croissance continue sur la période 1982-2007, tandis que la population est en baisse dans les autres, c'est-à-dire dans 27 d'entre elles. Parmi ces dernières, 11 ont alterné périodes de croissance et de décroissance. La baisse

Tableau 1 ▸ Evolution de la population selon le type d'aire urbaine (1982-2007)

Type d'aire urbaine (*)	Nombre	Population 2007	en %	Variation annuelle moyenne de la population entre 1982 et 2007 (en %)	Part des aires urbaines en décroissance démographique (en %)
Paris	1	11 837 000	25,0	0,6	-
Grandes villes	32	18 039 000	38,0	0,7	6,3
Villes moyennes	133	12 940 000	27,3	0,4	20,3
Petites villes	188	4 624 000	9,7	0,3	29,3
Ensemble des aires urbaines	**354**	**47 440 000**	**100**	**0,6**	**23,7**

(*) au sens de l'étude menée par l'Insee pour la FMVM : les villes moyennes sont les aires urbaines centrées sur un pôle urbain de 20 000 à 100 000 habitants. La définition des grandes et petites villes découle de celle des villes moyennes sur le critère de taille.

Source : Insee, RP 1982, 2007

démographique concerne également, et de manière un peu plus marquée les « petites villes », terme qui désigne les aires urbaines de petite taille. Elles aussi sont majoritairement en croissance, mais 55 ont perdu des habitants sur la période.

Au total, toutes tailles confondues, 84 aires urbaines sont en décroissance démographique, soit un quart de l'ensemble des aires urbaines, dont 44 en décroissance continue sur la période 1982-2007. Ces aires urbaines sont géographiquement concentrées, une grande majorité d'entre elles se situant dans la « diagonale des faibles densités », des Ardennes à la région Midi-Pyrénées.

Les trajectoires des villes moyennes comme des petites villes semblent ainsi davantage liées aux évolutions des grands ensembles territoriaux dans lesquels elles s'insèrent, celles du Sud et de l'Ouest bénéficiant de l'attractivité résidentielle de ces régions, celles situées aux marges de l'Ile-de-France, de l'allongement des distances domicile-travail. Parmi les villes en décroissance, figurent néanmoins quelques-unes situées dans l'Ouest.

Carte 1 ▸ Evolution démographique des villes moyennes et des petites villes (1982-2007)

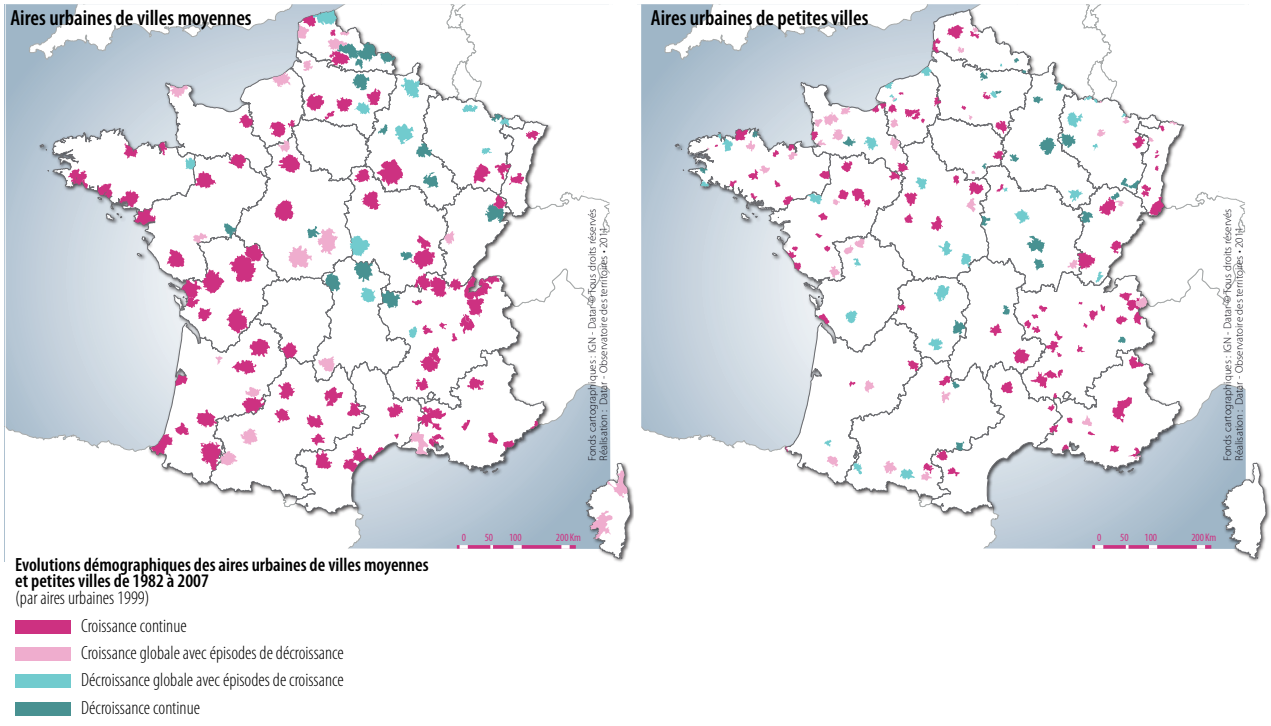

Source : Insee, RP 1982 à 2007

La décroissance concerne surtout les villes à dominante industrielle

Les villes petites et moyennes, plus concernées par la désindustrialisation

La désindustrialisation qui s'est accompagnée de la diminution globale des besoins en main d'œuvre, a eu des conséquences directes dans les villes où l'industrialisation avait soutenu l'urbanisation, déconstruisant la trame urbaine qui était purement industrielle ou « mono-industrielle », à l'échelle de villes entières. Les conséquences en sont non seulement une rupture des trajectoires de développement, avec une diminution des recettes fiscales des territoires, l'apparition de coûts de recyclage de

ZOOM SUR

Décroissance démographique et déclin urbain en Champagne-Ardenne, Bourgogne et Centre

Une étude réalisée sur l'ensemble des aires urbaines des régions Bourgogne, Champagne-Ardenne et Centre permet d'appréhender une autre dimension du déclin urbain. Les corrélations entre les trajectoires d'évolution de la composition socioprofessionnelle des aires urbaines et leur croissance démographique permettent d'identifier les aires urbaines où la désindustrialisation a entraîné un phénomène de déclin urbain. Les villes subissant les effets de la désindustrialisation représentent plus de la moitié de l'ensemble des aires urbaines des trois régions. Il s'agit essentiellement d'aires urbaines de taille modeste, les plus grandes ayant évolué vers des activités du tertiaire supérieur. Les aires urbaines concernées par le phénomène de déclin urbain représentent donc une faible part de la population des trois régions.

Les deux premières classes regroupent des aires urbaines en croissance. La première reflète une tertiarisation réussie, moyenne ou supérieure, la seconde regroupe des aires urbaines qui ont connu la désindustrialisation et qui sont en cours de tertiarisation.

La troisième classe regroupe des aires urbaines dont les évolutions semblent contradictoires. La part des populations qualifiées augmente, tandis que l'emploi ou la population diminue. Ces aires urbaines sont situées à la périphérie de grandes aires urbaines appartenant aux deux premiers types, c'est-à-dire en croissance. Elles semblent évoluer vers une économie de type résidentiel à la faveur des opportunités offertes par les grandes aires urbaines situées à proximité.

Les aires urbaines du quatrième type présentent elles aussi des évolutions a priori contradictoires. La population y diminue, mais l'emploi augmente. Ces aires urbaines voient leur population diminuer (depuis les années 1970 ou depuis les années 1990), mais leur composition socioprofessionnelle ne se dégrade pas, et leur environnement économique s'améliore. Ces aires urbaines sont des « shrinking cities » (c'est-à-dire des villes qui rétrécissent en taille) au sens propre.

La cinquième classe correspond aux villes en déclin récent. Elle est assez hétérogène, composée d'aires urbaines plutôt petites perdant des habitants depuis le début des années 1980 ou 1990, avec des trajectoires de recomposition socioprofessionnelle variées.

La sixième classe correspond à des aires urbaines dont la population et l'emploi sont en décroissance depuis longtemps, à savoir les années 1960 pour l'emploi et les années 1970 pour la population.

Carte 1 ▸ Evolution démographique et économique des aires urbaines dans 3 régions (1962-2006)

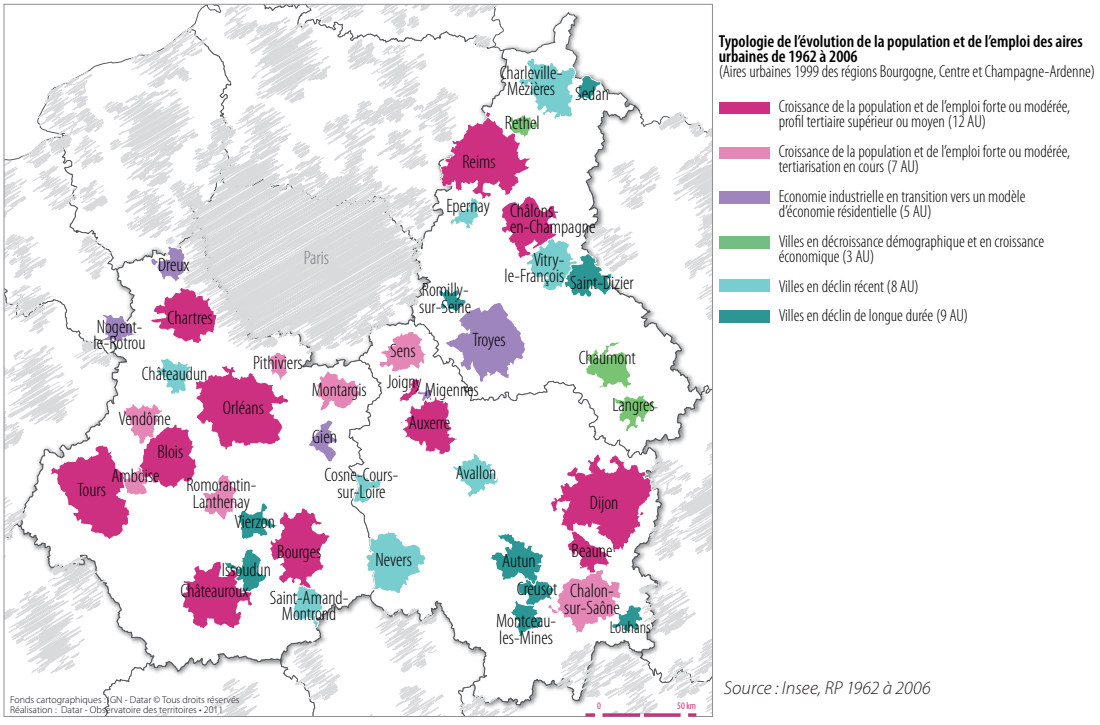

Source : Insee, RP 1962 à 2006

NONY-DAVADIE Maximilien, 2010. « Le déclin urbain en France, Essai théorique, statistique et de terrain à partir des aires urbaines des régions Champagne-Ardenne, Bourgogne et Centre », Mémoire de Master, directrice : Sylvie Fol, Paris, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

friches souvent polluées, l'augmentation des coûts d'entretien de voirie et de logements (quand les firmes se dessaisissent de leurs emprises foncières et de leurs biens immobiliers) et l'accroissement du poids des budgets sociaux par l'aggravation du chômage [4]. Globalement ce sont les villes petites ou moyennes qui souffrent le plus de la désindustrialisation, puisqu'elles sont traditionnellement les lieux d'implantation des activités industrielles, quand les grandes villes sont les lieux de concentration des activités tertiaires supérieures [5].

Une typologie des villes moyennes réalisée à partir de la nomenclature fonctionnelle des emplois de l'Insee confirme que c'est parmi le groupe des villes moyennes à dominante industrielle qu'on compte le plus de villes en décroissance démographique. Ce groupe de 56 villes se distingue par son orientation industrielle, avec une surreprésentation très marquée des emplois de fabrication, ainsi que de logistique. Les taux de croissance y sont nettement inférieurs à ceux du reste des villes moyennes. Un quart d'entre elles perdent à la fois des habitants et des emplois.

Un avantage aux plus grandes villes

A l'opposé de cette tendance, les 51 villes du groupe des villes moyennes dont le profil est le plus proche de celui des grandes aires urbaines bénéficient des dynamiques à la fois démographiques et économiques portées par les fonctions métropolitaines qui leur sont spécifiques, avec des taux de croissance de la population et de l'emploi nettement supérieurs à ceux des autres groupes.

Le facteur taille donne en effet à une minorité de villes un avantage certain : les villes les plus grandes sont favorisées par la production d'un ensemble de propriétés, marchés de consommation et du travail plus riches et plus diversifiés, densité des services publics, proximité avec les lieux de décision et de pouvoir, etc. [6]. Les conséquences du développement des transports et des TIC et l'augmentation de la vitesse des déplacements viennent alourdir dans certains cas les effets de cette concurrence urbaine, au détriment des petites villes [7], qui se trouvent court-circuitées par les grandes, dont les flux ne font plus étape sur leur territoire.

2 Les zones urbaines sensibles dans leur environnement économique

Des environnements caractérisés par des structures productives et des contextes économiques différenciés

Une grande hétérogénéité d'insertion et de situation des ZUS

En matière d'activité et de chômage, les performances des zones urbaines sensibles (ZUS) sont généralement moins bonnes que celles des autres quartiers des mêmes agglomérations, comme le soulignent annuellement les rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) [8]. En 2010, selon l'enquête emploi de l'Insee, le taux de chômage des 25-59 ans dans les quartiers en ZUS s'établit à 17,8 %, une valeur supérieure d'environ 9 points à celui des autres quartiers (8,7 %). Les écarts de taux d'activité (sur la classe d'âge des 25-59 ans) sont un peu moins prononcés mais restent importants, de l'ordre de 8 points, à 77,5 % en ZUS contre 85,5 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

Ces grands constats masquent une forte hétérogénéité d'une ZUS à l'autre qui tient pour partie à leur environnement socio-économique proche. En effet, le marché du travail national ne peut être considéré comme étant unifié, puisque composé de différentes aires de marché et de segments plus ou moins intégrés. La diversité des situations et des trajectoires des quartiers de la politique de la ville s'explique certainement en partie par les contextes locaux. La zone d'emploi représente un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Elle constitue ainsi une maille pertinente pour analyser la dynamique des marchés locaux du travail, et ce faisant, l'insertion des ZUS dans leur environnement.

Des ZUS situées majoritairement dans les zones d'emploi de type « métropolitain »

Une étude en cours de réalisation par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (IAU-IdF) pour la Datar [9]

MÉTHODE D'OBSERVATION DES ZONES URBAINES SENSIBLES À PARTIR DES DONNÉES DE RECENSEMENTS

Observer l'hétérogénéité entre ZUS nécessite de mobiliser de l'information statistique territorialisée, et non pas seulement les grandes enquêtes nationales qui ne fournissent pas de données localisées. Les recensements de la population de 1999 et 2006, au niveau infra communal de l'Iris (Ilots regroupés pour l'information statistique), sont ainsi mobilisés dans cette étude. Celle-ci est partiellement présentée dans le rapport 2010 de l'ONZUS visant à comparer les trajectoires des territoires en ZUS dans les 39 plus grandes agglomérations métropolitaines.
Le découpage infra communal de l'Iris ne correspond pas exactement à celui des ZUS. Une ZUS est donc approchée par l'ensemble des Iris qui ont une partie commune avec elle.

Tableau 1 ▸ Nombre d'Iris intersectant des zones urbaines sensibles, par type de zone d'emploi (2006)

Type de zone d'emploi(*)	Situation économique	Nombre d'Iris hors Zus	%	Nombre d'Iris en Zus	%	Total
Zones denses de type métropolitain	Favorable	5282	16,2	479	21,9	5761
	Défavorable	5380	16,5	724	33,1	6104
Zones d'activité peu spécialisée	Favorable	8627	26,5	373	17,0	9000
	Défavorable	6890	21,2	409	18,7	7299
Zones peu denses à orientation industrielle	Favorable	1115	3,4	28	1,3	1143
	Défavorable	1956	6,0	78	3,6	2034
Zones peu denses à orientation touristique ou agricole	Favorable	1541	4,7	53	2,4	1594
	Défavorable	1741	5,4	45	2,1	1786
Total		32532	100	2189	100	34721

(*) au sens de la typologie issue de l'étude IAU-IdF, Datar

Source : Insee RP 2006, traitement SG-CIV

établit une typologie des zones d'emploi en fonction de leurs caractéristiques structurelles. Elles sont ainsi réparties en quatre classes qui synthétisent les grandes caractéristiques de chacune en termes de densité de population, de revenu, de répartition des emplois par secteur et entre petits et grands établissements.

Les ZUS appartiennent majoritairement à deux classes de zones d'emploi, celles de « type métropolitain » et surtout celles des zones d'emploi peu spécialisées, c'est-à-dire ayant un profil proche de la moyenne nationale. La première classe réunit les principales capitales régionales : elle correspond à des zones densément peuplées, assez riches en emplois, caractérisées par une activité économique plutôt tertiaire avec une surreprésentation des fonctions métropolitaines et la présence de grands établissements. La seconde réunit des zones d'emploi dont le profil d'activité est proche de la moyenne nationale, peu spécialisées donc, réparties sur tout le territoire mais un peu plus présentes dans le quart nord-est. Le reste des ZUS sont situées dans les deux autres classes de la typologie et correspondent à des

Tableau 2 ▸ Localisation des zones urbaines sensibles, par type de zone d'emploi (2006)

Type de zone d'emploi(*)	Situation économique	Nombre de ZE	%	Nombre de ZE avec Zus	%	Nombre de Zus	%
Zones denses de type métropolitain	Favorable	23	6,6	19	10,2	143	19,9
	Défavorable	20	5,8	20	10,8	179	25,0
Zones d'activité peu spécialisée	Favorable	57	16,4	49	26,3	137	19,1
	Défavorable	52	14,9	43	23,1	154	21,5
Zones peu denses à orientation industrielle	Favorable	41	11,8	12	6,5	18	2,5
	Défavorable	43	12,4	17	9,1	41	5,7
Zones peu denses à orientation touristique ou agricole	Favorable	53	15,2	13	7,0	21	2,9
	Défavorable	59	17,0	13	7,0	24	3,4
Total		348	100	186	100	717	100

(*) au sens de la typologie issue de l'étude IAU-IdF, Datar

Source : Insee RP 2006, traitement SG-CIV

zones d'emploi rurales à orientation industrielle plutôt situées dans le Nord et l'Est, ou à orientation agricole ou touristique, plutôt situées dans le quart sud-ouest.

Ce classement, fondé sur des critères de structure, ne surdétermine pas la dynamique locale. Dans chacune de ces classes, il existe en effet des zones où les indicateurs relatifs au chômage, à l'emploi, à la démographie et aux revenus, observés sur quelques années révèlent une situation économique moins favorable que la moyenne des zones d'emploi de la classe et d'autres où c'est l'inverse. Dans chacune des quatre classes, une majorité de ZUS appartient aux zones d'emploi en situation relativement difficile, les plus touchées par le chômage, la baisse de l'emploi ou de la population.

Les taux d'activité des ZUS sont liés à leur environnement économique

La densité et le dynamisme de la zone d'emploi sont discriminants

En 2006, les taux d'activité des zones d'emploi, hors leur partie en ZUS, varient selon la classe à laquelle elles appartiennent, des plus urbanisées (plus de 80 % pour les zones de type métropolitain) aux plus rurales (74 % pour les zones rurales touristiques ou agricoles). Ils varient également dans chaque classe selon que les zones d'emploi sont dans une situation économique relativement favorable ou difficile. Ces différences de taux d'activité entre classes de zones d'emploi sont plus marquées pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, pour les femmes, le taux d'activité dans les zones d'emploi de type rural à orientation agricole ou touristique les plus favorisées n'est que de 69 %, soit 8,5 points en deçà de la valeur observée dans les zones d'emploi de type métropolitain en bonne santé. L'écart pour les hommes n'est que de 6,7 points.

Si on considère la partie en ZUS des zones d'emploi, les taux d'activité suivent la même logique. Ils varient de près de 77 % dans les territoires en ZUS des zones d'emploi de type métropolitain à 69 % dans les zones d'emploi rurales à vocation touristique ou agricole. Les différences selon les classes de zones d'emploi sont également plus marquées pour les femmes vivant en ZUS que pour les hommes. C'est un premier élément qui montre le lien entre la situation des ZUS au regard de l'activité et leur environnement économique.

A l'exception des quelques zones d'emploi de type rural à orientation touristique ou agricole (où les ZUS sont trop peu nombreuses et les résultats moins solides), les écarts de taux d'activité entre les territoires en ZUS et le reste de la zone d'emploi sont plus faibles dans les zones d'emploi de type métropolitain que dans les autres. Ce constat est particulièrement marqué pour les femmes : l'écart va de 5,5 points dans les zones d'emploi de type métropolitain en situation favorable à près de 11 points dans celles d'emploi rurales à vocation industrielle en situation défavorable. Dans les zones d'emploi peu spécialisées ou celles à orientation industrielle, non seulement les taux d'activité, en ZUS et hors ZUS, sont plus faibles que dans les zones d'emploi de type métropolitain, mais l'écart des territoires ZUS avec le reste de la zone d'emploi est plus marqué.

Au sein de chaque classe, les écarts de taux d'activité entre les ZUS et le reste de la zone sont plus marqués dans les zones d'emploi en situation relativement défavorable que dans celles en situation favorable. Sans extrapoler ces résultats, ceux-ci tendent néanmoins à montrer que le dynamisme économique d'une zone d'emploi bénéficie généralement aux ZUS présentes sur son territoire et atténue les disparités avec le reste du territoire de la zone d'emploi.

Une évolution moins favorable dans les zones d'emploi peu spécialisées ou industrielles

Les constats établis sur les données 2006 étaient déjà valables en 1999. Sur cette période, les taux d'activité ont en moyenne baissé plus rapidement en ZUS que hors ZUS, creusant ainsi les écarts entre les ZUS et le reste de la zone d'emploi dans toutes les classes et dans des proportions proches (entre 1,5 et 3 points). Ce constat avait déjà été mis en exergue dans le rapport 2010 de l'ONZUS, à partir de l'analyse des 40 plus grandes agglomérations françaises [10]. Cependant, les taux d'activité ont baissé plus rapidement dans les territoires, ZUS et hors ZUS, des zones d'emploi peu spécialisées ou rurales à orientation industrielle que dans les zones d'emploi de type métropolitain.

Le creusement de cet écart est en général plus rapide dans les zones d'emploi dont la situation économique est relativement défavorable que dans les autres, avec une exception pour les femmes dans les zones d'emploi rurales à orientation industrielle.

Les zones d'emploi de type métropolitain se caractérisent par des marchés du travail vastes, diversifiés, offrant d'autant plus

Carte 2 ▸ Taux d'activité des zones urbaines sensibles, par type de zone d'emploi (2006)

ZUS dans les zones d'emploi denses de type métropolitain

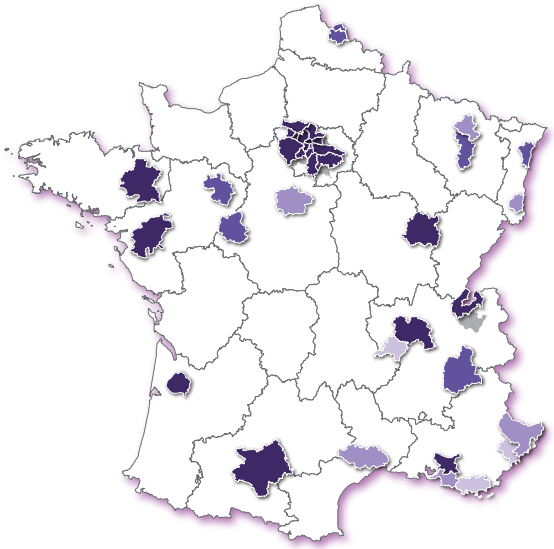

ZUS dans les zones d'emploi d'activité peu spécialisée

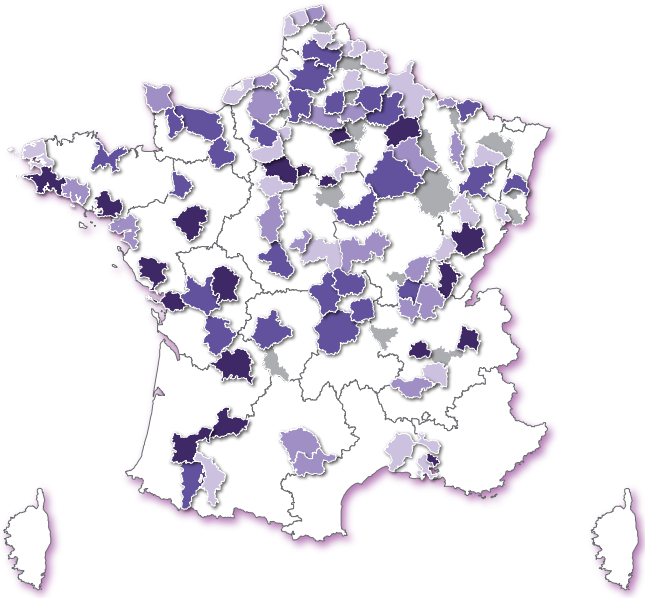

ZUS dans les zones d'emploi peu denses à orientation industrielle

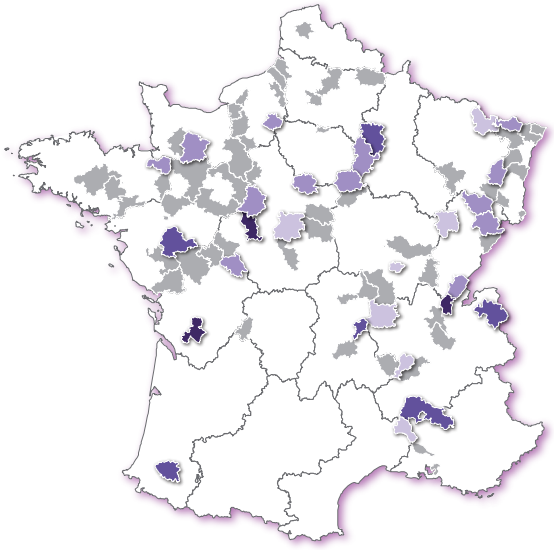

ZUS dans les zones d'emploi peu denses à orientation touristique ou agricole

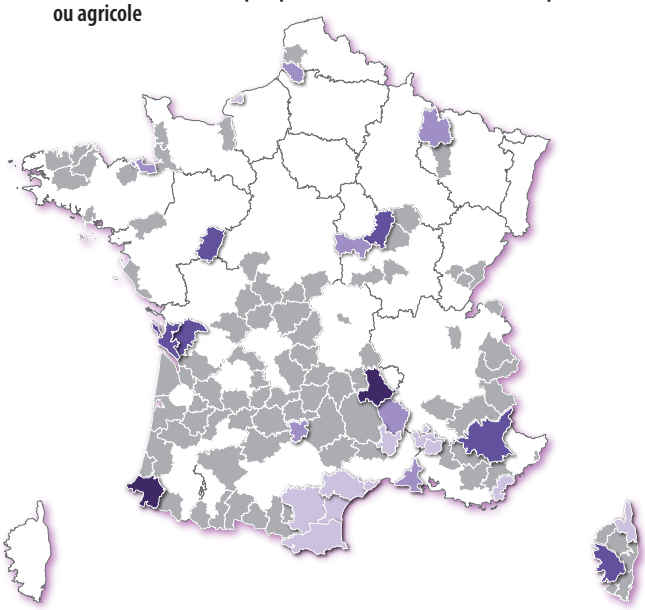

Taux d'activité des ZUS dans les zones d'emploi, en 2006
(en %)

58,3 68,6 72,2 75,8 83,9

Autres zones d'emploi de chaque type ne comportant pas de ZUS

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : IAU; SGCIV; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Champs : Iris des zones d'emploi comportant une ou plusieurs Zus.

Source : RP06, traitement SG-CIV
(*) au sens de la typologie issue de l'étude IAU-Datar

d'opportunités qu'elles sont sur des trajectoires de forte croissance. Ces deux facteurs influent sur la propension à se porter sur le marché du travail, y compris, semble-t-il, dans les ZUS. Ces avantages diminuent avec la densité, et dans les zones rurales à orientation agricole ou touristique, les difficultés d'accès à des emplois plus souvent localisés hors des villes se cumulent avec un marché du travail plus étroit.

En termes d'évolution, il semble que les ZUS aient moins bénéficié des dynamiques locales positives que les territoires hors ZUS. Là encore les ZUS situées dans des zones d'emploi de type métropolitain s'en sortent relativement mieux, confirmant l'avantage « métropolitain ». Les zones d'emploi peu spécialisées ou rurales à vocation industrielle couvrent la quasi-totalité d'un grand quart nord-est du pays, qui englobe des territoires en déprise dont les évolutions se répercutent sur les ZUS. Les femmes tirent néanmoins mieux leur épingle du jeu dans ces territoires où le tissu industriel se délite au profit des activités tertiaires, leur offrant des opportunités plus nombreuses qu'aux hommes.

Une influence du contexte économique sur le chômage plus marquée pour les femmes

Les disparités hommes femmes sont moindres dans les économies plus tertiaires

Les écarts de taux de chômage entre les différents types de zone d'emploi sont assez peu marqués, que l'on s'intéresse aux territoires en ZUS ou hors ZUS. Cette remarque vaut pour les hommes comme pour les femmes. Le taux de chômage des femmes est cependant plus élevé dans les zones d'emploi de type rural (à orientation industrielle ou à orientation touristique ou agricole) que dans celles de type métropolitain ou peu spécialisé. Si le chômage des femmes est systématiquement plus élevé que celui des hommes, les écarts sont néanmoins plus prononcés dans les zones d'emploi peu spécialisées ou rurales à orientation industrielle que dans celles de type métropolitain.

Pour les hommes, les écarts de taux de chômage entre les territoires en ZUS et hors ZUS sont relativement proches quelle que soit la classe de zone d'emploi (de l'ordre de 7 à 9 points). En revanche, pour les femmes, les écarts de taux de chômage entre les territoires en ZUS et hors ZUS sont plus faibles dans les zones d'emploi de type métropolitain que dans les zones d'emploi peu spécialisées ou à orientation industrielle. En outre, dans ces deux dernières classes, l'écart des territoires ZUS avec le reste de la zone d'emploi est plus marqué pour les femmes.

Au sein de chaque classe, les écarts entre les ZUS et les territoires hors ZUS en termes de chômage sont systématiquement plus marqués dans les zones d'emploi en relative difficulté que dans celles en situation plus favorable. L'analyse des taux de chômage confirme l'hypothèse de l'influence du tissu économique environnant. Il semble que le degré de tertiarisation des économies locales soit déterminant dans la formation des écarts de taux de chômage entre les hommes et les femmes en ZUS et des écarts de taux de chômage des femmes entre les ZUS et leur environnement. Sous cet aspect, les zones d'emploi de type métropolitain présentent un avantage certain.

Des évolutions généralement plus favorables aux hommes qu'aux femmes

Sur la période 1999-2006, les taux de chômage ont baissé plus rapidement en ZUS que hors ZUS, réduisant ainsi les écarts entre les ZUS et le reste de leur zone d'emploi dans chacune des quatre classes, à l'exception notable des zones d'emploi rurales à vocation industrielle. Cette réduction des écarts est cependant plus marquée pour les hommes que pour les femmes, au moins dans les deux classes de zones d'emploi les plus urbanisées.

3 L'émergence de systèmes productivo-résidentiels

Des flux de personnes et de revenus aux origines très concentrées

Les flux, un révélateur d'interdépendance des territoires

Dans une étude menée pour la Datar [11], Laurent Davezies et Magali Talandier analysent les flux résidentiels connus qui relient les communes françaises entre elles, navettes domicile-travail, migrations liées à la retraite et lieux de résidence principale des propriétaires de résidences secondaires. Ces flux montrent les interdépendances entre des territoires qui créent l'essentiel de la richesse et sont à l'origine des émissions de flux résidentiels, que l'on appellera « émetteurs », et des territoires qui captent et vivent principalement de ces flux, les « récepteurs » [12].

Entre deux tiers et trois quarts des flux résidentiels (63 % des flux de retraités, 75 % des flux de résidents secondaires et 78 % des flux de navetteurs) sont émis par à peine 7 % des communes françaises appartenant à des agglomérations, ou unités urbaines selon la terminologie de l'Insee. Ces unités urbaines sont aussi réceptrices de flux résidentiels, mais proportionnellement moins puisqu'elles n'accueillent que 49 % des flux de navetteurs, 16 % à peine des résidences secondaires et 34 % des retraités. Inversement, si les communes réceptrices sont également bases d'activités productives, l'économie résidentielle constitue l'essentiel de leurs fonctions économiques.

Les 131 SPR les plus structurants, vecteurs de la redistribution

En sélectionnant, pour leur rôle structurant du territoire national, les 131 principales unités émettrices, on définit 131 « Systèmes productivo-résidentiels » constitués d'un noyau « productif » émetteur de flux résidentiels (les 131 unités urbaines), vers les communes « résidentielles » réceptrices de ces flux. Ces systèmes sont construits sur les trois types de flux de personnes (et donc de revenus), pour lesquels on dispose de données origines-destinations. Le concept de SPR repose donc sur l'existence d'une interdépendance, fondée sur la redistribution de revenus entre ces territoires.

Les 131 unités urbaines noyaux des SPR regroupent 52 % de la population française sur 5 % de la superficie nationale, 52 % des actifs pour 62 % des emplois, plus de deux tiers des emplois salariés de la sphère productive (au sens de l'Insee), 8 cadres sur 10 y travaillent.

Pour l'ensemble des 131 SPR étudiés, sur la base de ces trois flux, ce seraient près de 100 milliards d'euros de revenus résidentiels qui circuleraient chaque année des territoires productifs émetteurs vers les territoires résidentiels récepteurs. Ces flux de richesses équivalent à plus d'un quart des revenus des ménages des 131 unités urbaines considérées.

Des systèmes d'intensité et de portée variables, qui révèlent des modèles différenciés

L'intensité et la portée des flux varient selon les systèmes productivo-résidentiels

Un système productivo-résidentiel est caractérisé par deux mesures : une mesure d'intensité qui permet de connaître ce que représentent les flux résidentiels dans les économies locales émettrices et pour les communes réceptrices ; une mesure de distance qui indique la portée (ou distance) moyenne des flux au départ des territoires émetteurs (et pour les communes réceptrices).

Les SPR sont de nature différente selon les flux considérés. Par exemple, l'intensité et la portée des déplacements domicile-travail renvoient à des mécanismes a-territoriaux, comme la loi de Zahavi qui met en évidence la constance du temps consacré aux déplacements domicile-travail, un peu biaisée néanmoins puisque les grandes agglomérations françaises accueillent des

Carte 3 ▸ Les systèmes productivo-résidentiels de Paris, Metz et Rennes (2006)

Part des actifs travaillant dans l'unité urbaine, en 2006 (par commune)

Part des retraités qui habitaient dans l'unité urbaine, 5 ans auparavant, en 2006 (par commune)

Part des résidences secondaires appartenant à des propriétaires résidant dans l'unité urbaine, en 2006 (par commune)

Unité urbaine de Paris

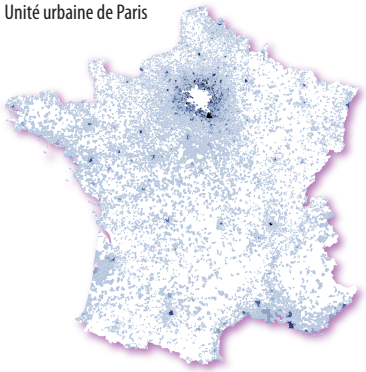

Distance moyenne ou portée du SPR : 99 km

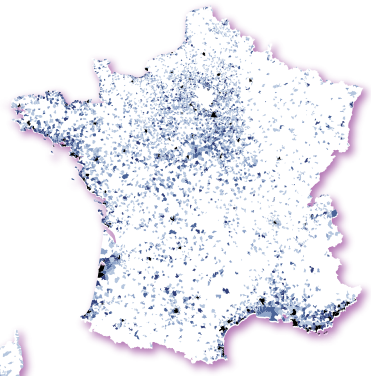

Distance moyenne ou portée du SPR : 348 km

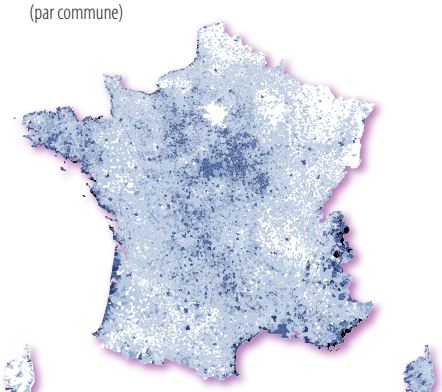

Distance moyenne ou portée du SPR : 372 km

Unité urbaine de Metz

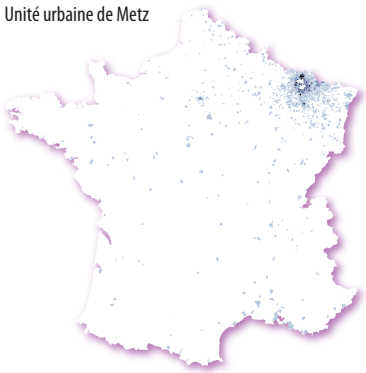

Distance moyenne ou portée du SPR : 32 km

Distance moyenne ou portée du SPR : 263 km

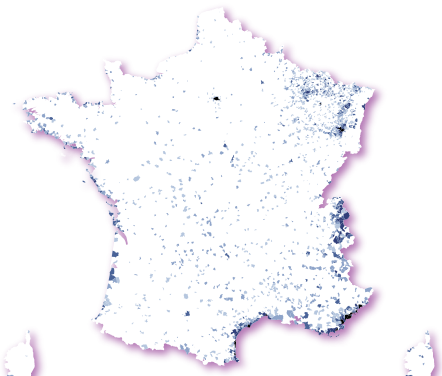

Distance moyenne ou portée du SPR : 423 km

Unité urbaine de Rennes

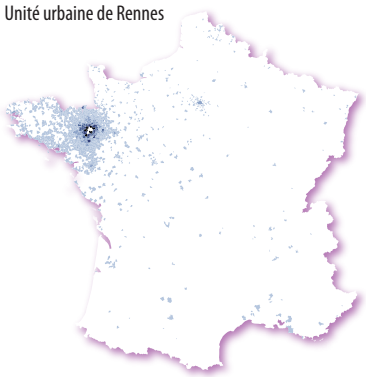

Distance moyenne ou portée du SPR : 32 km

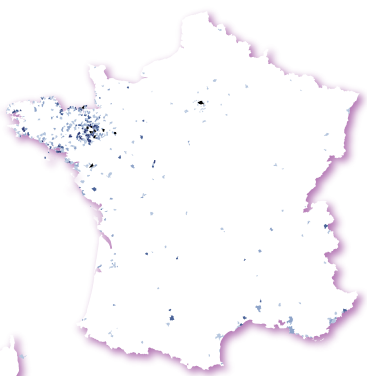

Distance moyenne ou portée du SPR : 120 km

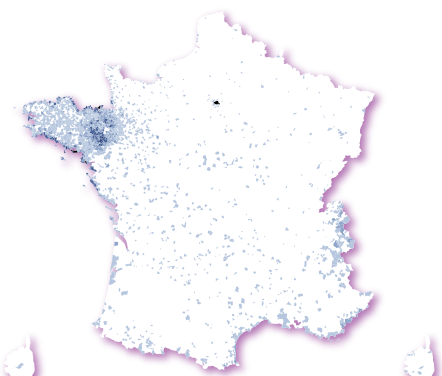

Distance moyenne ou portée du SPR : 134 km

Intensité des flux avec l'unité urbaine

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : L. Davezies, M. Talandier - L'Œil ; Datar - Observatoire des territoires • 2011

Source : L'ŒIL, Rapport pour la Datar « l'émergence des systèmes territoriaux productivo-résidentiels », d'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007

navetteurs venus en moyenne de plus loin que dans les petites agglomérations en raison des liaisons par TGV ou par avion avec d'autres villes. En revanche, les migrations de retraités et la possession de résidences secondaires permettent de mieux cerner l'attractivité résidentielle et touristique des SPR engendrée par les unités urbaines émettrices.

Les effets redistributifs de ces systèmes productivo-résidentiels varient d'une agglomération à l'autre selon l'intensité et la portée des flux. L'intensité des SPR varie de 3 % à 12 % pour les flux de retraités et de 2,5 % à 17 % pour les résidences secondaires, tandis que la portée moyenne peut varier de 50 km à 350 km pour les retraités et de 79 km à plus de 500 km pour les résidences secondaires.

Paris, par exemple, est au cœur d'un SPR à forte intensité et de longue portée. Les revenus résidentiels émis par l'agglomération de Paris profitent moins à ses régions voisines qu'au reste de la France (et particulièrement le Sud et l'Ouest). Les territoires du Nord-Est appartiennent à des SPR de faible intensité (peu de flux émetteurs) et de longue portée. Ces systèmes du Nord-Est ont un caractère national plutôt que local, mais, contrairement à Paris, ils restent faiblement redistributifs. Inversement, des agglomérations comme Nantes ou Rennes sont au cœur d'un SPR compact (à la fois intense et de faible portée). Les flux résidentiels conséquents que ces villes émettent profitent essentiellement aux territoires environnants. Enfin, les villes moyennes de territoires ruraux telles que Mende, Guéret, Foix, Aurillac, Carcassonne ou Limoges sont dans des situations intermédiaires (intensité et portée modérées).

Les SPR des grandes agglomérations : des spécificités régionales marquées

Une analyse plus détaillée a été menée sur les 16 aires urbaines qui portent l'essentiel de ce que l'on peut considérer comme

Tableau 3 ▸ Caractéristiques des systèmes productivo-résidentiels de 16 grandes agglomérations (2006-2007)

Nom de l'Unité Urbaine	Nombre de navetteurs travaillant dans l'UU et résidant hors de l'UU	Part des emplois occupés par des non résidents (%)	Distance moyenne des navetteurs travaillant dans l'UU et résidant hors de l'UU (km)	Nombre de retraités partis hors de l'UU depuis moins de 5 ans	Part des retraités partis hors de l'UU dans le total des retraités (%)	Distance moyenne à laquelle les retraités se sont installés en dehors de l'UU (km)	Nombre de propriétaires de résidences secondaires possédées hors de l'UU	Part des propriétaires de résidences secondaires dans les résidences principales (%)	Distance moyenne des résidences secondaires possédées hors de l'UU (km)
Paris	605 138	11,9	99	146 050	9,7	348	532 430	12,4	372
Lyon	148 223	21,1	51	16 100	6,4	153	65 981	10,7	178
Lille	111 574	24,1	40	8 369	5,2	342	21 669	5,2	422
Toulouse	98 688	21,9	46	9 182	6,7	140	39 991	10,2	157
Rennes	90 952	47,8	32	4 142	8,9	120	15 574	11,4	134
Marseille-Aix-en-Provence	86 763	15,1	57	14 227	5,1	189	57 933	9,5	186
Nantes	82 426	27,8	39	7 691	7,5	136	28 765	11,2	129
Bordeaux	81 604	20,4	50	9 263	6,3	151	34 443	9,4	142
Strasbourg	74 898	32,3	37	3 939	5,3	222	8 827	4,4	313
Montpellier	64 113	39,7	30	4 671	9,0	147	13 644	9,0	145
Rouen	60 794	31,9	33	4 895	6,4	214	9 432	5,4	314
Grenoble	59 123	26,7	37	4 975	6,6	142	20 510	10,9	145
Clermont-Ferrand	53 700	36,0	29	3 674	6,9	107	14 850	11,7	140
Metz	52 690	34,1	32	2 882	5,0	263	5 217	3,7	423
Nice	26 461	7,1	80	11 398	4,9	324	37 355	8,7	212
Toulon	20 742	10,5	89	6 622	4,9	295	17 060	7,0	266

Note de lecture :
L'unité urbaine de Paris accueille 605 138 actifs qui travaillent dans l'unité urbaine mais n'y résident pas. Ces actifs navetteurs occupent 12 % de l'emploi de l'UU de Paris, ils résident en moyenne à 99 km de leur lieu de travail.
146 050 retraités ont quitté l'unité urbaine de Paris depuis 5 ans, ce qui représente 10 % des retraités de l'UU de Paris. Ces retraités s'installent en moyenne à 348 km de leur précédent lieu de résidence.
Le nombre de propriétaires de résidences secondaires est de 532 430 dans l'UU de Paris, soit l'équivalent de 12 % des résidences principales. Ces résidences secondaires sont situées en moyenne à 372 km de la résidence principale.

Source : Insee 2006, Filocom-SOeS 2007 – calculs de L'ŒIL

« l'enjeu métropolitain » du pays. Elles sont une source importante de flux de revenus résidentiels vers le reste du pays. Elles comptent 26 millions d'habitants, soit 42 % de la population de la France métropolitaine. On y compte 430 000 emplois de plus que d'actifs occupés ; elles « fournissent » de nombreux retraités au reste du pays – entre 2001 et 2005, 335 000 d'entre eux les ont quittées pour s'installer ailleurs, soit 9 % de leur population de retraités de 1999 – ces 16 aires urbaines comptent 900 000 propriétaires de résidences secondaires situées dans le reste du pays. Les flux confondus en provenance de ces 16 aires urbaines sont estimés au total à environ 42 milliards d'euros, soit 10 % du montant du revenu disponible brut (RDB) imputé aux aires urbaines et 9 % de celui du reste du pays.

Les agglomérations qui constituent les pôles de ces aires urbaines se différencient moins par l'intensité que par la portée des systèmes productivo-résidentiels dont elles sont le cœur : en termes d'intensité, les écarts sont assez resserrés. En termes de portée (distance moyenne), ils sont nettement plus importants : 22 km en moyenne pour les distances domicile-travail, 83 km pour les migrations de retraités et 106 km pour les résidences secondaires.

Un lien négatif entre portée et intensité des SPR

Paris se distingue de nouveau, à la fois par la plus forte intensité et une portée parmi les plus longues des SPR. Paris envoie des retraités dans 26 % des communes françaises. Celles-ci représentent 57 % de la population et 37 % du territoire national. La première destination des Parisiens étant Nice, puis Marseille, Saint-Raphaël, Tours, Cannes, Montpellier, Antibes, Nantes.

A l'opposé le SPR « retraites » de Rennes est beaucoup moins étendu, beaucoup plus local, régional ou encore « compact ». Il comprend 1,3 % des communes françaises et couvre 2,3 % du territoire national. Les premières destinations de migration des retraités rennais sont des communes situées en Ille-et-Vilaine.

L'analyse détaillée des SPR de ces 16 grandes agglomérations souligne quelques spécificités régionales. Ainsi les Strasbourgeois, peu enclins à la migration, privilégient les Vosges ou Paris. Les Toulousains préfèrent la côte languedocienne à la côte atlantique ; les Marseillais remontent dans les Hautes-Alpes quand les Niçois s'arrêtent aux Alpes-de-Haute-Provence et les Toulonnais privilégient le littoral ou changent totalement de région.

Concernant les résidences secondaires, on retrouve les mêmes tendances, plus fortement marquées encore. Les parts de propriétaires de résidences secondaires sont plus différenciées entre les villes que ne le sont les propensions de leurs retraités à migrer. On peut penser que les niveaux de revenus et les prix de l'immobilier contribuent à accentuer les écarts : la propension à acheter des résidences secondaires dépend de leur prix et du revenu des ménages. Les parts de propriétaires de résidences secondaires vont de 4 % dans l'agglomération de Metz à 12 % dans celle de Paris. Les agglomérations où la part des propriétaires de résidences secondaires est la plus élevée sont aussi celles pour lesquelles la portée (ou distance) des flux de résidents secondaires est la plus courte : Clermont-Ferrand (12 % et 140 km), Rennes (11 % et 130 km), Nantes (11 % et 130 km), Grenoble (11 % et 145 km). En revanche, dans les villes où il y a peu de propriétaires, les distances sont nettement plus importantes : Metz (4 % et 420 km), Strasbourg (4 % et 310 km), Lille (5 % et 420 km), Rouen (5 % et 315 km).

Ces analyses mettent en évidence une relation négative entre intensité et portée des SPR, à l'exception du cas parisien. Ainsi, plus une agglomération est émettrice de flux résidentiels, plus ces flux résidentiels sont localisés dans son aire d'influence et susceptibles de circuler dans l'économie régionale.

Un lien entre les caractéristiques des SPR et les dynamiques territoriales

Des échanges qui bénéficient aux agglomérations et à leurs hinterlands

Les auteurs de l'étude insistent également sur les impacts des différents types de SPR en matière de développement territorial. Une relation significative et positive relie le type de SPR et les dynamiques socio-économiques locales. Plus précisément, on observe que la portée des SPR explique pour partie leur performance, évaluée par un indicateur composite de dynamique urbaine construit à partir des évolutions de population, d'emploi, de revenu et du solde migratoire. La valeur prise par cet indicateur est d'autant plus forte que la portée du SPR (hors navettes) est faible et que son intensité est forte. C'est le cas de

villes de l'Ouest et du Sud, à l'instar de Nantes, Rennes, Toulouse, Montpellier ou Bordeaux. De nombreux retraités quittent ces villes dynamiques mais restent dans le même espace régional, alors que de nombreux ménages possèdent une résidence secondaire située à moins de 140 km en moyenne.

Contrairement aux métropoles, dont on considère généralement que la taille est un facteur d'efficacité productive, le dynamisme des SPR augmente quand leur « portée » se réduit. La compacité du SPR (forte intensité et portée courte) est corrélée au dynamisme socioéconomique des territoires, soulignant l'existence d'une synergie positive entre les sphères productive et résidentielle au sein de ces systèmes. Il y aurait réciprocité de la relation productivo-résidentielle entre la ville et son « hinterland » (défini ici par l'ensemble des territoires accessibles en un délai compris entre une et deux heures depuis le centre de l'agglomération, soit un rayon conventionnel de 100 km). La qualité résidentielle de l'hinterland a des effets positifs sur la dynamique de l'aire urbaine, mais l'hinterland bénéficie, en retour, de flux de revenus en provenance de l'aire urbaine.

Les SPR de courte portée, un modèle dynamique alternatif aux grandes métropoles

Plus précisément, les systèmes les plus dynamiques sont constitués d'une aire urbaine qui envoie le plus gros de ses flux résidentiels vers son hinterland, mais pour lequel ces flux sont minoritaires par rapport à ceux provenant d'horizons plus lointains. C'est par exemple le cas de Nantes qui envoie 61 % de ses retraités vers son hinterland, mais dans lequel ces apports de retraités nantais ne représentent finalement que 17 % des arrivées. Inversement, Paris ne voit partir que très peu de retraités vers son hinterland (ou plus largement vers le Bassin parisien) – moins de 5 % – mais ces retraités parisiens représentent 87 % des nouveaux arrivants.

Ces échanges permettent un développement parallèle des deux parties, mettant en évidence une forte communauté de destin entre les villes et leur environnement. Le fameux « effet-marronnier » souvent invoqué dans les régions françaises, selon lequel le développement territorial serait confisqué par les plus grandes villes n'apparaît pas. Inversement, celles-ci ne seraient pas dans un rapport de solidarité univoque vis-à-vis de leur périphérie.

Ce travail suggère l'existence d'un type de développement plus diversifié et alternatif au modèle des grandes métropoles à vocation internationale comme Londres et Paris. Ce type est celui de nombreuses grandes agglomérations européennes qui sont ancrées dans un système régional : Barcelone, Hambourg, Bilbao, Milan… La compacité de ces systèmes, qui n'est pas synonyme de fermeture ou de repli, assure à ces territoires un développement socio-démo-économique soutenu et équilibré. Ces territoires offrent, dans la proximité, une large palette de fonctions productives, résidentielles, récréatives, touristiques, etc. Ce sont des territoires ou des systèmes territoriaux que l'on peut pratiquer et investir tout au long d'un cycle de vie, et à chacun de ses « segments » (se former, travailler, résider, se divertir, passer ses vacances, passer sa retraite). La compacité du système est à la fois géographique, temporelle et fonctionnelle. Des villes comme Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux en sont les meilleurs exemples.

4 Les espaces transfrontaliers : des territoires d'intégration fonctionnelle et politique diversifiés

Un indicateur de l'intégration de ces territoires : l'exemple des flux de travailleurs frontaliers

Plus d'actifs frontaliers sortant de France que l'inverse

Sur le plan des dynamiques géographiques à l'œuvre de part et d'autre des frontières entre la France et ses pays voisins, les flux de travailleurs frontaliers constituent un des phénomènes réguliers les plus spectaculaires et les plus tangibles. Ils donnent la mesure de la variété d'intensité d'intégration transfrontalière des différents territoires concernés. Le nombre des travailleurs frontaliers entrant sur le territoire français serait de 11 000 en 2007 selon l'Insee, remarquablement stable depuis 1999 (après

avoir longtemps décliné notamment en provenance de Belgique et d'Espagne) ; celui des sortants est passé au cours de cette période de 248 400 à 319 400, soit une augmentation de 28,6 % en 8 ans [13].

Si les territoires français du Nord et de l'Est sont les principaux pourvoyeurs des migrations quotidiennes de travailleurs frontaliers attirés par un emploi mieux rémunéré ou tout simplement disponible de l'autre côté de la frontière, le nombre d'actifs frontaliers atteint, dans certains cas, des niveaux tels qu'il témoigne du caractère effectif de l'intégration économique de l'espace transfrontalier. On note que ces flux sont les plus importants lorsqu'ils sont polarisés par un centre économique bien identifié et localisé : c'est le cas, dans l'ordre décroissant, du canton de Genève (80 000 travailleurs frontaliers résidant en France, OCSTAT 2011), du Luxembourg (75 000 Lorrains à destination du Luxembourg, STATEC 2011), de la Principauté de Monaco (près de 34 500 selon la direction du travail monégasque pour 2010), et de Bâle (près de 29 500 en 2011, STATEM), villes-Etats ou Etats de petite taille, en général bien connectés par les infrastructures de transports (bus et Trains express régionaux transfrontaliers très fréquentés, autoroutes) [14].

L'attractivité de ces centres économiques se manifeste à travers l'étendue des zones de recrutement d'actifs frontaliers.

Carte 4 ▸ Nombre d'actifs résidant en France et travaillant à l'étranger (2007)

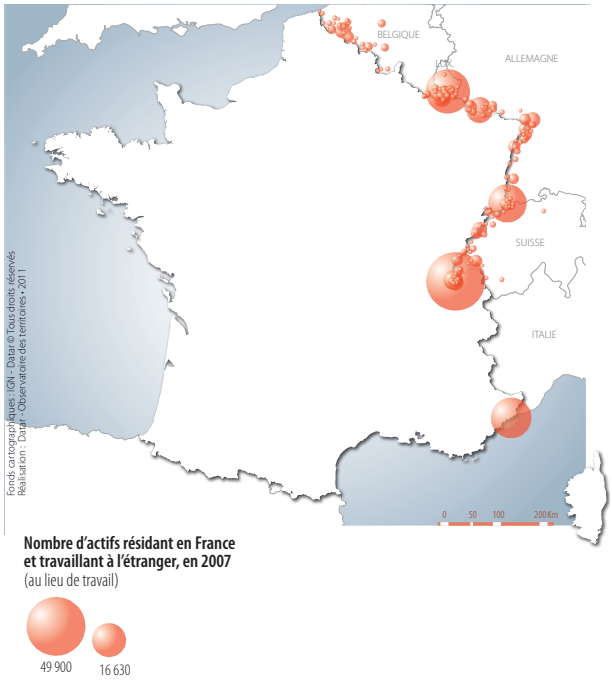

Source : Insee, RP 2007

Carte 5 ▸ Flux de travailleurs frontaliers vers la Suisse (périmètre fonctionnel de Bâle), par canton français d'origine (2006)

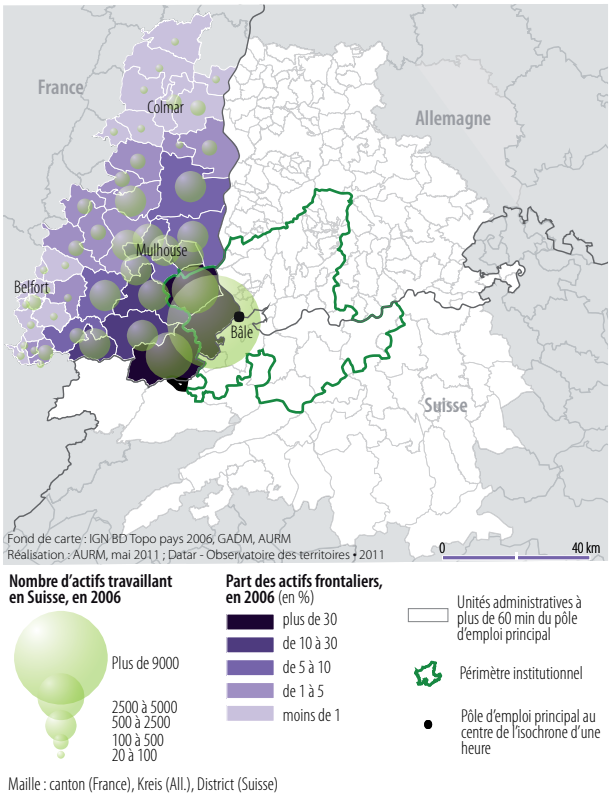

Maille : canton (France), Kreis (All.), District (Suisse)

Source : Insee 2006 - Datar, MOT-Fnau. 2011. « Etude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières », rapport pour la Datar

Ceux-ci, sans surprise, décroissent à la fois en taux et en valeur absolue à mesure que l'on s'éloigne de la frontière et au gré de la présence d'infrastructures de transports plus ou moins performantes.

A cet égard, certains cantons français les plus proches de ces pôles d'emploi voient parfois plus de la moitié de leurs actifs résidents travailler dans le pays voisin : 4 cantons sont concernés dans les 10 zones fonctionnelles transfrontalières à 1 heure en voiture des principaux pôles d'emploi situés dans les agglomérations transfrontalières. Parmi ces cantons, 17 comptent plus de 40 % de transfrontaliers parmi leurs actifs, au premier rang desquels figurent dans l'ordre décroissant Ferney-Voltaire (54,1 %), Gex (50,4 %) tous deux situés dans la périphérie de Genève et Cattenom (50,3 %) situé le long de la frontière luxembourgeoise. Dans le cas des frontières où un centre économique précis n'apparaît pas spécifiquement, le phénomène est plus diffus (frontières franco-belge, franco-allemande, franco-suisse dans sa partie jurassienne).

Une frontière qui joue le rôle de filtre dans les qualifications demandées

La composition socioprofessionnelle des flux de travailleurs transfrontaliers est liée à la nature du tissu économique situé au-delà de la frontière qui conditionne l'offre d'emplois. La zone Dunkerque-Flandre est l'un des meilleurs exemples de ce point de vue puisque la catégorie « ouvriers » représente à elle seule 55 % des flux de travailleurs transfrontaliers alors que cette part n'est que de 25 % dans les navettes domicile-travail en France. Cette spécificité peut s'expliquer en raison de la dépréciation du secteur industriel côté français qui a laissé une main d'œuvre qualifiée inemployée, et par la persistance d'une activité industrielle du côté de la Flandre belge, en demande de cette main d'œuvre. Ainsi, la langue n'est-elle pas toujours un frein aux migrations sur cette frontière car elle n'est pas un facteur de recrutement déterminant selon la qualification recherchée. Si la demande de cadres est probablement moins forte sur cette frontière, il est possible que la langue joue un rôle limitatif dans les flux de cette catégorie socio-professionnelle : on constate en effet, qu'ils ne constituent que 1,2 % des flux de travailleurs de cette zone contre 14,5% pour les navetteurs sur le versant français.

La surreprésentation des ouvriers se manifeste également dans les flux de travailleurs frontaliers à destination de l'Allemagne (zone de Strasbourg et nord Alsace) ou de la Suisse germanophone (zone de Bâle). Mais on constate une surreprésentation des flux de cadres à destination du Luxembourg, de Monaco et en particulier de Genève. Si le français parlé de part et d'autre de ces frontières joue probablement un rôle de catalyseur, c'est également l'activité de ces grands centres tertiaires qui conditionne la demande de qualification élevée. Près d'un quart des travailleurs frontaliers au départ du périmètre fonctionnel genevois côté français sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures ; ils ne sont que 16 % dans les navettes domicile-travail à partir de la zone d'emploi du Genevois français.

La spécialisation de ces flux de travailleurs montre à quel point les espaces frontaliers peuvent être dépendants du contexte économique au-delà de la frontière : les répercussions d'une décroissance ou d'un changement d'activité de ces grands pôles économiques peuvent être sérieuses sur l'emploi et compromettre le développement de ces espaces. Compte tenu des volumes et de la composition socioprofessionnelle des migrants, ce sont beaucoup de zones frontalières côté français qui se trouvent ainsi fragilisées.

Carte 6 ▸ Flux de travailleurs frontaliers vers la Belgique (périmètre fonctionnel de Dunkerque) par canton français d'origine (2006)

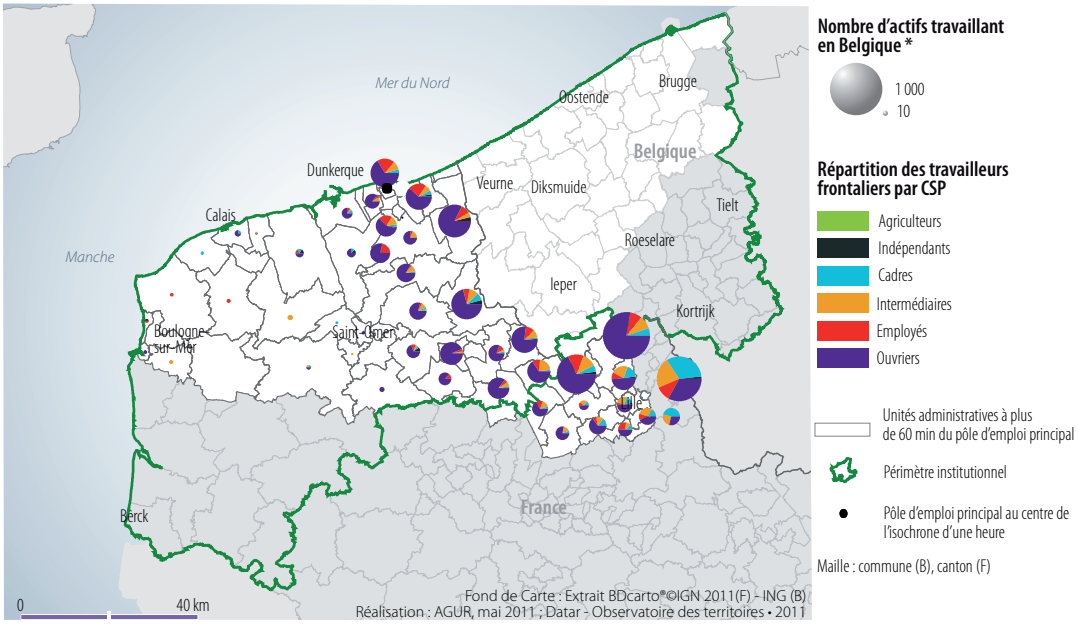

Source : Insee 2007 - Datar, MOT-Fnau. 2011. « Etude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières », rapport pour la Datar

L'interpénétration résidentielle transfrontalière, autre dimension de l'intégration fonctionnelle

Léger déséquilibre dans la répartition entre Français et ressortissants des pays voisins

L'interpénétration résidentielle transfrontalière, c'est-à-dire la façon dont les différents versants nationaux d'un territoire transfrontalier sont habités par des habitants de nationalité du pays voisin, constitue également un indicateur intéressant de l'intégration territoriale transfrontalière.

Si les territoires de la frontière franco-belge montrent un certain équilibre entre le nombre de Français résidant de l'autre côté de la frontière et la réciproque sur le versant français, dans la plupart des autres territoires transfrontaliers, les ressortissants des pays voisins résidant côté français sont plus nombreux, notamment sur la frontière franco-allemande (dans sa partie mosellane et nord-alsacienne) et franco-italienne.

Des motivations différentes

Les motivations à résider juste de l'autre côté de la frontière de son pays d'origine sont fondamentalement différentes entre les Français et leurs voisins. Ces derniers, qui choisissent de résider côté français, le font dans leur très grande majorité pour une raison économique liée à la disponibilité d'un foncier et de logements moins chers que dans leur pays d'origine. C'est le cas des Suisses, des Allemands, des Belges et des Basques espagnols. En général, ces résidents continuent de travailler dans leur pays d'origine, ce qui nécessite pour eux une implantation très proche de la frontière, en témoigne la partie nord alsacienne où le pôle d'emploi principal est situé côté allemand à Karlsruhe. La structure par âge des Allemands résidant côté français (majorité de moins de 15 ans et 15-64 ans) confirme bien cette dimension.

A l'inverse, les Français résidant de l'autre côté de la frontière le font plus pour une raison professionnelle et sont, la plupart du temps, originaires de régions non frontalières. C'est le cas à Luxembourg, Genève, Bâle et Monaco où ils vivent et travaillent sur place. Ils correspondent en général à des profils très qualifiés.

La gouvernance des territoires transfrontaliers

Certains territoires transfrontaliers présentent une intégration fonctionnelle significative. De telles situations nécessitent des politiques publiques actives (offre de transport public, coordonnée avec une régulation du développement urbain ; péréquation du financement des services à la population entre territoires résidentiels et productifs, etc.). Dans un contexte national, la fiscalité ou l'organisation administrative locale peuvent le cas échéant faire l'objet d'adaptations. Ce n'est pas le cas en contexte transfrontalier qui requiert l'établissement d'une gouvernance spécifique à au moins deux niveaux : à l'échelle de la frontière interétatique, où les Etats concernés doivent coordonner leurs réglementations et mettre éventuellement en place des mécanismes de reversement d'impôts ; et à l'échelle de l'espace transfrontalier, afin que les élus et les administrations puissent définir et mettre en œuvre un projet de territoire au service des habitants.

Cependant, l'organisation de la gouvernance transfrontalière varie profondément d'un site à l'autre, et sans corrélation avérée avec la réalité du fonctionnement des territoires concernés.

La gouvernance politique est parfois en avance sur la réalité fonctionnelle : dans le cas du périmètre fonctionnel dessiné autour de Dunkerque, la Plateforme Dunkerque Côte d'Opale Flandre Occidentale a été créée sous la forme d'un Groupement européen de coopération territoriale, avec du personnel partiellement dédié, alors que l'intégration fonctionnelle reste thématique et mesurée. C'est également le cas de l'Eurodistrict de l'Espace Catalan, qui s'étend sur la province de Gérone et le département des Pyrénées-Orientales alors que la réalité des échanges fonctionnels de part et d'autre de la frontière est très limitée en comparaison avec les autres sites transfrontaliers. A l'inverse, dans le cas de la Riviera franco-italo-monégasque, la portion franco-monégasque est relativement intégrée d'un point de vue morphologique et fonctionnel, mais aucune structure de gouvernance transfrontalière ne vient pour l'instant encadrer et donner une dynamique de projet au développement transfrontalier de cet espace. ■

Carte 7 ▸ Superposition des périmètres de projets de territoires et d'agglomérations transfrontalières (2011)

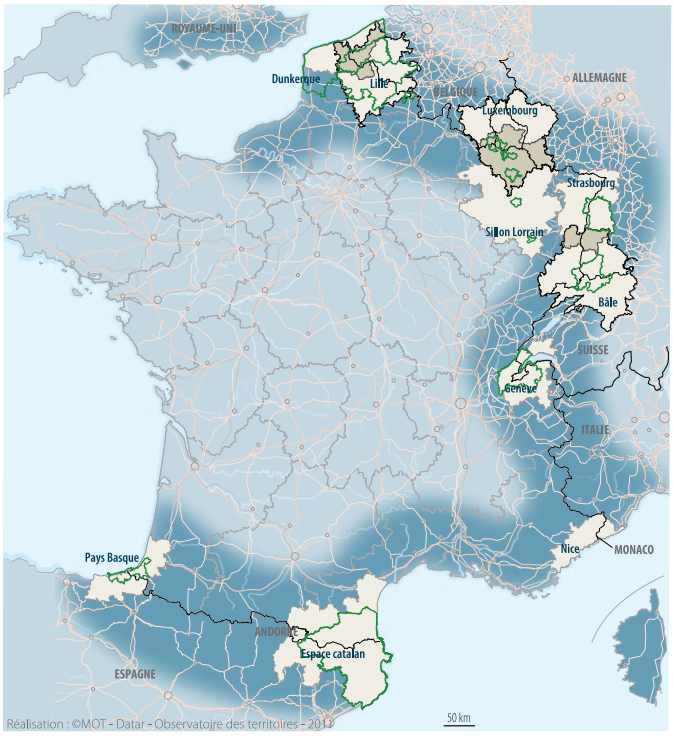

Source : Datar, MOT-Fnau. 2011. « Etude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières », rapport pour la Datar

Bibliographie :

[1] **GRASLAND Claude, MARQUES DA COSTA Nuño Sessarego**, 2010. « Le temps long des phénomènes démographiques », in Myriam BARON M. *et al.*, *Villes et régions européennes en décroissance : maintenir la cohésion territoriale ?*, Paris, Collection Hermès Science, Lavoisier.

[2] **Insee**, 2011. « Panorama des villes moyennes, Démographie, emploi et entreprises », in *Documents de travail*.

[3] **BRUTEL Chantal**, 2011. « Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », in *Insee-Première* n° 1 333, janvier.

[4] **FRIEDRICHS Jurgen**, 1993. « A theory of Urban decline: Economy, Demography and Political Elites », in *Urban Studies*, vol. 30, n°6, pp. 907-917.

[5] **PAULUS Fabien**, 2007. « Trajectoires économiques des villes françaises entre 1962 et 1999 », in *Données urbaines* t. 5 Paris, Anthropos.

[6] **RONCAYOLO Marcel**, 1997. « La ville et ses territoires », Paris, Folio, pp. 145-160.

[7] **BRETAGNOLLE Anne, PUMAIN Denise, VACCHIANI-MARCUSO Céline**, 2007. « Les formes des systèmes de villes dans le monde », in *Données urbaines* t. 5, Paris Anthropos.

[8] **Observatoire national des ZUS**, 2011. Rapport, *Les éditions du CIV*.

[9] **Datar, Institut d'aménagement et urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF)**, en cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar.

[10] **Observatoire national des ZUS**, 2010. Rapport, *Les éditions du CIV*.

[11] **DAVEZIES Laurent, TALANDIER Magali**, à paraître. « L'émergence de systèmes productivo-résidentiels ».

[12] **TALANDIER Magali**, 2009. « Une autre géographie du développement rural. Une approche par les revenus », in *Géocarrefour*, vol. 83-4, avril.

[13] **FLOCH Jean-Michel**, 2011. « Vivre en deçà de la frontière, travailler au-delà », in *Insee-Première* n° 1 337, février.

[14] **Datar, MOT-Fnau**, à paraître. « Etude comparée et observation statistique des agglomérations transfrontalières ».

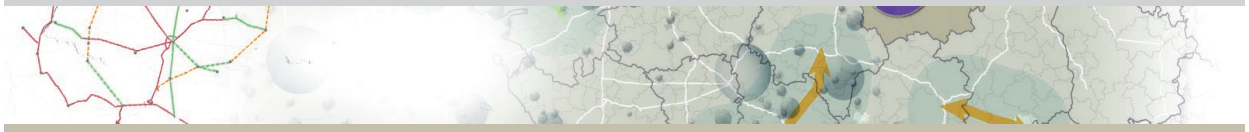

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

Les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie sont devenus des composantes stratégiques à part entière du développement des territoires. Le réchauffement climatique aura un impact dans de nombreux pays, en Europe et dans les territoires français. Les hivers y seront potentiellement plus doux, les périodes d'été plus importantes surtout dans le sud. La France ainsi que l'ensemble de l'Europe a hérité d'un patrimoine naturel, agricole et paysager particulièrement riche que de nombreux dispositifs locaux visent à protéger des effets de l'activité humaine. Autre volet du développement durable, la production et la consommation d'énergie façonnent de nombreux aspects du développement territorial et sont sources d'inégalités socio-spatiales importantes. L'impact des énergies renouvelables est à ce titre intéressant. Grâce à l'augmentation de la production d'électricité renouvelable, notamment éolienne, la France devient un peu moins dépendante vis-à-vis de l'extérieur et réduit ses écarts régionaux en matière de production énergétique. Pour l'UE comme pour la France, le défi consiste donc à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y s'adapter, à améliorer l'efficacité énergétique sans renoncer au niveau élevé de développement économique et humain dont elles bénéficient.

1 Incidences territoriales des atteintes à l'environnement

Selon les territoires, des conséquences différenciées du réchauffement climatique

En Europe, une augmentation des températures comprise entre 3 et 5 °C à l'horizon 2100

Les changements climatiques n'affectent pas les territoires de façon uniforme et n'auront pas les mêmes conséquences selon les régions, suivant leur situation géographique, leur capacité d'adaptation naturelle et humaine et leur niveau de développement économique. L'augmentation des températures moyennes, la modification du régime des pluies et l'élévation du niveau de la mer menacent principalement les régions situées dans le sud et l'est de l'Europe. Plusieurs régions d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce, de Bulgarie, de Chypre et de Malte seront en effet fortement touchées par la diminution des précipitations et l'augmentation des températures. Les pressions devraient être moins fortes dans le nord et l'ouest de l'Europe, hormis dans les régions littorales de faible altitude autour de la mer du Nord

et dans les régions exposées à l'érosion côtière autour de la mer Baltique (70 % des plus grandes villes européennes sont situées à moins de dix mètres au-dessus du niveau de la mer) [1] [2].

A partir des profils de changements climatiques modélisés par le service météorologique allemand, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a formulé des prévisions pour la période 2071-2100 en envisageant plusieurs scénarios climatiques possibles. Selon le scénario A1B, le Royaume-Uni, l'Irlande, certaines zones des Pays-Bas et du nord de l'Allemagne enregistreraient les changements de températures les plus faibles avec une augmentation pouvant atteindre 3 °C. En comparant les moyennes de 1961 à 1990 à celles prévues pour la période allant de 2071 à 2100, des hausses de températures comprises entre 3 et 3,5 °C concerneraient l'ouest et le nord de la France, la Belgique, la majorité du territoire allemand, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie ainsi que le sud de la Suède et de la Norvège. L'Europe du sud et du sud-est (à l'exception de quelques endroits en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie) ainsi que la Scandinavie du Nord et la Finlande pourraient connaître des changements absolus supérieurs à 3,5 °C. L'Espagne ainsi qu'une partie du Portugal et de l'espace alpin devraient faire face à des changements supérieurs à 4 °C.

Ce réchauffement influant sur le nombre de jours de gel prévisible par an, ses effets principaux se feront probablement sentir dans les parties nord et est de l'Europe, où le nombre de jours de gel se réduirait de 60 jours sur la période 2071-2100 par rapport à 1961-1990. La durée estivale évoluerait en sens inverse. Elle resterait courte dans le nord et l'est mais s'allongerait dans le sud et l'ouest. D'après ces prévisions, le climat au nord de l'Europe deviendrait plus humide tandis qu'il s'assécherait au sud. Les régions de la côte ouest de la Norvège, le Royaume-Uni, l'Irlande et le nord de la France subiraient des précipitations plus intenses. La couverture neigeuse devrait quant à elle continuer sa fonte dans les Etats baltes, la Finlande, la Scandinavie et les régions alpines [3].

En France, une augmentation des températures jusqu'à 2,5 °C

En France, une mission confiée au vice-président du GIEC a conclu que, selon un scénario optimiste, la température moyenne en France augmenterait d'environ 2 °C à 2,5 °C au cours du XXIe siècle, voire de 2,5 °C à 3,5 °C selon un scénario

Carte 1 ▸ Typologie du changement climatique en Europe (1961-2100)

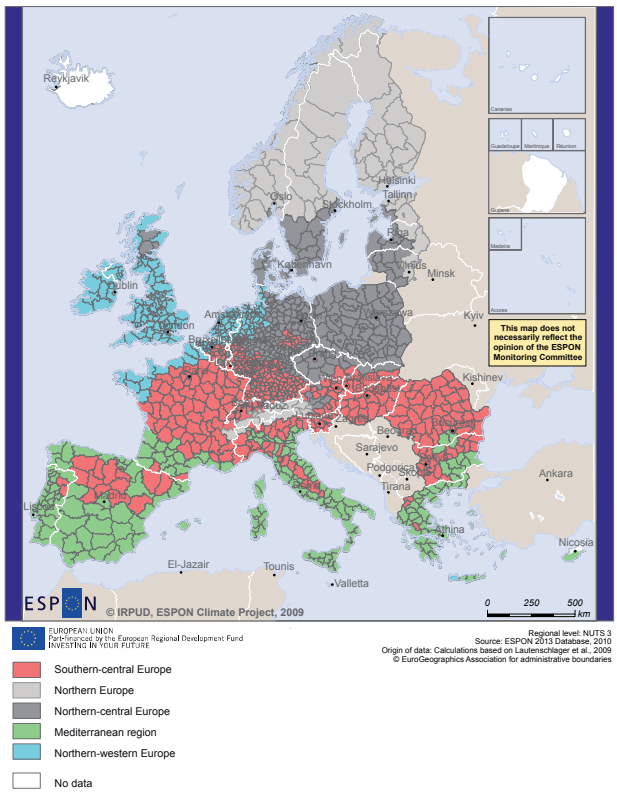

L'analyse des modèles européens de changement climatique a permis d'élaborer une typologie des régions affectées par le changement climatique à partir d'une analyse typologique. A l'aide d'un ensemble d'indicateurs d'exposition, différents types de régions ont été identifiés, en fonction du profil de changement climatique qui les affecte.

Europe centrale et du Sud (rouge)
Dans le sud de l'Europe centrale, les prévisions indiquent que les principaux changements seront de fortes hausses des températures moyennes sur un nombre annuel moyen de jours d'été ; une forte baisse du nombre moyen de jours de gel par an, et une forte diminution des précipitations moyennes en été.

Europe du Nord (gris clair)
Pour les régions d'Europe du Nord, on prévoit une forte hausse des températures moyennes, mais aussi une augmentation des précipitations hivernales annuelles moyennes ; davantage de jours de fortes pluies dans l'ensemble, plus d'évaporation, mais une forte diminution du nombre de jours d'enneigement et de gel.

Europe du Nord et du Centre (gris foncé)
Pour le nord de l'Europe centrale, on peut s'attendre à une augmentation, certes modérée, des températures moyennes, du nombre moyen de jours d'été par an, des précipitations hivernales moyennes et de l'évaporation annuelle moyenne. Il y aura une forte réduction du nombre de jours de gel, moins de jours d'enneigement, et une réduction des précipitations estivales.

Région méditerranéenne (vert)
Pour la région méditerranéenne, on s'attend à une forte augmentation des températures moyennes et du nombre de jours d'été par an, ainsi qu'une importante diminution des précipitations durant les mois d'été et des jours de gel.

Europe du Nord-Ouest (bleu)
En Europe du Nord-Ouest, on s'attend à plus de jours de fortes pluies, davantage de pluies hivernales et moins de pluies estivales, des températures moyennes annuelles plus élevées. On enregistrera plus de jours d'été mais moins de jours de gel.

Source : Rapport de synthèse du programme ESPON-ORATE 2013. 2010. « De nouveaux éléments pour des territoires intelligents, durables et inclusifs »

plus pessimiste. Les simulations se fondent sur deux scénarios d'émission du GIEC, le scénario B2, plutôt optimiste, et le scénario A2, plutôt pessimiste, ainsi que sur des modèles régionaux français du Centre national de recherches météorologiques et de l'Institut Pierre-Simon Laplace. D'après Météo France, l'augmentation des températures en France a été de l'ordre de 1 °C au siècle dernier [4].

Quelques indicateurs suivis par l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) témoignent d'ores et déjà des changements de notre environnement : les dates de début des vendanges dans les côtes du Rhône ont été avancées de trois semaines en 50 ans, les glaciers des Alpes et des Pyrénées ont fortement régressé au cours des dernières décennies, tandis que les besoins en chauffage ont baissé de plus de 15 % en 40 ans [5].

Carte 2 ▸ Evolution tendancielle entre 1970 et 2008 du nombre annuel de degrés jour unifiés inférieurs à 17 °C (période d'octobre à mai), par station départementale

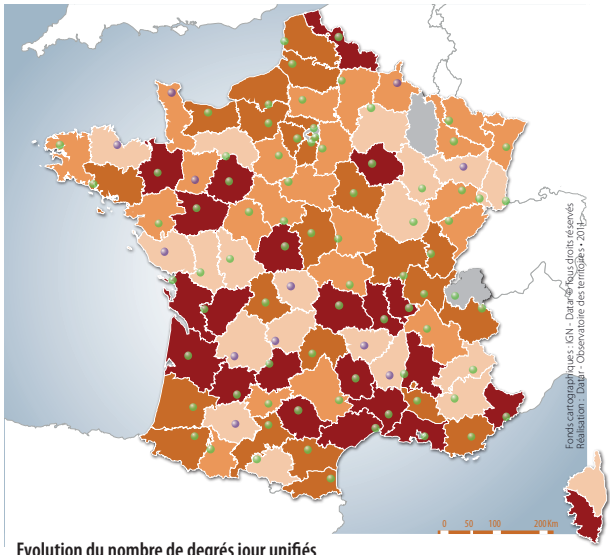

Evolution du nombre de degrés jour unifiés
(en %, par département)

- de -15,0 à 0
- de -16,5 à -15,0
- de -19,0 à -16,5
- de -25,9 à -19,0
- Données non disponibles
- station météorologique ancienne (observation continue sur 39 ans)
- station météorologique récente (observation sur moins de 39 ans)

Note : Chaque département est représenté ici par une station météorologique. Le département du Val de Marne est représenté par la station de Saint-Maur-des-Fossés, le département de l'Essonne par la station d'Orly, celui du Val d'Oise par la station du Bourget. Quatre départements ne sont pas représentés. Pour certaines stations récentes, l'évolution tendancielle est calculée sur une période plus courte que 39 ans et leur évolution doit être considérée avec précaution.
La période d'observation de l'année N va du 1er octobre de l'année N-1 au 31 mai de l'année N.
Note de lecture : Le nombre de degrés jour unifiés (DJU) annuels résume la rigueur hivernale. Plus le nombre de DJU est élevé, plus le climat est considéré comme rigoureux, et inversement. L'indicateur mesure, en pourcentage, l'évolution tendancielle entre 1970 et 2008 du nombre annuel de degrés jour unifiés inférieurs à 17°C (DJU base 17), pour un ensemble de stations météorologiques.

Source : SOeS d'après Météo France

Des hivers de plus en plus doux

Depuis près de 40 ans, les températures enregistrées entre octobre et mai grâce aux relevés des stations météorologiques, montrent que le climat a tendance à s'adoucir en France pendant les périodes hivernales [6].

Si l'on s'appuie sur les relevés des 80 stations météorologiques départementales pour lesquelles l'observation sur les 39 dernières années est complète, le nombre annuel de degrés jour unifiés (somme des écarts journaliers entre 17 °C, température de référence, et la température moyenne calculée à partir des tempéra-

LES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le ministère de l'Ecologie a chargé l'ONERC de piloter un groupe interministériel sur l'évaluation des impacts des changements climatiques, l'adaptation et les coûts associés aux horizons 2030, 2050 et 2100.
Si l'impact des changements climatiques sur les risques naturels est aujourd'hui certain, l'étude montre qu'il devrait davantage toucher des territoires spécifiques (littoral, zones d'argile…) que l'ensemble du territoire métropolitain. Dans l'hypothèse d'une élévation du niveau marin d'un mètre en 2100, les aléas côtiers s'aggraveraient sensiblement, notamment pour les côtes sableuses et les falaises de roches tendres. Les zones basses, potentiellement submersibles, sont nombreuses sur le littoral métropolitain. Parmi les plus importantes, on trouve le littoral de Flandre, la plaine picarde, l'estuaire de la Seine, les marais du Cotentin, les marais atlantiques de l'estuaire de la Vilaine à l'estuaire de la Gironde, le littoral languedocien et la Camargue. La hausse du niveau de la mer pourrait engendrer une augmentation des risques de submersion temporaire ou permanente dans ces secteurs littoraux. Dans la région Languedoc-Roussillon, 14 000 logements et 80 000 personnes (contre 15 000 logements aujourd'hui) ainsi que 10 000 établissements (employant 26 000 salariés) sont situés dans une zone qui serait affectée par un aléa de submersion définitive ou d'érosion d'ici 2100. En l'absence d'une politique de gestion du trait de côte, le coût des dommages liés aux aléas « submersion permanente » et à l'érosion est évalué entre 15 et 35 milliards d'euros pour la seule région Languedoc-Roussillon.

ONERC, 2009. « Changement climatique : coûts des impacts et pistes d'adaptation », Rapport au Premier Ministre et au Parlement, La documentation française.

tures minimale et maximale observées dans la journée) pour les périodes d'octobre à mai a diminué tendanciellement d'environ 10 % à 25 %, suivant les stations. Les baisses les plus importantes sont observées pour certaines stations du sud (Ajaccio, Montpellier, Mende, Albi, Nice, Montélimar, Nîmes, Marignane), de la façade atlantique (Bordeaux, Cognac, Agen, La Rochelle), mais également à Saint-Etienne, à Lyon, au Mans, à Rennes et à Lille. A l'inverse, les périodes hivernales s'adouciraient moins vite dans certaines régions d'altitude (Hautes-Alpes, Haute-Corse, Haut-Rhin, Alpes-de-Haute-Provence, Ariège, Haute-Marne), mais également à Poitiers, Niort, Alençon, Reims, Dijon, Belfort. Pour les 12 autres stations dont le fonctionnement est plus récent, la tendance extrapolée à partir d'une période plus courte montre une variation qui serait comprise entre 0 et -16 %.

En Europe et en France, des émissions de gaz à effet de serre en diminution depuis 1990

Une baisse des émissions de GES au niveau européen mais des évolutions nationales disparates

L'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES) mobilise une part importante des mesures de lutte contre les changements climatiques. Les évolutions de la température globale et de la concentration atmosphérique en CO_2 sont liées. Si les causes en sont encore mal comprises, on estime que perturber l'un de ces deux paramètres conduit à perturber l'autre.

Entre 1970 et 2004, les émissions des six gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, dioxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones) ont augmenté, au niveau mondial, de 70 % depuis 1970 et de 24 % depuis 1990 pour atteindre en 2004 49 Gt équivalent CO_2 du potentiel de réchauffement global à 100 ans [7]. En 2009, l'Union européenne a émis 3 724 millions de tonnes équivalent CO_2 (Mteq CO_2) pour l'UE15 et 4 615 Mteq CO_2 pour l'UE27. L'Allemagne est le premier émetteur de GES avec plus de 920 Mteq CO_2, soit 19,9 % de l'UE27, suivi du Royaume-Uni (12,3 %), de la France (11,2 %) et de l'Italie (10,6 %).

Le Protocole de Kyoto engage 38 pays industrialisés à réduire de 5,2 % les émissions des six gaz à effet de serre, entre 2008 et 2012 et par rapport au niveau de 1990. Avec une baisse de 12,7 % depuis 1990, l'Europe des 15 a pour la première fois atteint en 2009 son objectif de -8 % fixé par le Protocole. Les émissions de GES de l'UE27 ont même diminué de 17,4 % entre 1990 et 2009 [8]. Les émissions ont en revanche augmenté dans certains pays, en particulier à Chypre, où leur hausse a été supérieure à 75 %. Si les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000,

Graphique 1 ▸ Evolution des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE (1990-2009)

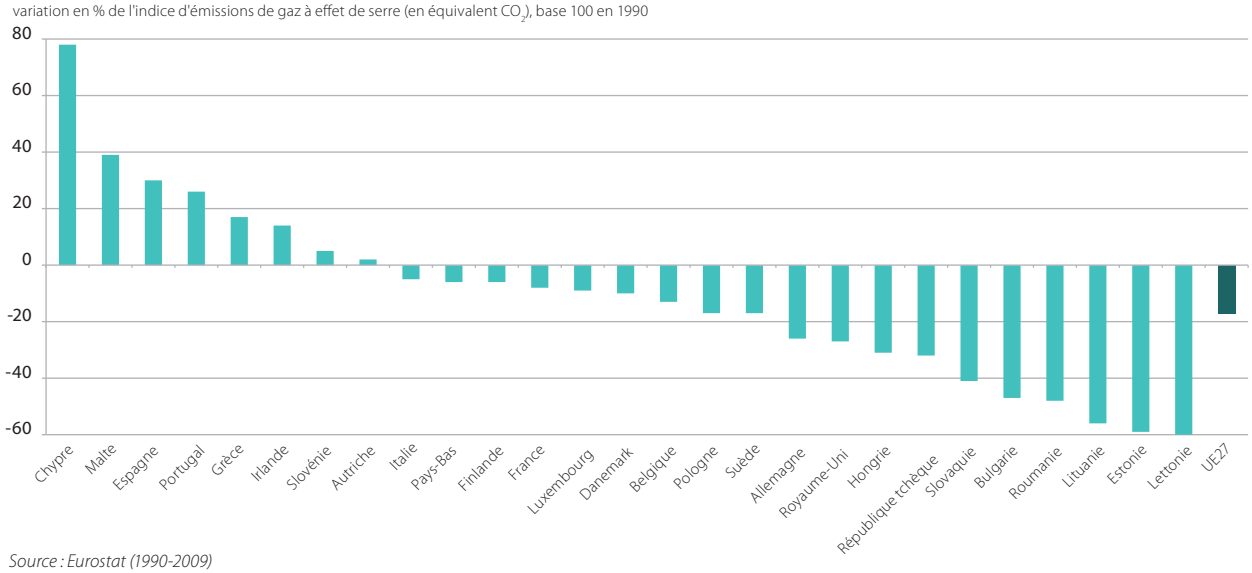

Source : Eurostat (1990-2009)

leur tendance, depuis cette date, est semblable à celle de l'UE15. L'Espagne, l'Italie, l'Autriche, le Danemark et le Luxembourg n'ont pas encore atteint leur objectif fixé par le Protocole de Kyoto. Le respect des objectifs varie donc considérablement selon les États membres. La France, quant à elle, s'est engagée à stabiliser ses émissions au niveau de 1990. En 2009, les rejets français pour l'ensemble des six gaz sont en recul de 8,1 %. Les émissions françaises ont davantage diminué entre 2007 et 2009 qu'entre 1990 et 2007, notamment en raison de la crise économique [9].

Les transports demeurent en France la principale activité émettrice de GES

En France, avec 26 % des émissions de GES, les transports représentent en 2009 la principale activité émettrice, suivie par l'agriculture et le secteur résidentiel tertiaire (installation de chauffage, production d'eau chaude et climatisation) qui occupent respectivement 20,6 et 19 % du total des émissions. Viennent ensuite les industries manufacturières (17 %) puis l'industrie de l'énergie (12,7 %) et le traitement des déchets (4 %) [10].

71 % des émissions de GES proviennent de l'utilisation des énergies fossiles en 2007. Elles sont liées à leur extraction, leur transport, leur combustion pour produire une énergie secondaire (électricité, essence) ainsi qu'à leur utilisation par les transports, l'industrie, l'habitat, le commerce et l'agriculture. Les 29 % restants sont dus à l'agriculture (hors combustion d'énergie), au traitement des déchets, aux procédés industriels et à l'utilisation de gaz fluorés et de solvants [11].

La baisse de la consommation par voiture est rattrapée par la croissance de la circulation entre 1990 et 2008

Les déplacements des ménages répondent à trois types de besoin de mobilité : les trajets domicile-travail et autres déplacements professionnels, ceux à caractère familial (achats, école, visites médicales, etc.) et ceux pour le loisir et le tourisme.

Selon les enquêtes nationales transport, la mobilité sur le territoire national, exprimée en voyageurs-km, a augmenté de 26 % entre 1990 et 2008. La répartition entre les modes de transport est restée stable sur cette période : 81,6 % pour les voitures particulières, 16,9 % pour les transports collectifs (train et autobus) et 1,5 % pour l'avion (2008).

L'accroissement des distances parcourues est très largement associé à l'usage de la voiture. Le parc automobile a plus que doublé en

Graphique 2 ▸ Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation des voitures particulières (1990 et 2008)

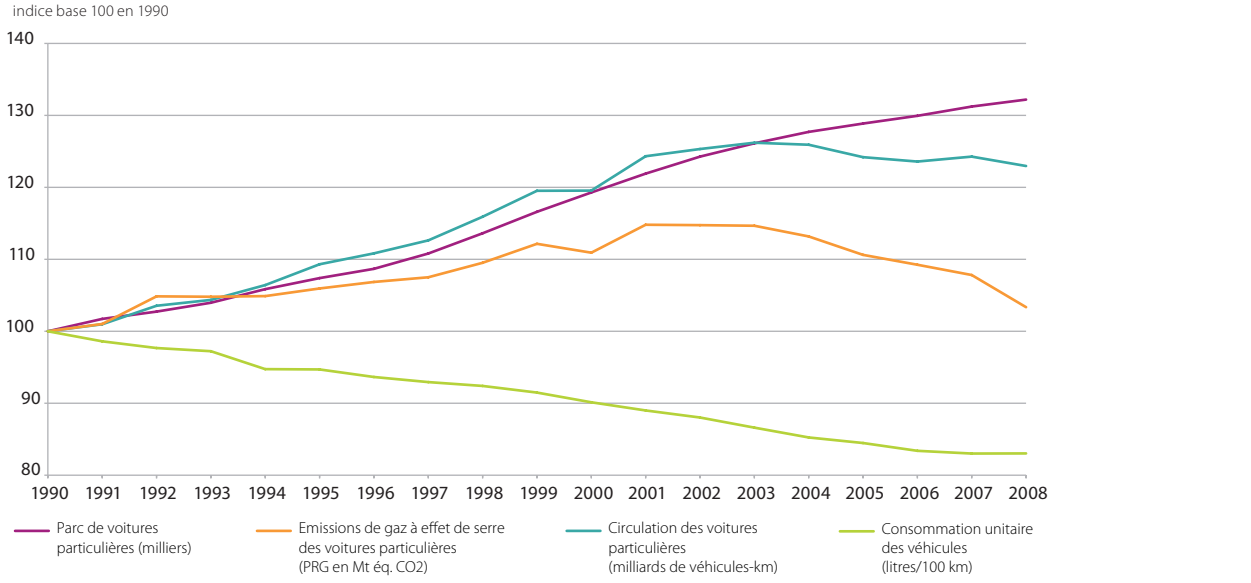

Note : Valeurs pour l'année 2008 : Circulation des voitures particulières, 393,9 milliards de véhicules-km ; émissions de gaz à effet de serre des voitures particulières (PRG), 66,7 Mt éqCO_2 ; consommation unitaire des véhicules, 6,82 litres/100km.

Source : Citepa (rapport Secten 2010) – CCFA – Setra - Asfa - TNS-Sofres (panel Ademe/SOeS et panel « Inrets ») – CPDP – SOeS – Insee.
Graphique publié dans « L'environnement en France », juin 2010, collection « Références » p. 111

France entre 1973 et 2008 et le taux de motorisation des ménages, c'est-à-dire la part des ménages possédant au moins un véhicule, est passé de 61 % à 83 %. La proportion des ménages équipés de deux voitures et plus est passée de 16,5 % en 1980 à 36 % en 2008. Cet accroissement ainsi que le développement des infrastructures routières ont permis de se déplacer plus rapidement et donc plus loin pour un même budget-temps. Sur le réseau autoroutier, la circulation automobile a doublé entre 1990 et 2008 [12].

Les flux vers les pôles urbains occasionnent 45 % des émissions de CO_2 liées aux navettes quotidiennes

Les déplacements domicile-travail et domicile-études représentent un quart des déplacements quotidiens. En moyenne, un actif ou étudiant réside à 14 km de son lieu de travail ou d'études. En 2007, une personne émet en moyenne 640 kg d'équivalent CO_2 pour se rendre sur son lieu de travail ou d'études habituel, soit le tiers du CO_2 émis en moyenne pour la totalité de ses déplacements. Sur l'ensemble de la population, ces déplacements domicile-travail provoquent ainsi l'émission de 17,5 millions de tonnes de CO_2 par an. La voiture en produit 90 % alors que seuls deux tiers des actifs ayant un emploi et des étudiants l'utilisent. Elle est en moyenne utilisée sur de plus longues distances que les autres modes de déplacement, si bien qu'elle représente 70 % des kilomètres parcourus.

Les pôles urbains, noyaux denses des aires urbaines, couvrent seulement 8 % du territoire métropolitain mais ils hébergent 60 % des actifs ayant un emploi et rassemblent 80 % de l'emploi. 86 % de ces actifs urbains résident et travaillent dans le même pôle. Plus de la moitié des déplacements domicile-travail sont réalisés à l'intérieur des pôles de sorte qu'ils n'occasionnent que 25 % des émissions de CO_2. En raison des faibles distances parcourues et surtout d'un usage restreint de la voiture, les navettes au sein des pôles urbains émettent deux fois moins de CO_2 que la moyenne (0,30 tonne par personne et par an). 59,1 % de ces trajets sont réalisés en voiture, 24,4 % en transport collectif et 16,5 % à vélo ou à pied.

La périurbanisation conduit à une forte convergence des déplacements vers les pôles urbains : 28 % des emplois des pôles urbains sont ainsi occupés par des non-résidents. Les flux correspondants occasionnent 45 % des émissions de CO_2 liées

Carte 3 ▸ Émissions de CO_2 d'un résident d'une aire urbaine pour aller travailler ou étudier (2007)

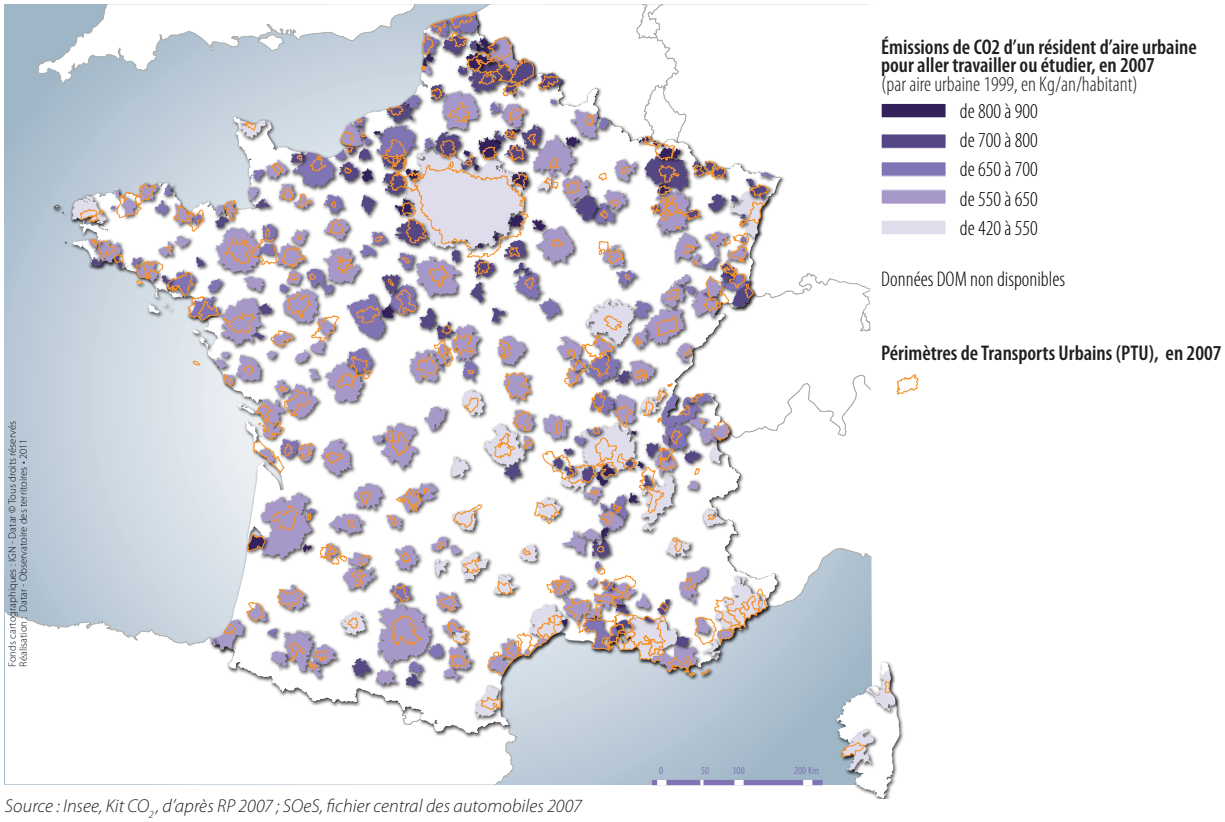

Source : Insee, Kit CO_2, d'après RP 2007 ; SOeS, fichier central des automobiles 2007

aux navettes quotidiennes pour seulement 17 % du total des flux. 84 % des flux entrant dans un pôle sont réalisés en voiture ou moto et 16 % en transport collectif. Ces personnes parcourent à chaque trajet des distances plus importantes que leurs collègues habitant dans le pôle, mais effectuent en moyenne moins de trajets quotidiens. En revanche, du fait de l'utilisation massive de transports individuels motorisés, ces non-résidents émettent plus du double de CO_2 par actif que la moyenne. Ainsi, 13 % des émissions totales de CO_2 sont le résultat des flux des couronnes périurbaines vers leur pôle urbain, pour seulement 9 % des actifs ayant un emploi. Les flux de l'ensemble du périurbain vers tous les pôles émettent 22 % du CO_2 pour 13 % des actifs [13].

Artificialisation des sols : rechercher un équilibre entre la satisfaction des besoins et la protection des milieux agricoles et naturels

En 2010, selon l'enquête annuelle Teruti-Lucas [14] menée par le ministère de l'Agriculture, les sols artificialisés représentent 4,9 millions d'hectares, soit 8,9 % du territoire métropolitain. Les sols artificialisés recouvrent les zones urbanisées, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers ainsi que les espaces verts artificialisés. Ils occupent une surface particulièrement importante en Ile-de-France (31 %), dans le Nord-Pas-de-Calais (17 %) et en Martinique (16 %). Dans les autres régions, les sols artificialisés oscillent entre 4 % pour la Corse et 13 % en Alsace. Le territoire métropolitain non artificialisé se répartit en 56 % de sols agricoles et 44 % de sols naturels, bois, landes et friches, sols nus naturels et zones humides. La part des sols agricoles dépasse la moyenne nationale dans douze régions : le Nord-Pas-de-Calais, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire, la Picardie, le Poitou-Charentes, la Haute-Normandie, la Bretagne, le Centre, la Champagne-Ardenne, l'Ile-de-France

Carte 4 ▸ Surface artificialisée et taux d'artificialisation (2000-2006)

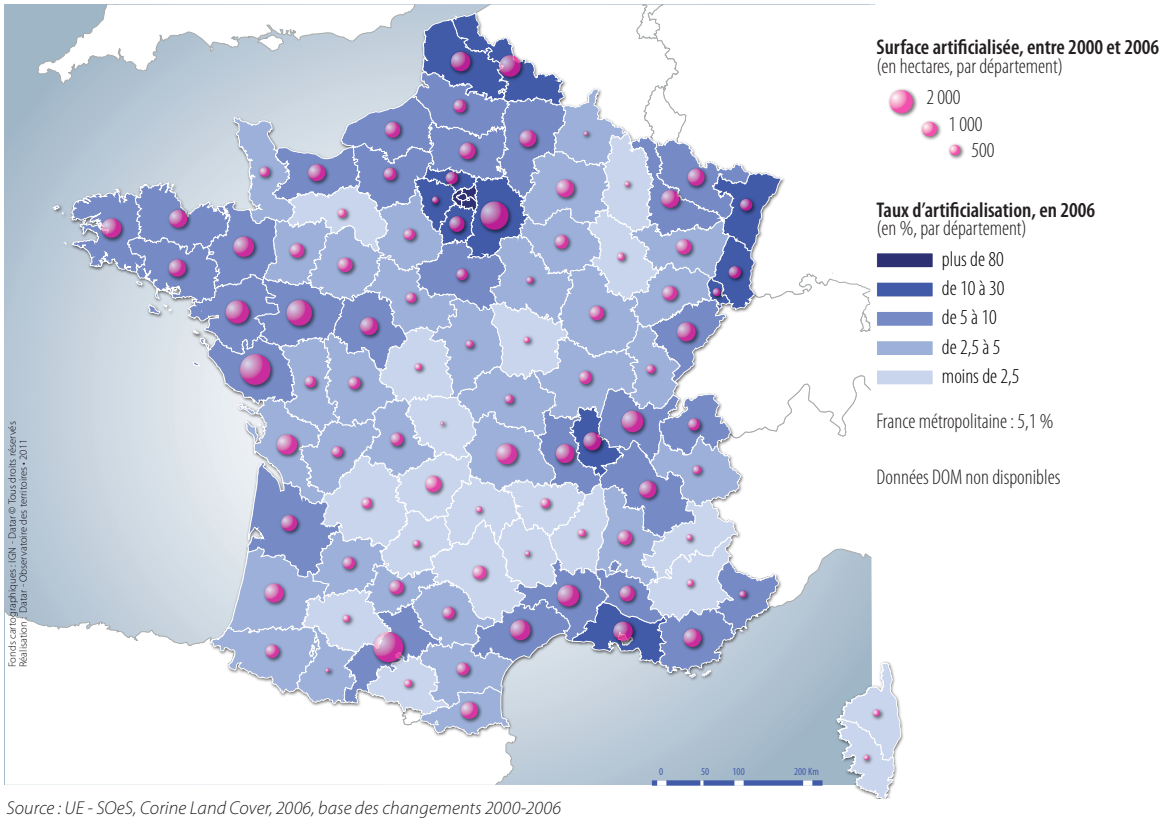

Source : UE - SOeS, Corine Land Cover, 2006, base des changements 2000-2006

▶ DEUX DISPOSITIFS POUR MESURER L'OCCUPATION DU SOL

L'enquête Teruti-Lucas, réalisée chaque année par les services statistiques du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national.

Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) a été constitué en 1982. En 2005 la numérisation des documents cartographiques, le géoréférencement des points, les changements de nomenclature et d'échantillons opérés afin de les rendre compatibles avec l'enquête européenne Lucas (Land use cover statistical area survey) ont donné naissance à l'enquête Teruti-Lucas sous sa forme actuelle. L'échantillon est également étendu aux départements d'Outre-mer. Les points sont observés chaque année sur le terrain par un enquêteur qui relève leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs, etc.).

Corine Land Cover est une base de données géographiques présentant l'inventaire de l'occupation des sols de l'ensemble de la métropole, et des DOM depuis 2006, réalisé par photo-interprétation manuelle d'images satellitaires avec des données d'appui. Ce programme, piloté par l'Agence européenne pour l'environnement, est mis en œuvre en France par le Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).
Cette base est l'une des composantes du projet européen GMES (Global Monitoring for Environment and Security) et fait partie du champ de la directive européenne Inspire. Trois versions ont été produites : 1990, 2000 et 2006.

La base Corine Land Cover présente l'avantage d'utiliser une nomenclature européenne stabilisée, qui permet les comparaisons dans l'espace et le temps. Les produits « haute résolution » devraient à l'avenir permettre de mieux distinguer les surfaces imperméabilisées peu étendues ainsi que les espaces boisés.

et la Bourgogne. Au sud d'une diagonale reliant l'estuaire de la Gironde aux Vosges se distinguent les régions dont l'occupation naturelle est supérieure à la moyenne nationale.

Selon la base Corine Land Cover, les évolutions observées entre 2000 et 2006 prolongent celles des années 1990, avec la progression des espaces artificialisés (3 %), aux dépens de terres agricoles mais aussi d'espaces naturels surtout aux alentours des grandes villes, le long des réseaux de transport et des vallées.

Les changements de paysages observés entre 1990 et 2006 affectent principalement les surfaces en mutation au sein des forêts et autres espaces semi-naturels. Les tempêtes Lothar et Martin de fin décembre 1999 en sont en grande partie à l'origine, en particulier en Aquitaine et en Lorraine. Ces mutations entre paysages ouverts et fermés (le caractère visible ou caché de l'horizon distinguant le paysage ouvert du paysage fermé) résultent aussi des incendies ou de la sylviculture et des successions naturelles, comme la recolonisation d'anciennes zones incendiées par la végétation arbustive. Les autres points saillants des changements depuis 1990 concernent le retournement de prairies en terres arables, l'apparition d'un tissu urbain discontinu et de zones industrielles ou commerciales.

Le tissu urbain discontinu occupe les trois quarts des espaces artificialisés

Principal moteur de l'artificialisation des milieux agricoles et forestiers, la construction des maisons individuelles a consommé 400 000 hectares entre 1992 et 2004, soit près de 1 % du territoire. L'importance spatiale de la maison individuelle est d'autant plus forte qu'elle s'étend bien au-delà du bâti. Pour 100 m² utilisés, on en compte 55 pour les pelouses et jardins, une vingtaine pour les allées, les parkings et autres haies et seulement 25 m² pour la maison. En comparaison, l'habitat collectif utilise le tiers de ses espaces pour le bâti et pour un plus grand nombre de personnes [15].

La base de données Corine Land Cover attribue l'extension des surfaces artificialisées principalement à l'habitat et aux zones industrielles et commerciales. Resté stable depuis 1990, le tissu urbain continu ne couvrait que 1,6 % des sols artificialisés en 2006. Le tissu urbain est dit continu lorsque la végétation non linéaire et le sol nu sont rares, et discontinu lorsqu'ils occupent des surfaces non négligeables. Le tissu urbain discontinu est beaucoup plus consommateur d'espace que le tissu urbain continu, plus dense. Il occupe les trois quarts des espaces artificialisés et son extension se poursuit dans toutes les régions. Elle est particulièrement forte en Midi-Pyrénées, le long des axes de transport autour de Toulouse, en Languedoc-Roussillon et près du littoral en général. La Bretagne et les Pays-de-la-Loire sont aussi dans cette situation, alors que le tissu urbain discontinu y était déjà très présent. A l'opposé, la Champagne-Ardenne et la Bourgogne ont à la fois les plus faibles taux d'occupation et les plus faibles progressions de cette catégorie.

Les zones industrielles et commerciales continuent de s'étendre dans toutes les régions (6,8 % entre 2000 et 2006). Leur emprise et leur progression sont fortes en Ile-de-France et dans les Pays-de-la-Loire, au contraire de la Corse et de la Bourgogne où elles sont parmi les plus faibles.

Les réseaux routiers et ferroviaires de large emprise progressent de 13 km²/an entre 2000 et 2006 avec, par exemple, la construction de l'autoroute A89 entre Clermont-Ferrand et Bordeaux. Rapporté à sa surface totale, ce type d'occupation des sols présente la plus forte progression relative (19 %) [16].

Le tissu urbain discontinu, les zones industrielles et commerciales et les grandes infrastructures de transport représentent 90 % des surfaces artificialisées. Elles sont consommatrices d'espace, tout en contribuant à fragmenter et à cloisonner les milieux naturels. Leur extension entraîne plus de déplacements qui contribuent eux-mêmes à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique. L'artificialisation des sols s'accompagne souvent de leur imperméabilisation. L'amplification du ruissellement qui en résulte peut accroître les risques d'inondation en augmentant les niveaux des crues et leur rapidité d'apparition après les précipitations.

2 Préserver la biodiversité et adapter les besoins en eau

La France engagée pour la sauvegarde de la biodiversité d'intérêt mondial

Un patrimoine naturel très riche mais menacé

La diversité biologique des territoires est fonction de différents paramètres tels que les conditions climatiques, la nature des sols, l'occupation de l'espace et l'historique des activités humaines. La France est un des Etats européens présentant la plus grande diversité biologique. Quatre des onze régions biogéographiques terrestres de l'Europe continentale sont présentes en métropole (les régions alpine, méditerranéenne, atlantique et continentale), auxquelles s'ajoute la diversité des habitats et des espèces des départements d'Outre-mer. La France se situe au huitième rang mondial des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées selon la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ce constat résulte principalement des menaces pesant sur l'importante biodiversité des collectivités d'Outre-mer, mais aussi sur les communautés méditerranéennes qui représentent un point chaud de biodiversité (il existe 25 points chauds de la biodiversité, la France étant le seul pays présent dans 5 d'entre eux : Méditerranée, Caraïbes, Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie). En métropole, sur les 696 espèces actuellement évaluées par l'UICN, 13 sont classées comme éteintes et 140 sont menacées de disparition (soit 20 %). Dans le cadre de la première stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010, des indicateurs ont été construits sur l'état et l'évolution de la biodiversité en France. Parmi eux, l'évolution de la population des oiseaux communs (moineaux, mésanges, alouettes) enregistre une baisse générale de 14 % au cours de

Carte 5 ▸ Taille effective de maille des milieux naturels (2006)

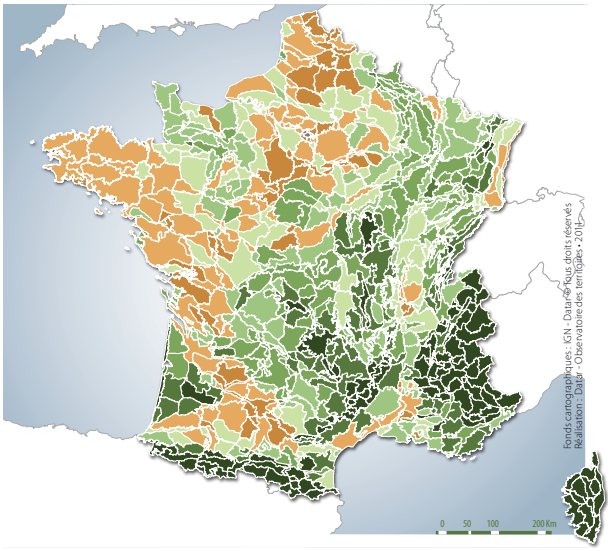

Taille effective de maille des milieux naturels, en 2006
(en km², par région forestière départementale)

- plus de 120
- de 60 à 120
- de 30 à 60
- de 12 à 30
- de 4 à 12
- de 1 à 4
- de 0 à 1
- 0

Données DOM non disponibles

Source : Cemagref d'après UE – SOeS (Corine Land Cover 2006), IGN 2006, IFN 2010

la période 1989-2009 et montre que des espèces considérées comme banales peuvent se raréfier [17].

La biodiversité appauvrie par la fragmentation des espaces naturels

Le mitage des espaces engendré par l'artificialisation progressive des sols affecte le bon fonctionnement des écosystèmes, l'abondance des populations animales et leur interconnexion. En effet, la fragmentation des espaces naturels réduit les déplacements quotidiens des espèces, par exemple entre le site de repos et le site d'alimentation, réduit les mouvements de plus grande envergure (comme les mouvements migratoires saisonniers) et diminue la taille des populations, pouvant conduire à un appauvrissement du patrimoine génétique. A plus long terme, la fragmentation des territoires peut également compromettre la capacité des espèces à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

La taille effective de maille des espaces naturels permet d'évaluer la fragmentation des espaces. L'indicateur reflète à la fois la surface des espaces naturels dans le territoire et leur degré de découpage. Plus la taille de la maille est faible, plus les espaces naturels sont morcelés. Les plus fragmentés sont d'abord les plaines de grande culture céréalière : la Beauce, la Picardie, les Champagnes crayeuse et berrichonne, la Flandre, les plaines et basses vallées du Poitou et des Charentes, la moyenne vallée de la Garonne et le Lauragais. On trouve également les espaces périurbains ou marqués par d'anciens sites d'extraction : les périphéries de Paris ou de Lyon et le bassin houiller du Nord. Enfin, les régions de vignobles importants apparaissent aussi caractérisées par une faible taille effective de maille : c'est le cas en Alsace, dans le Bordelais, la basse vallée du Rhône, la plaine du Languedoc [18].

La France doit adapter ses prélèvements d'eau pour continuer à satisfaire des besoins croissants

Malgré une relative abondance, les ressources en eau pourraient manquer à l'horizon 2050

Selon le rapport de l'ONERC sur les coûts et impacts des changements climatiques, une stabilité de la demande en eau en France conduirait à un déficit de 2 milliards de m^3 par an pour la satisfaction des besoins actuels (sans adaptation) de l'industrie, l'agriculture (irrigation) et l'alimentation en eau potable à l'horizon 2050 [19].

Le volume total des prélèvements d'eau douce dans les rivières, plans d'eau et nappes souterraines en France métropolitaine est de l'ordre de 33 milliards de m^3 par an, dont 6 milliards dans les eaux souterraines. On distingue les prélèvements pour l'énergie, pour l'industrie, les prélèvements agricoles pour l'irrigation et l'usage domestique. Les évolutions depuis 2000 ne montrent pas de tendance claire, peut-être une légère augmentation avec une démarcation de l'année 2003 particulièrement chaude et sèche. La répartition des ressources et les pressions qu'elles subissent sont variées dans le temps mais aussi suivant les régions. Ainsi, malgré une relative abondance des ressources en eau en France, certaines rivières et nappes sont confrontées à des déséquilibres ponctuels, saisonniers ou chroniques.

Près de 60 % du total des prélèvements en eau utilisés par le secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie prélève les volumes les plus importants en des points localisés le long de grands cours d'eau pour le refroidissement des centrales thermiques, classiques ou nucléaires. Une grande partie de ce volume prélevé n'est pas consommé mais rejeté dans les milieux naturels après usage. Les impacts quantitatifs sont donc assez limités ou ponctuels, mais les impacts qualitatifs peuvent être importants, particulièrement en été lorsque les niveaux d'eau sont faibles et la température déjà naturellement élevée. Ces prélèvements massifs sont le fait d'un petit nombre de centrales et sont donc très localisés, à l'origine de différences régionales importantes.

Les prélèvements du secteur industriel baissent avec le temps

Comme pour l'énergie, mais avec une plus faible ampleur, le secteur de l'industrie présente des différences régionales assez marquées, reflétant l'implantation des activités industrielles.

Carte 6 ▸ Volume des prélèvements en eau, hors secteur énergie (2006)

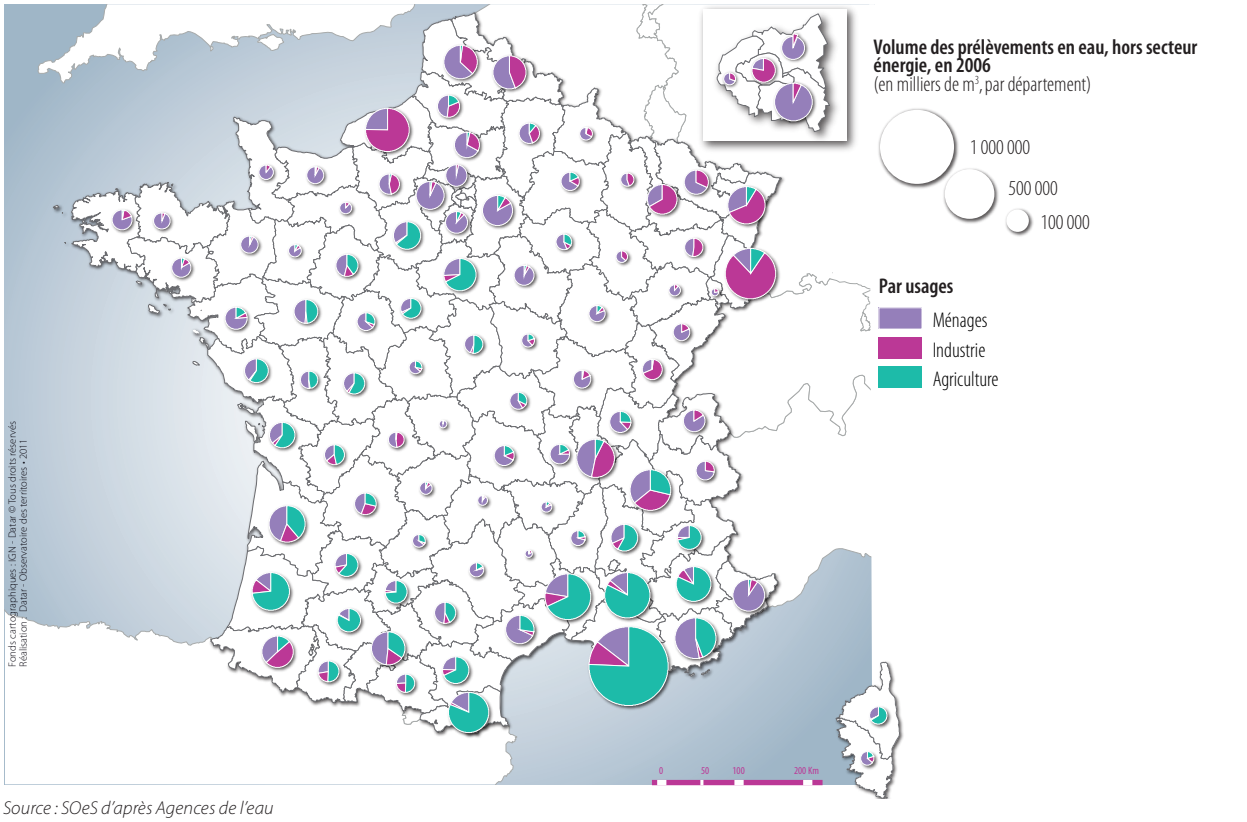

Source : SOeS d'après Agences de l'eau

Parmi les quatre usages distingués, l'industrie prélève les plus faibles volumes à l'échelle nationale. Ils sont néanmoins importants dans les vallées du Rhin, du Rhône, de la basse Seine, en Lorraine et dans le nord de la France. Les volumes prélevés par le secteur industriel diminuent entre les années 2000 et 2006, traduisant à la fois l'adoption de procédés plus économes et le fléchissement des activités industrielles qui opéraient de forts prélèvements.

L'usage agricole est le plus gros consommateur d'eau

L'agriculture prélève 15 % des volumes d'eau mais si on ne compte que les volumes consommés (non restitués rapidement aux cours d'eau), elle constitue le plus gros consommateur d'eau avec près de la moitié des volumes d'eau consommés. Les prélèvements pour l'irrigation dépendent des caractéristiques climatiques locales, de la nature des sols et de la météorologie, comme le montre le pic de 2003. Ils varient également en fonction des cultures, celles du maïs, de la pomme de terre et des légumes frais figurant parmi les plus irriguées.

L'alimentation en eau potable représente près de 18 % des prélèvements d'eau

La production d'eau potable équivaut à environ 100 m³ par habitant et par an. Elle est destinée en particulier à l'usage domestique, mais elle alimente aussi les activités raccordées aux réseaux collectifs d'eau potable. Les prélèvements à usage domestique se font pour les deux tiers en eaux souterraines. Relativement protégées par les couches de sol et sous-sol, ces eaux sont moins vulnérables aux pollutions et requièrent donc moins de traitements pour la fabrication d'eau potable que la plupart des eaux de surface. Tous usages confondus, les eaux de surface fournissent 80 % des volumes. Les prélèvements d'eau potable sont plus importants dans les régions les plus peuplées et à forte fréquentation touristique telles que l'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore Rhône-Alpes.

Des outils pour préserver le patrimoine naturel français

Seulement 1,26 % du territoire métropolitain réglementairement protégé

En 1861, pour la première fois en France, était protégé au nom de sa valeur paysagère, un espace naturel d'un millier d'hectares en forêt de Fontainebleau. Il constitue la première réserve naturelle au monde, avant même la création du Parc national de Yellowstone aux Etats-Unis (1872). L'île de Bréhat en Bretagne et les camps romains de Chavigny et Messein en Lorraine furent ensuite en 1907 les premiers sites classés. Depuis le début du XX[e] siècle, la France, comme l'Europe, se dote d'outils variés de protection des espaces naturels, qu'il s'agisse de mesures réglementaires (cœur de parc national, réserve naturelle nationale ou de Corse, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserves nationales de chasse et de faune sauvage et réserves biologiques domaniale ou forestière), foncières (conservatoire du littoral, actions des conservatoires régionaux des espaces naturels, etc.) ou contractuelles (parc naturel régional, actions des conservatoires régionaux des espaces naturels, etc.).

Carte 7 ▸ Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF 2011)

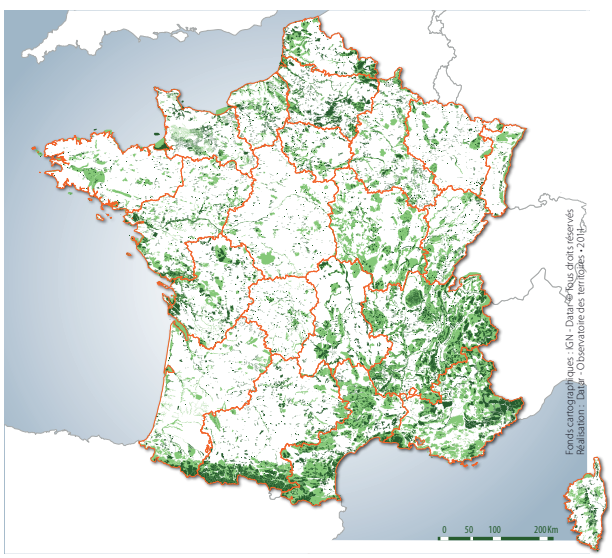

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, en 2011

Type 1

Type 2

Données DOM non disponibles

Source : MNHN, 2011

De 1998 à 2008, le nombre de sites réglementairement protégés a progressé de 32 % [21]. Pourtant cette augmentation n'aboutit qu'à une couverture de 1,26 % du territoire métropolitain (partie terrestre). Alors que près de 15 % du département de la Lozère font l'objet d'une protection réglementaire, 16 départements ne bénéficient d'aucune protection réglementaire, le taux national s'élevant à 5,1 %.

Identifier et décrire grâce à l'inventaire ZNIEFF

6,8 % du territoire métropolitain relève d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I (de superficie réduite, il s'agit d'espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire), avec de très fortes disparités selon les départements (de 0,6 % pour la Creuse à 59,6 % pour les Alpes-Maritimes). Depuis 1982, l'inventaire ZNIEFF assure le recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que dans les DOM. Il permet une connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière, etc.).

Natura 2000, réseau de protection communautaire

Natura 2000 couvre actuellement 18 % environ de la superficie terrestre de l'UE. Ce réseau communautaire de zones protégées est particulièrement dense en Slovénie, en Espagne et en Bulgarie. Ces zones couvrent une partie plus restreinte de la superficie terrestre de nombreuses régions anglaises et françaises ainsi que du sud de la Finlande et de la Suède.

La superficie des 1 753 sites classés Natura 2000 représente 12,5 % de la surface terrestre de la France métropolitaine (l'Outre-mer n'est pas concernée par les listes européennes d'espèces

et d'habitats d'intérêt communautaire). Ce taux est nul dans trois départements d'Ile-de-France et inférieur à 5 % dans 24 départements (0,9 % pour le Rhône et 1,2 % pour le Lot-et-Garonne). Il est supérieur à 30 % dans 9 départements et dépasse 50 % dans les Bouches-du-Rhône. La constitution de la partie marine du réseau est en cours et compte, en 2011, 207 sites. Cette disparité est avant tout le reflet de la diversité de la richesse des territoires. Mais elle reflète également les différences de mobilisation des acteurs locaux vis-à-vis de ce dispositif. Ainsi, pour les 5 départements dont environ 8 % du territoire présentent une richesse naturelle importante (ZNIEFF I), la part du territoire désignée en Natura 2000 varie du simple au triple. Les résultats de la première évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces réalisée en 2007 ont été abordés dans le rapport de l'Observatoire des territoires en 2008 et mettaient en évidence la situation préoccupante des régions biogéographiques atlantique et continentale.

Les zones humides protégées par la convention de Ramsar

Souvent considérées comme des terrains improductifs et sans intérêt, 67 % de la surface des zones humides ont disparu depuis le début du XX[e] siècle sous la conjonction de trois facteurs : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport. Espaces de transition entre la terre et l'eau, formés par les lacs, étangs, lagunes, estuaires, marais, mangroves, prairies inondables et forêts, les zones humides sont pourtant des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes. Elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers l'activité de la pêche, de l'agriculture et de la chasse et possèdent un pouvoir d'épuration important. La convention de Ramsar (Iran) sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971, qui regroupe aujourd'hui 159 pays. La désignation de sites au titre de la convention constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre. La liste des zones humides d'importance internationale comporte à ce jour plus de 1 800 sites pour une superficie de plus de 180 millions d'hectares. La France a adopté la convention en 1986. A l'occasion de la journée mondiale des zones humides, elle inscrit chaque année de nouveaux sites sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. Douze sites bénéficiant du label Ramsar ont par exemple été créés en 2008 (parmi eux la réserve nationale des Terres australes et antarctiques françaises, le site franco-allemand du Rhin supérieur, l'Impluvium d'Evian) dont quatre sites ultra-marins. On compte aujourd'hui 36 sites français inscrits pour une superficie de plus de 3 millions d'hectares.

MISE EN ŒUVRE D'UNE INFRASTRUCTURE VERTE ET BLEUE

La mise en place d'une trame verte et bleue vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire et de se reposer. Ce réseau écologique correspond à l'ensemble des zones vitales ou « réservoirs de biodiversité » et de corridors écologiques qui permettent aux populations d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. Promulguée en juillet 2010, la loi portant « engagement national pour l'environnement » (dite Grenelle 2) met en application une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement. Dans le domaine de la biodiversité, la loi prévoit l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. De même, les schémas de cohésion territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront prendre en compte les schémas régionaux. Le Comité national Trame verte et bleue a été installé en octobre 2011.

Des territoires de projet : les parcs naturels régionaux

En dix ans, le nombre de sites métropolitains faisant l'objet d'un engagement contractuel ou international a augmenté d'un tiers, ce qui représente une progression de 24 % en termes de surface. Cette évolution s'explique notamment par une dynamique régulière de création de parcs naturels régionaux (PNR) à l'initiative des collectivités et acteurs locaux, passant de 34 en 1998 à 46 parcs, couvrant 11,3 % du territoire national en 2011. Démarche concertée entre les différents acteurs et usagers d'un territoire, la charte du parc associe préservation du patrimoine naturel et développement local. Celle-ci est mise en œuvre dans les aires d'adhésion de parc national, les PNR et les parcs naturels marins. Après la loi de 2006 instituant l'outil « parc naturel marin », celui de la mer d'Iroise (3 430 km^2) a été créé en 2007, les parcs naturels marins de Mayotte et du golfe du Lion en 2010 et 2011. Cinq autres parcs naturels marins sont à l'étude et pourraient être créés d'ici 2012. En Outre-mer, durant la décennie étudiée, la principale évolution concerne la création des deux parcs nationaux en Guyane et à la Réunion, dont les aires optimales d'adhésion couvrent plus de 14 400 km^2.

3 Consommation et production d'énergie reflètent les structures socio-économiques et dispositions physiques des régions françaises

L'évolution de la consommation finale d'énergie est stable en données corrigées du climat de 2001 à 2008

La consommation finale d'énergie en France (quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final, hormis la consommation interne de la branche énergie et la consommation finale non énergétique), qui était fortement croissante jusqu'aux chocs pétroliers de 1973, puis de 1979-1980, a beaucoup ralenti par la suite pour se stabiliser entre 2001 et 2008 en données corrigées du climat, puis diminuer en 2009 du fait de la récession. En données réelles non corrigées du climat, la consommation culmine en 2004-2005, diminue en 2006-2007 puis augmente en 2008, avant une nouvelle baisse en 2009.

La consommation finale d'énergie en 2009 a atteint 24 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) en Ile-de-France, 16 Mtep en Rhône-Alpes, 12 Mtep en Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais seulement 0,7 Mtep en Corse. C'est en Ile-de-France que la consommation rapportée au PIB régional (ou intensité énergétique régionale) est la plus faible (52 tep/M€), alors que les plus forts ratios sont observés en Lorraine (171 tep/M€), Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais (environ 145). Ces données reflètent la structure socio-économique de chacune des régions et l'importance relative du tertiaire dont la valeur ajoutée est moins gourmande en énergie ou inversement de l'industrie fortement consommatrice.

La consommation d'énergie des régions françaises a augmenté de 14 % entre 1990 et 2009, certes bien en-deçà de la progression

Carte 8 ▸ Consommation finale d'énergie rapportée au PIB régional en 2009 et évolution depuis 1990

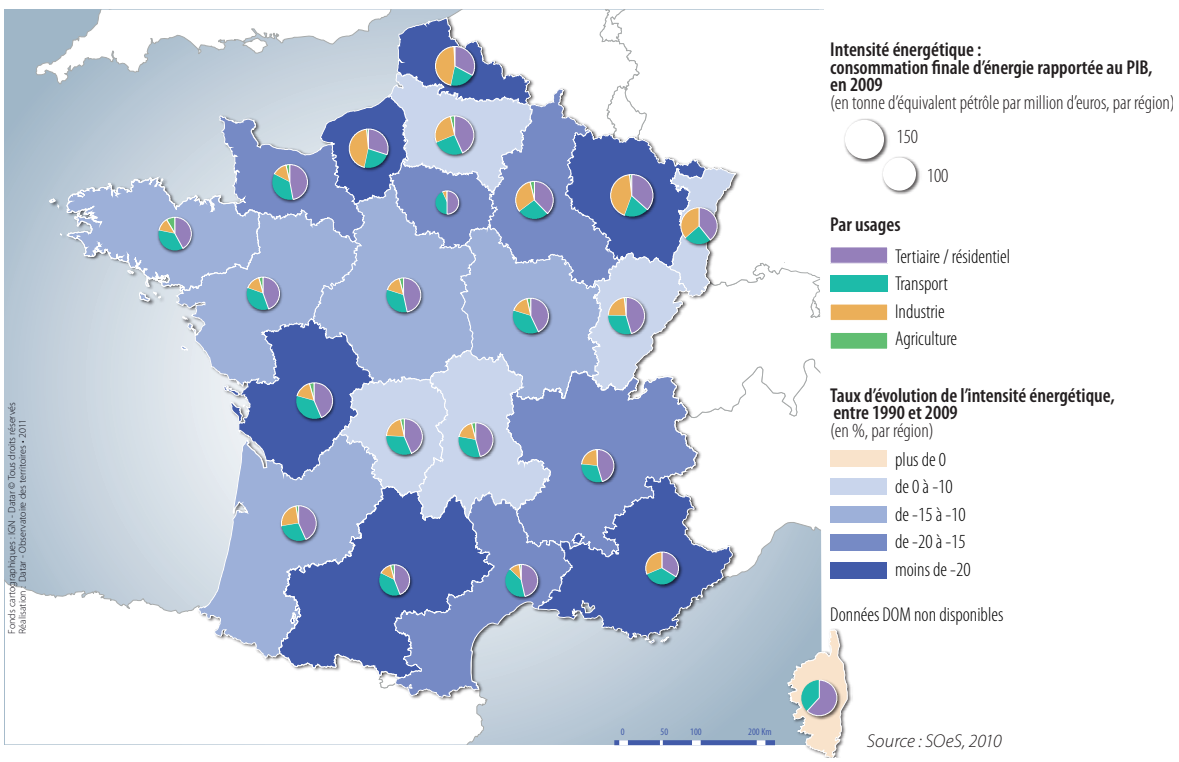

Source : SOeS, 2010

Carte 9 ▸ Taux d'évolution de la consommation d'énergie par habitant (1990-2009)

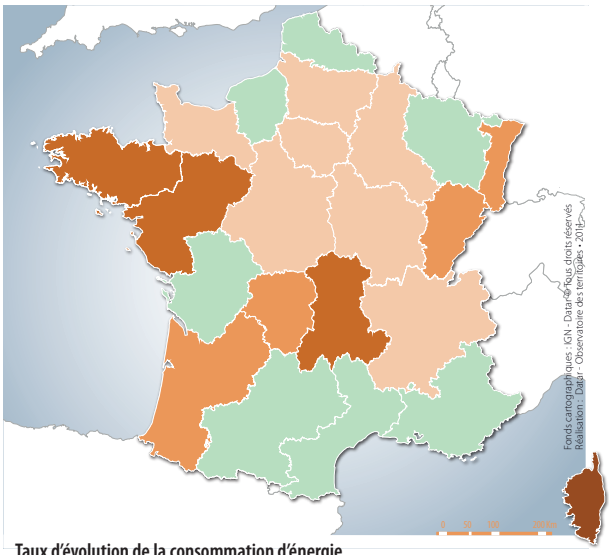

Taux d'évolution de la consommation d'énergie par habitant, entre 1990 et 2009
(en %, par région)

- plus de 20
- de 12 à 20
- de 6 à 12
- de 0 à 6
- moins de 0

Données DOM non disponibles

Source : SOeS, 2010

de l'activité économique du fait d'importants gains d'efficacité énergétique. L'évolution de la consommation finale d'énergie par unité de PIB entre 1990 et 2009 présente de grandes disparités :
- des baisses voisines de 25 % observées en Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont souvent imputables à l'industrie mais résultent aussi de l'évolution observée dans le résidentiel tertiaire et les transports (Paca) ;
- des diminutions beaucoup plus faibles que la moyenne en Franche-Comté (4 %) et en Auvergne (6 %) ou Limousin (8 %) à cause des transports, en Alsace (6 %) et Picardie (8 %) du fait du résidentiel tertiaire ;
- une hausse de 22 % en Corse tirée par le résidentiel tertiaire.

La consommation finale d'énergie par habitant diminue de 1 % entre 1990 et 2009, alors qu'elle était encore en hausse entre 1990 et 2008. Elle diminue sensiblement en Lorraine, en Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais, en Haute-Normandie et Paca. Inversement, elle croît fortement en Corse à cause du résidentiel tertiaire, en Pays-de-la-Loire avec le résidentiel tertiaire et les transports, en Franche-Comté du fait des transports, en Bretagne avec le résidentiel tertiaire et l'agriculture. Les tendances plus récentes sur 1999-2008, deux années comparables pour leur rigueur climatique, consistent en une quasi-stagnation en moyenne de la consommation d'énergie, avec une hausse dans les transports et le résidentiel tertiaire (4 à 5 %) et des baisses dans l'industrie (5 %) ou dans une moindre mesure l'agriculture (1 %). En 2009, les consommations d'énergie diminuent de 4 % en un an, du fait d'un climat légèrement plus doux qu'en 2008 mais surtout du fait d'une forte diminution de la consommation de l'industrie.

LA STRATÉGIE EUROPE 2020

En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée « Europe 2020 », celle-ci prolonge la précédente stratégie de Lisbonne et vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». L'Union a fixé cinq objectifs à atteindre d'ici 2020 et chaque Etat membre a adopté ses propres objectifs nationaux, en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale, d'énergie ainsi que de lutte contre les changements climatiques. Ces deux derniers domaines d'intervention sont composés des « sous objectifs 20-20-20 » : une réduction de 20 % au moins des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE par rapport à 1990, année de référence, une couverture de 20 % de la consommation énergétique finale de l'UE au moyen de sources renouvelables, un accroissement de 20 % de l'efficacité énergétique.

La satisfaction des objectifs 20-20-20 différencie pays et régions de l'Union. Par exemple, en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, les objectifs nationaux vont de 10 % à Malte à 49 % en Suède. Les efforts requis pour atteindre la cible fixée à l'horizon 2020 varient donc fortement au sein de l'UE, puisque le Royaume-Uni doit augmenter sa part d'énergie produite à partir de sources renouvelables de 12,7 points de pourcentage et la Roumanie de 3,7 points seulement. La France s'est fixé un objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale à l'horizon 2020. En 2008, 11 % de sa consommation provenait d'énergie renouvelable. La part de la production d'électricité renouvelable au regard de la consommation finale d'électricité s'établit à 17,7 % en 2008 et 18,8 % en 2009 au niveau national, mais avec des différences régionales importantes (de 0,5 % en Ile-de-France à 61,3 % en Midi-Pyrénées) tenant à la diversité des ressources naturelles et aux conditions de leur exploitation. En 2009, en faisant l'hypothèse que l'électricité renouvelable produite par une région y est consommée, 11 régions utilisent moins de 10 % d'électricité renouvelable dans leur consommation finale d'électricité, tandis que l'Alsace, Rhône-Alpes, Limousin et Midi-Pyrénées utilisent plus de 50 % d'électricité renouvelable dans leur consommation finale d'électricité.

SOeS, Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE)
Eurostat. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %).
Commissariat général au développement durable - SOeS ; Datar - Observatoire des territoires, 2011. « Indicateurs de développement durable pour les territoires », in *Etudes et documents*, n° 57, novembre.

Davantage d'énergie en provenance de sources renouvelables

L'électricité représente 86 % de la production d'énergie primaire en France, les énergies renouvelables thermiques et les déchets 12 %, les 2 % restants correspondent aux productions résiduelles de charbon, de gaz et de pétrole. La production d'électricité est particulièrement concentrée puisque 63 % de celle-ci proviennent de cinq régions : Rhône-Alpes, Centre, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Lorraine. 70 % de la production nucléaire proviennent de ces régions dans lesquelles sont implantées les centrales nucléaires, le long des fleuves, en bord de mer ou à proximité de la Moselle. Les centrales thermiques classiques sont également concentrées dans ces mêmes régions hormis le Centre. En leur adjoignant Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ile de France et l'Outre-mer, ces six régions et les quatre DOM représentent 81 % de la production totale des centrales thermiques classiques en 2009. La production d'électricité hydraulique est encore plus concentrée, puisqu'elle provient à 83 % de quatre régions en 2009 : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace.

Carte 10 ▸ Production régionale d'électricité renouvelable et part dans la consommation finale d'électricité (2009)

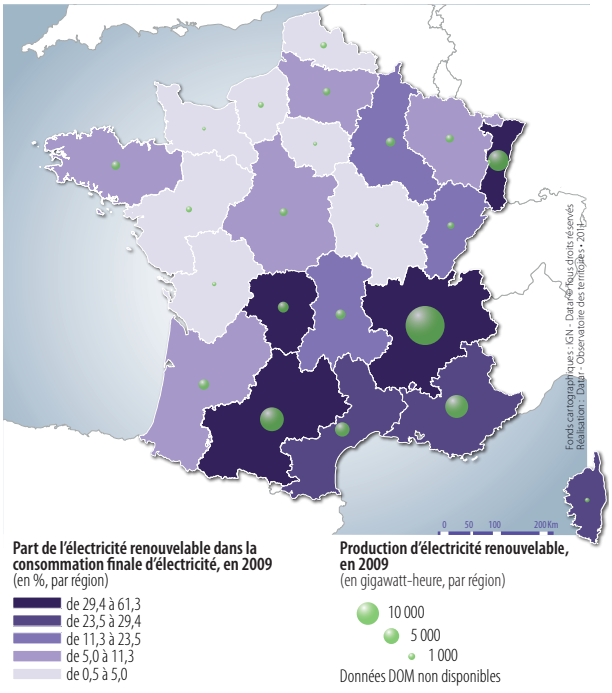

Source : SOeS, 2010

Tableau 1 ▸ Les régions de plus fortes productions d'électricité par filière (2009)

Régions	Répartition régionale de la production d'électricité par type d'énergie					
	production totale d'électricité (en %)	nucléaire	thermique classique	hydraulique	éolien	photovoltaïque
Alsace				11,9		
Bretagne					9,3	
Centre	13,9	18,1			11,9	
Champagne-Ardenne	6,3	7,9			7,1	
Haute-Normandie	10,6	12,1	12,3			
Ile-de-France			10,8			
Languedoc-Roussillon					11,3	16,5
Lorraine	8,2	8,6	13,7		9,9	
Midi-Pyrénées	5,7	5,0		14,9	6,7	6,0
Nord-Pas-de-Calais	8,8	9,5	13,5		6,6	
Pays de la Loire			10,6			10,3
Picardie					13,1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur			10,8	16,6		11,3
Rhône-Alpes	21,5	21,7		39,2		9,5
Départements d'Outre-mer			9,5			17,0
France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Production en TWh	522	390	61	63	8	0,2
Cumul (%) des plus fortes productions régionales	**63,0** (5 régions)	**70,1** (5 régions)	**81,2** (7 régions)	**82,7** (4 régions)	**62,5** (6 régions)	**64,6** (5 régions)

Note : Seules les parts les plus significatives sont représentées

Source : SOeS, enquêtes annuelles sur la production d'électricité

Forte concentration de la production d'électricité renouvelable

L'électricité hydraulique représente plus de 84 % de l'électricité renouvelable, soit 57,4 TWh (térawatt-heure). L'électricité renouvelable non hydraulique ne représente encore que 12,2 TWh en 2009, mais sa part a triplé au cours des cinq dernières années. Son essor récent contribue à réduire l'écart entre régions en ce qui concerne la part de l'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité. En 2009, l'électricité renouvelable non hydraulique provient à 65 % de l'éolien, à 34 % de la biomasse et pour à peine 1 % du photovoltaïque. Quatre régions ont une production d'électricité hors hydraulique supérieure à 1 TWh : le Languedoc-Roussillon, la Picardie, le Centre, et la Lorraine. Ces régions très peu pourvues en hydraulique (excepté le Languedoc-Roussillon) obtiennent ainsi une part d'électricité renouvelable de plus en plus significative. C'est la montée en puissance de l'éolien et dans une plus faible mesure de la biomasse entre 2005 et 2009 qui a permis à certaines régions d'élever leur niveau d'électricité renouvelable. Ainsi en est-il du Centre, de la Lorraine, de la Picardie et de la Bretagne, dont les productions hors hydraulique ont progressé de 0,7 à 1 TWh entre 2005 et 2009. A l'inverse, l'évolution de la quantité d'électricité non hydraulique produite par certaines régions (Limousin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) est stable, voire négative.

Graphique 3 ▸ Puissance éolienne raccordée au réseau en MW (2005-2010)

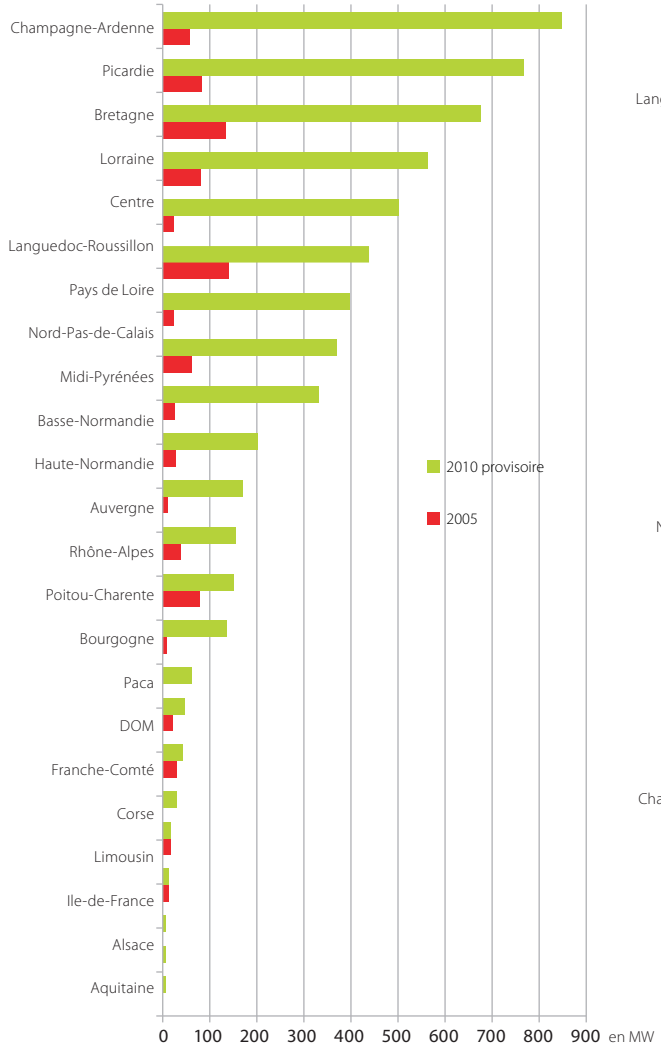

Source : SOeS d'après ERDF, EDF-SEI, RTE

Graphique 4 ▸ Puissance photovoltaïque raccordée au réseau en MW (2005-2010)

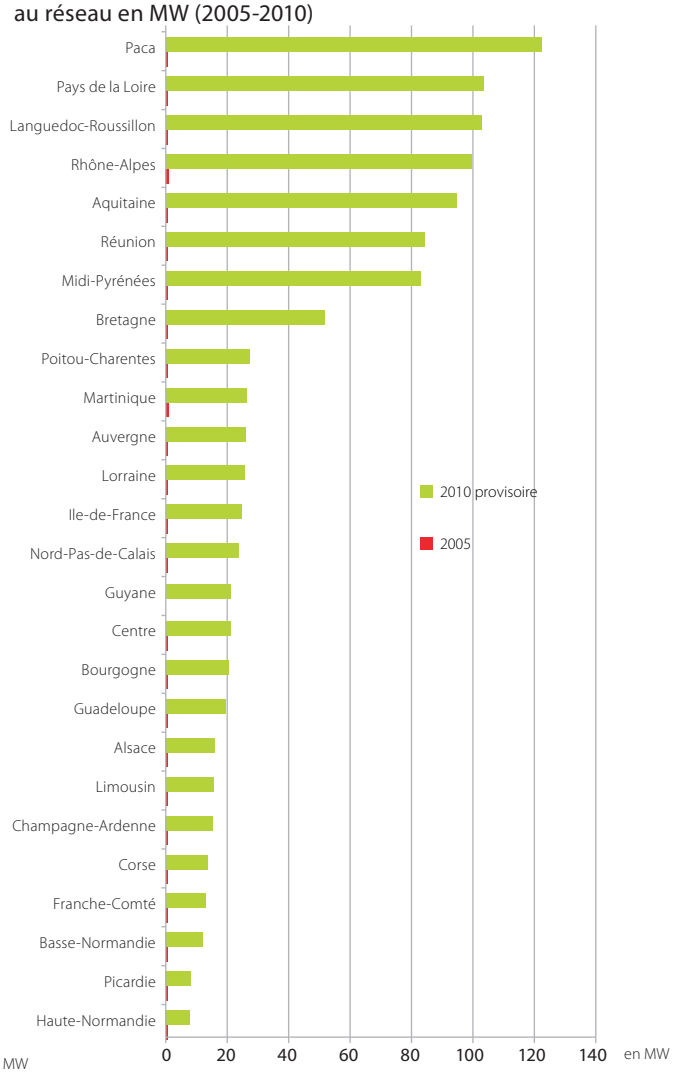

Source : SOeS d'après ERDF, EDF-SEI, RTE

Un engouement pour l'éolien et le photovoltaïque

L'éolien et le photovoltaïque connaissent une dynamique particulière depuis 2005 grâce aux incitations mises en place par les pouvoirs publics. Leur production augmente fortement, mais leur poids est encore faible en 2010. Le parc éolien se compose fin 2010 de 944 sites pour une puissance raccordée au réseau de 5 913 MW et s'accroît d'environ 1000 MW par an depuis 2005. En 2010, la production éolienne s'est élevée à 9,7 TWh, soit 11 % de la production d'électricité renouvelable. Elle a couvert 1,8 % de la consommation totale d'électricité. La disparité des capacités éoliennes entre régions reste toutefois marquée : fin 2010, cinq régions, Champagne-Ardenne, Picardie, Bretagne, Lorraine et Centre, concentrent 57 % des capacités raccordées, tandis que neuf régions n'en totalisent qu'à peine 4 %. Entre 2005 et 2010, trois régions ont installé plus de 500 MW et six entre 300 et 500 MW, mais cinq régions sont restées à l'écart de toute nouvelle installation. Le parc photovoltaïque est constitué, fin 2010, de plus de 150 000 installations pour une puissance raccordée au réseau de 1 080 MW. Le photovoltaïque a connu un développement exponentiel, puisque les puissances raccordées ont augmenté de 4 MW en 2006 puis de 755 MW entre 2007 et 2010. La répartition géographique du photovoltaïque est bien plus équilibrée que celle de l'éolien, même si les sept régions les plus ensoleillées couvrent 64 % des capacités installées. Toutes les régions, y compris les DOM et les régions du nord moins pourvues en soleil, sont intéressées par cette nouvelle filière. ■

Bibliographie

[1] [9] **Rapport de la Commission Européenne**, 2010. « Investir dans l'Europe », Cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, novembre.

[2] [3] Rapport de synthèse du programme ESPON-ORATE 2013, 2010. « De nouveaux éléments pour des territoires intelligents, durables et inclusifs ».

[4] **DIACT**, 2009. « Dynamiques et développement durable des territoires », Rapport de l'observatoire des territoires 2008, La Documentation française.

[5] **MEDDTL - Direction générale de l'énergie et du climat - Service du climat et de l'efficacité énergétique - Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique**, 2011. « L'adaptation au changement climatique en France », mars.

[6] [18] [20] **Commissariat général au Développement durable - SOeS ; Datar - Observatoire des territoires**, 2011. « Indicateurs de développement durable pour les territoires », in *Études et documents*, n° 57, novembre.

[7] **MEDDTL, Commissariat général au Développement durable**, 2011. « Chiffres clés du climat : France et monde », in *Repères*, janvier.

[8] **MEDDTL, Commissariat général au Développement durable**, 2011. « Les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne », in *L'essentiel sur*, novembre.

[10] **MEDDTL, Commissariat général au Développement durable**, 2011. « Les émissions de gaz à effet de serre par secteur en France », in *L'essentiel sur,* novembre.

[11] [21] **MEDDTL, Commissariat général au Développement durable, SOeS**, 2010. « L'environnement en France », in *Références*, juin.

[12] **MEDDTL, Commissariat général au Développement durable**, 2010. « La consommation d'énergie et les émissions polluantes liées aux déplacements », in *L'essentiel sur*, juillet.

[13] **LEVY David, Le JEANNIC Thomas**, 2011. « Un habitant de pôle urbain émet deux fois moins de CO_2 que la moyenne pour se rendre à son lieu de travail ou d'études », in *Insee première*, n° 1 357, juin.

[14] **JEAN René, MOREL Michel-Paul**, 2011. « L'utilisation du territoire en 2010, les paysages agricoles dominent toujours le territoire français », in *Agreste Primeur*, n° 260, avril.

[15] **BISAULT Laurent**, 2009. « La maison individuelle grignote les espaces naturels », in *Agreste Primeur*, n° 219, janvier.

[16] **PAGEAUD Dorothée, CARRÉ Camille, SOeS**, 2009. « La France vue par Corine Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols », in *Le point sur*, n° 10, avril.

[17] **MEDDTL, Direction de l'eau et de la biodiversité, SOeS**, 2011. « Synthèse de l'évolution des indicateurs de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2005-2010 et mise en perspective européenne et internationale », janvier.

[19] **ONERC**, 2009. « Changement climatique : coûts des impacts et pistes d'adaptation », Rapport au Premier Ministre et au Parlement, La Documentation française.

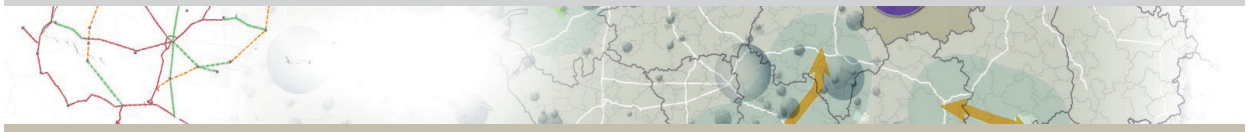

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

L'innovation est considérée comme le processus le mieux adapté pour relever les défis sociétaux et relancer l'économie dans un contexte de crise. Elle est très concentrée dans quelques régions du monde. L'Ile-de-France se positionne au premier rang des régions européennes. Elle peine cependant à conserver sa place, malgré un bon dynamisme, aux côtés de régions européennes dont la croissance est plus soutenue dans ce domaine. La région capitale joue un rôle de plaque tournante au sein du territoire national et à l'international en termes de coopérations dans les domaines scientifiques et technologiques.

Toutes les régions participent à l'effort de recherche et d'innovation suivant une grande diversité de profils qui reflètent la structuration de leur potentiel scientifique et technologique, les différentes formes de coopération entre acteurs ou encore le niveau de qualification.

Un bon niveau de qualification est un gage d'adaptation aux évolutions économiques et à l'insertion sur le marché du travail. Malgré un positionnement européen satisfaisant, le taux des diplômés du supérieur est en retrait dans quelques régions et certaines grandes zones sont particulièrement marquées par la présence de jeunes sans diplômes.

1 Positionnement des régions françaises dans le contexte européen en matière d'innovation

La France dans une situation moyenne en Europe en termes d'intensité de R&D et de performances

L'innovation est le résultat de processus multiples qui interagissent à l'échelle mondiale. Elle recouvre à la fois la diffusion et l'appropriation de l'information scientifique et technologique, la production des activités de recherche, les stratégies des entreprises pour accéder à de nouveaux marchés, le développement de main d'œuvre qualifiée. Dans un contexte concurrentiel et de crise mondialisée qui peut provoquer des évolutions rapides, la capacité à innover devient une condition pour que les territoires entreprennent les mutations nécessaires pour assurer un développement durable.

Afin de suivre les performances des Etats membres, la Commission européenne établit un indice composite de l'innovation (ISI) calculé à partir de 25 indicateurs rassemblés dans le tableau de bord européen de l'Innovation. Ces indicateurs sont classés en trois catégories : les ressources permettant l'activité d'innovation (capital humain, financements, systèmes de recherche), les activités des entreprises (investissements, collaborations, entrepreneuriat), les résultats (effets économiques notamment) [1]. Il en ressort des disparités marquées entre Etats membres qui

Carte 1 ▸ Intensité de R&D, par région européenne (2008)

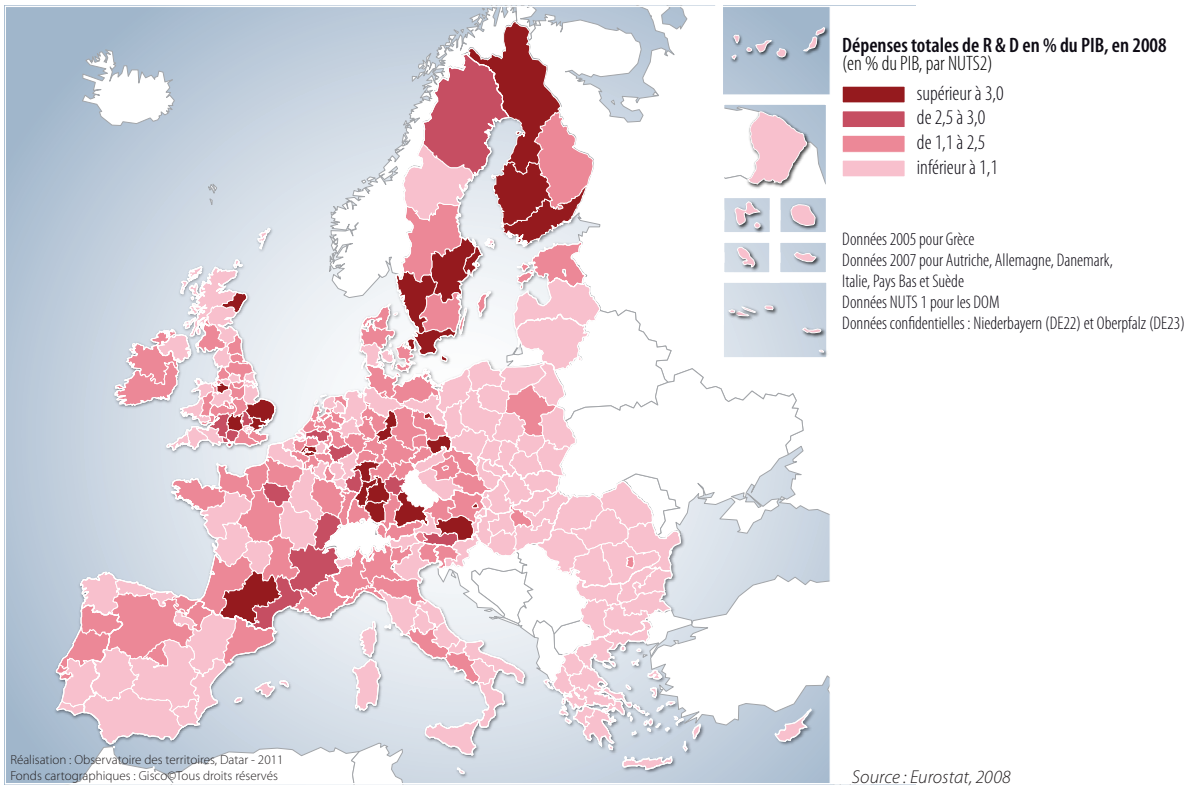

Source : Eurostat, 2008

permettent de distinguer quatre groupes de pays. Le groupe de tête (dit groupe des champions) rassemble la Suède, le Danemark, la Finlande et l'Allemagne.

Alors que la France est considérée comme une puissance économique et scientifique de premier plan avec la région francilienne qui dispose d'une place centrale en Europe, le tableau de bord européen de l'Innovation la place dans le deuxième groupe (dit groupe des suiveurs) derrière, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Irlande et le Luxembourg. Cette situation moyenne s'explique pour partie par une relative faiblesse en termes d'effort de recherche du secteur privé et d'entreprenariat alors qu'elle est bien positionnée en termes de production scientifique et de brevets.

Au plan international, si l'on restreint les comparaisons aux dépenses de recherche et de développement (R&D), l'intensité de R&D (dépenses de R&D en pourcentage du PIB) était en 2008 de 2,3 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, de 1,92 % dans l'UE27 et de 2,26 % en France (2009), niveau le plus élevé observé depuis 1996. La Suède et la Finlande (3,61 et 3,96 % en 2009), le Japon et la Corée (3,33 et 3,36 % en 2008) sont les pays qui dépensent le plus pour la R&D par rapport à leur niveau de PIB [2].

A l'échelle des régions, selon le tableau de bord européen de l'Innovation, près de la moitié des plus innovantes se trouve dans les pays du groupe de tête. La répartition régionale des activités innovantes est très concentrée, ce qui permet à quelques grandes régions de faire jouer fortement les économies d'agglomérations. L'Ile-de-France se positionne au premier rang des régions européennes pour les dépenses de R&D ainsi que pour les demandes de brevets et les publications.

Quatre régions françaises proches du seuil de 3 % d'intensité de recherche

Vingt-cinq régions européennes se situent au-dessus de l'objectif d'intensité de 3 % de R&D, seuil fixé par le Conseil européen de Barcelone en 2002 et réaffirmé par la stratégie Europe 2020. Les régions à la plus forte intensité sont Braunschweig (6,75 %) en Allemagne (qui compte sept autres régions atteignant le seuil) et East Anglia (5,72 %) au Royaume-Uni. Parmi les régions ayant la plus forte intensité de R&D, huit sont situées dans les pays nordiques : au Danemark, en Suède ou en Finlande. Deux autres régions à intensité de R&D relativement forte sont situées

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION, COMMENT L'OBSERVER ?

Lorsqu'on parle d'innovation, la diversité des perceptions rend difficile l'observation. Pour certains, l'innovation s'appuie sur l'ensemble des capacités créatives des hommes et couvre donc toute la palette des transformations qui peuvent apparaître dans les modes de vie et d'organisation des hommes en société : domaine culturel, économique, social, urbain et politique. Pour d'autres, elle se limite à ses formes technologiques et correspond aux applications commerciales des résultats de l'activité de recherche-développement.

Pour certains, la prise en compte du territoire est souvent réduite à un élément de contexte en donnant un rôle important aux facteurs historiques et géographiques. De même, c'est la dimension collective qui est attendue de l'innovation, devant rendre compte de la capacité des acteurs territoriaux à renouveler leurs modalités d'action. Dans la perspective économique de l'insertion des territoires au sein de l'économie de la connaissance, c'est la relation innovation/attractivité/compétitivité des territoires qui est mise au centre.

Dans ce contexte, ce sont généralement les définitions fournies par le Manuel d'Oslo qui permettent de resserrer le champ de ce qui est observé. Ce manuel, visant uniquement la mesure de l'innovation dans le secteur des entreprises, retient quatre formes d'innovation.

L'innovation de produit est l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré au regard de ses caractéristiques essentielles.

L'innovation de procédé consiste en la mise en œuvre d'un procédé de production, d'une méthode de distribution, d'une activité de soutien ou de support nouveaux ou significativement améliorés pour les biens ou services.

L'innovation d'organisation est la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail ou des relations externes qui doit résulter de décisions stratégiques prises par la direction.

L'innovation de marketing met en œuvre des concepts ou des stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente antérieures.

Enfin, on appelle innovation technologique le concept d'innovation réduit aux innovations de produits et de procédés, sinon on parle d'innovation au sens large quand elle est étendue à l'innovation organisationnelle et de marketing. Est considérée comme innovante, une entreprise ayant entrepris des activités d'innovation (en produits ou en procédés), même si celles-ci n'ont pas abouti à une innovation.

Graphique 1 ▸ Schéma d'observation basé sur les déterminants territoriaux de l'innovation

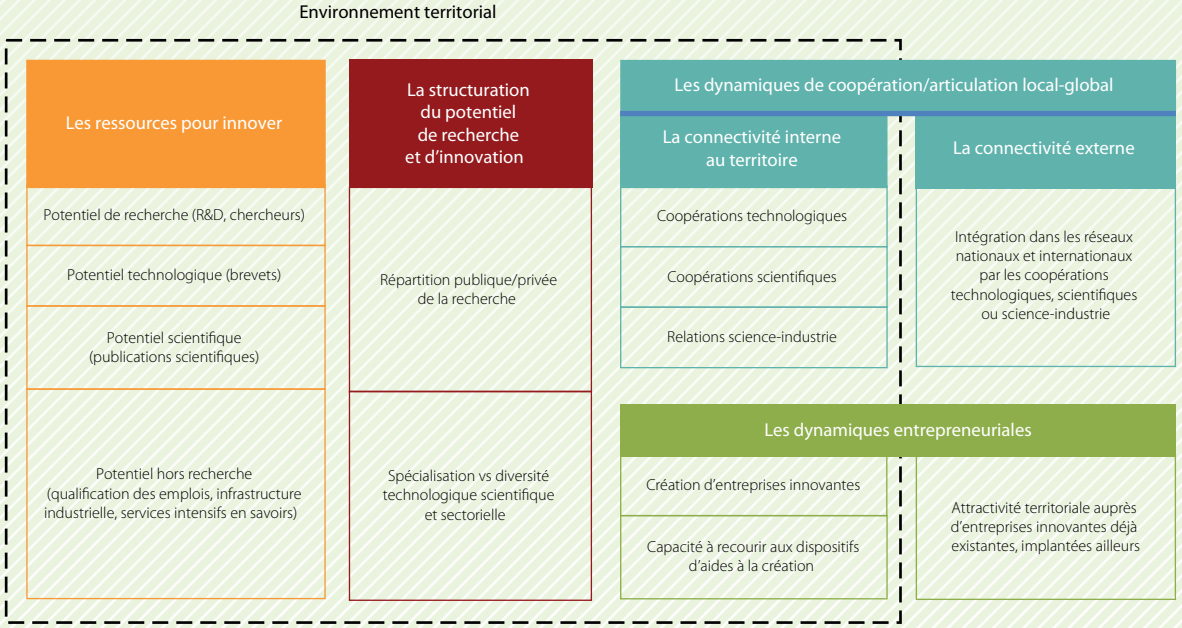

CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine, à paraître. « Géographie de l'innovation en Europe. Observer la diversité des régions françaises », in *Collection Travaux*, Datar, n° 15.
OCDE - Manuel d'Oslo, 2005. « Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation ».

en Autriche. En France, la région qui se caractérise par la plus forte intensité de R&D est Midi-Pyrénées (4,2 %). Même si en termes absolus l'Ile-de-France est la région phare de l'Union européenne, elle se situe juste en dessous de la barre des 3 % en termes d'intensité de R&D (2,94 % en 2008), suivie de la Franche-Comté, du Languedoc-Roussillon et de la région Rhône-Alpes, chacune avec plus de 2,5 %. [3].

L'Ile-de-France, place saillante en Europe

En considérant les grands agrégats de potentiel de la recherche et du potentiel technologique, la France peine à conserver son poids parmi les pays européens en termes de dépôts de brevets (15,9 % en 2007 contre 17,4 % en 1993) et encore plus pour les dépenses de R&D privées (17 % en 2007 contre 21 % en 1993). Elle reste en seconde position derrière l'Allemagne dont le poids a également diminué pour la R&D privée (29 % en 2007 contre 35 % en 1993) et devant le Royaume-Uni. Le rééquilibrage s'est fait essentiellement au profit de l'Espagne (2,4 % à 5 % de 1993 à 2007, pour la R&D privée) puis de la République tchèque, de l'Irlande, de la Hongrie, du Portugal, de la Slovénie et de la Finlande.

Tableau 1 ▸ Les 20 premières régions européennes en termes de dépenses totales de R&D, de dépôts de brevets et de publications (2007)

Dépenses totales de R&D en 2007			
Pays	Région	Poids parmi 233 régions européennes (en %)	Rang
FR	Ile-de-France	6,8	1
DE	Stuttgart	3,6	2
UK	East of England	3,4	3
DE	Oberbayern	3,3	4
UK	South East	3,3	5
FI	Manner-Suomi	2,7	6
DK	Danemark	2,6	7
DE	Darmstadt	2,0	8
FR	Rhône-Alpes	2,0	9
UK	London	1,9	10
UK	North West	1,8	11
SE	Stockholm	1,7	12
IT	Lombardia	1,7	13
BE	Vlaams Gewest	1,7	14
ES	C. de Madrid	1,5	15
DE	Koln	1,5	16
DE	Karlsruhe	1,5	17
DE	Braunschweig	1,4	18
FR	Midi-Pyrénées	1,4	19
DE	Dusseldorf	1,3	20

Brevets déposés à l'OEB en 2007			
Pays	Région	Poids parmi 225 régions européennes (en %)	Rang
FR	Ile-de-France	6,3	1
DE	Oberbayern	5,6	2
DE	Stuttgart	5,5	3
DE	Darmstadt	4,0	4
DE	Karlsruhe	4,0	5
DE	Dusseldorf	3,8	6
FR	Rhône-Alpes	3,3	7
DE	Koln	3,2	8
UK	South East (England)	2,9	9
DE	Freiburg	2,7	10
IT	Lombardia	2,7	11
NL	Noord-Brabant	2,6	12
DE	Rheinhessen-Pfalz	2,5	13
DE	Munster	2,4	14
DE	Tubingen	2,3	15
FI	Manner-Suomi	2,3	16
BE	Vlaams Gewest	2,3	16
DK	Danemark	2,3	18
DE	Mittelfranken	2,0	19
UK	East of England	2,0	20

Publications scientifiques en 2007			
Pays	Région	Poids parmi 231 régions européennes (en %)	Rang
FR	Ile-de-France	8,7	1
UK	London	5,5	2
UK	South East (England)	3,5	3
FR	Rhône-Alpes	3,3	4
BE	Vlaams Gewest	2,7	5
DK	Danemark	2,7	6
IT	Lombardia	2,7	7
UK	Scotland	2,6	8
UK	East of England	2,6	9
ES	C. de Madrid	2,6	10
ES	Cataluna	2,4	11
IT	Lazio	2,4	12
NL	Zuid-Holland	2,3	13
DE	Oberbayern	2,3	14
FI	Manner-Suomi	2,2	15
UK	North West (England)	2,1	16
DE	Berlin	2,0	17
FR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,0	18
SE	Stockholm	1,9	19
DE	Koln	1,8	20

Note : Concernant les brevets et les publications, il s'agit d'un comptage entier qui consiste à compter un brevet pour chaque région concernée par le dépôt. Il se différencie du comptage fractionnaire pour lequel on attribue à chaque région contributrice une part égale du brevet déposé. Les brevets sont localisés au lieu de l'inventeur.

Source : Eurostat pour les dépenses de R&D (sauf France : MESR) ; OCDE, base de données REGPAT, Juillet 2011 pour les brevets ; Base Pascal de l'INIST-CNRS pour les publications. CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine, à paraître. « Géographie de l'innovation en Europe. Observer la diversité des régions françaises » in Collection Travaux *n° 15.*

Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Paca parmi les 20 premières régions européennes

Comparée aux dix régions européennes les plus importantes, la trajectoire de l'Ile-de-France affiche plutôt un bon dynamisme entre 1997 et 2007 aussi bien pour les dépenses privées de R&D que pour les brevets. Néanmoins, certaines régions européennes connaissent une croissance plus soutenue. L'écart s'est notamment réduit entre l'Ile-de-France et les deux premières régions allemandes : Oberbayern et Stuttgart (qui parviennent par ailleurs à maintenir leur poids en Europe). A l'inverse, d'autres régions connaissent une diminution de leur production technologique entre 2002 et 2007 : Lombardie, Köln, South East mais aussi Stuttgart. Dans le panel des dix premières régions européennes, Rhône-Alpes se défend bien avec une augmentation à la fois des dépenses privées de R&D et des brevets, Midi-Pyrénées pour les dépenses de recherche privée, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les publications scientifiques.

La région francilienne est très dominante en Europe en termes de R&D. En 2007, elle concentre 6,8 % des dépenses de R&D européennes, 6,3 % des dépôts de brevets et 8,7 % des publications scientifiques. La seconde région est celle de Stuttgart en Allemagne avec seulement 3,6 % des dépenses européennes de R&D (soit presque deux fois moins que l'Ile-de-France). Cette position centrale de l'Ile-de-France s'explique par l'importante concentration des activités de recherche publiques et privées dans la région parisienne.

Ainsi, les deux premières régions françaises se caractérisent par un certain équilibre entre activités technologiques d'une part et scientifiques d'autre part. Ce positionnement peut être considéré comme un atout majeur car la présence de ces deux types de potentiel offre de larges opportunités de coopérations science-industrie, qui peuvent être bénéfiques en termes d'externalités de connaissance au sein de la région, grâce aux nombreuses interactions possibles entre acteurs économiques, leur permettant de bénéficier gratuitement de la diffusion des connaissances [4].

2 Des potentiels différenciés dans les régions françaises pour innover

Un rééquilibrage des activités de recherche au profit de quelques régions

La France suit un mouvement de déconcentration observé dès les années 1980. Ce mouvement se poursuit dans les années 1990-2000, que ce soit en termes de dépenses de R&D privées ou de brevets. Le rééquilibrage a surtout profité aux régions qui présentaient déjà les potentiels les plus importants comme Rhône-Alpes, Paca, Midi-Pyrénées, Alsace, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Languedoc-Roussillon. A l'inverse, d'autres régions ont vu leur poids diminuer.

Le phénomène de déconcentration s'est accompagné d'une légère diminution du poids technologique de l'Ile-de-France en Europe en termes de brevets (6,3 % des brevets déposés en 2007 contre 7,8 % en 1993). La baisse est plus accentuée pour les dépenses de R&D privées (6,8 % en 2007 contre 11,3 % en 1993).

Entre 1997 et 2007, la répartition régionale en France des dépenses de R&D publiques et des publications a assez peu évolué. La déconcentration est surtout visible dans les années 1990. En 1994, l'Ile-de-France représentait 49 % des dépenses de R&D publique contre 42 % en 1997 et 40 % en 2007.

Graphique 1 ▸ Répartition régionale des dépenses privées de R&D (1994, 2001, 2008)

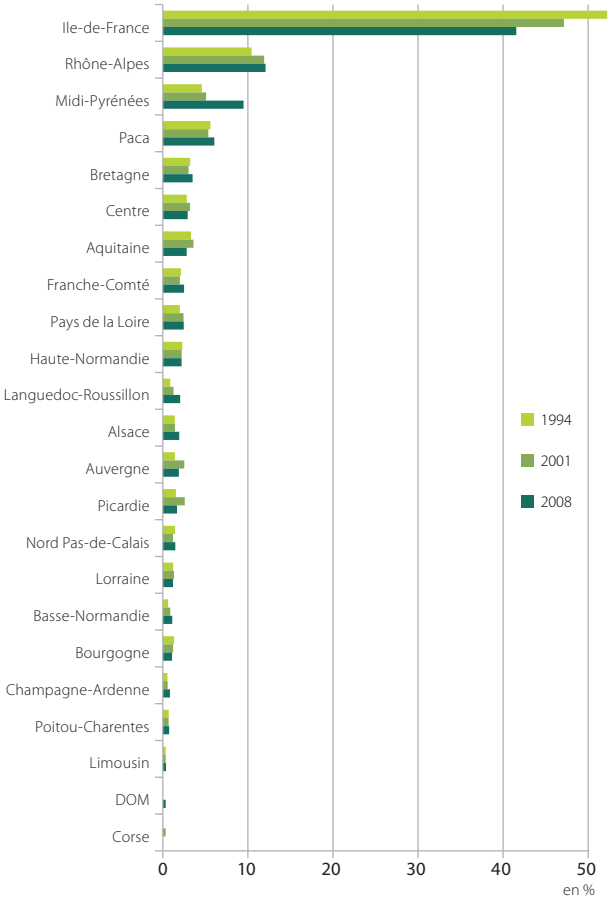

Note : Pour des raisons de secret statistique, les entreprises de la Corse sont regroupées avec les DOM jusqu'en 2002, puis avec la région Paca à partir de 2003.

Source : MESR

Graphique 2 ▸ Répartition régionale du nombre de brevets déposés à l'Office Européen des Brevets (1993, 2000, 2007)

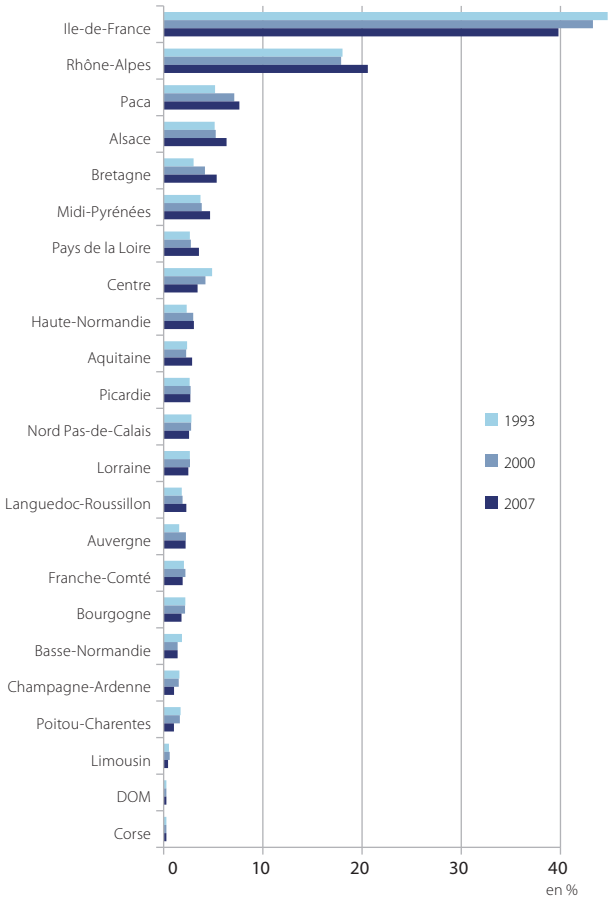

Note : Un même brevet peut être comptabilisé dans plusieurs régions. Les brevets non localisés ne sont pas comptabilisés dans le nombre total de brevets par pays.

Source : OCDE, base de données REGPAT, juillet 2011.

CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine, à paraître. « Géographie de l'innovation en Europe. Observer la diversité des régions françaises » in Collection Travaux *n° 15.*

Importance des caractéristiques structurelles des régions

Les dépenses de recherche sont toujours fortement concentrées, toutefois les écarts se resserrent en termes d'effort de recherche.

En France, si le paysage de la recherche montre une réelle concentration des activités de R&D, toutes les régions, y compris celles au poids économique plus faible, participent à l'effort national, avec leurs caractéristiques propres. Conséquence de situations économiques, historiques ou géographiques, la singularité des régions en matière de recherche est manifeste.

En 2008, les travaux de recherche exécutés par la région francilienne s'élèvent à 16 milliards d'euros, soit 41 % de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) métropolitaine. La région Rhône-Alpes se situe au second rang en produisant 12 % de la DIRD, viennent ensuite Midi-Pyrénées et Provence-

Graphique 3 ▸ Répartition par secteur des dépenses de R&D (2008)

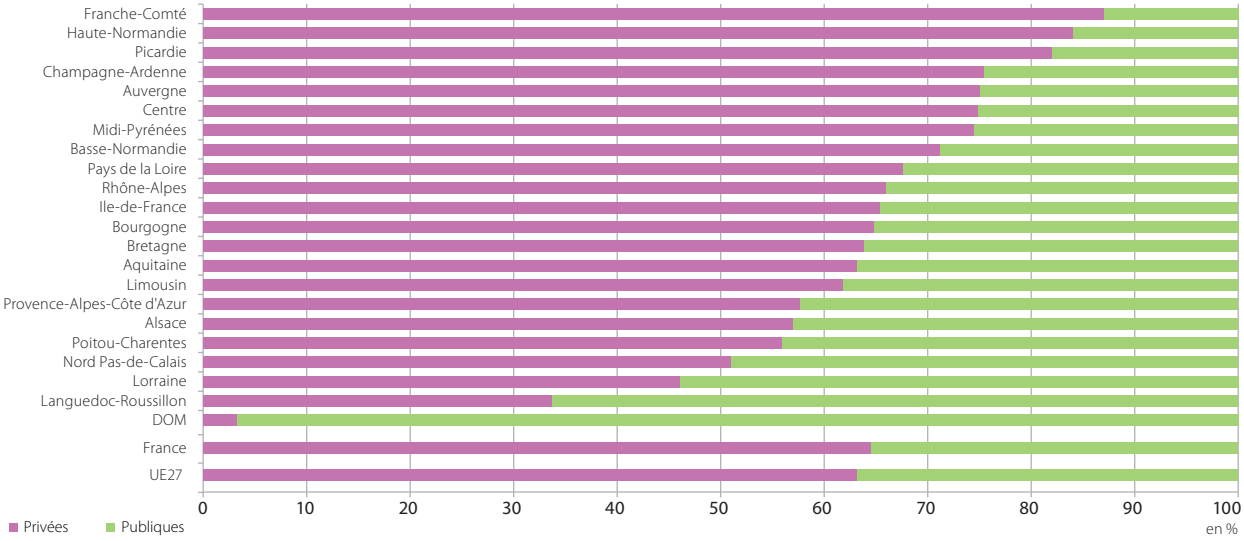

Note : Pour des raisons de secret statistique, les entreprises de la Corse sont regroupées avec la région Paca.

Source : MESR ; CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine, à paraître. « Géographie de l'innovation en Europe. Observer la diversité des régions françaises » in Collection Travaux *n° 15.*

Alpes-Côte d'Azur. Au total ces quatre régions concentrent 70 % des activités de R&D exécutées en France métropolitaine.

Lorsque le montant de la DIRD est rapporté au poids économique (PIB), les écarts entre régions s'atténuent et le classement se voit modifié. Après Midi-Pyrénées avec 4 %, l'Ile-de-France proche de 3 %, la Franche-Comté se classe à la troisième place pour l'effort relatif de recherche alors qu'elle est située au douzième rang en termes de DIRD. Au bilan, trois groupes se dégagent : cinq régions avec un taux d'intensité de recherche supérieur à 2,5 %, dix régions se situant entre 1 % et moins de 2,5 %, toutes les autres participent à l'effort de recherche, moins intensément.

En France métropolitaine, les travaux de R&D sont, en moyenne, menés pour deux tiers dans les entreprises et pour un tiers au sein des administrations publiques. Ainsi, dans dix-neuf régions de France métropolitaine, le secteur privé exécute plus de la moitié des travaux de recherche. En Franche-Comté, Haute-Normandie et Picardie, la part des dépenses exécutées par les entreprises pour la recherche est particulièrement élevée, avec plus de 80 % des dépenses de recherche. Dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Lorraine, la tendance est à l'équilibre entre les dépenses de recherche des secteurs public et privé. Le Languedoc-Roussillon se singularise puisque les deux tiers des dépenses de recherche proviennent des administrations.

Diversité des profils des régions en matière de recherche

Afin de disposer d'une vision moins segmentée des différentes configurations de la recherche en région, le ministère de la Recherche [5] a réalisé une classification par une méthode d'analyse multivariée à partir de seize indicateurs. Il en ressort une typologie en cinq groupes relativement homogènes caractérisant les différentes configurations des régions de façon assez distincte.

Le premier groupe se caractérise par des régions au fort potentiel de recherche. Il rassemble six régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne et Languedoc-Roussillon) dont la part de la recherche publique au sein des Etablissements à caractère industriel et commercial (EPIC) tels que l'ADEME, le CEA, le CIRAD, le CNES ou l'ONERA est la plus grande. Le secteur de recherche des entreprises est une autre caractéristique essentielle : elles mènent plus souvent leurs travaux de R&D dans les secteurs de haute technologie. In fine, le groupe réunit surtout des régions qui réalisent un effort important de recherche.

Le deuxième groupe réunit des régions où la recherche publique et les PME sont particulièrement actives : l'Alsace, la Bourgogne, le Poitou-Charentes, la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais.

Tableau 2 ▸ Variables utilisées pour la détermination des profils régionaux de R&D

Catégories	Description
Poids de la recherche dans l'activité économique	Ratio de la dépense intérieure R&D (DIRD) au PIB régional
Structure d'exécution de la recherche dans les administrations	Part dans la DIRDA : - des universités - des EPST - des EPIC
Intensité scientifique du personnel de R&D	Part dans l'effectif total de R&D : - de l'ensemble des chercheurs - des chercheurs en entreprise
Poids des entreprises dans la recherche	Ratio de la DIRD des entreprises à la DIRD régionale totale
Spécialisation sectorielle de la R&D des entreprises	Part dans la DIRD des entreprises : - branches de haute technologie - branches de moyenne-haute technologie - branches de moyenne-faible technologie - branches de faible technologie - autres branches industrielles - branches de service
Les PME monorégionales et la recherche	Pour les PME monorégionales : - poids dans la DIRD des entreprises - part des financements publics dans les ressources externes
Financements par les collectivités territoriales	Budget par habitant des opérations : « transferts de technologie » et « projets de recherche dans les organismes publics »

Source : MESR DGESIP/DGRI SIES ; DOROTHEE Olivier, PERRAIN Laurent, 2011. « Les profils régionaux de la recherche en 2008 », in Note d'information Enseignement supérieur et recherche, *n° 11-12, août.*

Carte 2 ▸ Profils régionaux des activités de R&D (2008)

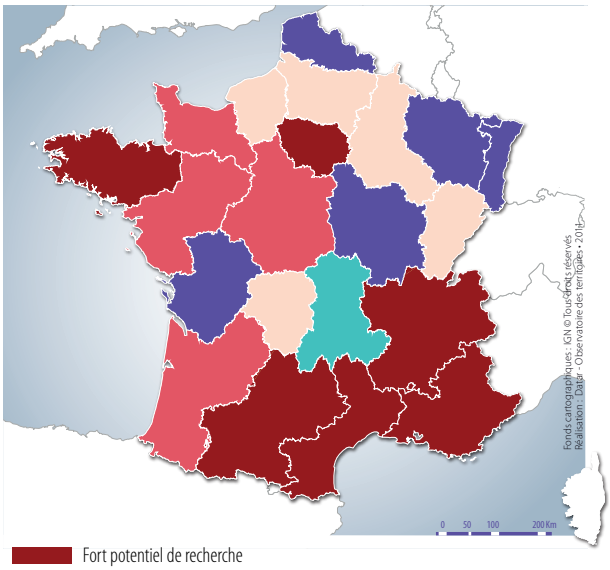

Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Dans ce groupe, la part de la recherche exécutée dans le secteur public est plus importante que dans les autres régions (43 % contre 33 % en France métropolitaine), excepté pour la Bourgogne (35 %). De plus, dans quatre régions sur cinq, la part des PME dans la dépense de recherche des entreprises est supérieure à 25 %. Cette proportion est plus faible en Lorraine (17 %).

Le troisième groupe se caractérise par des régions proches du profil moyen national (Centre, Pays de la Loire, Basse-Normandie et Aquitaine). Le partage de la recherche entre la sphère publique et la sphère privée est proche de celui observé au niveau métropolitain (un tiers contre deux tiers). Ce groupe de régions se singularise uniquement par les secteurs de recherche des entreprises, notamment dans les secteurs primaire, énergie, construction. Cependant, les deux tiers des dépenses de la recherche en entreprise sont, en moyenne, issus des domaines de haute et de moyenne haute technologie (définis par leur degré d'intensité en R&D). Concernant la recherche publique, les EPIC implantés dans ces régions, en dehors de l'Aquitaine, apportent plus de 10 % des dépenses de recherche des administrations.

Le quatrième groupe est caractérisé par des régions où la recherche est surtout réalisée par les entreprises et où la recherche publique est d'abord menée dans les universités (Haute-Normandie, Picardie, Franche-Comté, Champagne-Ardenne et Limousin). Dans ces régions, les activités de R&D sont menées principalement dans le secteur privé et, particulièrement, dans les branches de recherche de moyenne-haute technologie (industrie automobile par exemple). Parallèlement, et exception faite de la Haute-Normandie, la R&D en haute technologie y est faiblement présente. Les PME de ces régions qui participent à la recherche bénéficient plus souvent de financements publics dans leurs ressources externes.

Enfin, le cinquième groupe se réduit à une région, l'Auvergne, qui se distingue par la recherche surtout faite au sein d'entreprises très spécialisées en moyenne-faible technologie (industries du caoutchouc et des plastiques, agroalimentaire). Cette spécialisation de la recherche privée, qui rejoint celle de l'industrie locale, entraîne une faible intensité scientifique du personnel R&D. Dans cette région, les dépenses de la recherche publique, qui représentent un quart de la DIRD, proviennent des universités et des Etablissements à caractère scientifique et technologique (EPST), la part des EPIC est la plus faible de métropole. Avec ses caractéristiques, l'Auvergne se place au 6ème rang, en termes de poids de la recherche dans l'activité économique régionale.

3 Les logiques d'acteurs pour innover : coopérations et entrepreneuriat

Les coopérations pour impulser des dynamiques

Au-delà des ressources mises en œuvre et de la structuration des activités, le développement des collaborations technologiques est un phénomène international qui s'appuie fortement sur les technologies de l'information et de la communication. En particulier, ce sont elles qui déterminent la mise en œuvre des processus collectifs d'innovation en articulant coopérations locales (entre entreprises et/ou avec des institutions publiques) et positionnement dans des réseaux plus globaux.

La capacité des régions à coopérer sur le plan technologique est avant tout liée au potentiel technologique disponible à l'intérieur des régions, c'est-à-dire au poids de la R&D pratiquée par les entreprises sur le territoire et à la capacité de ce territoire à accueillir des établissements déposant des brevets. Ainsi, les régions à fort potentiel abritant des compétences technologiques variées montrent de bonnes aptitudes à coopérer au sein de leurs régions puisqu'elles disposent de nombreuses opportunités sur place. L'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Paca suivent globalement ce schéma même si l'équilibre des coopérations internes/externes est meilleur en Rhône-Alpes et Paca qu'en Ile-de-France où le poids des relations internes est très fort. L'Alsace, la Bretagne et Midi-Pyrénées sont aussi des régions

Carte 3 ▸ Réseaux d'inventeurs impliquant les régions françaises dans les brevets européens (2001 à 2005)

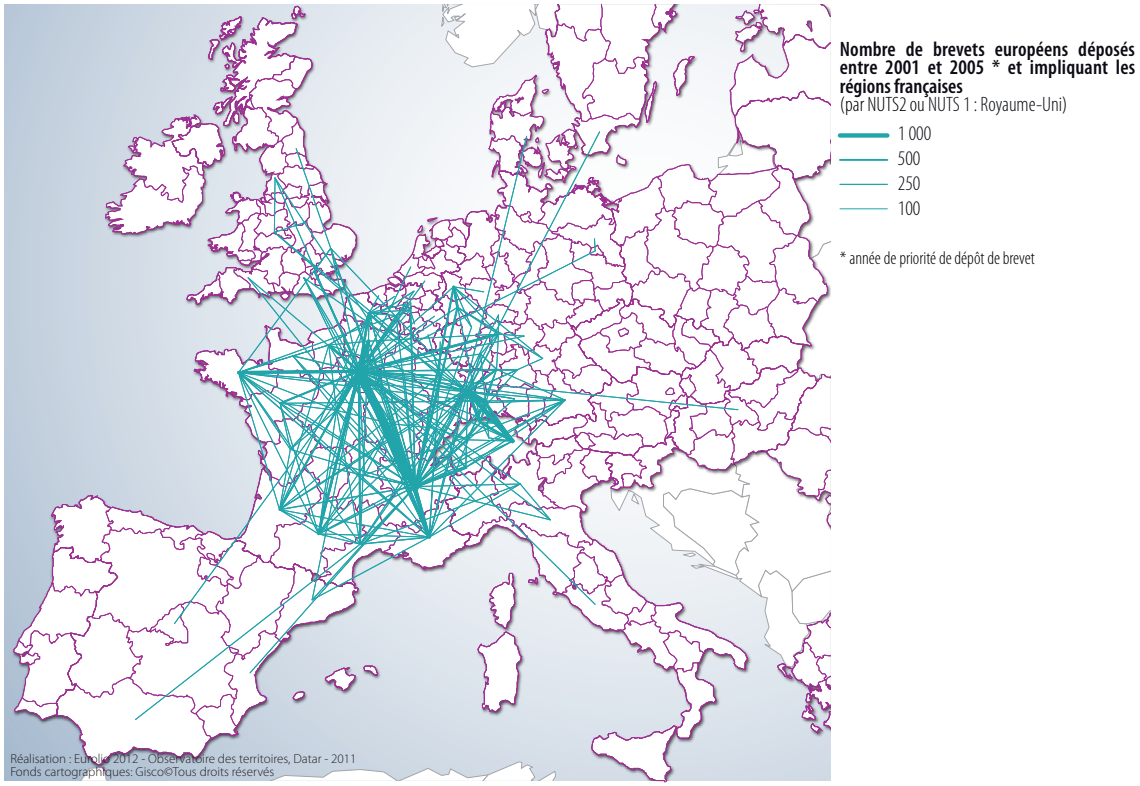

Note : Les brevets sont localisés au lieu des inventeurs et non des sièges des organismes déclarants.

Source : MESR pour les dépenses de R&D ; OCDE, base de données REGPAT, Juillet 2011 pour les brevets.

fortement coopératives avec des profils très particuliers. L'Alsace est fortement tournée vers l'international (particulièrement l'Allemagne et la Suisse) tandis que la Bretagne se caractérise par une forte connectivité interne.

Plus précisément, en ce qui concerne les relations technologiques, les régions françaises ont quasiment toutes pour partenaire principal l'Ile-de-France, à l'exception notable de l'Alsace qui coopère surtout avec la Suisse et l'Allemagne. Rhône-Alpes est également une région fortement reliée à l'international, autour de laquelle s'organisent les réseaux de coopération du Sud de la France avec les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Paca. Les aspects transfrontaliers comptent aussi de manière non négligeable pour les régions Nord-Pas-de-Calais et la Haute-Normandie qui sont en relation avec la Belgique.

Les collaborations scientifiques révèlent des spécificités nationales à l'échelle internationale

L'analyse des collaborations scientifiques des régions au sein des territoires nationaux, de l'Europe et des Etats-Unis met en évidence des profils différenciés qui révèlent cependant plutôt des spécificités nationales que régionales et montrent le poids des structures institutionnelles de la recherche publique au sein de chaque pays. Ainsi, pour la France (comme pour l'Espagne), deux grands groupes de régions sont distingués : les grands pôles scientifiques marqués par une forte connectivité infrarégionale mais aussi internationale (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Paca, Midi-Pyrénées et Alsace). Les autres régions qui sont beaucoup moins présentes sur la scène internationale privilégient les relations avec les pôles nationaux.

Le schéma des coopérations dans leur dimension géographique est très différent pour l'Allemagne et le Royaume-Uni. Dans ces deux pays, la grande majorité des régions se distingue par une bonne représentation des collaborations avec les Etats-Unis et dans une moindre mesure avec l'Europe. En revanche, les connectivités infrarégionale et nationale apparaissent assez faibles. A l'inverse de la France et de l'Espagne, il n'existe pas de pôles nationaux avec un rôle de passerelle entre la scène nationale et internationale.

LES STRATÉGIES RÉGIONALES D'INNOVATION

L'exercice d'élaboration de Stratégies régionales d'innovation (SRI) a été lancé en France à l'initiative de la Commission européenne en 2007, dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion 2007-2013. Tel qu'il s'est concrètement réalisé dans les régions françaises, il avait pour mission d'améliorer l'impact du monde scientifique et technologique sur le développement économique, de réfléchir à la valorisation (gérer les brevets et licences, promouvoir les entreprises innovantes, etc.) et à ses modes d'organisation.

Aujourd'hui adoptées et mises en œuvre dans l'ensemble des régions, les SRI sont avant tout un moyen pour accroître le nombre et la réussite des projets innovants. Les SRI contribuent à approfondir la compréhension de l'innovation et des besoins des entreprises en la matière. Il ressort de ces exercices que les besoins ne sont pas seulement technologiques et financiers. Ce dont les entreprises, en particulier les PME, ont aussi besoin pour être plus innovantes c'est du conseil spécialisé, de ressources humaines qualifiées, d'outils de financement adaptés et, plus largement, de la lisibilité sur les dispositifs d'appui et d'accompagnement mis à leur disposition par les pouvoirs publics.

Un enjeu de gouvernance est présent dans toutes les SRI. La démarche repose sur une logique de partenariats et de synergies, aussi bien verticale (Commission, Etat, régions) qu'horizontale, avec tous les acteurs du territoire. En cela, la démarche SRI complète la palette des outils et des procédures contractuelles d'aménagement et de développement territorial associant l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises (CPER, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises). En définissant des priorités stratégiques, un cadre est fixé pour assurer une meilleure coordination entre les dispositifs régionaux, nationaux et communautaires (SNRI, Investissements d'Avenir, etc.). En termes de gouvernance, la SRI peut être un lieu de convergence des politiques et des dispositifs nationaux, régionaux et communautaires.
Les SRI s'inscrivent dans une démarche évolutive. Certains aspects pourraient être approfondis, notamment ceux liés à l'emploi et à la formation initiale et continue. Toutes les études montrent l'importance du capital humain pour l'innovation, des partenariats, avec le souci d'une implication constante des entreprises et des financeurs, des coopérations entre les territoires (dimension interrégionale et transfrontalière).

Les acteurs des SRI doivent s'appuyer le plus possible sur les spécificités du territoire pour construire leur stratégie. Il s'agit d'identifier, dans une logique de spécialisation, des territoires sur quelques secteurs clefs, où se dégagerait un avantage comparatif avéré. Toutefois, il convient d'écarter toute vision étroite de la spécialisation. Spécialiser, c'est d'abord chercher à augmenter les points forts et les atouts des territoires, sans abolir la diversité et l'initiative qui répondront aux besoins des habitants.

Datar, 2012. « Synthèse des stratégies régionales d'innovation des régions françaises », in *Connaître les programmes européens*, janvier.

Les déterminants régionaux de la propension à innover pour les entreprises

L'innovation est le fruit de processus multiples, qui ne se limitent pas à des secteurs particuliers mais portent à la fois sur l'offre, sur des processus itératifs et se finalisent au contact des usages, c'est-à-dire avec des interactions avec les marchés. Ce dernier point suggère qu'il existe des déterminants liés aux spécificités locales, régionales, en partie d'ordre non technologique. L'impact du contexte régional tout comme celui des particularités de l'activité de services a été peu étudié. Les Enquêtes communautaires sur l'innovation (ECI) ont mis en évidence des spécificités relatives aux entreprises pour comprendre leur propension à être innovantes, telles que leur taille (chiffre d'affaires, nombre de salariés) car l'innovation nécessite des moyens financiers importants, le secteur (secteurs incorporant une certaine intensité de R&D, les activités en télécommunication et informatiques notamment), la taille du marché (national, à l'export) avec l'idée que le contexte concurrentiel favorise l'innovation.

Entre 2006 et 2008, 52 % des entreprises de l'industrie et des services de l'Union européenne ont mené des activités d'innovation. Parmi les 27 Etats membres, les plus fortes proportions ont été enregistrées en Allemagne (80 %), au Luxembourg (65 %), en Belgique et au Portugal (58 %). Alors qu'elle dispose de positions solides au regard de la plupart des grands déterminants agrégés de l'innovation, la France se situe juste en dessous de la moyenne, au 15ème rang, avec une entreprise sur deux ayant innové [6].

Tableau 3 ▸ Part d'entreprises innovantes en Ile-de-France et en province (2008)

Part d'entreprises innovantes (en %)	Ile-de-France	Province
Innovation au sens large dont :	58	67
1. Innovation technologique* dont :	47	54
Introduction de nouveaux biens	22	28
Introduction de nouveaux services	33	38
Innovation de procédés	33	34
2. Innovation en organisation	36	43
3. Innovation en marketing	27	34

* innovation de produits (biens ou services) ou de procédés
Note de lecture : 47 % des PME franciliennes innovent en matière de services technologiques.

Source : Insee, enquête CIS 2008 ; Insee Ile-de-France, 2010. « La machine à innover des PME franciliennes : un rendement perfectible au regard du potentiel élevé », in Ile-de-France à la page, *n° 345, octobre.*

Une étude économétrique a été réalisée à partir des données individuelles d'entreprises issues de l'échantillon national et de sept échantillons d'extensions régionales (Corse, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes) de l'enquête communautaire portant sur les entreprises de 10 à 249 salariés (PME), enrichies d'autres sources pour compléter la caractérisation des entreprises. Cette étude a permis de calculer des taux d'innovation régionaux, d'identifier des spécificités régionales dans le processus d'innovation et, de rechercher s'il existe

L'ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE INNOVATION AUPRÈS DES ENTREPRISES ET LES EXTENSIONS RÉGIONALES

L'enquête communautaire sur l'innovation, également appelée CIS (Community Innovation Survey) est le principal outil pour mesurer l'innovation en Europe. Elle permet notamment de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer le poids économique, d'évaluer ses effets et d'apprécier ses mécanismes. Produite à une fréquence bisannuelle depuis 2004, elle est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et régie par un cadre européen.
Pour l'édition 2008, sixième occurrence de cette enquête, une des principales initiatives relatives au programme statistique communautaire 2008-2012 est de mettre intégralement en œuvre le Manuel d'Oslo 2005 de l'OCDE et ainsi de prendre appui sur des définitions harmonisées au niveau international. L'édition 2008, appelée CIS2008, porte sur l'innovation des entreprises des secteurs marchands non agricoles de 10 salariés ou plus au cours de la période 2006-2008.
Pour la France, cette édition est la première qui bénéficie d'extensions régionales venant compléter le dispositif national, permettant ainsi de disposer de données solides à des échelons régionaux. Sont concernées par ces extensions : la Corse, la Franche-Comté, la Haute-Normandie, l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, les Pays-de-la-Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le champ d'exploitation des extensions est constitué des entreprises mono ou quasi monorégionales de 10 à moins de 250 salariés, et, selon les régions, des secteurs de l'industrie, des services technologiques, des services intellectuels, du transport et du commerce de gros. Réalisée en 2009, elle a été enrichie par des sources complémentaires pour des besoins d'analyse.

Règlement (CE) n° 1450/2004 de la Commission du 13 août 2004 mettant en œuvre la décision n° 1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la production et au développement de statistiques communautaires d'innovation.
Commission Européenne - Eurostat. « La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique. Manuel d'Oslo de l'OCDE ».

des différences de déterminants de l'innovation entre l'industrie et les services [7].

Des déterminants de l'innovation qui dessinent des profils régionaux différents

Si globalement, quel que soit le secteur, une entreprise sur deux est innovante, il existe de fortes disparités entre régions dont les capacités à innover sont inégales. La taille de l'entreprise est le facteur qui joue le plus souvent sur la capacité à innover mais aussi les différences de spécialisations sectorielles ainsi que le degré d'ouverture à l'international, mais dans une moindre mesure pour les services. Il ressort de ces analyses qu'il existe des effets régionaux spécifiques, indépendamment des profils structurels des entreprises. Il faut cependant prendre ces résultats régionaux avec prudence car ils reposent parfois sur un nombre réduit d'entreprises.

Par exemple, dans l'industrie le faible taux d'innovation en Haute-Normandie et en Paca s'explique en partie par leur positionnement dans des secteurs peu innovants. Cependant, en Paca pour tous les secteurs industriels, les PME ont un taux d'innovation inférieur à la moyenne nationale à l'exception de la métallurgie, de l'industrie informatique et électronique et de l'optique. Le degré d'ouverture à l'international semble jouer différemment d'une région à l'autre. Si l'absence d'exportations est un frein à l'innovation en Haute-Normandie, en Franche-Comté et dans les Pays-de-la-Loire, ce sont au contraire les entreprises non exportatrices qui sont les plus dynamiques en termes d'innovation dans le Nord-Pas-de-Calais. L'avantage des Pays-de-la-Loire et de Paca semble davantage reposer sur des spécificités sectorielles, dans l'informatique et électronique.

Dans les services, les différences régionales sont également très nettes. Les déterminants de l'innovation en Ile-de-France reposent avant tout sur l'importance de la part des ingénieurs, sur le caractère international de l'entreprise et sur un taux d'investissement élevé. La région Nord-Pas-de-Calais se distingue par un effet positif dû au poids de services technologiques et par un effet dimension du marché atypique : les entreprises sans export mais avec marché national sont particulièrement dynamiques en matière d'innovation. En Pays-de-la-Loire on note un effet positif dû à la dimension du marché à l'export. Plusieurs monographies montrent que les entreprises locales innovent neuf fois moins que les entreprises qui exportent [8] [9] [10] [11] [12] [13] [14].

Les PME franciliennes des services technologiques innovent moins que celles de province

Avec un capital humain très riche, l'économie francilienne est fortement orientée vers les services, en particulier les services technologiques. Pourtant, les PME des services technologiques innovent moins que celles des autres régions, surtout celles de 50 à 249 salariés qui coopèrent moins avec d'autres organismes ou entreprises. En outre, elles mobilisent moins de financement public ou privé [15].

Dynamiques entrepreneuriales : un phénomène de relocalisation au profit de régions côtières et du sud de la France

La capacité à créer de nouvelles activités économiques est un facteur important de croissance régionale par l'innovation, en particulier dans les secteurs innovants (technologie de l'information et de la communication, des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux). Le capital-risque, les aides publiques y contribuent également. Le volume de créations d'entreprises est important en région parisienne, en particulier dans les secteurs innovants : cette région est le lieu d'implantation privilégié des activités de direction et de recherche des entreprises.

L'observation des flux de relocalisation des établissements d'entreprises semble confirmer le rôle de « nursery city » de la grande métropole parisienne ce qui constitue une des voies par lesquelles ce potentiel diffuse ses effets sur le territoire national avec les coopérations. Ce type de trajectoire s'explique par l'émergence d'activités très nouvelles là où les opportunités de ressources financières et de marché du travail sont les plus larges alors que les besoins en termes de conditions de développement ne sont pas encore complètement connus. Ces activités, une fois un peu plus matures, se délocalisent vers des zones plus spécialisées, sur des besoins spécifiques où l'attractivité pour le travail qualifié est bonne et où les coûts de mise en œuvre sont inférieurs. Rhône-Alpes, principale région partenaire de l'Ile-de-France dans les coopérations, ne profite que très peu de ces relocalisations d'entreprises. Paca au contraire en bénéficie largement ainsi que la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et l'Aquitaine mais aussi Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et le Centre à un moindre degré.

Graphique 4 ▸ Dynamique de créations et d'attractivité économique des régions dans les secteurs innovants (2000-2008)

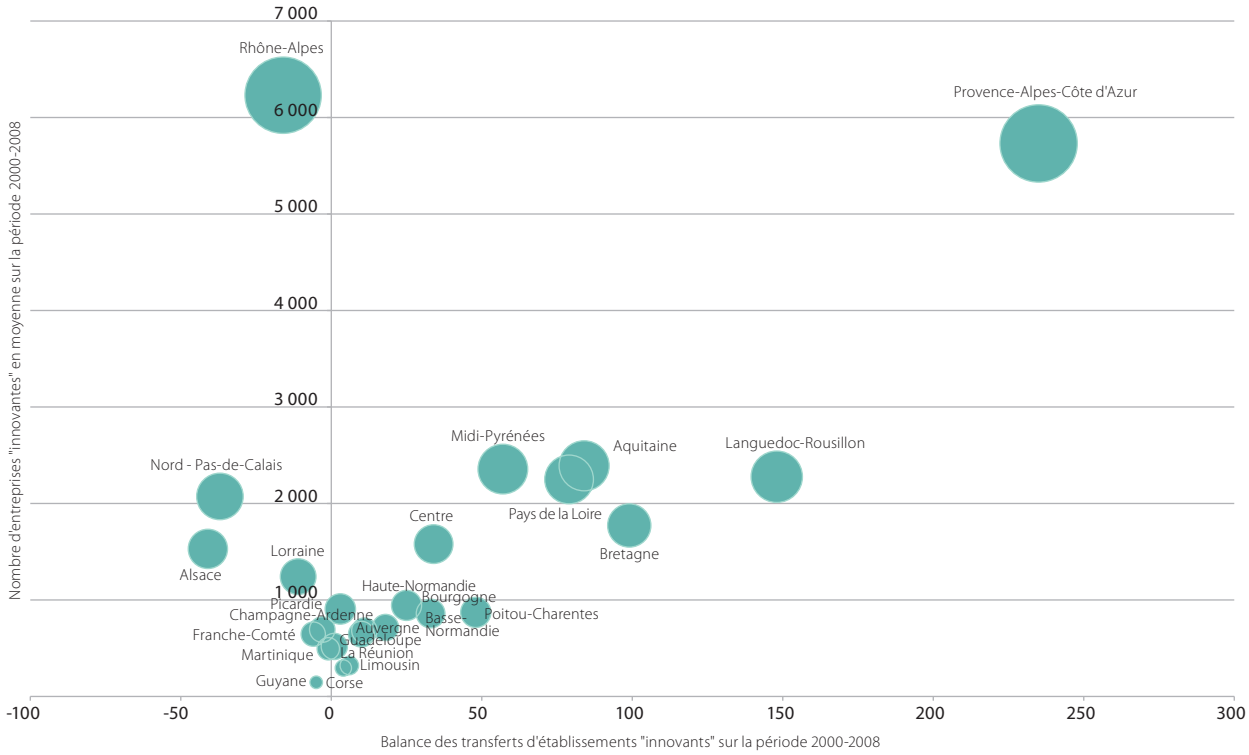

Note : L'Ile-de-France n'apparaît pas sur le graphique dans un souci de visibilité. Ses valeurs sont les suivantes : nombre moyen d'entreprises : 35 678 ; nombre moyen d'entreprises créées : 4 834 ; Balance des transferts : -762.
Balance des transferts = différence entre le nombre d'établissements attirés dans une région et le nombre d'établissements qui ont quitté cette même région (dans les secteurs innovants uniquement).

Source : Insee, calculs EuroLIO ; CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine, à paraître. « Géographie de l'innovation en Europe. Observer la diversité des régions françaises » in Collection Travaux *n° 15.*

4 Le capital humain : un facteur d'adaptation à l'économie et d'insertion sociale

L'emploi dans les secteurs de haute technologie, secteurs clés pour l'innovation

Des travaux empiriques ont montré que la proportion de main d'œuvre qualifiée de l'enseignement supérieur en sciences et technologie et exerçant un emploi nécessitant ce type de qualification est un indicateur permettant de mesurer la capacité d'innovation. Les services de haute technologie à forte intensité de connaissance et les industries manufacturières de haute technologie sont les deux sous-secteurs les plus importants pour la science et la technologie parce que leurs emplois apportent une

EMPLOI DANS LES SECTEURS À HAUTE DENSITÉ DE SAVOIR

L'emploi dans les secteurs à haute densité de savoir recouvre le secteur manufacturier de haute technologie et les services à forte intensité de savoir. Ces secteurs recouvrent les postes de la nomenclature CITI de l'ONU suivants : fabrication de préparations pharmaceutiques, de produits chimiques à usage médicinal et de produits d'herboristerie ; fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de matériel de traitement de l'information ; fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie ; construction aéronautique et spatiale.
Les services à forte intensité de connaissance recouvrent les divisions suivantes de la CITI : transports par eau ; transports aériens ; postes et télécommunications ; intermédiation financière (sauf activités d'assurance et de caisses de retraite) ; activités d'assurances et de caisses de retraite (sauf sécurité sociale obligatoire) ; activités auxiliaires de l'intermédiation financière ; activités immobilières ; location de machines et d'équipements sans opérateur et de biens personnels et domestiques ; activités informatiques et activités rattachées ; recherche-développement ; autres activités de services aux entreprises ; éducation ; santé et action sociale ; activités récréatives, culturelles et sportives.

OCDE, 2011 : Panorama des régions

Graphique 5 ▸ Emploi dans les secteurs de haute technologie et disparités régionales par pays (2009)

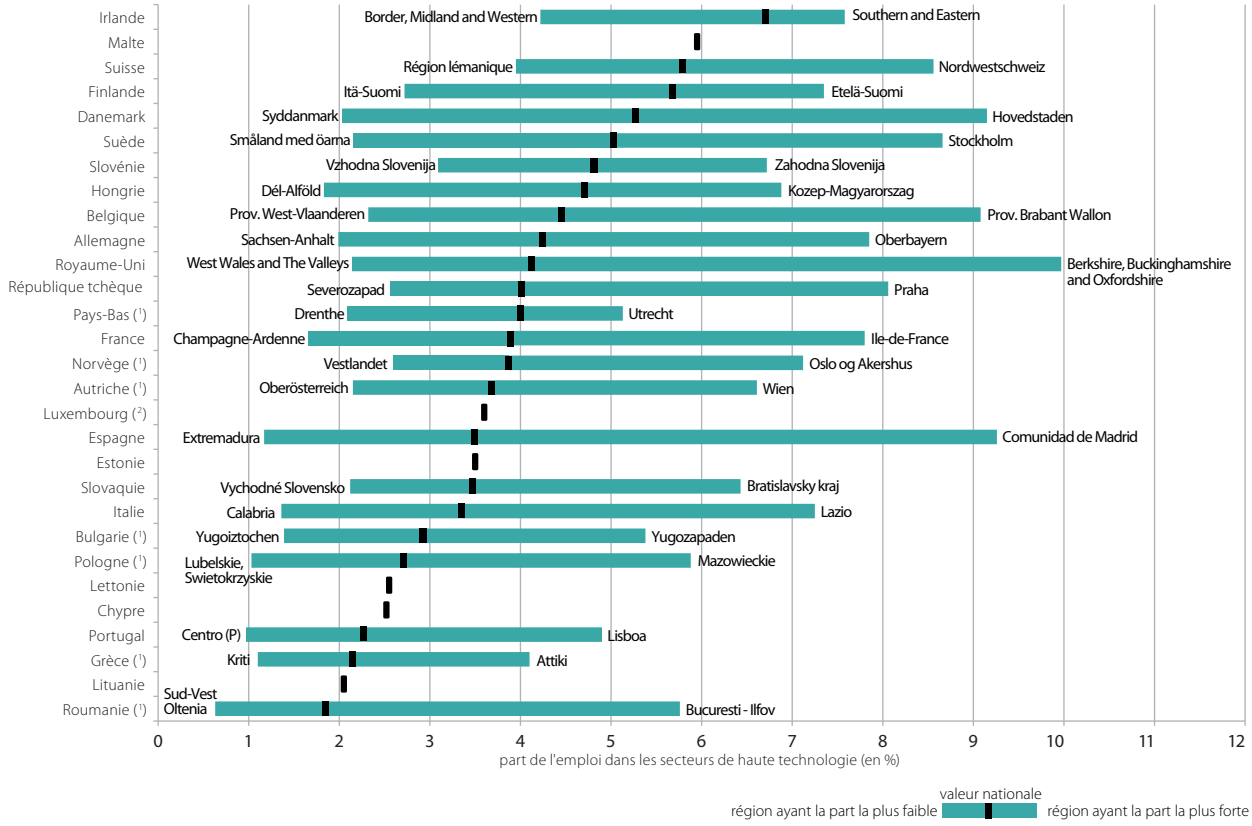

Secteurs de haute technologie = industries manufacturières de haute technologie et services à forte intensité de connaissance de haute technologie.
(1) Les données sont à prendre avec précaution en raison de la petite taille de l'échantillon mais sont publiables y compris pour les régions ayant le taux le plus faible dans les pays suivants : Bulgarie, Grèce, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Norvège.
(2) Luxembourg, données 2008
Les pays suivants ne comptent qu'une région : Malte, Luxembourg, Lettonie, Chypre, Lituanie.

Source : Eurostat, Annuaire des régions 2011

ZOOM SUR

Les classes créatives

La notion de « classe créative » a été particulièrement mise en avant depuis la parution du livre de Richard Florida *The rise of the creative class* en 2002. La classe créative rassemble l'ensemble des individus impliqués dans une profession estimée comme inventive, novatrice, c'est-à-dire une profession où les compétences créatives de l'individu sont essentielles pour en accomplir les tâches. Ce sont des professions comme artistes, designers, architectes, ingénieurs, professionnels de l'éducation, etc. Considérés par l'auteur comme une ressource cruciale pour l'innovation et la compétitivité économique, les individus créatifs sont convoités par les territoires qui doivent les attirer et les retenir pour atteindre « des sentiers vertueux de compétitivité économique ». La thèse de Richard Florida sur la classe créative renverse donc une causalité établie en postulant que ce ne sont pas les individus qui suivent les emplois mais les emplois qui suivent les individus. L'angle d'analyse des sources de l'innovation et du progrès technologique se déplace ainsi des firmes vers les individus qui en sont à l'origine. Dès lors la question de la localisation des individus créatifs devient essentielle puisque selon Richard Florida, les villes ont remplacé les firmes comme unités organisationnelles clés de l'économie et la classe créative n'apparaît pas uniformément distribuée parmi les villes et les régions.

L'article de Sébastien Chantelot, Stéphanie Pérès et Stéphane Virol analyse la géographie de la classe créative française en 2006 et révèle l'existence de zones spatialement délimitées qui concentrent des niveaux élevés d'individus créatifs. La classe créative française retenue est adaptée de la segmentation en trois sous-groupes opérée par Richard Florida (bohemians, creative core et creative professionnals) et comprend 101 professions issues de la nomenclature 2003 des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee. La classe créative française rassemble 16,2 % du marché du travail français (Insee, RP 2006). L'unité spatiale d'observation des données est le « canton-ville ». L'article identifie deux sortes de cantons avec une proportion de créatifs élevée : ceux directement entourés par des cantons voisins présentant également des proportions élevées, on parlera alors de clusters, et les cantons isolés ou pôles qui sont entourés de cantons présentant de faibles proportions de créatifs.

La région Ile-de-France est le cœur de la localisation des créatifs en France avec à elle seule 17 % de l'ensemble des cantons français. Vient ensuite un groupe de quatre régions : Rhône-Alpes, Paca, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Rhône-Alpes est la deuxième région en termes de créatifs. Les individus créatifs sont essentiellement localisés autour des trois pôles Lyon, Grenoble et Annecy. Les villes de Marseille et de Nice constituent les deux principaux pôles de Paca qui est la deuxième région en termes de clusters d'individus créatifs. La région Midi-Pyrénées est plus atypique avec une structure relativement monocentrique autour de sa ville centre Toulouse. Enfin, Languedoc-Roussillon comprend un grand pôle centré autour de Montpellier et de Nîmes et un pôle secondaire autour de Perpignan. Montpellier, mise à part, les régions possédant les plus grandes villes sont aussi celles qui concentrent des niveaux élevés d'individus créatifs, illustrant ainsi le postulat de Richard Florida sur le potentiel et la capacité des villes à attirer des individus créatifs. Ces derniers seraient en effet particulièrement attirés par les villes qui offrent un climat de tolérance et d'ouverture à la diversité des idées nouvelles et des nouveaux arrivants.

Le troisième groupe concerne onze régions françaises et se décompose en deux sous-groupes. Dans le premier, les créatifs sont rassemblés au sein de clusters de cantons plutôt que dans des pôles isolés. Il comprend l'Alsace, l'Aquitaine, le Centre, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. Dans le second, la localisation des créatifs apparaît plus atomisée. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la Bourgogne, la Lorraine, la Franche-Comté, Poitou-Charentes et la Picardie, le nombre de pôles isolés est supérieur aux clusters.
Le dernier groupe de régions françaises en termes de créatifs se compose de cinq régions : Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Auvergne, Limousin, toutes caractérisées par un retard important dans l'attraction des créatifs.

Carte 1 ▸ La classe créative dans l'emploi total (2006)

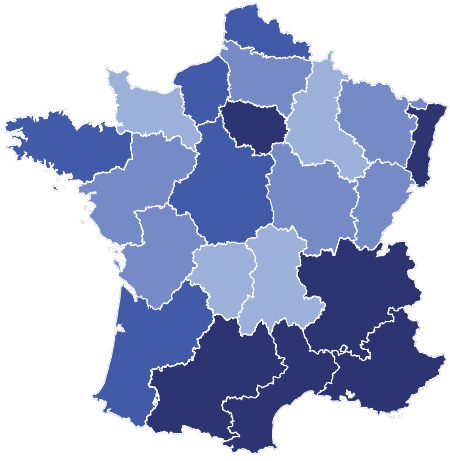

Fonds cartographiques : IGN - Datar © Tous droits réservés
Réalisation : Datar - Observatoire des territoires - 2011

Part de l'emploi de la classe créative dans l'emploi total, en 2006
(en %, par région)

- plus de 19,3
- de 16,7 à 19,3
- de 14,7 à 16,7
- de 12,0 à 14,7

Données non disponibles pour la Corse et les DOM

Source : Insee RP 2006

CHANTELOT Sébastien, PERES Stéphanie, VIROL Stéphane, 2010. « La localisation des créatifs en France : une analyse exploratoire de données spatiales ». in *Insee Lorraine*, n° 231-232, août.

valeur ajoutée relativement élevée, qu'ils en génèrent de nouveaux et qu'ils contribuent à la compétitivité de la croissance.

Au niveau de l'UE27, ces deux secteurs (restreints aux secteurs Postes et Télécommunications, Activités informatiques et R&D) représentent 3,7 % de l'emploi total en 2009. Les deux tiers appartiennent aux secteurs des services intensifs en connaissance. En Europe, les disparités sont importantes d'un pays à l'autre et au sein des pays. Un premier groupe de pays présente des taux moyens supérieurs à 5 %, taux très au-dessus de la moyenne. Il s'agit de l'Irlande, de Malte, de la Finlande, du Danemark et de la Suède. A l'opposé, quelques pays, Portugal, Grèce, Lituanie, et Roumanie, n'atteignent pas le taux de 2,5 %. La France se situe dans la moyenne, derrière les Pays-Bas.

Au niveau régional, ces emplois sont surtout concentrés dans les grandes zones urbaines, autour des capitales, notamment en raison de la présence de sièges de sociétés et d'institutions gouvernementales de nombreux établissements d'enseignement supérieur. La région composée des comtés Berkshire, Buckinghamshire et Oxfordshire, à l'ouest de Londres, sort du lot avec près de 10 % d'emploi dans les secteurs de haute technologie. Suivent les régions telles que la communauté de Madrid (Espagne) et le Hovedstaden au Danemark avec un taux de 9,3 %, ainsi que la province du Brabant Wallon en Belgique avec 9,2 %. Au bas de l'échelle se trouve une région en Roumanie avec moins de 1 %. La France se distingue avec l'Italie pour avoir les plus grandes disparités : de 1,6 % en Champagne-Ardenne à 7,8 % en Ile-de-France.

Un bon positionnement européen, mais un niveau de formation en retard dans certains territoires

Le capital humain désigne l'ensemble des compétences, qualifications, aptitudes et expériences accumulées par un individu. En favorisant l'insertion sociale et l'emploi, il est un gage de moyens pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux.

Les niveaux d'éducation, approchés par les taux de diplômés de l'enseignement supérieur des 25-64 ans, varient fortement d'une région à l'autre, en particulier au sein des régions européennes. Dans presque dans tous les Etats membres (excepté en Allemagne, Belgique, Espagne et Pays-Bas), la région capitale est celle qui enregistre le plus fort taux. Il est de plus de 41 % dans dix régions (Inner London et Berkshire-Buckinghamshire -Oxfordshire, Bruxelles et les deux régions environnantes, Utrecht aux Pays-Bas, Pays basque en Espagne et les régions capitales du Danemark, de la Suède et de la Finlande) mais il est inférieur à 11 % aux Açores, dans une région tchèque et deux régions roumaines. En 2010, la moyenne pour la France métropolitaine est supérieure à celle de l'UE27 (29 % contre 25,9 %). Cependant, neuf régions françaises seulement se situent au-dessus de la moyenne européenne : Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Alsace, Aquitaine, Rhône-Alpes, Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire et Nord-Pas-de-Calais, avec des taux allant respectivement de 39,9 % à 26,2 %. Les plus faibles taux concernent la Champagne-Ardenne, la Picardie et la Corse où ils sont inférieurs à 22 %.

En France, quatre régions se distinguent à la fois par leur part élevée de jeunes diplômés et leur progression

L'analyse de la proportion des jeunes diplômés du supérieur de 25-34 ans par rapport à celle des 25-64 ans donne une mesure de l'évolution future du niveau de qualification. En 2008, avec le recensement de la population, le taux moyen pour la France des 25-34 ans était de 39,1 %. Cette plus forte proportion de diplômés parmi les jeunes contribue à résorber le déficit constaté sur l'ensemble des adultes (27,9 % pour les 25-64 ans). Les régions Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Bretagne ont une proportion de jeunes diplômés de 25-34 ans supérieure ou égale à 40 %, suivent Paca et Pays-de-la-Loire avec 37 %. L'écart entre la proportion calculée sur les 25-34 ans et celle des 25-64 ans est surtout marqué pour les Pays-de-la-Loire, la Bretagne et l'Auvergne. Quelques autres régions se positionnent sur des trajectoires porteuses : Midi-Pyrénées, la Bourgogne, le Nord-Pas-de-Calais, la Franche-Comté, la Lorraine et le Centre.

Trois groupes de régions sont en retrait. Les régions limitrophes de l'Ile-de-France, hormis le Centre, la Lorraine à l'est ainsi que celles du centre-ouest de la France (Limousin et Poitou-Charentes) ont une proportion de diplômés du supérieur modeste, entre 30 et 35 % et une dynamique faible qui trouve en partie son origine dans le déficit migratoire des jeunes, en particulier des plus diplômés. Dans les régions méridionales où le solde migratoire est favorable, en Languedoc-Roussillon, Corse, Paca et Aquitaine, la forte attractivité qui s'accompagne d'un développement davantage tourné vers l'économie résidentielle, se traduit par des arrivées nombreuses de main d'œuvre souvent

Carte 4 ▸ Population des 25-64 ans diplômée de l'enseignement supérieur, par région européenne (2010)

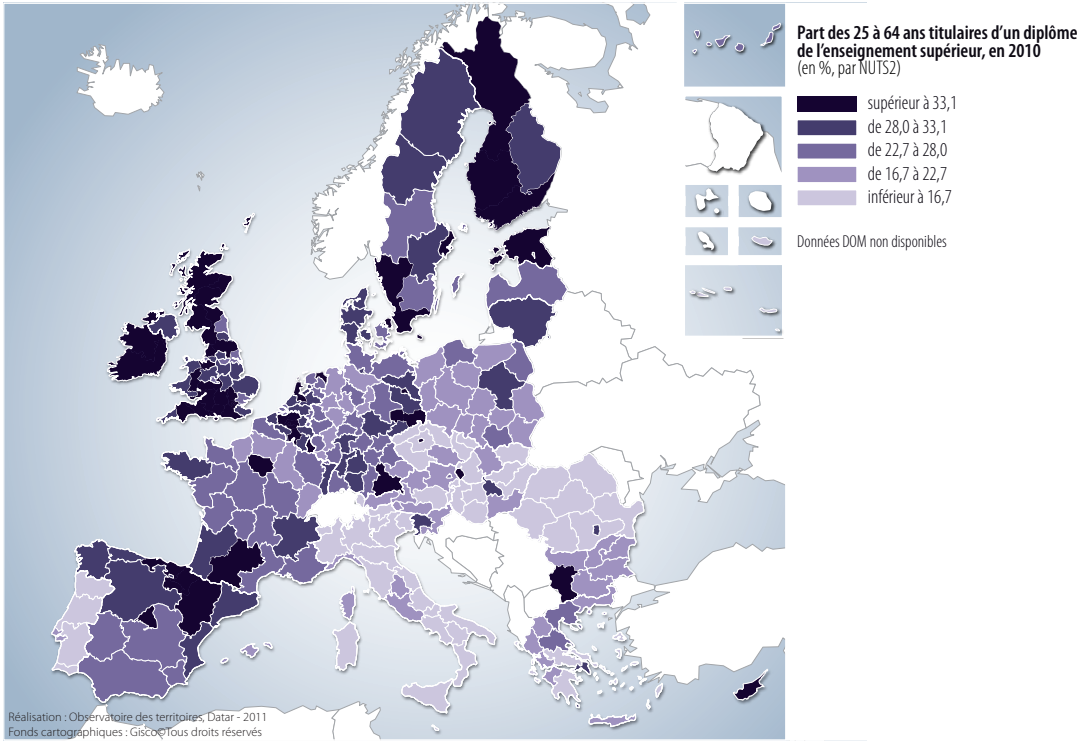

Source : Eurostat, 2010

peu qualifiée qui tire l'indicateur à la baisse. Enfin les DOM peinent à rattraper leur retard, notamment la Guyane.

Environ 530 000 jeunes français sont sortis prématurément du système scolaire et de la formation en 2008

Si la géographie des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur permet d'identifier des territoires dynamiques et compétitifs, à l'inverse la part des jeunes sans diplôme est un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'insertion sociale et du développement humain et donc des difficultés potentielles à entrer dans l'économie de la connaissance.

En France, la part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire et la formation s'élevait à 12,8 % en 2010, selon Eurostat. Supérieur à la cible (10 %) visée par l'Union européenne pour 2020, le taux de décrochage scolaire place la France dans la seconde moitié du tableau (18ème position).

En France métropolitaine, à l'échelle des zones d'emploi qui permettent de mieux saisir les disparités, d'après le recensement, la part de jeunes de 20-24 ans sans diplôme est comprise en 2008 entre 6 % (Rennes et Corte) et 36 % (Calvi-L'Ile-Rousse), avec une moyenne nationale de 13,3 %. Dans les DOM, elle est comprise entre 15,7 % (Centre agglomération en Martinique) et 66,8 % (Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane), avec une moyenne beaucoup plus élevée qu'en métropole (28 %). Les zones d'emploi des grandes aires urbaines sont marquées par de faibles taux de jeunes sans diplôme, avec quelques exceptions (Douai, Valenciennes, Mulhouse, Avignon, Nîmes). Des configurations territoriales plus larges se distinguent regroupant plusieurs zones d'emploi contiguës. Les valeurs les plus élevées de l'indicateur se rencontrent principalement dans les départements d'Outre-mer, autour de la région Ile-de-France (en particulier au niveau de sa frontière sud-est et en Picardie), dans la partie septentrionale d'Aquitaine, au sud du Languedoc-Roussillon et en Corse.

Les valeurs les plus faibles se concentrent au Sud de l'Aquitaine, dans les régions Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin, Pays-de-la-Loire et surtout en Bretagne. ■

Carte 5 ▸ Population des 20-24 ans sans diplôme et non scolarisée (2008)

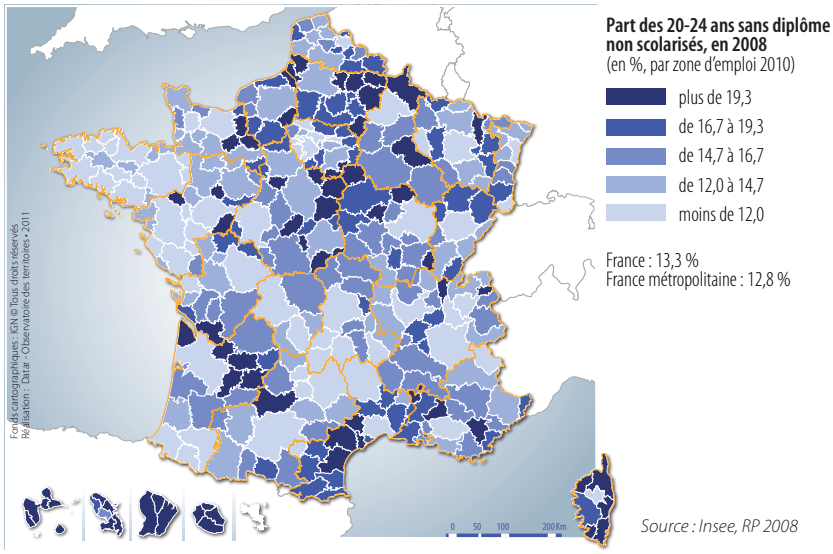

Source : Insee, RP 2008

Bibliographie

[1] **PRO INNO EUROPE-METRICS**, 2010. « Tableau de bord de l'Union de l'Innovation », n° 18.

[2] **OCDE**, 2011. « Panorama des régions ».

[3] **Eurostat**, 2011. « Eurostat regional yearbook 2011 ».

[4] **CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine**, à paraître. « Géographie de l'innovation en Europe. Observer la diversité des régions françaises », in *Collection Travaux*, Datar, n° 15.

[5] **DOROTHEE Olivier, PERRAIN Laurent**, 2011. « Les profils régionaux de la recherche en 2008 », in *Note d'information Enseignement supérieur et recherche*, n° 11-12, août.

[6] **Eurostat**, 2010. « Sixième enquête communautaire sur l'Innovation », Communiqué de presse, n° 166, novembre.

[7] **AUTANT-BERNARD Corinne, BUISSON Benoît, DOISNEAU Lionel, MONGO Michelle**, 2011. « Les déterminants de l'innovation : Analyse des effets régionaux à partir de l'enquête CIS2008 », colloque TEPP, juin.

[8] **BOUVIER Anthony**, 2010. « Les sociétés innovantes de 10 salariés ou plus. Quatre sur dix entre 2006 et 2008 », in *Insee Première*, n° 1 314, octobre.

[9] **BLAZEVIC Bruno, FOLLIN Jérôme**, 2010. « L'innovation dans les PMI haut-normandes », in *Cahier d'Aval*, n° 89, novembre.

[10] **COLLOBERT Jean, GICQUAUD Nicole, LEGENDRE Delphine, SEGUIN Sébastien**, 2010. « L'innovation en Pays-de-la-Loire : l'industrie ne manque pas d'atouts », in *Etudes*, n° 89, octobre.

[11] **BRULEY Florence**, 2010. « L'innovation bénéficie principalement à l'environnement », in *L'essentiel*, n° 124, octobre.

[12] **CROCQUEY Edwige, VAILLANT Eric**, 2010. « Innovation en Nord-Pas-de-Calais : un potentiel à optimiser », in *Pages de profil*, n° 79, octobre.

[13] **BARRET Christophe, NOVELLA Sébastien**, 2010. « Les PME de Provence-Alpes-Côte d'Azur en déficit d'innovation », in *Sud Insee l'essentiel*, n° 145, novembre.

[14] **GALLARD Elisabeth**, 2010. « La Corse surtout tournée vers l'innovation non technologique », in *Quant'île*, n° 13, octobre.

[15] **CLAUDEL Anthony, GIRARD Pierre, JAMES Nathalie, SATGER Olivier, PREVOT Marie, CHATY Sylvie**, 2010. « La machine à innover des PME franciliennes : un rendement perfectible au regard du potentiel élevé », in *A la page*, n° 345, octobre.

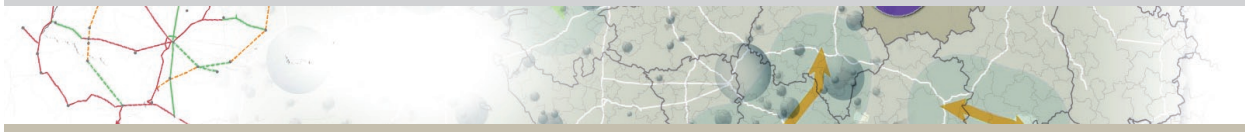

Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques, de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

Croissance nationale et croissance régionale vont de pair. D'un point de vue macroéconomique, les gains de productivité et une mobilisation accrue de la main d'œuvre sont les principaux facteurs de croissance régionale. Si au plan international comme en France, les grandes régions urbaines combinent généralement forte productivité et taux d'emploi élevé, elles n'en tirent pas systématiquement bénéfice en termes de croissance du produit intérieur brut par habitant. A l'inverse, le dynamisme d'une partie des régions à dominante rurale, dont quelques départements français, montre qu'il n'existe pas un modèle unique de développement.

A l'échelle des zones d'emploi, l'évolution de l'emploi sur longue période révèle une grande diversité de trajectoires. Si l'avantage de celles de type « métropolitain », centrées sur des grandes agglomérations est certain, toutes les catégories de zones d'emploi contribuent à la croissance. L'analyse des liens entre les caractéristiques des zones d'emploi et la progression de l'emploi montre que le niveau de formation, l'accessibilité et les aménités ont une influence, variable selon leur profil.

1 Croissance nationale et croissance régionale

Gains de productivité et mobilisation de la main d'œuvre, principaux facteurs de croissance économique des régions

L'écart de productivité entre l'Ile-de-France et les autres régions se creuse

Les performances économiques des régions sont une combinaison de facteurs indépendants, telles que les caractéristiques géographiques et démographiques, la spécialisation, la productivité, le capital humain, la capacité d'innovation [1]. Il arrive que ces facteurs se renforcent mutuellement, ou qu'ils évoluent en sens inverse. Si on décompose la croissance du produit intérieur brut (PIB) en trois facteurs, la productivité du travail (rapport entre le PIB et l'emploi), le taux d'emploi (rapport entre les actifs occupés et la population en âge de travailler), et la ressource potentielle en main d'œuvre (part de la population en âge de travailler dans la population totale), il apparaît que le principal facteur de croissance du PIB par habitant est l'augmentation de la productivité. Son rôle ne fera sans doute que s'intensifier, tandis que diminue le pourcentage de population d'âge actif [2].

Globalement, la productivité a augmenté entre 2000 et 2008, c'est-à-dire avant la crise, du fait des évolutions enregistrées dans chaque branche, et de la modification des structures d'activité. La part de la valeur ajoutée des services aux entreprises, activités immobilières et financières et celle de la construction, qui sont celles où la productivité est la plus élevée, progressent au détriment de celles de l'agriculture et de l'industrie.

Graphique 1 ▸ Les composantes du produit intérieur brut par habitant (2000-2008)

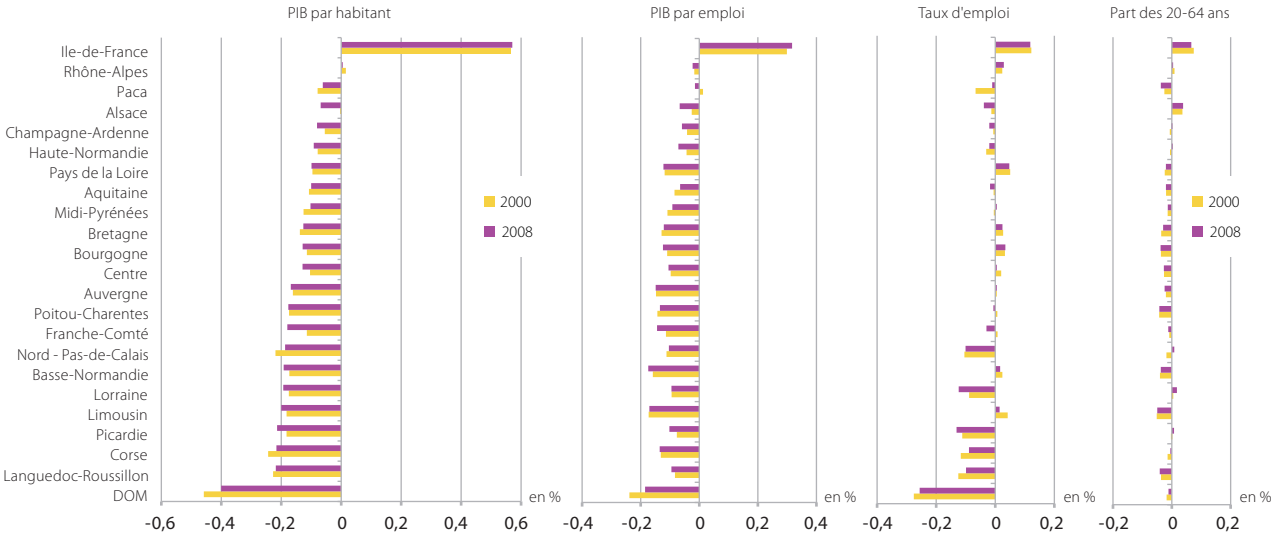

Lecture : le graphique représente pour chaque région l'écart à la moyenne en 2000 et en 2008 pour les quatre indicateurs. Les valeurs négatives correspondent à une valeur inférieure à la moyenne, la réduction de cet écart en 2008 par rapport à 2000 correspond à une progression vers la moyenne, et donc à une amélioration. Pour les valeurs positives, c'est l'inverse.

Source : Insee, Comptes régionaux : valeurs 2000 définitives, 2008 semi-définitives ; Estimations de population

L'Ile-de-France est de loin la région où la productivité est la plus élevée. Non seulement les performances de toutes les branches, sauf l'agriculture, sont supérieures à la moyenne nationale, mais en outre la région est fortement spécialisée dans les activités à très haute valeur ajoutée que sont les services aux entreprises, l'immobilier et la finance. L'écart de productivité entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises a augmenté entre 2000 et 2008. La part des services aux entreprises, de l'immobilier et de la finance dans la valeur ajoutée de la région, et sa productivité progressent pourtant moins vite que la moyenne nationale. En revanche, la part de l'administration et des services aux personnes (non marchands pour partie), où la productivité est la plus faible, recule, alors qu'en moyenne elle augmente dans le pays. L'Ile-de-France doit aussi pour partie ses gains de productivité au commerce, où ils sont nettement supérieurs à la moyenne, alors qu'ils étaient déjà élevés en 2000.

Le taux d'emploi, levier de croissance complémentaire des gains de productivité

Deux autres régions se distinguent par une productivité relativement élevée, Provence-Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes, grâce notamment aux performances des branches industrie et construction. Entre 2000 et 2008, les gains de productivité y sont cependant moins élevés que dans quelques autres régions : l'Aquitaine et la Bretagne, notamment grâce à des gains de productivité et une évolution de l'emploi favorables dans l'industrie ; Midi-Pyrénées où les gains de productivité sont dus aux secteurs de la construction, et des services aux entreprises, activités financières et immobilières, et de l'administration et des services ; Nord-Pas-de-Calais, où la productivité augmente plus vite que la moyenne dans tous les secteurs. Dans les DOM aussi les gains de productivité sont élevés dans la plupart des secteurs, avec un recul de la part de l'administration et des activités de service.

En dehors de trois des quatre grandes régions urbaines, l'Ile-de-France, Paca et Rhône-Alpes, aucune région ne conjugue forte productivité et taux d'emploi élevé. Pour quelques-unes, la faiblesse du taux d'emploi est un frein à la croissance : le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, la Picardie, la Lorraine. Dans ces deux dernières, alors que la productivité est en recul par rapport à la moyenne, le taux d'emploi a tendance à se dégrader. Pour d'autres en revanche, la mobilisation forte de la main d'œuvre permet de réduire le retard en termes de PIB par habitant : le Limousin, la Basse-Normandie, la Bourgogne, la Bretagne, les Pays de la Loire.

Le dernier facteur, la part de la population en âge d'activité est moins discriminante, néanmoins, sa baisse est significative dans quelques régions très attractives, notamment Paca et Languedoc-Roussillon, où il influe à la baisse sur le PIB par habitant.

Un potentiel de croissance pour toutes les régions

Toutes les régions contribuent à la croissance nationale

Un taux de croissance national élevé va de pair avec des taux de croissance régionale élevés. Le lien peut fonctionner dans les deux sens. Les facteurs nationaux, caractéristiques communes aux régions d'un même pays, telles que des politiques macro-économiques ont une influence sur la croissance, mais à l'inverse, la croissance de chaque région produit des effets sur les autres et, in fine, est constitutive de l'agrégat de croissance nationale.

Dans les pays de l'OCDE, les régions à dominante urbaine (au sens de la typologie OCDE en TL3, qui correspond aux départements français), affichent les niveaux de PIB par habitant et de productivité les plus élevés, tandis que les régions rurales sont largement représentées au sein des régions dont le PIB par habitant est inférieur à la moyenne. Cependant, les premières n'en ont pas réellement tiré bénéfice en termes de croissance sur les quinze dernières années, alors que les secondes sont surreprésentées parmi les régions de forte croissance [3]. Pour autant, les régions à dominante rurale restent aussi très nombreuses parmi les régions de plus faible croissance. Les régions intermédiaires également enregistrent des performances variées, ce qui montre bien qu'il existe un potentiel de croissance pour toutes les régions.

Le constat vaut pour la France aussi, si on considère le niveau du PIB par habitant des départements français et leur progression entre 2000 et 2008. Les trois départements où le niveau de PIB par habitant est le plus élevé (Paris, les Hauts-de-Seine et le Rhône) ont une croissance proche de la moyenne. Si on trouve quelques départements à dominante urbaine (notam-

Graphique 2 ▸ Evolution du PIB par habitant des départements français selon leur catégorie (2000-2008)

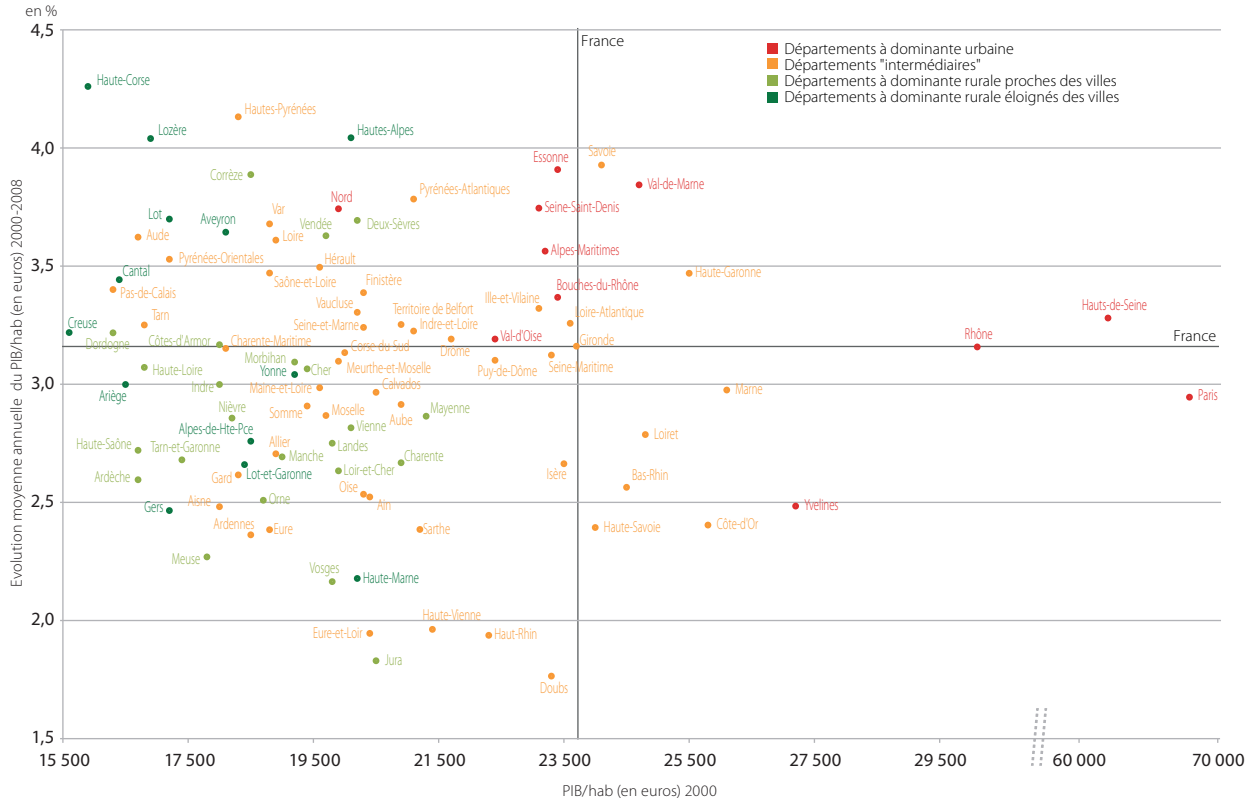

Champs : France métropolitaine

Source : Eurostat, typologie OCDE

Tableau 1 ▸ Contribution des régions à la croissance nationale (1993-2000, 2000-2008)

	1993-2000			2000-2008		
	Nombre de régions	Contribution à la croissance (en %)	Part de population (en %)	Nombre de régions	Contribution à la croissance (en %)	Part de population (en %)
1er groupe	4	53,0	41,6	3	52,9	36,5
2ème groupe	8	29,9	35,2	6	30,3	31,0
3ème groupe	4	8,9	11,8	4	8,4	12,8
4ème groupe	6	8,3	11,4	9	8,4	19,7

Lecture : Entre 1993 et 2000, les quatre plus grandes régions, en termes de population, ont contribué pour 53 % à la croissance nationale ; elles représentaient 41,6 % de la population.

Source : Insee, Comptes régionaux : valeurs 1993 et 2000 définitives, 2008 semi-définitives ; Estimations de population

ment d'Ile-de-France) parmi ceux dont le PIB par habitant a le plus progressé, on y trouve également quelques départements à dominante rurale au sud et à l'ouest du pays.

Néanmoins, du fait de la concentration croissante des activités et des populations, la contribution des plus petites régions est en baisse. Entre 1993 et 2000, les 12 premières régions en termes de population assuraient 83 % de la croissance nationale, entre 2000 et 2008, les 9 plus grandes y suffisent. Il y a donc un enjeu de mobilisation des facteurs de croissance dans les régions qui perdent du terrain, en s'appuyant sur les atouts propres des territoires qui les composent.

2 Des modèles différenciés de développement des territoires

Quatre grandes classes de zones d'emploi

Des caractéristiques structurelles déterminantes

Le développement d'un territoire est un processus qui recouvre de multiples dimensions économiques, sociales et environnementales pour conduire in fine à une meilleure qualité de vie pour ses habitants. Il n'y a évidemment pas un modèle unique de développement territorial, mais des modèles variés qui s'appuient sur les caractéristiques structurelles des territoires et leurs atouts.

La localisation physique du territoire, ses aménités environnementales, historiques et sociales, le tissu productif existant et sa capacité à attirer de nouvelles entreprises, sont autant d'éléments, répartis de façon non uniforme dans l'espace, qui concourent à distinguer la situation initiale des territoires et à déterminer leurs possibilités effectives de développement.

Pour caractériser la situation initiale, c'est-à-dire identifier les éléments structurels à prendre en compte pour analyser le développement territorial, une typologie des zones d'emploi a été réalisée par l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Ile-de-France (IAU-IdF) pour la Datar, à partir de onze indicateurs [4]. Elle résume leurs caractéristiques structurelles, en premier lieu celles de l'appareil productif et en particulier la façon dont les territoires se spécialisent dans l'une ou l'autre des composantes du développement, résidentielle ou productive ou les combinent.

La typologie prend en compte les caractéristiques du tissu d'entreprises, et le degré de spécialisation, caractéristiques héritées de l'histoire de la zone d'emploi, qui peuvent être sources de fragilité ou au contraire propices à la croissance.

D'un côté, la spécialisation favorise la constitution de pôles de production de grande taille, susceptibles de jouer un rôle dans la compétition européenne, voir mondiale. Elle réduit les coûts

de production grâce aux différents effets de dimension (rendements d'échelle, économies d'agglomération, etc.) et améliore ainsi la compétitivité des territoires. Mais d'un autre côté, la spécialisation a pour contrepartie un tissu productif moins diversifié ce qui induit un risque accru en cas de crise sectorielle. L'émergence de nouveaux concurrents, l'apparition de nouvelles technologies, le mouvement continu de création-destruction des marchés, font qu'une spécialisation productive est toujours un risque. Les crises successives ont montré la fragilité de ce modèle, il reste néanmoins d'actualité. En témoigne la constitution de clusters locaux spécialisés ou la création des pôles de compétitivité qui suivent une logique essentiellement thématique, et sont souvent la formalisation de coopérations déjà existantes s'appuyant pour partie sur des savoir-faire liés à l'histoire du territoire.

Mais les caractéristiques de l'appareil productif ne sont pas les seules à être structurantes. Les travaux de recherche ont montré depuis longtemps qu'il existe des effets positifs liés à la taille de la population, au nombre des entreprises présentes sur un territoire. Parmi, ces effets positifs, les économies d'échelle, les économies d'agglomération, les économies d'urbanisation sont essentielles. Elles expliquent en grande partie pourquoi, plus un territoire urbain est grand par rapport à un autre plus il a de chance d'être bien équipé, accessible et de présenter une grande diversité d'activités, clef d'une plus grande adaptation. L'urbanisation est appréhendée à travers la densité humaine (de population et d'emploi), et le niveau de concentration de la population sur leur territoire.

La typologie intègre également une approche de la vocation « métropolitaine » des zones d'emploi, à travers la part des cadres des fonctions métropolitaines, qui reflète la présence d'emplois qualifiés du tertiaire supérieur. Dans une économie de plus en plus tertiaire, c'est un facteur de différenciation des territoires, dont il a été montré qu'il jouait un rôle déterminant à la fois dans le développement et comme atout en période de crise.

Des spécialisations et atouts variables

L'ensemble de ces éléments permet d'identifier quatre différentes classes de zones d'emploi (selon le zonage de 1990),

Carte 1 ▸ Typologie des zones d'emploi au regard de leurs caractéristiques structurelles (2007)

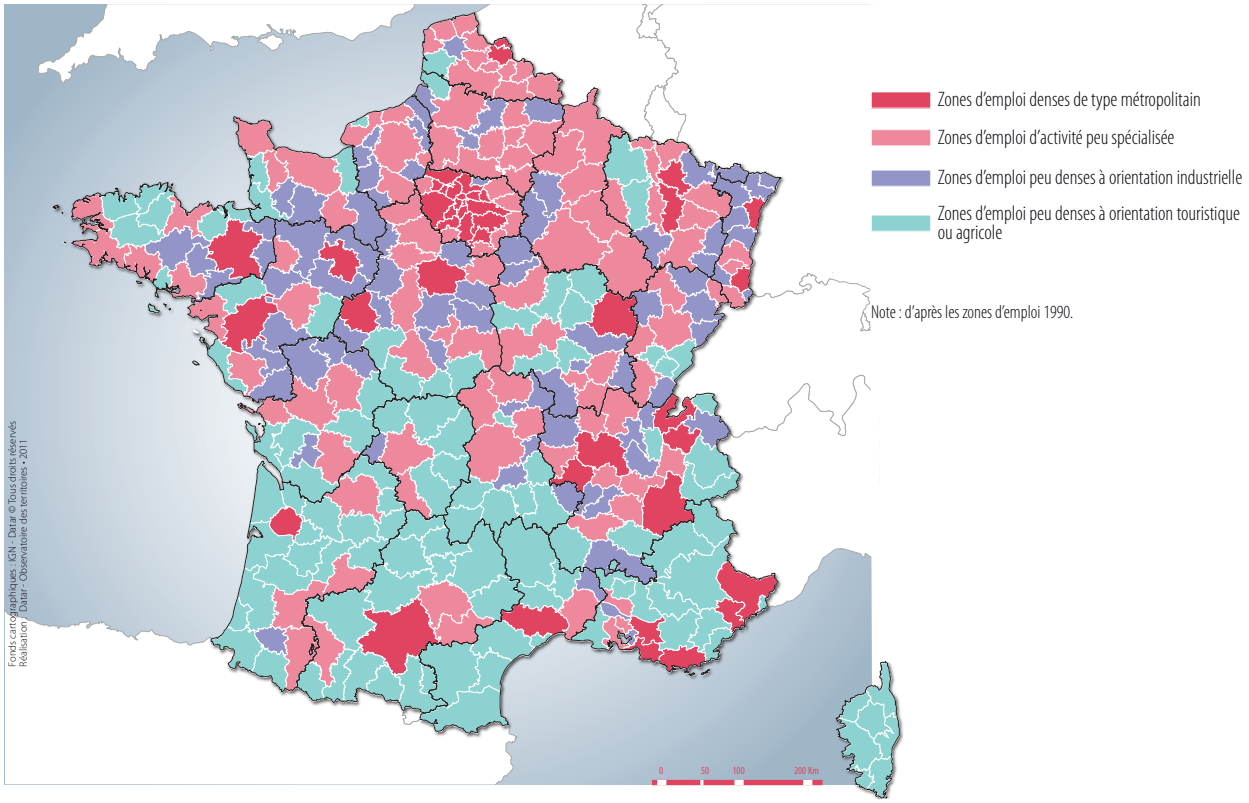

Source : Institut d'aménagement et urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF), Datar. En cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar.

Graphiques 3 ▸ Les spécificités des quatre classes de zones d'emploi (2007)

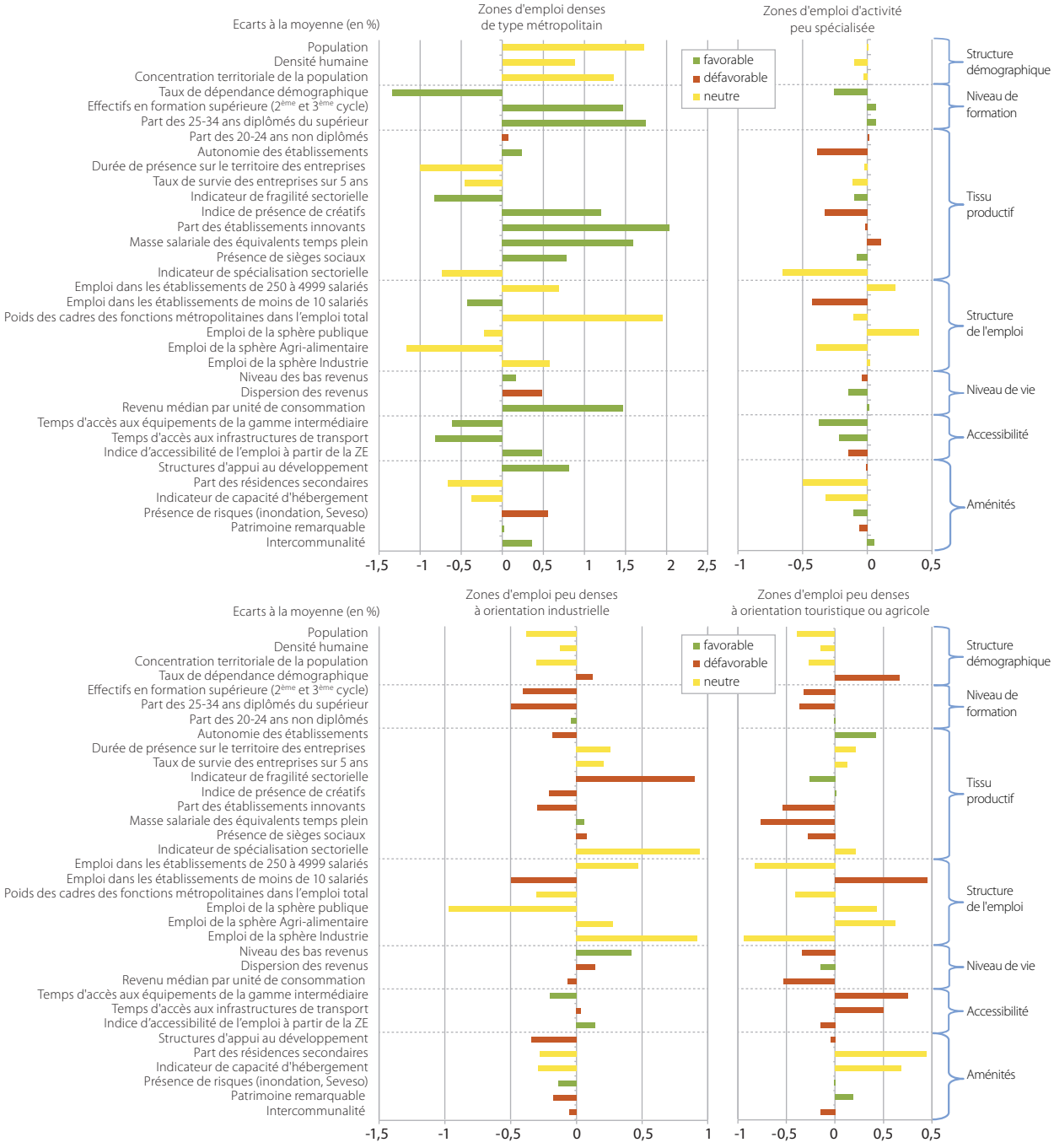

* au sens de la typologie issue de l'étude IAU-IdF, Datar, réalisée sur le zonage 1990

Lecture : les graphiques sont réalisés à partir des valeurs centrées et réduites de chacun des indicateurs. La longueur de chaque barre représente l'écart à la moyenne générale de chaque indicateur pour une classe de zones d'emploi.

Pour faciliter la lecture : la couleur rouge correspond à un positionnement défavorable de la zone d'emploi sur l'indicateur, la couleur verte à un positionnement favorable. En effet, pour certains indicateurs, un écart positif à la moyenne correspond à un positionnement défavorable (comme le temps d'accès aux équipements), pour d'autres c'est l'inverse (par exemple la part des non diplômés). Quand l'indicateur est neutre, il est en jaune.

Source : d'après Institut d'Aménagement et Urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF), Datar. En cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar. Traitement Observatoire des territoires.

au sein desquelles celles-ci ont des caractéristiques structurelles proches. Au-delà de leurs caractéristiques structurelles, ces catégories de zones d'emploi se distinguent également par des spécificités en termes de facteurs pouvant être considérées comme reflétant leur potentiel (accessibilité, aménités, autonomie, gouvernance).

La première regroupe les zones d'emploi de type « métropolitain ». Ce sont des territoires denses, où la population est très concentrée. L'appareil productif se caractérise par des grands établissements industriels, d'activité diversifiée, et une part de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) élevée. On y trouve la plupart des zones d'emploi siège des grandes aires urbaines, mais pas toutes les capitales régionales (notamment du fait de la faiblesse de la part des CFM dans quelques-unes) et les zones d'emploi d'Ile-de-France, à l'exception de quelques zones périphériques. Les zones d'emploi de cette classe sont marquées par un niveau de formation élevé, avec une forte proportion de diplômés du supérieur et peu de sortants du système scolaire sans diplôme. Elles bénéficient aussi de la présence de créatifs et d'établissements innovants. Le revenu y est élevé, notamment du fait de la forte qualification des emplois, ce qui favorise la demande et donc le développement d'activités de service et de commerce. La diversification des activités les protège des chocs économiques. En termes de gouvernance, elles sont davantage avancées dans la mutualisation (plus grande intégration fiscale) et plus impliquées dans des structures propices au développement de projets porteurs (pôles de compétitivité, notamment). Elles disposent en outre d'une grande accessibilité, aux infrastructures de transport, aux services, et aussi à des marchés du travail vastes.

La seconde catégorie regroupe les zones d'emploi « peu spécialisées », par construction, puisqu'il s'agit de celles dont le profil est le plus proche de la moyenne nationale. Les zones d'emploi de cette classe sont nettement moins bien dotées en facteurs propices à un développement fondé sur la compétitivité que les premières : elles ne bénéficient notamment pas de la même présence des cadres des fonctions métropolitaines, des créatifs ou des établissements innovants, ni d'économies d'agglomération. Elles peuvent néanmoins s'appuyer sur un socle d'emplois publics, et bénéficient d'une bonne accessibilité aux équipements et aux infrastructures de transport.

Les deux dernières catégories se caractérisent par leur faible densité, et une forte spécialisation. La classe des « zones d'emploi peu denses à orientation industrielle » est celle dont la spécialisation est la plus forte, tournée vers les activités manufacturières, avec un tissu productif marqué par de grands établissements, et peu dotées en fonctions tertiaires supérieures. Elles sont situées dans la moitié nord du pays et en Rhône-Alpes. Ce sont les plus fragiles, car disposant d'une population moins bien formée, d'une faible diversification de leurs activités et de moins d'aménités, avec la présence de risques industriels. Mais l'accès aux services y reste meilleur que la moyenne. Elles se distinguent aussi par un ancrage fort des entreprises, en témoigne une durée de présence des entreprises sur le territoire nettement plus élevée que la moyenne, qui suggère l'accumulation de savoir-faire.

La dernière, celle des « zones d'emploi peu denses à orientation touristique ou agricole » regroupe des zones d'emploi essentiellement situées dans le Sud et le Sud-Ouest. Ce sont des zones d'emploi qui combinent une spécialisation dans les activités agricoles et agro-alimentaires, et une vocation touristique. Davantage tournées vers l'économie présentielle (commerce, service aux personnes, construction de logements), leur tissu productif est constitué de petites unités, avec un bon taux de survie des entreprises. Par nature, les établissements qui composent le tissu productif disposent d'une grande autonomie décisionnelle. En outre, elles bénéficient d'atouts patrimoniaux, qui expliquent la forte présence d'hébergements touristiques et de résidences secondaires. Cette classe de zones d'emploi se caractérise en revanche par un défaut d'accessibilité à des marchés du travail plus vastes, aux équipements et aux infrastructures de transports.

Les classes ainsi définies sont de taille variable. Les territoires denses de type métropolitain ne rassemblent que 43 zones d'emploi mais concentrent à eux seuls 41,6 % de la population et 46,1 % des emplois. A l'autre extrême, les zones peu denses à orientation industrielle réunissent 15,1 % de la population et 13,2 % des emplois.

Tableau 2 ▸ Répartition et poids des zones d'emploi par classe (2007)

Type de zone d'emploi (*)	Nombre de zones	Population 2007 (en milliers)	Répartition (en %)	Emplois (en milliers)	Répartition (en %)
Zones denses de type métropolitain	43	25 696	41,6	11 731	46,1
Zones d'activité peu spécialisée	109	19 656	31,8	7 581	29,8
Zones peu denses à orientation industrielle	84	7 107	11,5	2 774	10,9
Zones peu denses à orientation touristique ou agricole	112	9 336	15,1	3 368	13,2
Ensemble	348	61 795	100	25 461	100

(*) au sens de la typologie issue de l'étude IAU-IdF, Datar, réalisée sur le zonage de 1990

Source : Insee, RP 2007 ; d'après Institut d'aménagement et urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF), Datar. En cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar. Traitement Observatoire des territoires.

Des zones d'emploi en croissance dans les quatre catégories

Une grande diversité des trajectoires d'évolution de l'emploi

L'analyse des trajectoires des zones d'emploi de chaque classe montre des corrélations entre leurs caractéristiques et leur développement, sans que les évolutions soient uniformes au sein de chaque catégorie. Le taux de croissance de l'emploi ne saurait résumer la qualité du développement d'un territoire, cependant, mesuré sur une longue période, il semble, parmi les indicateurs disponibles, le plus pertinent. L'emploi est au centre des débats publics, il est étroitement relié à d'autres dimensions importantes du développement des territoires, comme le niveau de vie des résidents. Il est, de fait, associé à la situation économique pour une grande variété d'acteurs locaux.

Selon les recensements de population, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi entre 1982 et 2007 est de 0,7 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cette progression d'ensemble n'a pas été régulière sur toute la période. Elle a été modérée au début, avec un rythme annuel moyen de 0,41 % jusqu'en 1990 puis de 0,36 % de 1990 à 1999. Elle s'est accélérée dans les années 2000, où elle atteint 1,4 %.

Autour de cette tendance générale, la diversité des trajectoires d'emploi selon les zones est très forte. Parmi les 368 on en dénombre 83 qui ont perdu des emplois sur les 25 dernières années, et 75 où la progression annuelle moyenne dépasse 1 %. Dans les 10 % des zones d'emploi où l'évolution de l'emploi a été la plus défavorable, la variation annuelle moyenne est de -0,33 %. La zone d'emploi la plus défavorisée (Longwy) connaît un repli annuel moyen de 1,4 %, ce qui représente au total une baisse de 30 % du niveau de l'emploi. Dans le décile le plus favorable, le taux de croissance est de 1,36 %. Sur 25 ans, cela conduit à une augmentation cumulée de 40 %. Deux zones d'emploi ont une progression annuelle moyenne de plus de 5 %. Il s'agit de Lagny-sur-Marne et Roissy-en-France où l'emploi a été multiplié respectivement par 2,4 et 3,7 en 25 ans.

Il n'y a pas de relation entre le rythme de progression de l'emploi et le taux d'emploi initial dans la zone, ce taux étant défini comme le rapport entre l'emploi mesuré au lieu de travail et la population résidente de chaque zone d'emploi. La corrélation est également non significative pour chaque sous-période. Au niveau d'agrégation qui est celui des zones d'emploi, il y a donc recomposition, sans aggravation des disparités de taux d'emploi.

Malgré l'avantage aux zones de type métropolitain, toutes les catégories de zones d'emploi contribuent à la croissance

L'évolution de l'emploi est globalement positive sur l'ensemble de la période 1982-2007 pour chaque catégorie de zone d'emploi. Toutes contribuent donc à la progression d'ensemble de l'emploi, à des degrés divers, celle de type métropolitain en tête. Les zones peu denses à vocation industrielle sont celles où l'emploi est le moins dynamique. La progression y est deux fois moins forte que dans les premières.

Tableau 3 ▸ Evolution de l'emploi selon la classe de zones d'emploi (1982-2007)

		sous-période			ensemble
		1982-1990	1990-1999	1999-2007	1982-2007
Taux de croissance annuel moyen (en %)	**Ensemble**	**0,41**	**0,36**	**1,39**	**0,70**
	Zones denses de type métropolitain	0,89	0,30	1,57	0,89
	Zones d'activité peu spécialisée	0,04	0,42	1,18	0,54
	Zones peu denses à orientation industrielle	-0,11	0,47	0,97	0,44
	Zones peu denses à orientation touristique ou agricole	0,04	0,37	1,59	0,66
Contributions à la croissance, par zone (en%)	Zones denses de type métropolitain	101	37	52	59
	Zones d'activité peu spécialisée	3	35	25	23
	Zones peu denses à orientation industrielle	-3	14	8	7
	Zones peu denses à orientation touristique ou agricole	1	13	15	12

* au sens de la typologie issue de l'étude IAU-IdF, Datar, réalisée sur le zonage de 1990
Note : L'évolution récente (1999-2007) est un peu surestimée, compte tenu de la modification du concept d'emploi dans les dernières enquêtes de recensement. Selon l'Insee, la progression de l'emploi, à définition constante serait de 1 % et non pas de 1,39 %, confirmant donc l'accélération récente. Malgré ce biais, les comparaisons entre zones d'emploi sur longue période conservent leur sens.

Source : Insee, RP 1982 à 2007 ; d'après Institut d'Aménagement et Urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF), Datar. En cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar. Traitement Observatoire des territoires.

Les zones d'emploi de type métropolitain sont ainsi relativement plus présentes parmi celles qui ont connu la progression d'emploi la plus forte, de même que les zones peu denses à orientation touristique ou agricole. La moitié des 25 zones d'emploi les plus dynamiques sont de type métropolitain, alors qu'elles ne représentent que 12 % de l'ensemble des zones d'emploi ; 42 % des 50 plus dynamiques sont des zones peu denses à orientation touristique ou agricole. Les zones les plus dynamiques au sein de cette classe sont Brignoles, Fréjus-Saint-Raphaël, Draguignan, Bordeaux-Arcachonnais. Les zones d'activité peu spécialisées et les zones peu denses à orientation industrielle sont quant à elles moins présentes dans l'ensemble des zones dynamiques. Au sein de ces dernières, les zones les plus dynamiques sont Roissy-en-France, Bagnols-sur-Cèze, Molsheim-Schirmeck et Vendée-Est.

Il y a des évènements purement exogènes, indépendants des caractéristiques et des choix du territoire, qui affectent les trajectoires de développement local. Le territoire n'a pas de prise sur ces évènements, que les économistes qualifient de chocs, et qui sont comme imposés par l'extérieur. Certains chocs sont symétriques et affectent de manière semblable l'ensemble des territoires ; d'autres chocs sont spécifiques à certains secteurs d'activité, à certaines professions et/ou à certains territoires. C'est aussi la raison pour laquelle on ne saurait avoir une vision strictement déterministe, ni purement volontariste du développement territorial en longue période. Il y a toujours une part d'aléa qui échappe au contrôle et à la volonté des acteurs locaux.

Cette part d'aléa dans le développement territorial plaide pour identifier les facteurs qui renforcent la résilience des territoires, leur capacité de rebond suite à un choc négatif. Par exemple, du fait qu'un tissu productif diversifié permet d'éviter les crises sectorielles, le maintien d'activité à forte valeur ajoutée aux côtés d'activités plus traditionnelles donne plus de sûreté aux dynamiques de développement territorial. De même, une main-d'œuvre qualifiée et une population jeune et diplômée augmentent le potentiel de résilience des territoires en cas de choc défavorable. D'autres ressources, territoriales, patrimoniales, naturelles, culturelles ou encore liées aux opportunités d'un lieu (accessibilité) peuvent influer sur le développement.

Graphiques 4 ▸ Les disparités de trajectoires d'évolution de l'emploi, par classe de zones d'emploi (1982-2007)

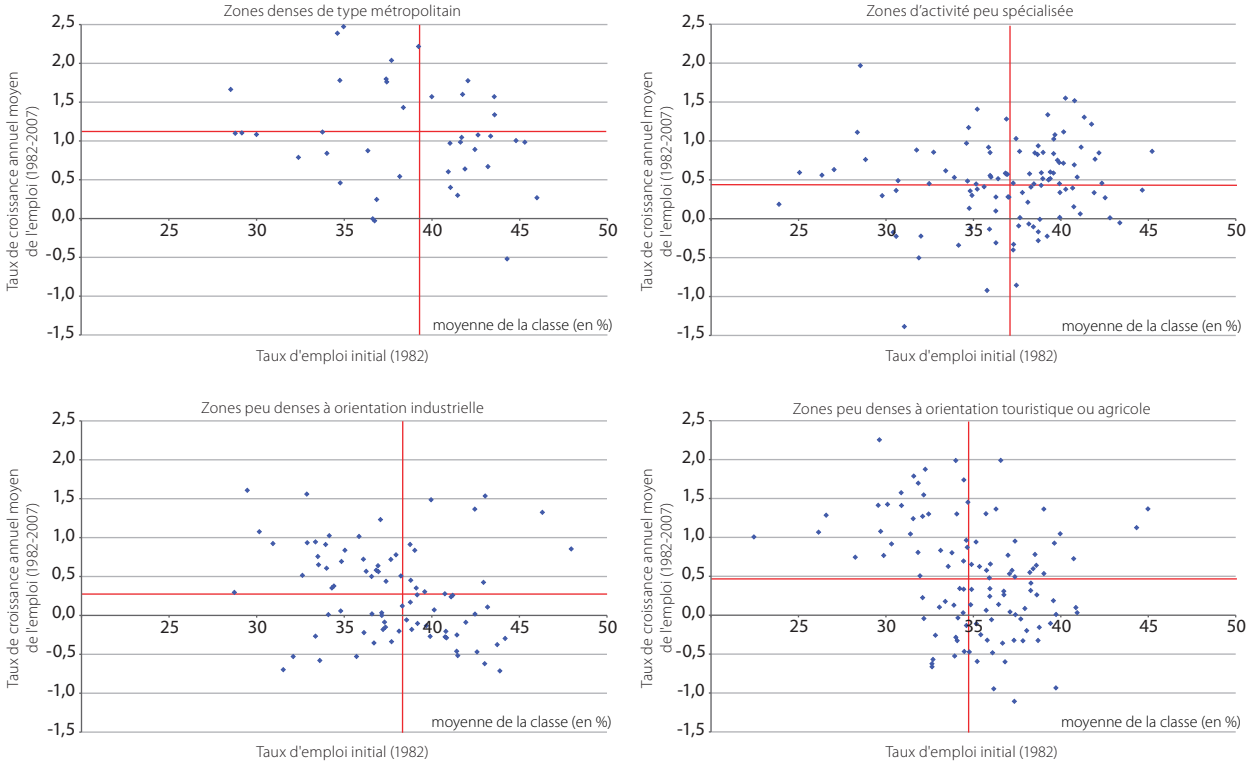

(*) au sens de la typologie issue de l'étude IAU-IdF, Datar, réalisée sur le zonage 1990

Source : Insee, RP 1982, RP 2007 ; d'après Institut d'aménagement et urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF), Datar. En cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar.

Des atouts qui jouent différemment selon les classes de zones d'emploi

Le niveau de formation déterminant, mais plus encore pour les classes non « métropolitaines »

Parmi les facteurs distinguant les quatre classes de zones d'emploi, plusieurs ont un lien avec l'évolution de l'emploi sur longue période, mais jouent différemment selon la classe. Pour chacune d'elles, à l'exception de celle de type « métropolitain », il y a une corrélation positive entre la taille, la densité et le degré de concentration de la population et la progression de l'emploi sur la période 1982-2007. Dans la classe des zones d'emploi de type « métropolitain », la relation est de signe inverse : les zones les plus dynamiques ont une population faible, peu dense et peu concentrée dans l'espace relativement à la moyenne de la classe.

Les indicateurs du niveau de formation distinguent également les zones de type métropolitain. Pour tous les autres types de zones, on constate que lorsque l'emploi est durablement dynamique, cela va de pair avec une forte présence locale d'effectifs en formation supérieure (2ème ou 3ème cycle universitaire), avec un effectif qui dépasse de plus de 60 % l'effectif moyen au sein des zones du même type pour les zones peu denses à vocation industrielle et de près de 90 % pour les zones à orientation touristique ou agricole. L'association entre le niveau de formation et le dynamisme de l'emploi est donc très marquée. Pour les zones de type métropolitain, en revanche, la surreprésentation des effectifs du supérieur ne distingue que de façon marginale les zones où la croissance de l'emploi a été la plus forte (la part est de 5,5 % supérieure dans les zones les plus dynamiques).

De la même façon, dans les classes de zones d'emploi non « métropolitaines », le dynamisme de l'emploi est associé à une plus forte présence de sièges sociaux, d'établissements qui relèvent d'un secteur innovant et d'emplois créatifs.

L'accessibilité et les aménités influent de manière différenciée

Le degré d'accessibilité aux infrastructures de transports est corrélé positivement avec l'évolution de l'emploi pour les zones d'activité peu spécialisée et pour les zones peu denses à orientation industrielle : les territoires où l'emploi a le plus augmenté depuis le début des années quatre-vingts ont un temps d'accès à ces infrastructures qui est de 20 % plus faible que dans la moyenne de ces territoires. Pour les zones à orientation industrielle et pour celles de type métropolitain, on constate de surcroît que le dynamisme de l'emploi est lié à l'accessibilité à un marché du travail plus vaste que celui de la zone d'emploi même. Pour les zones peu denses à orientation touristique ou agricole, ces critères ne sont pas déterminants.

Enfin, s'agissant des différents types d'aménités, on relève que la présence d'un patrimoine remarquable (au sens de l'inventaire national du patrimoine de Corine Land Cover) est fortement associée au dynamisme de l'emploi en longue période pour tous les types de zones, à l'exception des zones de type métropolitain, où la relation apparente est négative. L'absence de risque de type Seveso ou de risque d'inondation est également associée positivement au dynamisme de l'emploi, sauf pour le type métropolitain où il n'y a pas de lien apparent.

L'indicateur de capacité d'hébergement touristique est fortement et positivement corrélé au taux de croissance de l'emploi pour tous les types de zones. La part des résidences secondaires est associée positivement à une trajectoire favorable d'emploi dans les zones à orientation touristique, ce qui est assez intuitif, et dans celles de type métropolitain (ce résultat s'explique par quelques zones où cette part est très forte : Grenoble, Toulon, Montpellier, Nice, Cannes).

Enfin, il faut noter que les territoires où l'emploi progresse le plus sont les plus fortement organisés : ils concentrent davantage de structures d'appui au développement (pôle de compétitivité, PNR, etc.) et sont plus structurés en intercommunalités intégrées, appréciées ici par la part des communes en fiscalité à TPU ou mixte. ■

Bibliographie

[1] **OCDE**, 2010. « Régions et croissance : une analyse des tendances ».

[2] **Commission européenne**, 2011. Cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

[3] **OCDE**, 2011. Regional Outlook 2011.

[4] **Institut d'aménagement et urbanisme de la région Ile-de-France (IAU-IdF), Datar**, en cours. Rapport d'étude sur la refonte de l'outil de diagnostic territorial de la Datar.